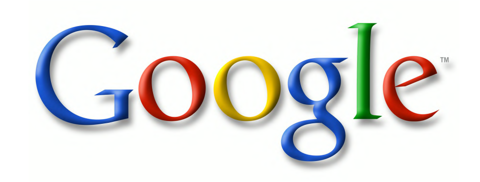
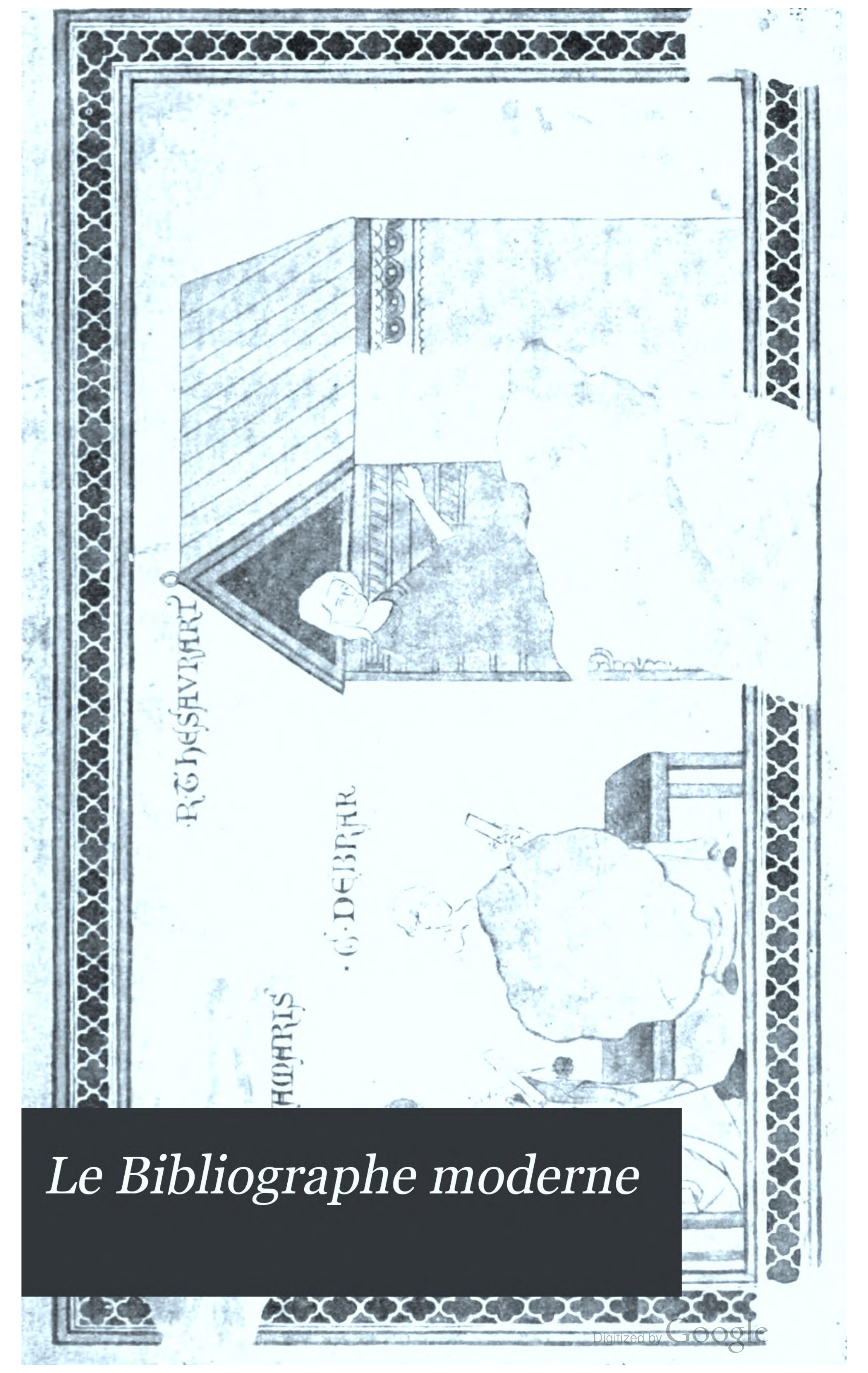





SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



LE
BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

9e ANNÉE — 1905



PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

NEUVIÈME ANNÉE 1905 JANVIER-AVRIL

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 49-50. — JANVIER-AVRIL 1905

PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

R. WACKERNAGEL : *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel.*

A. LESORT : *Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé.*

H. MACQUERON : *Bibliographie du département de la Somme*, I.

J. A. ALMQUIST : *Svensk genealogisk Litteratur.*

J. BÉDIER et M. ROQUES : *Bibliographie des travaux de Gaston Paris.*

V. HANTZSCH : *Die Landkartenbestände der k. Bibliothek zu Dresden.*

PRINCE D'ESSLING : *Le premier livre xylographique italien imprimé à Venise vers 1450.*

J. WEGENER : *Die Zainer in Ulm.*

NOTIONS PRATIQUES SUR LE PAPIER

La connaissance du papier peut être fort utile aux bibliophiles, aux archivistes et aux collectionneurs; non pas que cette matière les intéresse pour elle-même, mais c'est sur papier que sont imprimés les livres et les estampes, c'est sur papier que sont écrits les manuscrits et lettres autographes, c'est le papier qui constitue les feuilles de garde des reliures, et à ce titre, quelques renseignements généraux sur le papier ne seront point déplacés dans ce recueil.

Nous nous attacherons, dans cette courte étude, à être aussi précis que possible et à indiquer les dates [1] qui ont marqué des changements dans l'aspect extérieur du papier. Disons d'abord quelques mots d'introduction sur les matières premières et les procédés de fabrication.

Le papier à écrire ou à imprimer s'est fabriqué de tout temps à l'aide de chiffons de toile *blancs*, lavés aussi bien que possible, coupés en petits morceaux et réduits en bouillie à l'aide de procédés de plus en plus perfectionnés. Les chiffons *de couleur*, blanchis par des procédés chimiques, n'ont pu être utilisés qu'à partir du commencement du XIX[e] siècle.

L'emploi, dans ce but, du chlore liquide ou gazeux, a été nuisible à la qualité du papier; on a trop souvent abusé de cet ingrédient et plusieurs impressions de 1830 à 1850 en ont été les victimes. Quant aux matières étrangères aux chiffons et destinées à parer à leur insuffisance, elles n'ont été employées que plus tardivement encore. On a bien cherché, au cours du

1. On comprend que, dans un sujet pareil, on ne puisse pas indiquer les dates par une année précise. Le lecteur nous excusera donc de parler du commencement, du milieu ou de la fin d'un siècle.

XVIII

xviii° siècle, des succédanés aux chiffons, mais on en est resté à la théorie. J.-C. Schaefer, de Ratisbonne, a étudié, dans ce but, une quarantaine de substances et a fait paraître, de 1765 à 1767, le résultat de ses travaux en cinq volumes intitulés : *Versuche und Muster ohne alle Lumpen, oder doch mit einem geringen Zusatze derselben, Papier zu machen.* Les échantillons qui accompagnent cet ouvrage sont intéressants, mais sont demeurés sans application pratique. Léorier-Delisle, directeur de la papeterie de Langlée, près de Montargis, fit à son tour, de 1782 à 1784, des recherches analogues, dont les *Mémoires de Bachaumont* font mention en mars 1783. Un rarissime volume, les *Œuvres du marquis de Villette*, publié à Londres en 1786, est imprimé sur papier d'écorce de tilleul de sa fabrication. La teinte en est d'un jaune fauve prononcé; il est assez solide et s'est bien conservé. A la suite sont reliés vingt feuillets de papier de diverses substances. Matthias Koops a publié à Londres, en 1801, la seconde édition d'un ouvrage en anglais intitulé : « Rapport historique sur les substances qui, dès les premiers temps de la découverte du papier, ont servi à relater les événements et à transmettre la pensée. » Dans la dédicace qu'il fait de cet ouvrage à Georges III, il parle d'une patente que ce souverain lui aurait accordée pour l'exploitation d'un procédé de blanchiment des papiers imprimés et écrits et de leur transformation en papier blanc. L'ouvrage est imprimé sur des spécimens de ses produits : anciens papiers imprimés ou écrits blanchis, papier de paille et papier de bois pur.

Toutefois, ce n'est qu'assez avant dans le xix° siècle que l'on est parvenu à utiliser, d'une manière industrielle, la paille, l'alfa, le bois et quelques autres matières pour la fabrication du papier. La *paille* blanchie donne une belle pâte, mais son prix de revient est, dit-on, trop élevé pour qu'elle soit d'un emploi général. L'*alfa* est presque exclusivement consommé par les papeteries anglaises, qui peuvent acquérir à bon marché les substances chimiques nécessaires à son traitement. Quant au *bois*, on l'a utilisé à l'origine à l'état naturel. Le procédé inventé par F.-G. Keller de Hainsingen, près de Freiberg en Saxe, vers 1845, consistait à défibrer le bois en le pressant fortement et

parallèlement au sens de ses fibres, contre une meule de grès humectée, tournant rapidement. La pâte ainsi obtenue, raffinée par des procédés inutiles à rappeler ici et dus en grande partie à H. Völter, de Heidenheim en Wurtemberg, était mêlée dans une proportion plus ou moins forte à la pâte de chiffons. En 1852, on imprima quelques exemplaires des *Verhandlungen des schlesischen Forstvereins* sur papier de bois pur. Dès lors, jusqu'en 1890 et au delà, beaucoup de livres ont été imprimés, on a même souvent écrit sur du papier de ce genre. On le reconnait à ce qu'il brunit à la lumière et devient cassant. Combien de livres, imprimés durant cette période, sont aujourd'hui en mauvais état et présentent une tranche fortement colorée en brun !

Chimiquement, on constate la présence du bois défibré dans le papier, au moyen de divers réactifs, dont le meilleur est le chlorure de phloroglucine qui donne à la pâte de bois une belle coloration carmin. Le degré d'intensité de la teinte rose indique la proportion de bois contenue dans le papier, et M. Herzberg a publié dans les *Verhandlungen aus den königl. technischen Versuchsanstalten*, Berlin, 1900, une tabelle de coloration qui indique la proportion de bois correspondant aux différentes teintes observées.

En 1891, on comptait, en Allemagne seulement, cinq cent trente fabriques de pâte de bois défibré. Dès lors ce chiffre a dû diminuer, car on a renoncé, un peu partout, sauf pour les papiers d'emballage et de journaux, à l'emploi du bois défibré. Que les éditeurs, néanmoins, veillent avec soin aux papiers qu'on leur offre, qu'ils ne s'en rapportent pas à son aspect extérieur, mais qu'ils le fassent analyser et qu'ils s'assurent qu'il a bien toutes les qualités voulues.

La pâte de bois *mécanique* a été remplacée, dans les bons papiers, par la pâte de bois *chimique*, obtenue à l'aide de traitements qui ont pour but de débarrasser le bois de ses matières incrustantes et de le transformer en *cellulose*. Celle-ci ne se distingue qu'au microscope de la pâte de chiffons et elle constitue, lorsqu'elle est soigneusement préparée, une excellente matière qui peut s'employer seule ou mélangée aux chiffons.

Ajoutons qu'elle donne au papier une translucidité qui n'est pas sans offrir parfois des inconvénients. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des procédés imaginés pour enlever au bois ses matières incrustantes. Rappelons seulement qu'un des premiers inventeurs, l'Anglais Houghton, atteignait le but, vers 1857, par un traitement énergique à l'acide nitrique. Un Américain, Tilghman, recourut à l'acide sulfureux, et, dès 1863, produisit une pâte satisfaisante. Vers 1870, un Allemand, Mitscherlich, inventa le procédé connu sous le nom de bisulfite. Toutes ces méthodes de fabrication, perfectionnées par de nombreux ingénieurs, les Dahl, les Francke, les Ritter, les Kellner et d'autres, tendent toutes à obtenir de la cellulose aussi pure et dans un état moléculaire aussi satisfaisant que possible. Elles n'ont pas dit leur dernier mot, mais elles nous laissent l'espoir que le papier de l'avenir sera aussi bon que celui de nos aïeux, en tout cas meilleur que celui du XIX[e] siècle, pris dans son ensemble.

Pendant plusieurs siècles, les procédés de trituration des chiffons n'ont pas varié; on employait des *maillets* ou *pilons* qui, par leurs chutes successives, réduisaient les vieux linges à l'état de vraie bouillie où l'on ne trouvait plus trace du tissu. Vers la fin du XV[e] siècle, afin de hâter le travail de broyage, on imagina de faire pourrir partiellement les chiffons pour en attendrir les fibres; toutes les papeteries eurent leur *pourrissoir*, ce qui permit d'augmenter la production du papier, mais au détriment de sa qualité.

A la fin du XVII[e] siècle, les Hollandais, manquant de force motrice hydraulique pour faire marcher les pilons et ne disposant que du peu de force que donnent les moulins à vent, inventèrent un appareil nouveau de trituration, le *cylindre* hollandais, qui effile le chiffon plutôt qu'il ne le broie. Le nouveau procédé, plus rapide que l'ancien, leur permit de renoncer au pourrissage, ce qui contribua à donner à leurs papiers une supériorité marquée. Le cylindre hollandais élimina peu à peu les anciens maillets et finit par se substituer à eux. En 1717, le nouvel engin fonctionna pour la première fois en Allemagne, à

Glauchau, en 1726, en Suisse, à Zurich. En France, il paraît que ce n'est qu'en 1740 qu'on l'a employé, et cela, à la manufacture de Langlée, près de Montargis.

Les chiffons, bien triturés et réduits à l'état de pâte très liquide, sont amenés dans un réservoir d'environ 1m50 de côté sur 1m10 de profondeur, appelé *cuve*, et dans lequel un ouvrier plonge la *forme* ou moule destiné à recevoir une certaine quantité de pâte de papier. La forme consiste en un châssis en bois, au travers duquel sont tendus des fils de cuivre serrés les uns contre les autres, soutenus de distance en distance par de petites traverses en bois et maintenus à leur place par d'autres fils de cuivre espacés et posés perpendiculairement. Les fils, rapprochés les uns des autres et tendus parallèlement aux grands côtés de la forme, constituent la *vergeure*; les autres, perpendiculaires, sont appelés *pontuseaux*. Enfin, l'on soude sur cette forme un fil de cuivre ou d'argent contourné, représentant une figure quelconque qui porte le nom de *filigrane*. Un cadre mobile, dont l'épaisseur détermine celle du papier, est posé sur la forme qui, dans cet état, est plongée dans la cuve. L'ouvrier la retire remplie de pâte et lui imprime quelques mouvements saccadés dans le but d'égaliser la matière et d'en bien entremêler les filaments. L'eau s'écoule à travers les fils vergeurs et la feuille de papier se trouve ainsi produite. La forme, débarrassée du cadre mobile, est transportée et retournée sur un feutre où elle dépose la feuille de papier. On empile alternativement un feutre et une feuille de papier et on presse le tout pour exprimer le plus d'eau possible. Après cela, on porte les feuilles à l'étendage et on les dispose sur des cordes où elles achèvent de se sécher à l'air.

Le papier obtenu de cette manière est du papier *vergé*. Pendant plusieurs siècles on n'en a pas su faire d'autre. Ce n'est qu'en 1757 qu'on imagina, en Angleterre, de substituer sur la forme aux fils rapprochés constituant la vergeure une fine toile métallique. On produisit ainsi le papier *vélin* qui, par son apparence unie, rappelle le parchemin ou vélin. Ce papier, mieux approprié que le vergé au dessin, au lavis, à l'aquarelle et à l'impression des estampes, eut de suite un grand succès. Le

premier qu'on ait fabriqué en France le fut à Annonay, en 1781, par Johannot père et fils.

Pour pouvoir supporter l'écriture, le papier doit enfin être collé. L'opération se faisait en trempant le papier, feuille par feuille, ou par petits paquets, dans un liquide chargé de gélatine et obtenu par la cuisson de débris de peaux, de tendons et de cartilages d'animaux. Ce procédé s'appelle *collage animal.* C'est le seul qu'on ait pratiqué jusqu'à l'introduction de la *machine à papier continu.* Cette machine, inventée par Robert, ouvrier de la papeterie d'Essonne, transforma l'industrie papetière. Auparavant, on avait bien essayé de fabriquer mécaniquement du papier à l'aide de machines plongeant la forme dans la cuve et la retirant, cela en vue de faire des feuilles de très grandes dimensions. Le P. Imberdis (dans un poème latin publié en 1693 sur l'*Art de faire le papier*, récemment reproduit et traduit par les soins de M. Augustin Blanchet, en une élégante plaquette éditée par Ch. Béranger, Paris, 1899) décrit un procédé, alors nouveau, qui était dû à Colombier, papetier d'Auvergne, et qui lui permettait de faire des papiers de très grand format à l'aide d'une forme « assez lourde pour qu'aucune main de papetier ne puisse seule la mouvoir ». Mais ces appareils devaient présenter des difficultés et des inconvénients dans la pratique, car ils n'ont pas été conservés et n'ont été sauvés de l'oubli que par les vers d'Imberdis.

L'idée géniale de Louis Robert fut de chercher à produire la continuité de la feuille de papier et, dans ce but, de faire couler la pâte sur une toile métallique sans fin. Après plusieurs années de recherches, secondé d'abord par Léger Didot à Essonne, puis par Guillot, au Mesnil près de Dreux, il crut être arrivé et prit un brevet d'invention en 1799. Mais ses ressources étaient épuisées et, désespéré, il céda ses droits à Léger Didot. Ce dernier passa, en 1802, en Angleterre, où il fut bien accueilli par les frères Foudrinier, fabricants de papiers, qui le secondèrent de tous leurs moyens. Malheureusement, Didot n'était pas mécanicien et il est douteux qu'il fût arrivé à un résultat pratique s'il n'eût rencontré et gagné à ses idées un constructeur éminent, Bryan Donkin, dont les efforts, poursuivis pendant plus de vingt ans,

ont amené la machine à papier à une véritable perfection. En 1803, Donkin produisit une première machine à Frogmore et, l'année suivante, il en installa une seconde à Twowaters. La première machine fournie à la France le fut pour Canson, à Annonay, en 1822 ; à l'Allemagne, pour le gouvernement prussien, en 1818 ; à la Suisse, pour Dapple, à La Sarraz, en 1830.

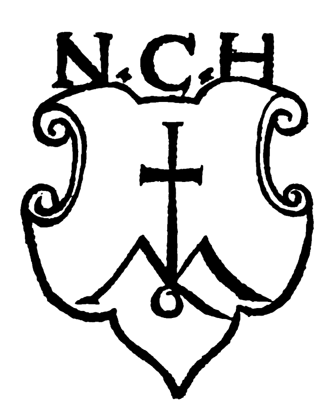
Quant au collage *végétal* ou à la *résine*, il a été imaginé, vers 1806, par Illig, papetier à Erbach, dans l'Odenwald. Le prospectus de cet inventeur, par suite des guerres de l'époque, passa presque inaperçu, au point que Canson chercha pendant plusieurs années et finit par trouver un collage végétal auquel il renonça quand il apprit le procédé meilleur d'Illig. Ce ne fut qu'en 1825 que le secret de cet inventeur fut connu en France. Accueilli et mis en pratique par Canson lui-même, le procédé nouveau pénétra avec la machine à papier dans la plupart des fabriques du continent. L'Angleterre s'y montra réfractaire et conserve, encore aujourd'hui, dans la plupart de ses usines, le collage animal qui contribue à maintenir aux papiers anglais la solidité et la sonorité qui ont fait leur réputation.

Signalons une dernière opération que l'on faisait généralement subir au papier, c'est le *satinage*. La feuille de papier était posée sur une table de marbre poli et on la frottait en tous sens avec une pierre dure unie, d'environ quinze centimètres de long, sur cinq de large et trois d'épaisseur. La pierre a été remplacée parfois par un rouleau de bois ou par un marteau de fer et même, plus tard, par une calandre. Certains papiers du XVe et du XVIe siècle, lissés à l'aide de ces moyens rudimentaires, sont remarquables par leur brillant et leur glacé.

Le papier satiné, trié une dernière fois, était enfin emballé. Lorsque les feuilles étaient pliées, elles l'étaient par cahiers de vingt-quatre ou de vingt-cinq feuilles constituant une *main*. Vingt mains faisaient la *rame*, qui comptait ainsi quatre cent quatre-vingts ou cinq cents feuilles, suivant la tradition des différents pays. La rame était pliée dans un papier et ficelée en croix. Comme ce mode de faire imprimait une marque aux feuilles de dessus et de dessous, on mettait à cette place des feuilles défectueuses, *tarées* ou *cassées*. Les règlements de tous pays ont dû

mettre des limites à cet usage et défendre aux papetiers de mettre plus de deux mains de papier cassé par rame.

Le papier d'emballage de la rame a porté de très bonne heure [1] l'indication de la papeterie d'où elle sortait ; mais ces marques nous sont rarement parvenues. On en connait cependant quelques-unes ; les plus anciennes sont très petites, ainsi celle de Nicolas Heusler, de Bâle (1582), dont la figure est ci-jointe. Plus



tard, elles sont devenues luxueuses et souvent artistiques. Nous attirons sur ces rarissimes gravures sur bois l'attention des collectionneurs et particulièrement de MM. les archivistes. Tels sont, dans leurs traits essentiels, les procédés très simples, presque primitifs, usités jusqu'au commencement du xixe siècle pour la fabrication du papier. Le siècle qui vient de s'achever aura vu la transformation complète de cette industrie : outillage, matières premières, collage, on peut même ajouter personnel ouvrier, tout a été renouvelé.

Nous ne nous occuperons dans ce qui va suivre que du papier fait à l'ancien système, dit à la *cuve*, à la *forme* ou à la *main*.

1. La feuille de papier, fabriqué ainsi qu'il a été dit, reçoit de la forme sur laquelle elle est faite une empreinte parfaitement

1. Le conseil de Genève, en date du 28 juin 1563, exigeait déjà que le papier amené en ville « porte la marque particulière, tant sur les feuilles, *comme sur les rames*, de l'ouvrier par lequel il aura esté faict, affin qu'il puisse estre discerné ».

distincte et caractéristique. Toutes les feuilles faites sur la même forme sont, comme les pièces de monnaie frappées au même coin, identiques les unes aux autres. Ce sont ces empreintes, variables avec chaque forme, qui permettent de classer les papiers, de reconnaitre leur identité ou de constater leurs dissemblances. C'est d'elles qu'il nous reste à parler.

Les caractères que la forme imprime à la feuille de papier sont : 1° le *format*, 2° et 3° les *vergeures* et les *pontuseaux*, qui varient de grosseur et d'écartement, 4° le *filigrane*. Nous les examinerons successivement.

Le *format* du papier a beaucoup varié. La nécessité de retirer la forme de la cuve, à bras étendus, a imposé la dimension maximum de 1^m10 à 1^m20 environ, pour son plus grand sens. Mais on n'a pas fabriqué d'emblée des papiers aussi grands; les Arabes n'y sont parvenus qu'à la fin du XIIIe siècle. L'exemplaire du Coran de la bibliothèque de Leipzig, écrit à Bagdad en 1306, est sur un papier qui mesure, rogné, 0^m662 sur 0^m954.

En Occident, le plus ancien et seul document authentique que l'on possède sur les dimensions du papier est de la fin du XIVe siècle. C'est une pierre, sorte de charte lapidaire, conservée à Bologne (Italie), et qui porte l'inscription suivante :

QUESTE SIENO LE FORME DEL CHUMUNE DE BOLLO-
GNA DE CHE GRANDEÇA DEVE ESSERE LE CHARTE DE BA-
BAXE CHE SE FARANO IN BOLLOGNA ESSO DESTRETTO CH-
OME QUI DE SOTTO EDIVIXADO.

« Que celles-ci soient les formes de la commune de Bologne, de quelle grandeur doivent être les papiers bombycins qui se feront à Bologne et dans son district, comme celles exposées ci-dessous. » Au-dessous de l'inscription sont gravés des rectangles inscrits les uns dans les autres et reproduisant les dimensions de quatre papiers avec leurs noms, savoir :

IMPERIALE . . .	0^m740	SUR	0^m500
REALLE	0^m615	SUR	0^m445
MEÇANE	0^m505	SUR	0^m345
REÇUTE	0^m450	SUR	0^m315

Karabacek a fait remarquer que, dans les anciens papiers arabes, le grand côté de la feuille est de moitié plus long que le petit côté, autrement dit que la proportion entre le grand et le petit côté de la feuille est comme trois à deux ou comme 1000 est à 666. Il y a quelque intérêt à constater que les formats bolonais diffèrent des arabes et que seul l'*imperiale* y correspond à peu près, ayant les proportions de 1000 à 675. Les autres formats, *realle*, *meçane*, *reçute*, sont dans le rapport de 1000 à 723, à 683 et à 700. Ils se rapprochent davantage de ce que l'on pourrait appeler un format parfait, qui aurait les proportions de 1000 à 708. Nous disons format parfait, parce que la demie, le quart, le huitième, le seizième de la feuille, auraient les mêmes proportions que la feuille entière. Or ce format parfait n'a presque jamais été en usage. Le *reçute* s'en rapproche beaucoup et il est étrange que, dans les cinquante-six sortes de papier portées au tarif français de 1741, dont nous parlerons dans un instant, il n'y en ait pas une qui ait exactement ces proportions; celle qui s'en rapproche le plus est le petit *soleil* qui devait mesurer $0^{m}676$ sur $0^{m}482$ (25 pouces sur 17 pouces et 10 lignes).

Ces formats ont passé d'Italie en France et en Allemagne sans subir de grandes modifications. Ils ont suffi pendant longtemps aux besoins des scribes ; on ne fabriquait même couramment que les deux formats : *reçute* de $0^{m}450$ sur $0^{m}315$, et *realle*, de dimensions doubles, soit $0^{m}615$ sur $0^{m}445$. Ce n'est qu'à la fin du xve siècle et avec le développement de l'imprimerie que le nombre des formats s'accrut considérablement. Les règlements de Louis XV, des 27 janvier 1739 et 18 septembre 1741, donnent une nomenclature complète des dimensions, du poids et des noms des papiers français de cette époque. On n'y compte pas moins de cinquante-six sortes différentes, allant du grand-aigle de $0^{m}988$ sur $0^{m}670$ au petit-jésus de $0^{m}358$ sur $0^{m}257$.

Les libraires et les bibliophiles, par une singulière inconséquence, ont très rarement mentionné les formats des éditions et ont indiqué seulement en combien de feuillets la feuille imprimée était pliée ; de là les termes : d'*in-folio* désignant les livres où le papier est plié une seule fois, par le milieu, donnant deux

feuillets ; d'*in-quarto*, pour ceux où la feuille est pliée deux fois, donnant quatre feuillets ; d'*in-octavo*, pour ceux où elle l'est trois fois, donnant huit feuillets ; d'*in-seize* pour ceux où elle l'est quatre fois, donnant seize feuillets ; d'*in-trente-deux*, pour ceux où elle l'est cinq fois, donnant trente-deux feuillets ; puis ceux, beaucoup plus rares, d'*in-six*, pour ceux où la feuille est d'abord pliée en trois, puis par le milieu, donnant six feuillets ; d'*in-douze*, d'*in-vingt-quatre* et même d'*in-dix-huit*, donnant douze, vingt-quatre et dix-huit feuillets à la feuille. Pour être logique, on aurait dû donner le nom d'in-folio aux ouvrages où la feuille est à plat, non pliée, et celle d'*in-deux* à ceux où la feuille est pliée une fois et que l'on qualifie ordinairement d'in-folio. Notons aussi que l'on donne couramment, quoique fautivement, le titre d'in-douze à des in-octavo ou à des in-seize. C'est une manière inexacte de désigner un petit in-octavo. Vu la grande variété des formats de papier employés en imprimerie, les termes d'in-folio, d'in-4 ou d'in-8 ne donnent pas une idée claire de la dimension d'un volume ; tel in-folio peut être plus petit qu'un in-4 et les qualificatifs de petit, de grand ou de maximum, auxquels on a fréquemment recouru, sont insuffisants.

Quelles que soient les dimensions d'un livre, la vergeure s'y verra toujours horizontale si c'est un in-2 (soit in-folio), un in-8, un in-32, un in-12 ou un in-18 ; elle s'y verra, au contraire, verticale, si c'est un in-4, un in-16, un in-6 ou un in-24. Il importe de se rendre compte de la manière dont le papier est plié pour trouver promptement les filigranes d'un volume ; or, le sens dans lequel se présente la vergeure en est un élément essentiel. Étant donné que la position normale d'un filigrane est au milieu de l'une des moitiés de la feuille, on le cherchera vers le centre du feuillet pour les in-2, dans le dos du livre et à mi-hauteur du feuillet dans les in-4 ; enfin, coupé en deux, dans le dos du livre et au haut des feuillets pour les in-8, ainsi que le font comprendre les dessins ci-contre (fig. n°s 2, 3 et 4).

Il résulte de ces indications que les filigranes des in-2 et des in-4 sont assez faciles à trouver et à comprendre, que ceux des in-8 sont toujours coupés et parfois impossibles à reconstituer ou à comprendre si le volume est rogné.

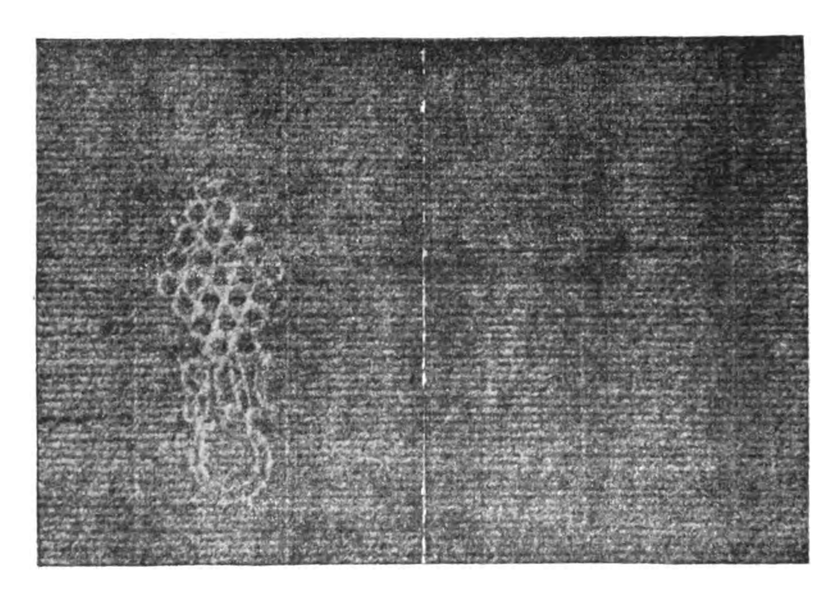


Fig. 2. — *Vergeure horizontale d'un in-folio.*

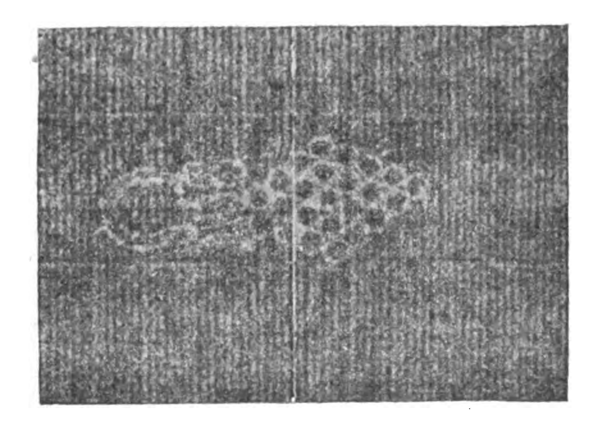


Fig. 3. — *Vergeure verticale d'un in-4.*

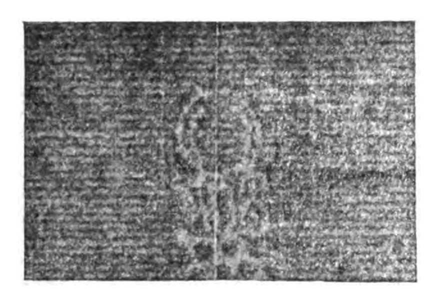


Fig. 4. — *Vergeure horizontale d'un in-8.*

La *vergeure* du papier est produite par les fils de laiton de la forme qui retiennent la pâte suspendue dans l'eau et qui, en la retenant, y déposent leur empreinte. En regardant le papier

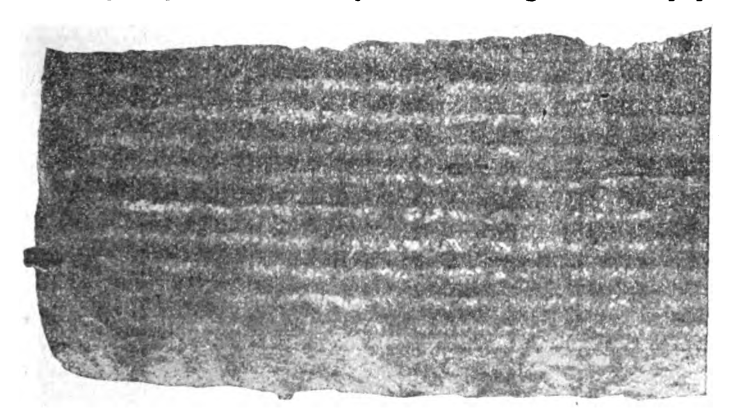


Fig. 5. — *Très grosse vergeure* (1392).

par transparence, on y voit des lignes alternativement foncées et claires. Les lignes foncées sont produites par la plus grande épaisseur de pâte contenue entre les fils; les lignes claires, au contraire, sont formées par l'incrustation des fils vergeurs dans la pâte, c'est-à-dire par une épaisseur moindre. Si l'on mesure l'espace occupé dans le papier par vingt vergeures, on trouve qu'il a varié entre les limites considérables de seize à quatre-vingts millimètres, comme le montrent les figures n°s 5 et 6.

Les fils vergeurs sont assez fins et serrés au XIIIe siècle, ainsi que l'indique la figure n° 7, de 1270; ils deviennent plus fins

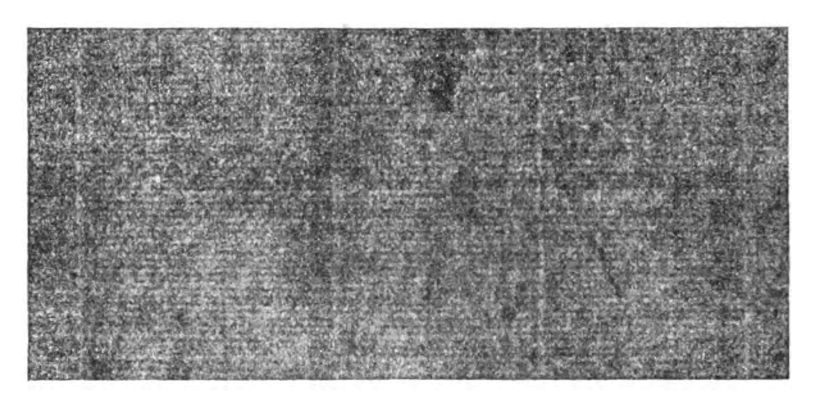


Fig. 6. — *Fine vergeure* (1467).

encore au siècle suivant, jusque vers 1340, comme on le voit d'après la figure n° 8, de 1328.

A partir du second tiers du XIVe siècle, les papetiers abandonnent la vergeure fine et reviennent à des fils plus gros encore que ceux employés au XIIIe siècle. On remarque dans



Fig. 7. — *Vergeure du XIIIe siècle* (1270).

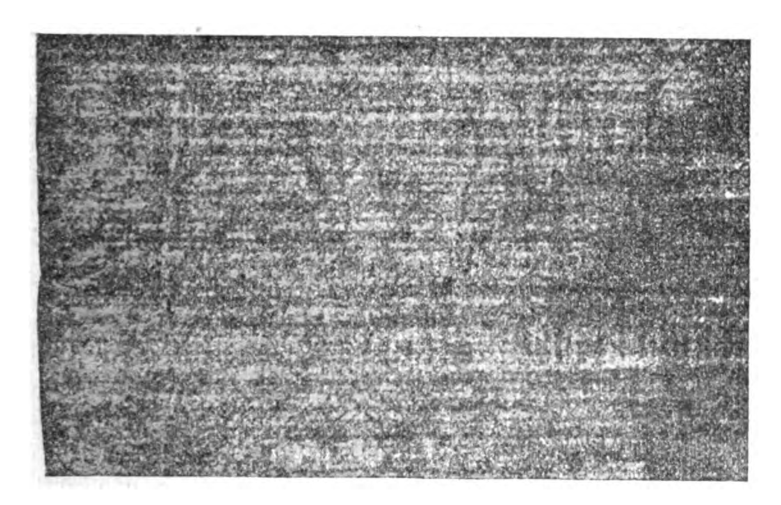


Fig. 8. — *Vergeure du commencement du XIVe siècle* (1328).

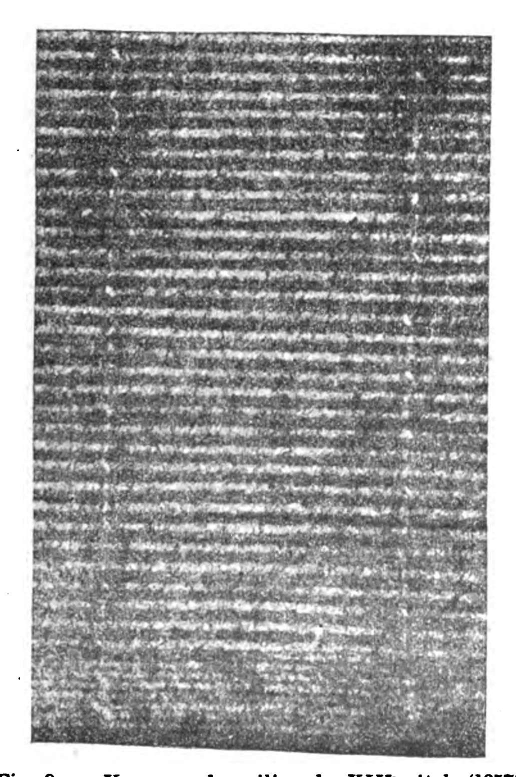


Fig. 9. — *Vergeure du milieu du XIVe siècle* (1357).

un grand nombre de papiers fabriqués pendant cette période, soit de 1340 à 1390 environ, une particularité très caractéris-



Fig. 9 A. — *Vergeure supplémentaire fine, disposée au milieu de la feuille* (1370).

tique. Lorsqu'on regarde ces papiers par transparence, on voit au travers de la feuille, à mi-hauteur, une ligne sombre, comme

si un fil vergeur avait été supprimé. En réalité, tel n'est pas le cas, mais ce fil a été remplacé, sur la forme, par deux ou trois fils très fins qui, ayant une épaisseur moindre que les autres, ont amené, à cet endroit, le dépôt d'une épaisseur de pâte plus forte, qui se traduit à la vue par la ligne sombre mentionnée ci-dessus (fig. n° 9 A). Le même papier offre sur ses bords, en haut et en bas, une vergeure plus fine et plus serrée que dans le reste de la feuille (fig. n° 9). Dans le dernier tiers du xive siècle, on revient à la vergeure fine (fig. n° 10); les papiers italiens de cette époque

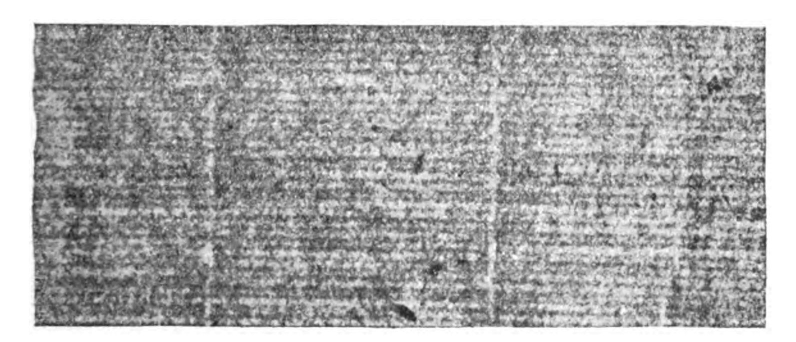


Fig. 10. — *Vergeure de la fin du XIVe siècle* (1378).

tiennent la tête dans ce mouvement et offrent déjà une vergeure qu'on peut qualifier de moyenne et qui va sans cesse en aug-

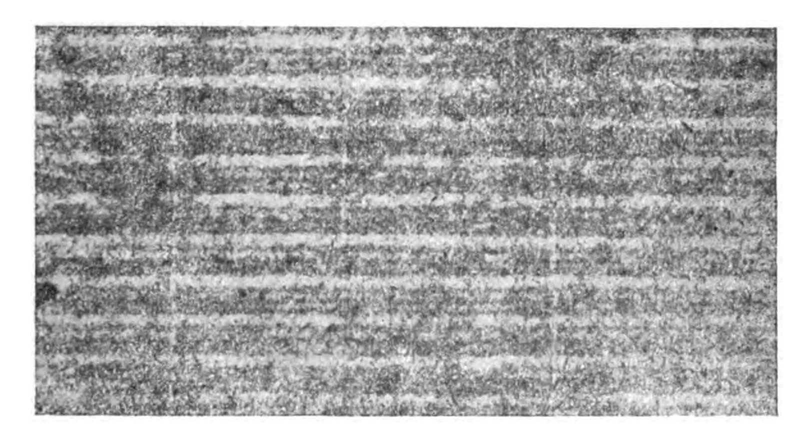


Fig. 11. — *Vergeure formée de fils d'inégale grosseur* (1506).

mentant de finesse. Les autres pays suivent l'exemple, et si leurs papiers sont assez grossiers à l'origine, ils ne tardent pas à s'améliorer et à s'affiner à leur tour.

Les fils de la vergeure sont parfois constitués de fils métalliques de grosseur inégale; lorsque ceux-ci sont utilisés avec art, on obtient une sorte de réglure du papier dans la pâte, qui devait être agréable aux scribes de l'époque (fig. n° 11).

Notons enfin une autre particularité de la vergeure qui ne se rencontre que durant un demi-siècle, à partir de 1445 environ jusqu'à la fin du xve siècle. Ce papier, vu contre le jour, offre, indépendamment des vergeures, des stries alternativement foncées et claires, espacées d'environ cinq millimètres (fig. n° 12).

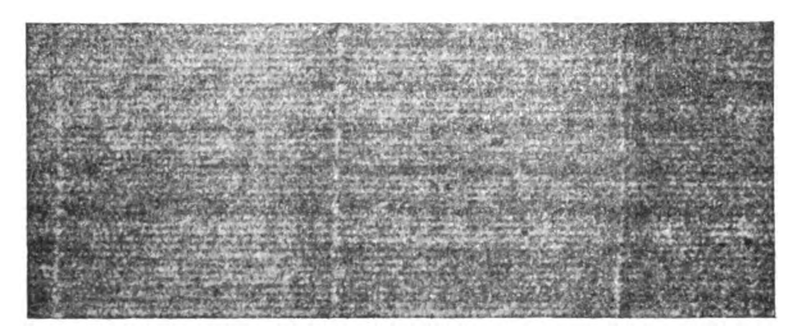


Fig. 12. — *Vergeure d'aspect particulier* (1465).

Nous ne savons pas comment expliquer cet aspect cannelé très spécial qui avait déjà frappé Camus à la fin du xviiie siècle (*Notice d'un livre imprimé à Bamberg* en 1462, Paris, an VII). Les papiers qui portent ce caractère sont, pour la plupart, originaires du nord de l'Italie, du Piémont en particulier.

Les *pontuseaux* sont, à proprement parler, des bâtonnets en bois, taillés en forme d'arête et placés dans la forme, perpendiculairement aux fils vergeurs pour les empêcher de fléchir. Mais ces bâtonnets seuls ne laisseraient pas de trace sur le papier [1]. L'empreinte que l'on voit presque toujours dis-

1. Desbarreaux-Bernard, *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Toulouse*, Toulouse, 1878, p. xxii, signale du papier sans pontuseaux qui nous paraît devoir être le produit de formes ainsi établies.



Fig. 13. — *Pontuseaux distendus* (1331).



Fig. 14. — ***Pontuseaux cousus de loin en loin*** (1382).

tinctement est produite par un fil métallique tendu par-dessus les fils vergeurs. Ce fil les serre contre le bâtonnet en bois et les empêche de se déranger ou de chevaucher les uns sur les autres. On ne s'explique pas autrement l'aspect de certains papiers où ces fils, perpendiculaires aux vergeures, se sont distendus (fig. n° 13). Toutefois, comme ils ne remplissaient qu'imparfaitement le but, on a très vite cherché à lier d'une manière plus effective les fils vergeurs aux pontuseaux, résultat qui a été obtenu en les cousant, pour ainsi dire, les uns aux autres, à l'aide d'un fil très fin. Tantôt ce point de couture se faisait de distance en distance (fig. n° 14), tantôt d'une manière absolument continue (fig. n° 15), tantôt en sautant un fil (fig. n° 16). Cer-

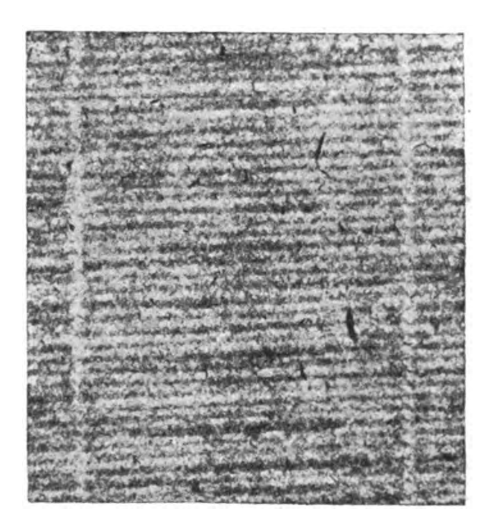


Fig. 15. — *Pontuseaux cousus d'une manière continue* (1395).

taines régions ont adopté l'un ou l'autre de ces procédés et les ont conservés pendant un temps assez long.

Le nombre des pontuseaux a beaucoup varié dans le cours des âges, ainsi que leur écartement. Dans les papiers de format ordinaire (de 0m315 sur 0m450 environ), on en compte habituellement sept à dix, quelquefois même seulement cinq, espacés de 0m070 à 0m042 au XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe

(fig. n° 17); de dix à quatorze, espacés de 0m040 à 0m028 dans la seconde moitié du xiv° siècle et dans le xv° (fig. nos 18 et 19), et



Fig. 16. — *Pontuseaux cousus en sautant un fil* (1424).



Fig. 17. — *Pontuseaux très espacés* (1357).

jusqu'à vingt et vingt-quatre, espacés de 0m025 à 0m018 à la fin du xv° et dans le xvi° siècle (fig. n° 20). Le resserrement ou plus grand rapprochement des pontuseaux paraît donc avoir été, de



Fig. 18. — *Pontuseaux moyennement espacés* (1476).



Fig. 19. — *Pontuseaux rapprochés* (1490).



Fig. 20. — *Pontuseaux très rapprochés* (1594).

tout temps, un signe de progrès et d'amélioration. C'est pourquoi, lorsqu'on rencontre le même filigrane sur deux papiers différents, peut-on tenir pour le plus ancien celui où les pontuseaux sont le plus espacés. En France et en Allemagne, les pontuseaux sont espacés d'une manière régulière (fig. n° 21), même à l'endroit du filigrane.



Fig. 21. — *Pontuseaux espacés régulièrement, même au filigrane* (1390).

En Italie, il en a été autrement et les papiers de ce pays présentent habituellement cette particularité d'un écartement plus grand des deux pontuseaux entre lesquels est posé le filigrane (fig. n° 22). Dans cet intervalle plus grand, se trouve souvent tendu un pontuseau supplémentaire qui porte le filigrane (fig. nos 23 et 23 A).

D'autres papiers, à partir des dernières années du XIVe siècle, exceptionnellement, puis d'une manière continue, à la fin du XVe et au XVIe siècle, ont, à chacun des bords de la forme, un pontuseau supplémentaire constitué par un gros fil de laiton, appelé *tranche-file*, lequel est séparé de son voisin par un espace plus petit que celui qui existe entre les autres pontuseaux (fig. n° 24).

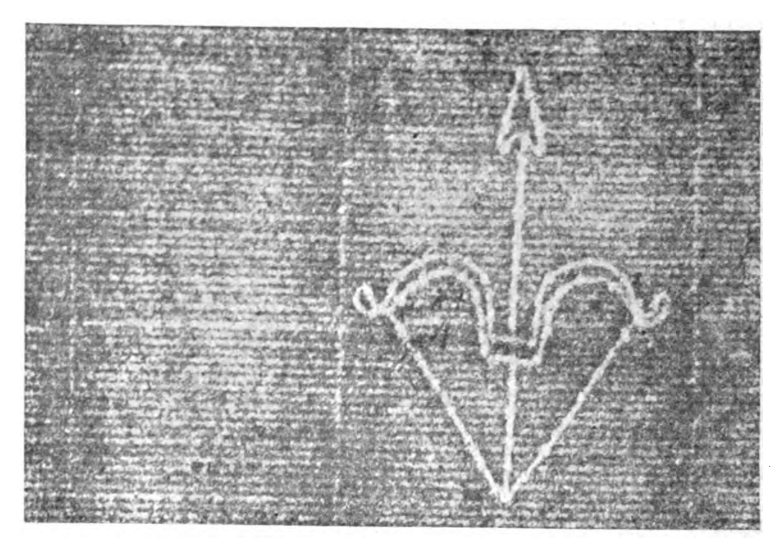


Fig. 22. — *Pontuseaux plus écartés à l'endroit du filigrane* (1385).

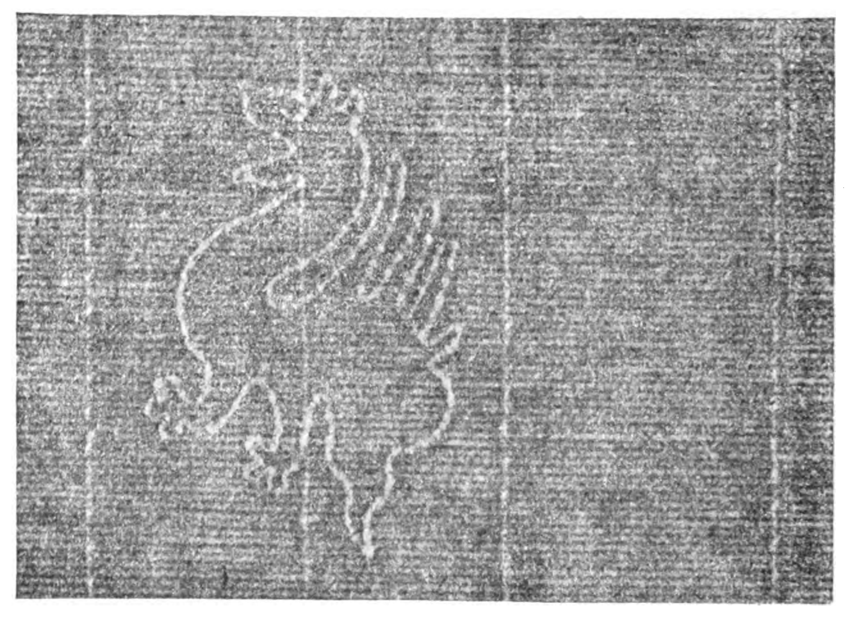


Fig. 23. — *Pontuseau supplémentaire, placé entre deux pontuseaux plus espacés que les autres* (1390).

Le *filigrane* est l'empreinte, laissée en creux dans la feuille de papier, par l'ornement en fil de métal qui a été cousu ou soudé

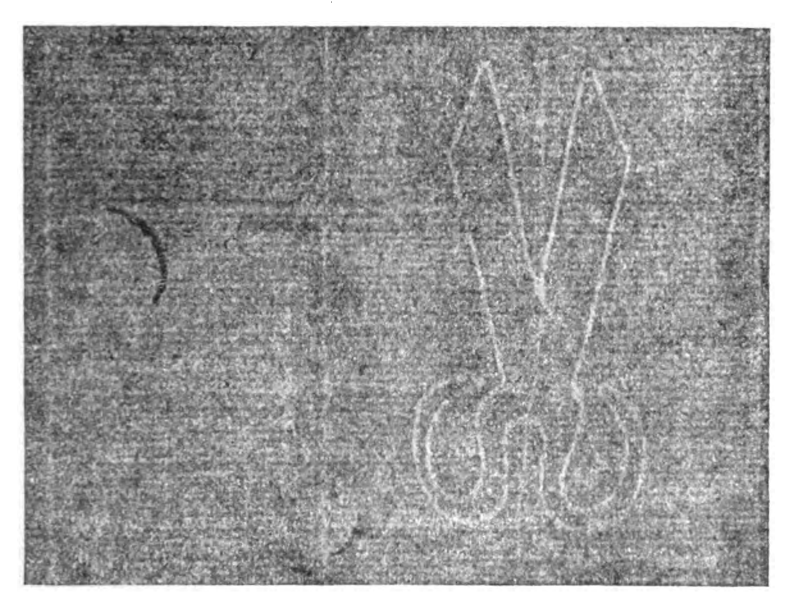


Fig. 23 A. — *Pontuseaux plus écartés à l'endroit du filigrane avec adjonction d'un pontuseau supplémentaire* (1468).



Fig. 24. — *Pontuseaux et tranche-file* (1399).

sur la forme. En regardant le papier par transparence, il se détache en clair sur l'ensemble plus sombre de la feuille. De toutes les particularités qui différencient les papiers, c'est évi-

demment la plus facile à saisir, celle qui frappe le plus l'observateur et qui a été la mieux étudiée. Dès la fin du XVIII[e] siècle, les érudits de divers pays ont recueilli un nombre plus ou moins considérable de ces marques et en ont publié des reproductions. En 1808, Jansen, réunissant les travaux de quelques-uns de ses prédécesseurs, donna deux cent quatre-vingt-sept dessins de filigranes dans son *Essai sur l'origine de la gravure*. En 1899, M. Likhatscheff, joignant ses propres recherches à celles des auteurs qui l'avaient précédé dans cette voie, a fait paraître un ouvrage en trois volumes (en russe), intitulé : *Signification paléographique des filigranes*, Saint-Pétersbourg, 1899, où se trouvent reproduits 4258 filigranes [1]. C'est actuellement le recueil le plus considérable sur la matière, et l'auteur a suivi la règle adoptée avec raison, depuis une trentaine d'années, de donner ses figures dans leur grandeur naturelle, sans chercher à les réduire d'un quart ou de moitié pour économiser de la place.

Le filigrane est une marque de fabrique qui, suivant les époques et les pays, a pu servir à différentes fins. D'abord *marque personnelle*, elle est formée dès son apparition, à la fin du XIII[e] siècle, par des initiales qui deviennent des noms au commencement du XIV[e]. De 1307 à 1320 on trouve les noms d'une vingtaine de papetiers originaires de Fabriano (Ancône) et de ses environs. Cet usage, qui démontre le caractère individuel des filigranes, a été vite abandonné et les papetiers ont recouru à un signe quelconque, imitant en cela les autres artisans de leur temps. Ce signe devint leur signature, facilement reconnaissable par des tiers, surtout par les illettrés, de beaucoup les plus nombreux.

Outre leur signification comme marque personnelle, les filigranes n'ont pas tardé à fonctionner comme *signes de provenance* et à désigner non plus un papetier, mais un moulin à papier. On sait que la qualité du papier ne dépend pas seulement de l'habileté et des soins du fabricant, mais aussi de la situation de l'usine et, en particulier, de la pureté des eaux qui l'alimentent. Il en résulte que, pour le consommateur, la marque doit indiquer

1. Voir le *Bibliographe moderne*, t. V, p. 446.

la provenance du papier plutôt que faire connaître l'artisan par qui il a été ouvré. Aussi trouve-t-on des armoiries dès le milieu du XIVe siècle et l'on comprend tout l'intérêt qui s'attache à cette catégorie de filigranes.

Le filigrane devait encore renseigner le consommateur sur le format et la qualité du papier. Le *format* parlait assez de lui-même pour qu'il ne fût pas nécessaire, à l'origine, de le signaler par une marque distinctive. Jusqu'au XVIe siècle, le même filigrane a été apposé par un fabricant sur ses papiers de dimensions différentes. Toutefois, il régnait, à cet égard, une certaine diversité entre une région et une autre. Au XVIe siècle, les papiers de l'Italie centrale et méridionale mesuraient 0m30 sur 0m44 et les allemands 0m32 sur 0m43. Lorsqu'on parcourt en Autriche les documents de cette époque, on peut, d'après le seul format, juger de la provenance italienne ou allemande des papiers qu'on examine. C'est pourquoi aussi, à la même époque, les papiers usités en Suisse et marqués à l'*écu de France*, à la *crosse de Bâle*, au *lion* portant l'écu de Zurich, n'étant pas exactement de même grandeur, le consommateur, peu à peu, distingua ces différents formats et les désigna par le filigrane qu'ils portaient; de là les noms d'*écu*, de *crosse*, de *lion*, usités dans ce pays jusqu'à nos jours, pour désigner trois formats de papier. Plus tard, les exigences, croissant avec le développement de l'imprimerie, le nombre et la diversité des formats augmentèrent et, au XVIIIe siècle, on finit par leur appliquer le nom de marques connues : raisin, coquille, griffon, pot, que ces filigranes fussent ou non en relation avec le format pour la désignation duquel on les apposait.

La *qualité* a dû être plus vite spécifiée que le format; elle est moins facilement reconnaissable que lui, et le papetier, fabriquant au moins deux sortes de papier blanc [1], a dû avoir inté-

1. Nous disons *papier blanc*, parce que les chemises de dossiers et les feuilles de garde en papier gris ou bleu, des XVIe au XVIIIe siècles, qui constituent les seuls spécimens de papiers d'emballage parvenus jusqu'à nous, montrent qu'ils étaient souvent fabriqués avec les formes — usagées, parfois même très usées — avec lesquelles on avait fait, peu de temps auparavant, les papiers blancs à écrire renfermés dans lesdits dossiers et registres.

rêt à les distinguer l'une de l'autre. Pour atteindre ce but, il suffisait de modifier la marque primitive du battoir. En Italie, on l'inscrivait dans un cercle, et cela dès 1355. Ailleurs, lorsqu'il s'agissait d'armoiries, le papier ordinaire était filigrané d'un simple écu et celui de qualité supérieure l'était de l'écu accompagné de son support; tel fut le cas pour le papier de Zurich au milieu du XVIe siècle, ainsi que nous l'apprend un contrat de location passé en 1552 entre la Seigneurie et Christophe Froschauer, le célèbre imprimeur. En France, à partir du milieu du XVIe siècle, les fabricants apposaient volontiers leur nom entier sur le papier fin qu'ils produisaient, se bornant à mettre leurs initiales sur la qualité inférieure. Toutefois, ces procédés si simples ne paraissent pas avoir été pratiqués d'emblée et il est probable qu'au XVe siècle et, à plus forte raison, au XIVe, chaque papeterie employait des filigranes différents pour désigner les diverses qualités de ses produits. On en a la preuve pour Ravensburg qui, au milieu du XVe siècle, marquait de la *tour* ses plus beaux papiers, de la *tête de bœuf* sans yeux ceux de qualité moyenne, et du *cornet* la sorte la plus ordinaire.

Un dernier emploi, et le plus moderne, du filigrane, a été pour indiquer l'*année* de la fabrication du papier. Le premier exemple d'un millésime accompagnant une marque est de 1545; mais il est possible qu'à l'origine une date semblable fût destinée à rappeler la fondation du battoir ou l'octroi d'un privilège. A partir de 1578, le doute n'est plus possible, et la papeterie d'Olmütz, en Moravie, accompagne sa marque (l'aigle bicéphale) de millésimes allant de 1578 à 1599, qui montrent qu'on a voulu indiquer l'année de la fabrication du papier.

Pour terminer ce qui a trait à la signification des filigranes, il faut rappeler les règlements de Louis XV sur la papeterie française, déjà mentionnés, à teneur desquels le filigrane proprement dit (cloche, couronne, coquille, etc.) devait indiquer un papier d'un certain format et d'un certain poids. La qualité devait être énoncée en toutes lettres par un des mots : fin, moyen, bulle, vanant ou gros-bon. Le fabricant devait mettre son nom entier sur le papier fin et ses initiales sur les autres; enfin le nom de la province devait accompagner le millésime de 1742.

Ainsi fut fait, et durant de longues années le millésime de 1742 figura dans les filigranes des papiers français, non plus pour indiquer la date de leur fabrication, mais pour certifier qu'ils étaient faits conformément aux prescriptions de la loi.

Le filigrane n'occupe pas toujours la même place sur tous les papiers. Il fut apposé, à l'origine, d'une manière arbitraire et variable, puis l'usage lui assigna peu à peu une place fixe. Dans la règle il est disposé vers le centre d'une des moitiés de la feuille, son axe vertical posé dans le sens des pontuseaux. Cependant certaines régions ont eu d'autres habitudes et l'on trouve des filigranes dont l'axe vertical est placé dans le sens des vergeures, ou qui sont posés au centre de la feuille ouverte ou vers un de ses bords, ou à un des angles inférieurs. A Genève, un règlement du 27 janvier 1562, qui certainement était la consécration d'un usage plus ancien, exigeait que le filigrane fût posé au centre de la feuille ouverte, « affin que la marque n'empesche point l'ouvrage de l'impression », dit le registre du Conseil. D'autres moulins ou régions, ainsi l'Angoumois, avaient pour tradition de poser le filigrane vers le bord de l'un des feuillets, à sa partie médiane. A Gênes, à partir de 1598, l'usage s'introduisit de le placer à un des angles inférieurs de la feuille. Dans les États de Venise, outre le filigrane posé à sa place normale, les papetiers placèrent une contremarque personnelle à l'angle de la feuille. Le plus ancien exemple connu de ce mode de faire est de 1483 et, à partir de cette date, il se généralisa et finit par être imposé dans les règlements de la Seigneurie. Ces particularités peuvent aider à constater la provenance des papiers.

Les filigranes doubles ou triples se voient déjà à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, mais on y renonça vite pour se borner à n'en employer qu'un seul. Les papetiers de Venise dérogèrent les premiers à cet usage, comme nous venons de le dire. Ailleurs, ce n'est qu'à partir du milieu du XVI[e] siècle que l'on recourut à l'emploi d'une seconde marque qui fut posée symétriquement à la première, au centre de l'autre feuillet. Rarement mis en pratique, ce procédé ne devint général qu'au XVII[e] siècle et au XVIII[e]. Il convenait aux fabricants en ce qu'il

leur permettait d'utiliser pour leurs produits des filigranes qui avaient la vogue, sans cependant en faire une contrefaçon, puisqu'ils y ajoutaient leur signe personnel. Aussi n'avaient-ils pas attendu le milieu du xvie siècle pour entrer dans cette voie et déjà, dans le cours du xve, on trouve des marques devenues banales, c'est-à-dire usitées par plusieurs battoirs, qui se différencient les unes des autres par l'adjonction d'un ornement caractéristique. Tel est le cas de la *tête de bœuf*, qui se présente accompagnée de très nombreuses et variées combinaisons de fleurs, de croix, de couronnes, d'étoiles, d'armoiries ou de lettres qui se rapportent à des localités (Z : Zurich ; M : Memmingen ; K : Kempten), ou qui sont des initiales de fabricants. Ce dernier système, celui de lettres initiales, a été très employé et l'on trouve un grand nombre de filigranes (licorne, pot, fleur de lis, raisin, roue dentée, etc.), accompagnés de lettres ou d'assemblages de lettres destinées à en faire connaître la provenance. D'autres fabricants, au cours du xvie siècle, adoptèrent un monogramme, vraie marque de fabrique, dans le sens moderne du mot, qui accompagne sur leurs produits un filigrane banal ou qui figure isolé dans un écu ou sur la poitrine d'un aigle.

Les noms de papetiers usités au commencement du xive siècle revinrent en usage au xvie. Déjà, en 1497, on trouve dans des papiers qui paraissent être de provenance angoumoisine, filigrané au bord de la feuille, le nom de *Sboecon* qui doit peut-être se lire *S. Boccon*. En 1504 on voit celui de *Boudie*, et plus on avance dans le xvie siècle, plus on trouve, soit seuls, soit accompagnant un autre filigrane, de nombreux noms de papetiers, généralement français, tels que ceux des grandes familles papetières de Troyes : les Lebé, les Denise, les Nivelle, les Pinette, les Journée et ceux d'une vingtaine d'autres familles ou d'artisans moins connus : les Mauldine de Langres, les Perret de Sens, les Ligneras, les Botencia et les Boy, d'Auvergne, etc.

Hors de France on ne voit que très rarement un nom de papetier au xvie siècle, mais on rencontre beaucoup de noms de localités employés soit seuls, soit comme accessoires d'armoiries. Si beaucoup d'États, de villes et de seigneuries avaient des armoiries suffisamment connues pour qu'elles parlassent d'elles-mê-

mes, ainsi : Augsbourg, Bâle, Berne, la France, les deux Fribourg, Genève, Kaufbeuren, la Lorraine, Memmingen, Nuremberg, Paris, la Saxe, Strasbourg, etc., d'autres n'étaient pas dans une situation aussi favorable et les papetiers jugèrent bon d'accoler le nom de la ville aux armoiries. Ainsi Aussig, Budissin (Bautzen), Eger, Francfort-sur-l'Oder, etc. Les héraldistes ne se plaindront pas de cette sorte de pléonasme qui facilite leur travail. Souvent même, faute d'armoiries, les papetiers prirent pour filigrane le nom de la localité et le placèrent dans un écu ou dans un cercle, imitant ce qui se pratiquait pour les sceaux. Ainsi : Ditersbach, Zittau, Arnstadt, Ische, Sirod, etc. On apprend, par ce moyen, à connaître un grand nombre de localités papetières disséminées en Allemagne, en Autriche-Hongrie, quelques-unes même en France.

Il y aurait beaucoup à dire sur les objets choisis par les papetiers pour leur servir de marques. Si les écus ou armoiries, les lettres alphabétiques et les noms constituent les filigranes qui peuvent le mieux renseigner sur la provenance des papiers, ce ne sont pas les seuls intéressants et, parmi les deux ou trois cents images employées, plusieurs donnent, des choses et des idées du temps passé, une illustration intéressante. La signification de quelques autres est douteuse ou échappe entièrement. Le merveilleux, si cher au moyen âge, y joue son rôle sous la forme d'animaux fantastiques : basilics, griffons, licornes, sirènes, etc. La religion n'y est pas étrangère et, sans parler de la croix qui abonde et surabonde, on y trouve des anges, des saints avec leurs attributs, le mouchoir de sainte Véronique avec la sainte Face, le pape dans sa chaire et jusqu'à la scène de l'Annonciation. Mais en voilà assez pour faire comprendre à tous l'intérêt qui s'attache au papier et à ses filigranes.

Deux retentissants procès contemporains : l'affaire Caffarel-Limousin, dite des décorations, qui amena, le 2 décembre 1887, la démission de Jules Grévy, président de la République française, et l'affaire Dreyfus-Esterhazy ont fait voir quel parti on pouvait tirer de la connaissance du papier et de ses filiganes. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en doute, et la critique, dans les domaines de l'histoire, de la littérature, de l'archéologie et des

beaux-arts, y a eu souvent recours. Vallet de Viriville écrivait en 1859, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (numéro du 15 mai) : « Les filigranes étudiés, comparés avec soin, doivent nous dire après une enquête suffisamment approfondie, et d'une façon plus ou moins précise ou ponctuelle, quel est l'âge ou l'antiquité d'une feuille marquée de tel ou tel filigrane; ils doivent nous apprendre aussi quel est le lieu où ce papier a été fabriqué. » Cela est parfaitement juste. Toute feuille de papier filigrané porte en elle-même son acte de naissance, c'est-à-dire une preuve matérielle et certaine de l'époque et du lieu où elle a été faite. Le tout est de bien déchiffrer cet acte de naissance, opération actuellement délicate, faute de renseignements suffisants, mais qui deviendra de plus en plus facile et sûre à mesure que le sujet sera mieux étudié et qu'on lui accordera l'attention qu'il mérite.

C.-M. Briquet.

CATALOGUE DES ACTES ROYAUX

CONSERVÉS

DANS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

(Fin)

HENRI III

417. — 1574, 20 octobre, Lyon (an Ier). — Mandement, à l'évêque de Langres, de convoquer sans retard les représentants du clergé de son diocèse, savoir, un pour les chapitres, un pour les abbés et un pour les prieurs, et de leur faire établir la répartition de la part afférente au diocèse dans les sommes accordées au roi par le Saint-siège à l'effet d'entretenir les armées levées pour la « conservation de l'Église » et pour « remettre noz villes et pais occupez soubz nostre obéyssance ». — « Par le Roy, de Neufville. »

Original, Évêché de Langres, G. 9 ancien.

418. — 1574, 23 décembre, Avignon (an Ier). — Le roi, après avoir pris l'avis de la reine mère, des princes du sang et de son Conseil privé, confirme les déclarations par lui faites portant exemption pour le clergé de toutes contributions de deniers, garnisons, munitions, fortifications, subsides et aides des villes, emprunts généraux et particuliers, logement des gens de guerre, etc. — « Par le Roy, en son Conseil, Dolu. »

Copie, collationnée par des notaires, du 7 janvier 1575. (Chapitre de Langres, G. 107, 4e provisoire.)

419. — 1575, 2 janvier, Avignon (an Ier). — Au Parlement, aux baillis et sénéchaux. Ordre de faire publier et enregistrer l'ordonnance du feu roi, du 25 mars 1574 (n° 415, ci-dessus), laquelle

n'avait pu l'être de son vivant. — « Par le Roy, en son Conseil, Brulart. »

Copie, collationnée par un secrétaire du roi, signée : Brisson. (Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.)

420. — 1575, 15 mars, Paris (an Ier). — Mandement, aux baillis de Chaumont et de Vitry-le-François, de faire établir par le chapitre de Joinville le terrier de sa seigneurie de Chancenay. — « Par le Conseil, Le Cointe. »

Original, fragment de sceau, type armorial, cire blanche, sur simple queue. (Chapitre de Joinville.)

421. — 1575, 15 avril, Paris (an Ier). — Mandement, au bailli de Sens, sur la requête présentée au Conseil privé par l'évêque de Langres et son chapitre, de lever la saisie qu'il avait faite indûment du revenu du temporel dudit évêché, pour cause de non-paiement de 100,000 liv., formant la taxe de ce diocèse dans le dernier million accordé au roi par le clergé de France. — « Par le Roy, Fizes. »

La requête portait notamment que, l'évêque ayant réuni les bénéficiers de son diocèse, ceux-ci « aiens trouvé la dicte taxe par trop excessive, surpassant de beaucoup celle du premier million.... (voir le n° 416) auroient esté depputez aulcuns d'entr'eux, qui se seroient transportez jusques en Avignon » pour obtenir du roi une réduction ; « et, aiant faict long séjour, furent renvoiez avec les autres diocèses, sur semblables plainctes et doléances, à l'assemblée générale qui depuis a esté tenue à Paris le quinziesme jour de mars derrenier. » A cette assemblée, on leur déclara qu'il n'y serait pas fait de rabais, et cette décision leur fut confirmée par une lettre du syndic général du clergé de France, du 17 mars. Le clergé du diocèse de Langres s'efforça alors de recueillir la totalité de ces cent mille livres. Les rôles étaient sur le point d'être remis au receveur, lorsque le bailli de Sens fit saisir le temporel de l'évêque et du chapitre de Langres, etc., etc.

Original, Chapitre de Langres, G. 98, 3° provisoire.

422. — 1575, 23 août, Paris (an II). — Le sieur de Thou, gouverneur de Langres, ayant voulu contraindre le chapitre de cette

ville à contribuer aux réparations de partie des murailles et à faire le guet et la garde des portes, le bailli de Sens et son lieutenant à Langres sont informés que le roi confirme les lettres patentes d'exemption données le 23 décembre 1574 (n° 418 ci-dessus).

423. — **1577**, 20 mars, Blois (an III). — Mandement à l'évêque de Langres, conseiller au Conseil privé, à ses grands vicaires et aux députés de son diocèse, de faire l'assiette des 8759 liv. 5 sols auxquels ce diocèse a été taxé sur les fonds alloués par l'assemblée du clergé, réunie à Blois, pour l'entretien pendant six mois de quatre mille hommes de guerre à pied et de mille chevau-légers. Les fonds devront être prêts pour le 10 avril.

Préambule : « Les prélats et autres bénefficiers assemblez en ceste ville de Bloys, représentant le clergé de France, après avoir bien au long entendu l'estat de noz affaires et la mauvaise délibération de ceulx de la nouvelle oppinion, tendans à destruire la Relligion catholicque, appostolicque et romaine, et la subversion de nostre estat, et que desjà ilz ont surprins plusieurs villes, tué plusieurs gens d'église et autres catholicques noz bons et fidelz subjectz ; ruiné et desmoly les églises, continuans leur mauvaise volonté, de laquelle ilz ont monstré leur effect depuis seize à dix-sept ans, séduisans mesmes quelques catholicques pour les fortiffier et favoriser en leurs mauvais desseings et assemblées en armes, le tout au mespris de l'obéissance qu'ilz nous doibvent ; les dictz ecclésiasticques, après plusieurs assamblées et d'un commun consentement nous ont accordé pour six mois le secours et soulde de quatre mil hommes de guerre à pied et mil chevaulx légiers, de ceulx qui seront ès armées que faisons mestre sus pour nous opposer et pourveoir aus dictes entreprinses, soubz toutteffois certaines conditions et demandes contenues aux lectres et mandemens de la dicte assemblée à vous adressans, cy attaché soubz le contreseel de nostre chancellerie.... » — « Par le Roy estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 9 ancien.

424. — **1578**, 12 février, Paris (an IV). — Mandement, au bailli de Chaumont-en-Bassigny, de mettre en possession de l'abbaye

de Morimond, vacante par le décès de frère Jean Coquey, frère Gabriel de Saint-Belin, nommé par le roi et pourvu de ses bulles en cour de Rome. — « Par le Roy, en son Conseil, Brulart. »

Original, Morimond.

425. — 1578, 21 avril, Paris (an IV). — Lettres patentes, en forme de commission donnée à l'évêque de Langres, aux grands vicaires et aux députés de son diocèse, leur mandant de lever la somme de 3300 écus, valant 9900 liv. et formant la part de ce diocèse du décime et demi accordé au roi, en outre des décimes et impositions ordinaires. Exemption est faite pour les cures d'un revenu de trois cents livres et au-dessous. — « Par le Roy estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

426. — 1578, 31 mai, Paris (an V). — Certains membres du clergé ont remontré au roi que l'exemption accordée aux cures d'un revenu de trois cents livres et au-dessous, par les lettres précédentes, aurait pour conséquence de faire supporter aux autres bénéfices deux décimes et demi au lieu d'un décime et demi ; le roi ordonne que lesdites cures supporteront un décime. — « Par le Roy estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.

427. — 1578, 20 juillet, Paris (an V). — Mandement au premier huissier ou sergent qui en sera requis. Attendu le peu d'empressement que certains bénéficiers mettent à s'acquitter de l'imposition ordonnée par les lettres du 21 avril 1578 (n° 425 ci-dessus), il lui est enjoint de mettre en demeure les archevêques, évêques, etc., de faire les taxes dans la huitaine de la signification des présentes et d'en délivrer les rôles au receveur des décimes. — Signé : HENRY. — « Par le Roy estant en son Conseil, Brulart. »

Imprimé, sur parchemin, en forme de charte, signé par Corneillan et Lenormant, notaires au Châtelet de Paris. (Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.)

428. — 1578, 25 juillet, Paris. — Mandement, au bailli de Vitry-le-François, de s'enquérir du droit qu'aurait le chapitre de

Joinville d'avoir des fourches patibulaires ; en cas d'affirmative, il consentira à leur rétablissement.— « Par le Conseil, Goguier. »

Original, fragment de sceau, type armorial, cire blanche, sur simple queue. (Chapitre de Joinville.)

429. — 1579, 1er décembre, Paris (an VI). — Mandement au Parlement de continuer, sans s'arrêter à la renonciation qui avait été arrachée au curé, par surprise ou par violence, le procès pendant devant lui, en appel, entre Jean Jobelet, curé de Joinville, et le chapitre dudit lieu, à propos du droit dudit curé de donner ou faire donner l'eau bénite dans les maisons, tous les dimanches et jours de bonnes fêtes, après la messe paroissiale, droit que le chapitre avait usurpé. (Curieux détails.)

Copie, du temps, non signée. (Chapitre de Joinville.)

430. — 1580, 15 mars, Paris (an VI). — Mandement, à l'évêque de Langres, à son grand vicaire et aux députés du clergé, de faire taxer les bénéfices du diocèse, conformément aux délibérations de l'assemblée du clergé tenue à Melun, puis à Paris, aux mois de juin, juillet, août et septembre 1579, et en vertu du mandement du clergé, en date à l'abbaye de Saint-Germain des Prés du dernier février 1580. Ils devront faire lever dans la huitaine les sommes dues par les bénéficiers. — « Par le Roy, en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

431. — 1580, février, Paris (an VI). — Édit rendu sur les plaintes et remontrances du clergé assemblé à Melun, touchant les diverses matières ecclésiastiques. Signé : HENRY. — « Par le Roy, estant en son Conseil, Brulart. » (33 articles.)

Original, en forme de cahier, lacs de soie rouges et verts, sceau détruit. (Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes.*)
Édition : Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises,* XIV, 465-476.

432. — 1580, 16 juin, Paris (an VII).— A l'évêque de Langres, ou à ses grands vicaires. Le roi rappelle que dans l'assemblée du clergé dernièrement tenue il a promis de ne pas ordonner de nouvelles contributions, mais les rebelles ayant pris

les armes et appelé à leur aide des troupes étrangères, le roi se voit forcé de recourir au clergé, comme il vient déjà de le faire pour les villes closes et le plat pays. Il lui mande de faire lever deux décimes sur le clergé de son diocèse, d'ici à la fin d'août, époque où son armée sera entrée en campagne. Signé : HENRY. — « Par le Roy, estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.
Est joint le procès-verbal de l'assemblée du clergé du diocèse, tenue à Langres le 1er septembre 1580.

433. — 1582, 30 janvier, Paris (an VIII). — A l'évêque de Langres ou son grand vicaire. Il lui demande de faire le département d'un décime extraordinaire pour le 1er mars suivant, attendu les besoins du trésor royal occasionnés notamment « par l'armée qu'il nous a convenu mettre sus en nostre pays de Daulphiné, afin de nous y faire rendre l'obéissance qui nous est deue...., » et en considération de ce que « les seigneurs des ligues de Suisse ont envoyé leurs ambassadeurs devers nous en ceste ville de Paris, pour avoir le payement des sommes de deniers que nous leur debvons, tant pour le service faict aux roys noz prédécesseurs et à nous ès guerres et troubles passez, que pour les arréraiges des pensions que nous leur donnons pour les conserver en l'amictyé qu'ilz ont tousjours portée au bien et protection de ceste couronne. » — « Par le Roy, estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.

434. — 1582, 17 mai, Fontainebleau (an VIII). — Mandement au premier huissier ou sergent sur ce requis, délivré en exécution de l'ordonnance du Conseil d'État y annexée, lui enjoignant de signifier aux habitants de Langres qu'ils aient à communiquer au chapitre de ladite ville les lettres patentes et autres actes relatifs à la modération que le roi avait faite, en faveur desdits habitants, du subside nouvellement établi sur le vin, subside dont le chapitre ne devait supporter que sa juste part et portion. — « Par le Roy, en son Conseil, Forget. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire : *Gens de guerre*.

435. — 1582, 29 mai, Fontainebleau (an VIII). — Lettres d'é-

vocation adressées aux gens tenant la Cour des Aides à Paris. Le roi, après avoir pris l'avis de son Conseil et pour se conformer à l'accord intervenu à Melun en 1580, évoque la cause des Chartreux-lez-Dijon, portée par eux devant la Cour des Aides, laquelle l'avait retenue. Les Chartreux se plaignaient d'une surtaxe de la somme qui leur avait été départie par les députés du clergé du diocèse de Langres pour la solde de 4000 hommes de pied, accordés au roi par le clergé de France en 1577. Cette affaire est renvoyée devant lesdits députés. — « Par le Roy, en son Conseil, Forget. »

Original, Évêché de Langres, G. 11, 2° provisoire.

436. — 1582, 17 août, Paris (an IX). — Le roi mande au bailli de Chaumont que, malgré la surannation des lettres du 4 décembre 1573 (n° 413 ci-dessus), il permet au commandeur d'Esnouveaux d'en bénéficier pour le rétablissement des fourches patibulaires audit lieu. — « Par le Conseil, Bernard. »

Original, Commanderie d'Esnouveaux, liasse 4, lettre A, n° 27 : *Esnouveaux.*

437. — 1583, 1er février, Paris (an IX). — Le roi mande à l'évêque de Langres, conseiller d'État, ou à son grand vicaire, qu'à cause du renouvellement d'alliance fait avec les ligues de Suisse, l'année précédente, et pour faire tenir en sûreté les villes et places frontières « qui sont menassées d'aucuns noz voysins », il ait à assembler six des principaux bénéficiers du diocèse, avec les députés dudit clergé et deux chanoines de l'église cathédrale, pour leur faire accorder les deux décimes qu'il a résolu de demander au clergé, car « le pauvre peuple.... est assez chargé d'ailleurs de tailles, creues et impositions ». Ces deux décimes s'élèvent pour le diocèse de Langres à 3893 écus sol., suivant la taxe ordinaire. Ils devront être levés le plus promptement possible et payés en deux termes, les 1er mars et 1er octobre, au receveur général du clergé, lequel les versera aux ligues de Suisse, en vertu de l'engagement pris envers elles dans le traité de renouvellement d'alliance. — « Par le Roy, estant en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes.*

438. — 1584, 8 février, Paris (an X). — Relief d'appel. Mandement, au premier huissier ou sergent qui en sera requis, d'ajourner au Parlement le lieutenant criminel au siège de Langres, qui avait reçu l'appel de Simon Maréchal, habitant de Plesnoy, dépendance de la mairie de Langres, laquelle appartenait au chapitre de cette ville. Maréchal était poursuivi par les officiers du chapitre comme accusé d'un « scandale ». — « Par le Conseil, de Neufville. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

439. — 1584, 30 janvier ou 28 juillet (une partie de la date est restée en blanc).— A l'évêque de Langres, conseiller d'État, ou à son grand vicaire, et aux députés du clergé du diocèse. Le roi rappelle que sur les remontrances de plusieurs prélats, attendu la difficulté de trouver les sommes demandées, il avait révoqué les lettres de commission du 1er février 1583 (n° 437 ci-dessus), qui ordonnaient la levée de deux décimes extraordinaires, mais il a informé chaque diocèse, par des lettres closes, qu'il aurait besoin pour la présente année de 200,000 écus, pour les causes mentionnées auxdites lettres révoquées. Les gens du clergé ont remontré la situation précaire des bénéfices, « qui estoient encore occupez en plusieurs lieux par ceulx de la religion prétendue réformée », et ont demandé que la décision de cette affaire fût remise à l'assemblée générale du clergé, fixée à l'année prochaine. Le roi avait déclaré que pour le moment il restreignait sa demande à un décime, soit 350,000 livres, mais, sur l'observation qui lui en a été faite et pour prévenir le cas de non-valeurs, il décide qu'il sera levé un décime et demi, sur quoi sera prélevée d'abord la somme demandée, et que ce qui en restera disponible sera imputé sur les décimes ordinaires, « non obstant que la dicte levée ne nous ait esté accordée en l'assemblée générale du clergé suivant ce que nous leur en avons cy devant promis, à quoy la nécessité de noz affaires nous a contrainct de desroger pour ceste fois ». — « Par le Roy, estant en son Conseil, Forget. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.

440. — 1585, 13 mai, Paris (an XI). — Mandement au grand

maitre des Eaux et Forêts de Champagne. « Nous avons faict voir en nostre Conseil d'Estat la requeste à nous présentée en icelluy.... » Le roi mande audit grand maitre de donner son avis sur la prétention des religieuses de Benoitevaux au droit de prendre du bois, pour brûler et bâtir, en la forêt de « Marchaumont, » finage du Val-de-Rognon, droit qui leur avait été donné et dont elles demandent la confirmation. — « Par le Roy, en son Conseil, Forget. »

Original, Benoitevaux ; fragment du grand sceau, cire blanche, sur simple queue.

L'avis, favorable, du grand maitre, du 15 juillet 1585, vise la donation de ce droit d'usage faite par Thibaud IV, comte de Champagne, en 1199.

441. — 1585, 5 septembre, Paris (an XII). — Confirmation dudit droit, accordée nonobstant la contestation des habitants du Val-de-Rognon, lesquels prétendaient l'avoir. — « Par le Roy, en son Conseil, Potier. »

Original, Benoitevaux.

442. — 1585, 26 novembre, Paris (an XII). — Lettres de terrier données à Charles d'Escars, évêque de Langres, pour ses seigneuries du Châtillonnais. — « Par le Roy, en son Conseil, Verthamon. »

Copie, collationnée, de 1627. (G. 738.)

443. — 1586, 20 juillet, Paris (an XIII). — Ordre donné à l'évêque de Langres de faire lever dans son diocèse, dans un délai de huit jours, par les receveurs particuliers des décimes, les sommes taxées sur les bénéfices de son diocèse, en vertu de l'allocation qui lui a été faite par l'assemblée du clergé de France tenue à Paris du mois de septembre 1585 au mois de juin 1586. — « Par le Roy, en son Conseil, Brulart. »

Original, Évêché de Langres, G. 9 provisoire.

444. — 1586, 3 septembre, Paris (an XIII). — Anticipation. Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'ajourner au parlement de Paris, sur l'appel comme d'abus interjeté par Pierre Remy, l'un des officiaux de Reims,

et à la requête de Nicolas de Damas, promoteur de l'officialité de Langres, Jean de Puy-Vignault, chanoine dudit Langres, qui avait été par plusieurs arrêts et pour ses crimes et maléfices renvoyé devant les officiaux de Reims, et qui avait interjeté appel à Rome. — « Par le Conseil, Goguier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

445. — 1587, 2 mai, Paris (an XIII). — Au Parlement de Paris. Lettres portant rescision d'un contrat entaché de lésion d'outre moitié, du 28 octobre 1582, par lequel Charles d'Escars, évêque de Langres, avait abandonné aux habitants de Lusy et de Verbiesle un canton de sept arpents de bois en sa garenne dudit lieu, pour le chauffage des fours banaux. — « Par le Roy, Goguier. »

Original, G. 339.

446. — 1588, 3 août, Chartres (an XV). — Mandement aux archevêques et évêques des provinces de Sens, Rouen, Reims, Tours, Bourges, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Narbonne, Aix et Vienne, de lever les 6006 écus sol. 43 sous 9 deniers obole tournois imposés à ces diocèses par l'assemblée générale du clergé séant à Saint-Germain-des-Prés, avec indication de la part contributive de chacun de ces diocèses dans la somme cidessus. — « Par le Roy, en son Conseil, Brulart. »

Copie collationnée, du 1er septembre 1588, par deux notaires au Châtelet de Paris. (Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.)

CHARLES X, ROI DE LA LIGUE

447. — 1589, 9 décembre, Paris (an Ier). — Au premier huissier ou sergent qui en sera requis. A la requête de Noël Laurent, chanoine de Joinville, chapelain ordinaire de l'oratoire de la reine Louise [de Lorraine], douairière de France, il lui est ordonné d'ajourner au Parlement les chanoines de Joinville qui avaient partagé entre eux les revenus du premier trimestre de 1589 sans y comprendre le requérant. Noël Laurent était parti de Joinville à la fin du mois de décembre 1588 pour faire auprès de la reine, alors à Blois, « en l'assemblée des estatz », son

quartier qui commençait le 1er janvier 1589, mais il avait été empêché de poursuivre son voyage « par la levée des armes advenue à raison de ce qui est advenu à Bloys les vingt-trois et vingt-quatriesme décembre mil Vc quatre-vingtz et huict ». Il s'était réfugié à Paris et n'avait pu s'en éloigner, « pour éviter au danger de sa personne et ne tomber ès mains des ennemys de l'Union des catholicques, qui sont encores particullièrement ennemys de l'exposant, pour avoir esté nourry en la maison de deffunct nostre très cher et très amé cousin le duc de Guyse ». — « Par le Conseil, Budé. »

Original, Chapitre de Joinville.

HENRI IV

448. — 1590, 21 novembre, Attichy. — Brevet par lequel le roi accorde au sieur de Bellegarde, grand écuyer de France, l'abbaye de Morimond vacante par le décès de frère [Gabriel] de Saint-Belin, « pour en faire pourveoir telle personne capable qu'il advisera ». — « Signé : HENRY, et plus bas : Potier. »

Original, Morimond, coté : *Morimond*, n° 25.
Édition : Dubois, *Hist. de l'abbaye de Morimond*, 1851, p. 442 ; 1852, p. 504.

449. — 1591, 7 mars, au camp devant Chartres (an II). — Au Parlement, aux députés en la Chambre du Domaine à Tours, aux présidents et trésoriers de France et autres justiciers et officiers. — Le chapitre de Langres étant resté fidèle au roi pendant les troubles, les ennemis du roi se sont emparés d'une grande partie de ses biens. Quant aux biens qui lui restent, certaines personnes ont obtenu du roi la jouissance des bénéfices des chanoines absents, entre autres de celui d'un chanoine qui était allé résider à Dijon, son lieu d'origine. Ces lettres ont été obtenues par surprise. Le roi ordonne que le chapitre jouisse de tous les biens appartenant à la mense canoniale, même de ceux des absents. Exception est faite pour la prébende théologale. — Signé : HENRY, et « Par le Roy, Potier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 93, 1° provisoire.

450. — 1592, 6 avril, au camp devant Rouen (an III). — Man-

dement aux commissaires députés en la Chambre du Domaine, à Tours et à Châlons, etc., de lever la saisie des biens de Charles d'Escars, évèque de Langres, attendu que ce dernier n'a pas cessé d'être en l'obéissance du roi pendant les troubles. — Signé : HENRY, et : « Par le Roy, Potier. »

Original, G. 64.

451. — 1593, 30 décembre, Mantes (an V). — Mandement, aux maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel, au grand Conseil, au Parlement et au bailli de Chaumont, de mettre en possession de l'abbaye de Morimond, dont il avait été élu abbé, frère Claude Masson, bachelier en théologie, religieux profès de ladite abbaye. Le siège abbatial était devenu vacant dès le mois de novembre 1590 par le décès de Gabriel de Saint-Belin ; les religieux avaient élu frère François de Sérécourt, qui avait pris possession le 23 décembre de la même année, mais, ayant trouvé ce bénéfice de trop petite valeur, il l'avait remis entre les mains des moines. — « Par le Roy, en son Conseil, Mortier. »

Copie, collationnée et signée par Moncey, notaire et secrétaire du Roi. (Morimond.)

452. — 1596, 1er mai, au camp de Traversy (an VII). — A la demande des députés de l'assemblée du clergé réunis à Paris, et pour donner plus de facilités aux ecclésiastiques que la chose pouvait toucher, le roi ordonne, pour une durée de dix années, que les contestations soulevées entre les bénéficiers et les agents généraux du clergé établis à Paris, concernant la taxe et la levée des 1300 mille livres de subvention à lui accordées le même jour, seront jugées, comme du temps de Henri III, par des tribunaux ecclésiastiques établis à Paris, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Rouen, Tours, Aix-en-Provence et Bourges ; il indique les divers diocèses qui ressortiront à chacun de ces tribunaux. — Signé : HENRY, et : « Par le Roy, Forget. »

Enregistrées au Parlement de Paris le 12 mai 1596 ; lues et publiées au siège royal de Langres le 25 septembre 1598 ; enregistrées au Parlement de Dijon le 22 juin 1600.

Original enregistré à Dijon. (Évêché de Langres, G. 5 provisoire ; ancien G. 14, 1° provisoire.)

453. — 1596, 1er mai, camp de Traversy (an VII). — Confirmation de l'exemption des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts accordée au clergé de France par lettres patentes des 12 février 1564 et 20 mars 1577, attendu les aliénations du temporel dudit clergé consenties depuis trente-cinq ans pour le bien du royaume. — Signé : HENRY, et sur le repli : « Par le Roy, Forget. »

Original, Évêché de Langres, coté provisoirement G. 17, 1°. — Un *autre original* est au même fonds, G. 12, 1° provissıre.

454. — 1596, mai, camp de Traversy (an VII). — Ordonnance sur les matières ecclésiastiques, la restitution des biens enlevés au clergé catholique, etc. — Signé : HENRY, et « Par le Roy, Forget. »

(*Original*, Évêché de Langres, G. 5 provisoire : chambre ecclésiastique. — Enregistré au parlement de Dijon le 22 juin 1600.)

Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Les prélatz et autres depputez tenans par nostre permission l'assemblée généralle du clergé en nostre ville de Paris nous ont faict plusieurs remonstrances en plusieurs articles contenus au cahier qu'ilz nous en ont présenté, sur ce qu'ilz estimoient estre requis et nécessaire pour l'honneur de l'Église et soulaigement des ecclésiasticques. Après en avoir entendu la lecture, avons, de l'advis de nostre Conseil, déclairé et ordonné, déclairons et ordonnons ce qui s'ensuit :

Premièrement, nous voulons et entendons que suivant nostre édit de l'an MVc IIIIxx quatorze la religion catholicque, appostolicque et romaine et le libre exercice d'icelle soit remis en tous les lieux et endroictz de ce royaume, les églises et tous les biens appartenans aux ecclésiastiques renduz et restituez ; deffendons à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'ilz soient, de les y troubler et empescher, à peyne de désobéissance et d'estre pugnis comme perturbateurs du repos publicq ; enjoignant à noz procureurs généraulx et leurs substitudz de faire informer des contraventions et en faire les poursuittes où besoin sera ; donnant en mandement à noz amez et féaulx les gens tenans noz courtz de parlemens et autres noz amez justiciers et officiers de faire en cela bonne et prompte justice ausdictz ecclésiasticques ; mandant aux gouverneurs des provinces, leurs lieutenans généraulx, et à tous nos autres justiciers et officiers de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

Les premières dignitez des églises tant cathédralles que collégial-

les, premièrement prébandes théologalles et préceptorialles, esquelles particulièrement la qualité et capacité de la personne est requise, ne seront doresnavant subjectes ne affectées aux graduez nommez, ne autres grâces expectatives, et ne pourront les collateurs estre prévenus en court de Rome, mais procedderont aux eslections et provisions ès dictes dignitez et prébandes dans les six mois qui leur sont ordonnez par les constitutions canonicques.

Pour pourvoir aux abbus qui se commettent par les graduez nommez, les archevesques, évesques ou leurs grands vicaires examineront les dicts graduez sur leur suffisance et capacité et en feront mention en la provision ou acte de reffuz des bénéfices par eulx requis.

Les docteurs, bacheliers ou licenciers en théologie et droict canon nommez par les Universitez de nostre royaume qui auront par l'espace de trois ans faict lecture publicque en l'une d'icelles facultez ou presché par le dict temps en églises scituées dans les villes murées de cestuy nostre royaume seront préférez, aux bénéfices vaccans en mois de janvier et juillet, à tous autres graduez plus anciens nommez pour estre maintenus en la possession des dictz bénéfices.

Et pour les maistres ès artz nommez par les Universitez qui ont faict ung cours en philosophye par trois ans, ou régenté l'espace de cinq ans en l'une des premières classes ès collèges des Universitez fameuses, jouiront du mesme previlège et préférence ; et en cas de concurrence des dictz docteurs, bacheliers en théologie, licenciers et maistres ez artz, les docteurs seront préférez aux bacheliers, les bacheliers en théologie aux licenciers en droict canon et les licenciers en droict canon aux bacheliers en droict canon et maistres ès artz.

Nous admonestons les archevesques, évesques et chefz d'ordre qui ont droict de visitation vacquer soigneusement à la réformation des monastères, suivant le XXX[e] article des ordonnances des Estatz tenus en nostre ville de Bloys ; enjoignant aux baillifz, seneschaulx et substitudz de noz procureurs généraux tenir la main à l'exécution des ordonnances qui seront faictes par les dictz prélatz proceddans aux dictes visitations.

Attendant que les abbez et religieulx qui sont exemptz de la jurisdiction et visitation des archevesques et évesques se réduisent et aggrègent en une congrégation de leur ordre, nomment et eslizent des visiteurs pour la réformation des monastères, suivant le XXVII[e] article des ordonnances des Estatz tenus en nostre ville de Bloys, les archevesques et évesques, chacun en leur diocèse, visiteront les dictz monastères et pourvoiront à ce qui sera de la réformation et discipline régulière, appellé avec eulx deux Pères de l'Ordre des dictz monastères, et que ce qui sera ordonné par les dictz archevesques et évesques sera exécuté nonobstant opposition ou appellations quelconques.

Les prélatz, leurs vicaires et autres ecclésiasticques qui ont droict

de pourvoir aux administrations des hospitaulx et maladeryes et autres y seront maintenus et gardez, ensemble d'ouyr les comptes du revenu d'icelles; et seront les reiglemens et ordonnances qui seront faictes par les dicts ecclésiasticques pour la célébration du service divin, distribution des aumosnes, réparation des édiffices et autres œuvres pyes exécutées nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, suivant le dix^me^ article des ordonnances faictes par le feu Roy, nostre très honnoré seigneur et frère, que Dieu absolve, sur les remonstrances du dict clergé, en l'année MV^c^ quatre-vingtz; et si pour raison de ce il y a procès, la cognoissance en appartiendra aux juges ordinaires et par appel de nos courtz de parlement, nonobstant les lettres de déclaration de nous obtenues les VIIIe febvrier et vingt novembre MV^e^ IIII^xx^ treize, attributifves de jurisdiction à nostre grand Conseil des différends meus pour raison des dictz hospitaulx et maladeryes.

Les corps de ceulx qui ne seront mortz en la religion catholicque, appostolicque et romaine, ne pourront estre enterrez ès églises, cimetières et autres lieux sacrez, quelque droict de patronage ou autre que les déceddez y aient eu de leur vivant.

Les ecclésiasticques pourront vindiquer leurs relicques et autres ornemens d'église sur ceulx qui les détiennent soit en dépost ou autrement, sans que pour quelque occasion ou prétexte que ce soit ilz puissent estre retenus; permectant aus dictz ecclésiasticques d'informer contre ceulx qui ont spolyé les églises, du moings à fin civille, pour la répétition de ce qui a esté mal pris.

Les estatz de conseillers soit clerqz ou laiz, qui vacqueront cy après en nos courtz de parlements ès quelles pour le présent n'y a aucuns conseillers d'église, seront et demoureront affectez aux ecclésiasticques jusques adceque le nombre requis soyt remply, sans ce que des dictz estatz ainsy vaccans puissent pour quelque cause ou occasion que ce soit estre pourveus autres personnes que ceulx qui seront constituez aux ordres sacrez.

Et pour les autres parlemens, èsquelz le nombre requis des dictz estatz de conseillers clerq n'est remply, ordonnons que ces estatz de conseillers clerq ou qui sont tenus par vertu de lectres de dispense et qui ont esté cy devant laïzey demoureront tellement affectez aux ecclésiasticques que autres n'estans de ceste qualité n'en pourront cy après, vaccation advenant, par mort ou résignation, estre pourveus, nonobs tant les lettres de dispense ou laïsation qu'ilz en pourroient avoir obtenues et arrestz de vériffication d'icelles. Faisant inhibition à noz courtz de parlemens avoir esgard ausdictes lectres ou laïsation qu'on pourroit obtenir cy après; ce que voulons estre observé pour les estatz de conseillers clerq érigez en sièges présidiaux.

Et pour ce que pendant ces derniers troubles, plusieurs se sont an-

parez des maisons, possessions et autres revenus des ecclésiasticques, lesquelz sont reffuzans s'en départir et les rendre à ceulx ausquelz ilz appartiennent, soubz prétexte de quelques accommodemens qu'ilz y auroient faict faire pour leurs usaiges, voulons et ordonnons que les dictz ecclésiasticques soient remis en la possession des maisons, possessions et autres revenus qui leur appartiennent, sans que soubz prétexte des réparations, méliorations et autres ils en puissent estre empeschez. Et pour le regard des biens scituez en Béarn et royaume de Navarre, appartenans aux évesques et chappitres d'Acqs, Bayonne, Tarbes, Ayre et autres bénéficiers des dictz diocèses, voulons et ordonnons plaine et entière mainlevée leur estre donnée; mandans à tous nos justiciers et officiers qu'il appartiendra mectre et faire mectre à exécution ceste présente ordonnance.

455. — 1596, 31 mai, Paris (an VII). — Mandement à l'évêque de Langres, ou à son grand vicaire et aux députés du clergé de ce diocèse, de faire lever aux termes accoutumés les sommes auxquelles les bénéficiers ont été taxés pour les aides accordées au Roi par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris depuis le mois d'octobre 1595 jusqu'au 31 mai 1596. — « Par le Roy, en son Conseil, de Beaulieu. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

456. — 1596, décembre, Rouen (an VIII). — Confirmation des privilèges, franchises et exemptions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (Enregistrées au parlement de Paris le 21 février 1597; en la Cour des Aides, le 5 mars 1597.)

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, daulphin de Viennoys, comte de Provence, Vallentinoys, Dioie, Forcalquier et terres adjacentes.... HENRY. — Par le Roy, daulphin, compte de Provence, de Neufville. »

Copie, collationnée par Mahent et Robinot, notaires au Châtelet de Paris. (Commanderie de Ruetz, liasse 2 : *Ruetz*.)

457. — 1597, août, Paris (an IX) [*sic*]. — Jean de Seraucourt, commandeur de Thors, Ruetz, Corgebin et Saint-Nicolas de Langres, est autorisé à établir à Brottes des fourches patibulaires, à trois pieds, en remplacement des anciennes qui étaient tombées par vétusté. — « Par le Roy, de Vernisen. »

Original, Commanderie de Thors et Corgebin, liasse 8 : *Brottes*.

458. — 1597, 30 décembre, Paris (an IX). — Autorisation semblable, donnée audit commandeur de Seraucourt, pour le rétablissement du pilori de Cordamble. — « Par le Roy, à vostre relation, Servin. »

Original, Commanderie de Ruetz, liasse 9, n° 1 : *Courdamble*.

459. — 1599, 10 octobre, Fontainebleau (an X). — Confirmation de la gruerie des eaux et forêts de l'abbaye de Montier-en-Der, laquelle avait été établie en 1596 par Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis en France, de Montier-en-Der et de Saint-Urbain. — « Par le Roy, en son Conseil, Potier. »

Copie collationnée, d'après les registres du Parlement, signée : Du Tillet. — Enregistrées à la Table de marbre le 17 novembre 1599 et au Parlement le 24 novembre 1601. (Montier-en-Der, 45e liasse, 1re partie.)

460. — 1599, 8 décembre, Paris (an XI). — Lettres de surannation, adressées au Parlement et à la Cour des comptes de Dijon, leur enjoignant d'enregistrer les lettres patentes du 1er mai 1596, relatives aux tribunaux ecclésiastiques établis pour juger les procès mus entre les agents généraux du clergé et les bénéficiers qui prétendraient avoir été surtaxés dans la répartition des décimes et subventions accordés au roi. (N° 452, ci-dessus.) — « Par le Roy, en son Conseil, Bouchery. »

Original, Évêché de Langres, G. 14, 1° provisoire.

461. — 1600, 21 août, au camp devant Chambéry (an XI). — Mandement à l'évêque de Langres, à ses grands vicaires et députés du clergé de son diocèse, de faire l'imposition et département des 1946 écus trente sous, à quoi montait la part du diocèse dans le décime extraordinaire accordé au roi par les députés du clergé, pour les causes énoncées dans le préambule ci-après :

« Combien que depuis nostre advènement à la couronne il se soit présenté plusieurs occasions de rechercher et requérir le dict clergé de nostre royaume de nous ayder et secourir en noz plus urgens et pressez affaires de la guerre, néantmoins mettant en considération les pertes et ruynes par luy souffertes durant icelles et les grandes charges qu'il avoit à cause des restes qui sont encore deubs tant des aliénations précédentes

que aucuns deniers tant ordinaires que extraordinaires », il a eu égard aux remontrances du clergé assemblé à Paris en 1596; mais, « il est nécessaire, pour le bien de nostre estat et couronne, confirmer et renouveler, ainsy que le désirons, les alliances de longue main contractées par noz prédécesseurs Roys avec les Ligues des Suisses », et attendu l'insuffisance des finances du royaume pour ce faire, le roi a demandé aux députés du clergé, dernièrement assemblés à Paris pour l'audition des comptes de Philippe de Castille, receveur général du clergé du royaume, de lui allouer deux cent mille écus. Les députés ont remontré les grandes charges du clergé, l'impossibilité de se procurer la somme demandée, et en outre qu'il ne leur avait pas été donné mandat à cet effet. Néanmoins, sur les instances du Roi, ils ont accordé « une décime extraordinaire ». — Signé : HENRY. — « Par le Roy, Ruzé. »

Original, Évêché de Langres, G. 9 provisoire.

462. — 1600, 15 septembre, Paris. — Mandement au bailli de Chaumont de recevoir l'appel d'une sentence du bailli de Joinville, du 18 août 1600, quoique non fait « sur le champ ne rellevé *illico* », relevé devant lui par le chapitre de Joinville contre le receveur du revenu de la principauté de Joinville et contre le duc de Guise, intervenant. — « Par le Conseil, Buyer. »

Original, Chapitre de Joinville.

463. — 1601, 7 juillet, Paris (an XII). — Mandement, au premier huissier ou sergent requis, d'ajourner au parlement le lieutenant criminel du bailli de Sens à Langres, qui avait reçu l'appel d'une sentence du juge de la mairie du chapitre de Langres prononcée, pour cause de blasphème et de malversations, contre un habitant d'Orbigny-au-Mont, village dépendant de ladite mairie. — « Par le Conseil, Goguier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

464. — 1602, février, Paris (an XIII). — Confirmation des privilèges, « mesmement droict de committimus », accordés par ses prédécesseurs au chapitre de Langres. — « Par le Roy, de Neufville. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire. — Fragment de sceau, cire verte, lacs de soie rouges et verts. — Enregistrées au Parlement le 23 mars 1602 et aux requêtes de l'Hôtel le 1er février 1603.

465. — 1602, 4 mai, Paris (an XIII). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, de faire commandement aux maire et échevins de Langres de payer au chapitre de cette ville 800 écus et arrérages pour lesquels le chapitre s'était engagé envers un créancier de la ville, et, en cas de refus, de les ajourner aux Requêtes du Palais pour se voir condamner à exécuter un jugement desdites Requêtes, du 3 avril 1599, et autres jugements subséquents rendus contre eux au profit du chapitre. — « Par le Conseil, Brigard. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire : *Gens de guerre.*

466. — 1603, 28 mai, Paris (an XIV). — Mandement aux baillis de Vitry-le-François, de Saint-Dizier, de Chaumont-en-Bassigny et de Joinville, de procéder au jugement des revendications, par le chapitre de Joinville, d'héritages qu'il avait aliénés depuis trente ou quarante ans sans observer les formes prescrites pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, et ce, sans s'arrêter aux contrats qui en avaient été faits. — « Par le Conseil, D. Humery. »

Original, Chapitre de Joinville.

467. — 1603, 29 août, Rouen (an XV). — Mandement, aux gens tenant la Cour des Aides à Paris, de maintenir le chapitre de Langres dans ses droits d'exemption concernant le sel. — Signé : HENRY, et « Par le Roy, Ruzé. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.*

468. — 1604, 11 mai, Paris (an XVI) [*sic*]. — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'ajourner au parlement le lieutenant du siège royal de Langres, qui avait déclaré nul, pour incompétence, un jugement rendu par les chambre et obédience du chapitre, dans un procès en « désistance d'héritages », pendant entre des habitants de Lecey. — « Par le Conseil, Delahaye. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

469. — 1604, 26 mai, Paris (an XV). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'ajourner en cas d'appel, au parlement de Paris, le lieutenant criminel au siège royal de Langres, qui avait évoqué une cause en désistance d'héritage pendante devant le juge de Villegusien, officier de la justice du chapitre de Langres. — « Par le Conseil, Brigard. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

470. — 1605, 5 février, Paris (an XVI). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'ajourner au parlement, en cas d'appel, Jean Roussat, lieutenant civil au siège royal de Langres, qui avait évoqué la connaissance d'une affaire relevant des chambre et obédience du chapitre de Langres, relative à des héritages situés en sa seigneurie de Marcilly. — « Par le Conseil, Delahaye. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

471. — 1605, 5 mars, Paris (an XVI). — Mandement pour la prise de possession, par Étienne de Vienne, religieux profès de l'ordre de Cîteaux, de l'abbaye de Boulancourt vacante par suite des décès de Robert de Saint-Claude et de Claude de La Montre. — « Par le Roy, en son Conseil, Pasquier. »

Original, Boulancourt, liasse 1.

472. — 1605, 6 juillet, Paris (an XVI). — Commission donnée au bailli de Sens ou à son lieutenant à Langres, au bailli de Chaumont et aux prévôts de Nogent et de Montigny, de procéder, avec l'assistance d'un notaire ou prud'homme de cour laïque, à l'audition des témoins cités par le chapitre de Langres pour attester que l'évêque n'avait pas le droit de lever le droit de vente sur les marchands acquéreurs de blés provenant du chapitre. Ces témoins étaient âgés et valétudinaires et le chapitre craignait que certains d'entre eux ne vinssent à mourir avant d'avoir pu être cités en justice. — « Par le Conseil, Goguier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 98, 3e provisoire.

473. — 1607, 6 avril, Paris (an XVIII). — Commission donnée au prévôt de Bar-sur-Aube pour connaître, sur la requête à lui présentée par Étienne de Vienne, abbé de Boulancourt, des usur-

pations commises depuis longtemps au détriment de son abbaye. Cette attribution de juridiction est faite au prévôt de Bar sur-Aube, non seulement à cause de la proximité d'un grand nombre des biens contestés, mais aussi parce qu'Edme de la Croix, abbé de Citeaux, avait commencé ces poursuites devant ledit prévôt, alors qu'il était abbé de Boulancourt. Pour ce motif, le roi attribue audit prévôt la connaissance de matières relatives à des biens situés et à des personnes domiciliées hors de son ressort. — « Par le Roy, en son Conseil, Perreau. »

Original, Boulancourt, 6e liasse, 3e partie ; fragment de grand sceau, cire jaune, sur simple queue.

474. — 1608, 20 mars, Paris (an XIX). — Aux maîtres particuliers des Eaux et Forêts du bailliage de Chaumont et prévôté de Vassy. Autorisation est donnée au chapitre de Joinville de faire couper les soixante arpents de son bois taillis dit le bois « Franchy », situé à Courcelles, pour payer les marchands et fondeurs qui ont fourni le métal et fait la fonte des cloches de leur église (qui étaient cassées) et pour réparer les bâtiments de leur maison de Courcelles. — « Par le Roy, en son Conseil, Potier. »

Original, Chapitre de Joinville.

475. — 1609, 3 avril, Paris (an XX). — Mandement au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'ajourner au parlement Étienne « Voncher » (cf. nº 485), lieutenant criminel au siège particulier de Langres, comme ayant succédé en l'office de Pierre Contet, déjà ajourné à la requête du chapitre de Langres, pour se voir faire défense d'anticiper sur les droits de haute justice dudit chapitre. — « Par le Conseil, Delahaye. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

LOUIS XIII

476. — 1611, 3 mars, Paris (an Ier). — Confirmation du chapitre de Langres dans ses droits d'exemption concernant le sel. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, de Loménie. »

Enregistré à la Cour des Aides le 20 avril 1611.

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.*

477. — 1611, 22 août, Paris (an II). — Lettres de relief d'appel, invoquant devant le Parlement de Paris l'affaire du chapitre de Joinville, lequel avait été appelé devant l'official de Vaucouleurs, comme décimateur audit lieu, pour sa quote-part dans les dépenses des réparations de l'église dudit Vaucouleurs. — « Par le Conseil, Viré. »

Original, Chapitre de Joinville : *Vaucouleurs*. — Fragment de sceau armorial, écu soutenu de deux anges, cire blanche, sur simple queue.

478. — 1612, 2 octobre, Paris (an III). — Confirmation, aux religieux de Vaux-la-Douce, de l'exemption de la gabelle pour dix livres de sel à estevenans qu'ils prenaient à Salins en vertu d'une donation de Jean, comte de Bourgogne, de l'an 1258. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Potier. »

Enregistré à la Cour des Aides le 5 juillet 1614.

Original, Vaux-la-Douce, liasse 1 : *Franc-Salé*.

479. — 1612, 2 octobre, Paris (an III). — Confirmation, pour les religieux de Morimond, du droit de franc salé. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Potier. »

Enregistré à la Cour des Aides le 5 juillet 1614.

Original, Morimond : *Franc-Salé*, n° 34.

480. — 1612, octobre, Paris (an III). — Confirmation de l'union, faite en 1577, du prieuré de Saint-Jacques de Joinville au couvent des religieuses bénédictines de Notre-Dame de la Pitié, du même lieu. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Brulart. »

Lacs de soie rouges et verts.

Original, Bénédictines de la Pitié, etc., Joinville, liasse 3.

481. — 1614, 6 mars, Paris. — Mandement à tous lieutenants généraux, gouverneurs de provinces, maréchaux de France, etc. Ils devront s'opposer à ce qu'il soit logé des gens de guerre ni pris aucun bien meuble ou récolte dans la maison que les religieux de Morimond possèdent à Langres, ni dans toutes autres maisons de cette abbaye et des membres qui en dépendent. —

Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Polier. »

Original, sur papier, coté : *Morimond*, 26. — Fragment de sceau secret, empreint sur cire recouverte de papier.

482. — 1615, 15 décembre, Bordeaux (an VI). — Mandement à l'évêque de Langres, ou à son grand vicaire et aux députés de son diocèse, de faire imposer et départir sur les bénéfices de ce diocèse, dans un délai de huit jours, pour le terme de janvier, la part afférente à ce diocèse dans les sommes allouées au roi, « pour ses grandes et urgens affaires », par l'assemblée du clergé tenue à Paris, du mois de mai au mois d'août. — « Par le Roy, en son Conseil, de Lecelles. »

Original, Évêché de Langres, G. 9 provisoire.

483. — 1617, 11 juillet, Paris (an VIII). — Lettres patentes qui autorisent, à la demande des habitants de Chaumont, l'établissement dans cette ville d'un collège dirigé par les Jésuites. — « Par le Roy, Loménie. »

Original, D. 1, 3e liasse, n° 2 (cote provisoire). — Il y a aussi plusieurs copies d'un brevet donné le même jour.

484. — 1619, 22 avril, Paris. — Brevet approuvant l'élection faite le 1er janvier, comme abbé de Morimond, de frère Claude Briffaut, bachelier en théologie, religieux de l'ordre de Citeaux, en remplacement de frère Claude Masson, démissionnaire pour cause de vieillesse et d'infirmités. — Signé : LOUIS, et plus bas : « Phelypeaux. »

Insinué au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Langres, le 27 mai 1620.

Original, parchemin, Morimond.

485. — 1621, 23 juin, Paris (an XII). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'ajourner au Parlement, en cas d'appel, Étienne « Voinchet » (cf. n° 475), lieutenant civil au siège de Langres, qui voulait exiger le serment de Claude Simony, seigneur de Rouelle, juge des chambre et obédience du chapitre de Langres, serment qui ne devait être prêté que

devant le chambrier du chapitre. — « Par le Conseil, Hennequin. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

486. — 1621, 20 août, au camp de Montauban. — Brevet adressé au grand aumônier, au premier maître et aux maîtres ordinaires de l'Hôtel, et aux maîtres et conseillers de la Chambre aux deniers, par lequel le roi les informe qu'il a nommé à la charge de l'un de ses conseillers et aumôniers frère Claude Briffaut, bachelier en théologie, abbé de Morimond. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Loménie. »

Original, parchemin, Morimond : *Gref de l'Ordre.* — Sceau secret, sur cire coulée entre deux feuillets de papier.

487. — 1621, 12 décembre, au camp devant Monheur (an XII). — Mandement à l'évêque de Langres, ou à son grand vicaire, au syndic et aux députés de son diocèse, de faire départir et lever sur les bénéfices du diocèse les 1744 livres 8 sous 4 deniers tournois auxquels le diocèse a été taxé sur les sommes allouées au roi par l'assemblée du clergé tenue à Paris, continuée à Poitiers et terminée à Bordeaux au mois d'octobre, pour le paiement des gages des offices de receveurs et contrôleurs des décimes tant provinciaux que diocésains nouvellement créés. — « Par le Roy, en son Conseil, Bouée. »

Original, Évêché de Langres, G. 11, 1° provisoire. — Grand sceau, cire jaune, écrasé, sur simple queue.

488. — 1622, avril, Paris (an XII). — Provisions, pour Christophe de Lecey, de l'un des offices de receveur particulier alternatif des décimes et subventions du clergé, dans le diocèse de Langres, créés par l'édit de décembre 1621. — « Par le Roy, Chesnelong. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire. — Fragment de grand sceau, cire verte, lacs de soie rouges et verts.

489. — 1622, avril, Paris (an XII). — Provisions, pour Jean Hennequin, demeurant à Châlons, de l'office de contrôleur particulier ancien des décimes du diocèse de Langres, données en vertu de l'édit de décembre 1621, qui avait créé en titre d'offices héréditaires, dans chaque diocèse, deux contrôleurs particuliers,

ancien et alternatif, des décimes et subventions du clergé du royaume, en exécution du contrat passé avec le clergé à Bordeaux, le 2 octobre 1621. — « Par le Roy, Chesnelong. »

Original, Évêché de Langres, G. 13, 1° provisoire. — Fragment de grand sceau, cire verte, sur lacs de soie rouges et verts

490. — 1622, avril, Paris (an XI, *sic*). — Provisions, en faveur d'Oudard Marlot, bourgeois de Châlons, de l'office de contrôleur particulier alternatif des décimes du diocèse de Langres, création de l'édit de décembre 1621.

Original, Évêché de Langres, G. 13, 1° provisoire. — Grand sceau, cire verte, etc. (écrasé).

491. — 1624, 20 mai, Compiègne. — Brevet de l'abbaye de Saint-Serain de Chantemerle, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Troyes, vacante par la résignation de Jean Gobinet, pour Ferry de Choiseul, aumônier du roi et abbé de Boulancourt. — Signé : LOUIS, et plus bas illisiblement.

Original, Boulancourt.

492. — 1625, 29 juillet, Fontainebleau (an XVI). — Mandement, au prévôt de Paris, de recevoir la caution qui lui sera présentée par Sébastien Zamet, évêque de Langres, en vertu d'un arrêt du Conseil du même jour qui sera signifié au chapitre de la Sainte Chapelle à Paris et à tous autres qu'il appartiendra. — « Par le Roy, en son Conseil, de Choisy. »

Original, G. 87 provisoire.

493. — 1626, 14 février, Paris (an XVI). — Mandement à l'évêque de Langres ou à son grand vicaire, au syndic et aux députés de son diocèse, de faire imposer et départir sur les bénéfices de ce diocèse la somme y afférente, pour les termes ordinaires des 1er janvier et février, à prendre sur ce que l'assemblée du clergé, tenue à Paris l'année précédente, a consenti au roi pour les « grands et urgens affaires importans au bien du général de cet estat ». — « Par le Roy, en son Conseil, de Lecelles. »

(Le mandement de l'assemblée du clergé, y annexé, dit que c'était pour le siège de La Rochelle.)

Original, Évêché de Langres, G. 9 provisoire.

494. — 1627, 24 avril, Paris (an XVII). — Au grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts en la province de Champagne. En vertu d'un arrêt « dont l'extraict est cy attaché soubz le contreseel de nostre chancellerie, ce jour d'huy donné en nostre Conseil d'Estat », le roi lui renvoie la requête du chapitre de Joinville ; il lui mande de visiter les bois taillis dudit chapitre et de voir si l'on peut l'autoriser à y faire des coupes pour les causes déclarées audit arrêt. — Par le Roy, en son Conseil, Gardeur. »

Original, Chapitre de Joinville.

495. — 1628, 3 avril, Paris (an XVIII). — Au Parlement de Paris. Le roi, après arrêt du Conseil d'État, du 24 avril 1627 (cf. n° 494), qui avait renvoyé la requête du chapitre de Joinville au grand maître réformateur des Eaux et Forêts et vu l'avis favorable de ce dernier, autorise ledit chapitre à couper quatre cents arpents de ses bois taillis en quatre ans, pour en employer le prix « à la réparation d'un tiers des bastimens de leur église, qui menace ruine entière à cause de son antiquité ». L'excédent, s'il y en a, sera employé « à la réfection de leurs maisons et mestairies qui ont esté bruslées durant les guerres » et au rachat de quelques aliénations faites par eux à des particuliers. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Beauclerc. »

Original, Chapitre de Joinville.

496. — 1628, 27 avril, Parthenay (an XVIII). — Au Parlement de Paris. Lettres patentes semblables à celles du 3, autorisant le chapitre de Joinville à couper quatre cents arpents de bois taillis, en quatre ans. — « Par le Roy, en son Conseil, Maillart. »

Enregistrées au Parlement le 1er septembre 1634. Signé : Du Tillet.

Original, Chapitre de Joinville ; fragment de grand sceau, cire blanche, sur simple queue.

497. — 1629, 4 mai, Paris (an XIX). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, de relever l'appel interjeté par Antoine Bazin, aumônier ordinaire du roi, prieur de Varennes et de Champigny, coseigneur avec le roi de Coiffy, de Vic, de Damrémont et de Montcharvot, contre Me Antoine de Grand,



maitre particulier des Eaux et Forêts du bailliage de Chaumont, des taxes que ce dernier avait faites dans une adjudication de bois en la mairie de Coiffy. — « Par le Conseil, Goislard. »

Original, Vaux-la-Douce, liasse 4.

498. — 1629, décembre, Paris (an XX). — Autorisation accordée aux religieuses Carmélites de Chaumont de reconstruire à leurs frais l'un des deux moulins à eau d'Andelot, qui appartenait au roi et se trouvait en ruines depuis très longtemps, à charge de payer au roi 36 livres de cens par an. Le roi percevait 9 livres pour l'autre moulin, appelé Moulin Châtelain, situé au-dessous de Montéclair. L'emplacement de celui qu'il s'agissait de reconstruire se trouvait au milieu même d'Andelot, au dessus du pont. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Loménie. »

Enregistré à la Chambre des Comptes le 12 juin 1630 et au Parlement le 29 janvier 1631.

Original, Carmélites de Chaumont, liasse 1. — Sceau de majesté, en mauvais état, cire verte, lacs de soie rouges et verts.

499. — 1630, janvier, Paris (an XX). — Autorisation et confirmation de l'établissement des Carmélites de Chaumont, qui avait eu lieu en 1623 sans qu'il eût été accordé de lettres. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Beauclerc. »

Enregistré au Parlement le 29 avril 1630 et à la Cour des Comptes le 3 juin.

Original, Carmélites de Chaumont, liasse 1. — Fragment de sceau de majesté, cire verte, sur lacs de soie rouges et verts.

500. — 1630, 28 septembre, Lyon (an XXI). — Mandement, aux Trésoriers de France et généraux des Finances à Châlons, pour l'exécution d'un arrêt du Conseil d'État, en date à Lyon du même jour, qui leur ordonnait de faire répartir par les élus des élections de Langres, de Chaumont et de Bar-sur-Aube, 63493 livres 12 sous et intérêts, à payer dans le courant de l'année, pour rembourser aux habitants de Langres, tenus d'en faire l'avance, pareille somme par eux payée pour un mois de montre du régiment de dix enseignes suisses (de trois cents hommes chacun) commandé par le colonel d'Affry. Cette somme devait être payée par les Langrois au moment où le régiment quitterait sa garni-

son des environs de Langres pour rejoindre les armées de Savoie et de Piémont. — « Par le Roy, en son Conseil, Cornuel. »

Copie, collationnée par notaires à Langres, du 16 novembre 1630. (Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire : *Gens de guerre*.)

501. — 1636, 14 avril, Chantilly (an XXVI). — Lettres patentes qui autorisent, pour huit ans, les maire et échevins de Chaumont à lever trente sous par muid de vin vendu en détail dans cette ville, pour en employer le produit à la fortification et à l'entretien dudit Chaumont. — « Par le Roy, Bouthillier. »

Copie du XVIIe siècle, D. 2, n° 4.

502. — 1636, 15 juillet, Paris (an XXVII). — Mandement à l'évêque de Langres ou à ses grands vicaires et aux syndics et députés de son diocèse, pour la levée des décimes ordinaires et de ceux des dix années précédentes applicables à ladite année 1636, pour l'entretien des ministres nouveaux convertis. — « Par le Roy, en son Conseil, Bordier. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

503. — 1636, 15 juillet, Paris (an XXVII). — Mandement à l'évêque de Langres pour la levée des décimes accordés au roi, en outre des décimes ordinaires, par l'assemblée du clergé tenue à Paris. — « Par le Roy, en son Conseil, Bordier. »

Est annexé un mandement de l'assemblée générale du clergé, du 20 avril 1636, indiquant que cette subvention a été accordée pour payer les dépenses de la prise de La Rochelle et d'autres villes occupées par les Réformés.

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

504. — 1637, 21 mai, Versailles (an XXVIII). — Lettres patentes qui autorisent les maire et échevins de Chaumont, pour sept ans, à doubler le droit de trente sous par muid de vin vendu au détail dans la ville et à percevoir cinq sous par muid entrant ou sortant, et ce pour l'entretien des fortifications et l'acquittement des dettes. — « Par le Roy, Bouthillier. »

Copie du XVIIe siècle. (D. 2, n° 4.)

505. — 1639, 6 mai, Saint-Germain (an XXX). — Exemption,

accordée aux religieuses carmélites de Chaumont, des droits de cens et de lods et ventes grevant une petite tour et des bâtiments adjacents qu'elles avaient abattus pour agrandir leur jardin. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Loménie. »

Original, Carmélites de Chaumont, liasse 1. — Sceau de majesté, cire brune, sur double queue.

506. — 1640, janvier, Saint-Germain-en-Laye (an XXX). — Amortissement d'une tour et d'une maison que les Carmélites de Chaumont avaient abattues pour agrandir leur jardin. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, de Loménie. »

Enregistré à la Chambre des comptes le 27 février 1640.

Original, Carmélites de Chaumont, liasse 1. — Sceau détruit; lacs de soie rouges et verts.

507. — 1641, 10 septembre, Paris (an XXXII). — Mandement à l'évêque de Langres ou à ses grands vicaires et aux syndics et députés de son diocèse, pour la répartition et la levée de 52681 livres sur les bénéfices de son diocèse payant des décimes, et de dix mille livres formant la part de ce diocèse dans les sommes allouées au roi par l'assemblée du clergé tenue à Mantes, suivant contrat du 14 août 1641. — « Par le Roy, de Givès. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire.

LOUIS XIV

508. — 1643, 26 octobre, Paris (an Ier). — Lettres de jussion, adressées à la Chambre des comptes et données en faveur des religieuses carmélites de Chaumont, pour l'amortissement qui leur avait été accordé par les lettres de janvier 1640, ci-dessus analysées. — Signées : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, de Loménie. »

Original, Carmélites de Chaumont, liasse 1.

509. — 1645, mars, Paris (an II). — Louis XIV confirme les privilèges accordés au chapitre de Langres par ses prédécesseurs, « mesme droict de *committimus* ». — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Phelypeaux. »

Enregistré au Parlement le 4 mai 1645.



Original, grand sceau, écrasé, cire verte, sur lacs de soie rouges et verts, Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire.

510. — 1645, mars, Paris (an II). — A la Cour des aides. Confirmation, pour le chapitre de Langres, du droit qui lui a été accordé par Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, de prendre dix charges de sel à Salins. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Phelypeaux. »

Enregistré à la Cour des aides le 14 août 1645.

Original ; fragment de grand sceau, cire jaune, sur simple queue. Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.*

511. — 1646 (sans autre indication), (an IV). — Confirmation à l'abbaye de La Crête du droit de prendre chaque année trois muids de sel blanc aux salines de Moyenvic et de Marsal. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente. »

Original, La Crête, 3e liasse, 12e partie.

512. — 1648, août, Paris (an VI). — Confirmation aux habitants de Buxières, seigneurie dépendant de l'hôpital Saint-Antoine d'Aumônières, de l'exemption de toutes redevances, et notamment du droit de prendre du sel dans le comté de Bourgogne sans payer aucune imposition, mais sous l'obligation de se faire délivrer un passeport par le commis de l'adjudicataire du grenier à sel de Montsaugeon. — Étaient signées : LOUIS, et : « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Guénégaud. »

Enregistrées à la Cour des aides le 11 septembre 1648.

Copie, collationnée par le greffier du bailliage de Buxières, le 3 novembre 1648 ; Chapitre de Langres, G. 115 provisoire. — Autre copie collationnée par des notaires royaux de Langres, le 15 avril 1656 ; Vaux-la-Douce, liasse 4, *Buxières.*

513. — 1650, 22 septembre, Bourg-sur-Mer (an VIII). — Sur l'avis du Conseil, confirmation de certaines redevances établies au profit du chapitre de Langres. Par un contrat du 24 février 1629 le chapitre, seigneur haut justicier et curé primitif de Heuilley-Coton, a stipulé à son profit une redevance annuelle et perpétuelle d'un bichet de blé froment et d'un bichet d'avoine,

qui serait payée par chaque ménage dudit lieu, et moitié par chaque veuve ou enfant majeur tenant feu et lieu; en compensation de quoi, le chapitre a remboursé aux créanciers desdits habitants deux mille livres qui leur étaient dues et a stipulé jusqu'à parfait paiement une double dime sur toutes sortes de grains pour les intérêts de 8304 livres restant dues. — Signé : LOUIS, et sur le repli : « Par le Roy, la Royne régente, sa mère, présente, Le Tellier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 44 provisoire : Heuilley-Cothon et Heuilley-le-Grand, acquisitions.

514. — 1653, juin, Paris (an XI). — Lettres de garde gardienne pour les Ursulines de Chaumont-en-Bassigny. — Signées : LOUIS, et sur le repli : « Par le Roy, de Loménie. »

Enregistrées au Parlement, le 20 août 1653 ; signé : Du Tillet.

Original, Ursulines de Chaumont, liasse 5 ; fragment de grand sceau, cire verte, sur lacs de soie rouges et verts,

515. — 1667, 8 janvier, Saint-Germain-en-Laye. — Brevet approuvant l'élection comme abbé, faite par les religieux de Morimond, de Dom François de Machault, religieux profès de l'ordre de Citeaux, congrégation de Notre-Dame des Feuillants, par la vacance résultant du décès de Dom Claude Briffaut; le Roi consent que toutes bulles apostoliques de confirmation lui soient octroyées. — Signé : LOUIS, et plus bas : « De Lionne. »

Original, Morimond.

516. — 1669, 8 juillet, Saint-Germain-en-Laye (an XXVII). — Mandement, au premier huissier ou sergent qui en sera requis, de signifier à qui il appartiendra un arrêt du Conseil d'État, du même jour, annexé audit mandement, portant que désormais les religieux de Morimond prendront chaque année vingt-quatre minots de sel au grenier de Langres, en payant seulement le prix de marchand. — « Par le Roy, en son Conseil, Berryer. »

Original, Morimond, *Franc-Salé*, n° 30.

517. — 1671.... — Mandement pour faire assigner au Grand Conseil les possesseurs et détenteurs de biens aliénés ou usurpés du domaine de l'évêque de Langres, donné à la requête de

Louis Aubert, bourgeois de Paris, qui avait été nommé par lettres patentes du 16 janvier 1671, enregistrées au Grand Conseil le 25, administrateur des revenus de cet évêché jusqu'à ce que Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, nommé audit évêché, eût obtenu ses bulles et provisions apostoliques.

Original, G. 101.

518. — 1671, 22 décembre, Saint-Germain-en-Laye (an XXIX). — Mandement à M. de Caumartin, intendant de Champagne, pour l'exécution d'un arrêt du Conseil privé, du même jour, qui renvoyait devant lui les trésoriers de France et l'évêque de Langres. Les trésoriers prétendaient que l'évêque, propriétaire du moulin de Lusy, devait payer la dépense de la réparation du petit pont construit sur le bras du moulin et servant d'accès au grand pont. Ce petit pont avait été démoli en 1643, sur les ordres de M. de Castille, alors intendant, pour arrêter les incursions de l'ennemi. — « Par le Roy, en son Conseil, Pecquet. »

Original, G. 321.

519. — 1672, 28 mars, Versailles (an XXIX). — Lettres patentes adressées à la Cour des Aides et au grenier à sel de Langres, ordonnant l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État, du 8 juillet 1669 (nº 516), concernant l'abbaye de Morimond. — Signées : LOUIS. — « Par le Roy, Arnauld. »

Original, Morimond, *Franc-Salé*, nº 31.

520. — 1674, 14 avril, Versailles (an XXXI). — Aux gens tenant le Parlement et au grand maître des Eaux et Forêts. Lettres patentes délivrées sur arrêt du Grand Conseil, du 7 du même mois, autorisant l'évêque de Langres à faire couper le bois de La Chassaigne (commune de Prusly, Côte-d'Or), à la réserve de six arbres par arpent, pour en employer le produit à la construction d'une forge et d'un fourneau entre le château de Crépan (même commune) et le village de Villotte. — Signées : LOUIS. — « Par le Roy, Arnauld. »

Copie non signée, du XVIIe siècle. (G. 382.)

521. — 1676, janvier, Saint-Germain-en-Laye (an XXXIII). — Autorisation donnée à M. de Simiane de Gordes, évêque de

Langres, de vendre des terres de son évêché jusqu'à concurrence de 60100 livres, prix moyennant lequel il s'est rendu adjudicataire des terres et seigneuries de Coublant, Maatz et Les Granges (commune de Maatz) le 4 septembre 1675, sur Françoise du Châtelet, veuve de Saladin d'Anglure. — Signé : LOUIS. — Sur le repli : « Par le Roy, Arnauld. »

Original, G. 410, n° 11. — Grand sceau, cire verte, lacs de soie rouges et verts ; presque complet, mais écrasé.

522. — 1681, avril, Saint-Germain-en-Laye (an XXXVIII). — Amortissement de biens et confirmation de l'établissement des religieuses de l'Annonciade « bleu céleste » à Bourmont en Lorraine. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Le Tellier. »

Original, Annonciades de Bourmont. — Fragment de grand sceau, cire verte, lacs, etc.

523. — 1684, 1er avril, Paris (an XLI). — Mandement aux baillis de Langres et de Chaumont, donné sur la requête présentée par Jean du Hamel, commandeur de Ruetz et de Saint-Nicolas de Langres, leur enjoignant de juger les différends relatifs aux déclarations et fois et hommages dus au commandeur pour des biens de fief et de roture situés en l'étendue de ses seigneuries. Le commandeur aura le droit de saisir et de cultiver les biens non déclarés, pendant trois ans. Après ce délai, faute de déclaration, ces biens deviendront la propriété de l'Ordre. — « Par le Roy, en son Conseil, Desrieux. »

Original, Commanderie de Ruetz, liasse 9, n° 2 : *Ruetz*.

524. — 1684, 14 novembre, Paris (an XLII). — Arrêt du Grand Conseil condamnant le chapitre de Langres, décimateur d'Avrecourt et de Récourt, son secours, à payer au curé 200 livres de portion congrue, exempte de toutes charges, même des décimes ordinaires et extraordinaires. — « Par le Roy, à la relation des gens de son Grand Conseil, Lenormant. »

Original, Chapitre de Langres, G. 64 provisoire : *Avrecourt*, titres de propriété.

525. — 1685, 26 juillet, Chaville (an XLIII). — Signification aux baillis de Dijon, de la Montagne, de Sens et de Langres, de

lettres patentes autorisant l'évêque de Langres à faire établir un terrier de son domaine de Châtillon, comprenant : Châtillon, Prusly, Marigny, Mosson, Massingy, Courcelles-Prévoires, La Chassaigne et autres lieux. — « Par le Roy, en son Conseil (signé illisiblement). »

Original, G. 389. — Fragment de grand sceau, cire jaune, sur simple queue.

526. — 1688, 4 mai, Paris (an XLV). — Arrêt du Grand Conseil, rendu sur la requête du chapitre de Langres, condamnant les religieux de Morimond à contribuer avec ledit chapitre, pour leur part des dîmes d'Avrecourt et de Forfillières, au paiement de la portion congrue, et ordonnant qu'il sera tenu compte au chapitre de ce qu'il a payé en trop de ce chef. Le juge royal de Montigny est désigné pour faire la ventilation. — « Par le Roy, à la relation des gens de son Grand Conseil, Lenormant. »

Original, Chapitre de Langres, G. 64 provisoire : *Avrecourt*, titres de propriété.

527. — 1690, 11 mars, Paris (an XLVII). — Mandement, au premier huissier ou sergent sur ce requis, d'assigner au Parlement le lieutenant général et le substitut du procureur général au bailliage de Langres, qui avaient fait apposer les scellés à l'abbaye de Vaux-la-Douce en 1689, « sans droit, sans réquisition et même par attentat aux privilèges dudit ordre ». — « Par le Conseil, Pillault. »

Original, Vaux-la-Douce, liasse 1.

528. — 1692, 7 novembre, Paris (an L). — Provisions, pour François Coquey, notaire royal à Chaumont-en-Bassigny, des cinq offices de greffier des domaines des gens de mainmorte établis dans le diocèse de Langres, savoir, un à Chaumont, deux à Dijon, un à Langres et un à Châtillon-sur-Seine, pour en jouir soit comme d'un seul office, soit divisément, par mandataires. Ces offices faisaient partie des quatre cents créés pour tout le royaume par édit du mois de décembre 1691. — « Par le Roy, Bellavoine. »

Original, Évêché de Langres, G. 13, 1° provisoire.

529. — 1692, 7 novembre, Paris (an L). — Provisions, pour Edme Favier, de l'un des deux offices de greffier des domaines des gens de mainmorte du diocèse de Langres créés à Chaumont par l'édit de décembre 1691. — « Par le Roy, Bellavoine. »

Original, Évêché de Langres, G. 13, 1° provisoire.

530. — 1703, mai, Versailles. — Lettres patentes délivrées à Philbert-François de Cussigny, seigneur de Vianges en Bourgogne et de Rivière-les-Fosses en Champagne, portant établissement audit lieu de Rivière d'un marché de bestiaux et de denrées le lundi de chaque semaine, et de cinq foires par an, les 22 janvier, premier mardi de carême, 8 juin, 18 août et 24 novembre.

Original, G. 785.

531. — 1703, 9 juillet, Versailles. — Brevet approuvant l'élection de Dom Nicolas Aubertet, prieur de Morimond, en la charge d'abbé audit lieu, vacante par le décès de Dom Benoît-Henri Du Chesne. — Signé : LOUIS, et plus bas : « Colbert. »

Original, Morimond.

532. — 1705, 11 décembre, Versailles (an LXIII). — Autorisation, par arrêt du Conseil, donnée aux religieux de La Crête, de faire une coupe de bois. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Colbert. »

Enregistré au Parlement le 10 février 1722.

Original, La Crête, 5e liasse.

LOUIS XV

533. — 1723, avril, Versailles (an VIII). — Amortissement des deux tiers des grosses, menus et vertes dîmes de Noyers et autres possessions audit lieu, appelées fief de Barrains, mouvant de la tour de Hautefeuille de Chaumont, qui dépendait du domaine royal de Joinville alors tenu à titre d'engagement par le duc d'Orléans. Ces possessions avaient été vendues par Bernard Simony, sieur de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie, le 27 août 1718, moyennant 5500 livres, au chapitre

de Langres qui avait payé pour droits d'amortissement 1200 livres et deux sols pour livre. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Phelypeaux. »

Enregistré à la Chambre des Comptes le 25 mai 1723.

Original, Chapitre de Langres, G. 68 provisoire : *Noyers,* dîmes seigneuriales. — Grand sceau, cire verte (écrasé), lacs de soie rouges et verts.

534. — 1724, 29 mars, Versailles. — Brevet du roi, par lequel Sa Majesté a donné au sieur Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, comte et chanoine de Strasbourg, l'évêché de Langres vacant par le décès du sieur de Clermont-Tonnerre, dernier titulaire, à charge de 1500 livres de pension annuelle et viagère à payer au sieur de Papus, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, franche et quitte de toutes charges, tant par ledit sieur de Gondrin d'Antin que par ceux qui posséderont après lui ledit évêché.

Copie, non signée, du XVIII[e] siècle. (G. 860.)

535. — 1725, 29 octobre, Fontainebleau (an XI). — Mandement aux gens du Grand Conseil. S'il n'est rien trouvé de contraire aux décrets et concordats passés avec le Saint-Siège et aux libertés de l'Église gallicane, il leur est enjoint d'enregistrer un indult du pape Benoît XIII, du 24 avril précédent, accordé à Pierre de Pardaillan de Gondrin, « antien [1] » évêque de Langres, l'autorisant pour cinq années à conférer en commende tous les bénéfices dépendant de ses abbayes de Montiéramey, diocèse de Troyes, et de Notre-Dame de Lire, diocèse d'Évreux, sauf quelques réserves pour certains bénéfices. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Phelypeaux. »

Enregistré au Grand Conseil le 7 janvier 1726.

Original, G. 17.

536. — 1726, 9 février, Marly (an XI). — Lettres patentes délivrées sur un arrêt du 21 novembre 1724 autorisant les religieux de Longuay à faire des coupes de bois pour les grandes réparations de bâtiments que réclamait leur abbaye et stipulant, à cet

1. Lisez : d'Antin.

effet, que les trois quarts des bois dépendant de l'abbaye seraient réglés en coupes ordinaires de l'âge de vingt-cinq ans, avec une réserve de vingt-cinq chênes par arpent, tant anciens que modernes. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Fleuriau. »

Original, Longuay, 13e liasse, 4e partie.

537. — 1726, 21 juin, Versailles (an XI). — Lettres patentes, délivrées sur arrêt du Conseil d'État, du 24 juillet 1725, dont expédition est annexée, qui autorisent l'évêque de Langres à construire un nouveau fourneau sur la rivière d'Ource, à Prusly, en remplacement de celui de Veuxhaulles que le défaut de mine avait obligé d'abandonner. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Fleuriau. »

Original, G. 783.

538. — 1732, 23 juin, Compiègne (an XVII). — Mandement aux gens du Grand Conseil pour l'enregistrement d'un nouvel indult, pour cinq années, accordé à Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, évêque-duc de Langres, par le pape Clément XII (cf no 535). — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Phelypeaux. »

Enregistré au Grand Conseil le 28 juillet 1732.

Original, G. 17.

539. — 1734, 5 avril, Versailles. — Lettre de cachet : défense aux religieuses de Benoitevaux (alors transférées à Reynel), « pour des considérations particulières », de recevoir des novices à l'avenir.

Copie, non signée, du XVIIIe siècle; Benoitevaux.

540. — 1734, 23 mai, Versailles. — Brevet par lequel le roi a donné au sieur Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, conseiller en ses conseils, évêque d'Aire, l'évêché de Langres vacant par le décès de M. de Pardaillan de Gondrin, à charge de 2500 livres de pensions annuelles et viagères à payer sur les fruits et revenus dudit évêché, savoir : 1500 livres au sieur Gagne, prêtre et vicaire de Dijon, et 1000 livres au sieur François Raffard de Marcilly, prêtre du diocèse de Séez.

Original, G. 861.

541. — 1734, 12 juin, Versailles. — Brevet par lequel Sa Majesté a fait don audit sieur de Montmorin des fruits et revenus dudit évêché échus et à échoir depuis la date de son brevet de nomination jusqu'à celle de sa prise de possession.

Original, G. 861.

542. — 1736, 2 avril, Versailles (an XXI). — Commission donnée à M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, pour assister à l'élection de l'abbé de Morimond qui aura lieu le 15 mai suivant, pour remplacer Dom Lazare Languet, décédé le 20 janvier 1735. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Chauvelin. »

Original, C. 18.

543. — 1739, 29 août, Paris (an XXIV). — Arrêt du Grand Conseil, qui maintient les religieux de Boulancourt, à l'encontre du curé de Longeville, dans le droit d'administrer les sacrements à leurs « fermiers, censitaires, tenanciers, serviteurs et domestiques » ; il prescrit à tout l'ordre de Cîteaux de se conformer aux usages des diocèses et aux articles 8 à 13 de l'ordonnance de 1667. Cet arrêt sera lu dans les chapitres des maisons particulières de l'Ordre et au premier chapitre général. — « Par le Roy, à la relation des gens de son Grand Conseil, Verrue. »

Original, en forme de cahier ; Boulancourt, 8e liasse, 1re partie.

544. — 1750, 18 mars, Versailles (an XXXV). — Mandement aux gens du Grand Conseil d'enregistrer, si elle ne contient rien de contraire aux concordats passés avec le Saint-Siège, ni aux libertés de l'Église gallicane, une bulle (mars 1741) qui a donné à Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres, toute autorité et juridiction, spirituelle et temporelle, sur les religieux du Val-des-Choux. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Phelypeaux. »

Original, G. 17.

545. — 1753, 18 mai, Marly (an XXXVIII). — Commission donnée à M. de La Chateigneraye, intendant de Champagne, pour assister à l'élection de l'abbé de Morimond, qui doit se faire le 4 juin suivant pour le remplacement de Dom Nicolas Guyot, dé-

cédé le 29 mars précédent. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Phelypeaux. »

Original, C. 18.

546. — 1753, 26 mai, Marly. — Brevet par lequel le roi, informé que deux des religieux appelés à prendre part à l'élection de l'abbé de Morimond sont absents de cette abbaye, l'un au couvent de Nizors, au delà de Toulouse, l'autre dans celui de Feniers, près de Clermont en Auvergne, proroge au 9 juin la date de cette élection, qui avait été fixée au 4 du même mois. — Signé : LOUIS. — Plus bas : « Phelypeaux. »

Original, C. 18.

LOUIS XVI

547. — 1778, 11 septembre, Versailles (an V). — Commission donnée à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour assister à l'élection de l'abbé de Morimond, qui devait se faire en remplacement de Dom Thirion, décédé le 8 juillet précédent. Cette élection devait avoir lieu incessamment. — Signé : LOUIS. — « Par le Roy, Bertin. »

Original, C. 18. — Fragment de grand sceau, cire jaune, informe, sur double queue.

SUPPLÉMENT

[Je dois ce supplément à l'obligeance de M. Ferdinand Claudon, archiviste du Pas-de-Calais, qui a fait un dépouillement minutieux du fonds, encore imparfaitement classé, du chapitre de Langres, pour ses études sur les institutions municipales de cette ville.]

548. — 1302 (n. st.), 28 février, Paris. — Mandement de Philippe le Bel défendant au bailli de Sens d'empiéter sur la juridiction du chapitre de Langres.

Copie, Chapitre de Langres, travée 17, n° 108. (*Vidimus* original du

garde de la prévôté de Paris, du 1er mars 1302, scellé sur double queue, cire brune.)

549. — 1312, 7 juillet, Paris. — Mandement de Philippe le Bel enjoignant au bailli de Sens de faire garder dans la seigneurie du chapitre de Langres les précédentes ordonnances royales garantissant les terres des prélats et des barons hauts justiciers contre les empiétements des sergents royaux.

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 108 ; simple queue (sceau manquant). — *Copie*, dans un *vidimus* du garde de la prévôté de Sens, du 27 juillet 1312, scellé sur simple queue ; fragments de sceau, cire rouge.

550. — 1363, décembre, Hesdin. — Confirmation par Jean le Bon des privilèges concédés ou renouvelés à ses bourgeois de Langres par l'évêque Guillaume de Poitiers, en ses deux chartes passées à Bourg le 11 août 1358.

Copie, du XVIe siècle, Chapitre de Langres, travée 17, n° 135 (dans un cahier); le copiste n'a reproduit que les premiers mots d'une des deux chartes de l'évêque (la plus longue), mais entièrement le texte royal qui l'encadre. — *Autres copies*, Arch. nat., JJ 91, fol. 270, n° 502, et fol. 272, n° 503.

L'original était aux archives municipales de Langres, n° 147.

Édition : Ordonnances des rois de France, III, pp. 655 et 662.

551. — 1396, 17 juin, Paris. — Autorisation accordée par Charles VI, en faveur du chapitre de Langres, aux sergents de la prévôté de Sens demeurant à Langres, de faire des exploits, contraintes et exécutions dans les lieux de la prévôté de Villeneuve-le-Roi situés plus près de Langres que de Villeneuve (sous forme de mandement aux « gens tenans et qui tenront nostre parlement à Paris, aux bailli et prévost de Sens »).

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 108, scellé sur simple queue (sceau manquant).

552. — 1401 (n. st.), 2 mars, Paris ; 7 mars, Sens. — Mandement de Charles VI enjoignant au bailli de Sens de faire donner par les évêque et chapitre de Langres à leurs sujets respectifs dans la ville l'autorisation de s'assembler et d'imposer sur eux et les gens d'église diverses tailles ; commission exécutoire du

bailli au prévôt de Sens, du 7 mars. — *Copie authentique du 13 février 1402* (n. st.).

Original de l'acte du 13 février 1402 : Chapitre de Langres, travée 17, n° 135, scellé sur simple queue d'un sceau en cire rouge.

553. — 1413 (n. st.), 7 février, Paris. — Mandement de Charles VI enjoignant à un de ses sergents de forcer le chapitre et les autres gens d'église de Langres à contribuer à l'entretien et à la garde de la ville.

Original, Arch. de Langres, n° 734, scellé sur simple queue (sceau manquant).

Copie, Chapitre de Langres, G 106, n° 1 (*Copie*, papier, du XVI[e] siècle).

554. — 1421 (n. st.), 9 avril, Sens. — Homologation au bailliage de Sens d'un accord passé entre le chapitre et l'évêque de Langres, par lequel celui-ci renonce à sa prétention d'empêcher la vente des marchandises dans la terre du chapitre à Langres, ledit accord intervenu après mandement royal du 25 janvier précédent (inséré dans cet acte) prescrivant le maintien du chapitre dans ses droits et assignation au bailliage de Sens sur l'opposition de l'évêque. — Le mandement royal est daté de Paris.

Original, Chapitre de Langres, travée 18, n° 28, scellé sur double queue d'un sceau en cire rouge avec contre-sceau.

555. — 1441 (n. st.), 21 février, Chaumont. — Déclaration de non-préjudice faite par Charles VII en faveur de l'évêque de Langres, Philippe de Vienne, à l'occasion de la nomination de Philibert de Brecey, comme capitaine et gouverneur de Langres et de Lusy pour le roi, lors du récent passage du roi à Langres.

Copie, Chapitre de Langres, G 106, n° 1 (provisoire). (*Vidimus* de Louis de Censey, lieutenant général de Pierre de Gyé, bailli de Langres, du 10 août 1495. 2 copies du temps chacune dans un cahier, papier : 1[re] pièce du *vidimus*).

556. — 1448 (n. st.), 8 mars, Montoire. — Ordre de Charles VII au bailli de Sens de s'enquérir des obligations des habitants de Langres relativement à la garde des clefs et à la nomination des capitaines de la ville, obligations auxquelles ils prétendaient se

soustraire au préjudice des droits de l'évêque et du chapitre de Langres.

Copies. a) Chapitre de Langres, G 106, n° 1 (provisoire) (2 copies fin xv[e] siècle, chacune en tête d'un cahier, papier); *b*) Arch. de Langres, n° 165 (copie collationnée à l'original le 19 mars 1485, n. st.), papier.

557. — 1468 (n. st.), 16 février, Paris. — Mandement de Louis XI ajournant le bailli de Sens ou son lieutenant en parlement, ainsi que le procureur du roi au bailliage de Sens, parce que ledit lieutenant avait rendu une sentence à Langres en la terre du chapitre au profit dudit procureur, sans emprunter la juridiction du chapitre de Langres.

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 108, scellé sur simple queue (sceau manquant).

558. — 1485, 4 novembre, Paris. — Mandement de Charles VIII relatif au gouvernement du temporel du chapitre de Langres saisi en vertu de précédentes lettres du roi concernant la garde des clés de la ville et aux dispositions desquelles le chapitre avait refusé de se conformer, ledit mandement en manière de provision jusqu'à ce que l'affaire fût réglée par le parlement à qui le chapitre avait appelé de la mainmise opérée par le roi.

Original, Arch. de Langres, n° 732, scellé sur simple queue (sceau manquant).

Copies, Chapitre de Langres, G 106, n° 1 (provisoire). (Copie du xvi[e] siècle). — Arch. de Langres, n° 1126 (copie du xvii[e] siècle), papier.

559. — 1485, 17 novembre, Paris. — Mandement de Charles VIII pour ajourner en parlement, à la requête du chapitre de Langres, Nicolas Thomassin, lieutenant du bailli de Chaumont (procès de la garde des clés).

Original, Chapitre de Langres, G 106, 1° (provisoire), scellé autrefois sur simple queue (sceau et attaches manquants).

560. — 1485, 5 décembre, Paris. — Mandement de Charles VIII enjoignant à un huissier ou sergent d'ajourner en parlement, à la requête du chapitre de Langres, Nicole Chesle, lieutenant du bailli de Bar-sur-Seine (procès de la garde des clés).

Original, Chapitre de Langres, G. 106, 1° (provisoire), scellé autrefois sur simple queue (sceau et attaches manquants).

561. — 1491, 7 décembre, Paris. — Mandement de Charles VIII à un huissier du parlement de Paris, lui enjoignant d'ajourner devant cette cour Pierre Pignard et plusieurs autres bourgeois de Langres accusés d'avoir conservé trop longtemps les charges publiques et gaspillé à leur profit les deniers de cette ville.

Original, G 43, scellé sur simple queue (sceau manquant).

562. — 1499, 24 juillet, Lyon. — Nomination par Louis XII de Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, à la charge de capitaine et gouverneur de Langres, vacante depuis la mort du sire de Baudricourt.

Copie, Chapitre de Langres, G 106, 1° (provisoire) (copie du temps), papier.

563. — 1500, 7 mai, Paris. — Mandement de Louis XII pour ajourner en parlement les habitants de Langres, et en particulier Jean et Pierre Genevois, Pierre Norrot, etc., accusés d'avoir imposé par violence le logement des gens de guerre au chapitre de Langres et spécialement à Philibert Roussat, chanoine de ladite église.

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 137, scellé autrefois sur simple queue (sceau et attaches manquants).

564. — 1500, 10 août, Dijon. — Mandement de Louis XII pour ajourner en parlement Lubin Rousseau, lieutenant général au bailliage de Sens, et les habitants de Langres, accusés d'avoir violé les droits du chapitre relatifs à l'exemption du logement des gens de guerre, du guet et garde, etc.

Original, Chapitre de Langres, G 106, 1° (provisoire), scellé autrefois sur simple queue (sceau et attaches manquants).

565. — 1501, avril [1], Paris. — Mandement de Louis XII pour ajourner en parlement les habitants de Langres, et en particulier Jean Genevois, accusés d'avoir imposé le logement des gens

1. Place du quantième en blanc.
(On ne sait comment appeler cet acte; la date du quantième n'est pas mise; il n'y a pas de signature. C'est comme une copie sur parchemin, contemporaine de l'original et faite dans la même forme, sans les caractères d'authenticité).

de guerre au chapitre de Langres, et spécialement à Denis Baudot, chanoine de ladite église.

Original? Chapitre de Langres, travée 17, n° 137 (parchemin; *pas de signature*, la simple queue avait été déjà découpée, mais a été arrachée depuis).

566. — 1501 (n. st.), 19 avril, Dijon. — Mandement de Louis XII pour ajourner en parlement Simon Benoist, sergent royal, exécuteur de certaines lettres royales obtenues le 6 avril précédent par les bourgeois de Langres au préjudice du chapitre dudit lieu.

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 137, scellé autrefois sur simple queue (sceau et attaches manquants).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

N° 29. — *Édition partielle :* Gariel, *Monnaies royales de France sous la race carlovingienne*, I, 38, ad annum 886.

N° 37. — *Édition* dans *Gallia christiana*, IV, instr., col. 173, n° LIII, ad an. 1154.

N° 38. — Analyses : Isambert, I, 162, n° 57; — E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, III, 256, n° 713.

N° 42. — *Édition :* Claudon, *Essai sur les origines de la municipalité de Langres*, 1894, p. 12, n° 1 (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*).

N° 44. — A la note de la page 61, *ajoutez :* et antérieurement par M. de Fleury, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1874 (5e série, VIII, p. 111, avec une planche).

N° 46. — 1289. *Ajoutez :* 20 décembre, Paris (mardi avant la Nativité de N.-S.). — *Édition :* Claudon, *Essai*, etc., p. 13, n° II.

N° 47. — 1296 (n. st.). *Au lieu de :* janvier, *lisez :* 22 mars (lundi après les Rameaux).

N° 81. — 1330 (n st.). *Ajoutez :* 2 janvier.

N° 89. — 1335. *Au lieu de :* mai, *lisez :* 26 octobre.

PEINTURE MURALE DU XIII[e] SIÈCLE

DANS

L'ANCIEN CHARTRIER DU CHAPITRE DE REIMS

L'emplacement qui a servi au dépôt des chartes dans nos anciens établissements civils ou religieux est toujours curieux à observer. On y retrouve parfois des vestiges de l'organisation du dépôt, et ces traces ouvrent toujours des perspectives sur l'histoire littéraire. Il nous a été donné de voir trois anciens emplacements de ce genre : à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, transformé en Hôtel-Dieu, où l'ancien chartrier, situé au rez-de-chaussée près du cloître, dans une salle voûtée, sert aujourd'hui de fruitier [1] ; — à l'ancienne cathédrale de Laon, où l'on voyait encore, il y a quelques années, dans une partie haute du croisillon sud, la chambre des archives avec son casier très simple de forme, dont les nombreux tiroirs portaient leurs étiquettes des séries et des titres [2] ; — enfin à la cathédrale de Reims, dans un local supérieur du croisillon nord, près des orgues, derrière une grille du XIII[e] siècle qui lui servait de clôture à jour.

Ce local, dernier reste des dispositions du cloître, contigu à Notre-Dame, a disparu en 1895, lors des grands travaux de restauration qui s'opérèrent autour du monument, et nous ne le signalons ici qu'au point de vue de la perte d'un dépôt d'archives remontant au moyen âge. Cette perte est d'autant plus

1. *L'ancienne abbaye de Saint-Remi*, par H. Jadart, dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLV, 1884, p. 164.
2. *La cathédrale Notre-Dame de Laon*, par l'abbé Bouxin. Laon, 1890, p. 190.

regrettable que le chartrier, qui avait perdu son mobilier comme ses titres en 1790, avait conservé une peinture murale d'un caractère spécial et approprié parfaitement à l'endroit qu'elle décorait. Bien que mutilé, ce morceau d'ensemble gardait ses grandes lignes, comme on en peut juger d'après le dessin qui en a été exécuté par M. Ch. Givelet en 1850, et la photographie qui a été prise par M. Abel Lajoye à la veille de la destruction en 1895 [1]. Une interprétation des figures en a déjà été donnée, avec quelques considérations archéologiques et historiques [2]; nous voudrions simplement de nouveau en retracer l'aspect, et en relever l'intérêt comme souvenir d'un chartrier qui garda fidèlement son dépôt pendant cinq siècles, de la fin du XIII[e] siècle probablement jusqu'à la fin du XVIII[e]. Depuis lors, ses archives ont déjà changé deux fois de place et connu deux dépôts successifs [3].

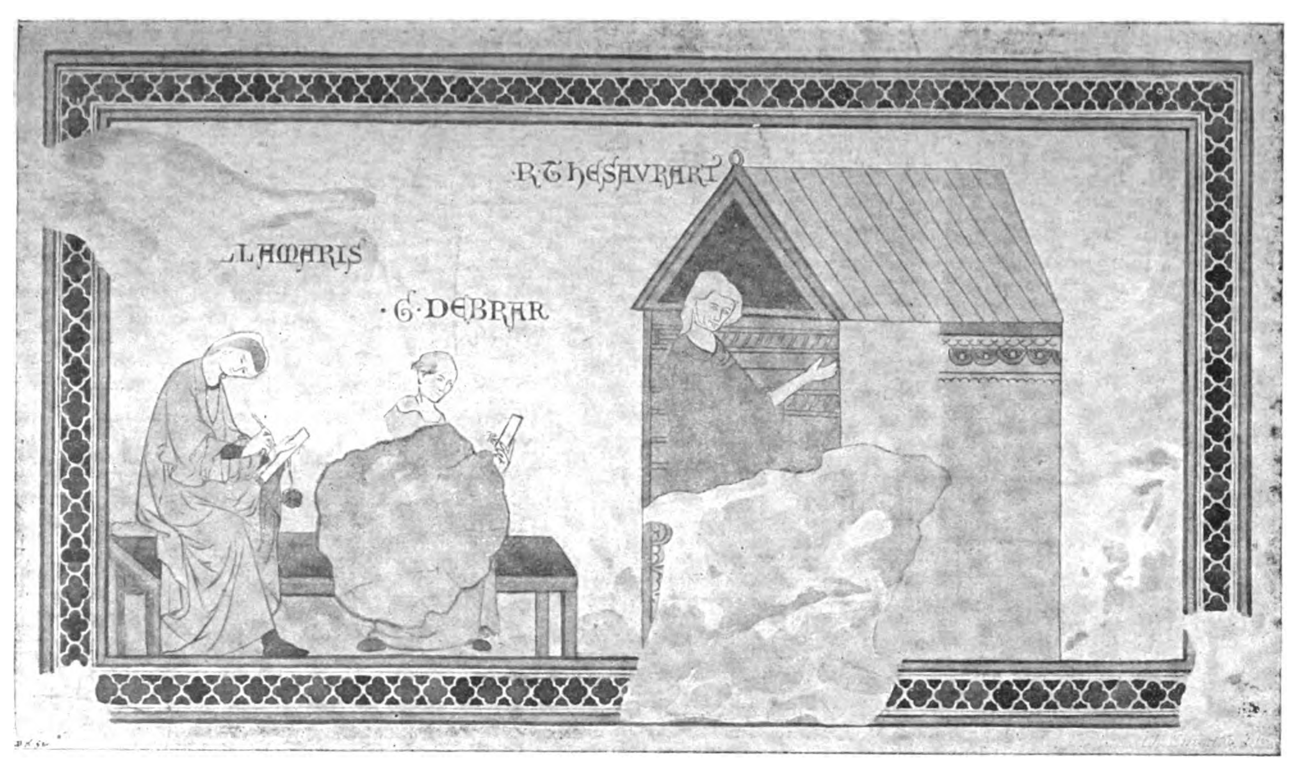
Indiquons d'abord la destination du local au moment de la construction de la cathédrale actuelle, c'est-à-dire dans le cours du XIII[e] siècle. Le chartrier, peut-être d'après une disposition plus ancienne, fut installé entre deux contreforts de la façade du croisillon nord, au-dessus de la porte de communication de l'église ouvrant dans une sacristie nommée *Pretiosa*. L'endroit était parfaitement choisi pour la solidité, l'entourage de gros murs et la facilité d'accès tant de l'intérieur du cloître que du dedans de l'église. Un escalier en pierre, encore existant, monte en cet endroit à l'angle du transept, entre l'horloge et le grand orgue. La vaste baie, éclairant le local, fut munie d'une grille fixée dans des montants en bois, avec une porte sur la galerie.

Telle fut l'installation du chartrier en sa demeure perma-

1. *Album de la cathédrale de Reims*. Reims, Ponsin-Druart, 1900, pl. 214.

2. *Une peinture murale du XIII[e] siècle à la cathédrale de Reims*, par H. Jadart, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1901, n° 1, p. 36 à 40, avec planche reproduite ici grâce à l'autorisation bienveillante du ministre de l'instruction publique.

3. Les archives du chapitre métropolitain de Reims ont été transférées en 1790 à Châlons-sur-Marne et rapportées en partie à l'hôtel de ville de Reims en 1835, puis complétées et régularisées en ce lieu en 1887, sous la garde d'un archiviste, M. L. Demaison, qui en commence précisément en ce moment l'*Inventaire-Sommaire*.



PEINTURE MURALE DANS L'ANCIEN CHARTRIER DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

nente, et rien d'étonnant à ce qu'en face des rayons où s'étageaient les titres et les registres, on ait, à la même époque, peint sur la muraille, à droite en entrant de l'église, les portraits des trois dignitaires qui en avaient eu sans doute les premiers la garde ou qui avaient classé le dépôt dans un ordre nouveau. Aucune pièce ne précise ce souvenir au moyen âge, mais on avait pris soin d'inscrire au-dessus de chaque personnage son nom ou sa fonction. C'est ainsi que nous reconnaissons, d'après ces légendes et en les confrontant avec les listes du recueil de Weyen [1], chacune des figures conservées dans la décoration murale (1m80 de hauteur sur 3m25 de largeur). C'étaient autant de portraits.

Le premier chanoine sur la gauche, assis sur la banquette et tenant une plume pour écrire l'entrée d'une charte munie de son sceau, est l'écolâtre Guy de Villemer : GUIDO DE VILLAMARIS, entré au chapitre vers la fin du XIIIe siècle (dès avant 1282) et mort en 1340, après avoir, d'après Weyen, joui pendant soixante ans de sa prébende. Il tint un rôle important comme dignitaire et comme mandataire de ses confrères à la prestation de serment d'un archevêque [2].

Le second chanoine assis sur la banquette eut un rôle encore plus brillant : c'est Guillaume de Bray, originaire de la petite ville de Bray-sur-Seine, qui débuta au chapitre de Laon et devint archidiacre de Reims ; fait cardinal sous Urbain IV en 1263, il mourut à Orvieto en 1282. Son nom, G. DE BRAIO, avait été modifié sur la fresque par une retouche moderne, qui avait transformé maladroitement les deux dernières lettres en un R. Nul doute sur la présence à Reims de ce personnage, qui, d'après Weyen comme d'après D. Marlot, est cité dans les chartes comme archidiacre de Reims en 1270 et en 1273, bien que déjà créé cardinal. Sa figure, comme son nom, avait été retouchée sur la

1. *Liste des dignités et prébendes du chapitre de Reims*, dressée au XVIIIe siècle par le chanoine Jean-Herman Weyen, originaire d'Orléans, ms. in-folio de la bibliothèque de Reims.

2. Guy de Villemer, écolâtre de l'église de Reims, lit la formule du serment des archevêques lors de la réception de Guillaume de Trie en 1325 (*Archives de Reims, chapitre*, G. 323).

peinture murale, et une mutilation avait effacé son costume; cependant son attitude était restée bien visible : il tend la charte, que lui a transmise Gui de Villemer, au troisième personnage qui la range dans le chartrier.

Ce dernier figurant est le plus curieux à observer au point de vue du chartrier en lui-même, car c'est lui qui place la charte sur un rayon, sorte de râtelier disposé dans un édicule ou vaste armoire de forme quadrangulaire, recouverte d'une toiture à deux rampants. Il est désigné sous le nom de R. THESAURARIUS, comme si cette fonction de trésorier emportait celle d'archiviste. Il n'est pas difficile de retrouver son nom dans le recueil de Weyen; c'est Raoul ou Rodolphe, qui exerçait l'office de trésorier, et mourut en 1299. Les trois dignitaires sont donc contemporains.

Nous avons ainsi décrit la scène tout entière de la remise d'une charte au dépôt du chapitre, et cette scène était encore visible et intelligible au début du XVIII[e] siècle, puisque le chanoine Weyen l'a décrite absolument de même [1]. La mémoire de ces personnages et de l'office qu'ils remplissaient était donc restée très vivace à travers les siècles, et nous y voyons la preuve du maintien du chartrier dans une disposition analogue ou à peu près semblable depuis le XIII[e] siècle. L'incendie de 1481, qui dévora les combles de Notre-Dame, causa peut-être du trouble, mais non des pertes, au chartrier. Lorsqu'on établit le grand orgue au XV[e] siècle sur une tribune avec balustrade gothique, et qu'on le refit au XVII[e] siècle comme on le voit aujourd'hui, le chartrier ne dut pas changer de place par suite de l'installation de l'instrument sur la muraille voisine. La soufflerie fut alors confinée dans une petite chambre adossée à l'extérieur, et nous ne croyons pas que l'on ait dérangé avant le XIX[e] siècle cette organisation assez singulière. On maintint, au contraire, pensons-nous, le dépôt des chartes à l'abri de toute intrusion d'appareil

1. Voici le texte descriptif de Weyen : « Guido de Villamaris seu de Villemer, cujus effigies videtur picta in muro cartularii ecclesiae Remensis, tenens in manibus chartam cum sigillo, cui chartæ supra dorsum scribit; prope illum sunt Guillelmus de Brayo, archidiaconus, et Radulphus, thesaurarius. » (*Recueil cité*, f° 4 *bis*.)



accessoire de l'orgue [1]. Ce ne fut qu'après le rétablissement du culte, vers 1802, que la soufflerie fut rapportée de la chambre du dehors dans l'ancien chartrier. Une note de N. Bergeat le prouve sans réplique [2].

Ce furent donc les travaux accomplis postérieurement à la Révolution, qui vinrent mutiler la peinture murale du chartrier et encombrer le local resté vide depuis 1790. A la suite d'une grande réparation de l'orgue, de 1846 à 1849, ce local redevint libre, et l'attention fut rappelée sur la fresque bien endommagée, et qui fut reproduite avec soin en 1850 par un dessin en couleur. Mais on ne veilla pas efficacement pour cela à sa conservation, on ne l'étudia même pas à fond. Il n'en fut question, à plusieurs reprises, qu'à propos d'autres peintures décoratives [3], et l'architecte du monument put entamer en 1893 la démolition du chartrier sans entraîner de protestation : on voulut, disait-on, rétablir l'état des lieux primitifs [4]. La fresque avait disparu en 1895 : elle fut sacrifiée sans que son sort ait été discuté. Bien peu de visiteurs s'en aperçurent, et cependant une page d'histoire et d'art avait été anéantie sans pitié.

Si le chapitre conserva son chartrier intact, comme tout semble nous l'indiquer, c'est qu'il appréciait à sa valeur le riche

1. C'est à tort que l'on croirait le contraire d'après un passage de la notice sur l'orgue publiée dans l'ouvrage *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Ch. Cerf, 1861, t. II, p. 395.

2. Voici ce que Bergeat, ancien vidame du chapitre, conservateur du musée de Reims, écrit sur ce changement : « Le grand orgue a été laissé conditionnellement à l'église de Notre-Dame ; il paraît juste de lui en confirmer la propriété, à la charge d'un entretien plus exact, et de placer dans le ci-devant cartulaire, qui en est voisin, les soufflets qui le sont dans une baraque soutenue en l'air à l'extérieur. Elle masque une partie intéressante de l'édifice et menace les passants. La dépense est évaluée à sept cents livres. » (*Rapport de Nicolas Bergeat, conservateur du musée de Reims, relativement aux objets demandés par la paroisse de Notre-Dame de Reims lors du rétablissement du culte*, s. d., aux Archives départementales de la Marne, copie à celles du musée de Reims.)

3. Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, année 1882, t. XII, p. 241 et 242. — *Courrier de la Champagne*, 29 décembre 1884. — *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, séance du 6 février 1884.

4. *Travaux à la cathédrale de Reims* (au portail nord, ouverture d'une fenêtre dans l'ancien chartrier), article signé Ch. Cerf dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1893, 2e série, t. V, p. 131 à 133.

dépôt de ses archives. Là travaillèrent sans relâche les chanoines hommes d'affaires, aussi bien que les chanoines historiens, dont les plus connus, Pierre Cocquault au XVII[e] siècle, Jean Lacourt et Hermann Weyen au XVIII[e] siècle, surent tirer un profit si avantageux de tant de documents amoncelés depuis les temps les plus reculés pour l'histoire de leur patrie. Le chapitre en excluait volontiers les étrangers, craignant d'être dupé sur ses prérogatives ou sur ses biens. André Du Chesne connut cette rigueur, et ne put pénétrer dans le « cartulaire [1] ». Étienne Baluze, qui fut chanoine de Reims, y travailla peut-être [2].

Cependant on ne trouve pas, au dépôt actuel de ce fonds considérable, d'anciens inventaires rédigés par des membres ou par les soins du chapitre avant la fin du XVIII[e] siècle. Les relevés de ce genre ont-ils disparu lors de la translation des archives en 1790, ou après l'achèvement de l'inventaire dont nous allons parler? Rien n'en indique la trace à Reims [3]. Nous savons seulement, par une conclusion capitulaire, que la mission de poursuivre et d'achever l'inventaire fut confiée en 1784 à Pierre-Camille Le Moine, l'archiviste bien connu, l'auteur de la *Diplomatique pratique* [4]. Il sut mener son œuvre à terme et nous a légué ainsi un très précieux instrument de recherches, le seul à consulter jusqu'à la publication si désirée de l'Inventaire-Sommaire que nous attendons [5].

1. C'est ainsi qu'on désignait toujours le chartrier. Sur l'exclusion de Du Chesne par P. Cocquault, voir les *Archives admin. de Reims*, par P. Varin, t. I, prolégomènes, p. CXXVII.

2. Baluze posséda la trentième prébende du chapitre de Reims, sous le titre de clerc du diocèse de Tulle, le 3 mars 1662, et l'échangea, l'année suivante, pour un canonicat de Limoges. (WEYEN, ms. cité, f° 261.)

3 Il n'y en a pas davantage à Châlons, et il faut considérer comme erronée une remarque de P. Varin dans les *Archives admin de Reims*, t. I, p. CLXXIV.

4. Le 30 janvier 1784, conclusion du chapitre pour la rédaction de l'inventaire de ses archives par Pierre-Camille Le Moine, archiviste (*Archives du chapitre, cahiers des dernières conclusions*, 1784-1790).

5. Voici le titre du premier volume de cet inventaire de Le Moine : *Inventaire des chartes, titres et documents de l'église métropolitaine de Reims, contenant la ville de Reims, deux parties : spirituel et temporel, commencé par MM. Michaut et Huet, notaires, interrompu au sacre de Louis XVI en 1775, continué par Pierre-Camille Le Moine, de Paris, avocat en Parlement, membre des Académies de Rouen, Metz et Châlons-sur-Marne, et*

Tels sont les souvenirs que nous a permis d'évoquer la peinture murale du chartrier rémois, et nous espérons qu'ils survivront à la destruction si regrettable de ce local et de cette fresque dont nous avons retracé l'histoire. La conservation des archives ne peut que gagner à la connaissance exacte des anciens dépôts qui les renfermaient, surtout quand on y rencontre un vestige d'art décoratif.

H. JADART.

auteur de la Diplomatique pratique, 1785, six volumes in-folio, reliés en cuir plein, aux armes du chapitre. (*Archives de Reims*, fonds du chapitre, où l'inventaire a été remis vers 1845 par suite d'un échange avec l'archevêché de Reims.)

LA COLLECTION DUVIERT

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

On a récemment publié l'inventaire de la collection Lallemant de Betz [1], conservée au département des Estampes de la Bibliothèque nationale. Mais ce catalogue, d'où toute critique est absente, note la présence de plans, vues et gravures sans distinction de valeur et d'intérêt, sans distinction même suffisante d'origine.

Une partie de la collection, cependant, mérite d'attirer plus particulièrement les regards ; c'est celle qui est cotée Vx23 et qui contient les dessins de Joachim Duviert. Ignoré il y a vingt ans, cet artiste jouit aujourd'hui, dans le monde des archéologues français, d'une réputation très méritée. C'est que son recueil d'environ cent vingt-cinq vues, mélangées à d'autres infiniment plus médiocres, les montre prises d'après nature par un voyageur scrupuleux et exact, et que la plupart sont signées et datées. Quelques-uns de ces dessins, croquis sommaires à l'encre ou panoramas étendus traités au lavis d'encre de Chine, constituent des témoignages précieux de la situation de beaucoup de villes, abbayes et châteaux au commencement du XVIIe siècle (entre 1609 et 1614). Joachim Duviert a parcouru en effet la France du nord au sud, de l'est à l'ouest (à l'exception de quelques provinces), avec une curiosité perspicace et une fidélité évidente. Les points de vue sont généralement choisis avec beaucoup d'habileté et de souci du vrai. L'artiste s'est, presque partout, représenté lui-même au premier plan, tantôt assis ou un genou en terre, tantôt debout, dessinant sur un grand album. Il porte

1. *Inventaire de la collection Lallemant de Betz*, rédigé par Auguste Flandrin, augmenté d'une table alphabétique et d'une notice par Joseph Guibert (Paris, Dumoulin, 1903; in-8 de IX-788 p).

l'épée ou la dague ; et, à défaut de l'inscription, ses bottes, ses chausses largement bouffantes, son haut collet, son pourpoint court, son chapeau rond et haut de forme suffiraient à dater son œuvre. Il dessine un bateau sur une rivière pour indiquer qu'elle est navigable, une voiture sur une route pour indiquer qu'elle est carrossable. Le cheval de l'artiste est attaché parfois à un arbre voisin.

Joachim Duviert est vraisemblablement d'origine flamande. Mais on ne sait rien de lui, de sa carrière, de sa profession. Les hypothèses faites jusqu'ici pour l'identifier [1] ne sont pas suffisamment fondées, et rien ne permet encore de dévoiler le mystère qui plane sur ce personnage. Fut-il chargé d'une mission officielle ? Faut-il voir en lui un ingénieur militaire ? Ou voyageait-il en simple curieux ? En tout cas, il passa à diverses reprises, à plusieurs années d'intervalle, dans certaines villes, et y prit de nouveaux croquis. On peut même supposer qu'il poursuivit son excursion en Espagne, puisqu'il visita Saint-Jean-de-Luz en 1612 et Saint-Jean-Pied-de-Port en 1614. Entre ces années se placerait facilement un voyage au sud des Pyrénées. De même on peut raisonnablement se demander si sa visite à Nice et à la côte de Gênes n'a pas été poursuivie plus au sud. Nous n'avons probablement là, dans la collection Lallemant de Betz, qu'une faible partie de son œuvre dessinée. Peut-être trouvera-t-on quelque part, à l'étranger, une suite de vues dessinées par le même artiste : on ne peut que le souhaiter, car, pour beaucoup de localités, son croquis est le plus ancien témoin graphique que l'on possède, et constitue assurément un document autrement précieux et vrai que les vues si connues de son quasi-contemporain Claude Chastillon [2]. De plus, une légende explicative due à ses soins indique la situation des principaux monuments que des lettres de l'alphabet signalent nominativement à notre attention.

1. Cf. *Joachim Duviert et ses vues du Gâtinais*, par Henri Stein (Fontainebleau, 1894, in-8, p. 57-64 et 3 pl. ; extr. des *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, XII).

2. On est en droit de s'étonner qu'un juge aussi compétent que M. Henri Bouchot les ait jugés dignes du même mépris (*Biblioth. de l'École des chartes*, 1886, p. 23).

Disons, en terminant, que la collection Lallemant de Betz a été incorporée à la Bibliothèque du roi dès 1753. Elle avait été acquise directement par ce collectionneur des héritiers de M. Rousseau, auditeur des comptes, qui l'avait formée lui-même en y employant « un temps infini, bien des recherches et des soins, avec beaucoup de dépense [1] ».

Nous donnons ci-après la liste de tous les croquis laissés par Joachim Duviert, que renferme l'atlas coté Vx23 du Cabinet des Estampes; pour tous ceux que la gravure a reproduits dans le cours de ces dernières années, nous ajoutons les références bibliographiques qui permettront de les retrouver.

HENRI STEIN.

Folio 5. — *Corbeil* et *Moret* (1610).

PUBL. : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1894, p. 57, et à part : *Joachim Duviert et ses vues du Gâtinais*, par Henri Stein (Fontainebleau, 1894, in-8).

6-7. — *Melun* (1611).
8. — *Montereau* (1611).

PUBL. : Idem.

47. — *Nemours* (1611).

PUBL. : Idem ; — et de nouveau dans : *Les rues de Nemours*, par Eug. Thoison (Nemours, 1895, in-8).

48. — *Joigny* (1611).
49. — *Saint-Denis*, deux vues (1610); *Chantilly* et *Écouen* (1611).
50. — Château non désigné.
50-51 — *Senlis* (1610).
52. — *Compiègne*, deux vues (1611).
54-55. — *Poissy*, *Vernon*, *Mantes* et *Meulan* (1610).
57. — Château et église de *Pougy* (Aube).

PUBL. : D'après un dessin de M. Albert Babeau, M. D. Royer a donné une reproduction du château de Pougy (cf. le f° 199) dans la notice de M. Louis Le Clert : *Pougy* (Troyes, Nouel, 1903, in-8 de 60 p. et pl.; extr. de l'*Annuaire de l'Aube*). Le château a complètement disparu. En 1610 son propriétaire était François de Luxembourg, duc de Luxem-

1. Cf. Vte H. Delaborde, *Le département des estampes à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1875, in-12), p. 73.

bourg et Piney, comte de Brienne et de Ligny, prince de Tingry; il avait épousé, en secondes noces, Marguerite de Lorraine-Vaudémont, belle-sœur de Henri III, et décéda au château de Pougy le 30 septembre 1613.

58-59. — *Senlis* (1610).
60-61. — *Gisors* (1610).

M. le comte R. de Lasteyrie a appelé l'attention sur cette intéressante vue de Gisors dans une séance de la Société des antiquaires de France et dans le *Bulletin monumental*, 1901, p. 131. — Il a été réservé à M. Louis Régnier de la décrire complètement et de l'apprécier méthodiquement dans une notice spéciale : *Gisors en 1610 d'après le dessin de Joachim Duviert* (Sotteville lez-Rouen, impr. E. Lecourt, 1902; in-8 de IV-16 p. et 3 pl.; extr. de la *Normandie*, mai 1902).

62-63. — Ville et château de *Creil* (1610).
64-65. — *Beauvais* (1610).
66. — Vue incomplète de *Narbonne* (1611).
67. — *Crépy-en-Valois* (1611).
69. — *Villers-Cotterets* et autre localité non désignée.
73. — *Mello* et *Clermont* (Oise), deux vues (1611).
84-85. — *Aigremont* (Yonne); deux vues dont une du château (1611).

Publ. : *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne*, par Ernest Petit, t. VI (1898), p. 177 [Soc. Bourguignonne de géographie et d'histoire].

86 — *Chaumont-en-Bassigny* (1612).

Publ. : Idem, t. VI (1898), p. 177.

88-89. — *Arc-en-Barrois* et *Nogent-le-Roi* (1612).

Publ. (Arc-en-Barrois seul) : Idem, t. V (1894), p. 96.

90. — *Bar-sur-Aube* et *Chaource* (1609).
92. — Vue incomplète d'une localité non désignée.
94-95. — Grand panorama de *Joinville* (Haute-Marne).
97. — *Bar-sur-Seine* (1609).
103. — *Langres* (1610) et *Nogent-sur-Seine* (1612).
104. — *Joinville* en partie (le reste au f° 357), et abbaye de *Clairvaux* (1612).

Publ. (Clairvaux seul) : *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne*, par Ernest Petit, t. VIII (1902), pl. XXIV.

105 et 112. — Vues incomplètes de *Laon* (1610).
106-107. — Panorama de *Reims*; deux vues (1610).
109. — *Soissons* (1610).
110-111. — *Braisne* (1610).
113. — *Lagny* et *La Ferté-Milon* (1610).

114. — Localité non désignée.

115. — *Vertus* (1609).

118-119. — *Meaux.*

Publ. : *Meaux sous Henri IV*, par Georges Gassies (*Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, Meaux, 1904, in-8 de 7 p. et pl. in-folio).

124-125 — Panorama de *Provins* (1612).

129. — *Troyes* (1609).

Publ. : *Les vues d'ensemble de Troyes*, par Albert Babeau (*Annuaire de l'Aube*, 1892, p. 67-79 et pl.).

130. — *Château-Thierry.*

131. — *Brie-Comte-Robert* (1612) et *Sézanne* (1609).

133. — *Tonnerre.*

Publ. : *Vue de Tonnerre sous Henri IV*, par Ern. Petit (*Annuaire de l'Yonne*, 1893, p. 257 et pl.).

134-135. — *Châtillon-sur-Seine* (1609).

136. — *Montmirail* et *Gandelu-en-Valois* (1609).

137. — *Chablis* (1610) et *Ancy-le-Franc.*

Publ. : *Vue de Chablis après la Ligue*, par Ern. Petit (*Annuaire de l'Yonne*, 1894, p. 259-264 et pl.) ; — *L'ancien Ancy-le-Franc*, par Ern. Petit (*Idem*, 1895, p. 294-297 et pl.).

138. — *Châlons-sur-Marne* (1610) et église de *Pougy* (Aube).

148-149. — *Amiens* et *Picquigny* (1611).

Publ. (Picquigny seul), dans la *Picardie historique et monumentale*, fasc. 5 (1893), p. 336.

151. — *Saint-Quentin* (1611).

152-153. — Plan de *Saint-Quentin* après la bataille de 1557, avec légende.

154. — *Montreuil-sur-Mer* et *Étaples* (1611).

164-165. — *Noyon*, *Chauny* et *La Fère-sur-Oise* (1611).

168-169. — *Ham*, *Nesle* et *Pierrefonds* (1611).

172-173. — *Montdidier* (1611) et *Roye* (1612).

173 v°. — Panorama de *Boulogne-sur-Mer* (1611).

Publ : par le R. P. Hamy dans *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1898, p. 124.

182-183. — *Abbeville*, *Saint-Valery-sur-Somme*, *Le Crotoy* et *Rue* (1611).

186-187. — *Calais*, *Guines* et *Ardres* (1611).

199. — Château de *Pougy* (Aube) et *Troyes* (1610).

Pour Pougy, cf. ci-dessus au f° 57; et pour Troyes, au f° 129.

200. — *Rouen* (1610).
241. — *Saint-Martin-d'Ablois* (Marne) (1609).
242-243. — *Angoulême* (1609).
244. — *Dijon* (1609).
246-247. — *Angoulême*, deux vues (cf. f° 242), et *Villebois* (1612).

Publ. : *Bordeaux et la région du sud-ouest au temps de Louis XIII* [Archives historiques du département de la Gironde, XXXIX] (Paris-Bordeaux, 1904, in-4), pl. XLVIII.

251. — *Montbron* et *La Rochefoucauld* en Angoumois (1612).

Cf., pour Montbron, au f° 343.

253. — *Limoges* (1609). Cf. f° 257 v°.
256-257. — *Argenton-sur-Creuse* (1612).
257 v°. — Panorama de *Limoges* (1612).

Publ : *Anciens dessins des monuments de Limoges*, par Louis Guibert (Limoges, 1900 [1899], in-8; extr. du *Bulletin de la Société arch. et hist. du Limousin*); — de nouveau dans *Les vues de Limoges de Joachim Duviert*, par Louis Guibert (Limoges, veuve Ducourtieux, 1900; in-16 de 16 p. et pl.; extr. de l'*Annuaire du Limousin*); — et encore dans *Bordeaux et la région du sud-ouest au temps de Louis XIII*, pl. XLIX.

260-261. — *Cosne* et *Sancerre* (1612).
261 v°. — Panorama de *Bourges* (1612).
264-265. — *Issoudun* (1612).
265 v°. — *Châteauroux* (1612) et *Déols* [Le Bourg-Dieu].
278-279. — *Langon*, château de *Cadillac* et *Rions-sur-Garonne* (1612).

Publ. : *Bordeaux et la région du sud-ouest au temps de Louis XIII*, pl. XXXVII-XXXVIII.

286-287. — *Libourne* et *Fronsac* (1612).

Publ. : Idem, pl. XXXVI.

290-291. — *Saint-Macaire*, *Langoiran* et *Bazas* (1612).

Publ. : Idem, pl. XXXIX, XXXVII et XL.

292-293. — *Tartas* et *Dax* (1612).

Publ. : *L'Aquitaine historique et monumentale*, par J.-E. Dufourcet et G. Camiade, II (Dax, 1893), p. 93 et 255.
— *Bordeaux et la région du sud-ouest* (1904), pl. XLII.

294-295. — Panorama de *Bayonne* (1612).

Publ. : *L'Aquitaine historique et monumentale*, III (1897), p. 3.
— *Bordeaux et la région du sud-ouest*, pl. XLIII.

298-299. — *Roquefort-en-Tursan*, *Mont-de-Marsan* et *Captieux* (1612)

Publ. : *L'Aquitaine historique et monumentale*, II (1893), p. 244 et 283.

— *Bordeaux et la région du sud-ouest*, pl. xli.

301. — *Navarreins* et *Pont-de-Bolat* (1612).

Publ. : *Bordeaux et la région du sud-ouest*, pl. xlv.

302-303. — *Saint-Jean-de-Luz* (1612) et *Saint-Jean-Pied-de-Port* (1614).

Publ. : Idem, pl. xlvi et xlvii.

308-309. — *Saint-Palais*.

Publ. : Idem, pl. xliv.

317. — *Carcassonne* (1610), et château de *Laer* [1] sur le Rhône.

318. — Château de *Nice*, vu de la mer; château et forts de *Portofino*, sur la côte de Gênes.

343. — *Avallon* (1610) et *Montbron* en Angoumois (1609).

Cf., pour Montbron, au f° 251.

344-345. — *Semur* (1611) et *Auxerre* (1609).

Publ. (Semur seul) dans : *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne*, par Ernest Petit, t V (1894), p. 81; — *Auxerre il y a trois siècles*, par H. Monceaux (*Annuaire de l'Yonne*, 1894, p. 368-372 et pl.).

347. — *Montbard* et *Mussy-l'Évêque* (1609).

Publ. : *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par Ern. Petit, t. IV (1891), pl. iii et x, p. 160 et 454.

349. — *Noyers* (1610), *Saint-Florentin* (1611) et *Vézelay* (1610).

Publ. : *Noyers sous Henri IV*, par Ern. Petit (*Annuaire de l'Yonne*, 1895, p. 81-97; — *Vue de Saint-Florentin en 1611*, par Ch. Moiset (*Idem*, p. 286-293); — *Vézelay en 1610*, par H. Monceaux (*Idem*, p. 281-285).

351. — *Savoisy*, château et ville (1609).

Publ. : *Histoire des ducs de Bourgogne de la Race capétienne*, par Ernest Petit, t. V (1894), p. 232.

357. — *Joinville* (cf. f° 104).

358-359. — *Bar-le-Duc* (1611).

360. — Château de *Gaillon*, vue inachevée.

1. Cf. un dessin de Martellange, « Laer près d'Avignon » (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886, p. 223), et *Bibliothèque nationale*, Collection Dupuy, vol. 550, f° 16.



CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Une importante découverte, faite aux archives de l'État à Stuttgart, a permis au docteur P. Tschackert d'écrire un article des *Theologische Studien*, 1903, p. 48-70, sous le titre de : *Die bisher unbekannte Ulmer Handschrift der deutschen Augsburgischen Konfession.*

Autriche-Hongrie. — Un espace ayant été réservé dans les nouveaux bâtiments des Archives impériales de Vienne à des salles d'exposition, on a établi d'élégantes vitrines formant musée, où ont été réunis de remarquables spécimens des monuments principaux constitutifs de l'histoire nationale, de diplômes, chartes, autographes, lettres de noblesse, sceaux, depuis 816 (le plus ancien document original des archives) jusqu'à 1861 ; et le catalogue fort bien rédigé vient d'en être publié : *Katalog der Archivalien-Ausstellung des k. und k. Haus,- Hof- und Staatsarchivs* (Wien, Karl Gerold's Sohn, 1905 ; in-12 de VII-116 p. avec additions de 6, 4, et 2 pages). On ne peut que féliciter la direction du choix des actes et du soin avec lequel ce catalogue a été édité.

— L'Académie de Vienne a entrepris la publication d'une série de coutumiers (Weistümer) et de Censiers (Urbare), et une circulaire a été adressée par elle aux archivistes pour en établir le bilan. Le tableau succinct des résultats obtenus par cette enquête a paru dans le *Sitzungsberichte* de l'Académie (philol.-histor. Klasse, 1903, n° XX, p. 150-154) ; on y trouvera des notices sur les archives de l'archevêché de Salzbourg, de l'évêché de Linz, des consistoires d'Olmütz et de Leitmeritz, et de nombreuses églises d'Autriche.

Belgique. — Les archives communales de Liége, à peu près détruites au XVe siècle, offrent néanmoins un vif intérêt pour les époques postérieures, comme le démontre M. Th. Gobert dans un article du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1904, p. 367-440, qu'il vient de leur consacrer.

Espagne. — Le *Journal des Américanistes*, 1904, p. 231-236, publie une note de J. Humbert sur l'archive du Consulat de Cadiz et le commerce de l'Amérique.

France. — A la date du 15 mars 1905, le Ministre de l'Instruction

publique a adressé à tous les préfets une circulaire relative à la communication des documents des Archives départementales, communales et hospitalières. L'importance de ce texte, qui n'échappera à personne, en explique la réimpression intégrale qui suit :

« Vous savez l'intérêt que les pouvoirs publics portent à l'œuvre des Comités d'étude et de publication des documents économiques de la Révolution française, et une circulaire récente du Ministre de l'intérieur a appelé votre attention sur les facilités qu'il convient de procurer aux membres de ces comités, lorsqu'ils ont des recherches à faire pour leurs travaux dans les archives départementales.

« Comme ces instructions ont été l'objet de questions adressées de divers côtés à mon Administration, de laquelle relève en propre le service des archives départementales, communales et hospitalières, et que, d'autre part, l'utilisation des documents d'archives dans les travaux historiques a pris une extension considérable, à laquelle n'a pas été étrangère cette collection des *Inventaires sommaires* dont le Ministère est heureux de voir chaque année les progrès et d'encourager de tout son pouvoir le développement, il m'a semblé utile de profiter de l'occasion pour donner un peu plus d'élasticité aux anciens règlements relatifs à la coopération du Service des archives à l'œuvre commune des historiens, et de vous exposer comment j'estime que l'on pourrait désormais, sans se départir des sages mesures de vigilance et de sécurité appliquées jusqu'ici, associer plus étroitement à ce mouvement les archives des départements, des communes et des établissements hospitaliers.

« Mon Administration, du reste, était déjà entrée dans cette voie du jour où elle a cru devoir établir, parallèlement à la communication sur place des documents, un système de prêts extérieurs, de dépôt à dépôt, toutes les fois que les circonstances le permettaient et que le prêt s'entourait de toutes les conditions désirables de surveillance et de bonne conservation. Mais, en principe, elle restreignait les communications de ce genre aux seuls registres ; elle ne l'accordait qu'aux travailleurs empêchés soit par la distance, soit par leurs occupations, d'aller les consulter sur place, et enfin il fallait, autant que possible, que les articles déplacés fussent conservés, pendant toute la durée du prêt, dans un autre dépôt public d'archives, où les garanties de surveillance étaient les mêmes que dans le dépôt d'origine.

« Après mûr examen de la question, j'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'on pouvait élargir les conditions de ce système de prêts à l'extérieur, et l'appliquer à des cas nouveaux.

« Ainsi, depuis l'organisation des Comités départementaux de recherches des documents économiques de la Révolution, il peut arriver que tels de leurs membres éloignés du chef-lieu soient empêchés d'aller consulter sur place les archives de la préfecture de leur propre département ou des départements limitrophes ; ou inversement que, habitant

le chef-lieu, ils ne puissent poursuivre leurs investigations dans les dépôts des communes ou des hospices de la région ; ou bien encore que, domiciliés dans une commune autre que celle du chef-lieu, ils aient besoin de documents appartenant aux archives d'une autre commune plus ou moins rapprochée. Il me semble que, dans ces divers cas ou autres analogues, il n'y a pas d'inconvénient à étendre aux travailleurs du département ou des départements voisins, et particulièrement aux membres de leurs comités, les facilités réservées jusqu'ici aux chercheurs plus éloignés.

« Les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques universitaires, pouvant être assimilées, quant à leur personnel, à leur organisation et à leur installation, aux archives départementales, présentent les mêmes garanties de surveillance et de sécurité. Par conséquent, elles me paraîtraient pouvoir être admises à recevoir en dépôt les pièces d'archives dont le prêt serait autorisé. Toutefois, dans un chef-lieu de département, les documents des archives de la préfecture ne pourraient être consultés qu'au dépôt même auquel ils appartiennent.

« Jusqu'ici, les registres seuls semblaient pouvoir être communiqués au dehors, parce qu'ils sont moins exposés à se détériorer ou à se perdre, en sorte que les travailleurs empêchés ou éloignés se trouvaient hors d'état d'utiliser les matériaux historiques conservés dans les archives sous toute autre forme. Cependant, soucieux de concilier la conservation des liasses, des dossiers, des pièces isolées, avec les légitimes exigences du travail scientifique, il m'a paru qu'il n'était pas impossible, sous certaines réserves et moyennant de sérieuses précautions, d'appliquer à ces dernières catégories de documents les mêmes règles qu'aux registres. D'abord on ne communiquerait qu'une unité à la fois, c'est-à-dire une seule pièce, lorsque la pièce demandée fait article par elle-même ; qu'un seul dossier, s'il en existe plusieurs dans une même liasse ou dans un même portefeuille ; qu'une seule liasse, toutes les fois que *liasse* serait synonyme de *dossier*. Cependant si, dans un dossier ou dans une liasse, il existait des pièces dont le déplacement, pour une raison ou pour une autre, ne saurait être autorisé, il conviendrait de les en extraire en indiquant par une note le caractère, la nature et le numéro d'ordre de la pièce ou des pièces extraites. C'est ainsi que, pour prendre quelques exemples, les pièces en trop mauvais état, les autographes de personnages illustres, les actes scellés, les titres des propriétés de l'État, des départements, des communes et des hospices, ou les papiers qui en tiennent lieu, continueraient à ne pouvoir être consultés que sur place. Il va sans dire que la même règle s'appliquerait dans l'avenir, comme elle s'est toujours appliquée dans le passé, à plus forte raison, aux dossiers, liasses et registres qui ne peuvent jamais sortir d'un dépôt d'archives, tels que les actes de l'état civil ancien et moderne, reliés, en cahiers ou en feuilles, les pièces cadas-

trales, les délibérations des corps municipaux postérieurement à l'an VIII et, d'une manière générale, tous les papiers qui ont, tant pour les services publics que pour les citoyens, une utilité permanente et qui, pour cette raison, doivent être toujours et immédiatement à leur disposition.

« A la rigueur, la demande d'emprunt pourrait porter sur des articles non classés, pourvu qu'ils appartinssent à un dépôt sous la garde d'un conservateur attitré ou d'un employé spécial, ou que les indications fournies permissent de les trouver aisément, sans bouleverser le fonds. Mais, en principe, il vaudrait mieux n'accorder le prêt extérieur que pour les documents classés dans n'importe quelle catégorie de dépôts.

« Quant au prêt à domicile, chez des tiers, à l'hôtel, en un mot partout ailleurs que dans un local dépendant d'une administration publique et sous sa surveillance, *il continuerait à être formellement interdit.* La première raison d'être des papiers d'archives, c'est de servir à la défense des droits de l'État, des départements ou des communes, et d'aider à la bonne gestion des affaires publiques : presque toujours uniques et originaux, leur perte serait irréparable. C'est surtout pour cela que l'Administration les garde, et avec tant de soin. Par conséquent, elle ne peut jamais s'en dessaisir complètement ; elle doit pouvoir les suivre en toutes les mains auxquelles elle consent à les confier.

« Les considérations qui précèdent, Monsieur le Préfet, sont moins des règles formelles et absolues que des indications, car le prêt extérieur des pièces d'archives me paraît devoir être, avant tout, *une question d'espèces* Par suite, il conviendra d'abord d'instruire sur place chaque demande d'emprunt. Il faut s'assurer qu'elle a pour cause un travail scientifique auquel l'Administration se doit à elle-même de prêter son concours. Il faut que les documents demandés puissent sortir des archives sans aucune espèce d'inconvénients. Cet examen fait, vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, m'en référer en me donnant votre avis, celui de l'archiviste départemental, et, s'il s'agit d'archives communales ou hospitalières, l'avis du maire intéressé. En cas de doute, les documents pourraient être adressés eux-mêmes à mon Administration (*Direction des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris, IIIe arrondissement*). Si le déplacement paraît pouvoir être autorisé, il sera aussi court que possible, pour un laps de temps fixé d'avance et à l'expiration duquel les pièces empruntées seront toujours et très régulièrement réclamées ; ce délai pourra être prolongé, mais seulement après rappel et sur nouvelle demande.

« Tout envoi de documents d'archives à l'extérieur devra être fait sous pli chargé, avec les plus grandes précautions d'emballage ou de paquetage, afin de réduire au minimum les risques de dégradation ou de perte en cours de route. Les documents déplacés seront, tous, sans

exception, estampillés du timbre réglementaire [1], comptés, numérotés et sommairement décrits en un bordereau accompagnant l'envoi. A la réception, le service momentanément dépositaire devra s'assurer de l'intégrité du chargement, avant de mettre les pièces entre les mains de l'emprunteur. Lors de leur renvoi, la même vérification devra être faite, tant par le service réexpéditeur que par le service destinataire à qui appartiennent les pièces. Au départ comme au retour, l'enveloppe extérieure du paquet portera, en caractères très lisibles, l'adresse du service qui l'envoie, aussi bien que celle du service qui doit le recevoir.

« En résumé, la circulaire que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur le Préfet, a pour but de rapprocher les pièces d'archives des travailleurs et surtout des Comités départementaux auxquels je vous prie d'en donner communication. Il importe que, de plus en plus, tant par la commodité des heures d'ouverture des dépôts que par la libéralité de la communication, non seulement des documents, mais encore des inventaires, au besoin et quand la chose est possible, des inventaires manuscrits, les archives, qui depuis vingt et un ans et pour cela même ont été rattachées au Ministère de l'instruction publique, deviennent des laboratoires de science historique, étroitement associés à la grande œuvre de recherches et d'enseignement.

« Je ne me dissimule pas les difficultés que la mise en pratique des instructions présentes peut rencontrer, mais je compte à la fois sur la bonne volonté éprouvée et sur la prudence avertie de MM. les Archivistes pour accorder les intérêts de la science avec la sauvegarde des collections. Dans les mairies rurales, plus particulièrement, le manque de classement, de locaux, de personnel, sera trop souvent un sérieux obstacle soit aux prêts, soit aux consultations. En portant ces instructions à la connaissance de MM. les Maires, vous ne manquerez pas d'appeler leur attention sur la nécessité de hâter l'organisation méthodique de leurs fonds d'archives, afin qu'ils puissent contribuer aux travaux des comités par le prêt extérieur, et de prendre en même temps des mesures, en vue d'assurer la garde, la communication et le renvoi des pièces venues du dehors pour être consultées dans leurs mairies. Je me plais même à espérer que les administrations municipales, en apprenant le profit que la science peut, elle aussi, tirer de leurs archives, auront à cœur d'en améliorer la conservation Plusieurs d'entre elles inscrivent déjà à leur budget un crédit permanent affecté à cet objet et dont M. l'Archiviste départemental guide l'emploi au mieux des intérêts de leur dépôt. C'est un excellent usage que vous ne sauriez trop encourager et propager. »

1. Timbre à l'encre grasse, les autres encres pouvant trop aisément s'effacer au soleil ou sous l'action d'un réactif.

AISNE. — L'archiviste réclame une réglementation pour la suppression des volumes de brevets d'invention et du stock des impressions départementales qui encombrent inutilement son dépôt. Celui-ci s'est accru d'une histoire manuscrite de Laon, écrite en 1770, et d'un récit du siège de Soissons rédigé par un témoin oculaire.

ALPES-MARITIMES. — Un inventaire sommaire des archives communales de Cannes (partie antérieure à la Révolution) se trouve compris dans la brochure récente du colonel H. Thierry de Ville-d'Avray : *Délibérations et règlements de la communauté de Cannes* (Cannes, G. Cruvès, 1904 ; in-8 de 83 p.).

ARDENNES. — Les archives de la Préfecture se sont enrichies d'un registre de comptes de la confrérie du Saint-Sacrement de Vouziers (1737-1802), et d'un terrier de la seigneurie de Saint-Étienne-à-Arne (XVII[e] siècle).

AUBE. — Le tome II de la *Correspondance inédite de Victor-François duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace* (Paris, Michel, 1904; in-8 de 648 p.) a été imprimé par les soins du duc de Broglie et de M. Jules Vernier ; il comprend les campagnes de 1759 à 1761 et intéresse directement l'histoire de la guerre de Sept Ans Les originaux sont conservés aux archives du département de l'Aube.

CANTAL. — Les archives sont définitivement installées dans leur nouveau local. Le service s'est occupé de classer les minutes notariales que possède ce dépôt. M. Delzons a offert des titres relatifs à la cure de Teissières-de-Cornet (XVIII[e] siècle), et M. l'abbé Chaludet des documents sur l'hôpital d'Aurillac, ainsi qu'un répertoire des actes du notaire Laparra (d'Arpajon) pour les années 1668-1698. — Une souscription est ouverte pour l'impression de l'inventaire des archives municipales d'Aurillac.

FINISTÈRE. — Les anciens actes de l'état civil de l'île d'Ouessant ont fait l'objet d'une courte note de M. Henry Omont dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1903, p. 261-263.

GARD. — L'étude qu'a faite M. Louis Thomas (*Annales du Midi*, 1904, p. 161-207) de la vie privée de Guillaume de Nogaret, a emprunté de curieux documents aux archives de M[me] de Brignac (château de Marsillargues).

— L'archiviste, dans son rapport, émet plusieurs plaintes et vœux : 1° Tout le monde réclame des versements et réintégrations de papiers, mais personne ne s'inquiète de savoir si la place est suffisante pour les recevoir ; — 2° Le dépôt légal des journaux est fait d'une manière très irrégulière ; — 3° Les archives anciennes de la mairie d'Alais continuent à être conservées dans des caisses clouées, au grenier.

LOZÈRE. — Des documents sur l'histoire de la Révolution en Lozère, extraits des Archives nationales, ont été publiés par le docteur Boyer dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de la Lozère*, 1903, p. 1-104.

MANCHE. — Lors de la discussion qui s'est élevée au conseil municipal de Cherbourg pour la nomination d'un nouvel archiviste bibliothécaire, le maire a exposé les raisons qui militaient en faveur du choix d'un archiviste paléographe pour remplir cette fonction ; il a obtenu gain de cause en insistant sur la nécessité de le prendre autant que possible parmi les candidats originaires du département (cf *Bulletin municipal*, 5 décembre 1904).

MARNE. — Les archives municipales d'Épernay ont été l'objet d'une communication de M. H. Bertal à la *Révolution française*, décembre 1904, p. 549 557. On n'y trouvera qu'un aperçu des fonds auxquels les curieux d'histoire moderne devront recourir.

SEINE. — L'administration générale de l'Assistance publique à Paris vient de faire paraitre : *Une addition au fonds de l'Hôtel-Dieu* (Paris, Berger-Levrault, 1905 ; in-8 de 55 p.), à la suite d'une découverte de documents dans un coffre appartenant à la Pharmacie centrale des hôpitaux. On y a trouvé des comptes du receveur (1573-1578), des comptes du panetier (1770 et 1786), des comptes du sommelier (1624 et 1748), des comptes de dépenses à la Halle pour la cuisine de l'Hôtel-Dieu (1724 et 1775), un fragment de registre du contrôle de la recette générale (1636), des comptes de la boucherie de carême (1695, 1717, 1746, 1755), un registre des messes quotidiennes de fondations (1757), un fragment de registre d'entrée des malades (1749), et un journal personnel de dépense de Mme Claude Chahu, l'une des grandes bienfaitrices de l'assistance publique parisienne. Les développements fournis à M. André Mesureur par ces titres trop longtemps égarés montrent tout le parti que l'on en peut tirer

SEINE-ET-OISE. -- On vient d'opérer un classement dans les archives de la manufacture nationale de Sèvres, qui pourront être désormais consultées ; elles constituent un fonds de 650 registres et 100000 pièces réparties en 18 séries, et remontent à 1741 (décisions royales, privilèges des manufactures de porcelaine, rapports des directeurs avec les ministres, procédés de fabrication, essais chimiques, dossiers personnels des artistes, travaux d'art).

— Des documents inédits sur Mlle de La Vallière ont été extraits par M. Ch. Bonnet des minutes de notaires de Saint-Germain-en-Laye (cf. *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1904, p. 161-176).

Grande-Bretagne. — Le *Record Office* a fourni à M. Beryl Curran la matière d'un important recueil : *The despatches of William Perwich*,

english agent in Paris, 1669-1677 (London, 1903; in-8 de XIX-358 p.), qu'a publié la Royal Historical Society.

Italie. — Les études diplomatiques poursuivies avec zèle par V. Lazzarini dans les archives d'État à Venise lui ont permis d'écrire un curieux mémoire : *Originali antichissimi della cancelleria Veneziana* (Venezia, 1904 ; in-8 de 35 p. et pl. ; estr. dal *Nuovo archivio veneto*), où l'on trouvera, à côté de textes scrupuleusement édités, d'utiles observations paléographiques et critiques.

Monaco. — Par suite du mariage de Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, dernière représentante de la branche aînée des ducs d'Aumont, avec Honoré IV de Monaco, en 1777, les papiers des ducs d'Aumont sont passés et sont encore conservés dans les archives de la principauté de Monaco. M. E.-T. Hamy en a obtenu communication et a publié, dans le tome VI du *Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* (1904), p. 196 à 211, sous le titre de « Les Archives des ducs d'Aumont à Monaco », l'inventaire de quatre cartons plus particulièrement intéressants. On y remarque des lettres de Cromwell, Mazarin, Louvois, Louis XIV et naturellement de nombreux documents concernant les ducs d'Aumont.

Turquie. — Le catalogue des pièces conservées dans les archives du patriarcat œcuménique de Constantinople pour les années 1630-1863 a été donné par M. Callinicos Dilicanis dans le volume intitulé : Περιγραφικὸς κατάλογος τῶν ἐν τοῖς κώδιξι τοῦ πατριαρχικοῦ Ἀρχαιοφυλακίου σωζομένων ἐπισήμων ἐκκλησιαστικῶν ἐγγράφων περὶ τῶν ἐν Ἄθω μονῶν (Constantinople, typ. patriarcale, 1902 ; in-8 de 344 p.). Ces archives sont à consulter pour l'histoire des questions politiques, de l'Église orthodoxe, des écoles et du monachisme grec.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Deux miniatures de la bibliothèque de Heidelberg, que M. S. Reinach attribue à Jean Malouel, ont fait l'objet d'une notice intéressante communiquée à la *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1904, p. 55-65.

— La « Collectio ophtalmologica » du docteur Pansier, d'Avignon, a été inaugurée par la publication de deux traités inédits : *Arnaldi de Villanova libellus regiminis de confortatione visus* (1308) ; *Johannis de Casso tractatus de conservatione visus* (1346), qui forment un petit fascicule (Paris, Baillière, 1903 ; in-8 de 40 p.). Ces deux traités sont empruntés à la bibliothèque de la ville de Metz.

— Le catalogue du supplément des manuscrits de la bibliothèque de Metz, publié par le *Bibliographe moderne*, a permis à Dom G. Morin de retrouver dans un recueil de mélanges trois lettres du XIe siècle d'un moine de Honnecourt et de Vézelay (cf. *Revue bénédictine*, XXII, p. 165).

— Les manuscrits relatifs à l'histoire du Nassau que conserve la bibliothèque de Trèves ont fait l'objet d'une notice de E. Schaus dans les *Mitteilungen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, 1903-1904, n° 3.

Autriche-Hongrie. — Dans son travail : *Die Strassburger Chronist Königshofen als Choralist* (Graz, 1903, in-8), F. X. Mathias édite un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Prague, important pour l'histoire du droit.

Belgique. — Une notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 9225) a été donnée par M. Paul Meyer dans la *Romania*, janvier 1905, p. 24-43.

Danemark. — Un *Palaeografisk Atlas, Dansk Afdeling* a paru en 1903 par les soins du Dr K. Kålund, sous les auspices de la commission Arne Magnusson ; il renferme en 38 planches bien exécutées d'excellents spécimens de la calligraphie d'un certain nombre de manuscrits (64) conservés à Copenhague et rédigés du XIe au XVIe siècle.

Espagne. — Dans la publication intitulée : « Drei Proömien unserem Freunde Wilhelm Gurlitt überreicht zum 7 märz 1904 » (Graz. 1904, in-8), Adolf Bauer imprime un fragment du texte grec original de la chronique d'Hippolytos, d'après un manuscrit de Madrid.

États-Unis. — Au retour d'un voyage aux États-Unis, M. Paul Meyer a donné (*Romania*, 1905, p. 87-93) son impression sur quelques manuscrits français conservés dans les bibliothèques de ce pays ; il a retrouvé à la Lenox Library un manuscrit de l'Apocalypse dont on ignorait la destinée (vendu à Paris en 1879) ; il a admiré (Coll. Pierpont Morgan) un évangéliaire du VIIIe siècle, provenant de l'Escurial, et le célèbre évangéliaire en lettres d'or sur vélin pourpre de la collection Hamilton, écrit vers 680 par l'archevêque d'York et ayant appartenu à Henri VIII.

France. — Une amélioration, que le *Bibliographe moderne* avait réclamée naguère, vient d'être introduite au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Désormais, en inscrivant sur un bulletin rose le titre de l'ouvrage que l'on viendra consulter le lendemain (à partir d'une heure) et en le déposant dans une boite à ce destinée, on trouve cet ouvrage le lendemain tout prêt à vous être communiqué, sans attendre. C'est quelque chose, mais c'est peu encore. Les améliorations tant désirées par le public sont lentes.

— Dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1904, p. 553-556, M. Hyrvoix de Landosle a donné quelques détails sur trois manuscrits de la bibliothèque du Palais-Bourbon, qui contiennent les papiers de Pomponne et de Torcy, importants pour l'histoire du règne de Louis XIV.

— On vient d'éditer un fac-similé en phototypie du manuscrit original des *Pensées* de Pascal (ms. 9202 du fonds français), avec notes de M. Léon Brunschwicg (Paris, Hachette, 1905 ; in-folio de 258 p. et 258 pl.). Cette belle et méritoire publication n'a que le défaut de coûter fort cher, comme la plupart des reproductions de ce genre.

— M. Lucien Auvray vient de faire paraître dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1905 (et à part : Paris, Plon ; in-8 de 23 p.) l'inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des XVIe et XVIIe siècles, contenue dans les manuscrits italiens 1183-1184 de la Bibliothèque nationale.

— Le même auteur continue, dans le *Bulletin italien*, la suite de l'Inventaire de la collection Custodi, également conservée dans le même dépôt.

— La *Revue des études juives*, 1904, p. 270-276, a terminé une nomenclature raisonnée des manuscrits et incunables hébreux que possède la bibliothèque de l'Alliance israélite.

— Un mémoire de 1763 sur Chaumont-en-Bassigny, conservé dans le vol. 795 du fonds Moreau de la Bibliothèque nationale, a été imprimé dans la *Revue champenoise et bourguignonne*, 1904, p. 324-336.

AURILLAC. — M. G. Esquer attire l'attention, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1905, p. 73-85, sur un manuscrit à miniatures de la bibliothèque d'Aurillac (n° 2), qui est un livre d'heures écrit et enluminé à Bordeaux ; une miniature (f. 148) en est reproduite.

BESANÇON. — Un manuscrit autographe de la bibliothèque de Besançon qui contient le journal du poète Jean Vuillemin, et le récit des faits qui se sont passés à Arbois entre 1596 et 1613, a fait l'objet d'une publication de M. Max Prinet : *Journal du poète Jean Vuillemin* (Besançon, 1905, in-8 ; extr. des Mémoires de l'*Académie de Besançon*, 1904, p. 239-282), précédée d'une intéressante notice sur cet auteur.

BOURGES. — La Société des antiquaires du Centre a donné un excellent exemple en décidant l'impression du *Catalogue du fonds Berruyer* de sa bibliothèque (Bourges, Tardy-Pigelet, 1904 ; in-8 de IV-156 p.), où l'on trouve un certain nombre de raretés et de plaquettes peu communes, avec un bon fonds, quoique incomplet encore, de travaux de seconde main. Ce catalogue (extrait d'ailleurs du dernier volume des *Mémoires* de la Société) rendra de réels services ; l'auteur, M. Roger, s'est appliqué à ne rien omettre d'utile, et a joint une bonne table des noms d'auteurs. On peut espérer que de nouveaux dons, provoqués par cette publication, assureront la prochaine impression d'un supplément.

CAMBRAI. — Les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1902, p. 1-174, contiennent une série de « proverbes d'autrefois », empruntés par le docteur Coulon à un manuscrit de Jacques de Vitry que possède la bibliothèque de la ville de Cambrai.

LYON. — L'abbé Reure, dans le *Bulletin de la Diana* (Montbrison), 1904, p. 25-40, s'occupe de l'auteur d'un manuscrit de la bibliothèque de Lyon, Gaspard Paparin, qu'il a réussi à identifier.

— Dans la *Revue catholique de Normandie* et à part, M. Et. Deville vient de faire paraître trois *Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève* (Évreux, 1904 ; in-8 de IV-18, IV-22 et 32 p.). On y trouvera l'inventaire détaillé et soigné des manuscrits provenant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, du prieuré de Saint-Lo de Rouen, et d'autre origine rouennaise.

Grande-Bretagne. — L'*Historical manuscripts Commission* a fait paraître l'an dernier deux volumes de haute importance : *Calendar of the mss. of the marquess of Ormonde KP. preserved at Kilkenny Castle*, nouv. série, II (London, Eyre ; in-8 de XIX-428 p.) ; — et *Report of the mss. of the duke of Buccleuch and Queensberry KG. KT. and preserved at Montagu House*, *Whitehall*, II (London, Eyre ; in-8 de XLIX-865 p.)

— Le manuscrit de l'abbaye de Talloires (Savoie) conservé au British Museum a fait l'objet d'une notice de Louis Ritz dans la *Revue Savoisienne*, 1904, p. 137-145.

— Des lettres de Bossuet que possède le même établissement ont paru dans la *Revue Bossuet*, 1904, p. 16-26.

— Le livre officiel du couronnement de Charles V (1365), conservé au British Museum (Cotton-Tiberius B VIII), vient d'être édité avec grand luxe par C. S. Dewick pour la *Bradshaw Society*, XVI (1904).

Quarante et une miniatures sont reproduites en phototypie, dont sept en couleur.

Indo-Chine. — Dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (Hanoï), II, n° 4, p 387-400 on trouvera la liste des manuscrits Khmers possédés par la bibliothèque de cette école [1].

Italie. — Aux recherches plusieurs fois continuées dans la bibliothèque Vaticane, M. G. de Manteyer vient d'en ajouter d'autres qui lui ont permis de compléter les identifications nécessaires pour retrouver des manuscrits de la reine de Suède entrés en 1690 dans ce dépôt ; il a découvert ainsi quelques textes intéressants qu'il publie dans *Les manuscrits de la reine Christine aux archives du Vatican* (Rome, 1904; in 8 de 35 p. ; extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publ. par l'École française de Rome*, XXIV).

— M. P. de Berthou donne l'analyse de statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc dans la *Revue de Bretagne*, 1904, p. 430-450, d'après le ms. 988 du fonds de la reine Christine au Vatican.

— C'est une reconstitution des registres de la chancellerie romaine qu'a tentée M. K. Hampe dans les *Mitteilungen des Instituts für osterreichische Geschichtsforschung*, 1902, p. 545-567, et 1903, p. 198-237, sous le titre de : Aus verlorenen Registerbänden der Päpste Innocenz III und Innocenz IV.

Russie. — Les *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres grâce à la Fondation Eugène Piot se sont enrichis d'un tome XI (fasc. 1 et 2), consacré uniquement à la description d'un manuscrit de la bibliothèque de Philippe le Bon que possède la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il est entré en 1861 (Paris, Leroux, 1904 ; in-8 de 85 p. et 41 pl.). C'est un manuscrit des « Grandes Chroniques » dont les miniatures admirables sont attribuées par M. S. Reinach au pinceau de Simon Marmion ; les reproductions sont excellentes, et chacune d'elles est décrite avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Suisse. - L'*Almanach du Bibliophile*, 6e année (Paris, 1905), renferme un article de M. Alf. Cartier sur la bibliothèque publique et les bibliothèques privées de Genève.

1. A noter que ce bulletin publie régulièrement des articles de bibliographie japonaise et chinoise.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Origines urbaines du moyen âge. – Une des questions les plus intéressantes de l'histoire des institutions, celle des origines des villes et du développement des communes, a été traitée avec abondance dans ces dernières années, en France, en Allemagne, en Belgique, surtout. Des théories diverses ont été émises, qui, s'appuyant sur des principes parfois contradictoires, préconisent soit une origine royaliste, soit une origine révolutionnaire, ou l'influence ecclésiastique, ou l'influence romaniste. L'histoire économique et des faits sociaux a largement profité des études parues sur ces questions, comme l'a démontré le travail bibliographique de M. G. Bourgin dans la *Revue de synthèse historique*, VII (déc. 1903), p. 302-327. Ces quelques pages fournissent l'indication complète et un excellent résumé de nombreuses publications sur la matière, qui méritaient l'examen approfondi auquel s'est livré M. Bourgin.

Histoire d'Espagne. — Une recherche du même genre a été entreprise par M. G. Desdevises du Dézert à propps du développement des études historiques sur l'Espagne (antiquité et moyen âge), dans la même *Revue de synthèse historique*, 1904, p. 118 et suiv. Sources et instruments de travail, recueils bibliographiques, histoires générales, époques préhistorique, romaine et arabe, histoire locale, ecclésiastique, inquisition, droit et institutions, sont tour à tour passés en revue; dans la plupart des branches de la science, l'auteur marque les progrès accomplis depuis trente ans et signale la valeur respective des principaux ouvrages, en faisant judicieusement remarquer que la critique historique a trop longtemps été absente de tout ce qui avait trait à l'Espagne.

Le Congrès de Liége pour la reproduction des manuscrits. — Ce congrès est annoncé pour les 21-23 août prochains et a reçu de très importantes adhésions; grâce à l'activité du secrétaire général, R. P. Van den Gheyn, on a déjà distribué aux adhérents une série de rapports, tous fort intéressants, qui feront l'objet de discussions aux séances annoncées. En voici la nomenclature, qui donnera une idée suffisante des questions à traiter : L'organisation de systèmes pratiques de reproduction des manuscrits dans les grandes bibliothèques publiques (P. Van den Ven); — L'état actuel des publications de fac-similés de

manuscrits (Alph. Bayot); — Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des manuscrits (P. Bergmans); — Les procédés les plus économiques et les meilleurs à recommander pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux (L. Stainier); — Les procédés de reproduction de sceaux (A. Gaillard); — Les procédés de reproduction des médailles et des monnaies (Fr. Alvin); — Les manuscrits des bibliothèques de Belgique à reproduire (J. Van den Gheyn); — L'état actuel des publications de fac-similés de documents d'archives (M. Prou); — La formation d'un album paléographique belge (H. Pirenne); — La législation portugaise sur la reproduction des manuscrits (X. de Cunha); — Méthode photographique permettant de reproduire des manuscrits et autres documents dans le but d'obtenir des positifs pour projections lumineuses et des agrandissements destinés à l'enseignement (P. Francotte).

Liturgie provinciale. — Aux travaux de même nature précédemment parus sur la matière, il faut joindre l'*Essai bibliographique sur les anciens livres liturgiques du diocèse d'Évreux*, par le chanoine Porée (Évreux, imp. de l'Eure, 1904; in-8 de 55 p.), qui décrit avec soin manuscrits et imprimés dont quelques-uns sont fort rares et ont été retrouvés dans des collections particulières ; ce mémoire, que l'auteur modestement n'ose considérer comme définitif, et qu'il espère compléter un jour, est une précieuse contribution à l'histoire des anciens livres liturgiques.

Bibliographie félibréenne. — M. Edmond Lefèvre (de l'Escolo de Lar) poursuit avec un zèle ininterrompu ses travaux de bibliographie par la publication de l'*Année Félibréenne; premier supplément du Catalogue Félibréen et de la Bibliographie mistralienne*, 1re année 1903 (Marseille, Ruat, 1904; in-8 de 50 p.) ; ce travail, véritable encyclopédie provençale annuelle, paraît très complet et contient en outre d'utiles additions aux travaux antérieurs. Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons le *Deuxième supplément*, 2e année 1904 (Marseille, Ruat, 1905; in-8 de II-55 p.) qui témoigne des mêmes qualités que son aîné et tiendra au courant tous ceux qu'intéresse le mouvement considérable du félibrige contemporain. — Infatigable, M. Lefèvre a mis sous presse un *Essai d'un dictionnaire bibliographique de la Langue d'Oc*, d'où il a extrait, à titre de spécimen, une *Bio-bibliographie de Léon de Berluc-Perussis* (Villedieu-Vaison, Grande impr. provençale, [1904]; in-8 de 12 p.) qui fait bien augurer de la publication intégrale et complète tous les hommages rendus à la mémoire de l'érudit provençal mort en 1902.

Anciens catalogues de bibliothèques. — Une importante contribution à ce genre de documents vient d'être apportée par Dom G. Morin,

qui a retrouvé dans le manuscrit 427 de la bibliothèque de Reims (du XIe siècle) un catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze, jusqu'alors attribué à tort à l'abbaye de Saint-Thierry ; il le publie dans la *Revue bénédictine*, 1905, p. 1-11, avec un intéressant commentaire, et termine par un court appendice sur des Comédies inédites attribuées à Jean de Jérusalem, qui se trouvent renfermées dans le même manuscrit.

— Une étude de M. J. K. Floyer sur la bibliothèque du prieuré bénédictin de Notre-Dame en la cathédrale de Worcester au moyen âge a paru dans l'*Archæologia*, LVIII (1903), p. 561-570.

— L'abbé Joseph Laenen a consacré une instructive notice à l'ancienne bibliothèque des archevêques de Malines dans le *Bulletin du Cercle arch. de Malines*, XIV (et à part : Malines, 1904 ; in-8 de 30 p.). Sa fondation ne remonte d'ailleurs qu'à 1655 ; sa dispersion eut lieu en 1817, et le séminaire hérita alors d'une partie des livres.

Un recueil bibliographique polonais. — Sous le titre de *Knigźnica* va paraître (1905) à Paris (Heymann et Guelis) un nouveau recueil consacré à la bibliothéconomie, à la bibliographie et à la bibliophilie, sous la direction de M. Strzembosz, de la Bibliothèque polonaise (6, quai d'Orléans). Ce nouveau bulletin sera exclusivement rédigé en langue polonaise, et traitera de toutes questions pouvant intéresser les Polonais : les étrangers éprouveront quelque difficulté, malheureusement, à se tenir au courant des articles qui y paraîtront.

En l'honneur de Pétrarque. — Le sixième centenaire de la naissance de Pétrarque a provoqué l'apparition d'un recueil intitulé : *Miscellanea di studi storici e ricerche critico-bibliografiche* (Milano, tip. Cogliati, 1905 ; in-8 de 370 p. et fig.) où nous remarquons les articles suivants : Le texte des *Epistolae de rebus familiaribus* d'après un manuscrit de la Bibl. nationale de Paris (Henry Cochin) ; — Sur le manuscrit des œuvres de Virgile ayant appartenu à Pétrarque et aujourd'hui à l'Ambrosienne (A. Ratti) ; — Pétrarque à la Trivulziana (E. Motta) ; — Recherches sur les manuscrits de Pétrarque conservés dans les bibliothèques de Milan (C. Foligno, P. Novati et A. Sepulcri) ; — Catalogue des œuvres imprimées de Pétrarque que possèdent les bibliothèques Melziana et Trivulziana.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Zentralblatt für Bibliothekswesen (jan. 1905) : P. Schwenke, Einheitlicher Zetteldruck für die deutschen Bibliotheken ; — H. Meisner, Ueber Ordnung und Verwaltung von Kartensammlungen ; — Die Feuermeldeanlage in der Prager Universitätsbibliothek ; P. Trommsdorff, Ernst Moritz Arndt in den deutschen Bibliotheken [fin].

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (febr. 1905) : Alb. Sichler, Untersuchung über die Tarifierung von Bucheinbänden ; — O. Clemen, Zwei wenig bekannte Veröffentlichungen Luthers.

2. — Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (janv.-févr. 1905) : A. Fayen, Notices sur les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane concernant la Belgique [fonds de la reine de Suède] ; — Alf. D'Hoop, Aperçu général sur les archives ecclésiastiques du Brabant ; — H. Dubrulle, Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-André du Cateau [table].

— Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (mars-avril 1905) : J. Brassinne, La bibliothèque de l'Université de Liège, ses collections et ses ressources ; — J. Mees, L'abbé de Guasco et les « Lettres familières » de Montesquieu ; — L. Stainier, Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux [compte rendu des séances de la Commission d'organisation].

3. — Nederlandsch Archievenblad (1903/4, nº 4) : Polemiek over de opleiding tot het archivarisambt ; — De ambtelijke positie van de gemeentearchivarissen [suite].

— Nederlandsch Archievenblad (1904/5, nº 1) : De dertiende jaarvergadering van de archivarissen (Zwolle, 1904) ; — Th. Bussemaker, Over Spaansche en Portugeesche Archieven ; — R. Fruin, De voorgenomen reorganisatie van het archiefwesen in Frankrijk ; — J. C. Beth, Het departement van financiën ; — H. Brugmans, Bibliographie van werken van Nederlandsche Archivarissen over 1903.

4. — La Bibliofilia (febr.-marzo 1905) : M. Morici, Le opere geografiche del Petrarca e del Boccaccio copiate da un amanuense di Roccacontrada nel 1434 ; — C. Mazzi, Un codicetto in parte petrarchesco ; —

L. S. Olschki, Collection pétrarquesque formée à l'occasion du 6e centenaire de la naissance de Pétrarque [fin]; — M. Morici, La politica dei tempi borgiani in un sonetto popolare veneziano; — L. Ferrari, Gli incunaboli della R. Biblioteca universitaria di Pisa [fin].

5. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-févr. 1905) : L Dorez, Rabelaisiana [Me Jehan Lunel]; — A. Mahler, Catalogue des manuscrits de Casanova au château de Dux en Bohême.

6. — TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWESEN (jan.-febr. 1905) : W. P. C. Knuttel, De koninklijke Bibliotheek te 's Gravenhage; — E.W. Moes, Het Breviarium Grimani; — C. P. Burger, De briefwisseling van Betje Wolff en Aagje Deken met Jan Everhard Grave; — E. Ljunggren, Naar aanleiding van de Shaksperevondst te Lund.

— TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWESEN (maart-apr. 1905) : S. G. De Vries, De handschriften van Justus Lipsius; — W. Meyer, De voorgewende en de ware uitgever van het Tractatus Theologico-Politicus; — P. C. Molhuysen, De Cyrillus-handschriften van Bonaventura Vulcanius; — R. Fruin, De Haarlemsche uitvinder der Boekdrukkunst; — Emm. De Bom, Verhoeveniana; — B. Houthakker, Over de bindwerk-tentoonstelling te Middelburg.

7. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (jan.-marcz 1905) : A. Veréss, La bibliothèque du cardinal André de Báthori; — A. Takáts, Travaux préparatoires à une nouvelle édition du « Tripartitum » en 1603; — Les bibliothèques hongroises en 1903; — La littérature bibliographique hongroise dans le 4e trimestre de 1904.

8 — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (enero 1905) : Marqués de Laurencin, Libro de la Cofradia de Caballeros de Santiago de la Fuente; — A. Gimenez Soler, La expedición á Granada de los infantes D. Juan y D. Pedro en 1319; — P. Torres Lanzas, Relación descriptiva de los planos y mapas de las antiguas audiencias de Panamá, Santa Fé y Quito existentes en el Archivo General de Indias; — Alf. Morel-Fatio, El cronista Antonio de Herrera y el archiduque Alberto.

COMPTES RENDUS

Repertorium des Staatsarchivs zu Basel. Basel, Helbing und Lichtenhalm, 1905 [1904]; in-8 de LXVIII-834 p. et 8 pl. — Prix : 30 fr.

En même temps que les archives de Bâle s'installaient à l'aise et somptueusement dans un magnifique local construit avec tout le confort et toutes les garanties nécessaires, le savant conservateur qui préside à leurs destinées, M. le Dr Rudolf Wackernagel, confectionnait un répertoire général des fonds dont se compose ce dépôt, tant en pièces anciennes qu'en documents modernes. Et voilà le public aujour-

d'hui en mesure de connaître en détail, grâce à l'important volume naguère paru, toutes les ressources que l'on peut tirer de ces archives pour l'histoire générale, militaire, sociale, économique, diplomatique, intellectuelle, artistique, etc. La situation politique de Bâle, ville frontière, et la prépondérance financière et commerciale de la cité donnent plus d'intérêt que presque partout ailleurs à ses archives d'ailleurs bien conservées. En outre, il y a là un fonds d'État et un fonds municipal qui s'entre-croisent et se complètent très heureusement, constituant un ensemble dont peu de localités fournissent d'exemple.

L'ample introduction contient l'histoire du dépôt de Bâle, la description et l'aménagement des nouveaux bâtiments, avec plans et vues fort intéressantes. Un index considérable termine la publication.

Quant au fond du volume lui-même, voici quelles en sont les principales divisions : *Chartes* (4153 documents de 1180 à 1785; 3000 actes de 1801 à 1904); — *Délibérations du Conseil* (depuis 1357); — *Protocoles* (depuis 1438); — *Missives* (depuis 1409); — *Affaires politiques* (depuis 1373), comprenant des documents variés sur les traités de paix, le concile de Bâle, les relations étrangères, les difficultés avec les voisins de Berne, de Bourgogne, de Savoie, les guerres de Souabe, d'Italie, de Trente ans, des paysans, de Hollande, de succession d'Espagne, de Pologne, de succession d'Autriche, de la Révolution française, l'armée franco-helvétique de 1798-1803, le congrès de Vienne, la Sainte-Alliance, la révolution de 1848, la guerre franco-allemande; — *Confédération* (depuis 1434), comprenant les relations d'État à État, les consulats à l'étranger, les rapports avec les princes allemands, avec la Lorraine, avec la Hesse, avec les villes (Augsburg, Belfort, Besançon, Colmar, Francfort, Haguenau, Karlsruhe, Konstanz, Nürnberg, Stuttgart, Ulm, Worms, etc.), avec les évêchés, avec les ordres teutonique et de Saint-Jean de Jérusalem, avec la France (Émigrés, dettes, emprunts, traités, ambassades, consulats, protestants, Suisses en France, troupes suisses, légion-étrangère, etc.); — puis toutes les matières d'ordre intérieur, rangées d'après l'ordre alphabétique (en langue allemande) dont voici l'énumération, à défaut de mieux : Assistance publique, Expositions, Constructions, Éclairage, Incendie, Sources et fontaines, Droit municipal, État civil, Chemins de fer, Enseignement, Fortifications, Finances, Pêche, Associations, Frontières, Commerce, Cadastre, Chasse, Justice, Religion, Armée, Postes, Sel, Hygiène, Navigation, Police, Impôts, Vin, Douane. — Enfin des chapitres spéciaux, assez considérables, sont réservés aux archives de la noblesse, aux archives de l'évêché et de la cathédrale (77 rubriques; le plus ancien document est de 1033), aux archives hospitalières, aux archives des églises, aux archives des tribunaux, aux archives des corporations et métiers, aux archives de l'Université (depuis 1459), aux archives notariales (depuis 1572), aux archives privées (XVe-XIXe siècles).

La centralisation qui s'est opérée à Bâle en matière d'archives a produit d'excellents effets, et l'apparition de cet important répertoire permet de les constater heureusement. Les historiens et les économistes qui n'ont pas encore su prendre le chemin de Bâle pour leurs travaux sauront qu'il y a dans cette ville, en même temps qu'un dépôt de documents de premier ordre, un personnel compétent, actif et serviable pour leur faciliter la tâche. H. S.

Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly (1069-1352), par André Lesort, archiviste de la Meuse. Paris. H. Champion, 1904 ; in-8 de IV-273 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*). — Prix : 5 fr.

Le chartrier du château de Chantilly contient une grande partie des anciennes archives du Clermontois. M. Léopold Delisle, à qui rien n'échappe, envisagea sans tarder l'intérêt qu'elles présentaient, et confia à M. Lesort le soin de faire connaître au public ce fonds encore intact, en utilisant les copies prises par lui-même. L'éditeur s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction générale. Les documents publiés sont au nombre de 129, et ont pour dates extrêmes 1069-1352 ; la plus grande partie est en langue vulgaire (la plus ancienne de 1234) ; il en est un grand nombre qui émanent de comtes de Bar, de Champagne, de Rethel, de Grandpré, de Luxembourg, d'archevêques de Reims, de sires d'Apremont ; un seul acte appartient à la chancellerie royale (Philippe le Bel). — Une longue et intéressante préface donne des détails sur les archives du Clermontois, leur origine, leur constitution et leur dispersion (elles sont aujourd'hui partagées entre le chartrier de Chantilly, les Archives de la Meuse, celles de Meurthe-et-Moselle, les Archives nationales) ; M. Lesort a écrit là un bon chapitre de l'histoire des archives. H. S.

Bibliographie du département de la Somme, par M. Henri Macqueron. Tome Ier. Amiens, Yvert et Tellier, 1904 ; in-4 de [IV-] IX-501 p. [Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province, tome XV.] — Prix : 8 fr.

Auteur d'une *Iconographie de la Somme* qui fait autorité, M. Macqueron préparait depuis de longues années la *Bibliographie* qui sera le complément nécessaire de sa précédente publication. Et une Société qui a déjà produit tant d'utiles travaux historiques et archéologiques ne pouvait manquer d'accueillir avec joie dans ses collections l'ouvrage local par exemple qui témoignera des efforts constants de ses compatriotes pour reconstituer l'histoire de la Picardie d'autrefois.

Ce premier volume comprend 6000 numéros. Le classement débute par les généralités départementales (topographie, histoire naturelle, archéologie et numismatique, patois picard, littérature picarde, mœurs et usages, administration provinciale et départementale, administration judiciaire,

administration ecclésiastique, pêche, navigation, canaux, chemins de fer, agriculture, commerce, industrie, médecine, publications périodiques et almanachs); puis vient le classement local, qui débute par Amiens (nos 2648 à 5192), avec subdivisions rationnelles qui rappellent celles que nous venons d'énumérer, pour continuer par les communes du canton et par les autres cantons de l'arrondissement (Boves, Conty, Corbie, Hornoy, Molliens-Vidam, Oisemont, Picquigny, Poix et Villers-Bocage). La suite et fin formera le tome II. Il est superflu de dire que l'essai bibliographique de Ch. Dufour, en deux parties (1850-1857), d'ailleurs resté inachevé, n'aura plus lieu d'être consulté.

M. Macqueron, amateur et collectionneur lui-même, possède la plupart des ouvrages ou plaquettes mentionnés ; ou bien il les a vus et décrits *de visu.* M. Macqueron n'est point de ceux qui traitent la bibliographie à coups de ciseaux et l'apprennent uniquement dans des catalogues de librairie ; les titres sont reproduits scrupuleusement, souvent raisonnés et complétés par une ligne d'explication, suivis d'une référence lorsqu'il s'agit d'une publication très rare et difficile à rencontrer. Rien n'a été négligé pour faire une œuvre définitive ; les dépouillements de l'auteur s'arrêtent au 1er janvier 1901, date de la clôture de son manuscrit. La *Bibliographie du département de la Somme*, bientôt terminée (nous l'espérons), prendra place parmi les meilleurs répertoires de ce genre dont la province nous a dotés et qui, peu à peu, seront faits pour toutes nos anciennes régions ou nos départements actuels. H. S.

Svensk Genealogisk Litteratur, förtecknad af Joh. Ax. Almquist. Stockholm, Norstedt et Söner, 1905 ; in-8 de 78 p.

Nous ne répéterons pas, à l'occasion de ce récent ouvrage, ce que nous disions l'an dernier en rendant compte d'une publication analogue de Colaneri pour l'Italie. Nous nous féliciterons de voir paraître un répertoire suédois (et finlandais) qui manquait encore dans la littérature bibliographique. M. Almquist indique les ouvrages généraux sur la noblesse et les familles historiques, en commençant par les familles royales d'après l'ordre des temps ; puis viennent les travaux spéciaux à telle ou telle famille particulière en suivant l'ordre alphabétique de chacune d'elles : en tout, plus de 450 numéros bien décrits, avec un index détaillé pour finir. Une très bonne méthode a présidé à la confection de ce répertoire. H. S.

Bibliographie des travaux de Gaston Paris, publiée par Joseph Bédier et Mario Roques. Paris, Em. Bouillon, 1904 ; in-8 de VI-203 p. et portrait.

S'il est un savant, dans l'ordre des sciences philologiques et historiques, qui ait mérité une bibliographie de ses œuvres, c'est bien Gaston Paris (1839-1903) ; car, depuis l'apparition de l'*Histoire poétique de*

Charlemagne (1865) jusqu'à sa biographie de *Villon* (1901), depuis le compte rendu qu'il donna à la *Revue critique* de la grammaire de Brachet (1867) jusqu'à celui qu'il publia dans la *Romania* de l'étude de Marignan sur la tapisserie de Bayeux (1902), Gaston Paris est resté un maître écrivain et un maître critique. Assurément, des 1100 livres, articles ou communications dont on vient de dresser le catalogue très soigné et très utile, tous n'ont pas la même valeur, tous n'ont pas été remarqués au même titre; et il y a dans ce chiffre des infiniment petits qui n'ajoutent pas grand'chose à sa mémoire. Fallait-il les négliger? Je ne suis pas de cet avis. Toutefois j'aurais préféré mettre en vedette les travaux originaux qui se trouvent un peu noyés au milieu d'une foule de titres de publications d'autrui, sur lesquelles Gaston Paris s'est contenté d'appeler sommairement l'attention ; l'index remédie un peu à ce défaut (voir au mot PARIS), mais pas aussi complètement qu'on l'eût souhaité. A cette légère observation près, on ne peut que penser et dire du bien d'une bibliographie aussi exacte et aussi minutieuse, œuvre de deux admirateurs qui n'ont rien négligé pour être complets. Les divisions adoptées sont les suivantes : Linguistique, Littérature latine, Littérature française du moyen âge, Littérature française moderne, Folklore, Archéologie et beaux-arts, Histoire des sciences et de l'érudition. On reconnaît, à ce seul exposé, de quel cerveau encyclopédique sont sorties toutes ces productions variées, et quels immenses progrès ont été réalisés dans la science grâce à Gaston Paris.

Cette bibliographie occupera, dans toutes les bibliothèques, une place à côté de celles qui ont été consacrées à Anatole de Montaiglon et à M. Léopold Delisle.

H. S.

Die Landkartenbestände der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden, nebst Bemerkungen über Einrichtung und Verwaltung von Kartensammlungen, von VIKTOR HANTZCH. Leipzig, Harrassowitz, 1904 : in-8 de VI-146 p [Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen, XXVIII]. — Prix : 6 mk

Les répertoires de cartographie sont encore très peu nombreux ; beaucoup de bibliothèques possèdent cependant des collections considérables et des raretés inappréciables en cette matière. Il est permis d'espérer que l'exemple du British Museum, qui a publié son catalogue spécial en 1885, et celui tout récent de la bibliothèque royale de Dresde sera suivi par d'autres établissements tant allemands qu'étrangers [1]. A vrai dire, sur les 30000 cartes et plans (presque tous imprimés) qui sont conservés à Dresde, nous n'en avons ici que 686 (atlas généraux, cartes marines, cartes générales de pays européens et extra-européens).

1. Il faut rapprocher de la publication de Hantzch la tentative du professeur Ruge, que nous avons signalée l'an dernier (*Bibliographe moderne*, VIII, p. 319) et qui est née du même désir.

Il serait parfaitement inutile de reproduire dans tous les catalogues similaires les titres de vieilles cartes hollandaises qui traînent partout ; au moins faudrait-il avoir pour tous les dépôts publics la description des cartes manuscrites et de toutes celles (imprimées) qui sont antérieures à 1570 : ce serait là la matière d'un travail préparatoire à l'établissement du futur répertoire général de la cartographie ancienne, que M. Hantzch appelle de tous ses vœux.

Dans le but de faciliter la besogne à ses successeurs, et aussi pour donner une unité aux répertoires analogues qui pourront être entrepris (au moins en Allemagne), l'auteur indique la méthode de classement et de cataloguage adoptée à la bibliothèque royale de Dresde (addition intéressante au manuel de Graesel, qui traite brièvement la question) ; la préface, très détaillée, expose en outre l'historique de la collection, commencée par le grand électeur Auguste au XVIe siècle, et enrichie d'une manière remarquable par des apports et des achats successifs jusqu'à nos jours. H. S.

Le premier livre xylographique italien imprimé à Venise vers 1450, par le prince d'Essling. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1903; in-4 de 45 p. avec 9 pl. hors texte et fig.

M. le duc de Rivoli, aujourd'hui prince d'Essling, collectionne et étudie depuis vingt ans les livres à figures vénitiens ; tout le monde connait sa *Bibliographie des livres à figures vénitiens* (*1469-1525*), parue en 1892, et son luxueux volume sur *Les missels imprimés à Venise de 1481 à 1600*, qui vit le jour en 1895. Une nouvelle édition de la « bibliographie », entièrement refondue et augmentée, est actuellement en préparation, et la présente étude sur le premier livre xylographique italien n'est qu'un chapitre de ce grand ouvrage, auquel divers développements complémentaires ont été joints. Cette production rarissime (9 feuillets), puisqu'on n'en connait qu'un exemplaire au Cabinet des Estampes de Berlin, et à laquelle le Dr Paul Kristeller a déjà consacré une consciencieuse étude, mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'examine de près. Les reproductions, comme la description que nous en fournit le prince d'Essling, sont impeccables ; elle donne bien, au coloris près, l'impression de ces planches archaïques où est traitée la passion de Jésus-Christ, en dix-huit sujets dont dix ont reparu plus tard (1487) dans une édition vénitienne des *Devote Meditationi*, diminués seulement de quelques millimètres dans leur partie inférieure.

Les arguments que fait valoir le prince d'Essling en faveur de l'attribution de cette plaquette xylographique à Venise et de la date qu'il lui assigne nous semblent très convaincants ; ils sont empruntés à l'architecture, au mobilier, au costume. L'auteur a tenu à développer cette partie de son mémoire, où il est en contradiction avec M. Henri Bouchot, qui assigne à ce même xylographe une origine flamingo-bourgui-

gnonne, voire française. M. Bouchot a peut-être en cette affaire été hanté par une opinion préconçue qui cadre mal avec la réalité.

H. S.

Die Zainer in Ulm; ein Beitrag zur Geschichte des Buchdrucks im XV Jahrhundert, von Johannes Wegener. Strassburg. Ed. Heitz, 1904; in-4 de vii-70 p. [Beiträge zur Bücherkunde des xv und xvi Jahrhunderts, I]. — Prix : 6 mk.

On ne connait pas la date de naissance de Johannes Zainer, imprimeur à Ulm ; on n'est pas certain qu'il soit frère de Günther Zainer, le célèbre typographe d'Augsburg. M. Wegener s'est appliqué à rechercher les éditions qu'il publia; il a comparé les caractères, les alphabets, les initiales, il a étudié le papier, les formats, il a noté les particularités typographiques, les fautes, il a recherché les correcteurs de l'imprimerie (Martinus Brennigarius, Heinrich Steinhöwel), il a compulsé et regardé attentivement ; la période pendant laquelle Johannes Zainer imprima s'arrête à l'année 1488. C'est la première fois qu'un bibliographe a songé à dresser le bilan des productions de cette officine, et à les distinguer nettement de celles que fit paraître le fils Hans Zainer à partir de 1489. Les difficultés grandissaient du fait que la plupart de ces éditions sont sans date.

La nomenclature raisonnée que M. Wegener a dressée comprend 96 éditions certaines (dont 16 inconnues à Hain), 21 douteuses (en grande partie citées par Panzer), et 14 apocryphes. Les descriptions sont précises et abondantes ; l'auteur est parvenu à les classer en quatre types distincts dont il explique les différences. On eût souhaité quelques figures, pour mieux faire saisir d'un coup d'œil ce qui permet d'établir nettement les distinctions indiquées.

Cette monographie, la première d'une série pleine de promesses, doit être classée parmi celles qui chaque année font avancer d'un grand pas la connaissance des incunables ; l'Allemagne reste à la tête de ce mouvement où l'Angleterre, la France et les Pays-Bas se trouvent avec elle plus particulièrement entraînés. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques.

Titel-Register op *De Heraut*, nos 1-1300 (dec. 1877-dec. 1902). Kampen, J. H. Kok, 1904 ; in-4 de 84 p. (2 fl. 90.)

Atlantic Monthly Index (1888-1901) ; incl. vol. LXI-LXVI. Boston, Houghton Mifflin and Co., 1903 ; in-8. ($ 2.)

Table générale de la *Belgique judiciaire* (1886-1902), par Ach. Rolin

et Arth. Somercoren. II. Bruxelles, impr. de l'Alliance typographique, 1904; in-4, col. 481 à 1120.

Sistematitcheskii ukazatel k *Jurnalu Ministerstva Justicii* (1894-1904). Sankt Peterburg, tip. du Sénat, 1904; in-8 de 194 p. (1 r. 50.)

Educational Review; Analytical Review to vol. I-XXV (jan. 1891 to may 1903), by C. A. Nelson. Rahway, Educational Review, 1904; in-8 de II-218 p. ($ 2.)

Tables générales alphabétique, systématique et chronologique des tomes I à XVI (1885 à 1900) de la *Revue des établissements de bienfaisance et d'assistance.* Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1903; in-8 de VII-645 p. (12 fr.)

Street Railway Journal; general index by subjects and authors (oct. 1884 to dec. 1903), vol. I-XXII. New York, Mc Graw Publish. Co., 1904; in-8 de III-162 p. ($ 5.)

Elektrotechnische Zeitschrift; Generalregister 1890-1902, bearb. von G. Reichardt. Berlin, Springer, 1904; in-8 de IV-277 p. (4 mk.)

Indice del *Cimento* (1843-1847) e del *Nuovo Cimento* (1855-1900), edito per cura della Società italiana di fisica. Pisa, tip. Pieraccini, 1903; in-8 de X-190 p. (4 l.)

Jahresbericht über die Fortschritte der Chemie und verwandter Theile anderer Wissenschaften: General-Register für die Berichte von 1887 bis 1896. I (Autoren-Register), bearb. von G. Bodlaender. 1. Braunschweig, Vieweg, 1904; in-8 de 416 p. (25 mk.)

Annales des sciences naturelles; Zoologie et Paléontologie (Edm. Perrier); 8e série, tome XX (1904), p. 417-491 [table alphabétique des matières et des auteurs de la 8e série, 1896-1905].

Annales des sciences naturelles; Botanique (Ph. Van Tieghem); 8e série, tome XX (1904), p. 385-428 [table alphabétique des matières et des auteurs de la 8e série, 1896-1904.]

Botanische Jahrbücher für Systematik, Pflanzengeschichte und Pflanzengeographie (A. Engler); Register der Bd. XXXI-XXXV (1902-1905), herausg. von H. Strauss. Leipzig, 1905; in-8 de 37 p. [Bd. XXXV, heft 5.]

Jahrbücher für wissenschaftliche Botanik (W. Pfeffer und E. Strasburger); Namen- und Sachregister von Bd. XXXI-XL, bearb. von Dr Rud. Giessler. Leipzig, Borntraeger, 1904; in-8 de LVI p. (3 mk.)

Revue catholique de Normandie; Table des treize premiers volumes (1891-1904), par E. Deville (Évreux), dans vol. XIV (1905), p. 334-358.

Table générale alphabétique des Travaux de l'ancienne Académie de Châlons et des *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne,* depuis l'origine jusqu'à l'année

1904, par J. Berland. Châlons-sur-Marne, impr. O'Toole, 1904 ; in-8 de v-166 p.

Table générale des matières, par ordre alphabétique des auteurs, du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers;* vol. I-XXI (1880-1902), dans le vol. XXII (1903), p. 215-224.

Archives.

CASSIS. — Inventaire sommaire des archives communales et hospitalières de Cassis antérieures à 1790, par Maurice Raimbault. Marseille, Barlatier, 1905 ; in-4 de XIX p. et 511 colonnes.

CHALONS-SUR-MARNE. — Inventaire sommaire des archives communales de Châlons-sur-Marne antérieures à 1790, par P. Pélicier. Châlons-sur-Marne, impr. de l'Union Républicaine, 1903 ; in-4 de [IV-]XVII-547 p.

KÖLN. — Die im historischen Archive der Stadt Cöln aufgefundene Carolina-Handschrift R I ; ein Beitrag zur Carolineischen Quellenforschung, von Arth. Hering. Leipzig, Veit, 1904 ; in-8 de VIII-113 p. (3 mk.)

LUCCA. — Regesti. I (Pergamene del diplomatico), parte 1a : dall' anno 790 all' anno 1081 (R. Archivio di Stato in Lucca), per Giustiniano Degli Azzi Vitelleschi. Lucca, tip. Marchi, 1903 ; in-4 de XXXVI-205 p.

ROVERETO. — Regesto dell' archivio comunale della città di Rovereto, per Gustavo Chiesa. Fasc. I (1280-1450). Rovereto, tip. Roveretana, 1904 ; in-8 de VII-75 p.

SAINT-QUENTIN. — Inventaire des archives modernes de la ville de Saint-Quentin (1789-1898), dressé par Victor Dessein. Saint-Quentin, impr. Poette, 1904 ; in-4 de 266 p.

Histoire de l'imprimerie.

De Zwolsche boekdrukker Peter van Os, van Breda (1480-1483), naar J. Nanninga Uitterdijk (*Bijdragen tot de Geschiedenis van Overijssel*, 2e serie, IV, 1903, p. 131-133).

Les deux cents incunables xylographiques du département des Estampes (Bibliothèque nationale), par Henri Bouchot. Paris, Lévy, 1903-1904 ; in-4 de XI-261 p. et atlas in-folio de pl. (250 fr.)

Monumenta Germaniae et Italiae typographica ; Deutsche und italienische Inkunabeln in getreuen Nachbildungen, von Konrad Burger. Lief. VIII. Leipzig, Harrassowitz, 1904 ; in-folio de 25 pl (20 mk.)

Bruchstücke zur Kenntnis der Lübecker Erstdrucke von 1464 bis 1524 nebst Rückblicken in die spätere Zeit. [Anhang : Bartholomäus Ghotan in Stockholm und Moskau ; die Anfänge der Buchdruckerei in

Deutschland und Russland.] Lübeck, Gläser, 1903; in-8 de XXXVII-224, 49 et 18 p. (4 mk.)

Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville, par Léopold Delisle. Caen, Delesques, 1903-1904; in-8 de XIV-355 et CXXXI-179 p. avec 27 pl. (20 fr.) [Forme 2 vol. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.*]

Die hebraïschen Druckereien in Sulzbach (1669-1851), von M. Weinberg. Frankfurt am Main, Hofmann, 1904; in-8 de 189 p. (Aus *Jahrbuch der jüd.-lit. Gesellschaft von Frankfurt.)*

L'imprimerie à Ajaccio depuis son origine, pour servir à l'histoire de la presse en Corse, par Louis Campi. Ajaccio, T. Massel, 1904; in-16 de 31 p. (1 fr.)

La imprenta en Lima (1584-1824), por J. T. Medina. Santiago del Chile, tip. del autor, 1904; in-folio de C-487 et 611 p. avec 33 pl. (150 pes.)

John Peter Zenger, his press, his trial and a bibliography of Zenger imprints, by Livingston Rutherfurd. New York, Dood, Mead and Co., 1904; in-8 de XIII-275 p. et fig. ($ 9.)

Bibliographie.

ÉDUCATION. — The psychology of child development, by Irving King. Chicago, University Press, 1903; in-12 de XXI-265 p. ($ 1.)

Bibliographie aux pages 249-255

— Jesuit Education, its history and principles viewed in the light of modern educational problems, by Rob. Schwickerath. Saint-Louis, Herder, 1903; in-12 de XV-687 p. ($ 1.75.)

Bibliographie aux pages 662-670.

— The teaching of English in the elementary and the secondary school, by G. R Carpenter, Fr. T. Baker and Fr. N. Scott. New York, Longmans and Green, 1903; in-8 de VIII-380 p. ($ 1.50.)

Bibliographie générale (31 pages) et particulière à chaque chapitre.

PHYSIQUE. — The telescope; optical principles involved in the construction of refracting and reflecting telescopes, by T. Nolan. 2^d edit. New York, Van Nostrand Co., 1904; in-8 de 128 p. (50 c.)

Bibliographie aux pages 113-128.

— Le téléobjectif et la téléphotographie, par Th. R. Dallmeyer. Traduction française augmentée d'un appendice bibliographique par L. P Clerc Paris, Gauthier-Villars, 1904; in-8 de XI-110 p. et fig. (6 fr.)

ÉLECTRICITÉ. — Principales découvertes et publications concernant

l'électricité, de 1562 à 1900, par Eug. Sartiaux et Maurice Allamet. Paris, Rueff, 1903 ; in-8 de XII-267 p. et 307 fig.

CHIMIE. — Index to Literature of Thorium (1817-1902), by Cav. H. Jouet. Washington, Publishing Printing Office, 1904 ; in-8 de 154 p. (2 sh. 6 d.) [Smithsonian Miscellaneous Collections.]

— The chemical changes and products resulting from fermentation, by R. H. A. Plimmer. New York, Longmans Green and Co., 1903 ; in-8 de IV-184 p. ($ 1.80.)

HISTOIRE NATURELLE. — Bibliographie géologique, minéralogique et paléontologique du Nord-Ouest de la France, par L. Dary (*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest*, 1903-1904).

MÉDECINE. — Fermentation organisms ; a laboratory handbook, by Alb. Klöcker. Transl. from the German by G. E. Allan and J. H. Millar. New York, Longmans Green and Co., 1903 ; in-8 de XX-392 p. ($ 4.20.)

Une bibliographie est jointe à chaque chapitre.

— Index der deutschen und wichtigsten ausländischen zahnärztlichen Literatur, von Dr Max Eichler. Bonn, Georgi, 1904 ; in-8 de IX-177 p. (6 mk.)

— Statistics of crime, suicide, insanity and other forms of abnormality and criminological studies, with a bibliography in connection with bills to establish a laboratory for the study of the criminal, pauper and defective classes, by Arth. Mac Donald. Washington, Publishing Printing Office, 1903 ; in-8 de III-195 p.

SCIENCES SOCIALES. — Bibliographie der Arbeiterfrage für das Jahr 1904, nach Materien geordnet, von Peter Schmidt. Berlin, Simion, 1905 ; in-8 de 80 p. (Beiheft zum *Arbeiterfreund.*)

DUEL. — Bibliografia del duello, per G. Enr. Levi e Jacopo Gelli. Firenze, tip. G. Ramella, 1903 ; in-8 de LII-570 p.

ART. — Mezzotints, by Cyril Davenport. New York, Putnam, 1903 ; in-8 de XLV-208 p. et fig. ($ 6.75.)

Contient la littérature du sujet.

MUSIQUE. — Bibliographie wagnérienne française, par Henri Silège. Paris, Fischbacher, 1902 ; in-8 de 36 p. (1 fr.)

— Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des XIX Jahrhunderts, von Rob. Eitner. VIII-X. Leipzig, Breitkopf und Haertel, 1903 1904 ; in-8 de 482, 469 et 479 p. (30 mk.)

THÉATRE. — Opere e operisti ; dizionario lirico (1541-1902) ; elenco nominativo universale dei maestri compositori di opere teatrali col prospetto cronologico dei loro principali lavori e catalogo alfabetico generale delle opere serie, semiserie, buffe, comiche e simili rappresentate in Italia ed all' estero dall' origine dell' opera in musica fino ai

di nostri coll' indicazione di data e di luogo della prima rappresentazione avuto speciale riguardo al repertorio italiano, con breve cenno sulla storia del dramma lirico ed un' appendice contenente il quadro-elenco dei compositori più fecondi e la nomenclatura delle opere musicate dieci e più volte (3628 autori; 15406 opere), per Carlo Dassori. Genova, tip. Sordomuti, 1903; in-8 de 979 p. (8 fr.)

LITTÉRATURE. — Bibliographie der Oster-Haggadad (1500-1900), von S. Wiener. Sankt Peterburg, Ricker, 1903; in-4 de 54-VII p. (2 mk.)

— Bibliografia critica de las obras de Miguel Cervantes Saavedra, por L. Rius. III. Villanueva y Geltru, Oliva, 1905; in-4 de XVI-561-XI p. (30 fr.)

— Die Calderon-Literatur; eine bibliographisch-kritische Uebersicht, von H. Breymann. München, Oldenbourg, 1905; in-8 de XII-313 p. (10 mk.)

— Description bibliographique des éditions connues des œuvres de Pierre Goudelin, poète toulousain, d'après les exemplaires de la bibliothèque d'Antoine Bégué, par Charles Fouque. Toulouse, impr. Passeman et Alquier, 1903; in-8 de 16 p.

— Multatuliana; Verspreide en onuitgegeven stukken, medegedeeld door A. S. Kok; met een bibliographisch overzicht der geschriften van Multatuli door Louis D. Petit. Baarn, Hollandia-Drukkerij, 1904; in-8 de VIII-167 p. (1 fl. 75.)

— Leo Tolstoy; a biographical and critical study, by T. Sharper Knowlson. New York, Warne, 1904; in-8 de IV-190 p. et fig. (8 1.)

Est accompagné d'une bibliographie.

— Carmen Sylva (Sa Majesté la reine Élisabeth de Roumanie); Bibliographie et extraits de ses œuvres, par Georges Bengesco. Bruxelles, Lacomblez, 1904; in-8 de LXIV-303 p. (10 fr.)

— Apuntes para una Biblioteca de escritoras españolas desde el año 1401 al 1833, por M. Serrano y Sanz. II. Madrid, tip. de la Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1905; in-4 de 715 p. (10 p.)

PHILOLOGIE. — Bibliographie van der vlaamschen taalstrijd, door Th. Coopman en Jan Broeckaert. I (1787-1844) Gent, Siffer, 1904; in-8 de 338 p. (3 fr. 50.)

— A grammar of Oscan and Umbrian, with a collection of inscriptions and a glossary, by C. Darling Buck. Boston, Ginn, 1904; in-8 de XVII-352 p. ($ 3.)

Contient une courte bibliographie.

CIVILISATION. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Fasc. V 10 a. Geistige Kultur der Schweiz im Allgemeinen, von R. Luginbühl Bern, Wyss, 1903; in-8 de VIII-154 p. (2 fr.)

JEUX. — A bibliography of works in English on playing cards and gaming, by Fr. Jessel. London, Longmans, Green and Co., 1905 ; in-8 de 312 p. (12 sh.)

GÉOGRAPHIE. — Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique ; 1re série, par Edm. Somville. Bruxelles, Vromant, 1903 ; in-8 de 144 p. (1 fr. 25.)

— Bibliografia del Trentino (1475-1903), per F. Largaiolli, Seconda edizione rifatta. Trento, Zippel, 1904 ; in-8 de XVIII-296 p. (5 l. 50.)

CARTOGRAPHIE. — Maps of the State of Maine ; a bibliography, by Edg. Crosby Smith. Dover (Maine), E. Crosby Smith, 1903 ; in 8 de 29 p. et pl. (75 c.)

NUMISMATIQUE. — Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900, par Jean Justice et Arnold Fayen. Bruxelles, Ch. Dupriez, [1904] ; in-8 de 105 p. (2 fr. 50.)

HISTOIRE. — Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, von Ern. Berner. XXIV (1901). Berlin, Weidmann, 1903 ; in-8 de XVI-173, 463, 323 et 247 p. (32 mk.)

— Manuel de bibliographie historique, par Ch. V. Langlois. Paris, Hachette, 1904 ; in-16 de XVI-623 p. (10 fr.)

— Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades, par Ernest Labadie. Paris, Leclerc, 1904 ; in-8 de IX-62 p. (Extr. du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire.*)

— Marengo, von Alfr. Herrmann. Münster, Aschendorff, 1903 ; in-8 de VIII-256 p. (6 mk.)

Contient la bibliographie de la bataille de Marengo.

— Bibliografia ragionata per servire alla storia di Napoleone II, re di Roma, duca di Reichstadt, per Alb. Lumbroso. Roma, Bocca, 1905 ; in-16 de XXIII-259 p. (4 l.)

— Bibliographie de l'affaire Dreyfus, par Paul Desachy. Paris, Cornély, 1905 ; in-8 de VII-71 p. (1 fr.)

— Catalogue of books relating to the military history of India, by M. J. D. Cockle. Simla, 1904 ; in-8 de 238 p. (12 sh.)

— From Empire to Republic ; the story of the struggle for constitutional government in Mexico, by Arth. Howart Noll. Chicago, Mac Clurg and Co., 1903 ; in-8 de X-336 p. ($ 1.40.)

La bibliographie du sujet est traitée en 12 pages.

— Immigration of the Irish Quakers into Pennsylvania (1682-1750), by Alb. Cook Myers. Swarthmore, Myers, 1903 ; in-8 de XXII-477 p. ($ 3.50.)

Bibliographie aux pages 434-444.

— History of Louisiana, by C. Gayarré. New edit. with a bibliography by W. Beer. New Orleans, Hansell, 1903 ; 4 vol. in-8. ($ 10.)

— A history of Vermont ; with geological and geographical notes, bibliography, chronology, by E. D. Collins. Boston, Ginn, 1903 ; in-8 de VII-325 p. et fig. (75 c.)

— Bibliographie noyonnaise, suivie de la Bibliographie de la rosière de Salency, par René Pagel. Auch, Cocharaux, 1903 ; in-8 de VII-318 p. (5 fr.)

HISTOIRE RELIGIEUSE. — Biblioteca de Jesuitas españoles que escribieron sobre la Inmaculata Concepcion de Nuestra Señora antes de la definición dogmática de este misterio, por el P. J. Eug. de Uriarte, S. J. Madrid, Lopez y del Horno, 1904 ; in-4 de 151 p. (3 p.)

— Bibliografía de la catedral de Sevilla, por D. Manuel Serrano y Ortega. Sevilla, tip. Salesiana, 1902 ; in-4 de 265 p. (3 p.)

BIOGRAPHIE. — Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler. XV. Rennes, Plihon et Hommay, 1905 ; in-8 de 482 p. (15 fr.)

PÉRIODIQUES. — Spis peryodycznych pism polskich wydawanych voku 1903. Kraków, Gebethner i Wolff, 1904 ; in-8 de 27 p.

BIBLIOGRAPHIE. — Catalogus van academische proefschriften verdedigd aan de Nederlandsche universiteiten gedurende de jaren 1815-1900, door J. W. Wijndelts. V (Letterkunde). Groningen, Evers, 1904 ; in-8 de IV-70 p. (1 fr. 75.)

— Université catholique de Louvain ; Bibliographie. 2e supplément (1901-1903). Louvain, Ch Peeters, 1904 ; in-8 de VIII-92 p. (2 fr.)

— Étude bibliographique sur les éditions de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieus* d'Élie Vinet, par Ern. Labadie (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1904, p. 280-300).

— Apuntes viejos de bibliografía mexicana, por Alf. Chavero. México, tip. Guerrero, 1903 ; in-4 de 93 p.

— Three Centuries of English booktrade bibliography ; an essay on the benïnnings of booktrade bibliography since the introduction of printing and in England since 1595, by Adolf Growoll. New York, Greenhalgh [Dibdin Club], 1903 ; in-8 de XV-195 p. et pl. ($ 5.)

— Brinkman's Alphabetische lijst van boeken, landkaarten en verder in den boekhandel voorkomende artikelen, die in het jaar 1904 in het koninkrijk der Nederlanden uitgegeven of herdrukt zijn. 59e Jaarg Leiden, A. W. Sijthoff, 1903 ; in-8 de L-281 p. (1 fl. 90.)

— Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire. Fasc. XV. Paris, Rouquette, 1904 ; in-8, col. 1001 à 1324. (10 fr.)

— United States catalog ; Supplement. Record of cumulative book index ; books published 1902-1903. Minneapolis, Wilson Co., 1904 ; in-8 de XX-834 p. ($ 2.)

— Les livres ornés et illustrés en couleur depuis le xve siècle, en France et en Angleterre, avec une bibliographie ; Guide du bibliophile et du biblioscope, par Renée Pingrenon Paris, Daragon, 1903 ; in-12 de 162 p. (5 fr.)

— Riedkaia russkiia knigi XVIII v., na J. Bitovt. Moskva, Paradiélov, 1905 ; in 8 de 604 p. (5 r.)

— Opisanié vsiekh russkikh knig i povremennykh izdanii, na J. G. Bezgin. XII, 1. Sankt Peterburg, tip. Pojarov, 1905 ; in-8 de 42 p.

— American Bibliography ; a chronological dictionary of all books, pamphlets, and periodical publications printed in the United States of America from the genesis of printing in 1639 down to and including the year 1820, with bibliographical and biographical notes, by C. Evans. I (1639-1729) ; II (1730-1750) Chicago, Blakely Press, 1903-1905 ; in-4 de xvi-443 et xvi-448 p. ($ 30.)

— Répertoire bibliographique de la librairie française pour l'année 1903 (4e année), par D. Jordell. Paris, Nilsson, 1904 ; in-8 de 264 p. (7 fr. 50.)

— Répertoire bibliographique de la librairie française pour l'année 1904 (5e année), par D. Jordell. Paris, Nilsson, 1905 ; in-8 de 261 p. (7 fr. 50.)

— Catalogue général de la librairie française ; XVI (Table des matières des tomes XIV et XV, 1891-1899), par D. Jordell. Fasc. I. Paris, Per Lamm, 1905 ; in-8 de 240 p. (10 fr.)

Bibliothèques.

BERLIN. — Katalog der Bibliothek der königl. preussischen geologischen Landes-Anstalt und Bergakademie zu Berlin I. Berlin, Landesanstalt, 1904 ; in-8 de xix-613 p.

BUCAREST. — Slavianskiia i russkiia rukopisi rumynskikh biblioteki, na A. I. Jacimirskii. Sankt Peterburg, tip. Akademie nauk, 1905 ; in-8 de 1005 p. et pl. (10 r.)

COPENHAGUE. — Katalog over det store kongelige Bibliotheks Hanndskrifter vedroerende Norden, saerlig Danmark, door Em. Gigas. Kjoebenhavn, Gyldendal, 1903 ; in-8 de 342 p. (5 kr.)

— Konungsannáll ; « Annales Islandorum regii » ; Beschreibung der Handschrift, Laut- und Formenlehre, als Einleitung zu einem diplomatar. Abdruck des Cod. Reg. 2087 4o, Gamle Samling der kgl. Bibliothek zu Kopenhagen, von K. H. Buergel. München, Buchholz, 1904 ; in-8 de x-94 p. (1 mk. 80.)

FIRENZE. — Contro i pericoli d'incendio nella r. Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, por Des. Chilovi. Prato, tip. Giachetto, 1904 ; in-8 de 8 p. (Estr. dalla *Rivista delle biblioteche e degli archivi.*)

— I manoscritti della biblioteca Moreniana, por C. Nardini. I, fasc. 1 (provincia di Firenze). Firenze, tip. Galletti e Cocci, 1903 ; in-8 de 32 p.

— Catalogo della biblioteca [della] Associazione generale fra gl' impiegati civili in Firenze. Firenze, tip. O. Paggi, 1904 ; in-16 de 211 p.

FRANKFURT AM MAIN. — Katalog der Bibliothek des königl. Oberlandesgerichts in Frankfurt am Main. Neue Ausgabe. Frankfurt am Main, Koenitzer, 1905 ; in-8 de VII-214 p. (2 mk. 70.)

GOTHA. — « Mirabilia Romae » (Faksimile des Exemplars der herz. Bibliothek in Gotha), mit Einleitung von R. Ehwald. Berlin, Gesellschaft der Bibliophilen, 1904 ; in-4 de 24 p. et 92 pl.

HAMBURG. — Katalog der Bibliothek der deutschen Seewarte zu Hamburg. 6 Nachtrag. Hamburg, Friederichsen, 1905 ; in-8 de VI-53 p. (1 mk. 50.)

LIÈGE. — Annexes au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège, par Joseph Brassinne. Liège, Cormaux, 1904 ; in-8 de 72 p. (Extr. du 7e *Bulletin des bibliophiles liégeois.*) (1 fr. 50.)

LONDON. — Index to the Sloane manuscripts in the British Museum, by Edw. J. L. Scott. London, Longmans, 1904 ; in-8 de VIII-583 p. (21 sh.)

MILANO. — Relazione-progetto per l'istituzione di un consorzio per le biblioteche popolari in Milano, per A. Osimo e F. Pagliari. Milano, tip. degli Operai, 1903 ; in-4 de 62 p.

PADOVA. — Il codice Antoniano 182 ; descrizione da Vittorio Lazzarini. Padova, tip. Prosperini, 1903 ; in-8 de 8 p. et fig.

PARIS. — Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les Universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en 1902, rédigé par E. Laloy. Paris, Klincksieck, 1904 ; in-8 de 255 p. (3 fr.)

— Catalogue méthodique de la bibliothèque du Ministère des Colonies, dressé par Victor Tantet. Melun, impr. administrative, 1905 ; in-8 de XXIV-652 p.

— Catalogue abrégé de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; II (1er et 2e suppléments). Paris, Firmin Didot, 1905 ; in-8 de II-79 p.

SALZBURG. — Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Œsterreich. I, 2. Die illuminierten Handschriften in Salzburg, von H. Tietze. Leipzig, Hiersemann, 1905 ; in-4 de 108 p. et 9 pl. (60 mk.)

SCHAFFHAUSEN. — Fach-Katalog der Schaffhauser Stadtbibliothek. II. Schaffhausen, Bachmann, 1905 ; in-8 de IX-939 p. (2 mk. 50.)

SOLOTHURN. — Zuwachsverzeichnis der öffentlichen Bibliotheken in Solothurn ; heft 2 (1902-1903). Solothurn, Gassmann, 1904 ; in-8 de 123 p.

STUTTGART. — Statuten für die Benützung der k. Landesbibliothek in Stuttgart. Stuttgart, Kohlhammer, 1904; in-8 de 16 p.

TOLEDO. — The Toledo manuscript of the Germania of Tacitus, with notes on a Pliny manuscript, by Fr. Fr. Abbott. Chicago, University Press, 1903; in-8 de 44 p. (50 c.)

TORINO. — L'incendio della Biblioteca Nazionale di Torino, per Giov. Gorrini; Prefazione di Pasquale Villari. Torino-Genova, Renzo Streglio tip., 1905; in-8 de 292 p. et fig. (5 l.)

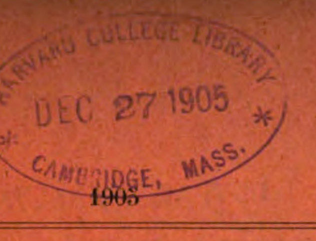
WASHINGTON. — Index-Catalogue of the Library of the Surgeon-General's Office, U S. Army; Authors and Subjects. 2 series, IX (L-Ly). Washington, Government Printing Office, 1904; in-8 de II-872 p.

WIEN. — Katalog der Amtsbibliothek des k. k. Eisenbahnministeriums. Nachtrag 2 (1902-03). Wien, Eisenbahnministerium, 1904; in-8 de 182 p.

— Systematischer Katalog der Bibliothek der k. k. Technischen Hochschule in Wien. XI Wien, Gerold, 1905; in-8 de v-227 p. (1 kr. 60.)

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



NEUVIÈME ANNÉE 1905 MAI-AOUT

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 51-52. — MAI-AOUT 1905

PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

A. DEMANGEON : *Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales.*

J. DE HULLU en S. A. WALLER ZEPER : *Catalogus van de Archieven van de kleine Kapittelen en Klooster* (Rijks Archieven van Utrecht).

H. OMONT : *Concordances des numéros anciens et des numéros actuels des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale.*

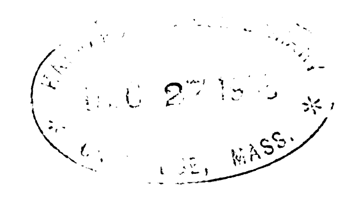
G. L. PASSERINI e C. MAZZI : *Un decennio di Bibliografia dantesca.*

FR. LACHÈVRE : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, III.

G. BRIÈRE, P. CARON et H. MAISTRE : *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* (année 1902).

Le livre d'or de Sainte-Beuve.

W. NIJHOFF : *L'art typographique dans les Pays-Bas* (1500-1540) ; livr. IV à VII.



ASSOCIATION AMICALE PROFESSIONNELLE

DES

ARCHIVISTES FRANÇAIS

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(15 juin 1905)

PRÉSIDENCE DE M. PRUDHOMME

Archiviste de l'Isère

La séance est ouverte à quatre heures un quart, à l'École des Chartes.

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville (Paul), Barroux, Bruel, Caron, Chevreux, Claudon, Courteault, de Curzon, Daumet, Gauthier (Léon), Grand (Daniel), Guiffrey, Lelong, Lesort, Marichal, Mazerolle, Merlet, Mirot, Prinet, Prudhomme, Roserot, Roussel, Samaran, Schmidt, Soyer, Stein, Trouillard, Tuetey, Valois, Villepelet (Robert).

Se sont excusés et ont pour la plupart envoyé leur bulletin de vote pour l'adoption des statuts et l'élection du bureau : MM. Barbaud, Barrey, Bondurand, Bonnat, Bruchet, Brutails, Busquet, Chavanon, Couard, Coyecque, Demaison, Durand, Duvernoy, Estienne, Finot, Fourastié, Fournier, de Fréminville, Gabory, Galabert, Gandilhon, de Grandmaison, Guérin, Hénault, Hugues, bert, Isnard, Laurain, Laurent, Le Grand, Leroux, Lex, Lori-et, Mireur, Pasquier, Pérouse, Philippe, Portal, Raynaud,

Richard, de Richemond, Souchon, Teulet, Vernier, Villepelet (Ferdinand).

M. Prudhomme, président, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs inscrits à notre ordre du jour, il m'a semblé qu'il ne serait pas inutile de vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis le jour où, pour la première fois, les archivistes français ont compris qu'il y avait intérêt pour eux à ne pas rester isolés dans leur tour d'ivoire, à se rapprocher d'abord, à se grouper ensuite en vue d'examiner les nouveaux statuts que des réformateurs, trop audacieux peut-être, avaient préparés pour leur corporation.

Quelques confrères sceptiques m'ont dit en souriant : « Votre idée est assurément excellente, mais que mettrez-vous dans ce compte rendu, sinon l'aveu de votre impuissance ? »

Je ne crois pas, Messieurs, en être réduit à cette dure extrémité et je suis persuadé, au contraire, que lorsque je vous aurai exposé les résultats déjà obtenus, vous estimerez avec moi qu'il n'y a pas lieu de désespérer du succès de notre cause.

Ce qui est vrai, c'est que le Parlement, absorbé par d'autres soucis, ne paraît pas avoir dérangé dans le carton où il sommeille le projet de loi qui avait fait naître, en province surtout, de si belles espérances, et le programme de ses travaux est si chargé et la fin de la législature si proche, qu'il ne semble pas possible que ce projet — étant données les multiples et complexes questions qu'il soulève — puisse être intégralement étudié et aboutir en temps utile.

Mais il serait injuste d'en conclure que tout se réduira à une manifestation platonique, à un beau geste sans portée efficace.

N'est-ce pas déjà un résultat appréciable que la création de cette association amicale des archivistes français, dont nous allons vous demander de consolider l'existence en lui donnant des statuts et des chefs, et qui aura pour mission de parler en votre nom, de défendre vos intérêts professionnels, et de poursuivre, d'accord avec les pouvoirs publics, l'adoption des réformes qui intéressent à la fois le service des archives et le personnel des archivistes ?

Notre Société compte déjà quatre-vingt-sept adhérents. Elle ralliera bientôt, nous l'espérons, tous ceux qui pour des raisons quelconques ont cru devoir différer leur adhésion. Car il importe, pour le succès de nos efforts, que nous soyons tous unis, les anciens comme les jeunes, les favorisés comme les déshérités, suivant le bel exemple que nous donnait, l'année dernière, notre regretté collègue Paul Parfouru, qui, arrivé presque au terme de sa carrière et n'ayant personnellement rien à attendre des réformes projetées, avait tenu néanmoins à se joindre à nous dans un sentiment de généreuse solidarité. Je suis certain d'être

votre interprète en lui rendant cet hommage comme en déplorant la mort prématurée qui nous a privés d'une aussi précieuse collaboration.

D'autre part, dans votre première réunion vous avez émis le vœu que le projet de loi sur les archives notariales soumis au Sénat soit voté aussi promptement que possible. Sur ce point, la haute Assemblée du Luxembourg vous a déjà donné satisfaction. Il ne manque plus au projet en question que l'adhésion de la Chambre des députés, et il y a lieu d'espérer qu'elle ne se fera pas attendre.

Un second vœu avait été émis pour que le décret du 29 juillet 1898, visant l'incorporation des archives des ministères et administrations de l'État aux Archives nationales, obtienne force de loi, en laissant de côté les ministères qui ont des archives régulièrement constituées, inventoriées et ouvertes aux historiens. Or il semble que, sans attendre la sanction législative, certains ministères aient compris l'utilité de cette réforme, car, si je suis bien informé, le ministère de la justice aurait fait depuis l'année dernière aux Archives nationales deux importants versements de documents de la période révolutionnaire. L'exemple est donné. Espérons qu'il sera suivi.

Enfin, Messieurs, sur l'importante question du personnel des archives, vous avez, dans un vœu présenté par M. Coyecque et adopté à l'unanimité, adressé à l'administration une requête que je lui ai transmise le 17 janvier dernier par la lettre suivante :

Grenoble, le 17 janvier 1905.

Monsieur le Ministre,

Au nom des archivistes français réunis à Paris le 10 avril 1904, j'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu de leurs observations et délibérations sur le projet de loi portant réorganisation générale des archives, présenté à la Chambre des députés, le 8 février 1904, par MM. Gabriel Deville, Barthou, Clémentel, Cruppi, Jaurès, Millerand et Simyan.

Je vous prie de vouloir bien accorder votre plus bienveillante attention aux vœux émis par cette assemblée. Si elle a formulé quelques réserves au sujet de certains articles de ce projet, elle a été unanime à reconnaître que la situation des archivistes français et notamment des archivistes départementaux n'était en rapport ni avec les services qu'ils rendent ni avec les études et les connaissances qu'exige l'exercice de leur profession. Aussi, après avoir adressé l'expression de notre gratitude aux membres du Parlement qui ont pris en main notre cause, nous avons été unanimes pour demander que l'administration supérieure des archives voulût bien joindre son effort à l'initiative parlementaire, soit en présentant un contre-projet, soit en intervenant auprès de la commission chargée d'examiner la proposition actuellement

déposée, pour en dégager les parties immédiatement réalisables et les faire adopter par les deux Chambres.

De quelque façon qu'elle se produise, l'intervention de l'Administration est indispensable si l'on veut que le témoignage de sympathie donné aux archives ne se borne pas à une démonstration platonique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le président de la réunion,

(Signé :) A. PRUDHOMME.

Cet appel a été entendu et vous avez pu lire, il y a quelques jours, à l'*Officiel* l'arrêté suivant, dû à la bienveillante initiative de M. le Directeur des archives.

RAPPORT

Au Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes

Paris, le 26 mai 1905.

Monsieur le Ministre,

L'attention publique s'est portée récemment, tant sur les services des bibliothèques et des archives et leur plus utile organisation, que sur le meilleur recrutement possible du personnel qui y est affecté et sur les garanties de carrière qu'il conviendrait de lui assurer.

Des sociétés d'études, comme la Société d'histoire moderne et la Société de l'histoire de la Révolution, des sociétés professionnelles, comme la Société de l'École des chartes, ont discuté ces importantes questions. Lors du congrès des sociétés savantes, tenu à Paris l'an dernier, les archivistes français s'en sont préoccupés et vous avez reçu, il y a quelques mois, les vœux qu'ils ont émis.

D'autre part, le Sénat et la Chambre des députés ont été saisis par l'initiative parlementaire de projets de loi partiels ou généraux.

Il nous a paru que le plus sûr moyen d'aboutir promptement à une réforme très désirable, mais difficile à réaliser, à raison même de la complexité du problème d'ordre à la fois scientifique et administratif, serait la constitution d'une commission qui fonctionnerait sous votre haute direction et mettrait en œuvre les études déjà faites, de façon à préparer, au mieux de tous les intérêts en cause, l'action gouvernementale auprès du pouvoir législatif.

Si vous voulez bien, Monsieur le Ministre, approuver cette idée, nous vous proposerions d'instituer, par un arrêté publié au *Journal officiel*, la commission en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre profond respect.

Le Directeur de l'enseignement supérieur,

BAYET.

Le Directeur des Archives nationales,

Étienne DEJEAN.

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Arrête :

ART. 1er. — Il est institué une commission spéciale en vue d'étudier les questions relatives à l'organisation des services des bibliothèques et des archives.

ART. 2. — Cette commission est constituée comme il suit :

Président :

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

Vice-présidents :

MM.

Charles Dupuy, sénateur;

Cochery, député;

Paul Dislère, président de section au Conseil d'État;

A. Sorel, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Commission supérieure des archives.

Membres :

MM.

Édouard Millaud, sénateur;

Poincaré, sénateur;

Beauquier, député;

Gabriel Deville, député;

Massé, député;

Aulard, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de la Commission supérieure des archives;

Barthélemy, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris;

Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives;

A. de Boislisle, membre de l'Institut, membre de la Commission supérieure des archives;

Bruman, conseiller d'État, directeur des affaires départementales et communales au Ministère de l'intérieur;

Chatelain, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Paris;

Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, membre de la Commission supérieure des archives;

Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives au Ministère des affaires étrangères;

Le commandant Desbrière, chef de la section historique au Ministère de la guerre;

Esmein, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris;

Paul Ferrand, directeur de la comptabilité au Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes;

Jules Gautier, inspecteur général de l'instruction publique, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes;

Langlois, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de la Commission supérieure des archives;

Luchaire, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris;

Henri Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale;

Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des chartes, membre de la Commission supérieure des archives;

Gabriel Monod, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris;

D. Neuville, sous-directeur de la comptabilité au Ministère de la marine, membre de la Commission supérieure des archives;

Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques;

Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale;

Georges Picot, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de la Commission supérieure des archives, président de la Commission des bibliothèques nationales et municipales;

Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives;

Rebelliau, bibliothécaire de l'Institut;

Servois, directeur honoraire des Archives, membre de la Commission supérieure des archives;

Tantet, chef du bureau des archives au Ministère des colonies;

Théodore Tissier, maître des requêtes au Conseil d'État, chef du

cabinet du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes;

Ch. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur;

Étienne Dejean, directeur des archives.

Secrétaires :

MM.

De Beauchamp, chef du deuxième bureau de la Direction de l'enseignement supérieur;

Guérin, chef de la section du secrétariat aux Archives nationales (direction des archives).

Secrétaires adjoints :

MM.

Tarsot, sous-chef du deuxième bureau à la Direction de l'enseignement supérieur;

Welvert, sous-chef de la section du secrétariat aux Archives nationales (direction des archives).

Fait à Paris, le 26 mai 1905.

BIENVENU MARTIN.

Voilà, Messieurs, des résultats qui sont de nature à nous inspirer confiance. Notre cause est actuellement en bonnes mains. La nouvelle commission saura, n'en doutons pas, dégager du vaste plan de réformes présenté par l'initiative parlementaire les parties immédiatement réalisables et, en tenant compte des complexes intérêts en cause, assurer aux archives un meilleur fonctionnement et aux archivistes une situation plus digne des services qu'ils rendent à l'administration française et au monde savant.

Si tels sont vos sentiments, je vous propose d'adopter l'ordre du jour suivant :

L'Association des archivistes français, après avoir entendu la lecture de l'arrêté ministériel du 26 mai 1905, portant nomination d'une commission chargée d'étudier les questions relatives à l'organisation des services des archives et des bibliothèques, adresse à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le Directeur des archives l'expression de sa gratitude et remet avec confiance, à cette commission, le soin de réaliser les vœux exprimés dans ses réunions des 10 avril 1904 et 15 juin 1905, en vue d'établir un plus normal fonctionnement du service des archives et d'assurer aux archivistes français les garanties de carrière qui leur manquent actuellement.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Soyer, en son nom et au nom de MM. Claudon et Trouil-

lard, demande le vote du vœu suivant, comme complément au vote qui a précédé :

« *L'Association des archivistes français émet le vœu que les* « *archivistes des départements soient représentés dans la com-* « *mission nommée par arrêté ministériel du 26 mai pour étu-* « *dier la question de la réorganisation des archives et biblio-* « *thèques publiques.* »

M. Lesort demande que dans ce vœu il soit ajouté, après les mots « archivistes des départements », les mots « et les bibliothécaires municipaux ».

M. le président fait observer que nous n'avons à nous préoccuper que du sort des archivistes.

Le vœu, présenté par MM. Soyer, Claudon et Trouillard, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur le projet des statuts de l'Association élaboré par MM. Stein, Delaborde et Coyecque, membres de la commission nommée à cet effet par la dernière assemblée générale.

L'article 1er du projet est ainsi conçu : « Il est formé une Association amicale professionnelle des archivistes français fondée le [15 juin] 1905; elle a pour objet de créer et d'entretenir des relations permanentes entre ses membres, tout particulièrement en vue d'étudier les questions professionnelles qui les intéressent et d'en poursuivre la solution par les voies légales. »

Sur cet article, MM. Leroux et Brutails présentent par lettre des observations.

M. Leroux, « considérant qu'il est de prudence autant que de convenance de ne point donner à l'Association des archivistes français un but d'intérêt exclusivement professionnel », demande que l'article 1er des statuts soit complété comme il suit : « Il est formé une association, etc.... en vue.... d'aider au progrès de l'histoire nationale par le développement des archives provinciales, tant anciennes que modernes. »

M. Chevreux demande le rejet de cette addition, en montrant que l'Association est précisément créée dans un but d'intérêt professionnel. L'addition est repoussée.

M. Brutails propose la modification suivante : « L'Association a pour objet *de développer parmi ses membres le sentiment de la solidarité*, de créer, etc. »

M. le président estime cette addition superflue : la fondation même de l'Association suppose entre ses membres les liens d'une solidarité déjà très ferme.

L'article Ier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité dans la rédaction proposée par la commission. La date de la fondation de l'Association y sera complétée : ce sera celle de la présente séance (15 juin 1905).

M. le président donne lecture de l'article II du projet :

« Sont admises à faire partie de l'Association toutes les per-
« sonnes ayant rempli ou remplissant actuellement des fonc-
« tions d'archiviste pour le compte de l'État, des départements,
« des communes, des hospices et autres établissements publics,
« à condition de se faire inscrire au secrétariat de l'Association
« et de payer la cotisation indiquée à l'article III. »

M. Barroux demande la suppression du mot « actuellement » qui exclurait les membres à venir. Adopté.

M. Brutails demande par lettre s'il ne serait pas prudent d'exiger que les membres nouveaux fussent présentés par deux parrains : il y a là une garantie qui peut n'être pas inutile.

Après une discussion, à laquelle prennent part M. le président, MM. Stein, Claudon et Soyer, la modification demandée par M. Brutails est prise en considération, et l'article II est adopté à l'unanimité dans la rédaction suivante :

« Sont admises à faire partie de l'Association toutes les per-
« sonnes ayant rempli ou remplissant des fonctions d'archiviste
« pour le compte de l'État, des départements, des communes,
« des hospices et autres établissements publics, à condition de
« se faire présenter par deux membres au secrétariat de l'Asso-
« ciation et de payer la cotisation indiquée à l'article III. »

M. le président donne lecture de l'article III du projet :

« La cotisation annuelle est fixée à un franc; elle est destinée à couvrir les menus frais d'impression, de bureau et de poste. »

M. Pasquier propose par lettre l'addition suivante :

« La cotisation pourra être rachetée moyennant le versement

de la somme de vingt francs. Les sommes provenant des rachats de cotisation serviront à constituer le fonds social. Le revenu desdites sommes pourra seul être employé par le comité. Le capital, en tout ou en partie, ne pourra l'être, soit en dépenses, soit en placements, que par un vote de l'assemblée. »

Cette addition est repoussée, après une discussion à laquelle prennent part M. le président, MM. Stein et Marichal, et l'article III adopté dans la forme ci-dessus.

M. le président donne lecture de l'article IV du projet ainsi conçu :

« L'Association est administré par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier. Le bureau est nommé pour trois ans et rééligible, à l'exception du président sortant. »

M. Galabert demande par lettre qu'on complète le bureau par la nomination d'un secrétaire adjoint et que le vice-président passe de droit président au bout de trois ans.

M. Brutails demande, également par lettre, que le président soit rééligible.

Ces diverses modifications ne sont pas prises en considération et l'article IV est adopté dans la teneur ci-dessus.

M. le président donne lecture de l'article V du projet, ainsi conçu :

« Le siège de l'Association est à Paris, rue.... »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le président, Lelong et Stein, la priorité est accordée à une proposition qui fixe ce siège au domicile du secrétaire, de préférence au domicile du président ou à l'École des chartes. Cette proposition est adoptée et l'article V du projet ainsi complété : « Le siège de l'Association est au domicile du secrétaire. »

M. le président donne lecture de l'article VI du projet ainsi conçu :

« L'assemblée générale des membres de l'Association a lieu
« une fois par an, à une époque qui sera déterminée par le
« bureau, ou chaque fois que le bureau le jugera nécessaire, ou
« à la demande écrite de dix membres au moins. »

M. Bonnat demande par lettre que les convocations soient

faites un mois à l'avance; M. Brutails, que l'assemblée ait lieu à la date qui permettra de réunir le plus grand nombre de sociétaires de province; M. Pasquier, qu'elle ait lieu au moment du congrès des Sociétés savantes ou de celui des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. Stein estime que le bureau tiendra naturellement compte de ces observations, qui répondent au vœu unanime, sans qu'il soit necessaire de préciser davantage le texte ci-dessus.

Le texte de l'article VI est adopté.

M. le président donne lecture de l'article VII du projet ainsi conçu :

« Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites. »

M. Brutails demande par lettre qu'après le mot *religieuses* on ajoute : *ou personnelles*.

M. le président estime que cette addition est superflue et qu'il ne saurait entrer dans la pensée d'un membre de l'Association, créée pour soutenir les intérêts de la collectivité, de soulever des questions personnelles; au besoin, l'autorité du président suffirait à y faire obstacle.

Le texte de l'article VII est adopté.

Avant de passer à la discussion de l'article VIII, M. Bruel demande le vote d'un article nouveau, qui trouverait place après l'article VII et deviendrait l'article VIII; il est ainsi conçu :

« A chaque assemblée générale, le trésorier rendra compte
« de l'emploi des fonds de la Société. »

Le nouvel article VIII est adopté sans discussion.

M. le président donne lecture de l'ancien article VIII du projet, qui devient l'article IX :

« Les statuts ne pourront être modifiés qu'en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, à condition que ceux-ci forment au moins le quart des membres inscrits. » Adopté sans discussion.

M. le président donne lecture de l'article IX du projet, devenu l'article X :

« En cas de dissolution de l'association, les fonds restant en caisse seront versés à la société de secours de l'École des chartes ou à une œuvre analogue de bienfaisance. » Adopté.

Il est procédé au vote sur l'ensemble. A l'unanimité les statuts, dans la forme des articles successivement votés, sont adoptés. En conséquence, M. le président, après avoir remercié la commission qui a mené à bien le travail d'élaboration des statuts, proclame l'Association amicale professionnelle des archivistes français définitivement constituée à dater du jour de la présente séance.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du bureau. M. le président rappelle qu'aux termes de l'article IV des statuts qui viennent d'être votés il y a lieu de procéder à l'élection d'un président, non rééligible au bout de trois ans, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, ces trois derniers rééligibles au bout de cette période.

Le vote par correspondance ayant été admis et ratifié par l'assemblée, les bulletins envoyés par les membres absents sont joints à ceux des membres présents.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 59; majorité absolue : 30.

Pour l'élection du président, ont obtenu :

MM.	Prudhomme	54 voix.	Élu.
	Stein	2 —	
	Tuetey	1 —	
	Delaborde	1 —	
	Brutails	1 —	

Pour l'élection du vice-président, ont obtenu :

MM.	Stein	45 voix.	Élu.
	Delaborde	4 —	
	Coyecque	3 —	
	Leroux et Chevreux, chacun	2 —	
	Brutails et Marichal, chacun	1 —	
	Un bulletin blanc.		

Pour l'élection du secrétaire, ont obtenu :

MM.	Courteault	45 voix.	Élu.
	Coyecque	5 —	
	Stein	4 —	
	Daniel Grand	2 —	
	Chevreux et Mirot, chacun	1 —	
	Un bulletin blanc.		

Pour l'élection du trésorier, ont obtenu :

MM. Robert Villepelet	37 voix.	ÉLU.
Courteault.	7 —	
Stein, Coyecque et Gauthier (Léon), chacun	3 —	
Marichal	2 —	
Chevreux	1 —	

Trois bulletins blancs.

En conséquence, le bureau de l'Association est ainsi composé pour trois années :

Président : M. A. Prudhomme.
Vice-président : M. H. Stein.
Secrétaire : M. H. Courteault.
Trésorier : M. R. Villepelet.

M. Prudhomme remercie l'Association, dans ses membres présents et absents, de la marque de confiance qu'elle vient de lui donner : il s'efforcera, de concert avec ses collègues du bureau et l'appui, qu'il espère, de l'administration centrale, de faire aboutir, sinon toutes, du moins les plus urgentes réformes désirées et exprimées dans les vœux de l'assemblée ; il souhaite qu'avant la prochaine réunion quelques-uns de ces vœux puissent obtenir leur réalisation.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le secrétaire fait connaître qu'il a reçu de quelques membres, empêchés d'assister à la séance, divers projets de résolutions que leurs auteurs désireraient voir discuter. La lecture en est ordonnée.

M. Leroux adresse la communication suivante :

« Le soussigné, regrettant de ne pouvoir prendre part personnellement à la réunion de ses confrères, leur demande de vouloir bien rechercher en commun les moyens propres à intéresser aux archives provinciales non seulement les professeurs d'histoire et les membres des sociétés archéologiques, mais encore les publicistes, les statisticiens et les administrateurs, et ce afin de donner à ces archives, dans l'opinion publique, la considération qui s'attache nécessairement aux établissements dont on attend des services multiples.

« A son avis, l'un de ces moyens consisterait à entreprendre résolument la constitution des archives historiques du XIXe siècle.

« Un autre consisterait à faire connaître plus largement que « jusqu'ici le contenu des archives modernes par le moyen de « répertoires imprimés dans les annuaires locaux, et à publier « l'analyse des délibérations des Conseils généraux antérieurs « à 1840. »

M. Pasquier adresse le projet de vœu suivant, sur les archives notariales :

« Considérant que le Sénat, dans sa séance du 29 mai 1905, a « adopté en première lecture la proposition relative au dépôt des « minutes notariales antérieures à 1790 dans les archives dépar- « tementales ;

« L'assemblée des archivistes français exprime sa reconnais- « sance à la Haute Assemblée et la prie de vouloir bien, lors de « la seconde lecture, assurer par son vote la réalisation du « projet. »

M. le président fait observer que dans son allocution il a déjà fait allusion au vote récent du Sénat sur les archives notariales. Il s'associe au vœu de M. Pasquier pour le vote en seconde lecture par le Sénat, qu'il n'avait pas prévu dans son allocution.

M. Pasquier présente encore les vœux suivants :

a) Sur la nomination des employés d'archives :

« L'Association des archivistes français renouvelle le vœu par « elle émis dans la réunion d'avril 1904, à savoir que les em- « ployés des archives ne pourront être nommés, quelles que « soient leurs fonctions, que sur la proposition de l'archiviste. »

L'assemblée adopte à nouveau ce vœu, déjà voté en 1904.

b) Sur l'organisation et l'administration des archives :

« L'Association des archivistes français émet le vœu :

« Que les règlements et instructions relatifs à l'organisation « et à l'administration des archives soient revisés, simplifiés et « présentés d'une façon concise et, autant que possible, sous « forme de code. »

c) Sur les papiers inutiles et les documents versés par les trésoreries générales et les recettes particulières aux archives départementales :

« L'Association des archivistes français émet le vœu :

« 1° Que la suppression des papiers inutiles soit rendue plus

« facile par la simplification des formalités à remplir et par la « réduction notable des délais pour la plupart des catégories de « pièces à détruire ;

« 2° Que les trésoriers généraux et les receveurs particuliers « ne soient plus désormais autorisés à verser dans les archives « des préfectures et des sous-préfectures leurs registres et autres « pièces de comptabilité [1]. »

M. Claudon souhaiterait que pour ce dernier vœu un vote rapide intervînt. Divers membres, M. Lelong en particulier, font observer qu'une discussion est nécessaire et pourrait être longue, que d'autres communications sont inscrites à l'ordre du jour et que la séance est déjà avancée.

L'assemblée consultée décide que les communications et propositions de MM. Leroux et Pasquier seront, si leurs auteurs les maintiennent, inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une communication de M. Chevreux sur le traitement des archivistes départementaux.

M. Chevreux, tout en demeurant partisan en principe de la nationalisation des archivistes départementaux, pense que, pratiquement, cette réforme se heurterait à bien des obstacles et ne pourrait aboutir que dans un avenir très lointain. Il y a à craindre l'opposition des conseils généraux et de tous les partisans d'idées décentralisatrices. Il y a lieu de redouter aussi qu'en cas de nationalisation on n'obtienne jamais de l'État d'améliorations comparables à celles qu'on a obtenues des départements, que l'État ne cherche à faire des économies sur le service des archives historiques et que la réforme ne nuise à la stabilité, si désirable, des archivistes départementaux dans leurs fonctions. M. Chevreux estime qu'une autre solution, plus pratique, consisterait à obtenir que l'État intervînt dans le service des traitements. Il résume ses idées à ce sujet dans le vœu suivant, qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée :

1. L'emploi des termes « registres et autres pièces de comptabilité » indique que les rôles des contributions directes ne sont pas compris spécialement dans la série des documents que doivent garder les trésoreries et les recettes et qu'ils peuvent être versés aux archives des préfectures et sous-préfectures.



« Les archivistes français, réunis en assemblée générale le 14 juin 1905 ;

Après avoir examiné séparément la question du personnel des *Archives départementales* ;

Renouvelant et complétant la délibération prise par eux dans leur réunion du 10 avril 1904, au sujet du projet de loi portant *nationalisation* du service des archives, projet déposé à la Chambre des députés le 8 février 1904 ;

Considérant que si, *en principe*, la nationalisation de ce service est désirable au double point de vue des intérêts du personnel et des intérêts scientifiques, la réalisation de cette réforme, avec l'organisation présente des pouvoirs publics, est de nature à soulever de nombreuses difficultés, et qu'elle n'apparait possible, en l'état actuel, que dans un avenir extrêmement éloigné ;

Estiment que, pour aboutir à un résultat pratique dans un bref délai, il y a lieu de ne pas poursuivre uniquement la nationalisation du service, mais de rechercher une solution, sinon définitive, au moins transitoire, qui, sans toucher aux prérogatives des Conseils généraux, et sans recourir à la mesure radicale de la nationalisation complète, permette de donner en partie satisfaction aux revendications légitimes du personnel des Archives départementales ;

Dans ces conditions, la réunion,

Considérant :

Que les archivistes départementaux, dépositaires et gardiens des documents administratifs modernes appartenant aux départements, sont les auxiliaires des Préfets et des Conseils généraux en matière administrative ;

Que, d'autre part, conservateurs des documents historiques provenant des anciennes administrations et des établissements supprimés, appartenant à l'État, chargés du classement et de l'inventaire de ces collections, sous la direction exclusive de l'administration centrale, ils sont en cette qualité les auxiliaires scientifiques du Ministère de l'Instruction publique ;

Qu'ils sont par conséquent en même temps des agents départementaux et des agents nationaux ;

Que cette situation double, si elle présente parfois quelques inconvénients, n'en est pas moins inévitable; qu'elle résulte des attributions des archivistes, et de la force même des choses; et qu'elle subsistera sans aucun doute tant que durera l'organisation départementale actuellement en vigueur;

Considérant :

Que, jusqu'à ce jour, les départements seuls ont participé à la rémunération des services rendus par les archivistes départementaux;

Qu'il serait équitable que l'État, dirigeant les travaux de ces fonctionnaires et leur imposant ses prescriptions, vint fournir de son côté une contribution légitime à leurs traitements, en général insuffisants;

Qu'il est naturel que les archivistes, fonctionnaires en partie départementaux, en partie nationaux, soient rétribués en partie par les départements, en partie par l'État;

Émet le vœu :

Que le principe de la participation de l'État aux traitements des archivistes départementaux soit accepté par le Parlement et inséré dans la loi de finances;

Qu'un crédit avec cette affectation soit inscrit annuellement au budget national, et mis à la disposition du Ministre de l'instruction publique et de la Direction des archives; — ce crédit devant servir à suppléer à l'insuffisance des traitements des archivistes départementaux, à permettre à la direction centrale de donner une sanction effective aux blâmes ou aux éloges mérités par ces fonctionnaires, enfin à constituer pour eux des classes personnelles, réalisant le système de l'avancement sur place, si éminemment désirable et si nécessaire en l'espèce;

Que, comme conséquence du principe de la participation de l'État et des départements aux traitements des archivistes, les nominations ne puissent être faites qu'après accord des deux parties, l'État et le département, représentés l'un par le Directeur des archives, l'autre par le Préfet;

Enfin, dans les cas où le système d'avancement sur place ne pourrait être appliqué et où un fonctionnaire serait appelé à changer de résidence, que les mesures utiles soient prises pour

que les droits à la retraite acquis par lui dans le département d'où il sort ne soient pas entièrement perdus et puissent lui être conservés dans le département où il entre, soit par le reversement d'une caisse à l'autre, soit par tout autre moyen à déterminer;

Adresse l'expression de sa gratitude à M. le Ministre de l'instruction publique pour l'intérêt qu'il a manifesté récemment au corps des archivistes et bibliothécaires en constituant, par son arrêté du 26 mai 1905, une commission spéciale chargée d'étudier la réorganisation du service des archives et des bibliothèques,

Et affirme sa confiance dans les sentiments d'équité des membres composant cette commission et dans la sollicitude éclairée de M. le Directeur des archives.

M. Chevreux a calculé que la dépense pour l'État pourrait être annuellement de 73000 fr. ; mais au cas où les pouvoirs publics ne seraient pas disposés à accorder pareille somme, l'on pourrait se contenter, en attendant mieux et à titre d'indication, de l'inscription au budget de l'État d'une somme moindre, représentant la participation de ce dernier au traitement des archivistes.

Le vote par division étant demandé, M. le président met d'abord aux voix les considérants du vœu de M. Chevreux ; ils sont adoptés par dix-sept voix. Le vœu lui-même est ensuite adopté à l'unanimité.

M. Stein, au nom de M. Brutails absent, donne lecture d'une communication sur l'insuffisance des règlements sur les archives [1].

En raison de l'heure avancée, la lecture d'une seconde communication de M. Brutails sur le traitement des fonds d'archives par le sulfure de carbone est renvoyée à une réunion ultérieure.

En fin de séance, MM. Soyer, Claudon et Trouillard présentent le vœu suivant :

« *L'Association des archivistes français émet le vœu qu'au*

1. On en trouvera le texte plus loin.

point de vue des obligations militaires dans la réserve et dans la territoriale, les archivistes des départements soient traités comme les autres chefs de service départementaux et comme les chefs de division des préfectures, c'est-à-dire qu'ils soient classés parmi les non-disponibles en temps de paix (au même titre par exemple que l'inspecteur du service de l'assistance publique, l'agent voyer en chef, le directeur de l'asile d'aliénés, etc). »

Ce vœu est adopté à l'unanimité sans discussion.

Est adopté de même le vœu suivant présenté par les mêmes, et MM. d'Arbois de Jubainville, Lesort et Roserot :

« *L'Association des archivistes français émet le vœu que les règlements relatifs aux retraites départementales soient unifiés et que les archivistes des départements, en changeant de poste, conservent tous les droits acquis à la retraite.* »

La séance est levée à six heures trois quarts.

Le Président, *Le Secrétaire,*

A. PRUDHOMME. H. COURTEAULT.

LE TRAITEMENT

DES

ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX

(Communication de M. P. CHEVREUX)

Le 8 février 1904, un groupe de députés déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France. Cette proposition fut renvoyée à la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation. Depuis cette époque, seize mois se sont écoulés et aucune modification ne s'est produite ou n'est à la veille de se produire. Ce n'est pas d'ailleurs que cette constatation doive soulever un vif étonnement.

A la suite du dépôt de cette proposition, les archivistes français et la Société de l'École des chartes tinrent plusieurs réunions. On vota à l'unanimité de chaleureuses félicitations aux auteurs de la proposition et à ceux qui l'avaient inspirée. On adopta d'enthousiasme le principe de la nationalisation du service des archives. On demanda d'apporter au projet déposé certaines modifications qui parurent indispensables. On échangea des idées fécondes. On émit des vœux excellents. Et voilà tout.

Quant à la discussion du projet au Parlement, je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'illusions à conserver [1]. Il se passera nombre d'années avant que le projet, déposé le 8 février 1904, voie la lumière du jour, et les archivistes départementaux auront rédigé bien des articles d'inventaires avant que les pouvoirs publics

1. Depuis la présente communication, un nouveau projet de loi sur le service des archives a été déposé à la Chambre le 3 juillet 1905, par M. Ch. Beauquier, député.

aient trouvé le temps de s'occuper d'eux. La Chambre actuelle est entrée dans la dernière année de son existence : il est infiniment probable qu'elle n'aura pas à discuter le projet. Avec la législature prochaine, tout sera de nouveau à recommencer. Un autre projet devra être déposé, qui sera renvoyé à une autre commission, et les années s'écouleront encore avant qu'une solution intervienne. Il ne faut pas oublier que si la réorganisation des archives a une réelle importance, il est beaucoup d'autres questions plus palpitantes ; d'autre part, elle intéresse un nombre restreint de fonctionnaires, cent à cent cinquante au plus, qui tiennent une modeste place dans les préoccupations politiques d'un Parlement.

En admettant même que le projet arrive en discussion, croit-on qu'il sera voté sans opposition, comme une simple loi d'intérêt local ? Son but est de *nationaliser* un service qui est aujourd'hui *départemental*, et avec cette particularité que l'État, tout en s'attribuant la direction complète du personnel, laisse aux départements le soin de le payer et toutes les charges d'entretien. Peut-on penser que cette disposition ne soulèvera pas d'objections, qu'on ne fera pas valoir les prérogatives des Conseils généraux et que les membres de ces assemblées, qui sont nombreux au Parlement, ne viendront pas dire à l'État : « Mais si vous vous emparez du droit de nommer le personnel, de le diriger à votre gré, chargez-vous aussi de son traitement. »

Certes, la nationalisation du service des archives est éminemment désirable ; et sans aucun doute ce service ne fournira ce qu'on peut attendre de lui que quand il sera nationalisé. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Est-ce une raison pour fermer les yeux sur des obstacles certains ? Ne faut-il pas prévoir les objections inévitables ? Le projet déposé est essentiellement un projet de *centralisation* ; par une sorte d'ironie, il a été renvoyé à la commission spéciale de la *décentralisation*.

Un jour viendra sans doute où la réforme que nous réclamons s'accomplira : mais cela arrivera, je le crois, non par le vote d'une loi spéciale au service des archives, mais par suite de la réorganisation générale de l'administration française. C'est la loi du 10 août 1871, loi organique des conseils généraux, qui règle

la situation actuelle des archives départementales. Ce sera sans doute une loi de même nature, embrassant toutes les matières administratives, qui déterminera le régime futur des archives. Quand une telle loi a-t-elle chance d'être promulguée?

Est-ce à dire que le dépôt du projet de loi effectué le 8 février 1904 aura été une manifestation stérile? Non pas, au contraire. Il aura eu pour résultat de préparer l'organisation de l'avenir, d'appeler l'attention sur les injustices actuelles, de permettre aux intéressés de faire entendre leurs légitimes revendications, et peut-être d'améliorer, ne fût-ce que légèrement, des situations sacrifiées en attendant l'état idéal et la perfection. *Il a déjà eu pour résultat certain la constitution de la commission du 8 juin 1905, due à l'initiative du Directeur général des archives.*

Ces constatations nous amènent à poser la question suivante : Doit-on, en ce moment, s'en tenir au système *de tout ou rien*, poursuivre uniquement la réorganisation complète et la nationalisation du service? Ou bien ne vaudrait-il pas mieux chercher, en attendant ce lointain avenir, une simple amélioration des conditions présentes, ne pas soulever auprès du Parlement des discussions de principe, et faire seulement appel à son équité? C'est ce que je crois utile d'examiner rapidement.

D'abord, faut-il rappeler quelle est la situation réelle des archivistes départementaux? Elle a été éloquemment développée dans l'exposé des motifs de la proposition de loi déposée l'an dernier. Elle se résume en quelques mots : médiocrité des émoluments, défaut de toute hiérarchie, absence de tout avancement régulier. Les traitements? Dans soixante-deux départements, ils ne dépassent pas 4000 fr.; ils sont au-dessous de 3000 fr. dans vingt-cinq préfectures, pour des fonctionnaires qui ont vingt-six, vingt-neuf et quarante ans de services; dans treize départements seulement ils sont de 5000 à 5500 fr., et de 6000 fr. dans quatre postes [1]. Pas d'avancement régulier : des fonctionnaires ont débuté avec un traitement qu'ils ont encore après vingt-cinq ou trente ans de services, soit parce qu'ils ont dédaigné de solliciter

1. Un de ces postes vient d'être élevé au traitement de 7000 fr.; c'est la première fois que ce chiffre est atteint.

les augmentations qu'ils auraient dû acquérir à l'ancienneté, soit parce qu'on ne leur a jamais proposé aucun changement avantageux. Quant à la hiérarchie, elle existe encore moins : on peut voir des jeunes archivistes, à peine sortis de l'école, obtenir par suite de conditions personnelles des postes à traitements supérieurs à 4000 fr., tandis que de vieux fonctionnaires, après trente ans de services et plus, restent à 3000 fr. On ne peut que répéter avec les auteurs du projet de loi . « Comment attendre de l'effort, de l'entrainement, de l'émulation d'un personnel ainsi traité, ou pour mieux dire ainsi abandonné ? Il faut vraiment aux archivistes départementaux le goût passionné de leur profession pour leur faire, malgré tout, produire le travail considérable qu'atteste notamment l'imposante collection des *Inventaires sommaires*.

On a appelé les archivistes-paléographes des Bénédictins laïques. Ils n'ont pourtant pas, en général, fait vœu de célibat ou de pauvreté, et ils peuvent avoir le désir légitime de fonder, eux aussi, une famille. Or, avec les traitements de famine dont ils « jouissent » trop souvent, il leur est difficile, s'ils sont mariés et sans fortune, de tenir un rang convenable en province dans le milieu social auquel ils appartiennent ; et ce n'est pas avec les économies réalisées sur leurs appointements qu'ils doteront leurs filles.

Je sais bien que quelques-uns d'entre eux ont joint à leurs fonctions des services annexes, bibliothèques, musées, cours publics, et ont ainsi, notablement parfois, amélioré leur situation. Mais ces indemnités accessoires ne doivent pas entrer en ligne de compte dans l'appréciation de leur situation matérielle, comme archivistes, pas plus que les revenus qu'ils peuvent tirer de leur fortune personnelle. Cette ressource est d'ailleurs exceptionnelle, et la plupart des archivistes, et des moins payés, en sont dépourvus.

Examinons d'abord les obligations qui s'imposent aux archivistes départementaux et le caractère particulier de leurs fonctions. En premier lieu, ils conservent et classent les documents appartenant au département, effectuent les recherches d'intérêt actuel, constituent des dossiers en vue d'affaires courantes et

sont ainsi les auxiliaires du préfet en matière administrative. — D'autre part, ils ont la garde des documents historiques appartenant à l'État. Ils sont chargés de la rédaction des inventaires analytiques sous la direction de l'administration centrale, et par là, comme par leur collaboration au Comité des travaux historiques, ils sont les auxiliaires scientifiques du ministère. Ils sont donc à la fois *des agents départementaux et des agents nationaux*. Cette situation hybride peut avoir des inconvénients (et le projet de loi l'a exprimé). Mais, quoi qu'on fasse, on ne la modifiera pas et on n'échappera pas à la réalité des choses, au moins tant qu'une loi n'aura pas déclaré *propriété nationale* tous les documents sans exception déposés aux archives.

En attendant cette déclaration lointaine, les archivistes resteront, par leurs attributions mêmes, des fonctionnaires *mi-départementaux, mi-nationaux*. Or, c'est, à mon avis, d'après ce double caractère que devrait être actuellement réglée leur situation matérielle, au moins jusqu'à la réorganisation complète du service.

S'il est naturel que le département paie le conservateur de ses archives pour les services qu'il lui rend, il serait non moins équitable de voir l'État le rémunérer de son côté pour le travail qu'il lui fournit. Avec le système actuel, c'est l'État qui dirige absolument le service, qui dicte sa volonté, qui impose ses prescriptions, et c'est le département qui paie, non seulement les traitements et dépenses d'aménagement, mais même les frais d'impression des inventaires, dont l'administration centrale, avec raison d'ailleurs, se réserve l'entière surveillance. Il faudrait donc que le traitement de l'archiviste se composât de deux parties : l'une versée par le département, l'autre, moins importante, fournie par l'État à titre d'indemnité. Le traitement fourni par le département en général ne varie guère, et on amènera difficilement un Conseil général à porter de 3000 à 7000 fr. par exemple le traitement de son archiviste, même après vingt-cinq ou trente ans de services : il y a des exceptions, je le sais, elles confirment la règle. L'indemnité, essentiellement variable, payée par l'État, servirait à parfaire l'insuffisance des traitements départementaux et à *réaliser l'avance-*

ment sur place. Elle permettrait à l'administration centrale de récompenser, autrement que par des éloges, le travail des fonctionnaires méritants et au besoin d'user de blâmes *effectifs* envers les autres.

Quant aux nominations, elles ne devraient se faire qu'après accord entre les préfets représentant les départements, et la Direction des archives représentant l'État. — Sans vouloir établir de comparaison irrévérencieuse, ne peut-on rappeler que c'est ainsi qu'on nomme (ou qu'on nommait) à certaines fonctions ecclésiastiques, par l'accord de deux pouvoirs? Un *concordat* serait facile à formuler entre les préfets et l'État : le droit de présentation suffirait à l'une des parties.

Au point de vue du *rendement* (si l'on peut employer ce terme), le service des archives n'est comparable à aucun autre service. Un directeur des contributions directes peut, sans inconvénients, changer de département tous les trois ou quatre ans : il trouvera partout la même matière imposable, les mêmes règlements à appliquer. Pour un archiviste, il est indispensable qu'il connaisse à fond l'histoire de la région qu'il habite, et c'est à cette condition seulement que ses travaux, même ses inventaires, donneront scientifiquement leur maximum d'intérêt et de précision. Cette connaissance intime d'une région est toujours longue à acquérir. Le maintien à poste fixe des archivistes, *autant que possible*, est donc éminemment désirable et je ne puis que rappeler les considérations très justes qu'a fait récemment valoir à ce sujet le distingué bibliothécaire de la ville de Reims, M. Henri Jadart [1].

Il faut éviter, par conséquent, autant que possible, que l'archiviste se trouve *dans l'obligation* de changer de poste pour améliorer sa situation ; il faut obtenir, en somme, l'avancement sur place. C'est cet avancement sur place, je le répète, que réaliserait la Direction des archives en allouant aux archivistes des indemnités proportionnelles à leurs années de services.

Cependant, si le maintien à poste fixe est désirable, il ne devra y avoir rien d'absolu dans cette prescription ; et il est

1. Le *Bibliographe moderne*, 1904 (sept.-octobre), p. 311.

nécessaire aussi que le fonctionnaire puisse, à titre exceptionnel, changer de département, soit pour convenances personnelles ou raisons de santé, soit dans les cas où sa situation dans une localité deviendrait difficile. Les nominations ne devant se faire que par l'accord de la Direction des archives et des préfets, les demandes de changement seraient adressées à l'administration centrale, qui pourrait facilement y donner suite. Il serait bon aussi que l'annonce des postes vacants fût insérée à l'*Officiel* ou au Bulletin du ministère, avec fixation du délai accordé aux candidats pour présenter leurs titres. Actuellement, les archivistes apprennent souvent la vacance d'un poste par la nomination du nouveau titulaire, ce qui empêche des candidatures, parfois légitimes, de se produire.

Ce système serait, en somme, une *transition* entre le régime actuel et le régime de la nationalisation; il donnerait, je crois, en grande partie, satisfaction aux vœux des intéressés. Il ne toucherait pas aux prérogatives des Conseils généraux, et il ne demanderait que l'introduction d'un simple crédit dans la loi de finances, crédit relativement bien modeste, comme on va le voir; c'est le dernier point qui me reste à examiner.

J'estime que le personnel des archives se déclarerait très satisfait, s'il avait l'espoir d'arriver, après trente-cinq années de bons services, à une situation globale de 7000 fr. (traitement départemental et indemnité de l'État), et j'établis ainsi la gradation :

Traitement de début	3000 fr.
— après cinq ans	3500
— — dix ans	4000
— — quinze ans	4500
— — vingt ans	5500
— — vingt-cinq ans	6000
— — trente ans	6500
— — trente-cinq ans	7000

Ce n'est là qu'un projet évidemment, une moyenne établie, et les périodes entre les diverses augmentations pourraient être élargies ou diminuées, selon les services rendus. Le plus fort avancement, à mon avis, devrait être acquis après vingt années

de services : c'est le moment où les charges de famille pèsent le plus lourdement dans la vie.

Supposons le système en question actuellement en vigueur, examinons quelle somme il faudrait pour obéir à ses prescriptions. Il suffit de connaître le traitement du fonctionnaire, ses années de services, et le traitement auquel il aurait droit ; la différence constitue la somme que l'État devrait lui allouer.

Je prends deux exemples :

Charente. Traitement 3000 fr. — 6 ans de services.
Traitement à allouer : 3500 fr.
Différence à payer par l'État : 500 fr.
Basses-Pyrénées. Traitement : 3000 fr. — 13 ans de services.
Traitement à allouer : 4000 fr.
Différence à payer par l'État : 1000 fr.

En dressant ce tableau d'après les chiffres de l'excellent travail de notre confrère, M. Marichal, on trouve que la moyenne qu'aurait à verser l'État aux archivistes, par département, serait exactement de 951 fr., les uns n'ayant droit à aucune indemnité, étant au-dessus du traitement fixé, les autres touchant des sommes allant pour quelques-uns jusqu'à 4000 fr., ce qui serait pour ceux-là une tardive mais légitime réparation.

La somme totale se monterait donc seulement à 74300 fr. [1]. Est-ce trop demander à l'État pour la conservation, le classement et l'inventaire des documents historiques conservés dans les préfectures, documents qui lui appartiennent? Est-ce une rémunération trop généreuse des services que rendent aux érudits les archivistes départementaux par la rédaction des inventaires sommaires? Le budget de l'instruction publique

1. Pour les soixante-dix-huit postes départementaux occupés par des archivistes paléographes; pour les autres, les indications nécessaires me font défaut; en tous cas, ce total ne se trouverait que très légèrement augmenté. — Cette somme ne varierait que très faiblement, car si un certain nombre de fonctionnaires passent chaque année dans une classe supérieure, d'autres sont appelés à disparaître soit par la mort, soit par la retraite. D'ailleurs, en cas d'insuffisance budgétaire, les augmentations de classes pourraient être facilement retardées. On se contenterait même d'une somme moindre si le chiffre de 74000 fr. paraît excessif. Les archivistes ne sont pas exigeants et ils seraient satisfaits de voir établi *le principe de la participation de l'État dans leurs traitements.*

renferme des crédits pour missions et recherches scientifiques, pour publications diverses, pour encouragements aux érudits, etc. N'est-ce pas une sorte de mission permanente à l'intérieur qu'accomplissent les archivistes en dépouillant les fonds de leurs dépôts? Est-il téméraire de penser que le Parlement, mis au courant des travaux multiples qu'on exige depuis quelque temps des archivistes, tiendra à honneur d'accomplir cette juste réforme et de faire cesser une injustice? C'est la Chambre qui a décidé la constitution des commissions de recherche des documents de l'histoire économique de la Révolution; ces recherches incombent en grande partie aux archivistes qui sont ou présidents ou secrétaires de ces commissions : le premier résultat a été de leur imposer une revision complète du fonds révolutionnaire; le second, de leur amener un nouveau groupe de travailleurs. Il y aurait bien d'autres considérations à faire valoir; mais il faut surtout insister sur ce point : ce n'est pas une faveur que réclament les archivistes, c'est seulement la juste et légitime rémunération d'un service rendu et d'un travail fourni.

Si l'état actuel devait se perpétuer, il vaudrait mieux abandonner complètement le service des archives aux influences locales et renoncer au bénéfice de l'article 2 de la loi du 10 août 1871. On trouvera toujours, pour garder les dépôts, des employés de préfecture fatigués ou d'anciens instituteurs, qui se contenteront des moindres émoluments venant augmenter leurs retraites. Alors il faudra renoncer aux *inventaires analytiques* et à l'utilisation scientifique des collections. Il serait loyal aussi de prévenir les élèves de l'École des chartes de la situation qui les attend s'ils entrent dans le service départemental. Mais il y a tout lieu d'espérer un résultat favorable de la haute intervention de la Direction des archives. Le but modeste ainsi poursuivi est loin d'être inaccessible. En résumé, mes chers confrères, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de résolution conforme à ces désirs [1].

P. Chevreux.

1. Le vœu a été adopté (on en a lu ci-dessus le texte).

DE L'INSUFFISANCE DES RÈGLEMENTS

SUR LE

SERVICE DES ARCHIVES

(Communication de M. J.-A. BRUTAILS)

D'excellentes études ont été publiées naguère, qui démontrent la nécessité de refondre les lois organiques du service des archives. Je voudrais établir ci-après qu'il est non moins indispensable de remanier et de compléter les règlements de ce même service.

A l'appui de cette thèse, les arguments sont nombreux : cadres de classement, organisation des archives communales, etc., en fournissent abondamment. Pour aujourd'hui, deux règlements serviront d'exemple : l'un a trait à la communication des pièces d'archives, l'autre à l'élimination des papiers inutiles. Nulle question, peut-être, n'est pour nous plus importante que ces deux questions : la communication des pièces d'archives est, en quelque mesure, notre raison d'être ; quant à la vente des documents périmés, on sait combien elle est délicate.

Or, sur le premier point, nos règlements sont d'une insuffisance manifeste. Le second point a fait l'objet de circulaires très longues, très détaillées, mais qui ne prévoient guère ou qui résolvent mal de graves difficultés.

On pourra juger par là de ce que valent les règlements secondaires et du sort fait par eux à ces menus problèmes qui sont la vie quotidienne d'un archiviste départemental.

∴

Il y a quelques années, des archivistes étant réunis à l'occa-

sion d'un congrès, l'un d'eux eut l'idée de s'enquérir auprès de ses confrères des usages suivis dans les divers dépôts pour la délivrance des extraits de rôles de contributions. Tel délivrait des extraits à tout requérant ; tel autre n'en délivrait qu'au seul contribuable qui était en nom dans l'article du rôle ; un troisième n'avait pas d'opinion et s'en remettait à la décision du secrétaire général ; un quatrième exigeait que la demande fût écrite sur papier timbré. Enfin, un débutant avoua qu'il avait lu les règlements sans y trouver grand'chose. Je crois bien que ce dernier avait raison : quelque invraisemblable que cela soit, les textes officiels sur la matière ne nous apprennent pas quelles pièces nous devons communiquer au public.

Ces textes officiels se réduisent à deux : la loi du 7 messidor an II (art. 37) et le règlement général des archives du 6 mars 1843 (art. 16 et 17). La loi porte que « tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment ». Suivant le règlement de 1843, « les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance » et « la communication des documents personnels ou de famille ne pourra être accordée que sur autorisation du préfet ».

La loi ne pouvait pas être prise à la lettre ; elle reste comme affirmation de principe, mais non comme prescription positive. Ce serait une énormité d'admettre le public à consulter tous les documents d'archives, dossiers du personnel, rapports de police ou autres, etc. Il est, en quantité, des pièces qui sont, de leur nature, confidentielles et secrètes. Le règlement de 1843 le constate ; mais il ne fait pas ce qu'il aurait dû faire : réglementer le droit du public à la communication. Il rappelle que ce droit a des limites : il fallait les définir. Il dit qu'il existe des « pièces d'un intérêt privé », des « documents personnels ou de famille » : il fallait nous apprendre quels étaient ces documents, à quels caractères nous pourrions les reconnaître.

Et ces précisions nécessaires, aucun règlement, je le répète, ne les fournit.

On peut soutenir, d'ailleurs, que ce règlement de 1843 est

tombé en désuétude : les actes notariés sont, au premier chef, des documents « d'intérêt privé ». L'administration, qui en poursuit le versement aux archives en vue de la communication, déclare *ipso facto* surannée la circulaire qui soustrayait au droit de communication les documents « d'intérêt privé ». Il serait étrange que le public eût, sur des pièces « d'intérêt privé » qui sont propriété publique, moins de droits que sur des pièces « d'intérêt privé » qui sont simplement en dépôt dans les archives.

Il y a plus, le règlement de 1843 applique les mêmes prescriptions à toutes les séries, qu'elles soient antérieures à 1790 ou qu'elles soient postérieures : il ne vise que la nature des pièces, et ne tient pas compte de leur date. En vérité, on peut dire que ce règlement — unique — n'offre plus qu'un intérêt rétrospectif.

Dans ses conférences sur le *Service des archives départementales*, Desjardins s'est essayé à combler ces lacunes et à tirer des dispositions positives de textes qui n'existent pas. Il introduit dans les documents d'archives une double distinction : l'une pour les pièces anciennes, l'autre pour les pièces modernes.

Parmi les documents qui remontent plus haut que 1790, on devrait communiquer « les titres qui proviennent des domaines nationaux. Ils appartiennent à la nation, c'est-à-dire à tout le monde ». Si l'on admettait ce principe, on devrait, en bonne logique, communiquer toutes les pièces d'archives et tous les dossiers des services de l'État : tous « appartiennent à la nation, c'est-à-dire à tout le monde ».

Bien loin d'accepter cette conséquence, Desjardins formule, en ce qui concerne les archives constituées par la Révolution, une restriction qui infirme la règle et le principe sur lequel elle s'appuie : le préfet peut refuser communication des « papiers personnels et de famille saisis chez les émigrés ». Sans insister sur cette observation que les papiers en question, généralement versés dans la série E, ne sauraient pratiquement être soumis à un régime spécial, bornons-nous à une réflexion d'ordre juridique : dans sa législation sur les domaines nationaux,

la Révolution n'a pas, que je sache, créé de privilèges en faveur des papiers saisis chez les émigrés ; du jour où les émigrés ont été mis hors la loi, ils ont été inhabiles à posséder leurs papiers, comme leurs autres biens. La nation a mis la main sur tous ces biens au même titre ; les uns et les autres sont devenus propriété publique.

Le départ fait par Desjardins était inspiré par une intention louable ; mais ce n'est qu'une considération personnelle, dénuée de valeur légale objective et qui ne saurait servir de base à une règle de droit.

Dans les dossiers modernes, Desjardins sépare les décisions et les pièces préparatoires. La communication serait obligatoire pour les décisions ; pour les pièces préparatoires, elle serait laissée à l'appréciation du secrétaire général de la Préfecture.

Est-il bien vrai que toutes les décisions de l'autorité doivent être communiquées? Si le représentant d'une agence matrimoniale se présentait pour prendre connaissance des décisions des conseils de revision, si un maître chanteur demandait l'arrêté de révocation d'un fonctionnaire, j'apostillerais leur bulletin d'un avis énergiquement défavorable.

Pour bien d'autres décisions, le cas ne laisse pas d'être embarrassant. Voici les rôles des contributions directes : ils ont été rendus exécutoires par un arrêté du préfet ; ce sont bien réellement des décisions de l'autorité. Cependant, il s'établit une jurisprudence suivant laquelle ils ne sont pas communicables. D'où il suit que le critérium choisi par Desjardins est trompeur et que nous ne devons pas mettre sous les yeux des particuliers toutes les décisions.

Si l'opinion touchant le caractère confidentiel des rôles prévaut définitivement, il est d'autres conclusions à en tirer. On pouvait croire qu'en ces matières chaque pièce a une condition légale, qui la suit dans tous les bureaux et dépôts où elle passe ; en l'espèce, l'archiviste, qui reçoit des agents du Trésor les rôles des contributions, serait substitué aux obligations de ces agents. Les rôles sont entourés d'une publicité obligatoire et soumis au contrôle de tous les contribuables de la commune : il existe, du 4 messidor an VII, une « loi relative aux publica-

tions et affiches en matière de contribution foncière »; d'autre part, les percepteurs sont tenus de délivrer des extraits de chaque rôle à tout contribuable porté sur le même rôle. Puisque les particuliers ont le droit de consulter ces pièces dans les perceptions, on pourrait penser raisonnablement qu'ils ont *a fortiori* ce même droit dans les archives, où la communication est la règle. Il n'en est rien, et voilà des documents qui prennent un caractère confidentiel par le fait de leur transport d'un dépôt fermé au public dans un autre dépôt que la loi ouvre à ce même public.

De toute évidence, ces pratiques sont en opposition formelle avec le principe proclamé par le législateur de messidor an II.

Le droit de communication avait déjà reçu du règlement de 1843 une sérieuse atteinte. « Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées. » Si l'on admet qu'un citoyen tient de la loi le droit strict de voir un document, il est bien étrange que ce droit puisse varier, suivant le but de la recherche. Cependant, le règlement accepte que ce but influe sur la réponse du secrétaire général : pour nous en tenir aux documents dont il a été parlé ci-dessus, on communiquera les registres des conseils de revision à un médecin qui se propose d'en tirer des indications impersonnelles et discrètes en vue d'une statistique, on les refusera à un autre médecin qui voudrait se renseigner sur la santé d'une famille; on communiquera les rôles des contributions à un employé du tribunal de commerce chargé d'établir la liste des électeurs consulaires, on les refusera à un agent d'affaires véreuses. Pour tout dire, il n'y a plus de règle générale; il n'y a que des « questions d'espèces ».

Les archivistes ne peuvent qu'être très flattés du pouvoir discrétionnaire qui leur est dévolu. Ils préféreraient cependant une bonne circulaire qui les déchargeât d'une responsabilité souvent gênante et à laquelle le public trouverait aussi son compte. Un érudit qui étudiait dans les divers départements l'organisation du clergé sous le Consulat a éprouvé naguère, dans certains dépôts, des difficultés. Il devrait pourtant y avoir une mesure générale, fixant une date au delà de laquelle les documents tombent dans le domaine historique.

On a bien énuméré, série par série, les diverses natures de pièces, en spécifiant pour chacune d'elles le délai minimum de conservation et les conditions de la vente. A plus forte raison, on devrait procéder de la sorte pour les communications et apprendre à l'archiviste quelles pièces il est tenu de communiquer et quelles il doit refuser, sauf à prévoir des cas douteux, pour lesquels on lui laisserait une certaine latitude.

Le pire est de dissimuler l'indécision sous la phraséologie de ces instructions de 1843, qui posent les questions sans les résoudre.

Une loi inapplicable, un règlement inintelligible, un commentaire forcément dépourvu de fondement juridique, une jurisprudence variant d'un département à l'autre et qui est souvent contraire à la loi et au commentaire, voilà la situation actuelle. Elle peut se résumer d'un mot : c'est l'arbitraire.

Notre société égalitaire réclame des situations plus nettes, un droit enregistré par la loi et précisé par les règlements.

∴

La vente des papiers inutiles a fait l'objet de deux ou trois circulaires, au moins, dont l'une, datée du 12 août 1887, est d'étendue insolite. C'est dire que l'administration a senti l'intérêt de la question et qu'elle s'est appliquée à l'étudier sérieusement.

Divers passages de cette circulaire de 1887 prêteraient à la critique. Par exemple, il faut n'avoir jamais préparé une de ces ventes pour demander que l'archiviste énonce le nombre de pièces de chaque liasse. On ne voit pas bien un archiviste qui a mis de côté vingt à trente mètres cubes de papiers inutiles, procéder, feuille par feuille, à ce fantastique dénombrement. Je passe sur diverses faiblesses de ce genre pour en venir aux deux dispositions finales :

« Ces papiers (les papiers qui ne peuvent pas être mis en circulation sans inconvénient) ne devront être vendus qu'à condition qu'il sera procédé à leur destruction par la mise au pilon sous les yeux d'un délégué de l'administration.... »

« Vous vous conformerez, comme précédemment, pour les

formalités de la vente aux enchères, à l'article 3 de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822. »

Examinons d'abord ce dernier alinéa. L'article 3 de l'ordonnance susvisée est ainsi conçu :

« Les ministères ne pourront accroître par aucune recette particulière le montant des crédits affectés aux dépenses de leur service. Lorsque quelques-uns des objets mobiliers ou immobiliers mis à leur disposition seront susceptibles d'être vendus, la vente ne pourra en être faite qu'*avec le concours de la régie de l'enregistrement* et dans les formes prescrites. »

Cette fois, si l'archiviste interroge les textes, la réponse est claire. Malheureusement, elle est erronée : une décision du 26 juillet 1861 dispense les préposés des domaines de concourir à la vente des propriétés mobilières des départements. De sorte que cette circulaire, si laborieusement préparée, de 1887, renvoie à une disposition qui est abrogée depuis 1861.

Je passe à la mise au pilon. Vue de loin, cette scène de la « mise au pilon sous les yeux d'un délégué de l'administration » ne manque pas d'une certaine grandeur esthétique. Hélas ! comme tant d'autres choses, celle-là perd à être regardée de près.

Les circonstances nous conduisirent, un matin, à suivre les papiers jusqu'à la « mise au pilon ». Le « délégué de l'administration » parut, monté à bicyclette, et déclara qu'il était très pressé, ayant promis à sa femme de rentrer avant la canicule. Sans prendre la peine d'inspecter les sacs plombés, qui avaient été ouverts et maladroitement refermés, il en avisa un, y saisit quelques feuillets et les jeta dans le bassin où une meule broyait la pâte. Après quoi, il repartit pour dresser un procès-verbal, — l'une des innombrables chinoiseries de notre droit administratif.

La dénaturation des papiers est très longue, d'autant plus que l'usinier doit tenir compte des besoins de sa clientèle et que tous les vieux papiers ne servent pas indistinctement à toutes les fabrications. On faisait, en ce moment-là, du pseudo-cuir pour semelles et du pseudo-coutil pour doublures de souliers, et nos papiers n'étaient ni de qualité ni de couleur voulues. Le

receveur de l'enregistrement, qui est habituellement délégué pour suivre la destruction des papiers, ne peut pas s'installer à l'usine pendant des semaines ou des mois que dure l'opération. Il se borne à voir triturer une très faible partie du contenu des sacs et à rédiger de cette opération symbolique un procès-verbal de pure forme, qui est depuis longtemps parvenu à la préfecture quand les sacs attendent sous les hangars, livrés aux indiscrétions et aux convoitises.

On comprend, en effet, que les documents émanés des administrations peuvent éveiller bien des curiosités. En 1900 environ, dans une ville de l'Ouest, on vendit un lot de papiers provenant d'un service de l'État. L'administration s'adressa à un chiffonnier en gros qu'elle honorait de sa confiance ; ce négociant garantissait sur timbre la destruction rapide des documents, et les domaines traitaient de préférence avec lui quand il s'agissait de papiers confidentiels. L'acquéreur prit livraison, plomba les sacs, les emporta et, le soir même, offrit à un collectionneur de lui en céder une partie. Le collectionneur en choisit un certain nombre, les paya fort cher et les offrit généreusement aux archives ; ils forment aujourd'hui, dans le dépôt du département de...., un fonds d'un réel intérêt.

Il serait excessif de dire que la « mise au pilon » est une garantie illusoire ; du moins, il est indispensable de prendre quelques sûretés complémentaires, comme de stipuler dans le cahier des charges que les papiers seront, avant l'enlèvement, lacérés en quatre et brassés.

Ainsi donc, des deux derniers alinéas de la circulaire du 12 août 1887, l'un est matériellement inexact, l'autre est gravement incomplet.

∴

De ce qui précède se dégage une double conclusion : en premier lieu, les règlements des archives appellent une refonte ; en second lieu, les archivistes départementaux devraient intervenir dans la rédaction des règlements, parce qu'eux seuls ont une connaissance exacte et minutieuse des difficultés qu'il s'agit de résoudre.

J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, la liste des membres de la Commission supérieure des archives pour 1902 : on y voit figurer des savants illustres, des maitres de la pédagogie, des administrateurs fort habiles et même un amiral, mais pas un seul archiviste départemental, en contact journalier avec les menus détails dont la commission devrait se préoccuper. Il n'est pas surprenant que, malgré la présence de l'amiral, elle échoue sur les mille et un écueils qu'elle ne peut pas connaitre.

Pourquoi le service des archives n'aurait-il pas, comme l'enseignement, un Conseil supérieur, en partie recruté par voie d'élection dans le personnel même des archivistes ? Ce Conseil pourrait peut-être recevoir mission d'exercer certains pouvoirs disciplinaires sur ses pairs et parler en leur nom pour défendre les droits et intérêts collectifs.

Dans tous les cas, il apporterait à l'élaboration des règlements du service une force et une lumière que rien ne remplace : l'expérience.

J.-A. Brutails.

UNE BIBLIOGRAPHIE

DE

L'ALPINISME PYRÉNÉEN

(Suite et fin)

J'achève ici l'essai de bibliographie pyrénéenne que j'avais commencé de dresser, ou plutôt d'extraire, de la belle publication de M. Henri Beraldi : *Cent ans aux Pyrénées*. L'ouvrage est aujourd'hui terminé. Commencé en 1898, il comptait trois volumes au moment de notre premier article; il en compte sept en 1905, huit, pourrait-on dire, car le dernier est exactement du double du précédent. Je rappelle que ce qu'il y faut chercher n'est pas tant l'histoire des Pyrénées que celle de la façon dont elles ont été découvertes, en quelque sorte, et pratiquées au point de vue de l'étude et de l'ascension des sommets, ce qu'on est convenu d'appeler d'une façon générale « l'alpinisme ». M. Beraldi, dans ses premiers volumes, travaillait en un terrain tout neuf : jamais on n'avait eu la curiosité de suivre pas à pas cette sorte de conquête, si moderne, de la montagne; à plus forte raison, de chercher dans quelles conditions les premières victoires avaient été obtenues. On se souvient à quelles découvertes inattendues ce travail l'amena, et notamment la gloire très posthume qui en rejaillit sur ces officiers de l'état-major, dont l'audace extraordinaire détermina des points de triangulation sur des sommets encore difficiles aujourd'hui et qui devaient rester si longtemps inattaqués par eux. C'est que l'ingénieux chercheur avait eu l'idée d'interroger les rapports toujours inédits de ces pionniers du *pyrénéisme* encore naissant. C'est

que son relevé ne s'est pas restreint aux livres, aux articles de revues ou de journaux, aux cartes ou aux albums ; il a compris des relations manuscrites, des lettres, voire des récits verbaux. Aussi l'ensemble de l'ouvrage est-il à lui seul le plus précieux de tous les documents, et déjà les *Cent ans aux Pyrénées* de M. Beraldi font foi, et sont cités partout comme références.

Et ce n'est que justice. Sans doute, cette bibliographie est d'une forme un peu spéciale, ou plutôt elle ne se pique nullement de mériter proprement ce nom (pas assez peut-être, quant à l'exactitude des indications, des titres et des dates). Elle vagabonde un peu comme les grimpeurs dont elle conte l'histoire. L'écrivain, le critique, au style essentiellement vivant et personnel, au jugement humoristique, à l'esprit incisif, butine parmi les documents dont il s'est entouré (parfois à grand'peine), révèle les inconnus, met en lumière les oubliés, place à leur rang les anonymes ; il sait extraire de gros livres, que nous ne lirons pas, les points utiles à connaître et qui doivent les sauver de l'oubli ; il sait mettre en valeur des articles perdus au fond d'introuvables revues ou de publications locales ; il ne se refuse d'ailleurs pas de détruire des légendes, quand elles sont absurdes, et de noyer le ridicule des vantardises, quand elles sont encombrantes ; en passant, il s'arrête volontiers aux hommes mêmes, et les croque en deux coups de crayon très sûrs, très reconnaissables.... En vérité, n'est-ce pas de la bonne bibliographie critique, et vivante, et aussi utile que toute autre ?

Sauf pour un certain nombre d'ouvrages omis dans les trois premiers volumes, et rétablis ici en tête, le présent relevé fait suite à celui que nous avons publié en 1900 [1]. Comme alors, j'ai rétabli l'ordre chronologique entre toutes les indications bibliographiques données par M. Beraldi. Cependant, beaucoup d'entre elles se référant, cette fois, à des articles de revue, j'ai cru bien faire, quand il y avait lieu, d'en grouper un certain nombre sous chaque nom d'auteur (et j'ai moi-même dépouillé les principales de ces revues pour le faire plus rigoureusement). J'ai également noté d'un astérisque les travaux les plus essentiels.

1. *Le Bibliographe moderne*, IV, p. 404-411.

Mais à ce propos je voudrais donner un conseil à l'historien de ces *Cent ans aux Pyrénées*. Si, comme je crois qu'il y pense, il rédige un jour une nouvelle édition, réduite et accessible à tous les lecteurs, de son grand ouvrage, je voudrais qu'il la fît suivre d'un relevé bibliographique sommaire, mais sérieusement critique, où il n'admettrait que les écrits utiles, ayant vraiment laissé trace et marqué un pas en avant. Lui seul est capable de faire le départ qui est nécessaire.

HENRI DE CURZON.

PALASSOU (abbé). — *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées.* Paris, Didot, 1784; in-4 de 330 p.

LAVALLÉE. — *Voyage dans les Hautes-Pyrénées*, 1794; 42 p. av. carte et gravures.

REBOUL. — *Mémoire sur les Monts-Maudits* (Annales de chimie et de physique, 1817).

MELLING (texte par CERVINI). — *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départements adjacents.* Paris, 1825-1830, gr. in-fol. oblong, 12 livraisons : 72 planches.

LA MOSKOWA (Prince DE). — *Ascension au Vignemale.* Paris, Bachelier, 1842; in-4 avec 4 lithogr. (rééd. de luxe de l'article de la Revue des Deux Mondes de 1838).

CLIFTON PARIS. — *Letters from the Pyrenees* during three Months pedestrian wanderings.... London, 1843, in-8 de 314 p.

L[ASSUS] (Marc DE). — *Une ascension manquée* [*Le Mont-Valier*] *Souvenirs de la vingtième année.* Paris, Martinet, 1856; in-8 de 222 p.

MONY (D^r^). — *Souvenirs de voyages; ascension au pic de Néthou* (Maladetta). Paris, Hennuyer, 1861; in-12 de 107 p.

**Explorations pyrénéennes.... Bulletin de la Société Ramond.* Première série, 1866-1873; seconde série, 1874....

*PACKE (Ch.). — *Camps on the Maladetta; « The Pic de Montarto »* (Bulletin Ramond, 1866, 1867).

*VAUSSENAT (E.). — *Bibliographie pyrénéenne* [raisonnée] (Bulletin Ramond, 1866 et suiv.).

FROSSARD (E.) et son fils. — Courses dans les Pyrénées, particulièrement aux environs de Cauterets (Bulletin Ramond, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1874, 1875).

*Russell (Cte Henry). — Ascensions dans les Pyrénées (Bulletin Ramond, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885).

Bayssellance (A.). — *Excursions dans la vallée d'Ossau* (Bulletin Ramond, 1869).

*Lequeutre (A.). — *Itinéraires peu connus*; *courses diverses....* (Bulletin Ramond, 1870, 1871, 1876, 1877, 1878).

Leymerie. — *Ascension à la Maladetta en 1857* (Bulletin Ramond, 1872).

Bouillé (Cte de). — *Le Pic du Midi d'Ossau* (Bulletin Ramond, 1872).

*Wallon (Ed.). — *Ascensions au Balaïtous*, et autres (Bulletin Ramond, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1878, 1879).

*Club Alpin français (fondé le 2 avril 1874), *Annuaires;* av. cartes et reproductions de photographies. Ascensions, études scientifiques, etc. Paris, in-8, 1874-1903; 30 volumes, série terminée.

*Russell (Cte Henry). — *Les Pyrénées* (Annuaire du Club Alpin français, 1874); — *Ascensions dans les Pyrénées* (ibid., 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1886, 1888, 1891).

*Saint-Saud (Bon A. de). — *Ascensions diverses dans les Pyrénées espagnoles* (Annuaires du C. A. F., 1874, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1885, 1886, 1888).

*Schrader (Franz). — *Le massif du Mont Perdu*, explorations diverses (Annuaires du C. A. F., 1874, 1875, 1876); — Courses et ascensions diverses (ibid., 1877, 1878, 1879, 1880, 1882); — Notes et études sur la géographie et l'orographie des Pyrénées (ibid., 1878, 1880, 1882, 1885, 1886); — Cartes spéciales du Mont Perdu, etc. (ibid., 1874, 1876, 1877, 1879, 1880).

*Lequeutre (A.) — Courses et ascensions diverses (Annuaires du C. A. F., 1874, 1875, 1876, 1877, 1878).

*Wallon (E.). — Courses et explorations nouvelles dans les montagnes du Haut Aragon, etc. (Annuaires du C. A. F., 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884); — cartes spéciales (ibid., 1874-1880).

Jeanbernat. — *Les lacs des Pyrénées* (Bulletin de la Société des sciences de Toulouse, 1874).

*Gourdon (Maurice). — Ascensions et explorations diverses en Catalogue, etc. (Annuaires du C. A. F., 1875. 1876, 1877, 1878, 1879, 1880).

*Trutat (E.). — Les glaciers des Pyrénées (Annuaires du C. A. F., 1875, 1876, 1877).

Bladé (J.-Franç.). — *Études géographiques sur la vallée d'Andorre*. Paris, Baer, 1875; in-8 de 104 p. avec carte.

LECLERCQ (Jules). — *Promenades et escalades dans les Pyrénées*. Tours, Mame, 1875, in-8 illustré. — Nombreuses réimpressions sous le titre : *Promenades dans les Pyrénées* (la dernière de 1892).

LEQUEUTRE (A.). — *Guide de Cauterets*. Pau, Cazaux, 1875; in-18 de 126 p. — *Guide de Barèges, Saint-Sauveur et Gavarnie*. Ibid., 1875; in-18 de 288 p.

*SCHRADER (Franz). — *Études géographiques et excursions dans le massif du Mont-Perdu*. Paris, Gauthier-Villars, 1875 ; in-8 de 61 p. av. carte (Tirage à part des Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 1874. — La grande carte, levée en collaboration avec M. LOURDE-ROCHEBLAVE, est celle qui a paru en annexe de l'Annuaire du C. A. F. de 1874).

NANSOUTY (Gal DE). — *Le Pic du Midi* (Bulletin Ramond, 1875, 1880).

*CORDIER (Henri). — *Premières impressions : récits de courses dans les Pyrénées* (Bulletin Ramond, 1875).

*SCHRADER (Franz). — *Études sur les glaciers des Pyrénées* (Bulletin Ramond, 1876).

*SCHRADER (Franz). — *Vue panoramique des Hautes-Pyrénées, prise du sommet du Piméné*, avec notice ... (Annuaire du C. A. F., 1876).

REGNAULT (Félix). — *Sac au dos, excursions dans les Pyrénées; le pic de Néthou*. Toulouse, 1876, in-12. — *Les glaciers des Pyrénées : la Maladetta, le Posets*. Ibid., 1876, in-12.

LEQUEUTRE (A.). — Courses diverses (Bulletin Ramond, 1876, 1877, 1878).

CADIER (Charles). — *Des Eaux-Bonnes à Pampelune* (Bulletin Ramond, 1877).

*C. A. F. Section du Sud-Ouest. Fondation à Bordeaux en déc. 1877 (Bulletin du Sud-Ouest).

BAYSSELLANCE (A.). — Études glaciaires et scientifiques (Annuaires du C. A. F., 1877, 1883).

NARINO (Joseph). — Ascensions diverses (Annuaires du C. A. F., 1877, 1879).

*PRUDENT (F.). — *Relevés hypsométriques* d'après les observations des membres du C. A. F. (Annuaires du C. A. F., 1877, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1890, 1891).

GOURDON (M.). — Courses et ascensions (Le Progrès libéral de Toulouse, numéros des 16-18 août 1877).

PRAROND (Ernest). — *Les Pyrénées, paysages et impressions*. Paris, Lemerre, 1877 ; in-12 (vers).

*BRULLE (Henri). — *Ascensions ; vieux pays, courses nouvelles* (Bulletin du Sud-Ouest, 1877, 1879, 1885, 1889, 1890, 1894, 1896).

LACOTTE-MINARD. — *Courses et ascensions* (Bulletin du S.-O., 1877).

MAUMUS (J.). — Courses diverses (Bulletin du S.-O., 1877, 1879).

*RUSSELL (Cte Henry). — *Souvenirs d'un montagnard*. .. Pau, 1878; in-12 de 416 p (Non mis dans le commerce et même détruit).

*GOURDON (Maur.). — Courses et ascensions diverses en Espagne et en France : Aragon, Andorre, Haut Pallas, Batchimale, etc. (Bulletin Ramond, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1889, 1890, 1897, 1898).

LACAZE DUTHIERS (E. DE). — *Ascensions* (Bulletin du S.-O., 1878, 1880, 1881).

*RUSSELL (Cte Henry). — *Premières ascensions, campagnes*, etc. (Bulletin du S.-O., 1878, 1879, 1880, 1882, 1885, 1886, 1887, 1890, 1891, 1892, 1893, 1897, 1898, 1900).

BAYSSELLANCE (A.). — Courses diverses (Bulletin du S.-O., 1879, 1885, 1886, 1887).

LAFFITTE (P. DE). — Courses (Bulletin du S.-O., 1879).

*LOURDE-ROCHEBLAVE (J.-L.). — Ascensions et excursions (Bulletin du S.-O., 1879, 1881, 1883, 1885, 1886, 1889, 1890, 1894).

*BRULLE (Henri). — Ascensions et excursions diverses (Annuaires du C. A. F., 1879, 1880).

DEPONT (Léonce). — *De Paris aux montagnes*. [Paris], 1879, in-12.

JOANNE (Ad.). — *Itinéraire général de la France : Les Pyrénées*. Paris, Hachette, 1879; in-12 avec cartes (Nouvelle édition très remaniée et complétée, par A. Lequeutre et Fr. Schrader).

TISSANDIER (Albert). — Excursions diverses (La Nature, 1879, 1880, 1881).

RÉROLLE (Louis). — Excursion en Cerdagne (Annuaire du C. A. F., 1880).

JOUGLA (Dr). — *Les Pyrénées inconnues*. Paris, Savy, 1880; in-12.

SAINT-SAUD (Cte DE). — Courses diverses (Bulletin Ramond, 1880, 1881).

PERRET (Paul). — *Les Pyrénées françaises*; illustrations de E. Sadoux. Poitiers, Oudin, 1881-1884; 3 vol. gr. in-8.

*WALLON (Ed.). — Courses (Bulletin du S.-O., 1881, 1882).

LABROUCHE (P.). — Courses (Bulletin du S.-O, 1882, 1883, 1884, 1890, 1893).

*SCHRADER (Franz). — *Carte des Pyrénées françaises et espagnoles*, en 6 feuilles, parues de 1882 à 1901 (Paris, Hachette, in-folio).

ROCHAT (Ed.) — Courses diverses dans les Pyrénées (Annuaires du C. A. F., 1883, 1884).

BLAQUIÈRES (A.). — Excursions diverses (Bulletin du S.-O., 1884, 1887, 1888, 1889, 1890).

RAULIN (Victor). — *Sur l'orographie des Pyrénées*, pluviométrie, etc. (Bulletin Ramond, 1884, 1886, 1887).

BOUILLÉ (C[te] R. DE). — Courses diverses dans les Pyrénées. Études sur les lacs pyrénéens, etc. (Annuaires du C. A. F., 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889).

MONY (D[r] A.). — *Les Posets* (Annuaire du C. A F., 1884).

GOURDON (M.). — *A travers l'Aran, itinéraire d'un touriste.* Paris, Charpentier, 1884 ; in-12 de 148 p. av. fig

NEY (Napoléon). — *Deux ascensions au Vignemale*, 1883, 1884 (Illustration, numéro du 16 août 1884).

*SWAN (F. E. L.). — *Une ascension du pic d'Astazou* (Annuaire du C. A. F., 1885).

GOURDON (M.). — *Les hautes montagnes du Comminges* (Revue de Comminges, Saint-Gaudens, 1885 et ss.), tiré à part sous le même titre : Saint-Gaudens, 1890 ; in-12 de 196 p.

*BARTOLI (G.). — Courses diverses (Bulletin du S.-O., 1885, 1890). Reproduit sous ce titre : MARTAGON : *Montagnes et montagnards.* 1[re] série : Pyrénées, Catalogne.... Paris, Lemerre, 1901 ; in-12.

*JOANNE (Ad.). — Itinéraire.... *Les Pyrénées*, nouvelle édition (par Lequeutre). Paris, Hachette, 1886, in-12, 2 vol.

MARGERIE (Emm. DE). — *Notes géologiques sur la région du Mont Perdu* (Annuaire du C. A. F., 1886).

[CAU-DURBAN (l'abbé)]. — *Excursion au Mont-Valier* par la vallée de Bethmale. Foix, 1886, in-8.

DEGRANGE-TOUZIN (A.). — Excursions (Bulletin du S.-O., 1886, 1887).

DELURE (M.). — Courses (Bulletin du S.-O., 1887, 1888).

VIDAL (Pierre). — *Souvenirs d'un touriste;* excursions et ascensions dans les montagnes du massif de Carlet, Cerdagne française. Perpignan, 1887 ; in-18 de 75 p.

CAU-DURBAN (l'abbé). — *La vallée de Bethmale;* illustr. de F. Regnault. Toulouse, 1887, in-8.

MEILLON (Alph.). — *Huit jours à travers monts....* (Annuaire du C. A. F., 1888).

VUILLIER (Gaston). — *Le val d'Andorre* (Tour du Monde, 1888, 2 livraisons).

GRATIOT (Maur.). — *Deux Parisiens dans le val d'Andorre. Souvenir d'un voyage aux Pyrénées.* Paris, 1888 ; in-12 de 151 p.

*Russell (Cte Henry). — *Souvenirs d'un montagnard, 1858-1888.* Pau, impr. Vignancour, 1888, in-12 de xx-508 p. (édition définitive).

**Cartes du ministère de l'intérieur au 500,000e* (Dépôt des fortifications, 1888).

Saint-Saud (Cte de). — *Contribution à la carte des Pyrénées espagnoles* (Revue des Pyrénées, 1888).

Fontès (J.). — Le pic de Campbieil (Annuaire du C. A. F., 1889).

Tissandier (Albert). — Excursions dans les montagnes de l'Aragonais et de la Catalogne (Tour du Monde, 1890, no 1523).

Belloc (E.). — *Explorations sous-lacustres* (Association pour l'avancement des sciences, 1890, 1894, 1895, 1896).

Vidal (P.). — *Andorra* (Bulletin Ramond, 1891).

Margerie (Emm. de) et Schrader (Franz). — Structure géologique des Pyrénées, avec carte (Annuaires du C. A. F., 1891, 1892).

Bonaparte (Prince Roland). — Les variations des glaciers (Annuaire du C. A. F., 1891).

Cénac (Vincent). — Courses (Bulletin du S.-O., 1891, 1892).

Dujardin (V.). — *Voyages aux Pyrénées; souvenirs du Midi par un homme du Nord ; Le Roussillon.* Céret, 1891 ; in-12 de 571 p.

Guigou (P.). — *Aux Pyrénées.* Paris, Per Lamm, [1892], 29 p.

Ferras (Ernest). — *Jean Bonnet à Luchon.* Toulouse, 1892; in-12 de 280 p.

*Packe (Charles). — Le Malibierne (Annuaire du C. A. F., 1892).

*Saint-Saud (Cte de). — *Excursions nouvelles dans les Pyrénées françaises et espagnoles.* Contribution à la carte des Pyrénées espagnoles. Toulouse, Privat, 1892; in-8 de 62 p. avec carte.

Méandre-Lapouyade. — Courses (Bulletin du S.-O., 1892).

*Briet (Lucien). — Ascensions dans les environs du Mont-Perdu et de Gavarnie (Bulletin du S.-O., 1892, 1901, 1902, 1903).

Lassus (Bon B. de). — *Minuit et aurore au sommet du grand Vignemale.* Saint-Gaudens, 1892; in-8 de 34 p.

Camena d'Almeida (P.). — *Les Pyrénées ; développement de la connaissance géographique de la chaîne.* Paris, Colin, 1893; in-8 de 328 p.

Benoist (A.). — Excursion au Néthou (Annuaire du C. A. F., 1893).

*Saint-Saud (Cte de). — Les Picos de Europa (Annuaire du C. A. F., 1893, avec carte).

[Capitaine R....]. — *De Tarbes à travers les Pyrénées centrales,* par un groupe d'excursionnistes bigourdans. Tarbes, 1893; in-8 de 294 p.



GOURDON (Maurice). — *Haute vallée d'Aure. Massif de Hourgade* (Annuaire du C. A. F., 1893, 1903).

BALAGUER (Victor). — *Une excursion aux cavernes de Montserrat* [traduction de l'espagnol] (Bulletin Ramond, 1893, 1894).

SCHRADER (Franz). — Les glaciers des Pyrénées (Annuaire du C. A. F., 1894).

MEYS. — *Souvenir des Pyrénées : Barèges, Luz, Gavarnie, Cauterets.* Boulogne-sur-Mer, in-4 [Album phototypique].

BRIET (L.). — *L'ascension à la brèche de Roland* ; 12 planches phototypiques. Gèdre, 1894, in-4.

BELLOC (Em.). — Explorations orographiques et lacustres ; — Les sources de la Garonne ; — De Luchon aux Monts Maudits (Annuaires du C. A. F., 1894, 1896, 1897).

*LABROUCHE (Paul) et SAINT-SAUD (Cte DE). — *Aux pics d'Europe ;* Pyrénées Cantabriques (Tour du Monde, 1894), et à part, in-4 de 32 p. avec illustr. et cartes.

TRUTAT (E.). — *Les Pyrénées.* Paris, Baillière, 1894 ; in-12 de 371 p. avec fig.

C. A. F. ; Bulletin de la section du Canigou, 1894-1895 [seulement].

*LABROUCHE (Paul) et SAINT-SAUD (Cte DE). — *Excursions dans les sierras d'Espagne ;* Pyrénées asturiennes et pics d'Europe (Revue des Pyrénées, 1895), et à part : Toulouse, Privat, in-8 de 64 p.

GOURDON (Maur.). — *Un demi-siècle d'ascensions au pic de Néthou.... ;* archives du pic, recueillies et publiées. Saint-Gaudens, 1895 ; in-8 de 78 p.

LABROUCHE (Paul). — *Sur les lacs d'Aure* (Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées, 1895).

*LASSUS (M. DE). — *Les Guerres du XVIIIe siècle sur les frontières de Comminges, du Conserans et des Quatre-Vallées.* Saint-Gaudens, 1895, in-8. (Extr. de la *Revue de Comminges.*)

REGNAULT (F.). — *L'Andorre* (Annuaire du C. A. F., 1896).

MEILLON (Alph.). — *Le Vignemale* (Bulletin des excursionnistes du Béarn, 1896).

**Bulletin des excursionnistes du Béarn*, 1896 ; puis *Bulletin alpin*, 1897 ; puis *Bulletin pyrénéen*, 1897.... [Organe des diverses sections du C. A. F. du Sud-Ouest].

CREISSELS. — *Une ascension au Mont-Valier* (Revue des Pyrénées, 1896).

BROUSSE fils (Emm.). — *Pyrénées inconnues : la Cerdagne française.* Perpignan, 1896 ; in-8 de 459 p.

LAHONDÈS (J. DE). — *Les lacs des environs d'Ax* (Revue des Pyrénées, 1896).

LEFRANÇOIS. — Au Canigou (Annuaire du C. A. F., 1896).

LABROUCHE (Paul). — *Les pics d'Europe* (Bulletin Ramond, 1896).

CÉNAC. — D'Eaux-Bonnes à Cauterets (Bulletin Ramond, 1896).

MARCAILHAU D'AYMERIC. — *Excursions dans les Pyrénées* (Bulletin Ramond, 1896, 1897).

BOUILLÉ (Cte DE). — *Pyrénées. Album du guide Jam.* Poitiers, Oudin, 1896; in-8 de 392 p. et fig.

MONY (D^r). — *Du Vernet à Ax-les-Bains par la montagne.* Moulins, 1897, in-8.

De Pau au pic d'Ossau et à Gavarnie; publ. par la section de Pau du C. A. F. Paris, Album des villes d'eaux, [1897]; in-12 de 155 p. et 75 phot.

TRUTAT (A.). — *Stations d'été des Pyrénées* (Le Monde moderne, 1897).

Relevés hypsométriques.... de la haute Ariège (Bulletin Ramond, 1897).

*RUSSELL (Cte H.). — *Charles Packe;* notice nécrologique (Bulletin Ramond, 1897).

MEILLON (Alph.). — *Cauterets; chasses, excursions.* Paris, 1897; in-8 et fig.

SPONT (Henry). — *Aux Pyrénées* (Revue hebdomadaire, Plon, 1897); articles et photographies, reproduits dans le volume : *Sur la montagne* (Les Pyrénées). Paris, Plon [1898]; in-8 de 221 p.

SPONT (Henry). — *Les Pyrénées;* Le cirque de Gavarnie (Nouvelle Revue, 1899).

SPONT (Henry). — *Aux Pyrénées;* L'ascension du Néthou (Revue illustrée, 1899).

SPONT (Henry). — *Les Pyrénées illustrées :* Luchon et ses environs; — Le Néthou; — Le Cirque du Lys. Paris, Flammarion, [1899]; 3 vol. in-18 contenant 338 p. et 127 phot.

SPENDER (Harold). — *Through the high Pyrenees.* London, 1898; in-8 de 365 p. (en supplément : LLEVELLYN SMITH : *The Pyrenees as a climbing centre* et *Bibliographie pyrénéenne*).

OLIVER-COPONS (Ed. DE), commandant d'artillerie. — *Impressions d'une marche par la vallée de Vénasque et les Pyrénées* [Trad. de l'espagnol par H. Léon]. Bayonne, 1899 ; in-8 de 41 p.

VIDAL (Pierre). — *Guide historique et pittoresque dans le département des Pyrénées-Orientales.* 2e édit. Perpignan, 1899; in-12 de 544 p.

Meillon (Alph.). — *Un raid en Aragon* (Bulletin pyrénéen, 1899).

Reclus (On.). — *Le plus beau royaume sous le ciel* (La France). Paris, Hachette, 1899; in-4 de 850 p.

Campus (L. de). — *Vallée de Barèges.* Pau, 1899-1900; in-12 de 422 p.

Arsusy (G. d'). — Le Livre d'or de la science : *les Pyrénées françaises.* Paris, Reinwald, 1899; in-12 de 191 p.

Sauvage (Ed.). — *Le Marboré* (Revue alpine du C. A. F., 1899).

Froidour (de). — *Les Pyrénées centrales au XVIIe siècle.* Lettres écrites par M. de Froidour, publ. par Paul de Castéran. Auch, 1899; in-8 de 214 p.

Russell (Cte H.). — *Plaines et montagnes* (Revue de Comminges, 1900).

Bouillé (Cte de). — *Pic de Bigorre et pic d'Ossau* (Bull. pyrénéen, 1900).

Compayré (Gabriel). — *La littérature des Pyrénées* (Nouvelle Revue, 1900).

*Ussel (Vte Jean d'). — *Excursions et sensations pyrénéennes ; Cimes ariégeoises.* Paris, Plon, 1900; in-8 avec phot.

Ussel (Vte Jean d'). — Courses en Andorre ; paysans andorrans, etc. (Bulletin du S.-O , 1900; Revue des Pyrénées, 1900; Annuaire du C. A. F., 1901).

La Coste et Verdun. — *Explorations dans le massif de Néouvielle* (Annuaire du C. A. F., 1900, 1901).

*Brulle (Henri). — *A Pyrenean centre;* Mont Perdu, Vignemale, etc. (The Alpin Journal, 1900).

Labroue (E.). — *A travers les Pyrénées.* Paris, Tallandier, [1900]; in-8 de 255 p. avec phot.

Spont (Henry). — *Les Pyrénées* (Le Figaro illustré, août 1901 ; numéro spécial avec photogr. de l'auteur).

Spont (Henry). — *A travers les Pyrénées; le centenaire du Mont-Perdu* (La Vie illustrée, 20 juillet 1902).

Spont (Henry). — *La marche en montagne* (Nouvelle Revue, 1902).

Fontan de Négrin. — *Ascensions pyrénéennes,* courses diverses autour des monts Maudits ; Los Encantados, etc. (Annuaires du C. A. F., 1901, 1902, 1903; Bulletin pyrénéen, 1901, 1902, 1903).

*Saint-Saud (Cte de). — Étude orographique sur le bassin lacustre de Néouvieille (Annuaire du C. A. F., 1901).

*Briet (Lucien). — Le pic Badet; La crête de Bounéou ; Le pic Long ... (Annuaire du C. A. F., 1901, 1902, 1903 ; et Bulletin pyrénéen, 1904).

*Ussel (Vte d'). — *Courses ariégeoises* (Bulletin Ramond, 1901; Annuaire du C. A. F., 1903).

Durègne (E.). — *Les hautes vallées pyrénéennes et les communications franco-espagnoles en 1792* (Bulletin du S.-O., 1901).

Belloc (E.). — *Courses diverses autour de Gavarnie* (Bulletin pyrénéen, 1901, 1902, 1903).

Belloc (E.). — *De la vallée d'Aure à Gavarnie par le nord de l'Espagne*. Paris, 1902; in-8 de 95 p. (extr. du Bulletin pyrénéen).

R. M. — *Pour les Pyrénées* (Bulletin pyrénéen, 1901).

*Cadier (Albert). — De la vallée d'Aspe au Mont Perdu (Bulletin pyrénéen, 1901).

Cadier (Albert). — *Jeux de brouillards ;* le petit pic d'Ossau (ibid.).

Peyrafitte (J. et J.). — *Les Pyrénées; chasse à l'isard;* avec une lettre du comte H. Russell. Paris, Ch. Bayle, [1902]; in-8.

Monmerché (M.). — *L'Andorre* (le Mois littéraire et pittoresque, 1902).

*Cadier (les cinq frères). — *Au pays des isards; de l'Aneto à la Munia par les pics de 3100 mètres*. Osse, 1902; in-12 de 55 p. — Seconde édition, revue, acc. d'une préface du comte H. Russell. Osse, 1903; in-8 (1re partie). — Seconde partie, acc. d'une préface de Schrader. Osse, 1904, in-8.

*Briet (Lucien). — *La vallée de Campbieil* (La Nature, 1902). — *Le pic Gerbats* (ibid.).

Briet (Lucien). — *La Géla et le cirque de Barrosa* (Bulletin Ramond, 1902); — *La vallée d'Aspe* (Revue de géographie et Bulletin pyrénéen, 1903); — *La crevasse d'Escuaïn* (ibid.).

Briet (Lucien). — *Le paso de las Debotas* (Tourista, 1903).

*Russell (Cte Henry). — *Pyrénaïca :* ascensions et souvenirs. Pau, 1902; in-12.

*Cadier (George). — *Le pic d'Aspe* (Annuaire du C. A. F., 1903).

Fontan de Négrin. — *Courses dans la vallée d'Aran et autour des Monts Maudits*. Luchon, Sarthe, 1903; in-8.

Russell (Cte H.). — *L'art de gravir et d'explorer les Pyrénées* (Bulletin pyrénéen, 1904).

Daullia (Émile). — Alpes et Pyrénées, II : *Au pays des Pyrénées*. Paris, Mendel, 1904; in-8 de 314 p.

Manuel d'alpinisme, rédigé sous les auspices du Club Alpin. Paris, Laveur, 1904; in-18 de 694 p.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR

WOLFGANG HOPYL

Imprimeur à Paris

Depuis l'apparition du petit travail que j'ai consacré à Wolfgang Hopyl [1], on a cité et j'ai rencontré différents documents concernant cet imprimeur et quelques impressions sorties de ses presses; ces renseignements d'origine diverse étant de nature à modifier mes observations et mes conclusions, j'ai cru qu'il y avait quelque utilité à les grouper ici, à fin de correctif et sans dépasser les limites d'un simple article complémentaire.

Grâce aux patientes recherches de M. Ph. Renouard, que nous résumerons, la vie et la famille de Wolfgang Hopyl sont déjà mieux connues. On le voit acheter successivement une maison et jardin rue Mouffetard (1er février 1493), et une part de la maison de l'Épée, rue Saint-Jacques (2 août 1505), puis des vignes à Fontenay-aux-Roses (30 novembre 1510 et 30 août 1511), où d'ailleurs il possédait une maison, et une part de la maison de la Nef d'argent, rue Saint-Jacques (22 mars 1511) [2]. Ces acquisitions successives permettent de considérer que la prospérité grandissante de l'atelier typographique fournissait à son propriétaire des revenus abondants.

1. *L'atelier typographique de Wolfgang Hopyl à Paris* (Fontainebleau, 1891, in-4).

2. *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Paris, 1901, in-8).

La maison du « Tresteau » ou de l'image Saint-Georges, rue Saint-Jacques, où il s'était installé à partir du mois d'octobre 1490 et où il mourut, appartenait depuis 1464 à son beau-père, Jacques Laisné. De son mariage avec Jeanne Laisné, évidemment postérieur à 1490, il eut six enfants :

1° Germaine Hopyl, mariée en premières noces à Aubert Paris, mercier, veuve avant 1541, et remariée à Robert Cherruau, greffier au bailliage de Paris : tous deux étaient décédés en 1575;

2° Marie, déjà veuve en 1524 de Me Narcisse Brun, docteur en médecine, mariée en secondes noces avec Nicolas Prévost, imprimeur [1], et avant février 1538, de nouveau avec Jean Davyn, également imprimeur;

3° Georges, âgé de vingt-cinq ans en 1525, marié à Perrette Riotte qui était veuve en 1571, et qualifié dans les actes de marchand et bourgeois de Paris;

4° Michel, encore mineur en novembre 1525, et qui ne parait pas avoir contracté d'union, peut-être parce qu'il mourut jeune;

5° Barbe, âgée de douze ans en 1524, qui épousa vers 1530 Antoine Le Maire, huissier en la Chambre des comptes, et devint veuve en 1553;

6° Driette, âgée de neuf ans en 1524, et mariée plus tard à Raoullin Prévost [2].

Pour la suite de la descendance, je me contenterai de renvoyer aux indications relevées par M. Ph. Renouard.

Comme je l'avais établi précédemment, et malgré l'opinion contraire de quelques bibliographes, Wolfgang Hopyl mourut en 1523, peut-être même en décembre 1522, s'il faut prendre à la lettre l'intitulé de l'inventaire suivant [3], dressé quinze mois après (23 février 1524) et donnant l'état complet et tout particulièrement précieux de l'atelier typographique établi en la maison de l'image Saint-Georges :

1. Il était âgé de trente ans en mars 1529 (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1894, p. 172).

2. Je crois cet ordre préférable à celui qu'a adopté M. Ph. Renouard.

3. Signalé par M. Ern. Coyecque dans les minutes de Me Delafon, notaire à Paris, où j'ai pu en prendre copie.

L'an de grace mil cinq cens ving troys, le mardi XXIIIe jour de fevrier, à la requeste de honnorable femme Jehanne Laisné, vefve de feu Vulquam Houppil, en son vivant marchant libraire et imprimeur de livres et bourgeois de Paris, tant en son nom que comme tutrice et curatrisse de Michel Houppil, aagé de XVIII ans, Barbe Houppil, aagée de XII ans, et Oryette Houppil, aagée de neuf ans, enfans myneurs d'ans desdits deffunct et vefve, et encores comme stipulante en ceste partie pour maistre Georges Houppil, de présent estudiant à Poictiers, aussi filz d'iceulx deffunct et vefve, de Aubert de Paris, marchant et bourgeois de Paris, à cause de Germayne Houppil sa femme, et de Nicolas Prévost, aussi imprimeur de livres, à cause de Marie Houppil sa femme, paravant femme de feu Me Narcisse Brun, en son vivant docteur régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris, lesdits myneurs, me Georges, Germaine et Marie frères et sœurs et habilles à eulx dire, porter et spéciffier pour héritiers dudict deffunct jadis leur père, sy bon leur semble, par Jean Crozon et Pierre Crozon, notaires, fut fait inventaire de tous et chacuns les biens meubles, debtes, lettres et créances demourans au décebs et trespas dudit deffunct et qui communs estoient entre eulx au jour et heure de son décebs et trespas, trouvez et estans en une maison assise à Paris, rue Saint Jacques, en laquelle pend pour enseigne l'ymaige saint George, ouquel ledit deffunct est allé de vie à trespas, depuys quinze mois ença ou environ....

Du vendredi XXVIe jour de février, en parcévérant à la perseption dudit invantoire, en une imprimerie ayant veue sur le jardin fut trouvé deux presses garnyes de leurs platines chacun, une vis de fer et les escriens de cuivre et garnys de ce qu'il leur appartient, prisez ensemble XVI livres parisis.

Item deux peres de chassis garnis de vis de fer, une pere de grans et une pere de petis, prisez ensemble IIII livres parisis.

Item une casse garnye d'une lettres de messel, pesans CXV livres, prisé la livre douze deniers parisis, pour chacune livre....

Item une casse de note servant à messel, pesens C IIII^{xx}V, prisée la livre douze deniers parisis, pour chacune livre, vallant ensemble....

Item une casse de gros cagnon, pesent IIII^{xx}, prisée la livre XII deniers parisis, vallant ensemble....

Item une aultre casse de petit cagnon, pesent C livres, la livre XII deniers parisis, vallant....

Item quatre casses, troys grande et une petite, et dix huict ays servant audit mestier et sept gallées servant à bouter la lettre, le tout prisé ensemble XX solz parisis.

Item une pierre à charger papier, garnye d'un anneau de fer, prisé IIII solz parisis.

En l'autre imprimerie dudit hostel fut trouvé trois presses aussy

garnyes de leurs platines et aultres choses servant audit mestier, prisez ensemble XVIII livres parisis.

Item quatres peres de chassis de fer garnys de leurs vis, prisez ensemble VIII livres parisis.

Item une grande platine garnye de son chevallet, prisé XXXII solz parisis.

Item quatres peres de casses garnyes chacunes de leurs tristeaulx et telles quelles et huit ays servant audit mestier, prisez ensemble X solz parisis.

Item deux aultres petites casses telles quelles prisez ensemble II solz parisis.

Item quatres coffres servans à presses et une pierre, prisé XVI solz parisis.

En une chambre sur la rue fut trouvé une fonte de lettre de Somme angélique, prisé la livre III solz parisis, vallant ensemble....

Item une autre fonte de glause de Bourgonys[1] neufve, pesans LII livres, prisée la livre II solz parisis, vallant ensemble....

Item une fonte de petit cagnon neufve, pesans II^c^XXV livres, prisée la livre XVII deniers parisis, vallant ensemble....

Item une aultre fonte de messel neufve, pesent III^c^XLII livres, prisée la livre XVII deniers parisis, vallant ensemble septante [livres] XXXIIII s. p.

Item la grosse note, prisée chacune livre XII d. p., pesent ensemble VII^c^VIII livres, vallant ensemble audit pris.

Item la petite note, pesent CXXXVIII livres, prisée la livre XII den. parisis, vallant ensemble....

Item une lettre de texte de Bourgonys neufve, pesent CXXIX livres, prisée la livre II solz parisis, vallant ensemble....

Item une glause de messel pesent CLIII livres, prisée la livre X deniers parisis, vallant ensemble audit pris....

Item ungne fonte de petit messel, pesent IIII^xx^ livres, prisée la livre X den. parisis, vallant ensemble audit pris....

Item ung magnequyn de lettre romayne neufve, pesent CXV livres, prisé la livre XVI den. parisis, vallant ensemble audit pris....

Item V casses que grandes que petites de glause de messel, prisée XII deniers parisis.

Item unze peres de casses avec douze gallées servant à bouter lettres, prisez ensemble XL solz parisis.

Item deux grans chassis de fer garnys de vis, prisez LX solz parisis.

Item trois ays avec plusieurs bastons de bouys servans audit mestier, prisez ensemble XVI solz parisis.

1. Je ne suis pas arrivé à découvrir ce qu'il faut entendre par ce mot.

En une estude ayant veue sur la court fut trouvé raisons de matrices du gros canon avec la note, deux moulles servans ausdittes lettres, prisez ensemble XVI livres parisis.

Item raison de matrice de petit canon et son moulle et grosse tournure, prisez ensemble XX livres parisis.

Item une autre raison de matrice de messel, tournures grosses et petites, la note et deux moulles servant à ladite note, XVI livres parisis.

Item une raison de matrisse glosée de messel et les petites tournures et grosses et ung moulle servant à laditte lettre, prisez ensemble VI l. parisis.

Item une raison matrisse de petit messel et une petite note, et les tournures et deux moulles servant à laditte lettre, prisez ensemble XII l. parisis.

Item une raison matrisse glause de messel avec son moulle, prisée VI l. parisis.

Item une raison de Somme angélique avec tournures grosses et petites et deux moulles servans à laditte lettre, prisez ensemble X l. parisis.

Item une raison de matrice appelée glause de brevière et une petite tournure et ung moulle servant à la lettre, pricée VI l. parisis.

Item une autre raison de matrisse appelée glause de brevière, prisée ensemble III l. parisis.

Item une autre raison de matrice et les tournures d'un et de deux poins et deux moulles servans à ladite lettre, prisez X livres parisis.

Item une autre raison de matrisse de texte et glause romyn, avec deux moulles telz quelz, prisez ensemble VI livr. parisis.

Item les matrisse d'une naute (*sic*) de messel justiffiée, L solz parisis.

Item une lettre de Somme angélique non justiffiée, prisée ensemble L solz parisis.

Item une raison de matrisse glause de mecel, non justiffiée, LX solz parisis.

Item une raison de matrisse appelé texte de Somme justiffiée, prisé LX solz.

Item une raison de matrisse non justiffiée, qui n'est pas toutte parfaitte, prisée XL solz parisis.

Item treize poinsons avec treze matrisses justiffiées, servans à la mode d'Almaygne, XII solz parisis.

Item XXV poinsons de grosse note, prisez ensemble X solz parisis.

Item des poinssons qui ne sont pas parfaiz, telz quelz prisez VI solz parisis.

Item les poinsons de lettres de petit canon avec les grosses tournures, prisez ensemble XV livres parisis.

Item XLIIII poinsons de gros trait et XV matrisses, prisez ensemble III solz parisis.

Item les poinsons du petit messel de la taille de Me Gaspal [1], prisez ensemble XII livres parisis.

Item deux moulles de fer scervant à fondre lettres, prisez ensemble XL solz parisis.

Item plusieurs pièces de cuivre poully, prisez XX solz parisis.

Item une glause de messel à justiffier, prisée IIII livres parisis.

Item quatre cornières de fer servant à ung coffre de presle, prisez II solz parisis.

Item XXI tournures servans à la lettre de messel et non justiffiées, prisez VIII solz parisis.

Item XXII histoires taillés en boys, prisez XVI solz parisis.

Item en cuivre et osier pour faire poinsons, prisez VI solz parisis.

Item deux histoires de cuyvre montez sur pelon, prisez ensemble XL solz parisis.

Du samedy XXVIIe jour dudit moys, en parcevérant à la perseption dudit inventaire, fut inventorié ce qui s'ensuit :

Et premièrement cinquante deux histoires carrés ou environ, montées sur pelon, taillées en cuivre, servans au mesel, prisez ensemble XL solz.

Item soixante et XVII histoires carrées taillées en cuivre et montées sur pelon, servans au messel, prisez ensemble XXII livres parisis.

Item treze grande histoires en cuivre, montéez sur pellon, pour le cours Heures, prisez ensemble X liv. parisis.

Item pour le mesel unze grandes histoires de cuivre montées sur pelon, prisez ensemble VIII livres parisis.

Item vingt et une vignetes grandes servans à Heures, à quatres paigées de cuivre montées sur pelon, prisez ensemble XL solz parisis.

Item trente deux vignetes grize servans ès Eures à huit paigées, avec troys histoire moyennes et de cuivre montées sur pelon, prisez ensemble III liv. parisis.

Item pour deux fourmes de vignetes servans pour l'Ortulus [2] à seize paiges en cuivre montées sur pelon, prisez ensemble VI liv. parisis.

Item quarente neuf lettres de cuivre montez sur pelon servans à brevière, prisez XL solz ensemble.

Item trente neuf lettres aussy de cuivre montées sur pelon, servans à oraisons communes de mesel, prisez ensemble XIIII solz parisis.

Item cinquante six lettres taillées en cadeaulx servans à la grosse note en cuivre montées sur pelon, priséez ensemble XXXVI solz parisis.

1. Sans doute Gaspàrd Trechsel, imprimeur et fondeur lyonnais.

2. Il s'agit très probablement d'un livre ascétique illustré, *Hortulus animae*, qui fut très en vogue au début du xvie siècle.

Item trente huit lettres noires servantes à la petite note en cuivre montées sur pelon, prisez ensemble VIII solz parisis.

Item cinquante quatre lettres historiées grandes servantes au messel en cuivre montés sur pelon, prisez ensemble CX solz parisis.

Item vingt et une lettres de cinq poings servantes au messel, aussy de cuivre, montées sur pelon, prisez ensemble XX solz parisis.

Item cinquante cinq lettres de cuivre, de quatre poings, ssrvans au messel, montés sur pelon, prisez ensemble XXXVI solz parisis.

Item XXVI lettres de six poings servans à messel, aussy de cuivre, montées sur pelon, prisez ensemble XXIIII solz parisis.

Item deux marques faictes en harmes d'Angreterre[1], en cuivre, montées sur pelon, prisez ensemble VI solz parisis.

Item huit petites histoires de cuivre montées sur pelon, prisez ensemble VIII solz parisis.

Item ung grand bé de cuivre monté sur pelon, là où il i a ung David dedans, prisé ce VI solz parisis.

Item deux marques de cuivre de Coullongne en façon d'arme, prisez ensemble VIII solz parisis.

Item ung grand chappiteau servant au grans saultiers, taillé en cuivre, montées sur pelon, prisé ce IIII livres parisis.

Item ung aultre chappiteau aussy servant à mesel, en cuivre, monté sur pelon, prisé XLVIII solz parisis.

Item ung aultre chappiteau aussy de cuivre, monté sur pelon, tel quel, prisé ce XVI solz parisis.

Item cinq cuilliers de fer à fondre, prisez ensemble VIII solz parisis.

Item des sendre de matière, prisez VI solz parisis.

Item ung fourneau enchassé en bois, servant à faire vernis et encre, prisé VIII solz parisis.

Item LX livres de vermillon, prisée la livre XI solz parisis.

Suit l'inventaire, sans intérêt, de la maison de campagne de Fontenay-aux-Roses, et d'une autre maison appartenant aussi au défunt, à Notre-Dame-des-Champs-lez-Paris [2], où l'on trouva deux cuves, l'une de deux muids et demi, l'autre d'un muid.

J'avais établi que Wolfgang Hopyl était originaire d'Utrecht ou du diocèse; le fait n'est pas contesté, et M. A. Claudin [3] pré-

1. Ne pas oublier que W. Hopyl a travaillé fréquemment pour les éditeurs anglais.

2. Cette maison appartint ensuite à son fils Georges, ainsi qu'une autre voisine sans doute acquise plus tard ; ces deux propriétés s'appelaient la *Couronne* et la *Marjolaine* (Archives nationales, MM 285, f° 260 v°).

3. *Histoire de l'imprimerie en France*, II, p. 67-74.

cise même davantage en le déclarant né à La Haye. Je n'oserai l'affirmer sans preuves catégoriques, car la présence simultanée de la cigogne dans sa marque et dans les armes de la capitale hollandaise ne me paraît pas suffisamment convaincante. Ce qui est plus vraisemblable, c'est qu'il débuta à Paris comme correcteur ou employé chez un de ses compatriotes déjà établis à Paris, et sans doute chez Jean Higman, dont il devint ensuite l'associé. M. Claudin a fait justement remarquer que le caractère « petit romain » de Gering [1], puis un autre caractère gothique furent employés successivement par Higman et par Hopyl. Les compatriotes de Hopyl également, et parmi eux j'ai déjà désigné le professeur Gilles de Delft, durent lui fournir les moyens de s'établir à son propre compte, et les bonnes relations qu'il conserva toujours avec Higman suffisent à expliquer l'emploi des mêmes fontes, presque simultanément, dans les deux officines. Toutefois, j'ai eu tort de croire que Hopyl fut le premier, parmi les typographes parisiens, à imprimer un ouvrage en langue flamande, qui est daté de septembre 1500, car M. Claudin [2] a cité un ouvrage sorti des presses de Guy Marchant, la *Nef des folz*, en flamand, qui a précédé la publication d'Hopyl de quelques semaines seulement, et feu Proctor a, paraît-il, retrouvé, à Londres, des *Heures de la Vierge* en flamand, exécutées, en 1497, par Jean Higman, et qui n'ont jamais été citées.

Tous les bibliographes s'accordent pour reconnaître que les éditions de Wolfgang Hopyl sont remarquablement exécutées et d'une correction parfaite; on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les spécimens que M. Claudin donne dans son grand ouvrage et sur celui que l'on verra reproduit ci-après. J'avais reproduit, dans ma brochure publiée en 1891 [3], l'éloge curieux fait d'Hopyl et de ses impressions, par Josse Bade, et compris dans la préface du livre : *Provinciale seu constitutiones Anglie*. Mais j'ai su depuis qu'en vérité ces louanges ne s'adressent pas à Hopyl, puisqu'elles se trouvaient déjà dans l'édition du même livre, donnée, en 1501, par André Bocard. Par une sorte

1. Il en donne le fac-similé, *op. cit.*, p. 67.
2. *Histoire de l'imprimerie en France*, I, p. 402
3. Page 22.

de supercherie, qui, d'ailleurs, n'est pas sans exemples dans les annales de la typographie, Hopyl a changé la date et modifié le nom du bénéficiaire à son profit; l'édition de 1501 porte en effet : « Accessit preterea exactissima magistri Andreæ Bocard, » etc. Ce qui n'empêche pas la production d'Hopyl d'être une pure merveille typographique.

Il en va de même au reste de la grande planche de la « Cour céleste », reproduite en tête de ma première brochure, et que je savais avoir été primitivement utilisée dans une édition lyonnaise de 1497 ; M. Claudin la retrouve dans plusieurs autres livres postérieurs [1]. — De même encore, la planche qui se trouve en tête du *Missale ad usum Cisterciensis ordinis* [2], que Wolfgang imprima en 1515 pour le compte d'Engelbert et de Geoffroy de Marnef [3], après avoir paru sur le titre du *Missale insignis ecclesie Trajectensis* de 1497, réapparait dans d'autres publications liturgiques du XVI[e] siècle.

Quant à la marque d'Hopyl, portant deux médaillons vides superposés, séparés par un écusson et ayant pour tenants deux aigles, avec un arbre de chaque côté [4], elle figure ailleurs, par exemple dans un volume de 1530, un *Missale Praemonstratense*, dont il existait un exemplaire à la bibliothèque de Pont-à Mousson [5], et qui sort des presses de Nicole Vostre, Pierre Roffet et Nicolas Prévost ; mais ici les médaillons ne sont plus vides, et celui du bas porte ces mots imprimés en belle minuscule gothique sur huit lignes successives : « Hec nuper sunt annexa Benedictio aque & aspersio De beata maria prose octo Liber generationis cum notis Evange. in die epy. cum notis Benedictio cerei paschalis. » Rien d'extraordinaire à voir Nicolas Prévost utiliser une marque dont se servait son beau-père. Mais, ce qui est à noter, cette même marque, pourtant peu banale,

1. *Histoire de l'imprimerie en France*, II, p. 119.

2. Elle représente un évêque agenouillé au pied de l'autel, au moment de la consécration. Cf. L. Delisle, *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen*, I (1903), p. 271 (n° 293).

3. N° 51 de mon catalogue.

4. Reproduite page 12 de l'*Atelier typographique de Wolfgang Hopyl à Paris*. Cf. Silvestre, II, n° 1066.

5. Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

se retrouve à Anvers dans un ouvrage de médecine imprimé par les presses de Vorsterman, en 1540 [1]. Comment se peut-il faire que cette planche ait ainsi émigré? C'est ce que je ne me propose pas d'expliquer. D'ailleurs ce n'est pas la première fois que l'on fait semblable constatation.

Autre problème à éclaircir : il existe bien un ***Missale ad usum ecclesie Cenomanensis***, qu'avait signalé M. James Weale [2] et dont je connais trois exemplaires, deux à la bibliothèque de la ville du Mans [3], un autre à Paris (bibliothèque Sainte-Geneviève) [4]. J'avais émis [5] un doute sur l'authenticité du volume tel que l'avait décrit M. Weale d'après exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, parce qu'on l'avait alors inutilement cherché à mon intention. Mon doute était principalement basé sur la date de l'impression du missel : septembre 1530, car il porte l'adresse et le nom de Wolfgang Hopyl, et j'avais déjà fixé l'année 1524 comme limite extrême de la vie de cet imprimeur. Comme il est parfaitement constant désormais que Hopyl était déjà décédé au commencement de l'année 1523, il y a lieu de s'étonner qu'il ait pu, en 1530, imprimer pour le compte des libraires Michel et Girard Angier et Jacques Berthelot, installés simultanément à Rouen et à Caen [6]. On ne saurait admettre une faute d'impression dans la date, puisqu'elle est imprimée à la fin du volume en toutes lettres. Il faut donc supposer ou que l'impression du volume avait été commencée du vivant d'Hopyl, et que ses successeurs auront tenu à y faire figurer, *in fine*, le nom de celui à qui il avait été commandé; — ou que l'on est en présence d'une réédition faite en 1530 d'un livre antérieur non retrouvé, où la date seule aura été changée. J'avoue que cette seconde explication me satisfait très médiocrement.

Il me reste à compléter la nomenclature des éditions de

1. Cf. *Bibliotheca belgica*, v° Sylvius, n° 23. — Bibliothèque de l'Université de Gand, acc. 8275 (Communication de mon ami Paul Bergmans).
2. *Bibliographia liturgica* (Londini, 1886, in-12), p. 52.
3. L. Delisle, *op. cit.*, I, p. 247-248.
4. Sous la cote BB 138 (in-4).
5. *L'atelier typographique de Wolfgang Hopyl à Paris*, p. 9.
6. L. Delisle, *op. cit.*, II, p. XXXIX.

Wolfgang Hopyl que j'avais donnée, dans mon opuscule, comme un premier essai. Mon catalogue comprenait 66 ouvrages (de 1489 à 1523), auxquels on en peut ajouter 20 nouveaux ; et la liste n'est pas close, évidemment. Voici, par ordre de date, les additions que j'apporte :

1490

Guidonis Juvenalis in latinæ linguæ elegantias interpretatio dilucida. — In-4 [colophon daté du 26 mai 1490].

(Cat. Thorpe, 1831, nº 1861.)

Guillelmus Paraldus. — Summa de virtutibus et vitiis. — In-folio.

(Pellechet, *Incunables de Colmar*, nº 1056.)

1491

Thom. Bricot. — Tractatus insolubilium.

In fine : Qui quidem Parisius exarati sunt a Uuolffgango Hopyl almanum pro Anthonio baqueleri cive Gratianopolitano. Anno salutis christiane M . CCCC . LXXXXI. Luceque augusti XX. — In-4 de 40 ff.

(Voullième, *Incunables de Bonn*, nº 288.)

1494

Cato moralissimus cum elegantissimo commento [Roberti de Euremodio].

In fine : Impressum Parisii in vico sancti Jacobi ad intersignium sancti Georgii per me Vuolfganguum Hopyl anno salutis XCIIII post mille quadringentos XIIII. kalendas januarias. — In-4 de 31 ff.

(Bibliothèque nationale, Rés. p. Yc. 1324. — Bibliothèque de Troyes, Belles-Lettres, nº 2508. — Figurait dans la *Bibliothèque champenoise* de Techener, 1884, nº 1837.)

1495

Virgilius. — Bucolica cum commentariis.

In fine : Per Vuolfgangum hopyl Parisii in vico sancti Jacobi

ad intersignium divi Georgii impressum feliciter . finitum est Anno salutis . XCIIII . Supra mille quadringenta kalendis februarii. — In-4 de 47 ff.

(Bibliothèque de Mr. J. S. Morgan, à New York; signalé par Copinger, III, n° 6216.)

JOH. DE SACRO BOSCO. — SPHÆRA.

In fine : Impressum Parisii in pago divi Jacobi ad insigne sancti Georgii Anno Christi siderum conditoris 1494 duodecima februarii Per ingeniosum impressorem Vuolffgangum hopyl.... Recognitoribus diligentissimis Luca Vualtero Conitiensi Guillermo Gonterio Johanne Griettano et Petro Grisele : Matheseos amatoribus. — In-folio.

(Hain, n° 14119; — Pellechet, *Incunables de Colmar*, n° 1156 ; — Marais et Dufresne de Saint-Léon, *Incunables de la Bibliothèque Mazarine*, n° 750.)

TEXTUS ABBREVIATUS ARISTOTELIS SUPER OCTO LIBRIS PHYSICORUM ET TOTA NATURALI PHILOSOPHIA, A TH. BRICOT.

In fine : Pro ritu famatissime parisiorum Academie a magistro Ioanne Higman et Vuulfgango hopyl in prementionata universitate laudatissima feliciter impresse sunt. Anno redemptionis nostre. XCIIII post mille quadringentos Idibus Novembris. — In-folio.

(Hain, n° 3971 ; — Pellechet, *Incunables*, II, n° 2995.)

fundaĩ in cathegorica Si aũt p̃dicta ꝯña fundaret in cathegorica: seq̃ret ꝙ ista eẽt ṽa: sortes ẽ exñs ipo nõ exñte. patet: qꝛ bñ sequiĩ: nullũ exñs currit: ĝ sortes ñ currit. Illa aũt nõ p̃t fũdari: nisi in ista cathegorica: sortes est existens. Et ꝙ ꝯña sit bona patet: qꝛ ex opposito ꝯñtis inferĩ oppositũ añtis. s. sortes currit: ĝ aliquod existens currit.

Questiones iste sex librorũ Metaphysices: vna cũ textus explanatiõe: pro ritu famatissime parisiorum Academie a magistro Joãne higman/ et Vuulfgango hopyl in p̃mentiõata vniuersitate laudatissime feliciter impresse sũt. Anno redemptionis nostre. xciiij post mille quadringentos Idibus Nouembris.

Distichon

Qui ducis vultus: et non vides ista libenter
Omnibus inuideas liuide: nemo tibi.

Je donne, emprunté à un exemplaire de ce livre que conservait la bibliothèque publique de Pont-à-Mousson (aujourd'hui Bibliothèque nationale), un spécimen du charmant petit caractère employé par Hopyl.

Hain donne par erreur à ce volume la date du 12 février 1494 (1495, nouveau style) [1], à moins qu'il n'y ait eu deux éditions successives.

JOH. DE GARLANDIA SYNONYMA CUM EXPOSITIONE MAGISTRI GALFRIDI ANGLICI.

In fine : Impressa in alma parisiensi universitate per me Vuolfgangum hopyl impensis magistri Nicolai Comitis in londino supra cimiterium sancti Pauli in intersignio sancti Nicolai commorantis, anno salutis XCIIII post millenum quadringentenum, Novembris vero die tercia et vigesima. — In-4.

(Hain, n° 7477 ; — Londres, British Museum, cat. Proctor, n° 8134 ; — Bibliothèque de Cambridge.)

DE DUOBUS AMANTIBUS ENEE SYLVII POETE SENENSIS.

In fine : Per Vulcanum hopyl in vico sancti Jacobi ad intersignium sancti Georgii aut gallice a Treteau Impressum finit. Anno Domini MCCCCXCIIII die XX julii. — In-8 de 28 ff.

(Bibliothèque nationale, Rés. Y² 539 ; — Anciennement catalogue Didot, 1883, n° 371 ; — Londres, British Museum, c. 38, d. 19 ; — Daunou-Pellechet, *Cat. des incunables de Sainte-Geneviève*, n° 732.)

1495

INCIPIT LIBER QUI VOCATUR FESTIVALIS DE NOVO CORRECTUS ET IMPRESSUS (Quattuor sermones, etc.). — In-4 de 156 ff.

(British Museum, C. 36, f. 6 ; cat. Proctor, n° 8136.)

OPUSCULUM CONFESSIONIS CUM COMMENTO MAGISTRI GUILLERMI DE VUERT.

In fine : Per me Vuolfgangum hopyl diligentissime (diis bene juvantibus) impressione finitum est. Anno salutis . XCV . supra millesimum quadringentesimum quarto idus Januarias.

1. Cf. Hain-Copinger, n° 3971.

Aristotelis Ethici decimi ad Nicomachum interprete Leonardo Aretino.

In fine : In alma Parrhisiorum Academia, typis Wolfgangi hopylii . 1496. — In-folio.

(Baynes and Son, Bibl. Selectissima; London, 1826, nº 1032; cité par Copinger, II, nº 631.)

1497

Opus divinum de purissima origine Mariæ.

(Kloss Library, London, 1835, nº 571.)

1496

Jacobus Faber Stapulensis. — Introductio in decem libros ethicorum Aristotelis.

In fine : Absoluta in alma Parrhisiorum academia per Wolffgangum hopilium et Henricum Stephanum socios . M . CCCC . XCVI . — In-folio.

(Hain, nº 6835.)

Ce livre doit marquer l'origine de l'association de W. Hopyl et de Henri Estienne, que je n'avais pu faire remonter au delà de 1502 (nº 14 de mon catalogue).

1498

Petrus Cirvellus. — Commentarius in sphæram Johannis de Sacro Bosco.

In fine : Impensis Nicolai Comitis in Londino supra cimiterium S. Pauli in intersignio S. Nicolai commorantis impressum.... per Wolfgangum Hopyl . M . CCCC . XCVIII .

(Hain, nº 5364.)

1499

Sanctus Polycarpus. — Epistola. — In-folio (avec Jean Higman).

(Pellechet, *Incunables de Colmar*, nº 1122.)

Dionysius Cisterciensis. — Liber in quatuor sententiarum.

In fine : In alma Parisiorum Schola per Iohannen Higmannum

et Wolfgangum Hopylium, Artis formularie socios. Anno ab Incarnatione D. N. Iesu Christi M . CCCC . XCVIII . die 6 februarii.

(Hain, n° 6238).

1500

Jacobus Faber. — Introductiones [duodecim] philosophiae, per Jud. Clichtoveum in unum collectae et ejus commentariis declaratae. — In-folio (avec Jean Higman), in-4 de 135 ff.

(*Incunables de Colmar*, n° 594 ; — *Biblioth. nationale*, Rés. 1364.)

Joh. de Sacrobosco. — Textus de sphaera, [cum commentario Jac. Fabri Stapulensis] ; — Geometria Euclidis a Boetio translata. — In-4 avec fig.

(*Bibliothèques d'Évreux, de Palerme et de Deventer.*)

Thomas Cantimpratensis. — Liber apum aut de apibus mysticis. *In fine :* Venalis habetur in vico sancti Jacobi apud sanctum benedictum ad signum sancti Georgii. Parisiis, 1500; in-4 de 90 ff.

(*Catalogue des incunables de la Biblioth. Mazarine*, n° 1117.)

Avant 1500 (s. d.)

Lud. Bochin. — Politicorum questiones breves super libros politicæ Aristotelis.

In fine : Impresse Paris. opera Vuolffgango hopyl pro Durando Gerlier librario. In vico Mathurinorum Intersignio de Lestrille. — In-folio de 120 ff.

(Castan, *Incunables de Besançon*, n° 228 ; — Marais et Dufresne de Saint-Léon, *Incunables Mazarine*, n° 1154 ; — Portal, *Incunables d'Albi*, n° 25).

Les autres impressions faites pour le compte de Durand Gerlier sont bien antérieures à 1500. M[lle] Pellechet, dans son *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*, II (1905), n° 2486, lui assigne la date probable de 1496.

Seneca. — Tragoediae cum correctione Hieronymi Balbi.

In fine: Impressum parisius in vico clauso brunelli per Iohan-

nem higman Wilhelmum prepositi et wolfgangum hopyl socios. — In-4.

(Hain, n° 14671 ; — Brunet, V, 284 ; — Graesse, VI, 357.)

Il est impossible de faire remonter l'impression de ce livre jusqu'à 1484, comme le voudrait M. Thuasne, *Roberti Gaguini epistola et orationes,* I (1904), p. 88.

1506

Psalterium cum hymnis. — In-4 de 146 ff.

(Oxford, Bibliothèque Bodléienne.)

1516

Sophologium Jacobi Magni.

Venalis habetur in vico sancti Jacobi apud sanctum benedictum ad signum sancti Georgii. *In fine :* a Wolffgango hopylio.... impressum anno 1516. — In-4.

L'ouvrage est dédié à Jacques Raguier, évêque de Troyes, et c'est un libraire troyen, Nicolas de Bonne-Espérance, qui en fut l'éditeur.

(*Bibliothèque de Troyes,* Sciences et Arts, n° 1290 ; — Londres, *Lambeth Palace.*)

Summa collationum Johannis Gallensis Ordinis fratrum minorum luculentissima.

Venundantur in vico sancti Jacobi prope sanctum Benedictum ad signum sancti Georgii. Parisiis, 1516. — In-4.

L'absence du nom d'Hopyl est compensée par son adresse. L'éditeur fut le même que pour l'ouvrage précédent.

(Bibliothèque de Troyes, Sciences et Arts, n° 1289.)

Grâce aux publications multiples sur les incunables, on est mieux renseigné sur la période antérieure à 1501, mais pour le xvie siècle, encore si mal connu, on peut compter sur de nouvelles découvertes.

Henri Stein.

PROPOSITION DE LOI

SUR LE

DÉPOT DES MINUTES NOTARIALES ANTÉRIEURES A 1790

DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

(Sénat. — Séance du 29 mai 1905.)

ART. I. — Les minutes des actes notariés ayant une date antérieure à 1790, et à l'avenir de ceux ayant une date antérieure à cent cinquante ans, pourront être déposées dans les archives départementales par les notaires gardiens de ces minutes, sur avis conforme de la chambre de discipline de leur ressort, et après assentiment du Conseil général du département.

ART. II. — Le notaire n'effectuera ce dépôt qu'une année au moins après l'avoir annoncé par une insertion légale dans un journal de l'arrondissement où il instrumente. Pendant ce délai, déterminé à peine de déchéance, les parties intéressées ou leurs ayants cause auront le droit de s'opposer au dépôt des minutes des actes les concernant, par exploit d'huissier signifié au notaire et à l'administration départementale; en ce cas il sera statué, s'il y a lieu, à la requête des opposants ou à la requête du notaire par la chambre du conseil du tribunal civil de l'arrondissement.

ART. III. — En effectuant le dépôt, le notaire dressera en deux exemplaires qui seront certifiés et signés par lui et par l'archiviste départemental un état des minutes déposées, desquelles récépissé sera donné au notaire par l'archiviste au bas de l'un des deux exemplaires.

ART. IV. — A partir du jour du dépôt, le notaire sera déchargé des obligations lui incombant comme gardien des minutes déposées aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, et n'aura plus qualité pour en délivrer des expéditions et les certifier.

Les minutes déposées seront communiquées et les expéditions en seront délivrées par l'administration départementale conformément aux lois, décrets et règlements relatifs aux archives départementales.

Les expéditions ainsi délivrées ne pourront être revêtues de la formule exécutoire, s'il y a lieu, qu'à la charge de se conformer aux formalités prescrites par les articles 844 et suivants du Code de procédure civile ; le président du tribunal civil, statuant en référé en vertu de ces articles, commettra par son ordonnance un notaire chargé de revêtir l'expédition de la formule exécutoire.

[Le Sénat décide en outre qu'il passera à une 2e délibération. La 2e délibération a eu lieu le 29 juin suivant, et le Sénat a définitivement adopté cette proposition de loi, présentée par MM. Millaud et Deandreis. Elle n'aura son plein et entier effet qu'après un vote conforme de la Chambre des Députés.]

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Un dépôt d'archives peu connu du royaume de Württemberg, celui du ministère de l'intérieur (Ludwigsburg) a paru mériter au conseiller Marquart les honneurs d'une notice spéciale dans les *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, 1904, p 113-139. Ce n'est ni un inventaire ni même un aperçu des documents conservés dans ce dépôt, mais seulement des considérations historiques sur le sort qui a été réservé à ces papiers et l'état d'anarchie dans lequel restèrent longtemps les archives de Württemberg, de 1820 à 1850 au moins, faute d'organisation.

— La prochaine réunion des archivistes allemands a lieu à Bamberg, à la fin de septembre. On traitera particulièrement les questions suivantes : protection et conservation des petites archives ; guerre aux insectes qui s'attaquent au papier ; utilisation des archives pour les recherches généalogiques.

Autriche-Hongrie. — La Commission d'histoire moderne d'Autriche a décidé de produire prochainement des rapports sur les archives privées du royaume, qui pourront être visitées avec l'assentiment de leurs propriétaires.

Espagne. — A l'occasion de la mort récente de la duchesse d'Albe, M. Henri Vignaud a retracé, dans le *Journal de la Société des américanistes* de Paris (nouv. série, t. I, 1904, p. 273 à 284), l'histoire des papiers et archives de Christophe Colomb. Ces archives sont depuis 1790 dans la famille des Colon Larreatégui, mais elles avaient auparavant, pendant deux siècles, été entre les mains des Colon de Portugal et d'Albe, et nombre de pièces étaient restées dans les papiers de cette dernière famille. On sait que la dernière duchesse d'Albe a publié dans une série de volumes parus de 1891 à 1902 les parties des archives colombiennes retrouvées dans ses propres archives.

— Dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, XLII, p. 278-281, a paru une note de J. Ribera sur les manuscrits arabes conservés dans les archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone.

France. — Les Archives nationales se sont enrichies de documents historiques offerts par M[lle] Denouille : papiers de la famille de Blau, ori-

ginaire de Clermont en Auvergne, dont un membre fut agent secret de Louis XIV aux conférences de Gertruydenberg; lettres de Pontchartrain, du duc et de la duchesse du Maine, du cardinal Fleury, du maréchal de Tessé, de Maurepas, de Chauvelin, du maréchal de Belle-Isle; et documents sur la campagne du Canada (1759).

— Dans le *Recueil de mémoires* publiés par les membres de la Société des Antiquaires de France à l'occasion du centenaire (Paris, 1904, in-4), M. le comte Delaborde a (p. 93-99) attiré l'attention sur une charte historiée des Archives nationales, acte de fondation de messe à Royaumont (1379) pour Charles V et les siens, bienfaiteurs de l'abbaye, dont l'initiale représente en grisaille une composition décorative où l'on voit réunie toute la famille royale. L'ornementation est digne d'un artiste de goût.

— M. A. Bruel a inséré dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1904, p. 193-241, la suite et fin d'une partie des titres de famille et documents historiques de la maison de la Tour d'Auvergne (R[2] 39-49), dont le début avait paru en 1899 : 535 documents se trouvent ainsi catalogués, qui renferment toute l'histoire généalogique des vicomtes de Turenne et de leurs alliances, de 1256 à 1624.

— M. P. Hildenfinger a publié dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1905, p. 46-56, l'inventaire des documents de la série F[19] des Archives nationales relatifs aux Juifs (1792-1815, pour les pays annexés).

Aisne. — La Société académique de Chauny qui, à plusieurs reprises, a mis les archives municipales de cette ville à contribution pour enrichir son *Bulletin*, a inséré dans le dernier volume (t. VII, 1901 [paru en 1904], p. 49-160) une copieuse analyse des délibérations municipales des années 1790-1794.

Ardennes. — Quelques importantes réintégrations ont été faites aux archives départementales : des terriers de la seigneurie de Sivry-lez-Buzancy (1687), de Mars-sous-Bourcq (1689) et de Vrizy (1687-1777); des journaux et livres de comptes des ardoisières de Rimogne (xviii[e] siècle); deux registres aux causes du bailliage de Charleville (1786-1790); un registre d'exploits de la prévôté d'Agimont (1515-1526); des documents sur les prévôtés et justices de Mézières, Rimogne, Signy-le-Petit et Auvillers-les-Forges; des comptes de la Congrégation de l'Assomption à Charleville (1652-1761); des comptes de la fabrique de Barricourt (1726-1753). En outre, M. H. Jadart a remis quelques documents sur l'abbaye de Chaumont-Porcien (1542-1662).

Ariège. — Les archives de l'époque révolutionnaire dans le département de l'Ariège ont fait l'objet d'un intelligent et complet aperçu par M. Galabert dans la *Révolution française*, mai 1905, p. 437-460.

Calvados. — L'archiviste départemental a acquis pour son dépôt

des documents sur les domaines et bois de la généralité de Caen, des copies d'actes relatifs aux paroisses de l'évêché de Bayeux, aux hôpitaux de Villers-Bocage et Vire, et six recueils factices de plaquettes, thèses, imprimés, etc., concernant l'Université de Caen. — Il a reçu en don des pièces sur les fiefs de Cottun depuis 1318 (Mme Raulin); la suite des papiers Surlaville, précieux pour l'histoire militaire du XVIIIe siècle, et divers documents sur Bayeux (M. de Beaumont); des titres sur les familles Le Valois d'Escoville et d'Hautefeuille, et sur les Bénédictines de Bayeux (le chanoine Deslandes). — L'inventaire des archives communales de Lisieux est en cours; et l'archiviste se propose de commencer l'inventaire des papiers révolutionnaires des petites communes du département.

Doubs. — Le marquis de Scey a offert au dépôt départemental une série précieuse de placards et affiches concernant le blocus de Besançon en 1814-1815; M. Ern. Courbet, trois lettres historiques. — On signale des documents anciens aux archives communales d'Émagny.

Finistère. — Les registres d'état civil des environs de Brest (Plouren, Lanildut, etc.) étaient couverts avec des fragments d'anciens comptes, débris des envois de parchemins versés à l'arsenal de Brest pendant la période révolutionnaire; l'archiviste départemental en a extrait des fragments de comptes de la maison du duc d'Anjou (1574-1579), du duc d'Orléans (1692), et de l'épargne royale (1639-1640). — Le fonds seigneurial de Kergroadès, assez considérable, a été acheté; on le complétera avec quatre liasses provenant de cette juridiction, retrouvées aux archives municipales de Brélès. — De Landerneau ont été réintégrés un registre d'audience de la principauté de Léon à Landivisiau (1782-1783); divers papiers saisis sur l'émigré R.-J. du Drénec. — Le dépôt s'est encore enrichi de divers registres paroissiaux trouvés en double dans les communes; de documents sur les haras de Léon (XVIIIe siècle) offerts par le docteur Léon, et de titres relatifs à Ploudalmézeau et l'île d'Ouessant (XVIIIe siècle) offerts par l'abbé Péron. — Le rapport annuel de l'archiviste renferme un bon répertoire numérique de la série C (p. 260-274). — Il signale des documents révolutionnaires curieux dans les archives communales de Carhaix et de Porspoder; des renseignements sur la vie rurale dans les registres paroissiaux (1678-1682) de Landunvez; l'importance des archives municipales et hospitalières de Landerneau à classer. Ploudalmézeau possède des documents anciens (à réintégrer au dépôt départemental), provenant des chartriers de Coatméal et de Lescouet-Coetmeur (dep. le XIVe siècle); Saint-Pol-de-Léon a des archives bien classées (état civil, baptêmes, dep. 1567; délibérations complètes à partir de 1628; comptes, procédures et rôles de capitation du XVIIIe siècle).

Indre-et-Loire. — Me Fontaine, notaire à Tours, a déposé aux ar-

chives départementales ses minutes antérieures à 1809 (en tout 420 liasses remontant à 1537). De la sous-préfecture de Loches ont été réintégrés : des documents sur la communauté des chirurgiens de Loches (1741-1781); les registres de délibérations du district de Loches pour 1793 et des liasses de la même époque relatives aux fêtes, à la police, aux passeports, etc., des pétitions envoyées par les prisonniers au comité de surveillance de Loches; les actes de la Société des amis de la Constitution et de la Société populaire; des documents révolutionnaires sur Preuilly, Beaulieu-lez-Loches, Grand-Pressigny et Tauxigny. — On a reçu en don un registre de baptêmes de Mazières (1592-1610), de l'état civil de Rillé (1713), et des titres depuis le XIVe siècle relatifs à Rochecorbon, Rasilly, Mathefelon et Faye-la-Vineuse. — Les archives communales d'Avoine et de Beaumont-en-Véron possèdent quelques titres anciens.

LOIR-ET-CHER. — M. de Chauvelin a donné aux archives départementales les inventaires manuscrits des archives seigneuriales de La Vallière (à Nazelles), des Arpentis (à Saint-Règle), de La Roche-Chagé et La Source (à Négron), tous châteaux situés en Indre-et-Loire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — On vient de classer les papiers féodaux provenant du don Lyrot du Châtelier (nombreux aveux sur la commune de Saint-Sébastien depuis le XIVe siècle).

LOIRET. — Une donation à enregistrer : un dossier concernant le conventionnel J.-B. Louvet. -- On a repris l'impression de l'inventaire des archives municipales d'Orléans.

MARNE. — Les archives départementales, qui avaient reçu en 1900 un fonds assez important de minutes notariales, viennent de s'enrichir encore par le versement de celles d'une des plus anciennes études de Châlons ; il comprend 713 liasses et registres remontant à l'année 1518 : c'est un ensemble imposant, qui sera suivi sans doute d'autres versements analogues. Grâce à des modifications importantes apportées à l'aménagement intérieur du dépôt, les minutes ont pu être logées aisément.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — La série V (cultes) est définitivement classée. 793 sceaux du dépôt départemental sont moulés. Le Ministère de l'agriculture a restitué enfin 8 liasses et un registre envoyés en communication en 1888 et inutilement réclamés depuis cette date à plusieurs reprises (il manque encore une liasse relative aux haras). — D'importantes archives anciennes sont signalées dans la commune d'Amance.

MEUSE. — Comme suite à la communication faite dans le *Bibliographe moderne*, 1903, p. 417, sur les falsifications et retouches opérées dans les registres paroissiaux de Gondrecourt, M. L'Huillier a observé des procédés identiques (surcharges, mots ajoutés en interligne) dans

les registres de Bonnet (cf. *Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1905, p. xv).

Pyrénées-Orientales. — L'archiviste se plaint de l'encombrement ancien, en présence de 1400 nouveaux articles entrés, qu'il faut classer. Deux importants versements ont été faits : 92 registres par Me Jos. Fournols, notaire à Perpignan ; 373 registres des bureaux du contrôle d'enregistrement d'Elne et de Perpignan (1696-1791). — Ont été donnés : un terrier de Montferrer (1339) et un autre de Prades (1379-1394), un terrier de la chambrerie de l'abbaye du Canigou (1653), et des titres relatifs à la communauté des prêtres d'Ille. — Les archives communales de Thuir sont désormais déposées à la préfecture.

Seine-Inférieure. — On s'est occupé du classement des registres de tabellionage, au nombre de 3750, transférés du palais de justice à la préfecture (celui de Rouen va de 1360 à 1686 et possède des répertoires détaillés; les localités les mieux représentées après Rouen sont Bellencombre, Cailly, Neuchâtel, Saint-Victor, Vascœuil). On a acquis un compte des amendes et exploits de la forêt d'Eawy (1352), un compte de dépense et recette de la fabrique de Saint-Martin-du-Pont à Rouen (1590), et deux volumes de correspondance de J.-A. Séry, curé de Montivilliers au xviiie siècle.

Sèvres (Deux-). — De M. Taudière les archives ont reçu 4 registres de comptes de recettes et dépenses sur les biens nationaux par le receveur du district de Parthenay (1790-an IV).

Var. — Il est question d'éclairer les archives à l'électricité. — M. Auzivizier a offert le livre de raison de Joseph Bourrely (du Tholonet; xviiie siècle) ; M. Gensollen des documents relatifs à la destruction des archives communales d'Hyères en 1789 ; M. Cantilhon de Lacouture la correspondance privée d'Honoré-Antoine de Mossony-Verraillon, intendant général du commerce du roi de Danemark (1762-1807). — On a entrepris le dépouillement des archives municipales de Seillans ; celles de Lorgues, Bagnols et Rougiers sont définitivement classées.

Yonne. — Le vote récent d'une somme de 500 fr. par le Conseil général pour la mise à l'étude du transfert des archives départementales est d'assez bon présage pour l'amélioration tant désirée de ce dépôt.

Grande-Bretagne. — Sous le titre de *Early scottish Charters prior to A. D. 1153* (Glasgow, Maclehose, 1905 ; in-8 de xxix-515 p.), Arch. C. Laurie a publié le texte de 271 chartes, dont un certain nombre peuvent être rangées dans la catégorie des faux.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — L'histoire de la Landesbibliothek de la principauté de Lippe, depuis sa fondation en 1614, se trouve contenue dans le tome I[er] des *Mitteilungen aus der lippischen Geschichte* (Detmold, 1903, in-8).

— Le catalogue des manuscrits thibétains de la bibliothèque de Stuttgart a paru, par les soins de E. Schlagintweit, dans la *K. Bayerische Akademie der Wissenschaften ; philos.-hist. Klasse*, 1904, n° 2.

— Le même organe de l'Académie bavaroise (1904, n° 3) a donné une intéressante contribution à l'histoire des bibliothèques et à la biographie du lorrain Maugérard (1766-1815), sous la signature de L. Traube et R. Ehwald.

— J. Knepper a étudié dans le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, XIX, p. 168, un poème de Friedrich Fürer, intéressant pour l'histoire des mouvements populaires du XVI[e] siècle, dont le manuscrit existe à la bibliothèque royale de Munich.

— Sous le titre de : « Mitteilungen aus der Lübener Kirchenbibliothek », Ludwig Stern a publié des documents empruntés à des manuscrits nouvellement acquis par la Bibliothèque royale de Berlin : ce sont des lettres d'Æneas Sylvius, d'amis et de correspondants, des documents sur les conciles de Constance et de Bâle (*Beitraege zur Bucherkunde und Philologie, August Wilmanns gewidmet*, 1904, p. 67 et s.).

— Ch. Arendt analyse un manuscrit de 1565 en vieux allemand, que conserve la bibliothèque de Trèves, et traitant de la technique de la peinture sur verre (*Annales de la Fédération archéol. et hist. de Belgique*, XVIII, 1904, n° 2).

Danemark. — Un manuscrit de la Bibliothèque royale de Copenhague, du commencement du XV[e] siècle, *The Chronicle of Morea ; Byzantine texts* (London, Methuen, 1904, in-8), a été édité par J. Schmitt ; il a comparé ce texte avec celui de Paris, qui est postérieur, et étudié les différences philologiques qu'ils présentent.

Espagne. — La *Gaceta* du 4 août 1905 publie les instructions relatives à la rédaction des catalogues des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques de l'État. Faut-il voir là le point de départ d'un travail entrepris simultanément dans tout le royaume pour faire

connaitre enfin les richesses de ces établissements? Il faut le souhaiter.

France. — L'*Archiv für Stenographie*, LVI (1905), renferme deux articles de Chr. Johnen, l'un (p. 84-89, 113-119 et 145-152) sur le manuscrit latin 1597[a] de la Bibliothèque nationale de Paris, l'autre (p 241-245) sur le manuscrit latin 17960 du même dépôt, tous deux contenant des notes tironiennes.

— MM. Abel Lefranc et Jacques Boulenger ont fait paraitre, d'après le manuscrit 848 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, des *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême* (Paris, 1905, in-8 de VIII-122 p.).

— La bibliothèque du baron A. d'Avril, riche en ouvrages et brochures sur la question d'Orient depuis 1840 jusqu'à nos jours, a été léguée par le défunt à la bibliothèque du Ministère des affaires étrangères.

— Les quelques manuscrits hébreux conservés au musée de Cluny ont fait l'objet d'une note de M. Moïse Schwab dans la *Revue des Études juives*, janv. 1905, p. 136-139.

— Un traité inédit du patriarche Niképhore, conservé dans le manuscrit grec 1250 de la Bibliothèque nationale (XIV[e] siècle), a permis à M. D. Serruys d'étudier les actes inconnus du concile iconoclaste de 815 et de retrouver la source des témoignages invoqués contre les Grecs par les livres carolins (*Mélanges publiés par l'École française de Rome*, 1903, p. 345-351).

— Un recueil manuscrit d'Abbeville a fourni au P. Griselle de *Nouveaux sermons inédits de Bourdaloue* qu'il vient d'éditer (Paris, Beauchesne, 1904; in-8 de XXVIII-434 p.).

— D'après le manuscrit 579 de la bibliothèque de la ville de Besançon, M. Émile Roy a publié intégralement pour la première fois un mystère français : *Le Jour du jugement*, par où il continue ses « Études sur le théâtre français au XIV[e] siècle » (Paris, 1903, in-8 de VIII-268 p.; extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*); le texte est curieux et savamment commenté, mais on n'a pas accepté (cf. N. Valois dans le *Journal des Savants*) ses conclusions tendant à prouver qu'il fallait y voir de réelles allusions au grand schisme d'Occident.

— Onze feuillets appartenant à un recueil d'anciennes poésies françaises (ms. de la bibliothèque de Dijon) ont été retrouvés à Paris, et un douzième offert par M. Adrien Dupont, pour compléter l'original (XIV[e] siècle), qui d'ailleurs présente encore d'autres lacunes (25 feuillets).

— Une chronique rimée de la fin du XVI[e] siècle, contenue dans le manuscrit n° 185 [bis] de la bibliothèque municipale de Lille, a fait l'objet d'une notice de M. E. Debièvre dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, XXVI (1904), p. 45-59.

— Grâce à une souscription d'amateurs généreux, la bibliothèque

de la ville de Mâcon est également rentrée en possession de plusieurs feuillets d'un de ses plus beaux manuscrits à miniatures, qui se trouvaient en vente chez le libraire Quaritch, de Londres.

— Le conservateur de la bibliothèque de Reims vient de terminer le classement et l'analyse des autographes de son dépôt; ils proviennent de trois collections : l'une qui fut commencée par Louis Paris vers 1840 et contient des documents depuis le moyen âge (364 pièces); — une autre commencée par M. Ch. Loriquet vers 1860 et continuée jusqu'à ce jour, contenant des documents de la Révolution et du XIX[e] siècle (1321 pièces) ; — et la collection Auguste Duchesne, formée par ce bibliophile rémois et acquise à son décès, composée presque exclusivement de documents rémois depuis le XIII[e] siècle (352 pièces).

Italie. — Une bulle originale d'un archevêque de Milan (1040) a été retrouvée au Vatican, dans la bibliothèque Barberini, et publiée par A. Ratti dans l'*Archivio storico lombardo*, XXXI (1904), n° 2.

— La bibliothèque du Vatican a acquis récemment un manuscrit de S. Nicolò d'Arena contenant les œuvres d'Ugo Falcando; cf. une notice de M. Vattasso dans l'*Archivio muratoriano*, 1904, n° 2.

— M. Fr. Cumont a donné quelques détails rétrospectifs sur un manuscrit détruit de la bibliothèque de Turin, relatif aux hérésies orientales (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1904, n° 3).

— Dans les *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, XXXIX (1904), on trouvera un travail d'Italo Pizzi sur la reconnaissance des manuscrits arabes, persans, turcs et hébreux de la bibliothèque de Turin, après l'incendie; — et une relation de Piero Giacosa sur les travaux entrepris au laboratoire de chimie pour la reconstitution et la restauration des manuscrits de la susdite bibliothèque.

Russie. — La seconde édition du livre de Gregor Zereteli : *Sokratcheni v Gretcheskikh rukopisikh preimutchestvenié* (S. Peterburg, Skorokodov, 1904; in-8 de LVIII-214 p.), contient une étude sur les abréviations dans les manuscrits grecs, d'après des observations faites principalement à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

Turquie. — Le manuscrit 124 du fonds Lavra, à la bibliothèque du Mont-Athos, contient un office inédit en l'honneur de Niképhore Phocas considéré comme martyr; cf. à ce sujet une communication du P. Louis Petit dans la *Byzantinische Zeitschrift*, XIII (1904).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un article de bibliographie générale. — La grande encyclopédie scandinave *Nordisk Familjeboek* publie une deuxième édition à Stockholm. Dans le tome III (1904), fol. 257-270, on y remarque un article « Bibliographie » qui est très documenté et parfaitement renseigné : ce qui ne surprendra pas lorsqu'on le saura signé Bernhard Lundstedt. Le même est aussi l'auteur de l'article « Bibliothèques » (col. 273-308), très intéressant et très complet, et accompagné de figures. Nous en recommandons la lecture à ceux que n'effraie pas la langue suédoise.

Bibliographie de patois créoles. — Cette bibliographie, spécialisée aux deux iles de France ou Maurice et de la Réunion ou Bourbon, a tenté M. Th. Sauzier (*Revue de linguistique et de philologie comparée*, XXXIX, 1904, p. 251-266) : elle n'est pas nombreuse d'ailleurs et compte principalement des ouvrages édités sur place (à Saint-Denis et à Port-Louis) qui sont peu communs en Europe [1].

Bibliographie des chansons populaires. — Après M. Julien Tiersot, qui, dans la *Revue musicale* du 15 décembre 1904, a esquissé la bibliographie des principaux recueils de chansons populaires en Europe, voici venir M. Pierre Aubry avec son *Essai de musicologie comparée; esquisse d'une bibliographie de la chanson populaire en Europe* (Paris, Picard et fils, 1905 ; in-4 de 39 p.). Le caractère international de ce travail ne lui a pas permis d'être absolument complet, malgré l'étendue de ses recherches, mais ce n'est, d'après l'énoncé même du titre, qu'une « esquisse » à revoir et à compléter ultérieurement. D'ailleurs, pour certains pays on possède déjà des bibliographies spéciales très soignées et très remarquables, pour l'Allemagne dans le *Deutscher Liederhort* de Erk et Boehme (Leipzig, 1893-1895, 3 vol. in-8), pour les pays tchèques dans un ouvrage de Zibrt paru en 1895. Il est seulement regrettable que, pour les livres slaves, M. Aubry n'ait pas cru devoir en donner le titre littéral et original.

1. Dans la même Revue, p. 241-250, M. Julien Vinson a étudié spécialement les diverses éditions des ouvrages d'Étienne de Flacourt sur Madagascar.

Bibliographie de l'art musulman. — Les *Archives marocaines*, vol. III (nº 1), 1905, p. 1-95, contiennent, sous la signature de MM. A. Ronflard, L. Bouvat et Y. Rioche, un essai de bibliographie de l'art musulman qui comble une importante lacune et sera plus aisée à consulter, en Occident, que la publication similaire (posthume et encore inachevée) de M. Tizenhausen par les soins de la section orientale de la Société impériale russe d'archéologie (1904). Malheureusement si cet essai groupe 1264 ouvrages ou articles de revues, le classement par ordre alphabétique de noms d'auteurs nuira à la facilité des recherches, et l'index final, composé uniquement de chiffres, est une œuvre complètement inutile. Si vous voulez connaitre, par exemple, ce qui a été écrit sur les monnaies arabes, ou sur les collections musulmanes du Louvre et du British Museum, il vous faut parcourir la bibliographie dans son entier, et recommencer chaque fois que vous aurez à la consulter à nouveau. Une table des matières aurait tout simplifié. En outre, on regrettera que les titres des ouvrages écrits en russe, en hongrois, en hollandais, n'aient pas été reproduits dans la langue originelle.

Publications de la « Library of Congress ». — La « Division of Bibliography » du grand établissement de Washington continue à faire paraitre un nombre considérable de publications, souvent d'un intérêt actuel, destinées à rendre de grands services aux hommes d'État, publicistes, géographes, économistes, historiens. Voici la nomenclature des dernières reçues : *Select list of books, with reference to periodicals, relating to the Far East*, comprenant à la fois l'expansion russe en Asie, le transsibérien, la Mandchourie, la Corée, le Japon, le conflit russo-japonais, les relations anglo-japonaises et américo-japonaises (Washington, Government Printing Office, 1904; in-8 de 74 p.); — *List of references on the United States Consular Service, with Appendix on Consular Systems in foreign Countries* (Washington, 1905; in-8 de 27 p.); — *A list of books, with references to periodicals, on Immigration* (Washington, 1904; in-8 de VIII-76 p.); — *A list of the more important books in the Library of Congress on Bank and Banking* (Washington, 1904; in-8 de 55 p.); — *A list of books, with references to periodicals, relating to Railroads in their relation to the Government and the Public* (Washington, 1904; in-8 de VI-72 p.); — *Select list of references on Impeachment* (Washington, 1905; in-8 de 16 p.). Toutes ces bibliographies sont dressées sous la direction de A. P. C. Griffin.

D'autre part, la Bibliothèque du Congrès entreprend une série de publications destinées à faire connaitre les documents, collections, manuscrits, autographes, cartes, qu'elle possède, et en voici les titres : *Papers of James Monroe, listed in chronological order from the original manuscripts in the Library of Congress*, par W. R. Leech, sous la direction de W. Chauncey Ford (Washington, 1904; in-8 de 114 p. et pl.); — *List of the Vernon-Wager manuscripts in the Library of Congress,*

par J. C. Fitzpatrick, sous la direction du même (Washington, 1904; in-8 de 148 p. et pl.); — *The Kohl Collection [now in the Library of Congress] of Maps relating to America*, by Justin Winsor, reprinted of Bibliographical Contribution n° 19 of the Library of Harvard University, with index by Ph. L. Phillips (Washington, 1904; in-8 de 189 p.); — *Check list of large Scale Maps published by foreign Governments, Great Britain excepted, in the Library of Congress*, sous la direction de Ph. L. Phillips (Washington, 1904; in-8 de 58 ff.); — *A check list of foreign Newspapers in the Library of Congress*, sous la direction de A. B. Slauson (Washington, 1904; in-8 de 71 ff.).

Enfin, tous ceux qu'intéresse la question de la propriété littéraire pourront étudier la place considérable qu'elle occupe dans les discussions des assemblées représentatives américaines, en examinant le volume intitulé : *Copyright in Congress 1789-1904; a bibliography and chronological record of all Proceedings in Congress in relation to Copyright*, by Th. Solberg (Washington, 1905; in-8 de 468 p.).

Un grand ouvrage sur les filigranes. — Notre savant collaborateur M. C.-M. Briquet a l'intention de faire paraître prochainement son importante publication sur les filigranes, à laquelle il travaille depuis trente ans; elle comprendra l'histoire des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600, et contiendra plus de 15500 facsimilés recueillis dans toutes les archives et bibliothèques d'Europe. Le prospectus, très alléchant, annonce 4 volumes in-4 d'environ 650 pages chacun, au prix total de 160 francs (Henry Kündig, éditeur à Genève).

Bibliographies personnelles. — Le récent opuscule d'Ad. van Bever, *Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné* (Paris, 1905, in-8; extr. du *Bulletin de la Soc. du protestantisme français*), renferme la nomenclature raisonnée des ouvrages du célèbre écrivain et des travaux dont il a été l'objet. — Le centenaire de Schiller a déjà amené la production d'un travail consacré à sa mémoire en Hollande, accompagné d'une bibliographie spéciale des publications néerlandaises qui le concernent (par Wouter Nijhoff) : *Schillerfeier te 's Gravenhage 1805-1905; Festrede*, door E. F. Kossmann ('s Gravenhage, 1905; in-8 de VIII-83 p.). — Sous ce titre : *Ch. de Grandmaison, 1824-1903* (Tours, Bousrez, 1904; in-8 de 63 p.; extr. avec additions du tome XIV du *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*), les compatriotes de l'ancien archiviste départemental d'Indre-et-Loire ont rendu hommage à leur ancien collègue, et la partie bibliographique de cette brochure, rédigée avec infiniment de soin par M. H. Faye, est particulièrement intéressante pour l'histoire de l'art. — La notice également consacrée à *Louis Guibert, 1840-1904*, par R. Fage, Alf. Leroux, C. Jouhanneaud et Paul Ducourtieux (Limoges, 1905; in-8 de 123 p. et fig.), comprend des notices sur l'homme et son œuvre, et la bibliographie de M. Ducourtieux,

déjà parue dans le tome LIV du *Bulletin de la Soc. archéologique du Limousin*, p. 627-671, montre l'étendue des recherches persévérantes de l'érudit regretté. — La bibliographie de M. Cais de Pierlas, auteur de nombreux travaux sur le Piémont et le comté de Nice, a paru par les soins d'A. Manno dans le tome IX (3e série) des *Miscellanea di Storia patria* (1904). — A *Lorédan Larchey, 1831-1902*, a été consacrée par Paul Cottin une brochure, contenant des souvenirs personnels et une bibliographie (Paris, 1905; in-8 de 117 p. et fig.), précédemment parue dans le *Bulletin du bibliophile*. — *L'œuvre numismatique d'Anatole de Barthélemy* (Paris, 1904; in-8 de 24 p.; extr. de la *Revue numismatique*) est une précieuse contribution de M. Maurice Prou à la bibliographie générale, à paraître prochainement, des travaux de l'érudit dont on déplore la perte. — *Jean Moréas*, par Jean de Gourmont (Paris, 1905, in-18 de 71 p.), est une biographie à laquelle on a donné un appendice bibliographique.

Un bureau bibliographique à Rome. — M. Enrico Celani, bibliothécaire de la « Frankliniana », dont le nom est bien connu des érudits et des bibliographes, organise à Rome (via Ennio Quirino Visconti, 49) un bureau où l'on pourra s'adresser pour toutes collations paléographiques et recherches bibliographiques dans les archives, les bibliothèques et autres instituts de Rome. L'utilité d'une semblable entreprise est indiscutable.

Société des bibliophiles dauphinois. — Née en 1868, morte en 1873, la Société des bibliophiles dauphinois semble vouloir renaître de ses cendres, si l'on en juge par le prospectus lancé par M. H. Ferrand, avocat, E. Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, et quelques amateurs éclairés : cf. *Société des bibliophiles dauphinois ; Constitution de la Société et statuts* (Grenoble, impr. Allier, 1905 ; in-8 de IV-11 p.).

Expositions bibliographiques. — Le syudicat des industries du livre de la Flandre orientale a organisé l'an dernier une exposition dans les annexes de la bibliothèque de Gand dont il restera au moins un souvenir par le catalogue qui en a été publié : *Tentoonstelling van het Boek (Gent, 2-31 juli 1904) ; Cataloog* (Gand, 1904, in-8 de 88 p.); on y trouvera la liste des imprimeurs gantois de 1483 à 1850, et des fac-similés de marques typographiques. — Une autre exposition rétrospective du même genre a eu lieu à Cracovie, et a produit le catalogue suivant : *Wystawa drukarska, urzydzona staraniem Tow.* « *Polska sztuku stosowana* » (Kraków, 1905, in-4 de 66 p. et fig.).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (märz 1905) : Em. Heuser, Der Umzug der Giessener Universitätsbibliothek im Herbst 1904; — Die Nationalbibliothek zu Turin nach dem Brande; — K. Molitor, Zu den Vorschlägen betreffend einheitlichen Zetteldruck; — G. Leidinger, Der Münchener xylographische Ablassbrief von 1482 ist echt.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (april-mai 1905) : H. Haupt, Der Neubau der Universitätsbibliothek zu Giessen; — O. Günther, Der Neubau der Danziger Stadtbibliothek; — Die neue Benutzungsordnung der K. Bibliothek zu Berlin; — W. Molsdorf, Eine Handschrift des « Speculum humanae salvationis » in Breslau; — Fr. Mentz, Eine wiedergefundene Strassburger Handschrift.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juni 1905) : Ad. Schmidt, Handschriften der Reichsabtei Werden; — L. C. Stern, Autographa Schillers in der K. Bibliothek zu Berlin.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juli 1905) : G. Steinhausen, Der Neubau der Murhardschen Bibliothek der Stadt Cassel; — R. Kukula, Die österreichischen Studienbibliotheken; — P. Trommsdorff, Zettelstützen für Giessener Katalogkapseln; — E. Voullième, Noch vier unbeschriebende niederländische Inkunabeln; — Neuordnung der Zulassung zur Bibliothekslaufbahn in Bayern.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (aug. 1905) : J. Luther, Die Preise der Lutherdrucke im deutschen Antiquariatsbuchhandel; — P. Schwenke, Die neuen Räume der Markusbibliothek in Venedig.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (mai-juin 1905) : A. Delstanche, Un incunable de la xylographie imprimé sur une reliure [aux Archives du royaume]; — J. Cuvelier et H. Pirenne, Les petites archives; — H. Angenot, La bibliothèque communale de Verviers; — H. Nélis, Le dépôt des Archives du royaume à Bruxelles pendant la révolution de 1830; — A. Fayen, Les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane (fonds de la reine de Suède) concernant la Belgique [fin].

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (juillet-août 1905) : J. Van den Gheyn, Une œuvre inédite et inconnue de Bonino

Monbrizio; — Alph. Diegerick, Les archives de l'État à Gand; — H. de Boelpaepe, Bibliothèque d'un avocat, magistrat, jurisconsulte et historien du XVIIIe siècle; — P. Bergmans, Une copiste bruxelloise du XVe siècle; — F. Alvin, La collection Surmont de Volsberghe au Cabinet des Médailles de Bruxelles; — V. Chauvin, Les mille et une nuits de M. Mardrus; — L. Stainier, Compte rendu des séances du Congrès international [de Liège] pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, et texte des vœux.

3. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1904-5, nº 2): S. Muller Fz, Een vonnis over den eigendom van Kladnotulen; — R. Fruin, De archieven der garnizoenskerken in de Zuidelijke Nederlanden; — J. G. C. Joosting, Verschil in tijd tusschen de uitraardiging eener oorkonde en de daarin vermelde handeling; — Het wetsontwerp tot wijziging der wet op het notarisambt; — J. G. C. Joosting, De gemeentearchieven in 1903; — De archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1904.

4. — LA BIBLIOFILIA (apr.-maio 1905): H. Vaganay, Amadis en français [essai de bibliographie; suite]; — G. Boffito, Carlo d'Angiò e Ubaldino della Pila secundo due documenti; — The documents on Columbus; — G. Boffito, D'un ignoto calendarista del secolo XIV; — C. Lozzi, Edizione del 1538 sconosciuta o non bene descritta.

— LA BIBLIOFILIA (giug.-lugl. 1905): E. Spadolini, L'arte della stampa in Ancona dal 1574 al 1660; — E. Celani, Dediche, postille e dichiarazioni di proprietà nei libri a stampa della R. Biblioteca Angelica di Roma; — A. Anselmi, Il costo di stampa di uno Statuto municipale nel cinquecento.

5. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (apr.-jun. 1905): La bibliothèque Széchényi du musée national hongrois; — J. Csiky, Essai bibliographique sur l'ancienne musique d'art hongroise; — Fr. Ahn, Les imprimés hongrois de Jean Manuel [Manlius] de 1582 à 1604; — La bibliothèque de l'Université de Budapest en 1903; — La littérature bibliographique hongroise dans le premier trimestre 1905.

— MAGYAR KÖNYVSZEMLE (jul.-szept. 1905): L. Esztégar, Les manuscrits originaux de la trilogie épique « Toldi » au Musée national hongrois; — Fr. Ahn, Les imprimés hongrois de Jean Manuel [fin]; — I. Horváth, La bibliothèque de J. Fr. Reviczky de Revisnye en 1742; — La bibliothèque de l'Académie des sciences hongroise en 1904; — La littérature bibliographique hongroise dans le deuxième trimestre de 1905; — Répertoire des journaux de Hongrie en 1904.

6. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (mars-avril 1905): H. Omont, Rapport sur la Bibliothèque nationale fait à la Commission d'instruction publique de la Convention nationale en 1794-1795; — L. Thuasne, La lettre de Gargantua à Pantagruel; — P. Teste, Table des matières contenues dans le « Cabinet historique ».

7. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (febr. 1905) : L. Serrano, Documentos del monasterio de Santa Cruz de Valcárcel (Burgos); — R. Menéndez Pidal, Endecha de los judios españoles en Tangér; — Marqués de Laurencin, Libro de la Cofradia de Caballeros de Santiago de la Fuente [fin]; — P. Roca, Vida y escritos de D. José Antonio Conde; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliografia hispano-latina clásica [suite]; — J. Octavio de Toledo, Catálogo de la libreria del Cabildo Toledano [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (marzo-abr. 1905) : Conde de Las Navas, De la encuadernación (Generalidades, bibliográfia); — Correspondencia literaria de D. Gregorio Mayans y Siscar; — Indice de pruebas de la real y distinguida Orden española de Carlos III [suite]; — J. Paz, Catálogo de Diversos de Castilla [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (mayo 1905) : Numero extraordinario en commemoración del Centénario del Quijote.

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (jun. 1905) : J. Paz, La misión Tiran en España y los documentos de Simancas existentes en Paris; — T. Mendigutia, Biografia, bibliografia, y estudio critico su D. Gutierre Vaca de Guzmán [suite]; — N. Hergueta, Rodrigo Alfonso y sus hijos [fin]; — Indice de los papeles de la Junta Central Suprema Gubernativa del Reino y del Consejo de Regencia [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (julio 1905) : N. Hergueta, Notas diplomaticas de Felipe II acerca del Canto-llano, misales, breviarios y demás libros liturgicos; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliográfia hispano-latina clásica [suite]; — J. Melgares Marin, Catálogo de cuentas de la Administración pública existentes en el Archivo General Central.

8. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-juin 1905) : H. Martin : Les miniaturistes à l'Exposition des primitifs français [suite]; — H. Clouzot, Un marché de relieur sous Louis XIII; — H. Monod, Éditions originales et éditions primitives; — P. Lacombe, Quérard et ses continuateurs; — Paul Cottin, Notice bio-bibliographique sur Lorédan Larchey; — L. Morin, H. Ch. Huguier, imprimeur à Troyes et à Paris; — F. Meunié, Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIIIe et XIXe siècles; — E. Jovy, Quelques notes sur Pascal; — Alf. Morel-Fatio, Un faux autographe de Cervantès [au Musée Dobrée]; — F. Lachèvre, Estienne Durand, poète ordinaire de Marie de Médicis (1585-1618) ; — Abbé Tougard, Un recueil de vers sur différents sujets de piété.

9. — TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWEZEN (mei-juni 1905) : G. J. Boekenoogen, De Nederlandsche Volksboeken; — R. van Marle, Een boekband van Magnus; — V. A. Dela Montagne, Een Vondel-autograaf.

— Tijdschrift voor Boek-en Bibliotheekwezen (juli-aug. 1905) : Alb. Tiberghien, De Koninklijke Bibliotheek te Brussel ; — A. J. van Huffel, Eenige mededeelingen over de Amerikaansche en Engelsche « Public en free-Libraries » en de Duitsche « Freie öffentliche Bibliotheken und Lesehallen » ; — G. J. Boekenoogen, Een boekverkoopers-prospectus van Geraert Leeu te Antwerpen (1491) ; — C. P. Burger, Een katholieke drukker en uitgever te Haarlem in de 17e eeuw ; — J. W. Enschédé, Determinatie van drukwerk ; — P. C. Molhuysen, Een exemplaar van Orontius Fineus met handschriftelijke aanteekeningen van J. J. Scaliger.

10. — Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (jan.-lugl. 1905) : G. Coggiola, Della libreria del Sansovino al Palazzo Ducale ; un episodio della vita della Marciana (1797-1812) ; — C. Mazzi, Alcuni biglietti da visita italiani ; — Il memoriale sugli Archivi di Stato ; — G. Biagi, Per la nostra produzione editoriale all' estero ; — I. Masetti-Benini, Note biografiche sur Neri Capponi ; — A. Bonaventura, La musica nelle biblioteche ; — Il trasferimento della Marciana al Palazzo della Zecca.

11. — Le Bibliophile limousin (janv.-juillet 1905) : P. Ducourtieux, Contribution à l'histoire des périodiques limousins ; — C. Jouhanneaud, Un petit-fils de Pourceaugnac ; — Fr. Delage, Les Garnier et les Berton imprimeurs.

12. — The Library Journal (jan. 1905) : A. B. Kroeger, Reference books of 1904 [supplement] ; — W. Bishop, Some considerations on the cost of cataloging ; — W. P. Cutter, Notes on book purchasing for small libraries ; — Andrew Carnegie's gifts to American Libraries in 1904 ; — (febr. 1905) : M. E. Clarke, The John Carter Brown Library ; — J. C. Hanson, Rules for corporate Entry ; — W. F. Yust, Library Legislation for 1904 ; — C. M. Hewins, The children's room of the Hartford Public Library ; — (march. 1905) : G. F. Bowerman, Principles governing the choice of religious and theological books for public Libraries ; — W. Fletcher, The future of the catalog ; — W. Austen, A banking method of charging books ; — A. B. Kroeger, Arrangement of entries in catalogs ; — L. Stanley Jast, Some impressions of American Libraries ; — J. R. Roberston, College and school Libraries in Oregon ; — The Binghamton Public Library ; — (apr. 1905) : E. W. Gaillard, An experiment in school-library work ; — A. C. Moore, The Story Hour at Pratt Institute free Library ; — M. C. Ford, The school Library question in New York City ; — H. E. Hassler, Work with children and schools in the Portland Public Library ; — E. B. Owen, Notes on the Hartford Public Library in relation to the Schools ; — E. W. Kunkle, The Carnegie Library of Pennsylvania State College.

COMPTES RENDUS

Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales, par Albert DEMANGEON. Paris, G. Bellais, 1905; in-8 de 120 p. — Prix : 3 fr.

« Il y a, au premier abord, quelque paradoxe dans l'idée qu'un géographe, s'isolant de la nature, aille s'enfermer dans un dépôt d'archives. L'exacte observation de la nature, qui est à la source de toute étude géographique, ne semble pas admettre, comme moyen d'investigation, la lecture de vieux textes, rédigés pour des besoins qui n'étaient nullement scientifiques par des hommes qui n'étaient nullement géographes. » Ainsi s'exprime, en débutant, M. Demangeon qui d'ailleurs n'a pas de peine à se disculper et à démontrer qu'il n'y a pas incompatibilité entre le travail géographique et les recherches d'archives. La place que l'on donne aujourd'hui dans la science à la géographie humaine et économique, l'étude que l'on fait de l'évolution du milieu humain dans ses rapports avec la nature, ne peuvent se concevoir qu'en éclairant les faits constatés sur le terrain à l'aide des lumières qu'apportent les archives, qui ne sont pas toujours des « vieux textes ».

Le mémoire de M. Demangeon se compose de deux parties principales. L'une est consacrée à résumer ce que chaque série de documents des Archives nationales peut apporter d'éléments à l'étude de la géographie (cartes et plans, commerce, industrie, statistique, agriculture, eaux et forêts, domaines); c'est là un essai intéressant, qui aurait besoin d'être complété (lacunes pour les séries F^{50}, F^{80}, H^{4}, J, KK en partie, M, et fonds des archives de la Marine), et où les exemples sont trop particulièrement empruntés au nord de la France, ce qui n'est pas pour nous surprendre de la part de l'auteur qui a écrit une savante thèse sur la « Plaine picarde ».

Dans l'autre partie, sont examinés les problèmes géographiques au point de vue des documents d'archives, dans l'ordre suivant : L'aménagement de la nature (côtes, eaux, forêts, sol); La transformation et l'échange des produits naturels (manufacture, industries, routes, canaux, rivières, foires, ports, commerce avec l'étranger); Les phénomènes de population (dénombrements et groupements). On y trouvera de suggestives observations basées sur des faits précis.

Une introduction sert à faire connaître aux géographes les grandes bibliothèques et grands dépôts d'archives qui existent en dehors de Paris ; on ne peut qu'en approuver la documentation très précise, et si j'y vois à regret omise l'indication des archives des chambres de commerce de nos grands ports maritimes (Marseille, Bayonne, Nantes, etc.), c'est à peine si j'ose les mentionner ici à titre de complément, tant est forcément concise la grande enquête qu'a tentée M. Demangeon avec

beaucoup de bonheur. Puissent ses émules trouver aussi quelque attrait à remuer nos documents d'archives. H. S.

Rijks-Archieven in de Provincie Utrecht ; Catalogus van de Archieven van de kleine Kapittelen en Kloosters, door Dr J. de Hullu en S. A. Waller Zeper, onder toezicht van Mr. S Muller Fz., archivaris. Utrecht, Breijer, 1905 ; in-8 de vii-208 p.

Plusieurs inventaires existent déjà, plus ou moins détaillés, pour la connaissance des fonds conservés aux archives de la province d'Utrecht ; on peut désormais ajouter à la collection un nouveau volume, consacré aux titres des chapitres et collégiales d'Amersfoort, Horst, Wijk et Montfoort, des monastères d'hommes, des commanderies et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de l'abbaye de Saint-Paul, de celle de Saint-Laurent d'Oostbroek, de la Chartreuse de Bloemendaal, et des monastères de femmes. Ce répertoire est conçu suivant la méthode préconisée par l'*Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven* dont M. l'archiviste S Müller est un des auteurs, et dont s'inspireront vraisemblablement à l'avenir la plupart des archivistes hollandais ; il y aura ainsi une parfaite unité dans leurs travaux. Les analyses sont accompagnées de la date d'année seulement ; elles sont suivies parfois d'indications diplomatiques ou historiques, ainsi que d'une mention de don ou d'acquisition lorsque la pièce ne provient pas d'un ancien fonds. Peut-être les auteurs auraient-ils pu se montrer un peu plus prolixes et généreux. Par exemple, voici, sous le no 571, un acte de l'évêque Frédéric, et sous le no 586, un acte de l'évêque David de Bourgogne, tous deux en faveur de la Chartreuse de Bloemendaal : on nous apprend que ces actes sont datés respectivement de 1408 et de 1463 ; était-il beaucoup plus compliqué de nous donner des renseignements plus complets sur le lieu et la date de ces documents, pour nous éviter d'aller les voir à Utrecht si nous sommes désireux de le savoir ? Ce qui n'est guère possible lorsque l'on groupe sous un même numéro un ensemble de chartes de dates variées, devient presque nécessaire lorsque chaque charte est classée sous un numéro différent. De même, sous le no 573 figure le cartulaire du susdit couvent de Bloemendaal ; on nous apprend, ce qui est fort bien, que le manuscrit est du commencement du xve siècle, et qu'il fut acquis à la vente Royaards van den Ham ; mais n'était-il pas utile de donner quelques indications complémentaires, de nous apprendre entre autres si le registre est écrit sur parchemin ou sur papier, et quelles sont les dates extrêmes des documents qui s'y trouvent transcrits ? Cette dernière lacune surtout est regrettable dans un répertoire analytique où la mention de ce cartulaire tient vraiment trop peu de place — une seule ligne ! Enfin, un index des noms propres eût été bien accueilli. Ne devons-nous pas user de tous les moyens mis en notre possession pour

faciliter les recherches? Les auteurs me pardonneront ces quelques critiques, je l'espère; j'ai cru pouvoir me les permettre en raison de l'estime particulière en laquelle je tiens les publications dues aux archivistes des Pays-Bas. H. S.

Concordances des numéros anciens et des numéros actuels des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, précédées d'une notice sur les anciens catalogues par H. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits. Paris, Leroux, 1903; in-8 de [iv-]lii-195 p. et 7 pl. — Prix : 7 fr. 50.

Après avoir donné une impulsion nouvelle et fructueuse aux catalogues des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, M. Henry Omont a jugé bon de publier la concordance des manuscrits latins, désirée depuis longtemps et indispensable pour les recherches. Nous posséderons désormais un précieux instrument de travail, où nous trouverons la cote actuelle des manuscrits latins répartis autrefois en différents fonds aujourd'hui annulés (catalogue de 1682, Baluze, Bigot, de Boze, de Cangé, Cartulaires, Colbert, Drouin, Gaignières, de La Mare, Lancelot, de Mesmes, de Noailles, Saint-Germain, Saint-Martial, Saint-Victor, Sorbonne, Suppléments, de Targny). Nous remarquerons aussi en appendice la concordance du catalogue de 1685 avec les catalogues antérieurs.

On lira avec beaucoup d'intérêt la savante notice de M. Omont qui sert d'introduction, en étudiant les anciens catalogues des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, depuis celui qui fut dressé à Blois en 1518 (en cours de publication, par M. Arnauldet, dans le *Bibliographe moderne)* jusqu'à ceux de N. Rigault (1622), des frères Dupuy (1645) et de N. Clément (1683). Les planches reproduisent des pages spécimens de ces anciens répertoires, et en même temps un fac-similé de l'écriture des anciens bibliothécaires du roi (Jean Gosselin, Rigault, Mellin de Saint-Gelais, Clément). H. S.

Un Decennio di Bibliografia dantesca, per G.-L. Passerini e C. Mazzi. Milano, U. Hoepli, 1905; in-16 de vii-669 p. et planche. — Prix : 12 lire.

Les ouvrages, brochures, articles sur Dante, sa vie, son temps, ses œuvres, vont se multipliant à tel point, que six cents pages suffisent à peine à l'enregistrement des publications « d'argomento dantesco », qui ont vu le jour pendant les dix dernières années seulement du xixe siècle. Dans leur copieuse bibliographie, dédiée à M. Isidoro Del Lungo et ornée d'une reproduction du portrait de Dante conservé dans le ms. 1040 de la Riccardienne, MM. Passerini et Mazzi ont suivi, à peu de différences près, le plan, d'ailleurs très rationnel, adopté par M. Koch dans son catalogue de la collection Willard Fiske, à Cornell University.

Ils l'ont divisée en deux parties; la première est consacrée aux éditions et traductions des œuvres de Dante ; dans la seconde sont indiqués, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, tous les écrits sur Dante parus de 1891 à 1900. Ce double répertoire comprend en tout 4392 articles, dont 226 pour la première partie, et une centaine pour un appendice qui ne contient en général que des additions peu importantes.

Les auteurs n'ont pu voir par eux-mêmes tous les ouvrages dont ils reproduisent les titres, et il est visible que certaines de leurs notices sont de seconde main ; mais la plupart ont été rédigées sur le vu même des volumes; beaucoup sont analytiques et contiennent d'utiles renseignements qu'une simple énumération de titres ne donnerait pas. MM. Passerini et Mazzi se sont abstenus de toute appréciation personnelle; ils ont seulement signalé les comptes rendus dont ils ont eu connaissance, sans prétendre aucunement établir pour chaque ouvrage une nomenclature complète des recensions.

Ce manuel, bien compris dans son ensemble, n'est pas exempt de défauts dans le détail. Des erreurs matérielles s'y rencontrent, notamment dans la transcription des noms français, dont un trop grand nombre sont défigurés ; nous lisons, par exemple, *Büf* pour *Baïf* (p. 58), *Guérand* pour *Guiraud* (p. 281), *Jaret* pour *Joret* (p. 294), etc. ; *Brigax*, que nous notons p. 53, est vraisemblablement pour *Brizeux*. Quelques articles font double emploi avec certains autres ; ainsi, le n° 4036 est la répétition du n° 3424 ; de même, le n° 1919 n'est autre que le n° 1903, avec une erreur de graphie en plus (*Ghebhart* pour *Gebhart*). — En outre, deux articles au moins ne sont pas à leur vraie place ; ce sont les articles 701 (*Bouvy*, Dante, Extraits), et 3406 (*Ricci*, La « Divina Commedia ».... illustrata), qui, insérés dans la seconde partie, figureraient, croyons-nous, bien mieux dans la première (éditions complètes ou partielles des œuvres de Dante).

Quelques suppressions et modifications s'imposent donc çà et là dans cette bibliographie ; mais il y aurait peu à y ajouter, car les auteurs n'ont rien négligé pour être complets; signalons toutefois l'omission de la 2e édition (1897) de *Tutte le opere di Dante* publiées par M. Moore.

Le volume se termine par trois bons index, indispensables à vrai dire pour qu'une publication de ce genre rende les services qu'on en doit attendre : 1° index des noms de personnes (auteurs mentionnés dans les analyses et auteurs des comptes rendus) ; 2° index des sujets (le plus considérable, et celui qui sera le plus consulté ; il n'occupe pas moins de 35 pages à deux colonnes) ; 3° index des passages de la *Divine Comédie* et des *Opere minori* de Dante spécialement discutés et commentés dans les ouvrages inventoriés par MM. Passerini et Mazzi.

Ce catalogue, assez soigné en somme, malgré les quelques imperfections que nous y avons relevées, est, en quelque sorte, l'annonce et le premier fragment d'une *Bibliografia dantesca* générale, à laquelle

travaillent les deux bibliothécaires de Florence; entreprise laborieuse qu'ils sont, mieux que beaucoup d'autres, à même de mener à bonne fin, et dont tous les amis de Dante ne peuvent que souhaiter le prochain achèvement.

L. AUVRAY.

Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, par FRÉDÉRIC LACHÈVRE. III. Paris, Henri Leclerc, 1904; in-4 de XIX-816 p. — Prix : 15 fr.

Les deux premiers tomes de cette importante publication ont été annoncés; nous sommes heureux d'apporter un nouveau tribut de félicitations à l'auteur qui termine son programme avec le troisième volume : un supplément annoncé comportera des additions et des tables multiples qui rendront l'usage de la bibliographie très facile.

Dans cette dernière partie, qui comprend les années 1662 à 1700, nous retrouvons des recueils déjà cités (d'Antoine de Sommaville, de Ch. de Sercy, de J.-B. Loyson) qui se complètent ou se réimpriment, et de nouveaux viennent s'y ajouter : Landron, Richelet, Quinet, Ribou, Et. Loyson, Lucas, Verhoeven, Wechel, Le Petit, de Luyne, Bauhofer, Varius, Barbin, Josse, Mœtjens, Galma, Breugière de Barante, Mazuel, Schouten, Pain, l'imaginaire Du Marteau, sans compter de nombreux anonymes. Beaucoup de ces recueils sont des entreprises de librairie étrangère (hollandaise et allemande) qui témoignent du goût qu'inspirait notre littérature légère et fugitive au delà des frontières. M. Lachèvre a fait d'heureuses découvertes dont voici le résultat pour cette période : productions de 400 auteurs nouveaux, avec 5100 pièces environ, retrouvées dans 77 recueils comprenant 120 volumes; sur 5100 pièces, près de 4100 étaient anonymes ou signées d'initiales; actuellement ce total est tombé à 2800 environ. L'éloquence de ces chiffres parle d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

H. S.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, rédigé sous la direction de Gaston BRIÈRE, Pierre CARON, Henri MAÏSTRE. Année 1902 (5e année). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904; in-8 de XXXVI-255 p. — Prix : 12 fr.

Les entreprises bibliographiques dont on salue fréquemment l'apparition n'obtiennent pas toujours le succès espéré et meurent vite, quels que soient l'intérêt de la matière traitée et le mérite personnel de ceux qui ont assumé la tâche de les diriger. Les exemples de ces tentatives avortées sont malheureusement nombreux.

Aussi doit-on beaucoup de gratitude à ceux qui, comme MM. Brière, Caron et Maïstre, s'imposent, avec des collaborateurs bien choisis, le travail nécessaire à la publication régulière du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*. Encore le présent volume ne remplit-il pas toutes les promesses qu'avaient tenues ses

prédécesseurs : l'histoire des sciences, l'histoire littéraire et l'histoire de l'art en ont été volontairement exclues. On nous assure d'ailleurs que cette amputation n'est que momentanée et que même la lacune existante sera comblée l'an prochain. Ceux qui s'intéressent à ces matières en seront quittes pour patienter un peu.

450 revues françaises et quelques grands périodiques étrangers ont été dépouillés avec un soin toujours vigilant. Mais les auteurs du *Répertoire* continuent à formuler d'amères plaintes sur la situation du service du dépôt légal, qui ne s'améliore pas, bien au contraire. Quand donc se décidera-t-on à prendre à ce sujet les mesures — si simples — que commande l'intérêt général ? H. S.

Le Livre d'or de Sainte-Beuve, publié à l'occasion du centenaire de sa naissance, 1804-1904. Paris, aux bureaux du *Journal des Débats* [librairie Fontemoing], 1905 ; in-4 de XXI-466 p.

Nous n'aurions pas à parler ici de cette publication, d'ailleurs pleine d'intérêt et qui fait honneur au journal qui l'a entreprise, si la série d'articles qui la composent n'était en quelque sorte couronnée par une excellente *Bibliographie* de Sainte-Beuve, due à la collaboration de deux auteurs, — dont l'un est M. Fernand Bournon, et dont l'autre a voulu garder l'anonymat, — et qui, bien que non annoncée au titre, occupe près d'un cinquième de ce volume (p. 353-440). Déjà M. Gustave Michaut avait donné, il y a deux ans, en appendice à son livre sur *Sainte-Beuve avant les « Lundis »*, une *Bibliographie des écrits de Sainte-Beuve de ses débuts aux « Lundis »*, dont il a été question ici même (*Bibliographe moderne*, 1904, p. 87 ; cf. *ibid.*, 1902, p. 222, et 1903, p. 436).

Ces deux bibliographies ont été établies sur des plans essentiellement différents. Tandis que M. Michaut a dressé, en une série unique, un répertoire analytique et rigoureusement chronologique de tout ce qui est sorti de la plume de Sainte-Beuve, depuis ses débuts littéraires jusqu'au 1er octobre 1849, les collaborateurs du *Livre d'or* ont suivi un ordre à la fois méthodique et chronologique, et réparti les écrits de Sainte-Beuve en quatre séries : I. *Poésie ;* II. *Roman ;* III. *Histoire littéraire, critique, ouvrages divers ;* IV. *Correspondance.* La troisième de ces séries comporte elle-même un certain nombre de subdivisions, dont on remarquera particulièrement la dernière, où sont mentionnés les « principaux ouvrages (au nombre de soixante-dix environ) publiés jusqu'en 1869 (date de la mort du grand critique), avec préface, notice, jugement, appréciation, etc., de Sainte-Beuve ». Enfin, une cinquième série, correspondant aux *Notes bibliographiques* de M. Michaut, et parfaitement distincte des précédentes par son objet, est consacrée aux *Ouvrages relatifs à Sainte-Beuve et à ses œuvres.* Peut-être s'étonnera-t-on que cette dernière série, qui ne comprend

qu'une cinquantaine d'articles, sur un total de 199 dont se compose cette *Bibliographie*, ne soit pas plus considérable : c'est que les auteurs ont voulu n'y faire figurer que les ouvrages « qui existent à l'état d'unité bibliographique », et n'ont pas cru devoir rappeler les chapitres consacrés à Sainte-Beuve dans des livres tels que l'*Évolution des genres*, de M. Brunetière, par exemple, ou *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, de M. Faguet.

Pour les écrits de Sainte-Beuve lui-même, on ne devra pas s'attendre à rencontrer ici, comme dans la publication de M. Michaut, l'indication par le menu de tous les articles de Sainte-Beuve parus successivement dans telle ou telle revue, des lettres comprises dans tel ou tel recueil de sa correspondance. On trouvera donc ici (en s'en tenant, bien entendu, à la période antérieure aux *Lundis*), moins que dans le répertoire de M. Michaut ; mais on trouvera aussi beaucoup plus. Les différentes éditions des œuvres de Sainte-Beuve sont décrites, dans le *Livre d'or*, avec beaucoup plus de précision et de développements, parfois avec une abondance, un luxe de renseignement que l'on ne regretterait pas de rencontrer plus souvent dans des inventaires de ce genre.

Tout au plus chicanerai-je les auteurs sur certains détails. Ainsi, dans la rédaction des notices 196 (Michaut, Sainte-Beuve avant les « Lundis », 1903) et 196 *a* (même ouvrage, avec une différence de titre), une modification semble s'imposer ; la *Bibliographie de Sainte-Beuve* et les *Notes bibliographiques* qui accompagnent tous les exemplaires, quel qu'en soit le titre, ne sont mentionnées que dans la notice 196 *a* ; elles auraient dû l'être dans la notice 196, avec rappel dans la notice 196 *a*. — La notice 12 (Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme, 1863) serait mieux cotée 11 *bis* ; et c'est à l'article suivant, non coté (Les Consolations, Pensées d'août...., 1863), que devrait être reporté ce numéro 12. Dans la *Table de la Bibliographie* (p. 437-440), cette petite inadvertance est corrigée sous la rubrique *Consolations, Pensées d'août....* ; l'erreur subsiste sous la rubrique *Vie, poésies.... de Joseph Delorme*. — On souhaiterait que les auteurs, au risque de rompre en cet endroit l'unité de leur plan et d'allonger un peu leur travail, eussent indiqué, dans le détail, la composition de chacun des cinq volumes des *Critiques et portraits littéraires* (n° 48 *a*), et établi une concordance entre les différents articles de ce recueil et les articles des trois recueils qui en sont issus : *Portraits littéraires*, *Portraits de femmes*, *Portraits contemporains* ; c'est là, en effet, la partie la plus compliquée de la bibliographie de Sainte-Beuve.

« Pour corriger un peu ce qu'une bibliographie a toujours d'aride », on a inséré dans celle-ci « quelques lettres, placées les unes à la suite des articles auxquels elles se rapportent, les autres à la suite de la correspondance ». A vrai dire, il importe assez peu qu'une bibliographie soit aride ou non, et il est à peu près inévitable qu'elle le soit ; ce qui

importe, et importe exclusivement, c'est qu'elle soit bien conçue, clairement ordonnée, exacte, complète, et, autant que possible, faite de première main : autant de conditions que remplit celle-ci ; ne nous plaignons pas cependant qu'elle soit agrémentée et enrichie de quelques lettres de Sainte-Beuve ; on en trouvera une vingtaine dans cette partie, la plus durable peut-être du *Livre d'or*, dont sept adressées à Ferdinand Denis. L. AUVRAY.

L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540) ; Reproduction en fac-similé des caractères typographiques, des marques d'imprimeurs, des gravures sur bois et autres ornements employés dans les Pays-Bas entre les années MD et MDXL, avec notices critiques et biographiques, par WOUTER NIJHOFF. Livraisons 4 à 7. La Haye, Martinus Nijhoff, 1904-1905 ; in-folio de 12 pl. chacun. — Prix : 7 fl. 50 la livraison.

Nous avons déjà (1902, p. 437) appelé l'attention des bibliographes et des bibliothécaires sur cette importante publication, digne d'être mise sur le même rang que les albums similaires de Holtrop, Burger et Haebler. Les dernières livraisons, parues successivement après une assez longue interruption, donnent une excellente mesure du travail déjà accompli, et il est permis d'entrevoir d'ores et déjà le moment où l'ouvrage pourra être mis complet à la disposition du public savant.

Les typographes auxquels se rapportent les gravures, caractères, marques et ornements reproduits dans ces dernières livraisons sont les suivants : Cornelis van Pepinghen, Doen Pieterszoon, Reynier Heynricx, Jan Zyvertsz, Peter Jansz. Tyebout (Amsterdam) ; Mich. Hillen van Hoochstraten, Adr. van Bergen, Hendrik Petersen van Middelburch, Christ. Ruremundensis, Martinus De Keyzer, Hendrik Eckert van Homberch, Johannes Thibault, Johannes Grapheus, Willem Vorsterman et impressions danoises (Anvers) ; Laurens Hayen, Gerard van den Hatard, Fratres domus S. Gregorii (Bois-le-Duc) ; Hubertus de Croock (Bruges), Thomas van der Noot (Bruxelles), Cornelis Henricz. Lettersnijder (Delft), Theod. de Borne (Deventer), Josse Lambrecht (Gand), Frères conférenciers (Gouda), Jan Seversz, Peter Janszoon, Hugo Janszoon van Woerden (Leide), Theodoricus Martinus Alostensis, Rutger Rescius (Louvain), et Thieman Pietersz. Os van Breda (Zutphen).

S'il n'est pas permis de porter un jugement définitif sur la publication avant d'avoir examiné le texte qui doit paraitre en dernier lieu, on peut du moins reconnaître à ce recueil une valeur documentaire qui le fera vivement rechercher avant même son complet achèvement.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques.

Quatrième table complémentaire (alphabétique et chronologique) du *Répertoire général du Journal du Palais*, contenant la jurisprudence de 1891 à 1900, par Olivier de Gourmont. Paris, Larose, 1902; in-4 de VII-1623 p. (40 fr.)

Dermatologische Zeitschrift; Namen- und Sach-Register zu Bd. I-XI. Berlin, Karger, 1905; in-8 de 107 p. (4 mk.)

Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie und psychisch-medicinische Medizin; Register zu Bd. LI bis LXI. Berlin, Reimer, 1904; in-8 de 217 p. (6 mk.)

Jahrbuch der Naturwissenschaften; General-Register über die Jahrgänge 1900/01-1904/05 (XVI-XX). Freiburg im Breisgau, Herder, 1905. In-8 de LXXXI p. (1 mk.)

Monastshefte für Chemie und verwandte Teile anderer Wissenschaften; General Register zu den Bdn. XI-XXII (1890-1901), von Ad. Franke. Wien, Gerold's Sohn, 1905; in-8 de IV-504 p. (7 mk.)

Zeitschrift des Vereins der deutschen Zuckerindustrie; General Register zu Bd. XLIII-LII (Jahrg. 1893-1902), von O. Schrefeld. Berlin, Friedlaender, 1905; in-8 de 373 p. (6 mk.)

Bulletin commercial suisse; Table des matières [pour les dix premières années] 1894-1903. Genève, Chambre de commerce, 1904; in-4 de 50 p.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen et Tables décennales (1894-1903 inclus), par H. Prentout. Caen, Delesques, 1904; in-8 de 428 p.

Liste des mémoires publiés par l'*Académie de Sainte-Croix* de 1885 à 1904 (t. VI à X), dans le tome X (Orléans, 1904, in-8), p. 441-445.

Alphabetisches Wegweiser durch die Bd. I-X der neuen Folge der *Archivalischen Zeitschrift*, in Neue Folge, XI (München, 1904, in-8), p. 274-293.

Centralblatt für Bibliothekswesen; Generalregister zum XI-XX Jahrg. (1894-1903), von Carl Haeberlin. Leipzig, Harrassowitz, 1905; in-8 de III-264 p. (11 mk.)

Table générale du *Correspondant*, de 1875 à 1900, par Albert Isnard. Paris, aux bureaux du Correspondant, 1902; in-8 de VII-388 p. (7 fr.)

Histoire de l'imprimerie.

100 Kalender-Inkunabeln, von Paul Heitz und Konrad Haebler. Strassburg, Heitz, 1905; in-folio de v-37 p. et 102 pl. (100 mk.)

Contributi alla storia della tipografia in Napoli nel secolo XVI, per Giov. Bresciano. Halle, Haupt, 1905; in-8 de 109 p. et fig. [Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, XVIII.] (6 mk.)

Ivan Fedorov i natchalo knigopetchetaniia na Rusi, po Kiesewetter. Moskva, Sytin, 1904; in-8 de 27 p.

Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strělbickij, graveur et imprimeur, à Jassi, à Mogilev de Podolie et à Dubossar, par Émile Picot. Paris, Impr. nationale, 1905; in-8 de 31 p. (extr. des *Mémoires orientaux*, Congrès de 1905).

Early Wisconsin imprints, a preliminary essay, by H. Eduard Legler. Madison, 1904; in-8 de 22 p. et pl. (from *Proceedings of the State historical Society of Wisconsin.*)

Histoire économique de l'imprimerie; I. L'imprimerie sous l'ancien régime (1439-1789), par Paul Mellottée. Paris, Hachette, 1905; in-8 de 531 p. (7 fr. 50.)

Bibliothèques.

Führer für Bibliotheksbenutzer, von Arnim Graesel. Leipzig, Hirzel, 1905; in 8 de VIII-101 p. (2 mk.)

Quelques notes sur l'organisation des bibliothèques publiques en Belgique, par M. Rudelsheim. Bruxelles, Havermans, 1904; in-8 de 39 p. (1 fr.)

Public school libraries for all the grades, including a special library for high schools and a reference library for teachers of English, compiled by L. Clay Carson and I. Bel Roe. Eugene, University of Oregon, 1904; in-8 de 88 p.

Der Leihbetrieb der öffentlichen Bibliotheken und das geltende Recht, von Joh. Franke. Berlin, Vahlen, 1905; in-8 de 62 p. (1 mk. 50.)

Die Bibliotheken höherer Schulen, von E. W. Meyer-Wohlau (*Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XVI, 1905, p. 249-259).

BAMBERG. — Katalog der Handschriften der königl. Bibliothek zu Bamberg; I, 1 (Theologische Handschriften, 4). Bamberg, Buchner, 1904; in-8, p. 555 à 846. (6 mk.)

BERGAMO. – Katalog der Bibliothek des Schweizervereins Bergamo. Bergamo, tip. Bolis, 1904; in-16 de 44 p.

BERLIN. — Die Handschriften-Verzeichnisse der königl. Bibliothek zu Berlin. XIII. Die lateinischer Handschriften der kurfürstlichen Biblio-

thek und der kurfürstlichen Lande, von Valentin Rose. 3 Heft. Berlin, Asher, 1905, x et p. 1001 à 1522. (24 mk.)

— Katalog der Büchersammlung der Nautischen Abteilung des Reichs-Marine-Amts. Berlin, Asher, 1905; in-8 de vi-144 p.

— Verzeichnis der aus der neu erschienenen Literatur von der königl. Bibliothek zu Berlin und den preussischen Universitäts-Bibliotheken erworbenen Druckschriften (1904). Berlin, Asher, 1905; in-8 de 1655 p. (24 mk.)

BERN. — Schweizerische Landesbibliothek; Bericht (8) über die Jahre 1903 und 1904. Bern, Grunau, 1905; in-8 de 72 p.

BEROMÜNSTER. — Die Stiftsbibliothek von Beromünster; II (Manuskripte und älteste Druckwerke), von C. A. Kopp. Luzern, Schill, 1904; in-4 de II-32 p. (1 fr.)

CHANTILLY. — Chantilly; Le cabinet des livres; Imprimés antérieurs au milieu du XVIe siècle, avec introduction par Léopold Delisle. Paris, Plon-Nourrit, 1905; in-4 de XCIV-505 p. (40 fr.)

CUES. — Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues bei Bernkastel an der Mosel, von J. Marx. Trier, Selbstverlag des Hospitals, 1905; in-8 de XII-332 p. (6 mk. 50.)

ESSEN. — Die Verwaltung und Einrichtung der Kruppschen Bücherhalle. Essen, 1905; in-8 de 61 p.

FULDA. — Die Codices Bonifatiani in der Landesbibliothek in Fulda, von Carl Scherer (*Festgabe zum Bonifatius Jubiläum*, 1905, in-4 de 37 p. et pl.)

GENÈVE. — Catalogue de la bibliothèque publique de Genève; 3e supplément, fasc. V. Genève, Richter, 1904; in-4, p. 199 à 257. (1 fr. 50.)

HOMBURG. — Katalog der Stadt-Bibliothek Homburg v. d. H. Homburg, Supp, 1905; in-8 de vi-1158 p. (2 mk. 75.)

KARLSRUHE. — Katalog der grossherzogl. Hof- und Landesbibliothek in Karlsruhe; 33. Zugangsverzeichnis (1904). Heidelberg, Winter, 1905; in-8, p. 2769 à 2854. (0 mk. 50.)

KYOTO. — Katalog der fremdsprachigen Bücher in der Bibliothek der juristischen Facultät der Universität zu Kyoto. Kyoto, Tokyo Tsukiji Kappan Seizosho, 1903; in-8 de VIII-953 p.

LAUSANNE. — Catalogue de la bibliothèque de l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne. Lausanne, Couchoud, 1904; in-8 de 334 p.

LÖBAU. — Bücherverzeichnis der Stadtbibliothek zu Löbau i. Sa. Löbau, Walde, 1905; in-8 de VIII-77 p. (0 mk. 80.)

MANNHEIM. — Die kurfürstliche Hofbibliothek in Mannheim (*Mannheimer Geschichtsblaetter*, VI, 1905, p. 19-21).

PARIS. — Inventaire des collections manuscrites de la Bibliothèque

nationale sur l'histoire des provinces de France, par Ph. Lauer. I (Bourgogne-Lorraine). Paris, Leroux, 1905; in-8 de XXXI-504 p. (10 fr.)

— Catalogue des gravures contemporaines formant la collection Ardail à la Bibliothèque nationale, par Georges Riat. Paris, Rapilly, 1904; in-8 de 99 p.

— Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçues par la Bibliothèque nationale en 1904. Paris, Klincksieck, 1904; in-8 de 276 p. (3 fr.)

— Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève; IV (Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen), par Et. Deville. Évreux, impr. Odieuvre, 1905; in-8 de 58 p. (extr. de la *Revue catholique de Normandie.*)

ROMA. — Biblioteca circolante pei ciechi in Roma; relazione per 1903, regolamento e primo supplemento al catalogo. Roma, Unione cooperativa editrice, 1904; in-8 de 11 p.

S. MONS. - Incunabula et Hungarica antiqua in biblioteca S. Montis Pannoniae, ed. Viktor Recsey. Budapest, Grill, 1904; in-8 de XVI-240 et 215 p. avec pl. (5 g.)

TEMESVAR. — A Temesvár szab. kir. városi nyilvános könyvtár szakczim jegyseke, v. Jószef Bellai. Temesvár, Csendes, 1904; in-8 de VIII-484 et IV-431 p.

VENEZIA. — La Biblioteca Marciana nel palazzo della Zecca, dal Anto nio Medin (*La Lettura*, V, 1905, p. 302-308).

WASHINGTON. — Catalogue of the library of the Department of Justice to sept. 1904, by James A. Finch Washington, Government Printing Office, 1904; in-8 de 581 p.

Bibliographie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Bibliographie des ouvrages italiens sur l'histoire économique de l'Italie, par G. Salvioli (*Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, II, 1904, n° 3).

DROIT. — Bibliografia italiana della pena di morte, per O. Viola. Catania, tip. Industriale, 1904; in-8 de 71 p.

— La juridiction du point d'honneur sous l'ancien régime et le tribunal des maréchaux de France, par Hubert Pierquin. Paris, Pedone, 1904; in-8 de XI-163 p.

Avec la bibliographie des manuscrits et imprimés.

PSYCHOLOGIE. — The mental traits of sex; an experimental investigation of the normal mind in men and women, by H. B. Thompson. Chicago, University Press, 1903; in-8 de VII-188 p.

Contient la littérature du sujet (6 pages).

SCIENCES NATURELLES. — Allgemeine und palaeontologische Literatur der pontischen Stufe Ungarns, von G. Halaváts. Budapest, Kilián, 1904; in-8 de 134 p.

PHYSIQUE. — Radiologie, par L. Radiguet et Massiot. Paris, Radiguet, 1904; in-8 de 370 p. et fig.

Contient une bibliographie assez étendue.

— Musée Rétrospectif du groupe V (Électricité) à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris; Rapport du Comité d'installation [par E. Sartiaux]. Saint-Cloud, impr. Belin, s. d. [1904]; in-8 de 116 p.

Renferme (p. 71-107) la bibliographie des livres concernant les sciences magnetiques depuis 1562.

PHILOLOGIE. — Grammaire copte avec bibliographie, chrestomathie et vocabulaire, par A. Mallon. Beyrouth, impr. catholique, 1904; in-8 de XII-148 p.

HISTOIRE POLITIQUE — Bibliographie de l'affaire Dreyfus, par Paul Desachy. Paris, Cornély, 1905; in-8 de VII-72 p. (1 fr.)

HISTOIRE COLONIALE. — Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664), par Jacques de Dampierre. Paris, Picard et fils, 1904; in-8 de [VI-]XL-239 p. [Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, VI.] (12 fr.)

ARCHÉOLOGIE. — Manuel d'archéologie, par C. Enlart. I (Archéologie religieuse); II (Archéologie civile et militaire). Paris, Picard et fils, 1902-1904; 2 vol. in-8 (30 fr.)

Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie très détaillée.

PÉRIODIQUES. — Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur, von Felix Dietrich. XIII. Leipzig, Dietrich, 1904; in-4 de 402 p. (22 mk.)

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie der deutschen Universitäten; Systematisch geordnetes Verzeichnis der bis Ende 1899 gedrukten Bücher und Aufsätze über das deutsche Universitätswesen; II-III, von Wilh. Erman und Ew. Horn. Leipzig, Teubner, 1904-1905; in-8 de XX-1236 et V-313 p. (55 mk.)

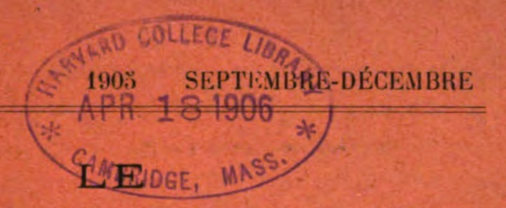
— Verzeichnis der Breslauer Universitätsschriften (1811-1885), von Karl Pretzsch. Breslau, Korn, 1905; in-8 de XV-387 p. (24 mk.)

Le Gérant, F. CORNE.



BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

NEUVIÈME ANNÉE 1905 SEPTEMBRE-DÉCEMBRE



LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 53-54. — SEPTEMBRE-DECEMBRE 1905

PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

ALF. D'HOOP : *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, I.

G. DURVILLE : *Catalogue de la bibliothèque du Musée Thomas Dobrée* (Manuscrits).

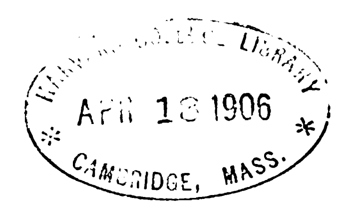
M. DEWEY : *Library of Congress; A. L. A. Catalog.*

V. CHAUVIN : *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII-IX.

A. PAZDIREK : *Manuel universel de la littérature musicale* (lettre B).

M. PELLECHET : *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*, I-II.

A. CLAUDIN : *Histoire de l'imprimerie en France*, II-III.



LA PLACE DE LA SCIENCE

DANS LES

BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

Sous ce titre, la *Revue scientifique* a publié récemment [1] un premier article, suivi d'une enquête [2] auprès des savants, des bibliothécaires et du personnel enseignant des Universités, et bientôt continué par la recherche, en manière de conclusion [3], des moyens propres à assurer à la science la place qui lui est due dans les bibliothèques. Cette série de communications successives à une même revue, qui généralement prête peu d'attention aux questions de pure bibliothéconomie, mérite d'être signalée, et le fait même de voir tant d'illustres professeurs donner leur avis dans la question montre à lui seul l'importance du débat. C'est pourquoi on nous permettra de nous y arrêter ici quelques instants, à l'effet d'examiner très impartialement les résultats de l'enquête et de vérifier, s'il est nécessaire, l'exactitude de certaines opinions émises au cours des articles visés.

⁂

Le point de départ a été celui-ci : la Bibliothèque de l'Université de Paris n'achète que peu ou pas de livres scientifiques ; les fonctionnaires chargés du service de cet établissement n'ont ni préparation ni connaissances scientifiques ; l'histoire et la philologie sont presque les seules matières pour lesquelles on dé-

1. Numéro du 1er juillet 1905, p. 1-7.
2. Numéros des 1er, 8, 15, 22 et 29 juillet.
3. Numéro du 5 août 1905, p. 161-165.



pense les sommes consacrées à l'acquisition des livres et des périodiques, à la bibliothèque de l'Université, et cela provient en grande partie de la préparation exclusivement historique et philologique des fonctionnaires qui assument la responsabilité des acquisitions [1].

Le point d'arrivée n'est guère qu'un son émané de la même cloche : Il n'y a pas à la bibliothèque de la Faculté des sciences de Paris uu seul bibliothécaire ayant reçu une éducation scientifique ; et la bibliothèque de la Faculté des lettres est favorisée dans d'énormes proportions [2].

Sur cette accusation primitive sont venues se greffer d'autres questions annexes et, si l'on veut, connexes, telles que les bibliothèques des laboratoires, la fréquentation des bibliothèques, les commissions d'achats, les insuffisances de crédits. Parfois l'enquête a un peu dévié, et les maitres de la science, auxquels on s'est adressé pour avoir un avis en l'occurrence, n'ont pas toujours serré la question d'assez près dans leurs réponses aux interrogations posées.

Nous essaierons de nous placer sur le véritable terrain et d'y demeurer; les excursions que nous oserons nous permettre dans les champs voisins auront uniquement pour objet de rétablir des faits parfois dénaturés.

Et d'abord, le point de départ est-il exact? A lire les articles de la *Revue scientifique*, on serait porté à croire que la Bibliothèque de l'Université de Paris est une et indivisible; des vingt professeurs qui ont parlé, deux à peine ont eu l'air de soupçonner qu'il n'en était pas ainsi. En vérité, — on le sait bien, mais on n'a pas voulu le rappeler nettement parce que l'affirmation eût été gênante pour la thèse à soutenir, — la Bibliothèque de l'Université de Paris est multiple : à côté de la Sorbonne, qui en est le centre, elle rayonne dans chacun des établissements qui dépendent directement ou indirectement de l'Université, et en particulier à la Faculté de médecine, à la

1. Cela résulte d'un article antérieur du 3 juin (même Revue) qui a provoqué tous les autres.

2. Numéro du 5 août, p. 165.

Faculté de droit, à l'École supérieure de pharmacie, à la Faculté de théologie protestante, à l'École normale supérieure. Le Muséum d'histoire naturelle, quoique indépendant de l'Université proprement dite, n'en est pas moins un établissement d'enseignement supérieur dont la bibliothèque est librement ouverte à tous les travailleurs. Il ne reste à proprement parler, à la Sorbonne, que les deux facultés des sciences et des lettres ; et, lorsque l'enquête a pris pour point de départ une accusation portée contre la Bibliothèque de l'Université de Paris, elle a débuté par une erreur matérielle absolue : c'était la bibliothèque de la Sorbonne seule qui était visée. Car, à qui fera-t-on croire que l'on achète uniquement des livres d'histoire et de philologie dans les bibliothèques de la Faculté de médecine et de l'École de Pharmacie, ou au Muséum d'histoire naturelle ? Qui voudra soutenir que MM. Hahn et Dorveaux, tous deux médecins, chargés de la direction respective des bibliothèques de la Faculté de médecine et de l'École de pharmacie, que M. Deniker, universellement réputé comme naturaliste et anthropologiste, manquent de préparation scientifique suffisante ?

La distinction était facile à faire ; elle aurait dû être faite. Faute de l'avoir établie dès l'abord, toutes les observations dont la *Revue scientifique* s'est portée garante et dont elle a fait état pèchent par la base et n'ont plus de valeur.

Il y a mieux encore : si la Bibliothèque de l'Université de Paris est rebelle à l'acquisition des livres scientifiques, c'est, paraît-il, parce que le personnel de cette bibliothèque sort de l'École des Chartes ! C'est du moins M. Lippmann qui le dit, M. Moissan qui l'affirme, M. Hérouard qui insiste : « Les chartistes qui sont chargés des bibliothèques scientifiques ne peuvent pas remplir leur mission d'une façon complète. »

MM. les professeurs de la Faculté des sciences, qui ont l'habitude de regarder dans des verres grossissants, paraissent avoir eu une illusion d'optique ! De grâce, dénombrez avec moi, je vous prie, annuaire en mains, le nombre des chartistes que l'on rencontre dans les bibliothèques scientifiques dépendant de l'Université de Paris : Sorbonne, 1 (affecté spécialement aux périodiques) ; Faculté de médecine, 0 ; École supérieure de

pharmacie, 0; Muséum d'histoire naturelle, 0. Partout ailleurs, 0. Je laisse de côté la Bibliothèque de l'École de droit, qui n'est pas scientifique au sens employé par la *Revue scientifique* en la matière qui nous occupe, et où d'ailleurs le conservateur, M. Paul Viollet, membre de l'Institut et professeur d'histoire du droit à l'École des Chartes, a, je suppose, bien que chartiste, une préparation juridique suffisante.

Le dénombrement est terminé : total des chartistes chargés du service des bibliothèques scientifiques à Paris, 1. Nous ajouterons que, si nous faisions le compte exact des chartistes chargés du service des bibliothèques universitaires de province, le total serait moindre encore et équivaudrait à zéro [1]. C'est ce qui fait fulminer contre les chartistes MM. les professeurs de la Faculté des sciences : on sera surpris qu'ils n'aient pas apporté dans cette question toute l'exactitude et toute la précision qui sont la garantie même de leurs travaux personnels ; on ne s'expliquera pas cette animosité, qui ne repose sur rien [2].

Voici la question débarrassée de ses *impedimenta*; nous allons pouvoir aborder sérieusement le véritable objet du débat. On veut des réformes : ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Il y a en effet beaucoup à réformer. Encore faut-il que les réformes soient sages, nécessaires, et s'appuient sur une base solide; et surtout que l'on soit, en critiquant, animé d'un véritable esprit de sincérité.

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1905, p. 607.

2. D'ailleurs, la *Revue scientifique* n'en est pas à une inexactitude près. Elle soutient gravement « que l'ouvrier parisien ne peut aller à la Bibliothèque nationale, où il ne serait pas reçu, pour avoir le livre élémentaire dont il a besoin »; elle feint donc d'ignorer qu'il existe à la Bibliothèque nationale une salle publique où quiconque est admis sans l'ombre d'une difficulté et peut se faire communiquer des livres « élémentaires », même le dimanche.— Elle laisse imprimer que le deuxième exemplaire du dépôt légal des livres de médecine est attribué *par décret*, non à la bibliothèque de la Faculté de médecine, comme cela paraîtra naturel à chacun, mais, par une étrange anomalie, à la bibliothèque Sainte-Geneviève : mais qu'elle le sache bien, il n'y a jamais eu aucun décret fixant cette attribution; l'idée a simplement germé dans le crâne d'un chef de bureau de ministère ou d'un obscur rond-de-cuir, et comme cela s'est toujours fait, cela continue à se faire, pour se conformer une fois de plus à la sacrosainte routine.

MM. les professeurs de la Faculté des sciences le reconnaissent très volontiers et sans vergogne : ils ne mettent jamais les pieds à la bibliothèque à la Sorbonne; leurs propres collections et les bibliothèques de leurs laboratoires leur suffisent; aussi prêchent-ils pour l'extension, qu'ils considèrent comme d'intérêt capital, de ces bibliothèques de laboratoires. Quelques-uns d'entre eux attaquent la mémoire de l'ancien conservateur de la bibliothèque de l'Université, M. de Chantepie, qui était trop « bibliophile »; il semble bien, à lire entre les lignes, que le conservateur actuel n'aurait pas toutes leurs sympathies : le motif, l'unique motif, insuffisance des achats de livres scientifiques. Il est de toute nécessité, disent-ils, d'adjoindre à ce conservateur et à ses collaborateurs un personnel scientifique.

Notre réponse sera facile : ce personnel scientifique existe! Vous occupez-vous de chimie ou de sciences pharmaceutiques, M. le docteur Dorveaux est là, toujours actif, toujours prêt à mettre à votre disposition tous les ouvrages que conserve la bibliothèque de l'École de pharmacie, et je m'associe avec grand plaisir aux éloges que lui ont valus et sa science et sa courtoisie. — Voulez-vous consulter des livres de médecine? La riche bibliothèque de la Faculté, trop peu facile d'accès en général, s'ouvrira cependant pour les professeurs de l'Université, et pourrait s'ouvrir à tous les étudiants si les règlements n'y étaient pas aussi farouches. — Préférez-vous les mathématiques? On vous informe que, grâce à une donation spéciale, la bibliothèque de la Sorbonne est une des plus riches qui soient en livres et périodiques traitant de cette science. — Pour toutes les sciences naturelles, vous serez admirablement reçu et à votre aise, à la bibliothèque du Muséum, où vous pourrez y consulter livres français et étrangers, ainsi que 800 périodiques spéciaux. — Enfin vous avez encore à votre disposition d'autres bibliothèques techniques où MM. les professeurs seront accueillis avec la plus grande déférence et pourront à l'occasion envoyer leurs élèves, à l'École des mines, à l'École des ponts et chaussées, au Conservatoire des arts et métiers, à l'Institut agronomique, à l'Observatoire, où chacun trouvera ample satisfaction à ses recherches spéciales. — Peut-être convient-il aussi d'ajou-

ter à cette énumération la Bibliothèque nationale : si elle ne peut acheter une très grande quantité de livres scientifiques étrangers, elle peut du moins mettre à la disposition de ses clients les livres scientifiques français, fournis par le dépôt légal, et parmi les 5228 périodiques qu'elle reçoit, il en est un nombre considérable dont l'importance scientifique est indéniable.

Quelles sont donc, de toutes les sciences, celles que nous ne trouvons pas représentées dans l'examen qui précède? Une, une seule, manque complètement à l'appel : la physique. La physique et tous ses dérivés occupent dans le monde et dans la science actuelle une place primordiale. Personne ne l'ignore, personne ne songe à le contester. Mais y a-t-il un seul organe périodique important consacré à l'une des branches de la physique qu'on ne puisse se procurer dans une des bibliothèques énumérées plus haut? Et la production des livres consacrés à cette science est-elle donc si intense qu'on ne puisse, sans dépenser de très grosses sommes, se tenir au courant? A part les livres allemands et français, il suffira d'acquérir quelques rares ouvrages scandinaves, hollandais, anglais et italiens pour avoir une bibliothèque admirablement comprise. Est-il bien vrai que cette bibliothèque de physique soit encore à créer à l'Université de Paris? D'ailleurs, — chose étrange, — c'est un des professeurs de physique à l'Université de Paris, parmi les sommités de la science auxquelles s'est adressée la *Revue scientifique,* M. Pellat, qui vient affirmer que tout est très bien à l'heure présente, que les chartistes ont fait des études techniques spéciales leur permettant de rendre des services appréciés dans les bibliothèques, et que les bibliothécaires se font toujours un devoir d'acquérir les livres recommandés par les professeurs.

Que reste-t-il donc, alors, de toutes ces attaques, et de toutes ces longues colonnes où l'on nous déclare, sur les tons les moins variés, que les livres scientifiques sont absents des bibliothèques universitaires, et que, pour un peu et à cause de cela, l'avenir de la science française serait compromis?

⁂

N'en déplaise à la *Revue scientifique*, le corps actuel des bibliothécaires universitaires a une éducation générale qui est très étendue, — bien que deux seulement de ses membres sortent de l'École des Chartes! Cette éducation n'est ni littéraire ni scientifique, elle est ce qu'elle doit être : technique et bibliographique. Un bibliothécaire ne doit pas se spécialiser; et un bibliothécaire universitaire, pour satisfaire aux multiples demandes qui lui parviennent chaque jour, ne peut pas se spécialiser. Il connaît les instruments de travail, les bibliographies, les répertoires, les tables; il les tient à sa portée et les consulte à chaque heure du jour. Il sait ouvrir au bon endroit les nombreux *Jahresbericht*, *Centralblatt* et *Fortschritte* dont chaque science et chacune de ses subdivisions est aujourd'hui abondamment pourvue, et dont l'Allemagne nous inonde périodiquement : ce sont des recueils fort coûteux, mais de la plus haute importance au point de vue bibliographique; et, grâce à eux, on est en mesure de répondre à toutes les exigences des demandeurs. Laissons de côté la superstition de compétence : on ne peut être universellement compétent. Et sachons simplement nous servir utilement des nombreux moyens d'investigation scientifique que les bibliographes mettent avec tant de zèle à notre disposition. Dans les universités, un seul de ces recueils rendra plus de services que de nombreux traités ou articles spéciaux dont il offrira une synthèse intelligemment présentée.

Les achats sont chose fort délicate pour un bibliothécaire, lorsqu'il a en mains l'argent nécessaire. L'avis d'un professeur, qui, lui, est un spécialiste, sera demandé; mais si le professeur n'a pas encore vu le livre qui vient de paraître, comment pourra-t-il donner un avis utile? L'opinion que l'on peut se faire du livre d'après un compte rendu de périodique sera souvent trompeuse, et l'on s'expose, en agissant ainsi, à de sérieux mécomptes; à moins toutefois que le compte rendu n'émane d'une personnalité très sérieuse. Mais si, dans certains cas, il peut y avoir doute et indécision très naturelle, le contraire est également vrai. Un bibliothécaire universitaire bien au cou-

rant de son métier, — et il y en a fort heureusement, — saura dire, au seul examen d'un nom d'auteur connu, la valeur spéciale qui doit être attribuée à ses travaux : on connaît, dans chaque branche intellectuelle et dans chaque pays, des autorités indiscutées dont on peut dire que chaque nouvelle étude est une contribution utile au dégagement de la vérité ou à la conquête de la science. Ces livres-là s'achètent sans remords, aussitôt qu'ils paraissent, et constituent déjà les plus sûrs guides que les professeurs puissent signaler et recommander aux étudiants.

Pour M. Curie, il y a nécessité absolue de spécialisation. Mais c'est précisément ce qui existe dans l'Université de Paris, puisque chaque établissement scientifique possède sa bibliothèque indépendante et conçue dans un esprit de très nette spécialisation. Nous la voudrions plus large encore, et en dehors même de l'Université, car c'est là qu'il faut chercher la véritable voie du progrès.

***

Une forte partie de l'enquête a porté sur la nécessité du plus grand développement des bibliothèques de laboratoires. A peu près unanimement, MM. les professeurs réclament pour elles une autonomie plus réelle et des crédits plus abondants : elles absorbent déjà, à elles seules, 29362 fr. par an pour acquisitions et reliures ; elles sont utilisées par trente professeurs environ et par les étudiants qui gravitent autour d'eux [1]. L'un de ces professeurs, M. Appell, affirme que, pour éviter les doubles emplois, la Bibliothèque de l'Université devrait acheter sur ses crédits les ouvrages nécessaires et les mettre en dépôt dans les laboratoires correspondants ; par suite, un lecteur désireux de consulter un de ces ouvrages n'aurait qu'à se présenter au laboratoire indiqué par le bibliothécaire, et il y trouverait des facilités en même temps que des avis compétents. A quoi quelqu'un a répondu avec beaucoup de justesse [2] : « Un lec-

1. Ce qui revient à 1000 francs environ pour chacune d'elles.
2. Numéro du 5 août 1905, p. 163.

teur, dans un laboratoire, risquerait parfois d'y être un peu considéré comme un intrus. » En effet, supposez que, dans une matinée, il prenne fantaisie à vingt lecteurs d'aller frapper à la porte d'un laboratoire pour obtenir communication de volumes récemment parus, je ne vois que trop l'embarras et le dérangement qu'ils causeront successivement, au milieu d'une démonstration de physique ou de chimie faite par un professeur à ses auditeurs ! La personne la plus patiente du monde n'y résisterait pas. N'oublions pas non plus la responsabilité du bibliothécaire de l'Université vis-à-vis des volumes ainsi mis en dépôt dans différents laboratoires, et si ces volumes sont communiqués à d'autres qu'aux personnes fréquentant ordinairement lesdits laboratoires, qui surveillera ces communications, et qui sera responsable de la perte ou de la détérioration des volumes?

Enfin, il importe de faire une distinction très nécessaire entre les ouvrages destinés aux bibliothèques et ceux qui doivent alimenter les laboratoires. Elle n'a pas été faite.

Il suffit d'envoyer à titre permanent, dans les laboratoires, des ouvrages de seconde main, des traités généraux, des manuels pratiques, tout ce dont l'étudiant a un besoin journalier pour aider à ses expériences et à ses préparations. La bibliothèque de l'Université doit conserver les ouvrages de luxe et de prix élevé, les traités fondamentaux et théoriques, les répertoires et les bibliographies, tous livres auxquels l'étudiant et le professeur même n'ont recours que rarement. Car enfin, puisque les laboratoires ont besoin d'une petite bibliothèque annexe, — et nul ne songe à la leur contester, — ils n'ont pas d'autre part les moyens d'acquérir des livres très coûteux, et l'Université n'est pas assez riche pour se payer le luxe de souscrire à dix ou à vingt exemplaires d'un même livre, pour en déposer un dans chaque laboratoire. Exception sera faite, bien entendu, pour les livres d'usage courant, comme il a été exposé plus haut.

A bien lire les résultats de l'enquête entreprise par la *Revue scientifique*, on aperçoit que la question des bibliothèques de laboratoires est bien celle qui préoccupe le plus MM. les professeurs de la Faculté des sciences. Sur les récriminations qu'ils ont à formuler à ce sujet, ils ont greffé d'autres questions très

différentes et n'ayant avec la première qu'une fort lointaine relation. Ils ont ainsi donné plus de portée à des attaques injustifiées contre de modestes fonctionnaires très attachés à leur devoir et très désireux de le bien remplir; ils ont également, en se basant sur des données matériellement inexactes, critiqué à faux et abordé la question qui leur était posée avec une partialité regrettable.

La vérité nous oblige à dire que, tout compte fait, avec ses bibliothèques annexes et celles qui peuvent, dans la pratique, être considérées comme telles, la Bibliothèque de l'Université de Paris est aussi riche en livres scientifiques qu'en livres historiques et philologiques. D'ailleurs faudrait-il encore s'entendre sur ce que l'on désigne par « livres scientifiques ». Ce n'est pas seulement, comme on semble le croire à la *Revue scientifique*, ceux qui concernent la physique, la chimie, la médecine, l'histoire naturelle. Que fait-on de la géographie, de l'architecture, de la musique et de tous les autres arts? On me répondra qu'il faut chercher ailleurs, en dehors de l'Université. Mais ce n'est pas une solution. Et puisque l'on a créé à la Sorbonne des cours de géographie, d'histoire de l'art, d'histoire de la musique, les titulaires de ces chaires seront, eux aussi, en droit de réclamer dans les achats de livres une répartition d'où leur enseignement ne sera pas exclu. Pourquoi n'a-t-on pas sollicité leur avis? Comme les autres, ils peuvent avoir une opinion à émettre sur « la place de la science dans les bibliothèques françaises ».

Henri Stein.

HISTORIQUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS

La bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie de Paris, qui comprend aujourd'hui plus de 36000 volumes, a eu des débuts très modestes. Fondée en 1570 par un don collectif des quatre maîtres jurés et gardes apothicaires et apothicaires-épiciers alors en charge [1], elle a été constituée avec neuf ouvrages, reliés en sept volumes [2]. Ces livres, qui figurent encore sur les rayons

1. Dans la seconde moitié du xvie siècle, la communauté des apothicaires-épiciers avait six gardes en charge : deux apothicaires, deux apothicaires-épiciers et deux épiciers. Pour les affaires spéciales aux apothicaires, comme c'est ici le cas, les épiciers étaient exclus.

Les quatre maîtres jurés et gardes apothicaires et apothicaires-épiciers en charge pour l'année 1570 étaient : Nicolas de Bourges, Gilles Chubere, Vaast Bourdin et Guillaume de Voulges.

« Sire Nicolas de Bourges, marchand apothicaire-épicier, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Denis, » avait été deuxième consul en 1568 (Denière, *La juridiction consulaire de Paris*, Paris, 1872, p. 295).

Un de Bourges, également apothicaire-épicier, était fournisseur de l'Hôtel-Dieu de Paris à la fin du xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e]. Pendant le carême de 1595, il « bailloit aux curez de ceste ville les sacqz de pouldres d'espices », que cet hôpital avait l'habitude de leur offrir chaque année à pareille époque. Le 29 décembre 1606, il fit au même hôpital une importante fourniture d'onguents : 30 livres de diapalme, 30 livres de basilicum, 30 livres de cérat de Galien et 20 livres de siccatif rouge. Le 23 novembre 1607, nouvelle fourniture de : 10 livres de basilicum et 10 livres d'onguent *aureum* (Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. I, p. 26 et 37, Paris, 1881).

« Sire Vaast Bourdin, marchand apothicaire-épicier, demeurant rue Cossonerie », avait été deuxième consul en 1565 ; il fut juge en 1571 (Denière, *loc. cit.*, p. 292 et 299).

2. Ces sept volumes portent aujourd'hui les numéros suivants : 1° *Opera Me-*

de la bibliothèque actuelle, sont facilement reconnaissables aux particularités suivantes : tous reliés en veau plein, ils portent sur le plat supérieur, frappés en lettres d'or, le titre de l'ouvrage et la mention : PRO. COI. BIBLIOTECA. PHARMACOPEORV. VRBIS. LVTETIAE *(pro communi bibliotheca pharmacopoeorum urbis Lutetiae)*, et sur l'inférieur, l'inscription : A. DILIGENTIA. ET. LABORE. N. DEBOVRGES, EG. CHVBERE. V. BOVRDIN. G. DEVOVGES. 13. NOVEB. AN. 1570 (*a diligentia et labore Nicolai de Bourges, Aegidii Chubere, Vedasti Bourdin, Guillelmi de Vouges, 13 novembr. anno* 1570).

Parmi ces neuf ouvrages, quatre traitent de la pharmacie, ce sont : 1° le recueil intitulé *Opera Mesuae* (Lyon, 1535), qui comprend avec les œuvres de Mésué l'*Antidotarium Nicolai,* le *Liber Servitoris*, etc. ; 2° l'*In Antidotarium Mesuae censura* (Paris, 1546) des frères mineurs Angelus Palea de Giovinazzo et Bartholomæus d'Orvieto ; 3° le recueil de formulaires intitulé : *Luminare majus*,



suæ, n° 5372 ; 2° *In Antidotarium Mesuæ*, n° 11090 ; 3° *Luminare majus*, relié avec le *De simplicium medicamentorum facultatibus* de Galien, n° 5020 ; 4° *Sylvius*, relié avec le *De temperamentis* de Galien, n° 5029 ; 5° *Matthæus Silvaticus*, n° 5234 ; 6° *Valerius Cordus*, n° 5230 ; 7° *Avicenne*, n° 62.

Lumen apothecariorum, et Aromatariorum thesaurus (Venise, 1561), dont les auteurs sont : Joannes Jacobus de Manliis de Bosco, Quiricus de Augustis et Paulus Suardus ; 4° le *De medicamentorum simplicium delectu, praeparationibus, mistionis modo* (Paris, 1542) de Jacques Sylvius. Le cinquième est le fameux dictionnaire de matière médicale de Matthaeus Silvaticus, intitulé : *Opus pandectarum medicinae* (Turin, 1526). Le sixième : *Annotationes in Dioscoridis de medica materia libros V* (Strasbourg, 1561), par Valerius Cordus, est encore consacré à la matière médicale. Le septième est un traité de thérapeutique de Galien, traduit en latin : *De simplicium medicamentorum facultatibus* (Paris, 1545). Le huitième, également de Galien, porte le titre : *De temperamentis* (Paris, 1549). Enfin le neuvième, énorme volume in-folio, est une traduction latine des *Œuvres* d'Avicenne. Tous ces ouvrages sont en parfait état de conservation.

De 1570 à 1777, la bibliothèque des marchands apothicaires-épiciers de Paris s'accrut petit à petit, uniquement par des dons faits, pour la plupart, par les gardes en charge, car l'usage était que ces dignitaires laissassent à la communauté un souvenir durable de leur passage à la jurande.

Après l'établissement du collège de pharmacie, il fut fait un inventaire général de tout le matériel transmis par la corporation des apothicaires ; de plus, en 1780, un catalogue de la bibliothèque fut dressé sur un registre spécial par les prévôts Tassart et Hérissant : le chiffre des volumes s'élevait alors à 477.

En 1844, un nouveau catalogue sur registre est entrepris par le professeur Guibourt, secrétaire agent comptable, qui le tient à jour jusqu'en 1865 : le total des volumes inscrits jusqu'à cette date est de 4461.

Quarante ans plus tard, en 1884, les registres d'entrée-inventaire mentionnent 11467 volumes. Enfin, au 1er janvier 1905, on en compte plus de 36000, provenant tant d'achats que de dons.

Pendant de longues années, la bibliothèque fut un des services les moins importants de l'École et ne reçut pour ses achats de livres et ses abonnements aux journaux que de faibles et irrégulières allocations, telles que : 322 fr. 15 en 1875 ; 293 fr. 60 en

1876 ; 1051 fr. en 1877 ; 1389 fr. en 1878 ; 416 fr. 45 en 1879. A partir de 1880, ce service, qui jusqu'alors avait été une dépendance du secrétariat de l'École, devint autonome et reçut un budget spécial. Il lui fut alloué pour ses achats de livres et ses abonnements : 4200 fr. pendant les années 1880, 1881 et 1882 ; puis 4300 fr. de 1883 à 1886 ; 5200 fr. de 1887 à 1897 ; enfin 10000 fr. à partir de 1898.

Après avoir été administrée de très haut par des professeurs de l'École : Nachet, Pierre Robiquet, etc., puis par des commis du secrétariat : Adolphe Laugier, Chapelle, Vidal, etc., la bibliothèque reçut, le 31 mai 1878, un fonctionnaire délégué spécialement pour son service, Oswald Goepp, qui ne fit que paraître et disparaître. En 1879, un ancien employé auxiliaire du secrétariat de l'École, Gabriel Le Mercier, fut agréé par M. le directeur Chatin pour remplir les fonctions de bibliothécaire sans mandat officiel. Reçu par faveur au concours pour le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire le 13 juillet 1881, il fut titularisé huit jours plus tard (21 juillet). Il donna sa démission le 30 août 1884. Son successeur, M. Paul Dorveaux, est en fonctions depuis cette date.

L'emploi de sous-bibliothécaire, créé en janvier 1882, a été occupé successivement par MM. Fontany (1882-1892), Salingardes (1893-1895) et Gillot, le titulaire actuel.

Le service de la bibliothèque a été fait par un seul garçon, Marty, de 1882 à 1898. Depuis, l'Université de Paris a créé deux nouveaux emplois de garçon de salle : l'un en 1898, l'autre en 1902.

La bibliothèque occupait, dans l'École de la rue de l'Arbalète, une petite pièce, située à l'extrémité du premier étage, du côté de la rue Claude Bernard. Eclairée par le plafond, elle était meublée d'armoires vitrées, de trois tables et de quelques chaises. Elle fut transférée, en 1882, dans le vaste local qui est aujourd'hui la salle de lecture ; il y avait alors de la place autour des tables pour 120 lecteurs et sur les rayons pour 22000 volumes.

En 1893, toutes les tablettes étant occupées, on commença à manquer de place pour les livres et il fallut loger les nouvelles

acquisitions sur les corniches. Cette situation dura neuf années [1].

Enfin, en 1902, M. le directeur Guignard obtint, pour la bibliothèque, un crédit extraordinaire de 100.000 fr., qui permit de remanier la disposition de la salle de lecture [2] et d'aménager dans des locaux contigus les dépendances actuelles : cabinet pour le bibliothécaire, salle réservée pour MM. les professeurs, magasins de livres, etc. Aujourd'hui il y a dans ces magasins de la place pour une période de cinquante années.

D'après les *Almanachs* officiels, la bibliothèque fut ouverte aux étudiants en pharmacie, les lundis, mercredis et vendredis, de onze heures à trois heures, à partir de 1852 ; et de onze heures à quatre heures, à partir de 1855. Après son transfert dans la nouvelle École, en 1882, elle s'ouvrit tous les jours de onze heures à quatre heures. A cette unique séance, fut ajoutée, en avril 1887, après l'installation du gaz, une séance de nuit, de huit heures à dix heures du soir. Depuis le 12 novembre 1902, les heures d'ouverture sont les suivantes : de neuf heures à onze heures du matin, d'une heure à cinq heures du soir et de huit heures à dix heures du soir.

Le nombre des lecteurs, qui était insignifiant à l'école de la rue de l'Arbalète, n'a cessé de s'accroître jusqu'à 1902. Pendant vingt ans, les cent vingt places de la salle de lecture ont été généralement toutes occupées pendant le semestre d'hiver ; elles ont présenté quelques vides pendant la saison d'été. Le chiffre des étudiants ayant fléchi dans ces derniers temps, la bibliothèque a été un peu moins fréquentée. En revanche, les

1. Cette situation a été signalée sans relâche par les directeurs Gustave Planchon et Léon Guignard, au ministre de l'instruction publique et au Conseil académique, à partir de l'année scolaire 1891-1892 (V. *Rapport présenté au ministre de l'instruction publique sur la situation de l'enseignement supérieur en 1891-1892*. Paris, 1893 et années suivantes).

2. Une excellente vue de la salle de lecture, prise en 1903 après la réorganisation du service, est figurée dans le livre du *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris* (Paris, 1904, planche VIII). Des vues de cette même salle, prises l'une en 1900, et l'autre en décembre 1904, ont été reproduites dans les deux séries de cartes postales illustrées de l'École, publiées : la première en mars 1902, la seconde en janvier 1905.

deux salles réservées, dont la création remonte à deux ans à peine, reçoivent tous les jours de nouveaux travailleurs, attirés par la facilité qu'on y trouve de consulter sur place les collections de journaux.

La bibliothèque de l'École de pharmacie possède non seulement des collections bien complètes des principaux périodiques de physique, de chimie, de pharmacie, de sciences naturelles, d'hygiène, etc., mais encore quelques manuscrits anciens et de nombreux ouvrages rares et précieux ; elle détient également les archives de la corporation des maîtres apothicaires de Paris et du collège de pharmacie de Paris.

Le plus remarquable de ses manuscrits (qui sont au nombre de 54) est un recueil de *Recettes de médecine* en anglais, en latin et en français, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, lequel se compose de 115 feuillets de parchemin de de 0m29 sur 0m21, reliés en parchemin. Il a été donné, en 1841, à la bibliothèque de l'École de pharmacie de Paris par Stanislas Martin, pharmacien à Paris.

Parmi les ouvrages rares et précieux, il faut citer : l'*Arbolayre*, que M. Claudin dit avoir été imprimé à Besançon par P. Metlinger avant 1490, le *Grant Herbier en françois* (éditions de Paris, Guillaume Nyverd et Jacques Nyverd), l'*Hortus sanitatis translaté de latin en françois*, le *Tresor des Povres* (Paris, Philippe le Noir), l'*Enchirid ou manipul des miropoles* de Michel Dusseau (Lyon, J. de Tournes, 1561 et autres éditions), l'*Antidotarium Nicolai* publié à Venise en 1471 par Nicolas Jenson, le *Dispensarium magistri Nicolai prepositi ad aromatarios*, les éditions princeps du *Lumen apothecariorum* [1], du *Liber pandectarum medicinae* de Matthaeus Silvaticus, de *Mesuae Opera*, etc., l'*Herbarius* dit *Moguntinus*, l'*Herbolario volgare*, le rarissime *Calendrier à l'usage du collège de pharmacie* (six années : 1782, 1786, 1787, ans IX, X et XI).

Les archives comprennent un grand nombre de liasses et

1. Une longue note bibliographique sur le *Lumen apothecariorum* et le *Luminare majus* a été publiée dans la *Revue des études Rabelaisiennes* (1905, p. 176-179).

81 registres, dont le plus précieux (Registre 7) a été étudié et analysé ci-après par M. Barroux, archiviste adjoint aux Archives de la Seine. Il en existe deux inventaires : le premier (Registre 40), rédigé en 1703 par Lamy, est précédé d'une « Préface », qui vient de paraître dans *la France médicale* (1905, p. 442-445); le second (Registre 43), dressé en 1786, a été publié en 1893 dans la *Revue des Bibliothèques*.

La bibliothèque de l'École de pharmacie a reçu l'organisation prescrite par l'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires*, du 4 mai 1878. Elle possède, dans trois meubles différents, construits d'après les indications de mon ami J. Favier, conservateur de la bibliothèque de Nancy, trois catalogues sur fiches, complets et à jour : le premier est un catalogue alphabétique par noms d'auteurs ; le second, un catalogue alphabétique par matières ; le troisième, un catalogue méthodique d'après la table du *Manuel du libraire* de Brunet, considérablement modifiée et augmentée. Dans ce troisième catalogue, les monographies scientifiques sont classées d'après l'ordre admis dans les traités de leur spécialité, les plus autorisés et les plus récents.

Dr Paul Dorveaux,
bibliothécaire de l'École.

ANALYSE DU PREMIER REGISTRE

DES

ARCHIVES DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE

Le plus ancien registre des Archives de l'École de pharmacie, ouvert en 1577, se compose de 175 feuillets de parchemin (manquent les feuillets 2, 71-94, 135-137 et 166). Il a été relié au XIXe siècle (veau, avec plat en papier jaune marbré), et a reçu la cote 7; deux pièces rouges portent au dos, l'une : « Archives de l'École de pharmacie », l'autre : « Registre pour les arrêts du Parlement, etc., 1577 ». Il mesure 332 sur 240 millimètres.

Il y a lieu de signaler à part qu'on y rencontre la mention, non relevée jusqu'ici, des noms de Nicolas Houel et de Jean Héroard (ff. 28 v° et 62).

Incipit : « En ce livre seront transcriptz les arrestz de la Cour de Parlement que du prevost de Paris consecutivement les ungs après les autres, sans entrelasser la reception des maistres jurez appoticaires et espiciers que reception faicte par eulx des autres maistres appoticaires par chacune année dont les teneurs ensuivent. »

Au verso du premier feuillet miniature représentant saint Nicolas, patron de la corporation des apothicaires qui ressuscite les trois enfants de la légende ; au-dessous : « Ce presant livre est pour la communaulté des marchans grossiers appoticaires espisiers de la ville de Paris. Fut fait au moys de novembre l'an mil cinq cens soixante et dix-sept à la diligence de honnorables hommes Guillaume de Vouges, Francoys Muletz, Jehan Contesse et Pierre de Paris, maistres jurés et gardes de l'apoticayrerie et espiserie, avec Nicolas Gonnier et Pierre Simon, aussy jurés et gardes de l'apoticayrerie avec lesdictz de Vouges et Contesse. » Au milieu du C initial on a représenté un mortier et deux pilons.

F. 3. — Arrêt du Parlement relatif à la surveillance exercée à l'égard des épiciers et des apothicaires, 13 mars 1557 (n. st.).

F. 5 v°. — Sentence, enregistrée au Châtelet, des « jurés et gardes apothicaires et épiciers » portant que Claude Jubin ne pourra être reçu maître épicier qu'après avoir fait « expérience et chef-d'œuvre » (16 juillet 1577).

F. 5 v°. — Arrêt du Parlement qui reconnaît la dispense dont jouissent les « maîtres jurés apothicaires épiciers » de la charge de commissaire des boues (23 sept. 1577).

F. 6. — Sentence de la prévôté de Paris au sujet de la même affaire (30 août 1577).

F. 6 v°. — Sentence de la prévôté de Paris pour l'élection d'un autre commissaire que Nicolas « Blanchart », « à la diligence et fraiz dudict Blanchart » (30 sept. 1577).

F. 7. — Arrêt du Parlement qui décharge ledit « Blanchart » de la commission qu'il a reçue (19 oct. 1577).

F. 7 v°. — Sentence de la prévôté de Paris au profit des apothicaires touchant la surveillance à laquelle sont soumis les épiciers (7 déc. 1577).

F. 9. — Sentence de l'hôtel de ville au profit des apothicaires et épiciers contre le fermier des impositions (18 déc. 1577).

F. 11. — Sentence de la prévôté de Paris contre Nicolas Freret, vendeur de bougie (10 juin 1577).

F. 11 v°. — Arrêt du Parlement confirmatif de ladite sentence (31 déc. 1577).

F. 12. — Sentence de la prévôté de Paris « qui défend aux vinaigriers d'aller en visite chez les épiciers » (18 déc. 1577).

F. 12 v°. — « Procès-verbal de visitation pour les jurés et gardes apothicaires et épiciers à Paris contre Geneviève Lesle » (28 fév. 1578).

F. 16. — Sentence de la prévôté de Paris « contre Barthélemy des Marquets pour les insolences faites à l'encontre des maîtres jurés et gardes de l'apothicairerie et épicerie » (10 oct. 1578).

F. 16 v°, 19, 19 v° et 20 v°). — Sentences de la prévôté de Paris contre Fiacre Poictevin et Jacques de Mouchy « pour le fait des eaux distillées » (4 et 11 oct. 1578), suivies de procès-verbaux de « visitation « (15 juillet et 24 nov. 1578).

F. 21 v°. — Sentence de la prévôté de Paris contre Jean Broust « pour safran sophistiqué, lequel a été jeté en l'eau » (20 janv. 1578).

F. 22. — Autre sentence contre Grégoire Fonteine « pour safran sophistiqué, lequel a été brûlé » (12 nov. 1578).

F. 22 v°. — Sentence de la prévôté de Paris contre Jeanne Jouvenceau, Picarde, « pour amidon vendu, lequel fut jeté en la rivière » (27 fév. 1578).

F. 22 v°. — Autre sentence « contre Marson Fossin, demeurant à Reims, pour raison d'amidon » (22 nov. 1578).

F. 23. — Sentence de la prévôté de Paris « contre un nommé Étienne Lambert, maître chandelier de suif, pour la tisane qu'il vendait, laquelle fut jetée » (4 juin 1578).

F. 23 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « contre Jhericon, fourbisseur, pour raison de l'onguent du faucheur qu'il vendait » (27 fév. 1578).

F. 24. — Arrêt du Parlement « donné au profit des marchands et maîtres apothicaires et épiciers contre les merciers pour raison de la revisitation des cires » (13 déc. 1578).

F. 25. — Sentence de la prévôté de Paris imposant à Baptiste Geoffroy, compagnon épicier, l'obligation de faire un chef-d'œuvre avant d'être reçu maître (11 mars 1579).

F. 25 v°. — Sentence semblable « contre Jacques Godivet » (8 mai 1578).

F. 25 v°. — Sentence de la prévôté de Paris ordonnant la saisie chez un épicier de drogues et compositions qui sont d'ailleurs pour la plus grande partie « indignes d'entrer au corps humain » (7 oct. 1579).

F. 26. — « Arrêt (lettres de Henri III) donné pour le procès de Robert du Chastel pour la visitation des herbes qui se vendent journellement en la place des Halles contre Nicolas Thoreau et sa femme » (22 août 1579).

F. 26 v°. — Sentence de la prévôté de Paris contre Guillaume Blattier, épicier, pour avoir « retiré » des marchandises en magasin et contre Gilles Renauld, marchand forain, son vendeur, qui avait de plus « juré le nom de Dieu » (11 sept. 1579).

F. 27. — Procès-verbal enregistré au Châtelet de saisie de drogues chez un épicier et chez une autre personne et transport à l'hôtel-Dieu de celles qui ont été trouvées bonnes (16 oct. 1579).

F. 27 v°. — Sentence de la prévôté de Paris qui fait défense à Guillaume Robineau et autres huiliers chandeliers de faire de la poudre d'épicerie ou des huiles « entrant au corps humain » (« lesdits chandeliers font quelquefois des huiles douces que l'on baille aux petits enfants et aux accouchées ») (13 nov. 1579).

F. 28. — Sentence de la prévôté qui confirme la précédente après appel dudit Robineau (2 déc. 1579).

F. 28 v°. — Mention du « grand arrêt » du Parlement « rendu entre les apothicaires et épiciers, en l'an 1559 », et dont Nicolas Houel s'est dessaisi moyennant 25 livres de sucre, « valant lors vingt sols la livre », « et d'aultant que ledict arrest est coppié au viel livre de devant cestuy à cent quarante huict fueillet[z] contenant quinze fueilletz, a esté différé de l'escrire sur cestuy. »

F. 29. — Reçu notarié donné aux gardes de l'apothicairerie et épicerie par Jehan Blanchet, épicier, d'un sac de muscades pesant 18 livres 6 onces qui lui appartenaient et avaient été saisies chez Denis Gilbert (14 déc. 1580).

F. 29 v°. — Sentence de la prévôté de Paris rendue « contre un épicier fournissant médicament sous le nom et du consentement d'un maître apothicaire » (27 oct. 1581), suivie de notes relatives aux réclamations adressées par ledit apothicaire.

F. 31 v°. — Sentence de la prévôté de Paris contre les chandeliers huiliers de cette ville (28 février 1587).

F. 32. — Arrêt du Parlement confirmatif de la sentence précédente (20 août 1588).

F. 33. — Sentence de la prévôté de Paris « portant permission aux maîtres épiciers de vendre beurre en détail » (27 sept. 1572).

F. 33 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « par laquelle est ordonné que les forains amenant huile à brûler à Paris feront avertir les maîtres et gardes et autres marchands vendant de ladite huile, lorsqu'il y en aura d'arrivée à la Halle, et qu'elle y sera visitée par les jurés huiliers XXIIII heures après qu'elle y sera descendue » (27 janvier 1594).

F. 34 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « donnée contre Thomas Lenfant et Nicolas Gelée, orangers » pour n'avoir pas fait visiter leur marchandise (26 avril 1594).

F. 35. — Sentence du procureur au Châtelet « donnée contre Lois Cardinal, maître chandelier, pour avoir été trouvé vendant de l'huile d'olive » (23 juin 1594).

F. 35 v°. — Id. contre Perrette Regnault, veuve de feu Nicolas Pinart, chandelier (23 juin 1594).

F. 36. — Id. contre Jacques Tirement (23 juin 1594).

F. 36. — Id. contre Jehan Doucet (23 juin 1594).

F. 36 v° et 37 v°. — « Lettres de confirmation du roi Henri IIII[e] pour nos privilèges » (juin 1594), suivi d'une requête au roi des « gardes de la marchandise d'épicerie et apothicairerie » pour être exemptés du « droit de confirmation » (s. d.).

F. 37 v°. — Arrêt du conseil d'État faisant droit à leur requête (15 oct. 1594).

F. 38. -- Arrêt de la Cour [du Parlement] « par lequel est permis aux maîtres épiciers et apothicaires vendre huile à brûler en se faisant inscrire au greffe du Châtelet » (7 oct. 1595).

F. 38 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « donnée contre Nicolas Gellée pour oranges » (22 février 1595; « la sentence ci-dessus a été signifiée audit Gellée le XXX[e] jour de mars 1595 »).

F. 38 v°. — Id. contre les maîtres chandeliers par laquelle est ordonné qu'ils souffriront la visitation de leurs poids » (12 janvier 1596).

F. 40. — Sentence de la prévôté des marchands « pour les quatre deniers parisis attribués aux compteurs de salines et mesureurs de sel sur chacun cent de beurre salé » (17 oct. 1596).

F. 41 et 42. — Arrêt du Parlement « donné au profit du corps de l'é-

picerie et apothicairerie contre les jurés chandeliers en suif, par lequel lesdits maitres chandeliers sont tenus de souffrir et endurer la visitation de leurs poids et balances, conformément à la sentence donnée de M. le lieutenant civil en date du XII[e] jour de janvier 1596 » (23 août 1603); suivi de la signification par sergent du Châtelet et de la commission pour cette signification.

F. 42. — « Sentence du bailli Saint-Marcel-lez-Paris donnée entre les maitres et gardes de l'épicerie et apothicairerie et Hiérôme Leger, maitre chandelier en suif, demeurant audit Saint-Marcel, sur l'opposition par lui faite en exécution de l'arrêt de la Cour en visitant son poids, par laquelle sentence a été ordonné que les parties se pourvoiront à la Cour » (11 sept. 1603).

F. 42 v°. — Arrêt du Parlement « donné au profit du corps contre ledit Hiérôme Leger, chandelier, pour s'être opposé à la visitation de son poids et ce suivant la sentence du bailli Saint-Marcel.... » (20 février 1604).

F. 43. — Sentence de la prévôté de Paris « portant règlement de la visitation du poids que nous devons faire par chacun an chez les chandeliers en suif et du droit que nous devons prendre pour chacune visitation, qui est deux sols six deniers tournois.... » (6 sept. 1603).

F. 44. — « Extrait du neuvième volume des registres ordinaires du Châtelet de Paris. Placet présenté au roi par le graveur général de Sa Majesté des monnaies de France » pour l'apposition d'une marque sur les poids et balances trouvés justes (3 mars 1603).

F. 44 v°. — Avis du lieutenant civil au Châtelet touchant ledit objet, donné défavorable comme préjudiciant particulièrement aux droits des maitres et gardes de l'épicerie (id.).

F. 45. — Sentence du procureur du roi au Châtelet contre Rigonnier Daniel pour avoir colporté de l'épicerie « par la ville de Paris » (15 juillet 1602).

F. 45 v°. — Sentence du bailliage du Palais « donnée contre ledit Rigonnier Daniel, tenant boutique d'épicerie ouverte dedans la cour du Palais » et condamné à brûler la rhubarbe et le méchoacan saisis chez lui (8 févr. 1603).

F. 46. — « Autre sentence du bailli du Palais contre ledit Rigonnier Daniel, par laquelle il est condamné de fermer sa boutique » (8 avril 1603).

F. 46 v° et 47 v°. — Sentence de l'élection de Paris rendue au profit du corps de l'épicerie et apothicairerie, contre M[e] Pierre de Pomey, fermier de la douane, et instituant un règlement relatif à celle-ci (30 janvier 1603); suivie de la formule de signification.

F. 47 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « contre Rigonnier Daniel pour épiceries sur lui saisies et confisquées » (14 juillet 1604).

F. 48. — « Commandement fait audit Daniel [par sergent du Châte-

let], pour voir jeter son épice dedans l'eau suivant le présent jugement » (27 août 1604).

F. 48 v° et 49. — Sentence de la prévôté de Paris qui défend à Riolle Cousturier, maître épicier, d'injurier les maîtres et gardes de l'apothicairerie et épicerie (1er sept. 1604); suivie du reçu de 62 livres tournois par l'un desdits gardes (12 nov.).

F. 49 v°. — Requête présentée au Parlement par les maîtres et gardes de l'apothicairerie de Paris « contre Jehan Paradis, maître-barbier, lequel prétendait avoir part à un baume fourni par Le Roy, maître apothicaire, et pour raison de quoi il y avait instance par devant les juge et consuls » [1604]; suivie d'un arrêt du Parlement rendu au sujet des embaumements (28 août 1604).

F. 52 et 53. — Arrêt du Conseil privé du roi qui fait défense à Isaac Seuret, valet de chambre, distillateur et apothicaire de feu Madame, duchesse de Bar, de tenir boutique et d'exercer l'art d'apothicaire à Paris, avant d'avoir été déclaré apte par la faculté de médecine et les maîtres et gardes de l'apothicairerie (4 févr. 1605); suivi des lettres du roi pour l'exécution dudit arrêt (id.).

F. 53 v° et 54 v°. — Autre arrêt du Conseil privé du roi qui confirme le précédent et réduit les dépens à 50 livres tournois, avec lettres du roi pour l'exécution dudit arrêt (5 oct. 1605).

F. 55. — Lettres du roi contenant fixation desdits dépens à 245 livres tournois (8 mars 1605).

F. 55. — Commandement par sergent à verge fait audit Seuret pour « voir jeter à la rivière » les compositions mauvaises, et procès-verbal de cette opération dressé par le même (17 nov. 1605).

F. 56 v°. — Sentence de la prévôté de Paris « à l'encontre des maîtres pâtissiers touchant le biscuit et macaron » (29 oct. 1607).

F. 57. — « La sentence et arrêt du procès criminel à l'encontre de Phillebert Favereau et Pierre Maheu, son gendre, apothicaire et épicier à Paris », contre les maîtres et gardes en l'apothicairerie et épicerie (4 févr. 1608). — A la suite : « l'appel confirmé par arrêt de la Cour enjoint de porter honneur aux gardes. »

F. 57 v°. — Arrêt du Parlement « contre les potiers d'étain pour raison de la visite des poids » (18 mars 1608).

F. 57 v°. — Extrait des registres de la cour des monnaies portant que des poids ont été apportés et marqués d'un poinçon (1er mars 1610).

F. 57 v°. — Sentence de la prévôté de Paris portant que la cassonade saisie chez un receveur des rentes de la ville sera portée en la chambre des gardes apothicaires pour y être examinée, puis mise en vente (30 mars 1610).

F. 58. — Sentence du bureau de ville qui reconnait également aux maîtres et gardes de la draperie et à ceux de l'épicerie et apothicairerie le droit de porter à la prochaine entrée de la reine des robes



de velours noir au lieu de robes de velours tanné, étant donnée, comme il a été constaté par les registres des entrées des rois et reines, la diversité de couleur des habits portés jusqu'alors dans ces cérémonies par les drapiers et les épiciers (16 avril 1610).

F. 58. — Arrêt du Conseil d'État qui, levant les défenses faites à l'occasion du mariage du prince de Condé, autorise les maitres jurés épiciers à procéder comme de coutume à la réception des « anciens serviteurs » qui ont été apprentis (4 mai 1610).

F. 58 v° et 59. — Arrêt de la Cour des monnaies qui, à la demande des jurés batteurs d'or et d'argent de la ville de Paris, porte défense aux marchands épiciers de vendre ou d'acheter des feuilles d'or ou d'argent (29 avril 1610), et signification dudit arrêt faite aux maitres et gardes de l'épicerie (6 mai 1610).

F. 59 v°. — Arrêt du Parlement qui confirme la sentence de la prévôté de Paris rendue au profit des pâtissiers oubliers et interdisant aux apothicaires et épiciers de vendre du biscuit; avec signification dudit arrêt (21 févr. et 11 mars 1610).

F. 60. — Sentence du procureur du roi au Châtelet qui porte que les poids saisis chez Nicolas Gelée seront « réajustés » et le condamne à 16 sols d'amende et 16 sols de frais (15 mars 1610).

F. 60 v°. — Lettres du roi qui confirment les privilèges et règlements des épiciers et apothicaires (mai 1611).

F. 61 v°. — Extrait des registres du Parlement portant enregistrement desdites lettres (12 juillet 1611).

F. 62. — Arrêt par lequel le grand Conseil, sur l'opposition des médecins,apothicaires-épiciers et barbiers-chirurgiens, déboute de sa demande Jean Hérouard, premier médecin du roi, qui sollicitait l'entérinement de lettres patentes du 10 janvier 1611 lui conférant, par toute la France, l'intendance de la médecine et pharmacie (21 juillet 1611).

F. 63. — Lettres susdites du 10 janvier 1611 pour la réformation de la médecine, apothicairerie et chirurgie.

F. 65. — Arrêt rendu à la suite d'une plainte de la faculté de médecine de Paris sur la forme des examens des apothicaires et barbiers-chirurgiens (18 déc 1597).

F. 66. — Arrêt du Parlement prenant acte du désistement de Jean de la Rivière, premier médecin du roi, en faveur de la faculté de médecine, et portant que, suivant l'arrêt de 1536, deux docteurs assisteront aux examens des apothicaires et des chirurgiens, et qu'il sera ultérieurement délibéré sur la prétention des apothicaires du faubourg Saint-Germain de pouvoir vendre des médicaments sans ordonnance, aucun médecin ne demeurant dans le faubourg (10 avril 1601).

F. 67. — « Extrait des registres du Conseil privé du roi donné contre François de Curlis, apothicaire du roi » et de son artillerie, et obtenu par les gardes de l'apothicairerie (11 févr. 1612).

F. 69 v°. — « Arrêt de la Cour de Parlement pour la préférence des apothicaires sur les immeubles » (12 mars 1611).

F. 70 v°. — « Second arrêt [du Parlement] contre les chandeliers (23 mai 1620, incomplet).

F. 95 v°. — « Arrêt de la Cour de Parlement donné au rapport de Monsieur Tardieu, conseiller en la première chambre des enquêtes, le 19e février 1628, au profit des marchands épiciers et apothicaires de cette ville contre les lettres de maitrise »

F. 96 v°. — Arrêt du Parlement rendu au profit des six-corps des marchands et de la communauté des marchands de poissons de mer contre le chevalier de Cisternay, qui voulait organiser un service de chevaux de relais pour le halage le long de la Seine et de ses affluents (26 mai 1629).

F. 97 v°. — Sentence de la prévôté des marchands qui accorde des armoiries conformes au modèle joint à la communauté des épiciers et apothicaires, en considération de ce que les gardes de cette communauté ont à assister aux funérailles de ceux de ses membres qui étaient échevins, juges, consuls, gardes ou receveurs généraux des pauvres (27 juin 1629).

F. 98 v°. — Procès-verbal de l'assemblée des anciens réunie pour l'exécution de ladite sentence, suivi de dix-sept signatures (3 août 1629).

F. 98 v°. — Acte notarié contenant « le don de l'office de poiseur au poids du roi à Paris fait à Antoine Boulduc par les maitres et gardes de la marchandise d'épicerie, grosserie et apothicairerie du 11 février 1634. »

F. 99. — « L'institution dudit Antoine Boulduc audit office de poiseur au poids le roi à Paris » par acte de la prévôté de Paris (15 févr. 1631).

F. 100-117, 124 v°-126 v°, 149-175 v°. — Noms des trois gardes épiciers et apothicaires élus en 1615, et noms des maitres reçus en 1616. Puis autres listes annuelles jusqu'en 1632. — Puis de 1632 à 1634. — Puis de 1576 à 1607.

F. 117 v°. — « Provision et installation de Jehan Barré en l'office de juré poiseur au poids du roi » (par acte notarié, du 2 avril 1632), ledit acte suivi de la ratification en date du 3 mai faite par le chapitre de Notre-Dame. Cf. f° 99 où il est dit : « laquelle provision se doit à l'avenir faire en la même forme et manière, suivant l'avis des anciens ».

F. 118. — Lettres de réception accordées audit Barré par le prévôt de Paris (6 avril 1632).

F. 118 v°. — Arrêt du Parlement qui règle les droits respectifs des apothicaires et des épiciers, rappelle des droits conférés aux apothicaires de l'Hôtel-Dieu et de la Charité et au père André, capucin, et porte entre autres dispositions que dans leurs réunions de l'église des Augustins de Paris ils auront alternativement la préséance, que la mai-



son et le jardin du faubourg Saint-Marcel appartiendront en propre aux apothicaires, et que les deniers levés sur les aspirants aux maîtrises seront employés au besoin pour la réfection de leur bureau et chambre commune, « avec défense de prendre ou lever aucune chose pour les frais des banquets » (27 nov. 1632).

F. 127[1]. — Arrêt du Parlement qui fixe les prix maximums des médicaments vendus par les apothicaires, lesquels médicaments devront être de bonne qualité (12 févr. 1633).

F. 128. — Nouvel arrêt du Parlement réglant les droits des apothicaires et des épiciers (19 nov. 1633).

F. 132. — « Copie d'arrêt de la Cour de Parlement portant exemption aux marchands épiciers des lettres de maitrise », ledit arrêt rendu après appel interjeté par un apothicaire (17 déc. 1633).

F. 133. — « Accord [notarié] fait entre les marchands apothicaires épiciers de Paris et les apothicaires du roi privilégiés suivant la cour » (23 sept. 1632).

F. 134 et 134 v°. — Ratifications également notariées dudit accord par les apothicaires du roi qui n'avaient pas été présents (3 févr. 1633 et 7 sept. 1634).

F. 138 v°. — Décision de la compagnie des apothicaires portant qu'il ne sera fait aucun festin à la réception des aspirants à la maitrise (5 oct. 1630).

F. 139-148. — Actes d'immatriculation des compagnons et apprentis apothicaires aspirant à la maitrise, de 1606 à 1645[2].

MARIUS BARROUX.

1. Pour les feuillets 124 v°-126 v°, voir ci-dessus au fol. 100.
2. Pour les feuillets 149-175 v°, cf. ci-dessus au fol. 100.

LES

ARCHIVES PONTIFICALES

ET

L'HISTOIRE MODERNE DE LA FRANCE

C'est à Léon XIII qu'est due l'ouverture des Archives du Saint-Siège aux travailleurs. Dès 1878, on pouvait espérer du pape un statut plus libéral pour ce riche dépôt [1]; le 9 juin 1879, le cardinal Hergenröther avait été nommé « Praeses Vaticani Tabularii sive Archivista Apostolicae Sedis »; le 20, les Archives avaient été définitivement séparées de la bibliothèque; le 8 septembre 1879, on avait nommé sous-archiviste, chargé de tout le détail intérieur, le professeur P. Balan, à qui on adjoignit plus tard Mgr Delicati (1882), et qui fut remplacé en 1883 par le P. Denifle, dominicain, tandis que le conservateur du Mont-Cassin, le P. Tosti, était créé vice-archiviste [2]. En octobre 1879, commencèrent les réparations nécessaires; les portes furent ouvertes en janvier 1881, et, sous le buste du pontife placé dans la salle, fut gravée l'inscription :

Leo XIII. Pont. Max. Historiae studiis consulens,
Tabularii Arcana reclusit anno MDCCCLXXXI [3].

1. *Motu proprio* (9 septembre 1878) *della Santità di N. S. Papa Leone XIII sulla biblioteca apostolica Vaticana*, Roma, tip. Vat., 1878, in-4.

2. Dr Adolf Gottlob, *Das Vaticanische Archiv*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1885, t. VI, p 278-280. — Le P. Tosti conserva cette fonction jusqu'en 1887, date de la publication de sa fameuse *Conciliazione*, qui souleva un véritable scandale (Cf. J. Gay, *Le P. Tosti et la Conciliation*, dans la *Revue de Paris*, 1er novembre 1904, p. 170-200).

3. La salle de travail actuelle, organisée en 1889, avec des inconvénients d'éclairage et d'atmosphère, est assez pratique et contient soixante places.

Toutefois, depuis 1879, sous l'administration du cardinal Nina, les Archives restaient dans la dépendance du cardinal secrétaire d'État. Cette dépendance fut supprimée par le *Regolamento organico e disciplinare degli archivi vaticani* du 1er mai 1884, qui enlevait au secrétaire d'État, pour la donner au cardinal archiviste, la prérogative de permettre l'entrée aux archives [1]. C'est du *motu proprio* du 1er mai 1884 que date en réalité l'ouverture des archives du Saint-Siège au monde savant [2]. Au reste, ce *motu proprio* ne témoignait encore que d'un libéralisme limité ; les articles 13 et 14 du règlement instituaient à l'égard des travailleurs un système de surveillance minutieuse, et l'article 9 déclarait que le sous-archiviste est libre de refuser la communication des documents non seulement en raison des intérêts privés en jeu, mais encore « per giusti riguardi di religioso e sociale interesse » ; mais ils se sont abolis d'eux-mêmes, et c'est une vérité de dire qu'au Vatican tout travailleur, muni d'une référence sérieuse, et occupé d'un travail désigné, peut pénétrer, et qu'en principe, et dans les limites de la vérité et de la précision des inventaires, de la science et de l'obligeance des employés, on lui communique tous les documents qu'il demande antérieurs à 1815 [3]. Cette action normale du temps et de la raison s'est exercée particulièrement à l'égard des inventaires, dont la communication était jadis interdite [4] : en 1901, Mgr Wenzel, sous-archiviste, a organisé la salle des *Indices*, au nombre de 669 [5], et depuis il a constitué un *Index*

1. Gottlob, *loc. cit.*, p. 281. Un exemplaire du *Regolamento* est affiché dans la salle de travail.

2. Élie Berger, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1903, t. LXIV, p. 444-447, et, dans le *Petit Temps*, 26 juillet 1903. Encore en 1886, A. Perraté ne doit qu'à « la bonté du cardinal Hergenröther » de pouvoir copier des documents sur François de Sales (*Mél. d'arch. et d'hist.*, 1886, t. VI, p. 333).

3. Pour les documents postérieurs, l'autorisation est accordée, exceptionnellement, par le secrétaire d'État. La *Revue Bénédictine*, n° 1 de 1905, assure que pour la *Geschichte des Vaticanischen Konzils*, que je ne connais pas, l'auteur, Granderath a utilisé l'*Archivio segreto* et les archives de la secrétairerie d'État.

4. L'article 13 du *Regolamento* défendait « rigorosamente di mostrare agli estranei gl' Inventari e gl' Indici senza un permesso speciale del sommo pontifice. »

5. Cf. St. Ehses, dans la *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 434-435.

Indicum, qui, sans être la clé véritable des inventaires anciens, est d'une réelle utilité, et évite, en tout cas, l'exploration souvent infructueuse des nombreux rayons chargés de tomes souvent inutiles. De leur ancienne constitution on peut dire que les Archives n'ont gardé que leur nom, *Archivio segreto*, qui indique assez la conception qu'antérieurement à Léon XIII on s'en faisait [1].

Ce pape en effet, de qui une phrase sur l'histoire sert d'épigraphe aux livres suggestifs de l'abbé Houtin, a suivi les impulsions de ce siècle qu'on a appelé le siècle de l'histoire. Sans doute, il assigne un but aux historiens, défendre l'Église [2], mais l'Église, c'est la vérité [3], et défendre l'Église, c'est prouver la vérité. En dépit du finalisme dont il revêt sa conception de l'histoire, il conçoit la méthode historique comme un instrument sûr d'objectivité impartiale [4]. De là, non seulement la réorganisation de la Bibliothèque Vaticane [5], qui s'accroît, sous la préfecture du P. Erhle, du fonds magnifique de la biblio-

1. Sur l'organisation du service intérieur à l'*Archivio segreto*, cf. D. U. Berlière, *Aux Archives vaticanes*, extr. de la *Revue Bénédictine* (Bruges, 1903, in-8), p. 25-26.

2. Cf. le *motu proprio* du 1er mai 1884, dont les idées se retrouvent dans une lettre aux cardinaux de Luca, vice-chancelier, Pitra, bibliothécaire, Hergenröther, préfet des archives (18 août 1883), et dans un bref adressé à M. de Hertling et à Mgr Ehses (10 décembre 1900).

3. « Clamat enim quodam modo omnis historia, Deum esse, qui rerum mortalium varios perpetuosque motus providentissime regit, eosque vel invitis hominibus ad Ecclesiae suae incrementa transfert. Item e dimicationibus illataque vi Pontificatum romanum semper evasisse victorem » (Bref du 18 août 1883, dans *Leonis XIII acta*, t. III, Roma, 1884, p. 259, et cité par Gottlob, *loc. cit.*, p. 280).

4. « Illud in primis scribentium observetur animis primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis » (*Ibid.*). — Dans le même sens, le discours de Mgr Fraknoï, directeur de l'institut hongrois à Rome, pour son jubilé (4 mai 1902). Cf. Dr F. Dengel, *Pio X e gli studiosi*, dans les *Miscellanea di storia ecclesiastica e di teologia positiva*, 1904, juin-juillet, p. 286).

5. *Motu proprio* du 9 septembre 1878 (*Leonis Pont. Max. acta*, t. I, Roma, 1881, p. 112 sq.); *Regolamento*, 21 mars 1885 (*Atti di Leone XIII*, Mondovi, 1903, p. 269 sq.): A. Sacco, *Le nuove sale della biblioteca Leonina in Vaticano*, et A. Mariano, *La nuova biblioteca Leonina nel Vaticano*, extr. de l'*Omaggio della biblioteca vaticana nel giubileo episcopale di Leone XIII.*

thèque Barberini, non seulement la réorganisation de l'*Archivio segreto*, pour qui, dès 1880, il achète un lot important de documents [1], mais encore l'essai de donner aux études historiques dans le clergé une impulsion forte et décisive : en octobre 1883, est créée la commission historique du sacré collège [2], en correspondance avec les évêques d'Italie, et dont l'action se retrouve dans l'élaboration de quelques travaux importants [3] ; le 16 mars 1884, est ouverte l'école de paléographie du Vatican [4], qui décerne aux étudiants qui la fréquentent un diplôme leur donnant le droit d'être admis aux emplois des Archives [5] ; enfin la bibliothèque de consultation, qui sert de lien matériel et moral entre la Vaticane et les Archives, reçoit des accroissements notables [6]. Tels sont, en gros, le rôle et les idées de Léon XIII à l'égard des études historiques, — rôle et idées que Pie X, pour si contraire qu'il paraisse aux vues de son prédécesseur, semble devoir continuer [7].

Il serait, au reste, assez ardu de déterminer dans quelle mesure on peut accorder à Léon XIII une véritable originalité dans la manifestation de ses idées historiques. Le mouvement scientifique du XIXe siècle a eu sa répercussion, avec certaines modalités, comme il se conçoit, chez les catholiques, qui ont su organiser des entreprises collectives d'enquête et de publication fort importantes. A ce point de vue, les instituts scientifiques fondés

1. Achat pour 6.000 fr. de documents pour les XVe-XVIIIe siècles, puis de lettres originales du secrétaire d'État aux nonces sous Paul III et Grégoire XIII (archives des Dandini de Césène). puis le tome contenant les années 10-12 d'Innocent III (Gottlob, *loc. cit.*, p. 279). On retrouvera plus loin d'autres indications sur les enrichissements des archives sous Léon XIII.

2. Cf. la *Gerarchia cattolica* de 1885.

3. Regestes de Léon X et de Clément V; continuation de Baronius; travaux de Balan. V, p. 285.

4 Son premier directeur fut J. Carini, de Palerme. — Cf. Gottlob, *loc. cit.*, p. 283.

5. Cf. C. Re, *Ordinamenti per la scuola di paleografia presso l'Archivio Vaticano*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, 1885, t. VI, p. 106 sq.

6. Malheureusement un personnel insuffisant et insuffisamment payé n'arrive pas à mettre de l'ordre dans cette bibliothèque, classée, d'autre part, selon un mode méthodique, qui concourt à la confusion.

7. Cf. les conversations de Pie X avec les professeurs Pastor, Grauer, Kehr, et son allocution aux instituts étrangers (20 avril 1904), résumées par Dengel, *loc. cit.*, p. 286-290.

à Rome par les nations catholiques, bientôt imitées par les schismatiques, que savait accueillir le libéralisme politique du pape défunt, ont joué un rôle de premier ordre, et qui n'est pas près de finir [1] : l'année 1904 a vu la création à Rome d'une école belge, depuis longtemps réclamée [2], et mise sous la direction du P. U. Berlière, bénédictin [3], et d'une école hollandaise, dirigée par les docteurs G. Brom et J. A. F. Orbaan [4]. Ce sont les Allemands, d'ailleurs, qui l'emportent pour ce qui est de l'organisation méthodique des investigations. Sans doute notre École française, fondée en 1878, jouit d'une renommée méritée [5], et ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* constituent un périodique savant fort considéré [6] ; tout de même, insuffisamment spécialisée, elle est constituée normalement pour la moitié d'archéologues, dont les ardeurs doivent se consumer sous le ciel d'Italie, hostile aux fouilleurs étrangers, ou s'exercer, loin de Rome, en Tunisie ou en Dalmatie ; d'autre part, mal outillée en historiens, elle a laissé traîner en longueur, malgré les efforts de Mgr Duchesne, des entreprises, contestables au point de vue critique, mais de belle ampleur, comme celle des Registres pontificaux des papes du XIII[e] siècle [7], elle a dû confier aux cha-

1. Cf. les indications données sur tous ces instituts par D. Berlière, *loc. cit.*, p. 25-46. Il fait la part belle en particulier à l'*École française* (p. 31 sq.).

2. Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome*, Tournai, 1896, in-8.

3. D. Berlière, *Aux archives vaticanes*, déjà cité. L'Institut belge publiera deux séries : des inventaires (le premier sera celui des Diversa Cameralia), et des recueils de textes intéressant la Belgique : dès 1904 a paru, par les soins de D. Berlière, l'*Inventaire analytique de « Libri obligationum et solutionum » (pour) Cambrai, Liège, Théronanne et Tournai.*

4. *Giornale d'Italia*, 21 juin 1904.

5. Sur son histoire, cf. A. Geoffroy, l'*École française de Rome*, Paris, 1884, in-8, et Duchesne, dans *Mélanges*, t. XV, p. 150-151, et les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de qui elle relève en partie. Il serait à souhaiter qu'un ancien membre de l'École en écrivît l'histoire, comme G. Radet l'a fait pour l'École d'Athènes (*L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, 1901, in-8).

6. La table générale des t. I à XX, rédigée par M. R. Poupardin, a paru en 1900. — Je laisse de côté la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes*, où nul travail jusqu'ici, sauf celui de De Loye (pour les archives camérales) et celui de Samaran et Mollat (pour les Correctories), n'a paru qui se rattache directement aux archives du Vatican.

7. Cf. Langlois et Stein, *Les archives de l'histoire de France*, Paris, 1893, in-8, p. 749-750. Sur les critiques apportées à l'entreprise, voir plus loin.

pelains de Saint-Louis des Français celle des lettres communes du XIVe siècle [1], et voir se constituer en dehors d'elle une équipe pour la publication des nonciatures françaises du XVIe [2]. L'activité des Allemands est au contraire à la fois vaste et méthodique [3], et j'aurai bien souvent, au cours de cette étude, à mentionner leurs travaux : non contents de publier des études de courte haleine, les membres de la Görres-Gesellschaft [4], dans la *Römische Quartalschrift*, fondée en 1887 [5], dirigée par les docteurs Anton de Waal et St. Ehses et, depuis 1892, dans les *Quellen und Forschungen in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom*, les Prussiens, seulement depuis 1898, dans les *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* [6] auxquelles se joindra prochainement une *Bibliothek des Kgl. Preussischen historischen Instituts in Rom* [7], les Autrichiens, sans périodique spécial [8], dans les *Mittheilungen des Ins-*

1. V. D. Berlière, *loc. cit.*, p. 33.

2. C'est la Société des *Archives de l'histoire religieuse de la France* qui s'est chargée de cette publication (v. *Revue historique*, 1901, t. LXXV, p. 471).

3. La plupart des instituts historiques sont doublés d'instituts archéologiques.

4. Cf. H. Cardauns, *Die Görres-Gesellschaft 1876-1901*, Köln, 1901, in-8. — A. de Waal, *Der Campo-Santo der Deutschen zu Rom, Geschichte der nationalen Stiftung*, Freiburg, 1897, in-8 ; St. Ehses, *Festschrift zum 11hundertjähriger Jubiläum des deutschen Campo-Santo in Rom*, Freiburg, 1897, in 8. — On ne saurait comparer l'activité scientifique des catholiques allemands de Rome à celle, louable, mais forcément limitée, étant donné leur recrutement, des chapelains de Saint-Louis, qui publient depuis 1896 les *Annales de Saint-Louis des Français*, où ont paru de bons travaux d'histoire. Sur Saint-Louis, cf. Mgr Lacroix, *Les établissements français à Rome*, Paris, 1894, in-8.

5. Dans l'*Historisches Jahrbuch*, publié depuis par la Görres-Gesellschaft, à Fribourg, ont paru des études fort importantes, en particulier des docteurs Gottlob et Ehses. Notons que la *Römische Quartalschrift* a, comme les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, un double caractère que souligne son titre complet : *für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*.

6. Pour l'historique, cf. W. Friedensburg, *Geschichte des Kgl. preussischen hist. Instituts in Rom*, dans les *Abhandl. der Kgl. Preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1903, appendice.

7. Un des volumes annoncés est un recueil de P. Kalkoff, *Forschungen zum Lüthers römischen Prozess*.

8. Sur l'activité de l'Institut autrichien, cf. [Sickel] *Bericht über die bisherigen Arbeiten des Istituto austriaco di studii storici in Rom*, dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 1885, t. VI, p. 203-223 ; Id., même titre, *ibid.*, 1892, t. XIII, p. 367-396 ; *Literatur*, *ibid.*, 1891, t. XII, p. 200-201 ; *Jahresbericht*, *ibid.*, 1892, t. XIII, p. 663-667.

tituts für österreichische Geschichtsforschung, qui débutent en 1880 [1], ils ont su se grouper, sans doute après bien des traverses [2], pour la publication des nonciatures allemandes des XVIe et XVIIe siècles [3]; grâce à ce sens de l'entente scientifique, ils ont même su créer un instrument de recherche internationale, — car, au courant de 1904, le professeur Kehr, directeur de l'Institut prussien, s'est mis d'accord avec le sénateur Villari, directeur de l'Institut italien, pour entreprendre une exploration méthodique des archives italiennes antérieures à 1300. Dans l'orbite du groupe allemand ou tout au moins autrichien [4], évoluent, en une certaine mesure, les délégations historiques de Hongrie, pour qui Mgr W. Fraknoï a fait d'importants travaux [5], de Bohême et de Pologne [6]. Les représentants de la Russie [7], de l'Angleterre [8], de l'Espagne [9], de la Suisse [10], du Danemark [11], dans une sphère plus limitée, ont contribué honorablement à la

1. Dirigée alors par Th. von Sickel, dont nous retrouverons plus loin les importants *Römische Berichte*. Les *Mittheilungen*, comme la *Römische Quartalschrift*, sont complétés par des *Ergänzungsbücher*.

2. Sickel, dans les *Mittheilungen*, 1892, t. XIII, p. 370-371.

3. V. p. 288.

4. Sickel, *loc. cit.*, p. 375-376.

5. En particulier : *Papst Innocent XI (Benedikt Odescalchi) und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft*, traduction du hongrois par le docteur P. Ickel, Freiburg i/B., 1902, in-8.

6. Sur l'*Expeditio romana* polonaise, v. H. Pogatscher, dans la *Römische Quartalschrift*, 1899, t. XIII, p. 301-303. Les résultats de ses travaux, inaugurés en 1885, ont été consignés par W. Abraham, au t. XIII des *Scriptores rerum polonicarum*, et dans un grand rapport paru à Cracovie en 1899 (*Sprawozdanie z poszukiwan w archiwach i bibliotekach rzymskich w latach 1896-1897 i 1897-1898*, Krakau, 1899, in-8).

7 Cf. Schmourlo, *Recueil de documents relatifs au règne de Pierre le Grand*, t. I, Dorpat, 1903 in-8.

8. M. Bliss a commencé les regestes des documents intéressant l'histoire d'Angleterre, tirés des registres vaticans, continués par M Twemlove.

9. R. de Hinojosa, *Los dispachos de la diplomacia pontificia en España, memoria de una mision oficial en el Archivio secreto de la Santa Sede*, Madrid, 1896, in-8.

10. V. les travaux de Wirz, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1522-1552*, Basel, 1895, in-8, et *Bullen und Breven aus italienischen Archiven*, Basel, 1902, in-8 (t. XVI et XXI des *Quellen zur schweizer. Gesch.*).

11. Les *Acta pontificum danica* de L. Moltesen renferment, dans le premier tome, paru en 1904, 759 documents pour les années 1316-1378.

mise en œuvre des innombrables richesses des Archives du Saint-Siège.

Il serait étonnant que l'Italie elle-même soit restée à l'écart de ce mouvement. Et pourtant les nombreux et abondants dépôts locaux *di Stato* et communaux [1] ont suffi jusqu'ici à satisfaire l'activité des érudits italiens, que, d'autre part, une sorte d'hostilité, sans doute inconsciente, à l'égard du gouvernement pontifical détournait de l'étude des papiers accumulés par ce gouvernement. Sauf dans le Bulletin publié par la *Società romana di storia patria* [2], dirigée par le comte U. Balzani, et d'ailleurs plus spécialement consacrée à l'histoire médiévale, on ne trouve guère, dans les si nombreuses revues italiennes, d'étude pour laquelle les Archives du Saint-Siège aient été mises à contribution [3]. Bien plus, l'impulsion que Léon XIII avait essayé de donner au monde du Vatican, ou plus généralement au clergé italien, dans le sens des recherches historiques, s'est vite arrêtée d'elle-même : en dehors du grand périodique, *Studi e documenti di storia e diritto*, publié par l'*Accademia di conferenze storico-giuridiche*, depuis 1880 [4], on peut dire que ce sont les réguliers ou séculiers de tous les pays et de tous les ordres qui ont réalisé les idées de Léon XIII [5].

Toutefois, il serait profondément injuste de dire qu'aux

1. Mazzatinti, *Gli archivi della storia d'Italia*. Rocca San Casciano, 1899 et suiv., in-8.

2. *Archivio della ...*, etc. Depuis 1877.

3. Ainsi, un travail fort important de Villari paru dans l'*Archivio storico italiano*, sur les relations de Rome et de la cour de Toscane, a été écrit sans que ces archives aient été utilisées; or le fonds des *Vescovi* renferme des documents fort curieux sur cette question.

4. Jusqu'à 1900, on compte 21 volumes, dont l'index a été publié en 1902, par E. Celani. Les *Studi* sont complétés, comme la plupart des grandes revues, par des séries d'études indépendantes, constituant des tomes séparés. Sauf les tomes VII et VIII (non paru), qui contiennent l'*Historia Bibliothecae Vaticanae* du P. Ehrle, ces volumes intéressent exclusivement jusqu'ici l'histoire du moyen âge.

5. Une des raisons, ou, plus exactement, la raison première de l'abstention du clergé romain ou italien, c'est son infériorité intellectuelle. Sauf quelques exceptions, les emplois scientifiques qui dépendent du Vatican ont été ou sont occupés par des étrangers : ainsi les PP. Wenzel aux Archives, et Ehrle à la Vaticane.

archives du Vatican tout a été fait par les étrangers. La constitution même de l'ancien *Archivio segreto*, fermé aux indiscrètes curiosités, a permis aux hommes chargés de l'administrer, de le surveiller et de l'ordonner, d'y faire des travaux de longue haleine, qu'un rapide historique permettra de grouper et d'apprécier [1].

* * *

Bien entendu, il ne saurait être question de retracer l'histoire complète et précise de l'*Archivio segreto* ; pour cela, il en faudrait connaître minutieusement les fonds, il faudrait pénétrer dans les arcanes obscures de l'administration pontificale aux trois derniers siècles. Aussi bien, les études historiques d'ensemble qu'on possède sur ce dépôt, celles de Gaetano Marini, à la fin du XVIIIe siècle [2], de Moroni [3], de Gachard [4], de De Rossi [5],

1. Pour la bibliographie générale des Archives du Saint-Siège, on trouvera des indications dans les études, générales aussi, de Gachard, *Les Archives du Vatican*, Bruxelles, 1874, in-8, p. 1 sq. (cf. A. von Reumont, *L. P. Gachard*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1886, t. VII, p. 238-265) ; Dr A. Gottlob, *Das Vaticanische Archiv*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1885, t. VI, p. 271-284 ; abbé A. Cauchie, *Mission aux Archives Vaticanes. Rapport à M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique*. Extrait des *C. R. de la Comm. royale d'histoire de Belgique*, 5e série, 1892, t. II ; Id., *De la création d'une école belge à Rome*, Tournai, 1896, in-8, p. 7, n. 1 ; Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, Paris, 1893, in-8, p. 743-757 (forcément insuffisant) ; Abbé L. Guérard, *Les études d'hist. prov. aux Arch. du Vatican*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1897 ; Id., *Petite Introduction aux invent. des Arch. du Vat.*, Rome, 1901, in-8 ; Dom Ursmer Berlière, *Aux Archives Vaticanes*, dans la *Revue Bénédictine*, 1903, tir. à part : Bruges, 1903, in-8 (v. en particulier, p. 13, n. 2). — L'abbé Mélampo a d'ailleurs dressé un répertoire sur fiches des publications relatives aux Archives vaticanes ou faites à l'aide des documents du dépôt, à la disposition du public dans la salle des inventaires.

2 Ouvrage posthume publié d'abord par le cardinal Angelo Mai dans les *Memorie istoriche della Bibliotheca Ottoboniana* de Ruggieri (Rome, 1825, in-8). et réimprimé par l'abbé Lämmer (*Monumenta Vaticana*, Freiburg i/B., 1861, in-8). Joindre Arch. nat. L 399 (notices diverses de G. Marini).

3. Dans son *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. II, Venezia, 1840, p. 277 sq.

4. *Les Archives du Vatioan*, p. 4 sq.

5. *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae sedis apostolicae commentatio*, Roma, 1886, in-4.

de Palmieri [1], de Löwenfeld [2], ne sauraient rivaliser, pour l'ampleur et la richesse d'information, avec la belle histoire de la Vaticane du P. Ehrle [3] et les utiles contributions d'Eugène Müntz [4]. Laissé de côté les origines mêmes de l'*Archivio segreto*, peu importantes, en somme, pour le but que je me propose [5], il suffira de savoir que c'est au milieu du xve siècle, après le long *exil de Babylone* et les convulsions du grand schisme, sous le pontificat d'Eugène IV, que les archives du Saint-Siège commencent à être centralisées au Vatican [6]. Mais ce n'est qu'au xviie siècle, semble-t-il, que les papes se rendirent compte de l'importance de posséder des archives bien classées ; alors, ayant délaissé les ambitions de théocratie universelle des pontifes médiévaux ou de suprématie italienne des papes du xvie siècle, ne craignant plus un nouveau sac de Rome [7], et

1. Préf. au t. I du *Regestum Clementis Papae V....*, Rome, 1885, in-4.

2. *Zur neuesten Geschichte des päpstlichen Archiv*, dans l'*Archival Zeitschrift*, 1887, t. VI, p. 279-301.

3. *Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis*, t. I (seul paru), Rome, 1890, in-4. Cf. une contribution du même à l'histoire des archives (*Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliothek und des Archivs der Päpste im XIV. Jahrhundert*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, 1885, t. I, p. 1-48, 228-362).

4. Müntz-Fabre, *La bibliothèque du Vatican au XVe siècle....*, Paris, 1887, in-8; Müntz, *La bibl. du Vat. au XVIe siècle....*, Paris, 1886, in-8. Elles seront prochainement complétées par Mgr Legrelle, *scriptor* de la Vaticane.

5. Sur ces origines, voir V. Cipolla, *La cancellaria e la diplomatica pontificia da S. Siriaco a Celestino III*, Roma-Torino-Firenze, 1901, in-8, p. 13 sq. (Cf. un compte rendu sévère de M. Prou, dans le *Moyen âge*, 1903, t. VII, p. 125-129), et un résumé dans F. Gasparolo, *Costituzione dell' archivio Vaticano e suo primo indice sotto il pontificato di Paolo V*, dans les *Studi e documenti*, 1887, t. VIII, p. 1-64.

6. Une lettre d'Eugène IV, datée du 20 juin 1441, charge deux personnages de se faire remettre par le cardinal de Foix, légat d'Avignon, tous les papiers qu'il a entre les mains, provenant des archives pontificales (G. Marini, dans Lämmer, *Monumenta Vaticana*, p. 440).

7. Je ne crois pas qu'on ait étudié d'une façon complète, au point de vue archivalistique, le sac de Rome de 1527. Gasparolo avance l'hypothèse que les registres antérieurs à Innocent III ont été détruits à ce moment (*loc. cit.*, p. 8). D'autre part, des registres de brefs ont aussi alors disparu (Kaltenbrunner, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1885, t. VI, p. 80). Enfin, les luthériens et les mécontents de Rome s'en sont pris aux papiers de la Chambre apostolique L. Dorez, *Le Sac de Rome (1527)*; *Relation inédite de Jean Cuve, Orléanais*,

se soumettant au courant général qui entraînait les princes de l'Église, comme les chefs des grandes familles, à se former de belles bibliothèques de livres, de manuscrits et de documents, ils créèrent les archives du Saint-Siège, jusqu'alors inorganisées [1].

Sans doute, Jules II (1503-1513) [2], Pie IV (1559-1565) et Pie V (1566-1572) s'étaient déjà préoccupés d'elles [3], mais Camille Borghèse, devenu pape sous le nom de Paul V, conseillé par le cardinal Bartolomeo Cesi, qui avait été préfet des archives, les établit définitivement. Les brefs du 20 décembre 1611 et du 23 février 1613 ordonnèrent le transport des papiers accumulés par ses prédécesseurs dans les appartements du cardinal bibliothécaire, qui leur furent spécialement attribués [4]; Baldassare Ansidei, custode de la Vaticane, fut nommé archiviste, et un travail important d'inventorisation fut accompli par Michel Lonigo d'Este [5].

Urbain VIII fut aussi soucieux que son prédécesseur d'ordonner les archives pontificales, qu'il accrut [6]; surtout, il eut le bon esprit de nommer comme premier custode de la Vaticane et préfet des archives Felice Contoleri, à la mort de N. Alamanni (1626) [7]; Contoleri, qui s'était déjà distingué dans la

dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1896, t. XVI, p. 366-371, résumant diverses sources).

1. Sur l'état des archives au XVIe siècle, v. de Giovanni Carga, à Rome vers 1550, l'*Informatione del Secretario e Secretaria di Nostro Signore et di tutti gli officii che da quella dipendono*, publ. par Lämmer, *Monum. Vat.*, p. 450. Cf. Gasparolo, *loc. cit.*, p. 11-12.

2. Id., *ibid.*, p. 12.

3. G. Marini, *loc. cit.*, p. 442-445. Le 10 août 1568, Pie V commande de faire un inventaire (Gasparolo, *loc. cit.*, p. 12).

4. Gachard, *loc. cit.*, p. 13; Gasparolo, *loc. cit.*, p. 13. On trouvera, dans un ms. de la bibliothèque Corsini (n° 1173), plusieurs mémoires concernant la fondation des Archives par Paul V (analysé par Gachard, *loc. cit.*, p. 14 sq.).

5. Cf. Gasparolo, *loc. cit.*, qui publie, p. 34 sq., les soixante premières pages de l'inventaire de Lonigo, et p. 77 sq., un index alphabétique des papes renvoyant aux *Armaria*.

6. En particulier des bulles de Sixte IV à Pie V, conservées à la Secrétairerie, puis des minutes des brefs pour les mêmes papes, de quelques registres d'Avignon, et des nonciatures du XVIe siècle (Gottlob, *loc. cit.*, p. 275).

7. Cf. G. C. Peresio, *Vita di monsignor Felice Contoleri*, Roma, 1674, in-8;

mise en ordre de la bibliothèque Barberini [1], s'efforça de classer et d'inventorier les archives du Saint-Siège, pour lesquelles il rédigea plusieurs index, et dont il tira les éléments de travaux historiques encore solides [2]. Il put d'ailleurs accomplir sa tâche avec d'autant plus de liberté qu'en 1630 Urbain VIII avait donné une certaine autonomie à ses fonctions, en décidant que la direction des archives, quoique dépendant toujours du cardinal bibliothécaire, serait distincte de celle de la bibliothèque même [3]. A la suite de Paul V et d'Urbain VIII, Alexandre VII fait ériger des armoires (*Armaria*) pour les lettres des nonces et des grands personnages, Clément VII constitue la série des *Varia Politicorum*, Benoît XIII a la chance de tomber sur d'excellents archivistes, les de Pretis, dont les inventaires, sur lesquels je reviendrai [4], serviront à leurs successeurs, et qui travaillent aux séries *Varia Politicorum* et *Minuta brevium*, ainsi qu'aux lettres de Clément VII à Grégoire XIII [5].

Parmi ses successeurs, il convient de nommer en première ligne Garampi [6], qui, sous Benoît XIII, succéda à Filippo Ronconi comme préfet des archives (1751). Ce fut un travailleur infatigable, qui, dans ses voyages de nonce à travers l'Europe, trouva le temps de classer des archives diplomatiques (nonciatures de Varsovie et de Vienne), et de se créer de belles amitiés

G. B. Beltrani, *Felice Contoleri e i suoi studi negli archivi del Vaticano*, dans l'*Archivio della Soc. rom. di storia patria*, 1879 et 1880, t. II, p. 165-208 et 257-279, t. III, p. 1-47. Le ms. Vat. 7763 lat. contient le tableau de son administration sous la forme d'un rapport au cardinal Barberini.

1. Depuis acquise par Léon XIII.

2. Je signale de ces travaux ceux qui intéressent indirectement l'histoire de France : *Historia Cameralis* (Bibl Barberini, XXXIV, 21-25) ; *Bellum Parmense sub Julio tertio* (B. B., XXXIII, 182 ; abrégé par G. Gossellini, dont le travail a été publié par Cerutti, dans les *Miscell. di storia ital.*, t. XVII, 2ᵉ série, 1878) ; *Negotiato per la restituzione di Piacenza occupata li 11 di settembre dell' anno 1547 da don Ferrante Gonzaga, capitano generale di Carlo VIII in Italia* (B. B., LVIII, 30) : documents sur Parme et Plaisance, de Léon X à Jules III (B. B., XXXIV, 19-20, XXXII, 145) ; *De officio et dignitate praefecti Urbis* (*1198-1523*) (B. B., XXXII, 161).

3. Gachard, *loc. cit.*, p. 16.

4 V. p. 275 sqq.

5. Gottlob, *loc. cit.*, p. 275.

6 Sur Garampi, cf. Gachard, *loc. cit.*, p. 16 sq. ; J. Carini, dans le *Spicile-*

scientifiques. Préfet de l'*Archivio segreto* et des archives du château Saint-Ange, il était si hautement considéré, que le cardinal bibliothécaire Zelada le consulta pour la réorganisation de la Vaticane, en 1780 [1]. Mais ce qui le met hors de pair au point de vue archivalistique, ce fut son essai d'un *Orbis christianus*, en vingt-deux volumes environ, analogue à la *Gallia christiana*, pour la constitution duquel, entre 1769 et 1772, il dépouilla ou fit dépouiller par son fidèle collaborateur, le prêtre florentin Pistolesi, une bonne partie des archives pontificales [2]. De cette besogne presque surhumaine, subsistent, comme de glorieux témoignages, le *Fondo Garampi*, à l'*Archivio segreto*, très composite, la Bibliothèque Gambalunghiana de Rimini [3], et surtout cent vingt-six volumes d'Index [4]. Cardinal en 1785, Garampi s'éteignit en 1792, au début de cette période révolutionnaire pendant laquelle allaient se dérouler des événements si redoutables pour le sort de ces archives, où il avait en partie vécu.

gio vaticano, t. I, Roma, 1890, in-8, p. 548-552; D. G. Palmieri, préface au *Viaggio in Germania*. ..; J.-Ph. Dengel, *Ein Gutachten des Wiener Nuntius Josef Garampi über die Vatikanische Bibliothek aus dem Jahre 1780*, dans les *Mittheilungen des Inst. f. ö. Geschichtsforsch.*, 1904, t. XXV, p. 294-322; Id., *Die politische und kirchliche Tätigkeit des mgr. Josef Garampi in Deutschland (1761-1763). Geheime Sendung zum geplanten Friedenscongress in Augsburg u. Visitation des Reichsstiften Salem*, Rom, 1905, in-8. On a publié trois diaires importants de Garampi, intéressant l'histoire générale : D. G. Palmieri, *Viaggio in Germania, Baviera, Svizzera, Olanda e Francia, compiuto negli anni 1761-1763, diario del cardinale Giuseppe Garampi*, Roma, 1889, in-8; Van Weeck, [Voyage en Hollande, 1764] dans les *Bijdragen en mededelingen van het historisch Genootschap*, 1899, t. XX, p. 193 sq.; Dengel, *Nuntius Josef Garampi in Preussisch-Schlesien und in Sachsen im Jahre 1776, Bericht über seine Reise von Warschau über Breslau nach Dresden*, dans les *Quellen und Forsch. aus ital. Arch. u. Bibl.*, 1903, t. V, p. 222-268. Joindre : Fr. von Weech, *Römische Prälaten aus deutschen Rhein, 1761-1764*, Heidelberg, 1898.

1. Rapport publié par Dengel, dans les *Mittheil.*, *loc. cit.*, p. 314-319.

2. M. Dengel, dont j'ai signalé plus haut les travaux, prépare un livre sur l'*Orbis christianus*.

3. Il a enrichi, en outre, les bibliothèques du séminaire de Montefiascone, dont il était évêque, et du Collège romain (Dengel, *loc. cit.*, p. 299).

4. Actuellement nos 69, 70, 445-556, 670-681 (Dengel, *loc. cit.*, p. 297, n. 1). V. p. 272 sqq. De plus, Garampi adjoignit à l'*Archivio segreto* environ 1300 volumes de la série *Diversa Cameralia* (Gottlob, *loc. cit.*, p. 275).

Jusqu'à Napoléon Ier, leur existence pourtant resta calme, et il semble que sous l'administration du bon Gaetano Marini, rien de fâcheux ne se soit produit. Les convulsions romaines de 1793, la république jacobine de 1799, ne changèrent rien à leur statut [1]; Pie VI, seulement, comme on le verra, avait fait venir à Rome, en 1784, ce qui subsistait à Avignon des archives proprement pontificales [2]; en 1798, il unit à l'*Archivio segreto* les archives du château Saint-Ange, et en 1799 fit transporter à Venise les documents les plus précieux de l'*Archivio* [3]. Napoléon, maître de Rome, et ayant conçu l'incroyable projet de concentrer à Paris les archives des capitales européennes, fit transporter à Paris celles du Saint-Siège (1810) [4]. Le neveu de G. Marini, Marino Marini, a fait l'histoire de cette translation [5], pour laquelle L. Delisle a apporté quelques documents nouveaux [6], et que L. Madelin reprendra dans le détail [7]. On reçut à Paris 3239 caisses pesant 408,459 kilogrammes [8]; Daunou procéda au classement des 102,435 articles en 16 sections [9]. Dans ces

1. L'histoire des Archives à cette époque n'est pas faite dans le détail. Comparer E. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française*, dans les *Mélanges J. Havet*, Paris, 1895, in-8.

2. Gottlob, *loc. cit.*, p. 275.

3. Interrogatoire du P. Altieri (Arch. nat., F^{7} 6530, doss. 1621).

4. Le projet primitif était toutefois de créer à Rome, au collège germanique, un dépôt impérial (décret de la Consulte du 21 juillet 1809). Le décret impérial ordonnant le transport à Paris est du 2 février 1810. Cf., sur toute l'affaire, Arch. nat., F^{1e} 147, 1er dossier, F^{7} 6530, dossier Altieri, F^{19} 323, et, sur les dépenses de l'envoi à Paris des archives et de leur réexpédition à Rome, F^{2} I 359-360.

5. *Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli Archivii della S. Sede e del riacquisto de' codici è museo numismatico del Vaticano....*, publ. par D. Palmieri dans les *Prolegomena* au *Regestum Clementis Papae V.... cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti....*, t. I, Roma, 1885, in-4, p. CCXXVIII-CCCXXV.

6. *Journal des Savants*, 1892, p. 429-441 et 489-501. Au compte rendu des mémoires de Marini, il a ajouté des documents des Archives nationales et du ministère des affaires étrangères.

7. Cf. *Revue historique*, 1903, t. LXXXI, p. 3, n. 2. V. Arch. vat., *Arm.* XV, 175, et Arch. nat., AF IV 1715, 3e dossier, et F^{1e} 147, 1er dossier.

8. Gachard, *loc. cit.*, p. 24.

9. Id., *ibid.* Voir, de Daunou, le *Tableau systématique des Archives de l'Empire*, 1811 et 1812, extraits dans Bordier, *Les Archives de la France*, Paris, 1853, p. 396.

documents innombrables, la police seule trouva une nourriture pour sa curiosité [1], car Daunou ne fit-il pas une besogne de policier gagé, quand il écrivait son *Essai historique sur la puissance temporelle des papes* (1810), commandé par Bigot de Préameneu pour l'empereur, et réédité avec des pièces justificatives à l'instigation du ministre de la police générale [2], et quand il extrayait des documents pontificaux à publier dans les journaux dans un but visiblement polémique? A la première Restauration, il fallut restituer le larcin énorme ; mais à peine ouvert le crédit de 60000 francs nécessaire pour le rapatriement des archives [3], voici que surviennent les Cent-Jours et Waterloo. Marini attend à Rome les expéditions du comte Ginnasi, qui préfère se débarrasser de toute cette paperasse au poids du papier; Marini doit revenir à Paris en 1817, pour opérer certains rachats [4]; il est bientôt forcé de renoncer à tout racheter, et surtout à tout emporter : lui-même procède à des ventes de papiers [5], et, pour un gain de 4300 fr., fait mettre au pilon les documents de l'Inquisition [6]. Du séjour des archives du Saint-Siège à Paris, ne subsistent que les papiers de la légation Caprara [7], une trentaine de cartons d'extraits aux Archives nationales [8], des copies de documents adressées par Daunou aux ministres de l'intérieur et des cultes, et qui seraient

1. Cf. le comte de Laborde, *Inventaires et documents*, Introd., p. CXIII, montrant que, jusqu'en 1816, nul savant n'a demandé communication des documents pontificaux.

2. Gachard, *loc. cit.*, p. 27.

3. Delisle, *loc. cit.*, p. 491.

4. Id., *ibid.*, p. 492. L. Delisle a pu racheter un texte important qui provient des Archives du Saint-Siège pendant leur séjour à Paris : poursuites contre ceux qui, avant l'abjuration de Henri IV, possédaient le portrait du prince, avec la qualification de roi de France (fr. 8994). — Semblablement, mss. lat. 17600-07.

5. En particulier concernant des béatifications : liste par De Bourmont, dans les *Analecta Bolland.*, 1886, t. V, p. 147-161.

6. Delisle, *loc. cit.*, p. 493.

7. Arch. nat., AF IV 1887-1932. Sur ces cartons, M. de Chabrier demanda, en 1851, un rapport à Michelet, analysé par Rocquain, *Les travaux de Michelet aux Archives nationales*, Institut de France, Paris, 1904, in-4, p. 10 sq.

8. L 372-398.

mieux placées aux Archives nationales [1]. Les papiers du procès de Galilée sont restés à Paris jusqu'en 1847 [2].

De 1815 à Léon XIII, les archivistes du Saint-Siège eurent avant tout à reclasser les fonds bouleversés par leur transport à Paris, et à ordonner les papiers des nouvelles administrations. Grégoire XVI fait même rédiger à ce sujet un nouveau règlement [3]. Pie IX installe dans de nouvelles armoires, à l'*Archivio segreto*, la plus ancienne partie des papiers de la secrétairerie d'État et d'autres documents du même temps et des dix premières années du XIX[e] siècle [4]. Mais les archives ne cessent pas d'être prohibées aux indiscrètes curiosités des profanes. Le 15 mai 1854, M. Piercot, ministre de l'intérieur en Belgique, apprend à la Commission royale d'histoire, qui avait proposé L. Gachard pour explorer les archives et bibliothèques de Rome, « que l'entrée des salles du Vatican où se trouvent les archives est interdite à tout le monde, sous peine d'excommunication [5] ». Trente années après, ces salles étaient ouvertes par Léon XIII.

* * *

Depuis Paul V à Léon XIII, les archives s'étaient naturellement accrues d'un certain nombre de papiers provenant des principaux rouages de l'administration pontificale. C'est pourtant là l'exception, et on verra plus loin que la plupart de ces rouages mêmes ayant conservé leur autonomie, on trouve au Vatican autant de dépôts qu'il y a de grands corps administratifs [6]. Aussi bien, ces dépôts sont restés en dehors de la réforme de Léon XIII, parce que les administrations dont ils dépendent considèrent tous leurs papiers, même les plus anciens, comme

1. Gachard, *loc. cit.*, p. 39, n. 1.
2. Delisle, *loc. cit.*, p. 493.
3. Gottlob, *loc. cit.*, p. 278. Il se préoccupe aussi des archives provinciales et communales.
4. Id., *ibid.*, p. 278.
5. Gachard, *loc. cit.*, p. 1, n. 1.
6. Les Archives de la secrétairerie des brefs furent créées sous Urbain VIII (1623-1644), celles de la secrétairerie d'État par Alexandre VII (1656) (Gachard, *loc. cit.*, p. 14).

utiles, ou tout au moins glorieux. C'est là d'ailleurs un état d'esprit qui n'est pas spécial au monde du Vatican.

A ne considérer que l'*Archivio segreto*, on peut dater quelques-uns de ses accroissements, et j'en ai signalé quelques-uns [1], dont le nombre pourrait être augmenté, si les érudits se préoccupaient de faire l'histoire des différents fonds. C'est ainsi que l'*Archivio della Guardarobba*, qui contenait des papiers concernant la Sicile, des lettres de nonces et de princes, fut réparti, sous Sixte V, entre l'*Archivio segreto* et les archives du château Saint-Ange [2]. Les importants documents de la *Camera apostolica*, c'est-à-dire, si l'on veut, du ministère des finances du Saint-Siège, ordonnés sous Jules II [3], sont annexés à l'*Archivio segreto* sous Benoit XIV [4], Urbain VIII et Alexandre VII [5]. Enfin les papes du XIXe siècle [6] travaillent à l'enrichissement des archives.

Ainsi, en 1798, Pie VII réunit à l'*Archivio segreto* la *Bibliotheca Pia*, fondée par le cardinal Pio Carlo de Savoie, mort en 1789 [7]; un peu plus tard, le fonds des *Emigrati* et la collection Bolognetti [8]. Sous Léon XIII, en 1891, on y incorpore le *Fondo Borghese* [9], en 1892, 2200 registres du Latran [10] et 7500 registres de suppliques [11], en 1893, les sept volumes de *carte farnesiane* [12], tandis que les fonds de la secrétairerie d'État et des *Miscellanea* reçoivent de notables adjonctions.

Ce qui y contribua par excellence, ce fut l'incorporation des dépôts d'archives pontificales restés en dehors du Vatican [13].

1. V. p. 328 sqq.
2. Gasparolo, dans les *Studi e documenti*, 1887, VIII, p. 12.
3. Id., *ibid.*
4. Gottlob, *loc. cit.*, p. 275.
5. *Ibid.*
6. Organisation des fonds modernes. V. p. 328 sqq.
7. Sickel, *Röm. Berichte*, I, p. 97, n. 3.
8. V. p. 318 et 329.
9. Cauchie, *loc. cit.*, p. 37.
10. Id., *ibid.*, p. 10
11. Id., *ibid.*, p. 15.
12. Hinojosa, *loc. cit.*, p. XXXI.
13. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle, on déposa à Assise, sous la protection du tombeau de saint François, des papiers importants (Gasparolo, *loc. cit.*, p. 10).

Grégoire XIII, en premier lieu, fit transporter à Rome ce qui était resté à Anagni des papiers pontificaux [1]. Paul V avait commencé l'*Archivio segreto* surtout avec la première série des registres d'Avignon [2]; mais dans le palais avignonais, restèrent l'autre série et les nombreux documents de l'administration pontificale dans le Comtat Venaissin. Beaucoup de ceux-ci périrent, grâce à l'incurie des archivistes avignonais [3], et malgré l'ordonnance réformatrice de l'archevêque, en 1774. Le 23 février 1783, on transféra à Rome les registres pontificaux et un certain nombre de papiers importants.

Une réunion plus considérable encore fut accomplie quelques années plus tard, celle des archives du château Saint-Ange [4]. Sixte IV (1471-1484) avait fondé la *Bibliotheca secreta Vaticana*, qui fut l'origine même de cet important dépôt, où, à l'abri des fortes murailles de l'ancien mausolée d'Auguste, furent conservés les documents regardés comme essentiels par la papauté [5]. Agrandies sous Clément VIII (1552-1605), classées sous Urbain VIII par Giovanni Battista Confalonieri [6], ces archives gardèrent, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, leur autonomie [7]; c'est ainsi que sur les *Roli della famiglia*, les préfets de l'*Archivio segreto* étaient confondus avec les *officiali di libraria*,

1. Gasparolo, *loc. cit.*, p. 12.

2. Gottlob, *loc. cit.*, p. 274.

3. V. le diaire du chanoine Arnavon (1769-1819), communiqué par M. Deloye au P. Ehrle (*Die Uebertragung des letzten Restes des päpstlichen Archivs von Avignon nach Rom*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1890, t. XI, p. 727-729).

4. Sur le château, comme trésor et dépôt d'armes, cf. Cerasoli, dans les *Studi e documenti*, t. XIII, p. 299 sq., t XIV, p. 49 sq. Au point de vue architectonique, cf. M. Borgatti, *Castel Sant' Angelo*, Roma, 1890, in-8.

5. Beltrani, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1879, t. II, p. 191.

6. Gasparolo, *loc. cit.*, p. 11; Gottlob, *loc. cit.*, p. 274; G. Marini, dans Lämmer, *Monum. vatic.*, p. 442-443; P. Fabre, *Notes sur les Archives du château Saint-Ange*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 1-19; abbé P. Magaud, *Un procès canonique au XVI[e] siècle*, dans les *Ann. de Saint-Louis des Français*, 1901, t. VI, p. 255, n. 1.

7. On constate toutefois qu'en 1759 un premier essai d'union fut réalisé, Garampi, déjà préfet de l'*Archivio segreto* depuis le 1[er] août 1749, ayant assumé la direction des Archives du château Saint-Ange le 24 septembre 1759 (Dengel, dans les *Mittheilungen*, 1904, t. XXV, p. 296 et n. 1, et p. 321).

c'est-à-dire avec les employés de la Bibliothèque Vaticane, de qui l'*Archivio* cessa de dépendre définitivement, lorsque Léon XIII eut créé le cardinal Hergenröther préfet des archives; au contraire, le custode des archives du château Saint-Ange faisait partie des *officiali maggiori* ou *diversi signori della corte* [1]. C'est en mai 1798 qu'avec Gaetano Marini la fusion fut opérée [2].

Dès lors, les archives pontificales proprement dites constituèrent un des plus riches dépôts du monde, où un gouvernement qui avait eu tant d'action sur les destinées politiques et morales de l'Europe avait réuni la majeure partie de ses papiers et dont les lacunes mêmes étaient comme autant de témoignages de ses vicissitudes et de ses convulsions [3].



A ce dernier point de vue, je ne fais allusion qu'à l'histoire moderne des archives du Saint-Siège. On constate, dans leur constitution actuelle, un certain nombre de disparitions regrettables.

La plupart de ces disparitions proviennent d'un fait général bien connu : sous l'ancien régime, quand se sont constituées de belles bibliothèques privées, on a eu recours à tous les moyens pour les enrichir de pièces rares. A Rome en particulier, les grandes familles ayant donné à l'Église un certain nombre de cardinaux, ceux-ci ont profité de leur situation pour meubler leurs cabinets de documents, sur lesquels, par ailleurs, ils se considéraient comme ayant en quelque sorte des droits de propriété, du moment que ces documents étaient les témoignages de leur action ou les preuves de leurs dignités. Le procédé apparait, pour un cas particulier, dès la fin du XVI[e] siècle, quand le pape Grégoire XIII, par un bref du 12 février 1575, ré-

1. Dengel, *loc. cit.*, p. 318-321.
2. Id., *ibid.*, p. 322. Désormais, il n'y a plus que des *custodi del Archivio segreto*, ou *custodi tanto del Archivio segreto che del Archivio di Castel' Sant-Angelo*, classés parmi les *altri signori della corte* (Id., *ibid.*, p. 322, n. 5). Cf. Cauchie, *loc. cit.*, p. 38.
3. Cf. dans ce sens Gottlob, *loc. cit.*, p. 273.

clame les papiers d'Adrien VI, emportés à Liège par son secrétaire Thierry Hezius, mort en 1555 [1]. Je reviendrai d'ailleurs plus loin sur l'utilité de compléter, pour tout sujet d'histoire des xvie-xviiie siècles, les recherches effectuées aux archives du Saint-Siège par d'autres dans les grandes bibliothèques, publiques ou privées, de Rome [2].

Par contre, une disparition dont la cause est inconnue est celle des 21 *volumina diversarum scripturarum et litterarum*, constitués par le cardinal Cesi pour l'histoire du concile de Trente [3]. Il est probable qu'une étude comparée des anciens inventaires, celui de Lonigo, en particulier, et de l'état actuel des archives pontificales, révélerait des lacunes analogues.

L'une des plus regrettables est celle des documents de l'Inquisition, mis au pilon en France sur les ordres de Marino Marini. Antérieurement à cette époque, le peuple romain avait mis le feu à la maison du cardinal Caraffa, où étaient conservés en partie ces documents [4]. Au reste, ni au xvie siècle ni à la Restauration, les archives de l'Inquisition ne furent, semble-t-il, complètement détruites [5]. Silvestro Gherardi, ministre de l'instruction publique de la république romaine en 1848, assure que ce qui en subsistait fut transféré, en avril 1849, dans l'église Saint-Apollinaire, avec les bibliothèques monastiques confisquées [6]. En somme, l'histoire de ces archives reste très obscure, et de leur naufrage n'ont été sauvés, à quelle date? on ne sait, les

1. Mgr de Ram. *Note sur les papiers d'État du pape Adrien VI*, dans le *Bull. de la comm. royale d'hist.*, 2e série, t. XI, p. 59. Cf. Gachard, *Les Archives du Vatican*, p. 41.

2. V. les indications de la fin de cet article.

3. Sickel, *Römische Berichte*, II, p. 45 Cf. Gasparolo, dans *Studi e documenti*, t. VIII, p. 43.

4. C. Corvisieri, *Compendio dei processi del Santo Uffizio di Roma* (*da Paolo III a Paolo IV*), dans l'*Archivio della Soc. rom. di storia patria*, 1880, t. III, p. 263. — Cf. G. Duruy, *Le cardinal Caraffa*, Paris, 1882, in-8; notons en passant que l'auteur de cette thèse n'a pas utilisé les archives du Vatican.

5. Cf. p. 344-345.

6. S. Gherardi, *Il processo Galileo riveduto sopra documenti di nuova fonte*, dans la *Rivista d'Europa*, juin 1870, fasc. 1, p. 4. Cf. Corvisieri, *loc. cit.*, p. 264, n. 1.

volumes conservés au Trinity College de Dublin [1], le *Compendium processuum Sancti Officii Romae qui fuerunt compilati sub Paulo III, Julio III et Paulo IV*, conservé à l'*Archivio di Stato* de Rome, et publié par C. Corvisieri dans l'*Archivio della Società romana di storia patria* [2], enfin un volume du XVIe siècle acquis par L. Delisle pour la Bibliothèque nationale [3].

***

Ces lacunes, si importantes, si regrettables soient-elles, et en partie corrigées par les acquisitions signalées, ne peuvent se comparer à la masse existante des documents conservés.

Malheureusement, pour se retrouver dans cette masse énorme de documents, où les fonds se sont ajoutés aux fonds sans qu'aucun principe ait présidé aux accroissements, où la violence napoléonienne ajouta au désordre amené par l'incurie de plus d'un custode ignare ou par les « reprises » naturelles, aux trois derniers siècles, des grands fonctionnaires pontificaux, les inventaires scientifiques, clairs et méthodiques, font défaut. Au début du XVIIe siècle, Contoleri dit : « Non se ne trova indice ni moderno ni antico [4] », et son contemporain Lonigo rédige avec difficulté un inventaire de ces documents, que, d'autre part, il gardait avec fort peu de conscience [5]. Au XVIIIe siècle, Ronconi, sous-archiviste sous De Pretis, se plaint de la « fatalissima mancanza degli indici » (1740) [6]. C'est pourtant aux

1. 14 vol. d'affaires d'hérésie (1564-1659), 10 de brefs de Boniface IX à Pie VI, dont beaucoup publiés dans le *Bullarium Romanum*, et environ 40 de procès et de dénonciations de magie et d'immoralité, XVIIe-XVIIIe siècles (Corvisieri, *loc. cit.*, p. 264. Cf. Madden, *Galileo and the Inquisition*, Dublin, 1863, in-8; Gaidoz, *De quelques registres de l'Inquisition soustraits aux Archives romaines*, dans la *Rev. de l'Instr publique*, Paris, 1867).

2. 1880, t III, p. 261-290 et 449-471. — Joindre, *ibid.*, 1896, t. XIX, le *Sommario* del processo di Aonio Paleario in causa di eresia, publié par B. Fontana (procès pour protestantisme, 18 mars 1569).

3. Ms. fr. 8994. V. p. 265, n. 6. Sur le fonds actuel de l'Inquisition, v. p. 344-345.

4. Gasparolo, dans les *Studi e documenti*, 1887, t. VIII, p. 3.

5. En particulier, Lonigo introduisait aux Archives des personnes étrangères, d'où un procès, et son emprisonnement jusqu'à la mort de Paul V (Gasparolo, *loc. cit.*, p. 18).

6. Gasparolo, *loc. cit.*, p. 3. Quand Dom G. Palmieri dit (*Manuductio*, præf.,

XVIIe et XVIIIe siècles que remontent la plupart des inventaires aujourd'hui réunis dans la salle des *Index* [1]; l'*Inventarium indicum* de Mgr Wenzel, manuscrit, comme tous les inventaires [2], est le répertoire numérique de ceux-ci, que j'ai successivement parcourus pour en tirer quelques indications utilisables par les historiens français de l'époque moderne et contemporaine [3]. La répartition des 669 inventaires est la suivante :

Nos 1-9 : Index fragmentaires (en majorité inutilisables);
Nos 10-70 : Archives du château Saint-Ange;
Nos 71-195 : *Archivio segreto;*
Nos 196 239 : Bibliothèques incorporées ou annexes;
Nos 248-324 : Bulles et brefs;
Nos 325-436 : Registres de la Daterie jusqu'à 1803;
Nos 437-556 : *Schedae* de Garampi;
Nos 557-669 : Bulles d'Avignon.

La dernière série, correspondant à ce qui est réellement un fonds, peut être laissée de côté, puisqu'elle est composée de documents médiévaux (1305-1376) [4].

C'est l'avant-dernière série qui peut servir, en une mesure d'ailleurs fort limitée, d'instrument pour des recherches dans les archives pontificales : les 600,000 notes, accumulées par

p. XIV) : « Patet quantum a veritate absint qui in nostro Archivo indices deesse dictitant, vel. si adsint, parum aut nihil prodesse », il a tort pour la seconde partie de la proposition.

1. Organisée par Mgr Wenzel, en 1901 (cf. *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 434-435). L'histoire des inventaires de l'*Archivio segreto* est loin d'être faite. Pour la Vaticane, cf. Ehrle, *Zur Geschichte der Katalogisierung der Vatikana*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1890, t. XI, p. 718-727.

2. L'*Inventarium indicum in secretiori Archivo Vaticano una serie existentium* est de 1901. On trouvait déjà quelques indications dans la *Manuductio* de D. G. Palmieri, p. XIV sq., et dans la *Petite Introduction* déjà citée de l'abbé Guérard.

3. Aux Archives nationales sont conservés plusieurs inventaires de papiers pontificaux (Daterie, Secrétairerie des brefs, Secrétairerie des affaires ecclésiastiques, Chambre apostolique, Sacrée Pénitencerie, Propagande, Sacrée Consulte, Buon governo, Rote) Cf. Gachard, *loc. cit.*, append., p. 109 sq.

4. Inventoriées par Pierre de Montroy, en 80 volumes, au XVIIIe siècle (abbé Calmet, dans les *Analecta ecclesiastica*, t. III, p. 212 sq.; et *Annales de Saint-Louis des Français*, 1896, t. I, p. 51, n. 1; *Varia documenta quae Ruthenensem et Vabrensem dioeceses respiciunt*, à l'*Appendice*), et D. Martin (Palmieri, *Manuductio*, p. X).

Garampi et ses collaborateurs, surtout Pistolesi, pour l'élaboration de l'*Orbis christianus*, se réfèrent non seulement à des ouvrages imprimés d'histoire religieuse, mais aux documents du Saint-Siège ; ces *schedae*, réparties à peu près alphabétiquement entre divers groupes : *beneficia* (445-474), *vescovi* (475-508), *miscellanea* (512-534 et 640-681), *abbates* (535-537), *papi* (550, ordre alphabétique, puis chronologique sous chaque pape), *cardinales* (351), *officij* (552-554), *chiese di Roma* (555-556), et, en petit nombre, dans l'ordre chronologique (*cronologico*, 538-549, de l'année 163 à l'année 1808), résument les documents d'une façon assez claire pour que certains érudits les aient simplement compilées pour en tirer des répertoires utiles d'histoire locale religieuse [1]. Seulement, il est bon de savoir le mode, fort sommaire, dont Garampi renvoie aux sources, et le tableau suivant, à ce point de vue, sera peut-être de quelque utilité [2] :

T et un numéro en chiffres arabes : registres des papes ;
Instr. : Instrumenta Miscellanea ;
Obl. : Obligationes ;
R. C. : Registrum Camerae (avec un chiffre pour le volume), ou Introitus et Exitus ;
A. A. : Archivum Arcis (château Saint-Ange) ;
S. : Secretae [3] ;
Visit. : Visites des églises de Rome ;
Conc. : Concistorialia ;
Prov. S. C. : Provisiones secretae Curiae ;
A. (ou) Arm. (avec un numéro) : Armarium ;
A. B. : Archivum Bullarum (de la Daterie) [4] ;
Brev. : Brevia (le numéro indique l'armoire) ;
Vescovi : Lettres des évêques (avec un numéro indiquant le tome).

1. Je signale en particulier : D. G. Palmieri, *Ruthenenses episcopi ex schedis Archivi Vaticani*..., dans les *Analecta ecclesiastica*, 1895 (repris par l'abbé Calmet, cf., p. 272, n. 4) ; P. K. Eubel, *Series vicariorum Urbis 1200-1558*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1894, t. VIII, p. 493-499 ; abbé Henri Surrel de Saint-Julien, *Les évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1896, t. I, p. 403-485 (jusqu'en 1739 pour les évêques, en 1667 pour les collations). Cf. Guérard, *Petite Introduction*, p. 28-38.

2. Cf. abbé H. Surrel de Saint-Julien, *loc. cit.*, p. 406-407, et Guérard, p. 34-36, plus complet.

3. Registres de lettres d'un intérêt particulier des papes.

4. Le nombre des volumes de la Daterie a été extrêmement réduit en 1815.

Les nonciatures sont indiquées par leur lettre initiale (F. : *Francia*).

Bien entendu, Garampi n'a pas tout dépouillé, et il a cessé de travailler en 1772 [1]. Dans ces limites, son inventaire, — qui n'est pas un inventaire, dans le sens exact du terme, mais une compilation énorme de notes [2], — peut rendre des services ; il sert de point de départ pour des recherches ultérieures plus complètes et plus précises.

De ce grand répertoire de sources, il faut rapprocher l'*Indice alfabetico delle principali materie contenute nel registro cronologico delle miscellanee dell'Archivio segreto vaticano*, qui est de Garampi, et comprend les numéros 158-167. La catégorie des *Miscellanea* est assez grande pour que cet Index rende des services, et il en rend d'autant plus que les archivistes postérieurs à Garampi [3] y ont intercalé de nouvelles indications ; les documents concernant la France sont indiqués au numéro 162, sous la rubrique *Gallia* [4]. Cet *indice alfabetico* est le complément du *registro cronologico dell' Archivio segreto* (numéros 168-185), de Garampi [5], qui va de 1550 à 1721, comprend une analyse très sommaire des documents et renvoie principalement aux fonds des *Vescovi* et des *Principi* [6].

1. On trouve certaines références postérieures à Garampi. Ainsi la dernière du *Cronologico*, n° 549, est du 20 mai 1808 : protestation en forme de bulle contre l'occupation par l'empereur des provinces du Saint-Siège (Arm. XVIII, caps. VII, n. 1).

2. Au point de vue de la forme matérielle, les *schedae* ont été collées sur de grandes feuilles de papier fort, elles-mêmes solidement reliées. D'une façon générale, et avec certaines exceptions pour des fonds particulièrement surveillés, les documents de l'*Archivio segreto* sont toujours reliés en volumes (Voy., en France, la Bibliothèque nationale).

3. Particulièrement Mgr Wenzel.

4. Voici les dates des relations de nonces y signalées : 1494, 1532, 1536, 1544, 1546, 1554, 1556-1570, 1558, 1561, 1563, 1564, 1560-1571, 1563, 1567, 1568, 1570, 1574, 1575, 1562-1587, 1580, 1591, 1593, 1596, 1605, 1619, 1631, 1645, 1647, 1654, 1655, 1658, 1661, 1664.

5. Le n° 185, non relié, est écrit sur la feuille d'adresse inemployée des lettres envoyées à Garampi. Le tome 184 va jusqu'à 1721.

6. L'activité scientifique de Garampi pourra être jugée dans son ensemble, pour ce qui concerne les archives du Saint-Siège, si, aux inventaires précédents, on joint ceux de l'histoire polono-lithuanienne (n°s 186-189, et, plus commodes, dans l'ordre alphabétique des noms de lieux et de matière, n°s 190 et 191).

Les inventaires de Garampi ont l'avantage des tables bien faites, celui de renvoyer assez commodément aux sources mêmes; mais ils ne donnent aucune indication d'ensemble sur la répartition générale des fonds, sur l'organisation intime des archives du Saint-Siège. C'est à ce défaut qu'obvient ceux des De Pretis, d'ailleurs antérieurs. Sous Benoit XIII, en 1727, Pietro Donnino De Pretis, que devait remplacer Garampi en 1749, fut appelé aux archives par son frère Giacomo Antonio, préfet depuis 1712 [1]. Il est l'auteur de l'*Inventarium Archivi secreti* (numéro 133), gros in-folio manuscrit; c'est l'inventaire sommaire des 78 armoires [2] qui existaient de son temps [3], et modifié, dans le détail, par des adjonctions de pièces, par des tassements modernes de cotes, par des constitutions nouvelles de fonds [4], augmenté de quelques indications postérieures [5], mais ne dépassant pas, naturellement, le pontificat de Clément X.

Malgré ces réserves, je crois qu'il n'est pas sans intérêt d'en donner ici les rubriques [6]. Les treize premières armoires contiennent les registres de bulles des papes antérieurs au XVIe siècle, — registres numérotés d'une façon continue jusqu'au 2019e, qui est le dernier de l'armoire 28. Les quatorze suivantes contiennent ceux des papes des XVIe et XVIIe siècles. Le premier registre de l'armoire 13 porte le numéro 712, registre d'Innocent VIII, et le premier registre d'Alexandre VI porte le numéro 772 (armoire 14). Voici, au reste, la suite des rubriques :

A. 14 : 57 reg. Innocent VIII et Alexandre VI;
A. 15 : 58 reg. Alexandre VI;
A. 16 : 50 reg. Alexandre VI, Pie III, Jules II;

1. Sickel, *Römische Berichte*, I (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften von Wien), p. 98.
2. En blanc pour les A. 50, 55, 63, 75-78.
3. En tête se trouve une table alphabétique des papes avec renvoi aux *Armaria* qui contiennent les documents s'y référant.
4. Ainsi celui du concile. — V. les *Römische Berichte* de Sickel, *passim*.
5. Je les ai employés, comme on le verra, pour préciser les indications de l'inventaire.
6. Cf. Guérard, *Petite Introduction*, p. 8-11, dont les indications sont plus précises que celles de Cauchie et de Wirz.

A. 17 : 49 reg. Jules II ;
A. 18 : 105 reg. Jules II et Léon X ;
A. 19 : 114 reg. Léon X ;
A. 20 : 115 reg. Léon X, Adrien VI, Clément VII ;
A. 21 : 105 reg. Clément VII ;
A. 22 : 100 reg. Clément VII et Paul III ;
A. 23 : 113 reg. Paul III ;
A. 24 : 68 reg. Paul III (en majorité) ;
A. 25 : 58 reg. Paul III et Jules III ;
A. 26 : 86 reg. Jules III et Paul IV ;
A. 27 : 90 reg. Paul IV ;
A. 28 : 84 reg. de Pie V (1560) à Sixte V.

A la suite viennent les armoires contenant une partie des Archives de la *Camera Apostolica* [1] :

A. 29 : 161 volumes de *Diversa Cameralia* [2] d'Urbain VI à Jules II (en fait jusqu'à l'année 1550) ;

A. 30 : 90 *Div. Cam.*, pour Jules II, Paul IV, Pie IV, Paul V et Grégoire XIII ;

A. 32 : 48 *Div. Cam.* anciens et 23 nouveaux ;

A. 33 : 68 reg. anciens et 22 nouveaux, de taxes, quinzièmes, décimes, cens, jusqu'à 1766 ;

A. 34 : 50 vol. d'*Instrumenta Cameralia*, jusqu'à 1586 ;

A. 35 : 152 vol. de privilèges et d'inféodations touchant l'église. — Je note en passant le tome CXXIII : « Collectanea di scritture concernenti la Valtellina poste in ordine secondo la serie delli anni e fatte legare nel 1730. »

A. 36 : 49 reg. d'*Informationes* ;

A. 37 : 40 reg. d'*Informationes*.

Suivent, avec des lacunes, les registres des brefs pontificaux :

A. 38 : Au temps de De Pretis, renfermait 27 vol. de brefs autographes, dont beaucoup furent perdus lors du transport en France des archives du Saint-Siège. Il en restait 14, auxquels on en a ajouté 23 provenant de l'A. 40 ;

A. 40 [4] : 56 vol. de minutes de brefs, constitués par ceux qui res-

1. V p. 296 sqq.

2. Numérotation continue jusqu'à 1579.

3. L'A. 31 contient des registres de Jean VIII à Paul III, et des registres généraux.

4. L'A. 39 contient environ 70 volumes de brefs de 1198 à Pie IV, avec quel-

taient des anciens 53 vol. de l'A. 40 (Sixte IV-1535), des 72 de l'A. 41 (jusqu'à 1554), de 25 des 63 vol. de l'A. 42 (jusqu'à 1644), et des 12 premiers vol. de l'A. 43;

A. 41[1] : 10 vol. de minutes de brefs[2], pour Innocent X, Alexandre VII, Clément IX et Clément X;

A. 44[3] : 59 vol. de minutes de brefs aux princes et aux grands, de Clément IV à Grégoire XV;

A. 45 : 42 vol., puis 24 vol. semblables, de Paul V à Benoit XIII.

Les quatre armoires suivantes contiennent des documents concernant le Ferrarais[4] et les biens du Saint-Siège[5]; les A. 50, 51, 56, 58 des inventaires partiels[6], en majeure partie installés dans la salle des Index. Puis l'inventaire de De Pretis indique des séries de divers documents, plus ou moins utilisables par l'historien français :

A. 52 : Une quarantaine de volumes de signatures, visites, commissions, audiences, expéditions de brefs (de Jules III à 1675 environ);

A. 53 : 64 formulaires (Daterie et Chancellerie);

A. 54 : 44 vol. de papiers de Cornelius Margarini, sur le schisme d'Urbain VI et sur Luther;

A. 60[7] : 31 reg. de documents sur le duché d'Urbin;

A. 61 : 64 reg. concernant Parme et Plaisance;

A. 62: 82 reg., dont 30 pour la Corse;

ques lacunes. Les premiers volumes sont des copies de brefs, commençant à Martin V. Du t. XIII au t. LIX, registres de brefs, puis suivent des minutes de brefs qui se continuent dans les armoires suivantes (Cf. Wirz, *Bullen und Breven*, p. XXIV-XXV).

1 Les A. 41 ancienne et 42 ont été fondues dans la précédente armoire. Des 32 vol. de minutes de brefs de l'A. 43, 12 ont été mis dans l'A. 40. Ainsi les A. 42 et 43, d'après l'analyse de l'inventaire de De Pretis, ne renfermeraient plus rien.

2. Anciennement 32 vol., puis 13, puis disparition des n°s 17, 25 et 31.

3. V. n. 1.

4. A. 46 : 52 reg. de documents sur le duché de Ferrare;
A. 47 : 30 vol. de Jérôme Barossaldi sur Ferrare;
A. 48 : 54 vol. sur Ferrare et autres lieux.

5. A. 49 : 48 vol.

6. Au nombre de 121 pour les trois premières; l'A. 58 contient les inventaires de Lonigo, Centofiori, Bissaiga (42).

7. A. 55 n'est pas rubriqué; A. 56 contenait des index; A. 57 a été réparti entre A. 5 (minutes d'Innocent VI) et la collection des *Collectorie* (n°s 443, 493, 467); A. 58 contenait des index; A. 59 n'est pas rubriqué.

A. 63 : 43 vol. du concile de Trente, puis adjonctions diverses, jusqu'au n° 154 [1];
A. 64 : 34 vol. concernant les affaires d'Allemagne.

L'index 194 contient une *Concordanza* de l'ancienne et de la nouvelle numérotation.

Avec l'A. 65 commence une nouvelle série des archives de la *Camera apostolica*, celle des *Introitus et Exitus*, dont le numéro final actuel est 784 et affère au pontificat de Clément VII; cette série occupait les A. 65-73.

La dernière armoire inventoriée par P.-D. De Pretis est la 74e, qui contenait 47 volumes d'*Introitus et Exitus*, depuis 1316-1486, transportés aujourd'hui dans les A. 79 et 80.

L'œuvre des De Pretis ne s'est pas bornée à la confection de ce louable inventaire, qui est malheureusement loin d'être complet, et dont les contradictions intrinsèques soulignent assez l'histoire troublée des archives du Saint-Siège. A eux sont dus deux inventaires sommaires numériques utiles :

1° Celui des nonciatures (numéro 134), de 1731, avec des adjonctions jusqu'à l'année 1900 [2]. Les totalisations des volumes inventoriés sous chaque nom de pays sont *a minima*, parce qu'il y a beaucoup de volumes doublés ou triplés par suite d'additions postérieures [3]. On trouve, dans ce même volume, les inventaires des huit séries suivantes :

Cardinali :
Vescovi e prelati ;
Principi e titolati ;
Particolari ;
Soldati ;
Diverse consistenti in copie di lettere e altre cose [4];
Biglietti e memorie ;
Diari.

1. V. les *Römische Berichte* de Sickel.
2. L'*Index* n° 135 est un inventaire moderne à jour de la nonciature de *Germanie*.
3. V. p. 314.
4. Les trois *Armaria* qui contenaient ces documents ont été répartis entre les nonciatures et les *Miscellanea*.

Nous retrouverons plus loin ces séries [1].

2° Celui des *Miscellanea* (numéro 136), qui complète les inventaires de Garampi [2], *cronologico* et *alfabetico*, et analyse sommairement le contenu d'un *Armario piccolo*, d'où l'on a tiré un certain nombre d'index, et de treize armoires (numéros I-XV ; néant pour IV et XIV). En étudiant plus loin le contenu des fonds, je donnerai les références les plus importantes à retenir pour l'histoire de France [3].

Pour les archives du château Saint-Ange, deux index sont à employer principalement [4] :

1° *Indice dell' Archivio di Castello* (numéros 66 et 67), en deux volumes, le premier comprenant l'inventaire sommaire des *Armaria* I à XI, le second des *Armaria* XII à XVIII et *A* à *M* ;

2° *Indice cronologico* (numéros 69 et 70), formé de *schedae* comme le grand Garampi, le premier volume allant de 394 à 1539, le second, de 1539 à 1803 [5].

L'Index 149, d'autre part, contient l'inventaire des matières des *Bandi*, c'est-à-dire des arrêtés du gouvernement romain, contenus dans ces archives [6]. Pour les *Bandi* et les *Avvisi*, l'index 194 peut en outre rendre des services, quoique ces séries n'intéressent pas directement l'historien français [7].

1. V. p. 320-322.
2. Avec adjonctions modernes au crayon.
3. V. p. 323 sqq.
4. Cf. Noël Valois. *Le grand schisme d'Occident*, t. I, Paris, 1896, p. XIX. Le ms. 671 de la bibliothèque Corsini contient l'*Inventarium scripturarum existentium in castello S. Angeli de Urbe, transcriptum exemplo habito a Rev. P. de Johanne Andrea Caligario prothonot. apost. et nuntio apost. ad regem Poloniae, die XI. mensis aprilis 1578*. De 1518 à 1610, on rédigea d'ailleurs plusieurs inventaires (Fabre, *loc. cit.*, p. 4. n° 3; Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, p. 202-205; rédigé par Silvio de' Paoli, en 1610; E. Müntz, *La Bibliothèque vaticane au XVI*e *siècle*, p 89-90). — Un index de l'inventaire signalé ici se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 13075.
5. Un inventaire alphabétique de Lonigo (n°s 30-41) est selon l'ordre alphabétique des noms de lieux.
6. A compléter par l'index 152. — Le n° 150, par A. Lupardi, plus soigné, contient l'analyse des *Bandi*, mais tirés du fonds d'Ottoboni, en 60 vol., acquis par Benoît XIV pour l'*Archivio segreto* en 1753 (le même, n° 151). L'Index 136, f° 202 sq., donne une liste de *bandi*.
7. V. p. 318-319.

Il est regrettable que les archives de la *Camera apostolica* restent sans inventaire. On ne peut considérer comme tels les index informes qui portent les numéros 117, 119-122, 123, 138, 145 [1], et l'inventaire imprimé de De Loye [2] ne concerne que certaines catégories antérieures au xvie siècle. D'ailleurs, sauf plus ample information, et en dehors de quelques inventaires tout récents dont je vais dire un mot, on peut considérer tout le reste des index comme un véritable fatras, à peu près inutilisable. Les compilations de Contoleri [3] et de Bissaiga [4] ne peuvent rendre presque aucun service. Centofiori (1646) a constitué, pour le pontificat d'Innocent X, un inventaire extrêmement imprécis (numéro 122), et il est difficile de se retrouver dans les numéros 143-144, qui contiennent l'*Indice delle scritture di Papa Clemente XI*.

Les index qui correspondent à la cinquième série des inventaires (*Bulles et Brefs*), numéros 240-324, empruntés à l'ancienne Armoire L, sont des inventaires sommaires anciens. Le premier qui intéresse l'histoire moderne, c'est le numéro 274, pour les bulles de Sixte IV, et à partir de ce numéro, la série se continue, sans lacunes et sur un plan à peu près uniforme [5]; le numéro 279 correspond aux secrètes de Léon X. Il en est ainsi jusqu'à Pie VII.

Enfin, les registres de la Daterie sont inventoriés aux numéros 325-436, sur un type analogue [6]. Le pontificat de Jules II corres-

1. 117, *Cameralia sive jura sedis apostolice*, par Centofiori, avec notes de Garampi; 119-122, *indices;* 123, *de rebus camerae apostolicae*, par Cempi; 138, index du xviiie siècle; 145, extraits des *Introitus et Exitus*.

2. *Les archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle*, Paris, 1899, in-8. Semblablement le livre de Baumgarten cité p. 297, n. 4.

3. N°s 90, 100, 101, 103, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 114, 115, 116.

4. 148, *Index rerum notabilium collectarum ex XXVI libris diariorum pontificum, 1489-1644* (ordre alphabétique); 124 et 125, *Inventarium librorum omnium, qui asservantur in archivio secreto vaticano necnon scripturarum diversarum in fasciculos alligatarum* (1672); 127-131, *Indice dei quinterni delle note del Bissaiga*.

5. Années, registre, folio, destinataire, sujet. Parfois, ordre alphabétique des matières, et sous les matières, classement par année (279), ou ordre alphabétique des destinataires (284). Ce sont donc principalement des listes de rubriques.

6. On a quelquefois groupé les volumes, d'après les sujets (*de vacantibus*,

pond aux numéros 346-349, celui de Léon X aux numéros 350-354, celui de Pie VI aux numéros 424-430, celui de Pie VII aux numéros 431-436, le numéro 436 clôt la série avec l'année 1808.

Tel est, en gros, le tableau de l'activité des archivistes pontificaux aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Leur œuvre, sans doute, n'est pas à dédaigner, et les répertoires de Garampi, comme les inventaires de De Pretis, peuvent rendre des services. Mais, dans l'ensemble, leur rédaction est trop en dehors des principes actuels de l'archivalistique pour que ce ne soit pas sans peine. Il est à souhaiter que les employés des archives du Saint-Siège fournissent au public savant des inventaires dignes d'elles et de lui ; que, vainquant les préjugés hostiles à la publication des catalogues [1], ou venant à bout des difficultés pratiques, surtout d'ordre budgétaire, qui entraveraient cette œuvre, ils en publient d'acceptables ; que, surtout, l'administration pontificale autorise les savants étrangers à inventorier certains fonds donnés et à en publier les états sommaires.

Les quelques travaux exécutés dans ces dernières années aux Archives du Saint-Siège ne sont-ils pas justement les indices d'un changement de méthode ? Non seulement, comme je l'ai signalé précédemment, on a, à l'*Archivio segreto*, précisé et complété les inventaires de De Pretis et de Garampi, en les tenant à jour, non seulement on a établi une concordance entre les cotes anciennes des *Introitus et exitus* et les nouvelles [2], non seulement on a rédigé le catalogue des index ; mais D. Gregorio Palmieri, en 1884, a rédigé un inventaire des registres [3] ; on a procédé, en 1900, à la confection, et selon les principes modernes, d'un état sommaire d'un fonds fort important, celui des suppliques (numéro 195), comprenant 7011 volumes de Clément VI à

de diversis, vacantium et diversorum), et l'inventaire se plie alors à ce classement.

1. D'après le règlement affiché de la Vaticane, il est défendu, sous peine d'excommunication, de publier tout ou partie de catalogues.

2. *Index* n° 149.

3. *Ad Vaticani archivi romanorum pontificum regesta manuductio*, Roma, 1884, in-16.



Pie VII [1], auquel on a joint une concordance de la numérotation ancienne avec l'actuelle ; en 1902, à la confection de l'inventaire des 984 volumes *del commissariato delle armi*, pour les années 1643-1779 (numéro 195 A).

D'autre part, tandis que quelques érudits étudiaient, pour le moyen âge, certaines parties des Archives de la *Camera Apostolica* [2], l'Institut prussien, au moment de l'achat par le Vatican de l'*Archivio Borghese*, en rédigea l'inventaire (numéro 193) [3] ; le docteur Schlecht, de la *Görres-Gesellschaft*, faisait celui de la série des *Varia Politicorum;* Sickel, dans ses importants *Römische Berichte*, étudiait en partie le fonds du concile [4]; Miltenberger donnait un état sommaire des registres des suppliques jusqu'à Sixte-Quint [5]; Baumgarten un classement des *Obligationes et Solutiones* [6]. Puisse cet exemple être suivi et se voir à l'*Archivio segreto* des équipes de travailleurs entreprendre la besogne ardue et ingrate, mais indispensable, des inventaires [7].



Cette collaboration, inconsciente, de l'administration des Archives pontificales et des savants étrangers se retrouve dans les nombreux travaux qui ont pour point de départ ces Archives mêmes, qui, pour cette raison, nous les font connaître indirectement, et dont je voudrais ici donner une énumération, bien

1. *Inventarium supplicationum datariae apostolicae a Clemente PP. VII ad Pium PP. VII*. Rédigé par M. Fiocchi.

2. De Loye, *Les archives de la Chambre apostolique*, Paris, 1889, in-8, et Baumgarten, *Die camera collegii cardinalium*, Leipzig, 1898, in-8.

3. Comprenant 4 séries qui contiennent respectivement 974, 521, 132, 301 volumes. — Il complète avantageusement l'*Index* n° 192 : *Schedario del Fondo Borghese*, comprenant, sur le type du répertoire de Garampi, des analyses, de toute main, de documents de ce fonds.

4. V. p. 314-317.

5. *Historisches Jahrbuch*, 1894, t. XV, p. 195.

6. *Loc. cit.*, p. iiij-xxiij.

7. Sur l'insuffisance des inventaires du Vatican, cf., entre autres, J. Boulenger, *La « Supplicatio pro apostasia » et le bref de 1536*, dans la *Revue des Études Rabelaisiennes*, 1904, t. II, p. 117. Il convient toutefois de noter que les collections que j'indique plus loin possèdent des inventaires, et en outre je signale, en étudiant les divers fonds, les quelques travaux de détail accomplis.

incomplète sans doute [1], mais peut-être utile. Ce sera d'ailleurs une leçon à ajouter à celles qui soulignent l'anarchie épuisante de la production intellectuelle, et la nécessité pour les savants de procéder en commun à des explorations larges et complètes.

Déjà, au XVIIe siècle, Baronius et Raynaldus, pour composer les *Annales ecclesiastici* [2], avaient eu directement recours aux sources pontificales, et il est assez facile de vérifier leurs références inédites et leurs publications de textes. Il est probable que plus d'un des compilateurs du XVIe siècle et des siècles suivants a trouvé, dans les Archives du Saint-Siège, des documents mportants [3]. De même, les rédacteurs des Bullaires et de publications conciliaires ont dû y recueillir un certain nombre des textes qui rentraient dans le cadre de leurs publications [4]. Enfin nous avons vu que certains archivistes, Contoleri au XVIIe siècle, Garampi au XVIIIe, ont fait ou commencé certains travaux historiques, pour la préparation desquels leur connaissance des Archives du Saint-Siège a été fort utile.

Mais c'est au XIXe siècle que l'activité des archivistes pontificaux a été le plus profitable. Déjà les deux Marini, Gaetano

1. Les instruments bibliographiques actuels ne permettent pas qu'on soit complet, surtout en ce qui concerne les travaux de toute espèce que les Archives du Saint-Siège ont pu alimenter. J'ai parlé plus haut (p. 259, n. 1) du répertoire bibliographique de l'abbé Mélampo. Je puis noter ici la création, à la fin de 1905, d'un bureau bibliographique romain, par E. Celani (via Ennio Quirino Visconti, 49), qui permettra aux travailleurs étrangers de faire faire des recherches de documents et d'ouvrages dans les bibliothèques et archives romaines (Cf. le *Bibliographe moderne*, 1905, p. 207).

2. Commencées en 1558, continuées par Bzovius, Raynaldi, Laderchi et Theiner.

3. Je n'ai pas étudié, à ce point de vue, des ouvrages importants comme ceux, bien connus, de Platina et de Ciacconius, Lucas Holstenius, *Vitae pontificum*, inéd. (cf. Glasschröder, dans la *Römische Quartalschrift*, 1890, t. IV, p. 125-133); l'*Histoire des conclaves*, Cologne, 1703; Guarnacci, *Vitae et res gestae pontificum romanorum et cardinalium a Clemente X ad Clementem XII*, Rome, 1751 (continue Ciacconius); Cardella, *Memorie storiche dei cardinali di santa romana chiesa*, Rome, 1792-1797, etc. — Voir la bibliographie générale en tête de la *Geschichte der Päpste* de L. Pastor.

4. Sur toutes ces publications, je renvoie à l'*Historiae ecclesiasticae repertorium* du P. H. Benigni (Siena, 1902, in-16). Je n'ai point pratiqué la *Collectio conciliorum recentiorum*, de Martin et Petit, dont le tome I (Paris, in-fol.) est paru en 1905.



et Marino, ont laissé des études intéressantes sur l'histoire des archives [1] ; le second, en outre, a écrit des ouvrages d'histoire et de diplomatique qui méritent de n'être pas oubliés, surtout celui *Degli archiatri pontifici* [2]. Le second successeur de Marino Marini, sous Pie IX, fut le P. Augustin Theiner [3]. Theiner a énormément travaillé, mais d'une façon désordonnée [4]. Je laisse de côté les collections de textes qu'il a compilées pour l'histoire de la Pologne-Lithuanie, de la Hongrie et des Slaves du sud [5]. Au point de vue de l'histoire générale, on peut, en revanche, retenir sa continuation des *Annales ecclesiastici* de Baronius, pour 1571-1590 [6], son *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis* [7], qui s'étend jusqu'au XIXe siècle, ses travaux sur le règne de Clément XIV [8]; au point de vue français, ses *documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France* et son livre sur le Concordat [9]. D'autre part, sous l'administration de Theiner, les Archives étant toujours interdites aux étrangers, quelques-uns parvinrent à y pénétrer, en particulier un ancien chartiste, Henri de l'Épinois, désigné par le P. Theiner

1. Celui de G. Marini a été publié par A. Mai (*Memorie storiche....*, Roma, 1825, in-8), et par l'abbé Lämmer (*Monum. Vat.*, Freiburg i/B., 1861, in-8), celui de M. Marini par D. Palmieri à la suite des *Prolegomena* au Regeste de Clément V.

2. Roma, 1784, 2 in-4. — Je laisse de côté un ouvrage de diplomatique médiévale : *Novo esame dell' autenticità dè diplomi di Ludovico Pio, Ottone I e Arrigo II sul dominio temporale dei romani pontifici*, Roma, 1822, in-8, et la *Diplomatica pontifica*. 2e éd., Roma, 1852, in-4. Deux ouvrages au moins sont restés inédits (v. p. 327, n. 1).

3. Gottlob, *loc. cit.*, p. 278.

4. L'ouvrage signalé plus bas, n. 9, et que j'ai particulièrement étudié, répond parfaitement à ce caractère.

5. *Vetera monum. historica Hungariam sacram illustrantia*, Roma, 1859, in-fol.; *Monum. Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia, series secunda*, t. I, Budapest, 1864, in-fol.

6. Roma, 1856, in-fol.

7. Roma, 1861-1862, in-fol.

8. *Clementis XIV epistolae et brevia selectioria*, Paris, 1852, in-8; *Hist. du pontificat de Clément XIV*, trad. par P. de Geslin, Paris, 1852, in-8. (Je ne connais pas l'édition allemande.)

9. Paris, 1857-1858, 2 in-8; *Hist. des deux concordats de la République française et de la République cisalpine*, Bar-le-Duc, 1869-1870, 2 in-8. Sur l'histoire des idées des frères Theiner, on consultera G. Goyau. *L'Allemagne religieuse, le catholicisme*, Paris, 1905, in-16, t. II.

lui-même pour mettre en œuvre les matériaux du *Codex diplomaticus* [1], et auteur de travaux acceptables [2], — un érudit abbé allemand, U. Lämmer, de qui les indications sur les documents du Saint-Siège pour le XVIe siècle ont encore la plus haute valeur [3], — le Norwégien P. A. Munch [4], — le Belge Gachard, les Allemands Höfler, Deutinger, Posse, Reinkens, von Löher, Pastor, — le Français É. Berge [5].

Avec le régime libéral instauré par Léon XIII, et le préfectorat du cardinal Hergenröther (20 juin 1879), connu par d'importants travaux sur la Compagnie de Jésus, se développe cette activité, d'ailleurs surtout individuelle, des employés des Archives, en dépit des efforts de systématisation intellectuelle du pape lui-même. Sans doute, la publication des regestes de Léon X par Hergenröther [6] (comme de ceux de Clément V, par Tosti, Palmieri, Navráts, Statony, Caplet) [7] se rattache à l'action de la Commission historique du Sacré Collège [8] ; sans doute, le *Spicilegio vaticano di documenti inediti e rari et tratti dagli archivi e dalla biblioteca della Sede apostolica per cura d'alcuni degli addetti al medesimi*, est un essai intéressant de publication collective, qui n'a pas été suivi [9]. Mais c'est avant tout à titre privé

1. *Le gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes*, Paris, 1865, in-8, préface.

2. *Les pièces du procès de Galilée*, Paris, 1877, in-8; *La Ligue et les papes*, Paris, 1886, in-8 (d'après les nonciatures, les *registra pontificia*, consultés en 1867, et les archives Barberini et Borghese).

3. *Analecta Romana* (parus sous le titre de *Kirchengeschichtliche Forschungen in Römischen Archiven und Bibliotheken*, dans la *Tübing Quartalschrift*, 1860); *Monumenta Vaticana, historiam ecclesiasticam saeculi XVI illustrantia, una cum fragmentis neapolitanis et florentinis*, Freiburg i/B, 1861, in-8 (1° instructions diverses des papes depuis 1521; 2° mémoriaux, traités des informations depuis 1532; 3° relations vénitiennes).

4. Cf. la traduction de son rapport, rédigé en 1864, par Löwenfeld, dans l'*Archival. Zeitschrift*, 1880, t. IV, p. 69-149.

5. Pour tous ces faits, v. D. U. Berlière, *Aux Archives Vaticanes*, p. 5-9.

6. *Leonis X.... regesta*, Freiburg i/B., 1884, in 4; deux fascicules ont paru depuis (1901) par les soins de François Hergenröther, et atteignent le 16 octobre 1515. Cf. Francesco Nitti, *Leone X e la sua politica*, Firenze, 1892, in-8.

7. *Regestum Clementis Papae V....*, Roma, 1885 et années suiv., in-4.

8. Cf. Gottlob, *loc. cit.*, p. 281.

9. T I, seul paru, Roma, 1890, in-8. — Contient un bon nombre de docu-

qu'ont paru les principaux travaux des archivistes pontificaux. Le professeur P. Balan, nommé sous-archiviste le 8 septembre 1879 [1], a publié en 1884-1885 deux recueils de documents pour le XVI[e] siècle : *Monumenta reformationis Lutheranæ ex tabulariis melioribus S. Sedis (1521-1525)* [2], *Monumenta sæculi XVI historiam illustrantia* [3]. Et son successeur, le dominicain Denifle, récemment décédé, bien connu en France par ses travaux sur l'Université de Paris et la guerre de Cent ans, a semblé aussi marcher sur ses traces en publiant, en 1904, un livre sur Luther et le luthéranisme [4].

Toute cette production, si louable soit-elle, ne saurait être comparée à la production mondiale des savants étrangers. Mais, négligeant les études de détail, je ne voudrais ici qu'indiquer les grands répertoires de sources ou publications de textes tirés des Archives du Saint-Siège. Malheureusement, c'est principalement à l'histoire du moyen âge que ces savants se sont consacrés [5]. Encore que les regestes pontificaux de Jaffé-Lœwenfeld et de Potthast soient antérieurs à l'ouverture des Archives [6], ils ont fourni le type des regestes compilés depuis [7], qu'il s'agisse des

ments regardant l'histoire de France; beaucoup sont publiés par J. Carini, quelques-uns, malheureusement, sans l'indication précise des sources. Sur J. Carini, v. la notice nécrologique publiée par Geoffroy, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 638-639.

1. Gottlob, *loc. cit.*, p. 279.

2. Ratisbonne, 1884, in-8 (Emploi de la nonciature de Germarie). Joindre : *La politica di Clemente VII fino al sacco di Roma secondo i documenti vaticani*, Roma, 1884, in-8.

3. I. — *Clementis VII epistolae per Sadoletum scriptae, quibus accedunt variorum ad Papam et ad alios epistolae*, Innsbruck, 1885, in-8.

4. Freiburg i/B., 1904, 2 vol. in-8.

5. Cf. pour la bibliographie ancienne, W. Diekamp, *Die neuere Literatur zur päpstlichen Diplomatik*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1883, t. IV, p. 210-261, 361-391, et les manuels de A. Giry et de H. Bresslau. Joindre H. Omont, dans le *Journal des savants*, 1903, p. 635-638.

6. V. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 664 et 685. Joindre abbé P. Pressuti, *I regesti dė romani pontifici dall' anno 1198 all' anno 1304 per A. Potthast*, Roma, 1874, in-8; J. Carini, *Le lettere e i regesti dė papi in ordine al loro primato*, Roma, 1885, in-8.

7. Tout à fait semblables sont les *Analecta Vaticana* du D[r] O. Posse (Œniponti, 1878, in-8), comprenant un regeste de documents tirés des registres pour 1254-1372, d'après un ms. de la Vallicellane.

regestes d'un pape ou d'un pays : celui de Bernouilli pour la Suisse [1], de L. Molhesen pour le Danemark [2], de E. Hauviller pour l'évêché de Strasbourg [3], de H. V. Sauerland pour la Lorraine [4], d'Arnold pour l'Allemagne au temps du pape Eugène IV [5], de Bliss et Twemlove pour l'Angleterre [6], de D. Berlière pour la Belgique [7].

Ces publications concernent le moyen âge, et pour la période moderne on ne saurait en nommer d'équivalents, sauf peut-être le regeste des actes d'Innocent X pour l'Allemagne, élaboré par les membres de l'Institut prussien, et publié par W. Friedensburg [8]. On s'est forcé, pour cette période, à limiter les enquêtes : ainsi, L. Pastor constitue le regeste de la correspondance du cardinal Contarini, dont le rôle est si important au temps de la Réforme, pendant sa légation en Allemagne [9]; Fr. Dittrich, celui de tous les actes et lettres du même cardinal [10]; le Russe E. Schmourlo dépouille les archives modernes et celles des cérémoniaires pour rassembler un *Recueil de documents relatifs au*

1. *Acta pontificum helvetica*, t. I (1298-1268), Bâle, 1891, in-4 (pour la Société historique des antiquaires de Bâle).

2. *Acta pontificum danica* (*1316-1536*), t. I (1316-1378), Kopenhague, 1904, in-8.

3. *Analecta Argentinensia. Vatikanische Akten u. Regesten zur Geschichte des Bistums Strassburg im XIV. Jahrhundert*, t. I, Strassburg, 1900, in-8.

4. *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, t. I (1294-1342), Metz, 1901, in-8.

5. *Repertorium germanicum. Regesten aus den päpstlichen Archiven zur Geschichte des deutschen Reiches im XIV. u. XV. Jahrhundert*, t. I (par Arnold), Berlin, 1897, in-8.

6. *Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland*, dans la collection du maître des rôles, t. 1, 1896, in-8 (depuis 1198). 4 vol. parus.

7. *Inventaire analytique des Libri obligationum.....*, Bruxelles, 1904, in-8. — Joindre : abbé H Dubrulle, *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le pontificat de Martin V*, dans les *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, 3e série, I (1901), 1re livr.

8. V. p. 318 n. 6

9 Dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1881, t. I, p. 321-392, 473-501.

10. *Regesten u Briefe des Cardinals G. Contarini (1483-1542)*, Braunsberg, 1883, in-8. Cf. L. Pastor, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1883, t. IV, p. 131-138.

règne de l'empereur Pierre le Grand [1] ; moi-même j'ai analysé environ 2000 pièces tirées du fonds des *Vescovi* pour les années 1787-1797 [2]. Le docteur von Domarus et A. Pieper étudient séparément les sources romaines du pontificat d'Hadrien VI [3]. C'est une exception, que Caspar Wirz publiant, en 1902, ses *Bullen und Breven aus italienischen Archiven* pour 1116-1623 [4]. Pour les larges enquêtes, si on les veut complètes, critiques et « terminables », il faut que plusieurs savants se groupent ensemble. Les Allemands ont bien compris cette vérité, pour la publication des nonciatures. Après un certain nombre de tâtonnements [5], ils en sont arrivés à déterminer un plan commun aux Instituts prussien, autrichien, et de la *Görres-Gesellschaft* [6], tout en laissant à chacune de ces fondations la plus grande autonomie [7].

Les années 1533-1536 ont été confiées à l'Institut prussien, qui a commencé la publication en 1892 (Gotha, puis Berlin); *erste Abtheilung*;

Les années 1560-1572 à l'Institut autrichien, depuis 1895; *zweite Abtheilung* ;

Les années 1573-1585 à l'Institut prussien, depuis 1892; *dritte Abtheilung;*

Les nonciatures du xvii[e] siècle, depuis 1628, à l'Institut prussien (depuis 1895); *vierte Abtheilung;*

Enfin, dans les *Quellen und Forschungen* édités par la *Görres-*

1. T. I (1693-1700), Youriev (*Dorpat*), in-8, avec une préface en russe et en français.

2. A paraître prochainement.

3. Dr M. von Domarus, *Die Quellen zur Geschichte des Papstes Hadrian VI*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1895, t. XVI, p. 70-91 ; A Pieper, *Zur Frage über der Verblieb der Korrespondenz des Papstes Hadrian VI*, *ibid.*, p. 777-781. Comme type de regeste de *fonds*, cf. E. Sol, *Les rapports de la France avec l'Italie du XIV[e] siècle à la fin du Premier Empire, d'après la série K des Archives nationales*, Paris, 1905, in-8.

4. Bâle, 1902, in-4 (t. XXI des *Quellen zur Schweizer. Gesch.*). Antérieurement, il avait publié les *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-1552*, Bâle, 1895, in-4.

5. Cf. Sickel, dans les *Mittheil. d. I. f. öst. Gf.*, 1892, t. XIII, p. 370-371.

6. H. von Sybel, *Vorwort* au t. I, 1re série, des *Nuntiaturberichte* (Gotha, 1892, in-8).

7. Sauf pour le titre général : *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken.*

Gesellschaft ont été publiés les volumes suivants, qui complètent l'entreprise :

I. 1. *N.-B. Giovanni Morones*, par Dittrich, 1892;

4. *Die Kölner-Nuntiatur*, pour 1584-1587, par St. Ehses et A. Meister, 1895;

5. *Die Nuntiatur-Korrespondenz Kaspar Groppers nebst verwandten Aktenstücken* (1573-1576), par W.-E. Schwarz, 1898;

7. Suite de 4, années 1587-1590, par St. Ehses, 1899.

La publication de A. Cauchie et R. Maëre, *Les instructions générales aux nonces des Pays-Bas espagnols (1596-1635)* [1], n'est, semble t-il, qu'un fragment d'un programme plus vaste; celle de A. de Hinojosa [2], plus limitée, a été fort bien conduite dans un sens voisin. Et il est à souhaiter que l'entreprise conçue par la Société des archives ecclésiastiques de la France [3] puisse se réaliser aussi complètement que celle des Allemands [4].

Cette revue rapide des grands travaux internationaux qui se rapportent aux archives du Saint-Siège montre qu'en ces quelque vingt années on a fait beaucoup pour leur exploration. N'empêche qu'il reste encore plus à exécuter. C'est ce que l'étude des fonds eux-mêmes prouvera maintenant, étude que j'ai pu mettre sur pied, en examinant directement certains de ces fonds, en compulsant les inventaires anciens, en dépouillant les principales revues signalées au premier paragraphe de cet article, en recueillant enfin des renseignements oraux de toute espèce. Si incomplète qu'elle soit, si fautive qu'elle doive être sur bien des points, elle pourra tout de même rendre ser-

1. Dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, t. V, p. 16-66. Introduction à la publication de ces *Instructions* mêmes, qui ont récemment paru (Extrait du *Bull. de la comm. roy. de Belgique*).

2. *Los despachos de la diplomacia pontificia*...., Madrid, 1896, in-8.

3. Le premier volume à paraître est de l'abbé Fraikin.

4. Cette conception, selon H. von Sybel, est antérieure à la fondation même de l'Institut prussien, qui est du 9 avril 1888. — On retrouve en partie cette organisation du travail pour le dépouillement des suppliques : la *Görresgesellschaft* s'est chargée de Martin V, l'Institut prussien d'Eugène IV (*Römische Quartalschrift*, 1893, t. VII, p. 228). Semblablement, pour le regeste d'Innocent X concernant l'Allemagne (*Quellen und Forsch. aus italien. Arch. u Bibl.*, 1902, t. IV, p. 237-285; 1903, t. V, p. 60-124, 207-222 ; 1904, t. VI, p. 146-173).

vice aux historiens français, qui y trouveront le souci de systématiser des données éparses, pour arriver idéalement à la connaissance logique des archives pontificales.

***

Dans l'état actuel de nos informations sur les archives du Saint-Siège, je crois qu'on peut, d'une façon générale, répartir leurs fonds entre les cinq groupes suivants :

1° Registres pontificaux, suppliques et brefs;

2° Archives camérales;

3° Correspondance diplomatique et administrative;

4° Actes isolés et *Miscellanea*;

5° Fonds modernes.

Je vais les aborder successivement.

1° Registres pontificaux, suppliques et brefs.

Pour les registres, mis à part ceux d'Avignon, qui intéressent uniquement l'histoire du moyen âge, il y a deux séries à considérer :

a) Les registres du Vatican, au complet depuis Innocent III, et comprenant, jusqu'à Sixte-Quint, 2038 numéros [1]. A partir du numéro 301, ces registres sont écrits sur papier [2]. Ils sont inventoriés dans l'*Inventarium archivi secreti* de De Pretis [3] et dans la *Manuductio* de Palmieri, qui donne, pour chaque pontificat, le nombre des registres, leurs cotes et le caractère de leur contenu. Malheureusement, tandis que pour ceux du XIII[e] au XV[e] siècle, il existe des études de diplomatique extrêmement complètes [4], pour ceux du XVI[e], rien, à ma connaissance, n'a

1. Palmieri, *Manuductio*, Praefatio. Id., *Prolegomena* au *Reg. Clem. V*, t. 1, p. XV sq.

2. Palmieri, *Proleg.*, *loc. cit.*

3. On a vu qu'ils occupent les *Armaria* 1-28 (V. p. 275-276).

4 Il serait inopportun de constituer ici une bibliographie quelconque de ces études. mais je crois bon de signaler le travail de Baudi di Vesme (*Communicazioni fatte allo congresso internazionale romano di storia*, dans le *Bollettino storico bibliografico subalpino*, 1903, t. VIII, p. 322-392), qui renverse, sur beaucoup de points, les idées traditionnelles de la diplomatique.

encore été fait. On trouve dans les registres des *communes*, ou documents administratifs ou religieux généraux [1], des *curiales*, ou lettres concernant l'administration centrale et celle des États de l'Église, enfin des *secrètes* ou lettres politiques [2].

Voici, d'après A. Schulte [3], un état des registres pour les premiers papes du xvi[e] siècle :

Alexandre VI :	874	*de curia unicus ;*
	875-887	*libri officiorum ;*
	879-883	*libri diversorum ;*
	874	*liber expectantium ;*
Jules II	889-983	*litterae communes ;*
	984	*secretae ;*
	985-988	*diversae ;*
	989-990	*libri officiorum ;*
Léon X	991-1192	*communes ;*
	1193-1204	*secretae* (1194, 1197, 1198, de Sadolet ; 1199-1202, de Balthasar de Pescia ; 1203-1204, de Bembo) ;
	1205-1208	*diversorum ;*
	1209-1210	*patentium ;*
	1211	*officiorum ;*
	1212	*litterae mere de curia ;*
	1213-1214	*expectantium ;*
	1214 A.	*bullarum.*

b) Les registres du Latran, ainsi nommés parce que jusqu'à 1892, ils ont été conservés dans ce palais, comprenant environ 2200 volumes de Boniface IX à Pie VII [4]. Ils contiennent la copie des bulles de la Daterie. Nul inventaire général n'existe encore de ce fonds important, sinon un début d'inventaire dû à

1. Du Reg. Vat. 777, f° 122, on a tiré la bulle qui érige, en 1493, le premier vicariat apostolique en Amérique (le P. de Roo, dans la *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, p. 257-259).

2. Le n° 1792 a un caractère particulier : c'est le *Bullarium secretum* de Jules III, dont B. Fontana a tiré des documents intéressants sur le protestantisme en Italie (V. p. 295, n. 1).

3. *Die Fugger in Rom* (*1495-1523*), t. I, Leipzig, 1904, in-8, *Exkurs II*, p. 255. Joindre le compte rendu de G. Bourgin dans l'*Année sociologique* de 1905, et l'étude de Th. Brieger, dans les *Preussische Jahrbücher*, t. CXVI, cah. 3.

4. Cauchie, *loc. cit.*, p. 10.

M. Fiocchi [1]. Les documents y contenus sont la ratification des grâces demandées au Saint-Père, l'expédition des nominations aux bénéfices dont la collation dépend de Rome, — tous intéressant avant tout l'histoire locale des diocèses et des églises [2].

c) De ce fonds, il convient de rapprocher celui des *suppliques*, c'est-à-dire les registres contenant la copie des demandes de grâces de toute espèce faites au Saint-Siège (collations de bénéfices, mariages, etc.), avec la formule ajoutée par l'administration de la Daterie pour réaliser la demande. Jusqu'à 1892, l'*Archivio segreto* ne contenait que 99 registres pour quelques papes du moyen âge, les premiers, commençant au XIIIe siècle, étant perdus [3]. A cette date, on y a fait déposer environ 7300 volumes, jusqu'à Grégoire XV [4]. Miltenberger, de la *Görres-Gesellschaft*, a établi dans l'*Historisches Jahrbuch* le nombre des registres pour chaque pontificat [5], après que le docteur Schmitz eut donné, sur le même fonds, certaines indications subsidiaires [6]. Documents menus, surtout d'histoire locale, les suppliques peuvent rendre à l'histoire de grands services pour ce qui est des mœurs, des institutions liturgiques du clergé, ou économiques des pays considérés [7]; je suis persuadé que l'his-

1. Cauchie, *loc. cit.*, p. 12. — Cf. L. Guérard, *Les recherches d'hist. provinc.*, *loc. cit.*, p. 230. J'ai montré que les index 325-436 ne peuvent être utilisés que difficilement (p. 280).

2. La diplomatique ici n'est pas plus avancée que pour les registres vaticans; de même les usages de la chancellerie, si bien connus, jusqu'au XVe siècle. avec les publications de Tangl et de Teige, sont à peu près ignorés pour les siècles suivants. Je signale pourtant les ouvrages suivants : De Luca, *Relatio curiae Romanae forensis*, t. XV du *Theatrum veritatis et justitiae*, disc. XXX, n. 27; Amydenio, *Tractatus de officio et jurisdictione datarii et de stylo datariae*; Corradus, *Praxis dispensationum apostolicarum*, Venetiae, 1656; Mendosa, *Praxis signaturae gratiae*, Roma, 1559, in-4; Id., *Praxis commissionum ad causas dividendas*, Venetiae, 1572, in-4.

3. Cauchie, *loc. cit.*, p. 15.

4 1121 vol. pour le XVIe siècle (P. Kehr, *Bemerkungen zu den päpstlichen Supplikenregistern des XIV. Jahrhunderts*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1887, t. VIII, p 84-102.

5. 1894, t. XV. Pour le XVIe siècle, cf. Hinojosa, *loc. cit.*, p. XXXVIII, en note.

6. Dans la *Römische Quartalschrift*, 1893, t. VII, p. 223.

7. On sait tout ce qu'en a tiré le P. Denifle pour l'histoire de la guerre de Cent ans. — Je signale ici une étude fort intéressante sur les imprimeurs Conrad Sweinheim et Arnold Pannartz, à Rome, du Dr Joseph Schlecht

torien de la Réforme et celui des guerres françaises y trouveraient beaucoup à glaner.

d) L'histoire politique de l'époque moderne proprement dite est plus particulièrement contenue dans les brefs, qui ont, sous une forme moins pompeuse, remplacé les bulles pour la manifestation de la pensée du Saint-Siège. « Vers le milieu du xvᵉ siècle, l'encombrement toujours croissant de la chancellerie amena la création d'un office nouveau destiné à expédier rapidement, sous une forme simple, les lettres qu'on ne jugeait pas utile de soumettre à toutes les formalités exigées pour les bulles. » Les brefs, apparus sous le pontificat d'Eugène IV, se multiplièrent et finirent par être employés exclusivement par la papauté, pour les matières de politique et de discipline ecclésiastique [1].

Les registres des brefs n'existent en fait que depuis le xviᵉ siècle; antérieurement, beaucoup, semble-t-il, ont été perdus dans le sac de Rome, en 1527 [2], mais on en trouve des extraits, jusqu'à cette date, dans 70 volumes environ de l'A. 39, et les A. 40-41, 44-45, renferment les minutes, incomplètes, des brefs, de Sixte IV à Benoît XIII, selon l'inventaire de De Pretis [3]. Ces minutes ont été déposées par la secrétairerie des brefs [4] au xviiᵉ siècle [5].

Voici d'ailleurs la répartition des volumes pour les armoires indiquées des brefs des papes des xviᵉ et xviiᵉ siècles [6].

(*Sixtus IV und die deutschen Drucken im Rom*, dans la *Festschrift zum Elfhundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo-Santo im Rom*, hgg. von St. Ehses, Freiburg i/B., 1897, gr. in-8, p. 207-211).

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 699-701.

2. F. Kaltenbrunner, *Die Fragmente der ältesten Registra Brevium im Vaticanischen Archive*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1885, t. VI, p. 79-80. Cf. Cod. Vallicell. J. 56, fᵒ 51.

3. Cf. W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, t. I, p. xix ; J. Korzeniowski, *Analecta Romana*, dans les *Scriptores rerum polonicarum*, t. XV, Cracovie, 1894.

4. V. Cauchie, *loc. cit.*, p. 12, en note.

5. Gottlob, *loc. cit.*, p. 275. Cauchie, *loc. cit.*, p. 13. — Il y aurait à étudier, d'une façon générale, les minutiers pontificaux. Voir, pour le xivᵉ siècle, J. Donabaum, *Beiträge zur Kentniss der Klastdenbände des XIV. Jahrhunderts im Vaticanischen Archive*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1890, t. XI, p. 101-118.

6. Les chiffres en italique désignent les armoires, les autres les volumes.



Alexandre VI : *39*, 17 ; *40*, 1.
Jules II : *39*, 22-29 ; *40*, 1.
Léon X : *39*, 30-36 ; *41*, 37-39 ; *40*, 2-4 ; *44*, 5, 8.
Clément VII : *39*, 43-56 ; *40*, 5-48 ; *44*, 8, 9.
Paul III : *40*, 49-53 ; *41*, 1-54.
Jules III : *39*, 57-60 ; *41*, 55-72 ; *42*, 1, 3-5 ; *44*, 4, 6.
Marcel II : *42*, 1 ; *44*, 4, 6 ; *39*, 61, 62.
Paul IV : *39*, 44 ; *42*, 6-12 ; *44*, 2, 4.
Pie IV : *39*, 64, 65 ; *42*, 13, 14, 16, 18-24 ; *44*, 10, 11, 26 ; *45*, 41.
Pie V : *39*, 64, 65 ; *42*, 25-27 ; *44*, 7, 12-20, 26, 31 ; *45*, 41.
Grégoire XIII : *39*, 64, 65 ; *42*, 28-46 ; *44*, 21-29.
Sixte V : *39*, 64, 65 ; *42*, 47 ; *44*, 26-32.
Grégoire XIV : *44*, 26, 35 ; *45*, 41.
Innocent IX : *44*, 34-36.
Clément VIII : *39*, 64 ; *42*, 46-51 ; *44*, 34, 36-59 ; *45*, 41, 56, 57, 59.
Paul V : *42*, 52-57 ; *44*, 58, 59 ; *45*, 1-12, 41, 58, 59, 15B, 15C, et un volume sans numéro.
Grégoire XV : *44*, 59 ; *45*, 19-25, 27, 57, 59.
Urbain VIII : *42*, 58-62 : *43*, 1-10 ; *45*, 28, 41, 57.
Innocent X : *38*, 17-20 ; *43*, 11-15 ; *45*, 29, 31 ; *46*, 31.
Alexandre VII : *43*, 16-25 ; *45*, 30, 41.
Clément IX : *43*, 26-28 ; *45*, 31, 32, 41.
Clément X : *45*, 31.
Innocent XI : *45*, 31, 39.
Alexandre VIII : *45*, 31, 41 [1].

Le reste des archives de cette administration semble avoir été laissé dans l'édifice allemand de l'*Anima*, qui leur donnait asile [2]. Néanmoins, on trouve à l'*Archivio segreto* une suite aux minutiers du XVIIe siècle, suite venue du Latran en même temps que la seconde série des registres pontificaux, et allant jusqu'à 1809 [3]. C'est à cette dernière série que Madelin a emprunté les textes si curieux qui prouvent la réelle activité antirévolutionnaire de Pie VI [4].

1. Cf. Wirz, *Akten und Bullen*, p. XXV-XXVII ; Friedensburg, *Regesten zur deutschen Gesch. aus der Zeit des Pontifikats Innocenz' X*, dans les *Quellen und Forsch. aus italien. Arch. u. Biblioth.*, 1902, t. IV, p. 241.
2. Gottlob, *loc. cit.*, p. 272 ; Madelin, *loc. cit.*, p. 4.
3. Madelin, *loc. cit.*, p. 4. — Pour cette série, les volumes sont répartis par année de pontificat (cf. les derniers numéros de la série des *Indices* 240-324) tandis que pour la première, celle des *Minutae brevium*, l'Inventaire de De Pretis donne le numéro des volumes.
4. *Pie VI et la première coalition, à propos de quelques documents des*

A la première, au contraire, se rattachent différentes études qui intéressent l'histoire de France, surtout dans la série des *Brevia ad principes*, série chronologique de cinquante volumes pour les années 1644-1762, avec des lacunes pour les deux premières années de Clément XII, tout Benoit XIV, et la première année de Clément XIII. B. Fontana, employant les brefs de Paul III, expose la réalité du séjour de Calvin à Ferrare [1], et, à cette première contribution à l'histoire du protestantisme en Italie, ajoute des documents pour 1524-1570, tirés des minutes des brefs de Clément VII, Paul III, Jules III, Paul IV, Pie V, et les *Brevia diversa* A. 39, t. LXIV [2]. Mgr St. Ehses utilise les brefs de l'A. 41 pour caractériser les intentions de François Ier touchant la convocation du concile général, pendant les années 1536-1539 [3] et, antérieurement, pour définir la politique de Clément VII avant Pavie [4]. Enfin l'abbé Richard publie quatre textes tirés des *Minutae brevium* de Paul III (A. 41, t. XXXIV, numéro 591), comme contribution importante à l'histoire du divorce de Jeanne d'Albret [5].

Au reste, on trouve d'autres brefs, sous la forme d'expéditions non adressées, de minutes ou de copies, dans d'autres fonds. C'est ainsi qu'en 1896, A. Ferrajoli a publié un bref de Jules II donnant l'investiture du royaume de France à Henri VIII d'Angleterre [6].

Archives du Saint-Siège, dans la *Revue historique*, 1903, t. LXXXI, p. 1-32.

1 *Documenti dell' archivio vaticano et dell' estense circa il soggiorno di Calvino a Ferrara*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1885, t. VIII, p. 101-139. Critiqué par T. Sandomini (*Della venuta di Calvino in Italia e di alcuni documenti relativi a Renata di Francia*, Torino, 1887, in-8, extr. de la *Rivista storica italiana*, IV, III, 1887); Fontana a répliqué dans l'*Archivio*, 1888, t. XI, p. 177-179, et il a repris ses conclusions dans son grand ouvrage *Renata di Francia*, Roma, 1893-1894, 2 vol. in-8.

2. *Documenti vaticani contro l'eresia luterana in Italia*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1892, t. XV, p. 71-165 et 365-474.

3. *Franz I. von Frankreich und die Konzilsfrage in den Jahren 1536-1539*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 306-323.

4. *Die Politik des Papstes Clemens VII bis zur Schlacht von Pavia*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1885, t. VI, p. 555-603.

5. *Le Pape Paul III et Jeanne d'Albret*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1904, t. VIII, p. 197-211.

6. *Breve inedito di Giulio II per la investitura del regno di Francia ad*

Ce bref est tiré des archives du château Saint-Ange [1], d'où Fontana a extrait aussi des documents sur le protestantisme en Italie [2]. Mgr Ehses trouve, dans le volume XXVII, A. 32, intitulé *Bulla et brevia diversorum pontificum ab anno 1171 ad 1594*, la commission originale de Clément VII aux cardinaux Campeggio et Wolseley touchant la situation de Henri VIII [3], et dans la série des *Varia politicorum* [4], ainsi que dans la bibliothèque Barberini [5], deux copies de celle-ci.

Cette rapide revue [6] permet de comprendre l'importance des brefs pour l'histoire politique. L'historien des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège doit s'en préoccuper autant que des fonds que j'ai groupés sous la rubrique *Correspondance*.

2° Archives camérales.

L'Église, qui a été une grande manieuse d'hommes, a été aussi une grande manieuse d'argent. En dehors des contributions que la vénération des fidèles payait au Saint-Siège, il recevait encore le montant d'un grand nombre de droits proprement ecclésiastiques, je veux dire, se rattachant à l'organisation hiérarchique du clergé. Jusqu'au XVe siècle, et depuis le XIIIe siècle surtout [7], on peut dire que le système financier de la cour de Rome est bien connu. Il n'en est pas de même à partir du XVIe siècle. La chose est regrettable. En effet,

Enrico VIII d'Inghilterra, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1896, t. XIX, p. 425-441.

1. A. XIV, caps. II, n° 40.

2. V. p 295, n. 1

3. *Papst Clemens VII und Heinrich von England*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 225-227.

4. *159*, n. 9.

5. XXXIV, 13, f° 178.

6. On y peut joindre, à un point de vue plus général : M. Rosi, *Alcuni documenti relativi alla liberazione dei principali prigionieri turchi presi a Lepanto*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1898, t. XXI, p. 141 sq., qui emploie, entre autres, les brefs de Grégoire XIII (autre contribution du même, *ibid.*, 1901, t. XXIV, p. 1-47).

7. Antérieurement, les renseignements peuvent se grouper autour de l'administration de Grégoire le Grand et de la confection du *Liber censuum*.

ce ne serait pas seulement l'histoire locale des églises qui pourrait s'enrichir de tout ce que les registres de comptes pontificaux contiennent sur la suite des dignitaires et la valeur des bénéfices, mais encore l'histoire économique, soucieuse d'étudier, dans le détail, cette énorme exportation d'argent, que Philippe le Bel essaya d'arrêter, et l'histoire politique, désireuse d'examiner dans quelle mesure la volonté des rois et les décisions de l'Église gallicane ont pu modifier les droits anciens du Saint-Siège [1]; je laisse de côté la question, fort intéressante, de la répartition des fonds drainés à Rome entre les diverses personnalités et administrations qui constituaient comme le gouvernement central de l'Église, et de leur utilisation pour le service des états du Saint-Siège [2].

Deux corps, à Rome, centralisaient et se divisaient, selon un mode particulier, les tributs du monde catholique :

1° La *Camera apostolica*, véritable ministère des finances du Saint-Siège [3];

2° La *Camera collegii cardinalium*, organe financier du collège des cardinaux, chargé de toucher sur les fonds envoyés les parts afférentes à chaque cardinal et constituant une des plus sérieuses prérogatives du titre [4].

1. Dans ce but, j'avais moi-même commencé à étudier, aux Archives du Saint-Siège, l'application de la *Pragmatique Sanction* de 1438, en essayant de rattacher mon travail au livre de Combet (*Louis XI et le Saint-Siège*, Paris, 1903, in-8), et en espérant d'en faire comme une contribution à l'étude générale des rapports *ecclésiastiques* et concordataires de la France et de Rome, étude pour laquelle on attend les résultats des investigations de L. Madelin et de P. Bourdon. Le nombre des dépouillements à exécuter ne m'a permis que de réunir un nombre ridiculement insuffisant de renseignements.

2. Cf. Woker, *Das Kirchliche Finanzwesen der Päpste*, Nordlingen, 1878, in-8. Joindre, pour les origines, Dr E. Göller, *Zur Geschichte der päpstlichen Finanzverwaltung unter Johann XXII*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1901, t XV, p. 281-302, et l'importante bibliographie de J.-P. Kirsch, *Administration des finances pontificales*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1900, t. I, p. 275, n. 1.

3. Les études la concernant ne dépassent pas le xve siècle : cf. Dr A. Gottlob, *Aus der Camera Apostolica des XV. Jahrhunderts*, Innsbruck, 1889, in-8.

4. Deux livres sont fondamentaux : J. P. Kirsch, *Die Finanzverwaltung des Kardinalkollegiums*, Freiburg i/B, 1895, in-8 ; P. M. Baumgarten, *Untersuchungen und Urkunden über die Camera collegii Cardinalium für die Zeit von 1295-1437*, Leipzig, 1898, in-8. La bulle de Benoît XII, du 23 décem-

Les papiers de ces deux corps se sont confondus, par suite du caractère commun de la source des fonds perçus et des titres analogues des documents comptables. De là l'impossibilité, sans faire une analyse minutieuse des documents pour une période donnée, d'arriver, en gros, à les distinguer.

Une autre difficulté complique encore la question. Lorsque Rome a été occupée par la monarchie savoyarde, on a procédé à un certain nombre de confiscations, et, entre autres, à celle d'une partie des archives de la *Camera apostolica* [1], qui se trouve aujourd'hui à l'*Archivio di Stato* de Rome. C'est en partant de cette division purement matérielle des Archives camérales que je donnerai les indications nécessaires, et non, comme il serait logique, mais comme il est actuellement impossible, sauf exception, en partant de l'étude des droits divers [2] et des administrations chargées de les recevoir et de les répartir. Je rappelle néanmoins, et pour mémoire, que ces droits peuvent se ramener à ceux de la liste suivante [3] :

1. *Servitia communia* et *servitia minuta*, en rapport avec les collations de bénéfices *réservées* au Saint-Siège [4] ;

2. *Visitationes*, perçues à l'occasion des visites *ad limina* faites par les prélats [5] ;

bre 1334, céda au collège la moitié de tous les revenus du Saint-Siège (Kirsch, *loc cit.*, p. 71-72).

1. J'ai dit plus haut qu'elles furent organisées sous Jules II. Cf. Gasparolo, dans les *Studi e documenti*, 1887, t. VIII, p. 12.

2. Il serait tout à fait souhaitable qu'un érudit étudiât dans le détail l'évolution d'un de ces droits. La synthèse ne sera possible qu'après l'élaboration de nombreuses monographies de cette espèce. On notera que les références bibliographiques que je donne ci-dessous renvoient *toutes* à des travaux d'histoire médiévale, avancée, il est vrai, mais travaux sur lesquels on ne peut asseoir que des affirmations provisoires pour ce qui concerne la période moderne.

3. C'est à l'étude générale de Kirsch, parue dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, 1900, t. I, p. 274-296, qu'on pourra emprunter les notions élémentaires les plus nécessaires sur ces droits.

4. Kirsch, *Finanzverwaltung....*, p. 6 sq.; K.-H. Karlsson, *Die Berechnungsact des Minuta Servitia*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1897, t. XVIII, p. 582-587. Joindre : Mayr-Aldwang, *Ueber Expensenrechnungen fur päpstliche Provisionsbullen des XV. Jahrhunderts*, dans le même recueil, 1896, t. XVII, p. 71-108.

5. Kirsch, *Finanzverwaltung....*, p. 22-24.

3. Cens de Saint-Pierre, auquel furent soumis certains royaumes (Angleterre, Deux-Siciles [1]), et qui n'intéresse que très indirectement l'histoire de France ;

4. Denier de Saint-Pierre [2] ;

5. Revenus des États pontificaux : il serait intéressant d'étudier dans le menu la répercussion sur eux des occupations françaises sous la République et le premier Empire [3] ;

6. Cens des couvents et églises placées sous la protection du Saint-Siège [4] ; comment se sont-ils abolis ou transformés, ce serait, au seul point de vue juridique, une question utile à aborder ;

7. Dons divers ; dîmes et impôts extraordinaires ; droit de dépouille (*jus spolii*) sur les successions prélatices [5] ;

8. Revenus judiciaires : amendes ecclésiastiques et taxes pénitentiaires [6] ;

9. Revenus de chancellerie ;

10. Les annates, enfin, créées par Jean XXII, et développées au XVe siècle [7], constituant une des prérogatives financières les plus importantes du Saint-Siège, et au sujet de laquelle les conflits ne manquèrent pas entre ce dernier et la France.

On verra maintenant dans quelle mesure les fonds des archives camérales, à l'*Archivio segreto* ou à l'*Archivio di Stato*,

1. On sait quelles complications diplomatiques entraîna, à la fin du XVIIIe siècle, le refus, par la monarchie napolitaine, du paiement du *chino* (cf. le P. I. Rinieri, *La rovina d'una monarchia*, Torino, 1901, in-8).

2. Cf. A. Mater, *Le denier de saint Pierre*, dans l'*Européen*, 1903.

3. Trop vaguement, la question a été abordée par Dufourcq, dans son livre sur la République romaine (*Le régime jacobin en Italie, étude sur la République romaine*, Paris, 1900, in-8).

4. V. Paul Fabre, *Étude sur le « Liber censuum » de l'Église romaine*, Paris, 1892, in-8. Cf. Kirsch, *Finanzverwaltung....*, p. 25-36.

5. V. C. Samaran, dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1902, t. XXII, p. 141-156.

6. Gibbings, *The taxes of the Apostolica Penitentiary*, Dublin, 1872, in-8 ; J.-L. Green, *Indulgences* ; *Sacramental absolutions and Taxe Tables of the Roman Chancery and Penitentiary*, London, 1872, in-8 ; Gottlob, *Aus der Camera Apostolica*, Innsbruck, 1889, in-8, p. 7 sq.

7. J. P. Kirsch, *Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts*, t. I, seul paru, dans les *Quellen und Forschungen*, publiés par la *Görres-Gesellschaft*, t. IX (Paderborn, 1903, in-8) ; Id., *Die Annaten und ihre Verwaltung in der zweite Hälfte des XV. Jahrhunderts*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1888, t. IX, p. 300-312 ; Id., *Die Verwaltung der Annaten unter Clemens VI*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1902, t. XVI, p. 125-151.

correspondent à cette classification des droits de l'Église, ou à l'autonomie des corps chargés de les percevoir [1].

A. Archivio segreto [2]

Les séries à considérer sont les suivantes :

1° *Introitus et exitus.* — Ce sont les registres des recettes et des dépenses, tenus avec un grand soin par les officiers de la Chambre. On sait toute l'utilité des comptes pour l'histoire générale : ceux-ci ont déjà été employés par E. Müntz pour l'histoire des beaux-arts et par le P. Ehrle pour celle de la Vaticane; l'histoire politique ne devrait pas les dédaigner, car tout événement y a sa répercussion directe ou indirecte. Au nombre de 774, inventoriés par De Pretis (A. 65-73), munis d'une table de concordance entre les diverses numérotations (*Index*, numéro 149), étudiés plus spécialement pour le moyen âge [3], les *Introitus et exitus* seront, parait-il, l'objet d'un inventaire sérieux de l'érudit professeur J. P. Kirsch [4]. Dans ce pre-

1. Voyez comment, pour la *Camera collegii cardinalium*, Baumgarten (*loc. cit.*, p. CLXVI-CLVIII) est parvenu à dresser la liste logique des livres de comptes qui ont *dû* être employés par cette administration. — Dans la chrétienté, l'administration centrale désignait des *collectores* officiels; l'histoire complète de ce corps est loin d'être faite (cf. J.-P. Kirsch, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts*, t. III des *Quellen und Forschungen*, publiés par la *Görres-Gesellschaft*, Paderborn, 1894, in-8). Pour la France, MM. C. Samaran et abbé Mollat ont publié récemment dans la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes* les résultats de leur enquête sur les collectories. J'ajoute ici que les archives camérales ont été utilisées par G. Pérouse pour sa thèse sur *Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme* (Lyon, 1904, in-8).

2. Cf. Gottlob, *loc. cit.*, p. 274 ; Guérard, *loc. cit.*, p. 242 sq. ; Cauchie, *loc. cit.*, p. 16 sq. ; Dr A. Schulte, *Die Fugger im Rom (1495-1523)*, t. I, *Exkurs II, Uebersicht über die im Vaticanischen Geheimarchive und im römischen Staatsarchiv von mir durchforschten Bestände;* le t. II comprend les 137 pièces justificatives.

3. D. Palmieri a publié les plus anciens (*Introiti ed Esiti di papa Nicolo III*, Roma, 1889, in-8). Cf. De Loye, *Les Archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle*, Paris, 1899, in-8, à corriger avec Deprez dans le *Moyen âge*, 1899, p. 414 sq., et Jordan, dans le *Bulletin critique*, 1899, 15 octobre.

4. Cf. Guérard, *loc. cit.*, p. 242.

mier fonds sont confondus les *Manualia*, registres particuliers des officiers de la Chambre [1].

2° *Collectorie*. — Ces volumes, au nombre d'environ 500, renferment, depuis 1335, les comptes de collecteurs envoyés dans les provinces de la chrétienté pour lever les droits du Saint-Siège [2]. A ma connaissance, il n'existe pas de travail afférent à ce fonds qui dépasse le XIVe siècle [3].

3° *Obligationes et solutiones*. — Ce fonds est un fonds de création récente, emprunté aux deux premiers, dont on l'a distingué plus logiquement que commodément [4]. Il comprend les engagements, les promesses de paiement des prélats à la Chambre et les quittances des versements opérés [5]. Sa date initiale est 1295. Il renferme 88 volumes, selon Wirz, avec deux suppléments, le premier pour 1490-1678, le deuxième pour 1540-1550 [6].

4° *Diversa Cameralia*. — C'est, en quelque sorte, le résidu des archives camérales, c'est-à-dire tout ce qui a un intérêt financier, mais qui ne rentre pas cependant dans les trois fonds précédents [7]. Ces *diversa* sont inventoriés dans l'*Inventarium* de De Pretis (A. 29-34) [8].

1. Cauchie, *loc. cit.*, p. 16. — Il y a des lacunes : ainsi pour Adrien VI (Domarus dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1895, t. XVI, p. 77).

2. Id., *ibid.*, p. 17. Cf. Wirz, *loc. cit.*, p. XXXI.

3. V. les livres de Kirsch et de Samaran, cités p. 300, n. 1. Joindre les comptes rendus de Göller dans les *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1904, p. 779-789, et Samaran, dans le *Moyen âge*, 1905, p. 99-102 de l'ouvrage de Kirsch.

4. Cf. abbé J. Fraikin, *Les comptes du diocèse de Bordeaux*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1899, t. V, p. 36, n. 2. — La partie la plus ancienne a été étudiée par Baumgarten, *op. cit*, et de Loye, *loc. cit.*, en a donné l'inventaire partiel.

5. Cf. Cauchie, *loc. cit.*, p. 17-18.

6. *Loc. cit.*, p. XXXI.

7. V. E. von Ottenthal, *Bemerkungen über päpstliche Cameralregister des XV. Jahrhunderts*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1885, t. VI, p. 615-626.

8. L'armoire 34 a été en particulier utilisée par Schulte, dans son travail sur les Fugger à Rome. Domarus montre leur importance pour l'histoire de la civilisation à propos du pontificat d'Adrien VI (*Die Quellen zur Gesch. des Papstes Hadrian VI*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1895, t. VI, p. 77).

B. Archivio di Stato.

Les deux subdivisions de l'*Archivio di Stato* de Rome, au *Gesù* et *Piazza Firenze*, sont riches en documents pontificaux [1]. Malheureusement le manque d'argent au ministère de l'instruction publique se fait sentir à la fois dans l'incommodité dangereuse des locaux [2] et dans la pénurie des inventaires [3]. Par fortune, quelques érudits allemands, servis par la complaisance des archivistes romains, ont pu donner des indications précises sur les fonds caméraux de l'*Archivio di Stato*, et je me contente ici de reproduire le tableau publié, il y a une douzaine d'années, par A. Meister [4] :

Noms des séries.	Nombre des vol.	Années.	Lacunes.
1. *Libri quitantiarum* :	31	1396-1511	1410-1417 ; 1422 ; 1427 ; 1435-1436-1442 ; 1448 ; 1457 ; 1467-1468 ; 1507-1508.
2. *Libri resignationum* :			
1° *L. r. et consensuum* : (coll. A.)	296	1457-1599	?
2° *L. consensuum* : (coll. B.)	247	1528-1869	?

1 Pour la section du Gesù, il y a à regretter des pertes lamentables, celle des originaux des lois et décrets, des papiers de plusieurs ministères antérieurs à 1870, les documents concernant l'armée et la police depuis le XIVe siècle (P. Boselli, *Per la biblioteca di Torino*, dans la *Nuova Antologia*, 16 juin 1904, p. 720).

2. L'*Archivio di Stato*, section principale, occupe, *Piazza Firenze*, le second étage d'une maison privée. La salle de travail est tout ce qu'il y a de primitif. L'érudition et l'amabilité des archivistes sont, en revanche, au-dessus de tout éloge. — Au point de vue général, spécialement des bibliothèques, cf. la grande enquête, à propos de l'incendie de la bibliothèque de Turin, dans la *Rivista delle Biblioteche*, de 1904. C'est en 1870 que le gouvernement italien fit transporter là les documents de la Chambre, conservés jusqu'alors au Palais Ugolini.

3. Gregorovius, dans l'*Historische Zeitschrift* de Sybel (1876, t. XXXVI, p. 141 sqq.), a donné certaines indications sur le contenu de l'*Archivio di Stato* de Rome.

4. *Auszüge aus die Camera apostolica zur Geschichte der Kirchen des*

Noms des séries.	Nombre des vol.	Années.	Lacunes.
3. *Libri compositionum*[1] : .	5 . .	1413-1507	1426-1454 ; 1459-1461 ; 1482-1501 ; 1504.
4. *Libri exspectantium* : .	13 . .	1486-1536	1492-1504 ; 1506-1516 ; 1518-1519 ; 1521-1524 ; 1526-1535.
5. *Libri obligationum particularium* : . . .	4 . .	1420-1482	1421-1457 ; 1472-1477.
6. *Libri obligationum pro servitiis* :	31 . .	1408-1798	1418-1421 ; 1429-1433 ; 1456-1457 ; 1472-1488 ; 1503-1512 ; 1517-1522 ; 1551-1587 ; 1604-1612 ; 1653-1660 ; 1672-1678 ; 1729-1755.
7. *Annatae* :	132 . .	1421-1797	1435 ; 1448-1457 ; 1467-1468 ; 1490 ; 1496-1497, etc.

A ces séries, il convient d'en ajouter une huitième, dont L. Schmitz a donné un inventaire sommaire, celle des *Libri formatarum*. Ces *Libri* sont au nombre de quatorze, pour les années 1425-1524, avec des lacunes, et ils contiennent l'enregistrement des ordonnances générales et des dispenses au sujet des ordres à conférer (*mandata; litterae dimissoriales* ou *dimissoriae*) et les procès-verbaux avec les certificats des ordinations faites (*formatae litterae formatae* ou *testimoniales*).

Bistums Strasburg, 1415-1513, dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1892, *N. F.*, t. VII, p 105.

1. Cf. Mayr-Adlwang, *Ueber Expensenrechnungen für päpstliche Provisionsbullen des XV. Jahrhunderts*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1896, t. XVII, p. 71-108.

2. *Die « Libri formatarum » der Camera Apostolica*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1894, t. VIII, p 451-472. Cf. Gottlob. *Aus der Camera apostolica....*, p. 16; Cauchie, *loc. cit.*, p. 18. — Ils ont été employés par A. Meister pour le travail signalé dans l'avant-dernière note, et par Brady, *The episcopal succession in England*, Roma, 1876, 3 vol. in-8.

Un inventaire manuscrit, intitulé *Elenco dell' Archivio camerale*, utilisé par l'abbé Guérard [1], donne en outre les indications suivantes sur la répartition des fonds caméraux à l'*Archivio di stato* :

1. Signaturarum Sanctissimi, 153 vol., 1570-1860.
2, 3, 4. Chirografi pontifici : A. 1581-1816, 70 vol.
B. 1474-1729, 23 vol.
C. 1552-1840, 42 vol.
9. Mandati Camerali, 162 vol., 1418-1802.
11. Mandata apostolica, 11 vol., 1517-1654.
12. Expettative, 296 vol., 1486-1599.
13, 14. Consensi, rassegne : A. 296 vol., 1457-1599.
B. 256 vol., 1528-1869.
15. Annate, 135 vol., 1421-1797.
16. Formatariae, 14 vol., 1425-1524.
17. Obligazioni per minuti servizi, 31 vol., 1408-1798.
18. Quitanze — — — 31 vol., 1396-1511.
19. Obligazioni particolari, composizioni, spese per le bulle, 9 vol., 1420-1482.
20. Collettorie camerale, 185 vol., 1387-1713.
22. Intrate ed uscite delle decime, 41 vol., 1501-1718.
23. Tesoriera segreta, 66 vol., 1447-1743.
24. Spese del maggiordomo, 117 vol., 1459-1571.
25. Spese minute del palazzo, 28 vol., 1433-1566.
26. Biblioteca Vaticana, 4 vol., 1475-1623.
27. Fabbriche, 56 vol., 1437-1739.
28. Inventari, 4 vol., 1518-1758.
29. Viaggi de' Pontefici, 6 vol., 1468-1743, etc.

A la fin de l'inventaire, sont inventoriés les comptes relatifs aux diverses trésoreries de l'État pontifical, parmi lesquelles nous devons retenir Avignon (n° 2, 5 vol., 1537-1737) et Bologne (n° 3, 11, 1432-1806).

Toutes ces séries, plus ou moins compactes et déterminées, ne semblent pas avoir été beaucoup abordées par les historiens modernes [2]; et pourtant les quelques indications qui précèdent

1. *Petite Introd.*, p. 20-21.
2. En dehors du gros travail, plusieurs fois signalé, de Schulte, sur les Fugger à Rome, et d'une publication de documents sur le concile de Trente (Fr. Cerasoli, *Alcuni documenti inediti relativi al concilio di Trento*, dans l'*Archivio storico italiano*, 5e série, 1891, t. VIII, p. 289-295), je ne connais pas d'étude moderne qui y affère.

montrent quel intérêt les documents des archives camérales offrent pour l'histoire de l'Église, de la politique, de l'économie, — et, plus modestement parlant, pour l'histoire des personnes et des lieux. Peut-être, quand l'activité des archivistes pontificaux ou romains aura abouti à la publication d'inventaires commodes et complets, celle des érudits se tournera-t-elle vers l'étude de ces fonds.

3° Correspondance diplomatique et administrative.

C'est aux fonds groupés sous cette rubrique que cette activité s'est le plus adressée. Au reste, à ne considérer que la diplomatie, on sait qu'elle est une création moderne, que, apparue définitivement au xve siècle, elle a pris bien vite son essor [1], que, avec toute la vanité de bien de ses allégations, l'inutilité à peu près complète de ses efforts et de son but, ses manifestations sont une des formes les moins à dédaigner de la vie moderne, et qu'il s'y répercute, faussés ou atténués, peu importe, les rythmes de la vie sociale. On conçoit, d'autre part, que la diplomatie d'un gouvernement tel que l'Église possède des caractères d'universalité à la fois et de profondeur tels que tout historien politique ait le souci d'en analyser l'action.

J'ai réuni à la correspondance diplomatique la correspondance administrative, pour deux raisons. La première est que toutes les deux sont du ressort du cardinal secrétaire d'État. Les fonctions de ce premier ministre du pape se sont en effet tellement développées, qu'il a fini par s'occuper non plus seulement des relations du Saint-Siège avec les puissances étrangères, mais encore de l'organisation de l'administration générale des états pontificaux. Ce n'est que par suite des vicissitudes inattendues de l'histoire qu'il a vu son action devoir par la suite se concentrer uniquement sur les questions diplomatiques. Cela explique la difficulté de séparer ce qui est proprement diplomatique et

1. Cf. M. Brosch, *Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates*, Gotha, 1878, in-8; J. Susta, *Der Versuch einer Verfassungsreform im Kirchenstaat unter Paul IV, dans les Mittheil. d. I. f. ö Gf.* Ergänzungs-Band VI, 1901, p. 547-564.

administratif dans la correspondance adressée à ou par le secrétaire d'État. La seconde raison, qui est une conséquence de la première, est que l'historien trouvera, dans la correspondance administrative, non seulement des indications sur l'état intérieur des provinces pontificales, à un moment où il est naturel de supposer une répercussion de la politique extérieure, mais des renseignements directs sur les hommes ou les événements.

Ces prolégomènes admis, voici quels sont les fonds à consulter :

1° *Nunziature.* — Il y a au Vatican environ 4000 volumes de nonciatures, divisés en 21 groupes par pays [1]. La fonction propre des nonces commence au XVIe siècle, et, naturellement, tout d'abord, d'une façon intermittente [2], et encore mal distinguée des attributions des légats [3] : c'est, en somme, le concile de Trente qui définit celles des nonces, en leur interdisant, à l'encontre des légats, toute immixtion dans la juridiction des ordinaires [4], et, d'autre part, c'est à la mort de Paul III (1550) que commencent les envois réguliers de nonces en Allemagne, en Espagne, en France [5]. Au XVIIe siècle, siècle par excellence de l'étiquette, le cérémonial se fixe : les nonces sont rangés, et ils le sont encore aujourd'hui, dans la première classe des agents diplomatiques [6]. Au XVIIe siècle aussi se constituent cer-

1. W. Friedensburg, *Einleitung* en tête des *Nuntiaturberichte*, I, t. I (1892), p. XVII.

2. Aussi est-ce à tort que Cauchie, *loc. cit.*, p. 20, donne les dates suivantes pour l'établissement définitif des nonciatures :

1500 Venise ;
1513 Allemagne ;
1514 France ;
1516 Espagne.

3. Cf. à ce point de vue un très intéressant article de S. Steinherz, *Die Facultäten eines päpstlichen Nuntius im XVI. Jahrhundert*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1898, t. XIX, p. 327-342, et Hinojosa, *loc. cit.*, p. 12 sq.

4. Steinherz, *loc. cit.*, p. 330 (session XXIV, c. 20 *de reformatione*).

5. A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiatur*, Freiburg i/B., 1894, in-8; Id., *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des XVI Jahrhunderts*, Munster, 1897, in-8. Pour la France, v. l'abbé J. Richard, *Origine de la nonciature de France*, dans la *Rev. des questions hist.*, 1905, 1er juillet, p. 103-147.

6. A. Meister, *Kleiner Beitrag zur Geschichte der Nuntiaturen. Ceremoniell*

taines catégories parmi les papiers des nonces pontificaux :

1° *Avvisi :* Nouvelles des cours étrangères, sortes de gazettes composées en général par des secrétaires ;

2° *Lettere :* Lettres signées par le nonce, mais sans rien de confidentiel ;

3° *Cifre :* Lettres concernant les nouvelles importantes, et généralement écrites, toutes ou en partie, au moyen d'un chiffre conventionnel [1].

La langue chiffrée a été employée par les diplomates pontificaux dès le XVe siècle [2], et son usage s'est développé au XVIe, dans les complications de la politique antiréformiste et conciliaire [3]. Au reste, — et c'est le cas général pour tous les dépôts d'archives, — la plupart des textes ont été déchiffrés, et ce n'est qu'exceptionnellement que l'érudit aura recours aux clés conservées [4]. Mais ce ne sont pas ces trois seules catégories de documents que contiennent les volumes de nonciatures reliés en 1811 [5] : on y trouve encore les minutes ou la copie des réponses du secrétaire d'État, et aussi des instructions données aux nonces à leur départ [6].

der Nuntien, dans la *Römische Quartalschrift*, 1891, t. V, p. 159-178 (d'après le ms. Vat. Ottob. 2206 concernant le cérémonial des nonces en Allemagne, Pologne, Suisse, Savoie, Toscane, Naples, Espagne et France, en 1662). V. Hinojosa, *loc. cit.*, p. 24 sq.

1. Cf. Galland, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1882, t. III, p. 612.

2. Sickel, *Geheimschrift*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1894, t. XV, p. 372-373. Comme pour la création des nonces, il y a là probablement une imitation des usages vénitiens (A. Meister, *Zur Kentniss des venetianischen Chiffrenwesens*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1896, t. XVII, p. 319).

3. Ainsi le cardinal Morone, légat au concile de Trente, a employe un chiffre. Ce chiffre est bien simple : pour chaque lettre, et pour certains noms propres, il y a deux chiffres, et à la fin de chaque phrase, adjonction de 4 à 12 voyelles qui déroutent l'indiscret (Cf. J. Susta, *Eine päpstliche Geheimschrift aus dem XVI. Jahrhundert*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1897, t. XVIII, p. 367-371).

4. Le tome LV de la *Nunciatura di Germania* n'est pas déchiffré en grande partie. On trouve un certain nombre de clés dans A. *44*, t. 27 (Abbé E. Sol, *Il cardinale Ludovico Simonetta, Appendice*, dans l'*Archivio della Società rom. di storia patria*, 1903, t. XXVI, p. 240-243).

5. Langlois et Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, p. 752.

6. V. p. 289, n. 1. Du t. I. R. Rolland a tiré quelques indications sur *Le dernier procès de Louis de Berquin, 1527-1529 (Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, t. XII, p. 314-325).

Le fonds si important des nonciatures a été inventorié par De Pretis, en 1731 (*Index* numéro 134); cet inventaire a été tenu aussi exactement que possible à jour, mais par suite de l'intercalation de volumes acquis plus récemment, les totalisations, pour chaque nonciature, sont imparfaites. Sous chaque numéro, De Pretis et ses successeurs ont indiqué, très sommairement, le caractère (minutes, copies, originaux) et le contenu des volumes qui sont loin de se suivre logiquement.

a) *Nonciature de France.*

La nonciature de France, dont on constate l'action dès 1456 [1], comprend, au bas mot, 608 volumes. J'ai déjà dit que la *Société des archives ecclésiastiques* s'est attaquée aux premiers (à partir de 1527). Pour l'époque de la Ligue, l'abbé Richard a donné certaines indications [2] :

1° Correspondance du secrétaire d'État :
  N° 11 : minutes du cardinal de Côme (1576-1580) ;
  N° 16 : — (1581-1585) ;
2° Rapports des nonces :
  N° 14 : Francia nuncio Dandino anno 1580 ;
  N° 15 : Nuncii Dandini e vescovo di Rimini, 1581-1582;
  N° 17 : [Nuncii] M. V. di Rimini et di Bergamo, 1583-1585.

La liste que j'ai moi-même récemment publiée, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [3], des nonces en France à l'époque des guerres de religion, pourra rendre quelques services à l'historien du XVI[e] siècle, qui a de la peine à se reconnaître dans la diplomatie compliquée, — pour les choses et les gens, — de cette époque. Voici, d'autre part, l'état des derniers volumes de la série, à partir de la fin officielle de la nonciature :

1. Abbé J. Richard, *Origine de la nonciature de France*, *loc. cit.*, p. 108.
2. *Gallicans et Ultramontains. Un épisode de la politique pontificale en France après le concile de Trente (1580-1583)*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1897, t. II, p. 399-486. V. p. 402, en note. Joindre sa thèse de doctorat : *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, les Guises et les catholiques français au temps de la Ligue*, 1574-1599, Paris, 1897, in-8.
3. 1904, t. LXV, p. 309-310. Comparer Fleury Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI[e] siècle*, Paris, 1903, in-4.

Nos 573-574 : Lettres du nonce, 1789 ;
No 575 : Lettres du nonce, 1790 et 1791, en partie ;
Nos 576-579 : Minutes originales de l'abbé Pierachi, auditeur de nonciature de Mons. Doria (1785-1792) ;
No 580 : Divers sur la France au sujet de l'Assemblée nationale ;
No 581 : Lettres de l'abbé Salamon ;
Nos 582-583 : Minutes de la secrétairerie d'État à l'abbé Salamon (janv. 1791-juin 1793) ;
No 584 : Réponses à Spina (1800-1801) et Caprara (1803-1808) ;
No 585 : Nonciature du cardinal Boncompagni (juin 1797-déc. 1798) ;
No 586 : Dépêches de Spina à Consalvi ;
No 587 : Doubles et documents (1801-1802) ;
No 588 : Caprara à Consalvi (1801) ;
Nos 589-595 : — (1802-1808) ;
No 596 : Ministre de France à Consalvi (1801-1803) ;
No 597 : Ministre de France à Consalvi (1804-1809) ;
Nos 598-602 : Minutes du secrétaire d'État à Spina et Caprara (1800-1808) ;
Nos 603-607 : Minutes du secrétaire d'État au ministre de France (1801-1809) ;
No 608 : *Miscellanea* sur les assignats.

L'incorporation de 42 nouveaux volumes de la bibliothèque Spada (nos 394-435) a augmenté le fonds de documents importants sur le XVIIIe siècle [1].

Il est pourtant presque tout à fait impossible de signaler quelque étude française, en dehors de celles de l'abbé Richard [2], pour laquelle on ait tiré parti des nonciatures. Toutefois, en 1898, on a publié les lettres de l'abbé de Salamon, chargé de mission en France par le cardinal de Zelada, pendant l'absence

1. Cf. Kehr, dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1900, p. 388, 390-396; Sickel, *Römische Berichte*, V. p. 9 ; Wirz, *loc. cit.*, p. LI. L'Index qu'on en possède correspond à tout l'ensemble de la bibliothèque, dont 42 volumes seulement ont été incorporés.

2. Joindre la publication de l'abbé Cauchie sur le nonce Bargellini dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. IV (ce nonce est intervenu d'une façon personnelle dans la question du jansénisme). Les études de l'abbé Ch. Terlinden intéressent indirectement l'histoire de France (*Les dernières tentatives de Clément IX et de la France pour secourir Candie contre les Turcs (1669), d'après les correspondances des nonces de Paris, de Madrid et de Venise*, dans la *Revue d'hist. ecclés.*, 1904, t. V, p. 47-75 ; *Les préparatifs de l'expédition au secours de Candie*, au printemps de 1669, dans le même recueil, 1903, t. IV, p. 679-698).

du nonce, à partir du milieu de 1790 [1]. Cette publication, qui précisait les mémoires de l'internonce, antérieurement publiés [2], a été elle-même complétée en 1898, au moyen de nouvelles lettres de Salamon, incorporées au tome 582 de la nonciature de France [3].

Mais ce n'est pas seulement aux documents des nonciatures françaises que l'historien français doit s'adresser; les mêmes événements se retrouvent, avec une interprétation spéciale ou leur explication réelle, dans les autres documents diplomatiques. De là, la nécessité, si l'on veut être complet pour une période donnée, de les dépouiller tous; et la nécessité est encore plus impérieuse si, élargissant le point de vue français, auquel je me place d'ordinaire, on veut étudier la politique d'un pontificat [4], ou la diplomatie d'un conclave [5]. Les indications suivantes suffiront, je pense, à justifier cette allégation.

b) *Légation d'Avignon.*

Il y a eu des légats à Avignon de 1367 à 1790, chargés de représenter les intérêts politiques et administratifs du Saint-Siège. Leur correspondance intéresse donc directement toute cette partie de la France qui dépendait de Rome. Toutefois, avec le cardinal Pierre Ottoboni, neveu d'Alexandre VIII, la légation proprement dite finit (1691); alors il y a, en perma-

1. Vicomte de Richemont, *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon*. Paris, 1898, in-8. Cette publication a donné lieu à un grand nombre d'articles de revue.

2. *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*, publiés par l'abbé Bridier, Paris, 1892, in-8.

3 Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, t. XVIII, p. 419-450.

4. Cf , pour l'application de la méthode, Dr M. Immich, *Papst Innocent XI, 1676-1689*, Berlin, 1900, in-8.

5. Cf. Dr I. Galland, *Die Papstwahl des Jahres 1700 im Zusammenhange mit den damaligen kirchlichen und politischen Verhältnissen*, dans l'*Hist. Jahrbuch*, 1882, t. III, p. 208-254, 355-387, 596-530. Comparer Petruccelli della Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, Paris, 1865, in-8. Pour les conclaves, la documentation se complique de la difficulté de retrouver et d'identifier les nombreuses pièces volantes composées à leur occasion, pour ou contre les candidats : les bibliothèques romaines en regorgent.

nence, des vice-légats, — les premiers apparaissent en 1542, — subordonnés à une congrégation de cardinaux et de prélats, établie par rescrit d'Innocent XII, le 16 février 1693 [1]. Les 340 volumes de la *Legazione di Avignone*, pour les années 1564-1740, seraient sans doute plus nombreux, si les malheurs des archives d'Avignon, que j'ai signalés précédemment [2], n'avaient pas dû en faire disparaître plus d'un. Ces volumes sont inventoriés dans l'inventaire signalé de De Pretis (*Index* numéro 134) sous la lettre Avignon, folios 120-126.

c) *Nunziature diverse.*

Les 281 volumes de cette série font partie des *Miscellanea* [3], fonds dont je parlerai dans un instant [4].

d) *Nunziature pacis.*

Ce fonds est un fonds spécial [5], comprenant 59 volumes de documents qui se rapportent aux interventions de la diplomatie pontificale dans les règlements internationaux des XVII[e] et XVIII[e] siècles [6] (paix de Westphalie, Nimègue et Utrecht).

e) *Nonciatures des autres pays* [7].

L'emploi des nonciatures des pays limitrophes de la France semble à peu près indispensable : je prends ces pays en partant du nord :

1° Belgique, Pays-Bas. — Ce qui concerne les nonces à Bruxelles, de 1596 à 1795, a été intelligemment résumé, sous la

1. L. Duhamel, *Une visite au palais des papes d'Avignon*, 3[e] éd., Avignon, s. d., petit in-18, p. 53-58. Duhamel donne la liste des légats et vice-légats, et constate une lacune pour 1464-1470 et 1654-1657.
2. V. p. 268.
3. Sickel, *Römische Berichte*, IV, p. 19 sq.
4. V. p. 323 sqq.
5. Je n'ai pas remarqué qu'il fût inventorié par De Pretis.
6. R. de Hinojosa, *Los despachos de la diplomacia pontificia*, t. I, p. 10, n. 2, où l'on trouvera un état sommaire des volumes.
7. Je renvoie une fois pour toutes à l'*Index* 134.

forme d'un tableau, par l'abbé Cauchie [1]. Depuis, en collaboration avec R. Maëre, le même érudit a publié les *Instructions* aux nonces [2].

2° Germanie. — Je renvoie ici à la publication des *Nuntiaturberichte*, par les instituts allemands de Rome [3]. Il faut noter que pour l'histoire du concile de Trente, sur lequel je reviendrai dans un moment, on doit utiliser les nonciatures d'Allemagne [4]. L'histoire politique du XVIIe siècle trouvera particulièrement à glaner dans celles-ci [5], de même que dans les papiers de la nonciature particulière de Cologne [6], dont la juridiction s'étendait en partie sur les Pays-Bas catholiques [7].

3° Suisse. — De même, je renvoie ici aux publications antérieures signalées de C. Wirz [8].

4° Italie. — Il y a surtout à considérer la nonciature de Savoie, qui comprend 193 volumes [9]; en 1890, on en a tiré des docu-

1. *De la création d'une école belge à Rome*, p. 20 sq. — Cf. J. Dens et R. Maëre, dans le *Rapport sur les travaux du séminaire historique de l'Université de Louvain pendant l'année 1896-1897*, publ. par l'*Annuaire de l'Univ. cath. de Louvain*, 1898.

2. V. p. 289, n. 1.

3. V. p. 288. — Cf. aussi les *Römische Berichte* de Sickel.

4. Jusqu'ici deux volumes de la *2te Abtheilung* (1560-1566) ont paru. Joindre les travaux de J. Schlecht sur le concordat bavarois de 1583 (dans la *Römische Quartalschrift*, 1890, t. IV, p. 363-376) et sur F. Ninguarda, contre-réformiste (*Ibid.*, 1891, t. V, p. 62-81 et 124-150). Un érudit français a utilisé particulièrement cette section, l'abbé J. Paquier, pour sa thèse sur *Jérôme Aléandre* (Paris, 1900, in-8; cf. p. XVII sqq).

5. Je signale seulement : A. Pieper, *Der Augustiner Felice Milensio als päpstlicher Berichterslatter am Regensburger Reichstag des Jahres 1608*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1891, t. V, p. 54-61 et 151-158

6. Cf. K. Unkel, *Die Errichtung der ständigen apostolischen Nuntiatur in Köln*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1891, t. XII; M. Lossen, *Zur Geschichte des päpstliche Nuntiatur in Köln 1573-1595*, dans les *Sitzungsberichte der Münchener Akademie*, 1888; Id., *Römische Nuntiaturberichte als Quellen der Geschichte des Kölnischen Kriegs*, dans l'*Histor. Zeitschrift*, 1895, t. LXXV; F. Miltenberger, *Nuntius Carafa von Köln und die fränkischen Bisthümer*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1893, t. VII, p. 199-208.

7. A. Cauchie, *Documents sur la suppression de la juridiction du nonce de Cologne dans les Pays-Bas catholiques (1616-1781)*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (Louvain), 1904, t. XXX.

8. *Akten und Bullen*, particulièrement p. XXXVI sq.

9. Pagnotti, *Relazioni di una nunziatura in Savoia*, dans l'*Arch. della*

ments sur la légation du cardinal Aldobrandini [1], dont la relation, publiée en 1903, n'avait pas encore été retrouvée [2], et sur François de Sales [3]. Semblablement celle de Naples [4], et, surtout pour le XVIII[e] siècle, celle de Florence.

5° Espagne. — La grande publication de R. de Hinojosa, plusieurs fois citée, les études de A. Meister [5] et de A. Pieper [6] suffisent à montrer l'importance des documents de cette nonciature, qui comprend 527 volumes, pour l'histoire de la France.

6° Angleterre. — On peut dire que, seul, Mgr St. Ehses s'est intéressé à l'histoire diplomatique de ce pays vis-à-vis du Saint-Siège, mais uniquement au temps de Henri VIII [7] : il a donc indirectement touché à l'histoire de la politique française au XVI[e] siècle.

Les nonciatures des autres pays elles-mêmes peuvent offrir un intérêt insoupçonné. C'est ainsi qu'un jeune érudit, mort à Rome au courant de 1904, Paul Wittichen, a tiré de la nonciature de Pologne un lot intéressant de lettres de Consalvi sur la

Soc. rom. di storia patria, 1893, t. XVI, p. 453, n 3 (il s'agit de B. Campello, auditeur de nonciature à Turin en 1624-1627). Les vol. 1-163 comprennent les dépêches originales des nonces de 1568 à 1739, les vol. 164-193, la copie des dépêches aux nonces de 1560 à 1737.

1. C. Manfroni, *Nuovi documenti intorno alla legazione del card. Aldobrandini in Francia tratti dall' archivio secreto vaticano*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1890, t. XIII, p. 101-150 (d'après les vol. 37 et 38 en particulier).

2. L. Fumi, *La legazione in Francia del cardinal Pietro Aldobrandini narrata da lui medesimo*, Città di Castello, 1903, in-4. Cf. Manfroni, *loc. cit.*, p. 108, n. 1; *Revue d'hist. mod. et cont*, 1904, t. V, p. 414-415.

3. A Peraté, *La mission de François de Sales dans le Chablais*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1886, t. VI, p. 333-415 (vingtaine de lettres tirées des t. XXIX, XXXIII, XXXVI).

4. Cf. A. Meister, *Die Nuntiatur von Neapel im XVI. Jahrhundert*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1893, t. XIV, p. 70-82.

5. *Zur spanischen Nuntiatur im XVI. und XVII. Jahrhundert*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1893, t. VII, p. 447-481.

6. *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des XVI. Jahrhunderts*, Munster, 1897, in-8.

7 Son volume, publié dans les *Quellen und Forschungen* de la *Görres-Gesellschaft*, a été précédé d'un certain nombre d'études de détail (Cf. en particulier l'*Histor. Jahrbuch*, 1888, t. IX, p. 28-48, 209-350, 609-649; 1892, t. XIII, p. 470-488, etc.).

politique pontificale à l'égard de la France, de 1791 à 1798 [1].

Voici d'ailleurs, pour donner une idée de l'importance du fonds des *Nunziature*, la liste des pays qui y affèrent, avec le nombre approximatif des volumes pour chacun, et la date d'origine et, pour certaines, celle de clôture :

Bavière,	49 vol.,	1786.
Bologne,	317	1550-1787.
Cologne,	297	1575-1799.
Ferrare,	204	1597.
Flandre,	194	1552-1796.
Florence,	190	1572-1805.
Gênes,	7	1572.
Germanie,	709	1515.
Angleterre,	17	1566.
Malte,	165	1572-1792.
Naples,	410	1570.
Pologne,	354	1560.
Portugal,	204	1535.
Romagne,	73	1597.
Savoie,	281	1560-1796.
Espagne,	367	1544.
Suisse,	303	1532-1815.
Urbin,	42	1522.
Venise,	327	1532 [2].

2° *Fondo del concilio*. — Ce fonds est le complément des nonciatures pour l'histoire de la fin du XVI[e] siècle, car les nonciatures, pour le pontificat de Pie IV, comprennent à peine le dixième des documents qui ont dû exister [3], et autour du concile de Trente se sont agités tous les intérêts politiques et religieux

1. *Consalvi's Briefe aus den Jahren 1791-1796 u. 1798*, dans les *Quellen u. Forsch. aus italien Archiven u. Bibliotheken*, 1904, t. VII.

2. On trouvera des chiffres moins complets dans St. Ehses, *Les archives secrètes du Vatican*, dans l'*Église cathol. à la fin du XIX[e] siècle*, Paris, 1900, in-8, p. 334.

3. Sickel, *Römische Berichte*, I. — Je donne ici la bibliographie exacte de ces importantes contributions à l'histoire du XVI[e] siècle :

R. B. I, dans les *Sitzungsberichte der Philosophisch-Historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* de Vienne, 1896, t. 133, *Abhandlung* IX, 141 p ; *R. B* II. *Ibid.*, 1898, t. 135, 154 p. ; *R. B.* III. *Ibid.*, 1899, t. 141, 141 p ; *R. B.* IV *Ibid.*, 1901, t. 143, 40 p. ; *R. B.* V. *Ibid.*, 1902, t. 144, 69 p.

de l'Europe occidentale au début de l'ère moderne, d'où l'importance des témoignages qui le concernent.

Certains auteurs, en particulier M. A. De Dominis, dans sa dédicace à Jacques Ier d'Angleterre, de l'Histoire du concile par Paolo Sarpi (Londres, 1619), et Ranke [1], ont assuré que le Vatican avait caché ces témoignages [2]. L'*Index* 47, de Confalonieri, prouve que les documents ont été communiqués à Terenzio Alciati, qui avait préparé les matériaux dont le premier historien du concile, Pallavicini, s'est servi; Pallavicini lui-même a « veduto gli originali conservati nell' archivio vaticano, dove mi fè licito d'entrare il Pontefice Innocento X [3] ». Et, au reste, on ne voit pas trop la raison qui aurait amené le Vatican à « chambrer » des documents qui, après le triomphe définitif de l'orthodoxie jésuitique [4], n'avaient plus justement qu'un intérêt *historique*. Leur histoire même, faite par Sickel, avec le plus grand détail, pour certains d'entre eux, dans ses *Römische Berichte*, prouve d'autre part la permanence de leur séjour à l'*Archivio segreto*. Ce qui est vrai, c'est que, renfermés jadis dans les A. 62 et 64 que De Pretis a inventoriées (*Index* numéro 133), ils constituent aujourd'hui un fonds spécial [5], de 151 volumes [6], auxquels s'ajoutent les sept volumes des *carte farnesiane*, papiers provenant des archives de la maison Farnèse, dont l'abbé Constant, ancien membre de l'École française de Rome, a entrepris le dépouillement. Hefele pres-

1. *Die römischen Päpste*, 10e éd., Leipzig, 1900, *Analekten*, p. 41.

2. St. Ehses, *Geheimhaltung der Akten des Konzils von Trient??* dans la *Römische Quartalschrift*, 1902, t. XVI, p. 296-307. Le même auteur, dans l'*Histor. Jahrbuch* (1905, t. XXVI), a entrepris d'étudier les sources de Sarpi, dont les textes, mal reproduits, contiennent des additions tendancieuses.

3. Cité dans l'article précédent.

4. On sait que le Saint-Siège faillit accorder le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Néanmoins, en 1809 encore, l'administration des Archives cacha les documents conciliaires de façon à les soustraire au transport général des archives à Paris (Arch. nat., F7 6530, dossier Altieri).

5. W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, t. 1, p. xx.

6. Cf. St. Ehses, *Konzilsbullen vor Beginn des Trienter Konzils*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 224-225. Le t. XC renferme un choix de bulles. V. dans Hinojosa, *loc. cit.*, p. XLII, n. 8, une liste des 80 premiers volumes.

sentait si bien le nombre de ces documents, qu'il n'a pas voulu traiter l'histoire du Concile de Trente dans son Histoire des Conciles [1]. D'après les résultats déjà acquis, on peut prévoir que l'histoire nationale tirera de grands profits de l'étude des *atti conciliari*. Aux travaux anciens de Pallavicini, de Le Plat, plus modernes de Döllinger [2], de Sickel [3] et de Druffel [4], des livres sont venus ajouter d'importantes contributions, dont les auteurs ont eu recours aux archives du Saint-Siège, en particulier S. Merkle [5] et J. Susta [6]. La préhistoire (*Vorgeschichte*) du concile de Trente a été abordée par Mgr St. Ehses [7]. Parmi les Français, peu d'érudits, pourtant, jusqu'ici, se sont préoccupés de recourir à ce fonds pour l'histoire du xvi[e] siècle; en dehors de l'abbé E. Sol [8] et de

1. L. Carcereri, dans l'*Archivio storico italiano*, 1905, série V, t. XXXVI, p. 410.

2. Spécialement, *Ungedrückte Berichte und Tagebücher zur Geschichte des Concils von Trient*, Nordlingen, 1876, in-8.

3. *Zur Geschichte des Concils von Trient*, Wien, 1870-1871. in-8. — Pour la bibliographie des travaux sur le concile, cf. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, t. I, p. xxxii sq., et J. Susta, *loc. cit.*, *Vorrede* de Sickel. Joindre les deux volumes parus de la 2[te] *Abtheilung* des *Nuntiaturberichte*.

4. *Monumenta Tridentina*, continué par H. Brandi.

5. *Diariorum pars prima.— I. Concilium Tridentinum* (éd. de la *Görresgesellschaft*), Freiburg i/B., 1901, in-4. Joindre, du même, une monographie sur le cardinal Paleotti (dans la *Römische Quartalschrift*, 1897, t. XI, p. 334-430).

6. *Die Römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV. Actenstücken zur Geschichte des Concils von Trient* (éd. de l'Académie des sciences de Vienne), t. I, Wien, 1904, in-8. — Cette publication est loin d'être une publication exclusivement vaticane; les documents sont accompagnés de notes importantes.

7. *Ein Gutachten zur Reform des päpstlichen Gnadenwesens aus dem Jahre 1538*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1900, t. XIV, p. 103-119 (Texte de 1538); *Kirchliche Reformarbeiten unter Papst Paul III vor dem Trienter Konzil*, même recueil, 1901, t. XV, p. 153-174 et 397-488; *Kardinal Lorenzo Campeggio auf dem Reichstage von Augsburg 1530*, même recueil, 1903, t. XVII, p. 383-406. — Joindre W. Friedensburg, *Informationprozesse über deutsche Kirchen in vortridentinischer Zeit*, dans les *Quellen und Forschungen aus italien. Arch u. Bibl.*, 1898, t. I, p. 165 sq.

8. *Il cardinal Ludovico Simonetta, datario di Pio IV e legato al concilio di Trento*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1903, t XXVI. p. 185-247. — Ce cardinal était parent de Giacomo Simonetta, célèbre canoniste, sur qui E. Sol a fait paraître un travail dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1901, t. VI.

l'abbé Constant, qui vient de recevoir une mission officielle pour l'étude des documents européens concernant le concile de Trente, je ne vois personne à signaler; à noter toutefois que les *carte farnesiane* ont été utilisées par l'abbé J. Paquier pour sa thèse sur Jérôme Aléandre [1].

3° *Archivio Borghese.* — Incorporées à l'*Archivio segreto* en 1891, ces archives comprennent environ 2000 volumes, qui ont été inventoriés par les membres de l'Institut prussien au moment de leur transport [2]. Ces volumes sont répartis entre quatre séries, à numérotation non continue et contenant respectivement 974, 521, 132 et 301 volumes [3]. Les documents qui s'y trouvent, en originaux ou en copies, intéressent l'histoire, surtout diplomatique, des XVIe et XVIIe siècles, et même du XVIIIe, mais principalement les pontificats de Paul V et de Clément VIII. Peu de travaux, néanmoins, y affèrent [4]. Pour la France [5], je signale les quelques documents suivants :

III, 129 : Registre des lettres du nonce et autres personnages au cardinal Borghèse ;
III, 45a, 47b, 49d, 59a : Lettres de l'ambassadeur de France au même ;
IV, 222 : Sonnets anonymes sur la mort de Louis XIV ;
IV, 257 : Assemblée du clergé de 1761 ;
IV, 260 : Légation du nonce Salviati (1571-1572) ;
IV, 277 : Assemblée du clergé de 1705 ;
IV, 278 : Mission du cardinal Salviati en France, 1700.

4° *Biblioteca Pia.* — Incorporée en 1798, elle contient, en 281 volumes, la copie d'actes importants pour les XVIe-XVIIe siè-

1. *Loc. cit.*, p. XXIX. Cf. Friedensburg, *Nuntiaturber.*, t. II, p. 3, n. 2.
2. *Index* n° 193. Inventaire numérique sommaire.
3. La dernière série est mal ordonnée.
4. A signaler : K. Unkel, *Die Coadjutorerie des Herzogs Ferdinand von Bayern im Erzstift Köln*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1887, t. VIII, p. 245-270; L. F. Mathaus-Voltolini, *Die Beteiligung des Papstes Clemens VIII an der Bekämpfung der Türken in den Jahren 1592-1595*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 303-326, 412-424
5. On peut employer le *Schedario del Fondo Borghese* (*Index* n° 192), collection de fiches en ordre alphabétique, tirées du fonds Borghèse. Mais, bien entendu, cet *index* n'a rien d'un inventaire méthodique et complet.

cles et des documents originaux [1]. Il existe de cette collection un inventaire employé par L. Pastor pour son étude sur le cardinal Contarini [2].

5° *Collezione Bolognetti.* — Elle comprend 347 volumes, qui intéressent en particulier l'histoire de la succession d'Espagne, surtout les tomes CXXX, CXXXI, CXXXIV [3]. Ces volumes, vendus par le comte Bolognetti-Cenci au libraire Mariano de Romanis, ont été cédés au Vatican en 1810 [4].

6° *Miscellanea di Clemente XI.* — Ces 265 volumes, répertoriés alphabétiquement par Garampi, et provenant peut-être de la bibliothèque Albani, concernent l'histoire du XVIIe siècle [5].

7° *Epistolae ad principes Innocentii X.* — Ces six volumes de copies, employées par Friedensburg [6], correspondent aux années :

1 : 1644-26 déc. 1645 ;
2 : 1645-1647 ;
3 : 1648-1650 ;
4 : 1650-1652 ;
5 : 1651-1653 ;
6 : 1653-1654.

Le manuscrit de la bibliothèque Barberini XXX-34 contient le registre de cette correspondance pour 1644-1647.

8° *Avvisi.* — Le fonds factice des *avvisi* comprend, pour les années 1605-1689, 119 volumes, où, certainement, l'historien pourra trouver à glaner. D'ailleurs, dans le fonds des nonciatures surtout, et un peu partout [7], on rencontrera de ces papiers, bien souvent sans intérêt, mais dont l'existence sert à délimiter

1. Sickel, *Römische Berichte*, I, p. 97, n. 3.
2. *Die Correspondenz des Cardinals Contarini*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1881, t. I, p. 332. Le t. 155 contient l'histoire du conclave d'Alexandre VII.
3. F. Pometti, *Studii sul pontificato di Clemente XI*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1898, t. XXI, p. 290. Ce travail, fort important, est continué aux t. XXII (1899), p. 109-179, et XXIII (1900), p. 239-276, 449-515.
4. Wirz, *loc. cit.*, p. XLIX. Mais n'y a-t-il pas erreur sur la date ?
5. Pometti, *loc. cit.*, p. 286.
6. *Regesten zur deutschen Geschichte aus des Zeit des Pontifikats Innocenz' XI*, dans les *Quellen u. Forsch. aus ital. Arch. u. Bibl.*, 1902, t. IV, p. 641.
7. Cf. Rodocanachi, *Bouffons et courtisanes*, Paris, 1896, in-16.

le rayon d'influence de l'opinion publique aux derniers siècles [1]. L'*Index* numéro 194 permettra, en une certaine mesure, de se retrouver parmi eux.

9° *Bandi*. — La nature des *avvisi* est souvent bien ambiguë, d'un caractère diplomatique ou de police administrative, Les *Bandi*, eux, sont bien des documents administratifs : ce sont les ordonnances du gouvernement pontifical, et leur étude doit être faite par l'historien que préoccupe le contre-coup des événements survenus en France, ou, à l'époque révolutionnaire et impériale, en Italie [2]. Deux séries de *Bandi* se trouvent dans les A. IV et V des *Miscellanea ;* une troisième est constituée à part en deux séries, pour 1425-1571 et 1572-1854, sous le titre de *Bolle e Bandi*, inventoriée dans l'*Index* numéro 194. Mais, comme pour les *avvisi*, beaucoup d'exemplaires imprimés de *Bandi* des deux avant-derniers siècles se retrouvent dans d'autres fonds, en particulier dans celui des *Lettere*.

10° *Biblioteca Ronconi*. — Environ 20 volumes de copies d'actes diplomatiques pour les XVII° et XVIII° siècles [3].

11° *Biblioteca Carpegna*. — 83 volumes inventoriés [4].

12° *Carte del Cardinale Garampi*. — 251 *fasci* de documents intéressant l'Allemagne et la Pologne au XVIII° siècle, et, par suite, indirectement la France [5].

13° *Manoscritti di G. B. Confalonieri*. — 89 volumes intéressant en même temps l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et la Pologne au XVII° siècle.

14° *Archivio Dandini*. — 6 volumes originaux renfermant, les premier et second, les réponses du cardinal Farnèse (1541-1542) ; le troisième, les réponses du secrétaire d'État au nonce près l'empereur (1550-1551) ; les trois autres, les réponses du secrétaire d'État au nonce Dandini à Francfort (1578-1581).

1. Cf. S. Bongi, *Le prime gazette in Italia*, dans N. Bernardini, *Guida della stampa periodica italiana*, Lecce, 1890, in-8; E. Hatin, *Bibliographie histor. et crit. de la presse périod. française*, Paris, 1866, p. XLVII sq

2. Ainsi que dans le Comtat. Cf. le t. 53 pour 1789.

3. Wirz, *loc. cit.*, p. XLIX.

4. Id., *ibid*.

5. Id., *ibid.*, p. LI

15° *Instrumenta.* — Ensemble des documents enlevés dans les chapitres et couvents en 1810, transportés à Paris, retransportés à Rome, et non restitués aux Archives originaires [1].

16° *Commissariato delle armi.* — Les 984 volumes de cette série, pour 1643-1779, ne concernent qu'indirectement l'histoire de la France. Ils sont inventoriés dans l'*Index* numéro 195 A. Les documents des *Diversa Cameralia* méritent d'être aussi consultés par l'érudit soucieux de se rendre compte du mécanisme de l'armée pontificale [2]; de même l'une des dernières catégories du fonds des *Lettere*, que j'aborde maintenant.

17° *Lettere.* — Les nombreux volumes qui constituent ce fonds contiennent les originaux ou les copies de beaucoup de lettres adressées au secrétaire d'État, les minutes ou la copie de celles qu'il a lui-même adressées. En gros, il n'existe rien avant Léon X ; on trouve peu de chose pour Clément VII et Paul III [3] ni, en général, pour la première moitié du xvii° siècle. La correspondance de Paul V se trouve dans le *Fondo Borghese ;* celle d'Urbain VIII a subi de grands dommages, et l'on peut dire que les *Lettere* ne commencent réellement qu'avec le pontificat d'Innocent X (1644) [4]. Ce fonds, dont l'importance avait été depuis longtemps signalée [5], contient plusieurs séries, groupées par catégorie officielle de destinataires, et est inventorié par De Pretis dans son grand inventaire des nonciatures (*Index* numéro 134).

a) *Cardinali.* — 189 volumes pour 1593-1803.

Le tome CLXXXIX contient les lettres du cardinal secrétaire d'État aux cardinaux du 11 janvier au 21 octobre 1797 [6] ;

1. Cf. D. Berlière, *loc. cit.*, p. 20. Il y a d'ailleurs plusieurs fonds ainsi désignés, mais inutiles, semble-t-il, à indiquer pour le sujet que je traite : ainsi les *Instrumenta* de Venise, et les *Pergamene monastiche* (V. Kehr, dans les *Nachrichten....* de Göttingen, 1900, p. 120 et 390-391).

2. J'ai déjà signalé (p. 302) la perte d'autres documents sur la même question, conservés à l'*Archivio di Stato* de Rome, section du Gesù.

3. Sauf dans la série *Principi.*

4. Friedensburg. *Regesten zur deutschen Gesch. aus der Zeit des Pontifikats Innocenz' X*, dans les *Quellen und Forschungen aus italien. Arch u. Bibl.*, 1902, t. IV, p. 237.

5. Gachard, *Aux Archives vaticanes*, App. IV, p. 137-180, reproduisant un inventaire italien de 364 volumes.

6. De Pretis, *Index* 134, fol. 164-168.

b) Vescovi e prelati. — 374 volumes pour 1515-1797 [1].

J'ai constitué le regeste pour la France des sept derniers volumes, qui contiennent la copie des dépêches du cardinal secrétaire d'État aux évèques et aux prélats administrateurs des États pontificaux de 1717 à 1797. De cette série, l'abbé H. Surrel de Saint-Julien a tiré, en même temps que des premiére et troisième, des lettres inédites du coadjuteur cardinal de Retz [2];

c) Principi e titolati. — 277 volumes pour 1515-1801 [3], dont 22 pour le temps de Charles-Quint [4]. Non seulement l'histoire générale doit faire état des documents qui y sont contenus, — ainsi pour la politique de Clément VII avant Pavie [5], pour les circonstances de la bataille de Lépante [6], pour le conclave de 1700 [7], — mais on peut citer des études proprement françaises qui s'y réfèrent, touchant Louis de Berquin [8], Mazarin [9], et les Cours électorales du Rhin pendant la Révolution française [10];

1. De Pretis, *loc. cit.*, fol. 170-177.
2. *Annales de Saint-Louis des Français*, 1899, t. IV, p. 365-376.
3. De Pretis, *loc. cit.*, fol. 170-185.
4. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. I, p. XVIII-XIX.
5. St. Ehses, *Die Politik des Papstes Clemens' VII bis zur Schlacht von Pavia*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1885, t. VI, p. 555-603, et 1886, t. VII, p. 553-593.
6. M. Rosi, *Alcuni documenti relativi alla liberazione dei principali prigioneri turchi presi a Lepanto*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1898, t. XXI, p. 141 sq. Un second article (*Nuovi documenti...., Ibid*, 1901, t. XXIV, p. 1-47) se réfère à des documents d'autres archives et de bibliothèques.
7. Dr J. Galland, *Die Papstwahl des Jahres 1700....*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1882, t. III, p. 208-254, 355-387, 596-630 (Pour les sources, cf. p. 607-630).
8. R. Rolland, *Le dernier procès de Louis de Berquin*, 1527-1529, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, t. XII, p. 314-325.
9. Abbé H. Surrel de Saint-Julien, *Documents inédits pour servir à l'histoire du cardinal Mazarin, lettres adressées à ce ministre par les papes Urbain VIII, Innocent V, Alexandre VII....*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1897, t. II, p. 351-381.
10. Id., *La Révolution française et les cours électorales du Rhin*, même recueil, 1898, t. III, p. 25-57 (Correspondance des électeurs avec le nonce de Cologne). — Parmi les études modernes qui ne concernent pas la France, je ne vois à signaler que les lettres inédites de l'érudit Muratori, publiées par Riva, dans les *Studi e documenti*, t. XXI, p. 347 sq.

d) Particolari. — 313 volumes pour 1519-1802 [1]. Un seul érudit français a eu recours à cette série, l'abbé P. Richard, étudiant la diplomatie pontificale à la veille de Marignan, d'après la correspondance de Bibbiena, le véritable collaborateur de Léon X [2]; je signale en outre une contribution au siège de Milan en 1526 [3];

e) Soldati. — 79 volumes pour 1572-1710, contenant une partie de la correspondance militaire du Saint-Siège [4];

f) Biglietti e memorie. — Ce résidu du fonds diplomatique, mis en *fasci* (chemises), se réfère aux années 1650-1739 [5];

g) Diari. — On retrouvera plus loin [6] un fonds spécial de ces documents si intéressants pour l'histoire au jour le jour de la cour pontificale. Ceux-ci concernent les années 1403-1621. De plus, on trouve dans la série divers documents sur les conclaves de Sixte-Quint à Innocent X, et sur le conclave d'Alexandre VII [7]. Bissaiga a utilisé ces diaires pour la rédaction de l'*Index* 148, alphabétique, intitulé : *Index rerum notabilium collectarum ex XXVI libris diariorum pontificum 1489-1644* [8].

18° *Correspondance concernant Parme, Plaisance et Ferrare.*

1. De Pretis, *Index* 134, p. 186-192.

2. *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan*, dans la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1904, t. IX, p. 1 sq. — Il a employé aussi le t. I de la *Nunziatura di Germania*.

3. G. Bernardi, *L'assedio di Milano nel 1526 dappresso una corrispondenza inedita di Francesco Guicciardini, commissario generale del papa nell' esercito dei collegati*; Extr. de l'*Arch. storico lombardo*, Milano, 1896, in-8. Je joins ici une autre contribution à la constitution de l'épistolier de Muratori : Mgr G. Wenzel, *Cinque lettere inedite di L. A. Muratori*, dans les *Miscellanea di storia ecclesiastica*, 1903, t. II, p. 33 sq.

4. De Pretis, *Index* 134, fol. 194-196.

5. Id., *ibid.*, fol. 206-207.

6. V. p. 326.

7. De Pretis, *Index* 134, fol. 205.

8. Le fonds des *Lettere* comprenait jadis huit séries. La sixième, intitulée *Diverse consistenti in copie di lettere e altre cose*, et renfermée dans trois *armaria*, a été versée, depuis, dans le fonds des nonciatures et dans les *Miscellanea* Les divers chiffres donnés par Cauchie, *loc. cit.*, p. 35, sont, dans l'etat actuel des choses, inexacts. Sur toute la série des *Lettere*, Wirz, *Bullen und Breven*, p. XLVI-XLVIII, donne des renseignements d'ordre diplomatique circonstanciés. Mais ses chiffres sont dépassés, par suite de récentes incorporations de documents à la série.

— Je ne sais si les documents indiqués dans l'*Inventarium* de De Pretis (*Index* numéro 133), et qui étaient conservés dans les A. 46, 48 et 61, ne peuvent être utilisés, pour ce qui concerne l'histoire diplomatique et militaire des xvie-xviiie siècles, par les érudits français. Nulle étude ne leur ayant été consacrée, je ne puis les mentionner ici que pour mémoire.

4° Miscellanea.

En dehors des fonds spéciaux énumérés ci-dessus, on trouve un grand nombre de pièces isolées, en originaux ou en copies, groupées dans les deux fonds des *Miscellanea* et du *Castel Sant'-Angelo* [1] et dans les *Instrumenta Miscellanea*, et provenant d'un peu partout, en particulier des bibliothèques acquises par le Saint-Siège (Carpegna, Pio, Bolognetti, Spada, Albani, etc.) [2]. Certains de ces documents [3], les originaux, et surtout ceux du *Castel Sant'-Angelo*, sont conservés dans des layettes (*capsulae*); pour ceux-là, sauf exception, la communication n'est autorisée que successivement, ce qui ne facilite pas les dépouillements. Voici quelques indications concernant ces fonds :

a) *Miscellanea*. — 16 armoires correspondent à ce fonds [4], qui se trouve inventorié dans l'*Index* 136, de De Pretis, lequel contient des adjonctions jusqu'à 1904, au crayon. Les index déjà signalés de Garampi, *cronologico* et *alfabetico* (66-70), ont trait à la fois aux deux fonds des miscellanées. Ici, plus qu'ailleurs encore, mes indications restent sommaires; tout est à observer dans ce fonds, qui contient des pièces diplomatiques de toute espèce. Je suis l'ordre des *armaria* :

Armadio piccolo. — Sans intérêt; on en a tiré quelques inventaires sans valeur :

Arm. I. — 188 volumes. T. 20-28 : scritture di Francia (1569-1592 au moins); 29-33 : varia pour la France; 34-40 : collectanea

1. [Sickel], *Bericht....*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1885, t. VI, p. 207.
2. Cauchie, *loc. cit.*, p. 36.
3. Ceux du fonds des *Miscellanea* sont reliés en volume, d'où le nom de *Miscellanea registrorum* donné parfois à ce fonds.
4. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, t. I, p. xix et xxiii; Wirz, *Bullen und Breven*, p. xxx, xxxi.

di scritture di Francia (1662-1704); 41-42 : collectanea; 43-44 : officiers de France; 45-47 : miscellanea; 48-50 : Henri IV; 51-56 : régales; 57 : Histoire de la guerre civile de France, par le cardinal d'Avila; 58 : itinéraire de Barberini, légat *a latere* (1625); 59 : *avvisi* de Paris, par l'abbé Lami (1680-1685); 60 : guerres de religion; 155-165, 171-173 : documents ecclésiastiques sur la Savoie; 175-179 : sur Avignon et le Comtat. — Du tome 20, l'abbé Richard a tiré de nouvelles lettres de Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, auquel il avait consacré sa thèse de doctorat [1]. Cet érudit donne à la première armoire des *Miscellanea* le nom de *Miscellanea registrorum*.

Arm. II. — Cette armoire contient ce qu'on appelle les *Varia Politicorum*, 176 volumes renfermant des documents de toute espèce pour les XVIe-XVIIe siècles [2]. Je note parmi eux les t. 14 : guerres de religion; 32 : lettres du cardinal Santa, 1561-1565; 35 : abjuration de Henri IV; 36 : lettres du cardinal Ubaldini, nonce, 1607-1616; 42 : lettres du nonce, 1617-1621; 45 : lettres du nonce, 1621-1624; 49 : lettres du cardinal Ubaldini, 1607-1616; 50 : lettres de Corvieri, 1621-1624; 61 : lettres du nonce, 1644-1657; 70 : Mons. Roberti, 1644-1677; 71 : nonciature, 1613-1621; 74 : nonciature, 1621-1624; 75 (double 76) : nonciature, 1644-1656; 81 : chiffres pour 1644-1654; 87 : chiffres, 1655-1687; 90 : chiffres, 1667-1669; 94 : chiffres, 1670-1676; 95 : copies de traités français; 100 : chiffres, 1670; 106 : Louis XIV et Rome; 109 : négociation sur Saluces, 1600; 112 : *relazione di Francia*; 113 : id.; 133 : lettres du nonce M. Barberini; 135 : id.; 138 et 139 : nonciature extraordinaire de France. — D'après le t. 70, C. Manfroni a publié le diaire du cardinal Aldobrandini en France [3].

1. *Une nouvelle correspondance de Pierre d'Épinac*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1901, t. VI, p. 147-157.

2. Un certain nombre proviennent de la bibliothèque Pio, depuis 1879. Les 112 premiers ont été inventoriés par Contoleri et Bissaiga (*Arm.* XXXVIII, t. 41. Cf. Hinojosa, *loc. cit*, p. XLI).

3. *Nuovi documenti intorno alla legazione del cardinale Aldobrandini in Francia*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1890, t. XIII, p 101-150. — Je signale une autre étude afférente à cette série et à l'A. 3 : A. Pieper, corrigeant Müller pour sa publication d'une *Relazione dello Stato dell' Imperio e della Germania* (1621), dans l'*Hist. Jahrbuch*, 1881, t. II, p. 388-415.

Sur un événement italien qui a intéressé de très près la France, le sac de Rome de 1526 [1], L. Fumi a publié une curieuse lettre de l'évêque de Bayeux, orateur de François Ier à Venise, au dataire Gian Matteo Giberti [2]. Le docteur Schlecht, de la *Görres-Gesellschaft*, a constitué, en 1899, l'inventaire des *Varia Politicorum*, jusqu'ici, je crois, non publié [3].

Arm. III. — 239 volumes. Cette armoire, comme la précédente, a été augmentée, au courant du XIXe siècle (1878), de nouveaux documents. Je note les t. 3 : Rome et la France sous Alexandre VII; 7 : Parlements de France; 18 : Arrêts du Parlement de Paris; 20-22 : Rome et la France sous Innocent XI; 23 : Église de France sous Innocent XII; 37-41, 46, 47 : *Miscellanea* sur la France; 69 : relation sur la paix de Nimègue; 71 : relation sur la France; 303 : décrets de l'Université de Poitiers sur l'Immaculée Conception;

Arm. V [4]. — 166 volumes. Elle contient des documents concernant avant tout les intérêts généraux de l'Église et les intérêts spéciaux des États du Saint-Siège. Les t. 171-202 concernent les années 1786-1834; les t. 172-173, en particulier, contiennent des imprimés utiles pour l'histoire de la République romaine. A partir du t. 202, commence une série de *bandi* en ordre alphabétique, acquis pour la plupart par Benoît XIV de l'éminent Gertili;

Arm. VI [5]. — 114 volumes. On y trouve des documents sur les ordres monastiques et des textes hagiographiques [6]. Je note les tomes 85 : constitution des religieuses de l'Assomption de Paris; 98 : *statuta gallicana*. Le t. 137 renferme des *diarii del 1788 e 1825*;

Arm. VII. — 111 volumes. Documents sur l'état religieux des provinces pontificales (visites);

1. On a publié beaucoup de documents sur cet événement, dont il serait peut-être utile d'établir la bibliographie.
2. Dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1900, t. XXIII, p. 284-291, d'après le tome VI.
3. Il existe un *Armario II superiore* qui contient la *Bibliothèque Pio* V. p 317).
4. L'*A*. IV n'a pas été inventoriée dans l'*Index* 136.
5. Cette armoire, comme les suivantes, a reçu diverses adjonctions en 1878.
6. Je note le t. 124, vie de sainte Colette, XVe siècle.

Arm. VIII. — Documents sur la congrégation de l'état des réguliers (Jésuites; missions de Chine), sur la congrégation d'Avignon, 1642-1664 (t. 86-88), sur la *congregatio Palatinatus*, 1624-1631 (t. 89-92), sur le concile de Trente (t. 329);

Arm. IX. — 85 volumes. Documents sur les États pontificaux, la *congregatio confinium*, la *Sacra Consulta;* procès divers. Je note les t. 149 : lettres d'Ubaldini; 188 : nonciature de Mons. Bargellini [1]; 258 : lettres du cardinal de Noailles;

Arm. X. — 132 volumes. Documents sur l'Inquisition au xviie siècle, sur la propagande; procès. Je note les t. 117-133 : concile de Trente et Congrégation du Concile; t. 139 et seq. : papiers sur Alberoni [2];

Arm. XI. — 202 volumes. Écrits polémiques sur les droits du Saint-Siège; sur les cardinaux; vies de papes et de cardinaux; conclaves; serments de fidélité du pape [3]. Je note les t. 185 : vie du cardinal Mazarin; 202 A : *motu proprio* de Pie VII sur la réforme économique; 203 : plan de réforme, 1814;

Arm. XII. — 148 volumes. Diaires; actes consistoriaux depuis 1498; les t. 100 et 101 constituent des index des diaires;

Arm. XIII. — 149 volumes. Diaires : papiers des cérémoniaires [4];

Arm. XV [5]. — Documents sur l'organisation du gouvernement pontifical; conclaves. Je note les t. 51 : déposition de Jean de Paultret sur la mort du duc de Guise; 54 : relation d'un voyage en France et en Espagne; 57 : *collectanea ad historiam Lugdunensem*; 59 : lettres des légats au concile de Trente (1562 et 1563); 72-74 : registre des lettres du cardinal Mazarin;

1. V. p. 309, la note 2, concernant l'étude de Cauchie sur le nonce Bargellini.

2. Utilisés par F. Pometti, *Studii sul pontificato di Clemente XI*, dans l'*Archiv. della Soc. rom. di storia patria*, 1898, t. XXI, p. 279-457; 1899, t. XXII, p. 109-179; 1900, t. XXIII, p. 239-276 et 449-515.

3. Cf. Buschbell, dans la *Römische Quartalschrift*, 1900, t. XIV, p. 131-136.

4. Au fol. 67 et v° de l'Inventaire de De Pretis se trouve un catalogue d'acquisitions : « libri che la Santità di nostro signore Benedetto XIII ha fatti comprare dalla Libraria del cardinal Ottoboni, oltre le lettere delle nunziature notate a suo luoghi. » Ce sont surtout des diaires.

5. L'*A*. XIV n'est pas inventoriée, à moins que le catalogue signalé dans la note précédente, et mal situé dans l'Inventaire de De Pretis, n'y corresponde.

106 : documents sur la France et la Savoie ; 144 : monastères de France ; 151 : état religieux de la France au XVIII[e] siècle ; 154-157 : lettres de Benoit XI à l'archevêque de Tencin (1742-1758) ; 158 : itinéraire de Pie VII par Mons. Alfieri ; 175 : papiers originaux sur les archives romaines pendant le gouvernement français [1].

b) Castel S. Angelo. — Les archives du château Saint-Ange, incorporées en 1798 [2], sont formées par un certain nombre de documents considérés comme importants par la papauté, groupés, sous Pie VII [3], en *fascicoli*, mis dans des layettes (*capsulae*) et répartis entre trois groupes d'armoires :

1° *Armari superiori*, anciennement au nombre de 18. D'après Kehr [4], les armoires 17 et 18 n'existent plus ou ont été considérablement bouleversées. Voici, pour les autres, selon Wirz [5], le nombre de layettes par armoire : 12 pour 1, 2, 4, 8, 9, 11 ; 7 pour 5 et 7 ; 9 pour 3 ; 6 pour 10, 12, 17, 18 ; 14 pour 13 ; 15 pour 14 ; 13 pour 15 ; 21 pour 16. Dans l'armoire 11, *caps.* 4, L. Madelin a retrouvé pour 1516-1524, plus ou moins incomplets, les dossiers réunis sur les candidats aux bénéfices ecclésiastiques selon la teneur du Concordat de 1516 [6]. L'armoire 14 contient des documents sur les guerres de religion ;

2° Deux armoires supplémentaires dénommées *Ordine I* et *Ordine II* [7] ;

3° *Armari dei fasci* ou *superiori*, au nombre de 13, numérotées de A à M [8]. Il paraît bien que seules les armoires C, D et E conservent des documents utilisables, particulièrement pour la France, l'armoire C (*caps.* 2, *fasc.* 19 : Francia ; 22 : Francia Viennensis ; 23 : Comtat-Venaissin) [9].

1. On a conservé ici deux témoignages de l'activité de M. Marini : t. CXLI, *Codex diplomaticus Ruteno-moscovitus...*, et t. CL, *Monumenta Britannica*.
2. V. p. 264.
3. Berlière, *loc. cit.*, p. 18-19.
4. Dans les *Nachrichten....* de Göttingen, 1900, p. 116.
5. *Loc. cit.*, p. XXXII.
6. *Les premières applications du Concordat de 1516*, dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 323 sq.
7. Wirz, *loc. cit.*, p. XXXII.
8. Id., *ibid.*
9. Cf. Guérard, *loc. cit.*, p. 23.

Pour ce fonds, si inconsistant, où les gains et les pertes ne sont pas dénombrés [1], j'ai signalé les *Index* 66-67 (numérique sommaire) et 69-70 (chronologique). C'est d'après eux que je signale encore : A. 2, 3, 11-15, lettres de Henri II, roi de France, insistant auprès de Jules III pour l'extension à la Bretagne et à la Provence des dispositions du Concordat; A. 3, 3, numéro 16, concordat de 1516; A. 5, 5, numéro 10, accord de François Ier et Léon X touchant la Turquie; A. 11, 11, numéro 52, *Scriptura rerum agendarum et tractandarum per Leonem X et Franciscum I*; A. 15, 2, numéro 42, traité du Saint-Siège avec la France sur le commerce des livres, 7 juin 1785.

c) Instrumenta miscellanea. — Les documents originaux qui constituent ce fonds, répartis entre les années 996-1542, sont également contenus dans des *capsulae*, et sont communiqués séparément avec de grandes précautions. Actuellement, on ne peut atteindre ces documents qu'en indiquant la période ou l'année pour laquelle on fait des recherches. En 1902, un index de ce fonds était en préparation [2]. En tout cas, le répertoire chronologique de Garampi y renvoie fréquemment.

5° Fonds modernes.

En attendant que L. Madelin ait réalisé sa promesse d'une note sur les fonds contemporains des Archives du Saint-Siège [3], sur lesquels les renseignements font à peu près défaut, je réunis ici quelques brèves indications. D'une façon générale, les communications, à l'*Archivio segreto*, s'arrêtent à l'année 1815; néanmoins l'abbé Terlinden, un Belge, a reçu, au courant de 1904, du cardinal secrétaire d'État, la permission d'étudier les documents postérieurs, — permission refusée à l'abbé

1. Fabre, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 14; Berlière, *loc. cit.*, p. 19, n. 1.
2. Wirz, *loc. cit.*, p. XXXIII. Cf. Guérard, *Petite Introd.*, p. 24.
3. *Pie VI et la première coalition....*, dans la *Revue historique*, 1903, t. LXXXI, p. 5, n. 7. On peut regretter que le cardinal Matthieu, pour son livre sur le *Concordat de 1801* (Paris, 1903, in-8), n'ait point donné, dans sa préface, une étude des sources. Les pièces mêmes de son appendice sont sans indication de cotes.

Dubrulle, peut-être parce qu'il n'était que Français. Au reste, je ne saurais signaler aucun travail d'inventaire qui se réfère aux fonds modernes de l'*Archivio segreto*, et, comme je l'ai déjà dit, la dernière fiche du répertoire Garampi-Pistolesi concerne l'année 1808. Pourtant, passé 1789, l'érudit doit se mettre en quête des fonds modernes, où il trouvera un supplément d'information aux fonds énumérés sous les quatre précédentes rubriques, et pour certaines questions que les brutalités des événements ont rendues plus particulièrement franco-romaines, c'est proprement à ces fonds modernes qu'il devra dès l'abord avoir recours. C'est à son ingéniosité à tirer parti des quelques ouvrages publiés qui en sont sortis, des rares savants qui les connaissent : là encore, il pourra regretter la discrétion abusive ou l'ignorance des règles critiques, qui fait que certains d'entre eux ont dédaigné d'indiquer leurs sources [1].

1° *Emigrati* ou *Charitas S. Sedis*. — Les 60 volumes de ce fonds, enfouis après le pontificat de Pie VI pour les soustraire aux chances de destruction et réunis par Pie VII à l'*Archivio segreto* en 1805, concernent l'œuvre d'hospitalisation des réguliers et séculiers français émigrés dans les États pontificaux, que

1. Tel le cardinal Mathieu, comme je le fais observer dans la note précédente ; tel J. Carini, qui publie dans le *Spicilegio romano* (t. I, seul paru, Roma, 1890-1891, in-8, p. 160-161), une lettre de Louis XVI à Pie VI, d'après l'autographe ; tel enfin I. Rinieri, dans les livres signalés ci-dessous. Et ici, je ne fais allusion qu'aux ouvrages modernes, non aux recueils de documents romains, publiés sans indications de sources, et qui n'ont que présomption d'authenticité. Cf. comme types : G.-B. Tavanti, *Festi del S. P. Pio VI con note critiche, documenti autentici e rami allegorici*, Italia, MDCCCIV, 3 vol. in-4 ; abbé Serafino Viviani, *Témoignage de l'Église de France sur la Constitution civile du clergé*, Rome, 1791-1794, 16 vol. in-12 ; abbé d'Hesmivy d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de N. T. S. P. le pape Pie VI*, Rome, 1794-1795, t. I seul paru, in-8 ; Cardinal Sala, *Documenti relativi alle contestazioni insorte fra la Santa Sede ed il governo francese dal 1801 al 1814*, s. l., 1833-1834, 6 vol. in-8. Les collections de Guillon et de Barruel, celle qui a paru, anonyme, à Augsbourg, des décisions du Saint-Siège de 1790 à 1800, et qu'on a attribuée au canoniste Zallinger n'ont point même, absolument parlant, cette présomption. Enfin, un ouvrage plus critique, celui du P. Aug. Theiner (*Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800*, Paris, 1857-1858, 2 vol. in-8) renferme, au moins pour la première partie, beaucoup de documents non cotés.

dirigea Mgr Caleppi [1]. Il faut y joindre un volume, découvert par l'abbé Henri Surrel de Saint-Julien, actuellement rangé parmi les *Indices* (numéro 236 A), et contenant un rapport au pape de Mgr Caleppi ; on trouve un autre exemplaire de ce rapport dans la Vaticane (ms. 8268). Ce fonds, dont j'ai entrepris le dépouillement méthodique, utilisé déjà par le P. Theiner pour le tome II de ses *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800*, contient autre chose que des lettres de prêtres sur les événements de leur malheureux séjour en Italie ; on y trouve des documents directs sur les faits historiques contemporains, surtout les éléments pour tracer un tableau de l'état intellectuel et moral du clergé émigré, et aussi diverses pièces sur des hommes importants de l'Église à cette époque, comme l'abbé Maury, Emery, etc., et les membres du clergé romain.

2° *Francia-Italia. Appendice : epoca napoleonica per gli anni 1798-1815.* — Ce fonds contient au moins 130 articles importants, dont 23 cartons pour la France et 25 pour l'Italie [2]. On y trouve en particulier les originaux des lettres de Napoléon Ier, que les éditeurs de la *Correspondance* ont publiées d'après les minutiers. Ces originaux sont très endommagés. L'abbé H. Surrel de Saint-Julien en a tiré quelques lettres inédites, dont une sur le voyage de Pie VII en France pour le sacre [3]. Mais il a été utilisé surtout, en même temps que la *Nunziatura di Francia*, par les derniers historiens du Concordat : le P. Ilario Rinieri, rédacteur à la *Civiltà cattolica* [4], le cardinal

1. V. Pierre, *Le Clergé français dans les États pontificaux*, dans la *Revue des questions historiques*, 1902, t. LXXI, p. 126; abbé H. Surrel de Saint-Julien, *L'œuvre pontificale des émigrés français et son organisation, Mgr L. Caleppi*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1897, t. II, p. 327-341 ; A. Theiner, préface au t. II de l'ouvrage cité dans la note précédente.

2. *Civilta cattolica*, 18 mars 1899, p. 663.

3. *Lettres et diplômes inédits de Napoléon, tirés des archives vaticanes*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1897, t. II, p. 541 sq.

4. *La diplomazia pontificia nel secolo XIX*. T. I : *Il Concordato tra Pio VII e il primo Console anno 1800-1802*. T. II : *Riconciliazione del Talleyrand e de' preti di second' ordine. Il congresso di Lione. Concordato tra la S. Sede e la Republica italiana (1801-1805)*. Roma, 1902, 2 vol. in-8. Le t. I a

Mathieu [1] et Boulay de la Meurthe [2]. Il est à croire que ce fonds serait plus riche encore qu'il n'est, si, à Rome même, n'avaient pas péri beaucoup de pièces [3], en partie par la volonté du cardinal Consalvi [4].

3° *Corrispondenza Consalvi-Pacca nel tempo del congresso di Vienna (1814-1815).* — Je ne connais ce fonds que par les récents extraits du P. I. Rinieri [5], qui néglige, d'ailleurs, de fournir les éclaircissements qu'une pareille publication semble comporter [6]. Mais d'après cette publication même, on peut juger de ce que le dépouillement de fonds peut ajouter aux documents

été traduit en français par l'abbé Verdier, Paris-Albi, 1903, in-8. Le P. Rinieri, si sévère pour le livre de Theiner (t. II, p. VII), n'a guère plus de critique, et n'indique ses sources que par hasard (p. II, n. 1); des appendices aux deux tomes contiennent des documents inédits.

1. *Le Concordat de 1801*, Paris, 1903, in-8. Le cardinal Mathieu a employé en outre les papiers du château de la Jonchère et l'*Esame del Trattato di Convenzione....*, tiré sur l'ordre de Pie VII à un petit nombre d'exemplaires pour les cardinaux, dont la plupart des exemplaires, rentrés à la secrétairerie d'État, furent détruits. Cf. le C. R. de A. Rambaud, dans le *Journal des Savants*, février 1904, p. 99, et L. Madelin, *Le cardinal Mathieu historien*, dans la *Grande Revue*, 15 juin 1904, p. 482-496.

2. *Documents sur la négociation du Concordat*, t. VI, supplément. Paris, 1905, in-8. On pourra peut-être reprocher à ce dernier savant certaines insuffisances dans les indications de cotes.

3. Le P. Theiner, *Hist. des deux Conc.*, t. I, p. 17, 88, 117, etc., prétend qu'il y a au Vatican fort peu de documents sur la question. Cf. Mgr Chaillot, dans les *Analecta juris pontificii*, 1878, t. XVII, p. 34, et Boulay de la Meurthe, *loc. cit.*, t. VI, p. IV, n. 2.

4. Boulay de la Meurthe, *Les documents sur la négociation du Concordat...*, t. I, Paris, 1891, in-8. Avant-propos, p. XX. — On sait que cette publication, faite pour la Société d'histoire diplomatique, comprend 3 vol. (1891-1893), tirés des Archives des affaires étrangères. — Je note ici subsidiairement que le *Fondo Gesuitico* de la *Biblioteca Vittorio Emanuele* (Nationale) de Rome contient beaucoup de copies ou d'analyses de documents pour cette période, ainsi qu'en fera foi le catalogue des manuscrits d'histoire française de ce fonds, que je suis en train de préparer.

5. *Corrispondenza inedita dei cardinali Consalvi e Pacca nel tempo del Congresso di Vienna (1814-1815) ricavata dall' archivio secreto vaticano*, Torino, 1903, in-8. Il s'agit d'un fonds particulier, puisque Rinieri donne la numérotation des pièces, qui ne se superpose pas à la sienne propre. Cf. le compte rendu de G. Gallaresi, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1er janvier 1905, p. 158-172.

6. C'est ainsi qu'il dit : « La sede di queste lettere, è superfluo accennarlo, è l'archivio vaticano ». De même, le P. Rinieri n'indique pas la source du

publiés par Schoell et Klüber [1], de ce qu'il peut modifier des allégations des mémoires de Consalvi [2].

4° *Carte Caleppi.* — Caleppi a joué dans la diplomatie pontificale sous Pie VI un rôle fort important, aussi bien dans l'organisation de l'œuvre des émigrés que dans la préparation de la paix avec la République française [3]. Ses papiers ont été cédés au Vatican à sa mort. Ils constituaient une source importante pour les conférences contradictoires du gouvernement pontifical avec Bonaparte et pour la politique du consistoire à la fin du XVIII° siècle. En 1897, au moment où le vicomte de Richemont les utilisa, ils n'étaient pas encore classés [4].

***

La curiosité de l'historien ne doit pas se limiter à l'*Archivio segreto*, pourtant si incommensurablement riche en documents de toute espèce. A côté de l'*Archivio segreto* subsistent en effet d'autres dépôts d'archives qui se rattachent directement aux administrations spéciales, anciennes ou actuelles, du Saint-Siège [5]. L'*Archivio segreto* sera comme les Archives nationales du gouvernement pontifical, à côté desquelles il serait dangereux de négliger les archives des différents ministères. De là, il me semble, la nécessité de grouper ici quelques indications sur les dépôts annexes de l'*Archivio segreto* [6].

diaire si curieux du marquis de San Marzano, plénipotentiaire du roi de Piémont, publié dans son Introduction, p. XLVII-LXXXII.

1. *Recueil des pièces officielles relatives au Congrès de Vienne*, Paris, 1816-1818, 6 vol. in-8; *Geschichte des Wiener-Congresses*, Erlangen, 1815, 10 vol. in-8.

2. Publiés par Crétineau-Joly, Paris, 1866, in-8. Sur Consalvi, v. encore p. 309 et 313.

3. De Rossi (père du commandeur), *Memorie intorno alla vita del cardinale Lorenzo Caleppi ed alcuni avvenimenti che lo riguardano*, Roma, 1843, in-8.

4. *La première rencontre du pape et de la République française; Bonaparte et Caleppi à Tolentino*, dans le *Correspondant*, nouv. série, 1897, t. 152, p. 801-848.

5. Sur l'organisation actuelle des services du Saint-Siège, je renvoie à Félix Grimaldi, *Les Congrégations romaines*, Sienne, 1890, in-8, et aux fascicules annuels de la *Gerarchia cattolica*. On peut encore utiliser Bangen, *Die römische Curie, ihre gegenwärtige Zusammensetzung und ihr Geschäftsgang*, Münster, 1854, in-8.

6. Cf. A. Gottlob, *Das vaticanische Archiv*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1885, t. VI, p. 272

1° *Archivio consistoriale.* — L'importance du consistoire, assemblée délibérative des cardinaux, est considérable à partir du XVIe siècle [1]. Il y a alors deux espèces de réunions : les secrètes, ou ordinaires, où sont créés les cardinaux, les patriarches, les grands dignitaires de l'Église, et où la politique générale est abordée ; les extraordinaires, où on s'occupe des béatifications et canonisations, où les princes et leurs envoyés sont reçus [2]. Des unes et des autres étaient tenus des procès-verbaux qui constituent justement ces *atti consistoriali*, matériaux principaux de l'*Archivio consistoriale* [3]. Aussi, dès 1551, on songea à réunir ces *atti* dans un dépôt spécial d'archives [4]. Mais c'est Urbain VIII qui, en 1625, créa ce dépôt, dont le premier custode fut Lauro, secrétaire du consistoire [5].

L'*Archivio consistoriale*, dont l'entrée se trouve sur le *Cortile san Damaso*, est absolument fermé, sous la dépendance immédiate du cardinal secrétaire d'État [6]. Tombé peu à peu dans le plus grand désordre, il a été reconstitué sous le pontificat de Léon XIII. L. Pastor en a dressé un état très sommaire qui donne seulement une vague idée de son contenu [7]; on trouve quatorze armoires numérotées, et une quinzième contenant des miscellanées curieuses :

A. I et II : Environ 90 vol. *processus ecclesiarum*, 1564-1700 ;
A. III et IV : 100 vol., id., 1701-1792 ;
A. V : 30 vol., id. ; 20 vol. *juramenta fidelitatis et professionis fidei ;*

1. Cardinal Palæoti, *De sacri consistorii consultationibus*, Roma, 1592, in-4.
2. J. Korzeniowski, *Excerpta ex libris manuscriptis archivi consistorialis romani MCCCCIX-MDXC....*, Cracovie, 1890, in-8. — Publication de l'*Expeditio romana* polonaise, et intéressant l'histoire de la Pologne. La préface, mal ordonnée, comme le livre, contient des renseignements à retenir.
3. G. Bourgin, *Le diaire caméral de 1439-1486*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1904, t. XXIV, p. 277 sq.
4. J. Korzeniowski, *loc. cit.*, p. 3, n. 1 ; Cauchie, *loc. cit.*, p. 41.
5. Beltrani, *F. Contoleri*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1879, t. II, p. 189, n. 2.
6. Brady, *The episcopal succession in England*, t. I, p. VII
7. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zur Wahl Pius' II*, Freiburg i/B., 1886, in-8, t. I. *Anhang XVI*, p. 642, n. 1. — Cf. 4e éd., sans modification (éd. de 1901), p. 794-798.

A. VI : 30 vol. *praeconia et propositiones* (depuis le XVIIe siècle, avec quelques *atti* pour Jules III ; ce sont des renseignements officiels sur l'état de la religion dans les divers pays) ; 30 vol. *processus ecclesiarum*, XVIIIe siècle ;

A. VII : *Acta consistorialia*, 1589-1717, 85 vol. ;

A. VIII : id., 1717-1772. L. Pastor n'a pu en inventorier le contenu ;

A. IX : id., 1772-1817, 60 vol. ;

A. X : id., 1409-1701, 50 vol. ;

A. XI : id., 1523-1790, 60 vol. ;

A. XII : id., 1529-1700, 110 vol. ;

A. XIII-XIV : N'a pu les inventorier, parce qu'on était en train de les ordonner.

Les originaux commencent justement avec l'année 1517, — le XVe siècle n'étant représenté que par des copies. Ces archives ont été fort peu utilisées. En dehors des extraits de J. Korzeniowski pour l'histoire de la Pologne, 1409-1590 [1], de la publication de l'*American Catholic Historical Society* sur les sièges épiscopaux de la nouvelle Espagne [2], des contributions, pour l'extrême fin du XVe siècle, de K. Eubel [3] et de J.-P. Kirsch [4], des travaux de A. Schulte sur Luther [5], et de W. Friedensburg sur Innocent X [6], je ne vois nulle étude importante qui en soit sortie. Cela tient évidemment aux difficultés de leur accès. Il est vrai de dire qu'en dehors de l'*Archivio consistoriale* on trouve beaucoup d'actes consistoriaux : il en a été, en effet, de ceux-ci, comme des documents diplomatiques ; les cardinaux, membres du consistoire, ne se sont pas fait faute de mettre de côté, pour leurs bibliothèques, des copies des documents que leur curiosité ou leurs intérêts leur avaient désignés. C'est

1. V. p. 333, n. 2.

2. *Records of the....*, Philadelphia, 1898 et 1899, t. IX-X.

3. *Aus dem päpstlichen konsistorialen Archiv, Band C 303*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1899, t. XIII, p. 285-288. Ce volume contient l'original des provisions pour 1489-1503, et le procès-verbal des consistoires pour 1492-1513.

4. *Die Statuten der Santa-Hermandad*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1900, t. XIV, p. 120-127.

5. *Die römischen Verhandlungen über Luther 1520, aus den atti consistoriali 1517-1523*, dans les *Quellen und Forschungen.....*, 1904, t. VI, p. 32-52 et 173-175.

6. *Regesten....*, dans les *Quellen und Forschungen....*, 1902, t. IV, p. 241.

ainsi que W. Friedensburg, pour le premier tome des ***Nuntiaturberichte***, a eu recours, en ce qui concerne les actes consistoriaux, aux seules bibliothèques [1]. La bibliothèque Barberini, en particulier (aujourd'hui incorporée à la Vaticane), est riche en actes, dont elle comprend 81 volumes [2]. Plus proche même, l'*Archivio segreto* renferme beaucoup de documents consistoriaux, en partie éparpillés dans les diverses armoires, en partie groupés, au nombre d'environ 100 volumes, dans l'armoire XII des ***Miscellanea*** [3]. Toute l'activité du corps cardinalice considéré au point de vue financier se trouve consignée non dans les documents de l'*Archivio concistoriale*, mais dans ceux qui, de la *Camera collegii*, sont restés agrégés à l'*Archivio Camerale* [4]. St. Ehses a même constaté que, pour le pontificat de Clément VII, l'*Archivio segreto* est plus riche que l'*Archivio consistoriale* [5]. On trouve même, selon le P. Ehrle, des actes consistoriaux dans les archives des cérémoniaires [6].

2° *Congrégation des affaires extraordinaires.* — C'est le conseil des cardinaux appelés par le pape pour donner leur avis sur les affaires politiques importantes. Les archives de cette congrégation sont naturellement riches en documents du plus haut intérêt, mais elles sont en principe interdites. Cependant le cardinal Mathieu, pour son *Concordat*, et Boulay de la Meurthe, pour son tome VI, ont pu les utiliser.

3° *Archivio della Rota.* — La Rote servait de tribunal d'appel pour les causes civiles de l'État romain, et pour les causes spi-

1. I, t. I, p. XXIV.
2. Pastor, *loc. cit.*, p. 643. — Cf. J. Korzeniowski, *loc. cit.*, p. 54 sq.
3. Pastor, *loc. cit.*, p. 644. V. p. 326. — Le P. Eubel signale le t. 121 comme contenant des provisions pour 1409-1433 (*Römische Quartalschrift*, 1899, t. VIII, p. 285).
4. A noter ici que, jusqu'à Eugène IV, la *Camera Collegii* est restée sans local (Cf. Baumgarten, *loc. cit.*, p. XXVII).
5. *Aus den Consistorialakten der Jahre 1530-1534* (*Gründung von Bisthümern in Amerika ...*), dans la *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, p. 220-236. — Ehses signale aussi le Cod. Vat. 3457 comme intéressant les consistoires de Clément VII (fol. 253-332) et de Paul III (fol. 333-497), ainsi que les *Varia Polit.*, t. XLVI, fol. 109-203.
6. Dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, 1889, t. V, p. 597. — Cf. L. Pastor, *Geschichte der Päpste*, 4e éd., p. 797, n. 1.

rituelles jugées à Rome [1]. Ses archives, qui remontent à la fin du xv[e] siècle, ont suivi le sort de l'*Archivio segreto*, car elles se trouvaient aussi au Vatican, dans le *palazetto* construit par Pie IV et restauré par Grégoire XVI près du Belvédère [2]. Elles furent réorganisées par le même Grégoire XVI en 1838, malmenées par les républicains et en partie brûlées en 1849. Elles comprennent deux sections : l'*Archivio segreto della Rota*, sur lequel je ne sais rien, et l'*Archivio notarile*. Les travaux pour cette deuxième section furent interrompus en 1870, en conséquence de la suppression des *notai rotali*; par suite de l'anéantissement du gouvernement pontifical, il n'y eut plus qu'un office pour toutes les causes. L'avocat Sagnori, devenu président des offices de la Rote en 1885, se crut obligé d'en réorganiser les archives, et c'est à lui, outre l'historique précédent, qu'est dû l'inventaire sommaire suivant [3] :

A. *Archivio degli uffici :*

1° Manuali e broleardi delle citazioni e degli altri atti dall' anno 1441 al 1800 [4];

2° Documenti esibiti dall' anno 1600 al 1802;

3° Posizioni o ristretti di fatto e di dritto, 1627-1870;

4° Decisioni del Tribunale supremo della segnatura, 1694-1700 : 148 volumes;

5° Risoluzioni della sacra congregazione del buon governo, 1671-1698 : 28 volumes;

6° Copie autentiche dei processi degli atti giudiziali avvenuti prima dell' appello alla sacra Rota, 1500-1800;

7° Commissioni e surrogazioni, 1628-1788 : 17 volumes;

1. Grimaldi, *loc. cit.* Elle a été organisée par Jean XXII en 1331 (Cf. Tangl, *Die päpstlichen Kanzleiordnungen von 1200-1500*, Innsbruck, 1894, in-8, p. 46).

2. Gottlob, *loc. cit.*, p. 272.

3. *Agli Eccmi e Revmi Monsignori Alessandro del Magno decano e uditori del sacro tribunale della rota romana, relazioni sul' ordinamento dell' archivio degli uffici rotali...*, Roma, 1888, gr. in-8 ;.... *dell' archivio notarile....*, Roma, 1888, gr. in 8.

4. Selon le docteur N. Hilling, cette série va de 1464 à 1800, et comprend 317 volumes (*Zur Geschichte der zweiten Romfahrt Kaiser Friedrich III im Jahre 1469*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1903, t. XVII, p. 324-327).

8° Perizie giudiziali, 1670-1819;

9° Informazioni, 1627-1669 : 16 volumes;

10° Raccolta incompleta di decisioni rotali, 1552-1723 : 28 volumes;

11° Sentenze rotali, 1504-1803 : 42 *buste* (chemises) et 3 volumes.

B. *Archivio notarile :*

1° Documenti, 1600-1802; bien classés; les documents retrouvés du XVI[e] siècle ont été mis par année de 1512 à 1599; les autres ont été classés chronologiquement ou géographiquement (par diocèses);

2° Commissioni e surrogazioni; bien classés, avec des documents annexes, 1480-1792;

3° Sentenze, originales, série chronologique, 1487-1803;

4° Perizie giudiziali, 1670-1819 [1];

5° Posizioni rotali, 1627-1869 [2];

6° Processi di atti giudiziali;

7° Libri dell' archivio segreto;

8° Documents divers : comptes, mémoires envoyés à Pie VI en juillet 1791, procès agités après la prise de Rome au Tribunal et à la Cour d'appel.

4° *Archivio della segnatura di grazia.* — L'administration de la signature a pour but l'apposition des décisions papales sur les requêtes de toute espèce qui sont soumises au chef de l'Église. Sur les archives de cette administration, conservées dans le même endroit que celles de la Rote [3], je n'ai rien trouvé.

5° *Congregazione del Concilio.* — Je ne fais que noter ici, pour mémoire, cette importante congrégation, dont les procès-verbaux, qui existent au nombre de 4000 volumes [4], intéressent l'histoire religieuse et politique. On sait que la papauté jugea utile la constitution d'un corps chargé de veiller à l'ap-

1. Cette série se superpose parfaitement à la huitième du groupe précédent, et l'on peut se demander si on a affaire à deux séries distinctes.

2. Même observation touchant la série 3.

3. Gottlob, *loc. cit.*, p. 272. Le conservateur est actuellement Mgr Ilario Passerini.

4. Hinojosa, *loc. cit.*, p. LIV.

plication de la contre-réforme. La dernière session du concile de Trente avait eu lieu le 4 décembre 1563; par la bulle *Alias non nonnullas*, du 2 août 1563, Pie IV établit une congrégation de huit cardinaux qui devaient décider des points litigieux laissés en suspens par le concile, et établir, en quelque sorte, la jurisprudence canonique et liturgique de l'Église moderne [1]. Les papiers de cette congrégation sont-ils groupés, ou éparpillés dans divers fonds, — comme celui du concile, — c'est ce que j'ignore, et il conviendrait aussi de savoir dans quelle mesure la congrégation du concile agit encore de notre temps.

6° *Archivio della Biblioteca.* — La Vaticane est une des plus riches bibliothèques du monde en manuscrits, et les savants qui l'ont constituée ont joué un rôle important dans l'histoire de l'érudition internationale. L'histoire de l'érudition française peut par suite tirer parti, en dehors des manuscrits mêmes, des papiers qui constituent les archives particulières de la Vaticane. C'est d'elles qu'on a tiré quelques lettres d'Angelo Mai, dont la besogne, à partir de 1819, a été si considérable [2], c'est avec elles que Mgr Legrelle a pu dresser une liste des bibliothécaires vaticans au XIX[e] siècle [3].

7° *Archivio dei ceremoniari.* — Le cérémonial a joué à la cour pontificale, comme dans toutes les autres, un rôle fort important : il fut bientôt nécessaire de codifier, en quelque sorte, les règles du protocole romain. D'autre part l'Italie a toujours produit des individus soucieux de consigner dans des journaux personnels (*diari*) les événements dont ils étaient témoins [4]. De ce double courant sortent les diaires des cérémo-

1. D[r] A. Hackenberg, *Zu den ersten Verhandlungen der S. Congregatio Cardinalium Concilii Tridentini Interpretum (1564-1565)*, dans la *Festschrift zum Elfhundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo-Santo in Rom*, hgg. von St. Ehses, Freiburg i/B., 1897, gr. in-8, p. 221-233. Les premiers décrets de cette congrégation se trouvent dans le t. CIV du *fondo del Concilio*, et Hackenberg les publie, p. 223 sq.

2. Publiées par J. Carini, dans le *Spicilegio vaticano*, t. I (seul paru), p. 385-393.

3. Publiée par Dengel, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1904, t. XXXV, p. 310, en note.

4. Abbé G. Constant, *Les maîtres de cérémonies du XVI[e] siècle*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1903, t. XXIII, p. 321-322.

nies (*diaria ceremoniarum*), qui, très personnels encore avec Burchard, Grassis [1] et Biagio [2], ne tardent pas à devenir officiels et obligatoires [3]. Ce sont ces diaires qui constituent le fonds des archives des cérémoniaires [4], dont l'abbé G. Constant a tiré parti pour le XVIe siècle [5], et le professeur russe E. Schmourlo pour le règne de Pierre le Grand [6]. Ce n'est pas d'ailleurs la seule espèce de diaires que l'historien doive consulter; les diaires de conclaves, qui constituent une série du fonds des *Lettere*, les journaux de voyages sont des documents également précis. D. Gregorio Palmieri a donné sur ces archives quelques indications [7].

8° *Archivio della Computisteria*. — Si les diaires des cérémoniaires permettent de se rendre compte de la façon dont les étrangers étaient reçus à la cour du Saint-Siège, les *ruoli di famiglia* ont un intérêt indirect de même ordre, mais encore moins patent. Ces rôles de famille sont les états du personnel payé de la cour pontificale; et je ne vois d'autre utilité de les consulter que pour se rendre compte de la proportion d'étrangers admis dans les services pontificaux [8], et aussi, à un point de vue moins exclusif, pour vérifier l'état externe, pour ainsi dire, des grandes administrations vaticanes. C'est un genre de services analogue que peuvent rendre tous les annuaires, et, en ce qui concerne Rome, les fascicules de la *Gerarchia cattolica*. Ces *ruoli di famiglia*, renouvelés deux fois par an, le 1er mai et

1. Le texte se trouve dans *Miscell.* A. XII, n° 21 (et Bibl. Corsini, ms. 984). Cf. *Il diario di Leone X di Paride de Grassi maestro delle cerimonie pontificie....*, pub. par Armellini, Roma, 1864, gr. in-8; L. Frati, *Due spedizioni militari di Giulio II, tratte dal diario di Paride Grassi*, Roma, 1886, in-8.
2. Le texte se trouve dans *Miscell.*, A. XII, n° 24.
3. Constant, *loc. cit.*, p. 333-334, renvoyant aux cotes exactes.
4. Cf. le P. Ehrle, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, 1889, t. V, p. 585-602.
5. Sous le titre signalé n. 4; deux articles parus, *loc. cit.* 1903, t. XXIII, p. 161-290 et 319-344.
6. *Recueil de documents relatifs au règne de l'empereur Pierre le Grand*, t. I, *1693-1700*, Youriev (Dorpat), 1903, in-8.
7. *Brevis notitia et Catalogus archivi S. Congregationis Caeremonialis*, Roma, 1893, in-8.
8. G. Bourgin, *La familia pontificia sotto Eugenio IV*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1904, t. XXVII, p. 209.

le 1er novembre, et contenant les taux des traitements afférents à chaque fonctionnaire, étaient conservés, depuis la moitié du XVIe siècle, avec une lacune pour Grégoire XIII (1572-1585), à la *Computisteria*, chargée de procéder au paiement des soldes [1]. En 1870, les archives de ce service furent réunies à celles du majordomat, — institution que Pie X semble devoir comprendre dans ses proscriptions de réformiste. En dehors des textes médiévaux publiés sur la *famiglia* pontificale [2], on peut signaler l'édition d'un rôle pour le pontificat de Léon X, par Friedensburg [3], et d'un autre pour celui de Pie IV, par Sickel [4]. On trouve d'ailleurs à la Vaticane, Arm. 141, d'autres exemplaires utilisés par Dengel pour sa contribution à l'histoire de cette bibliothèque au XVIIIe siècle [5].

9° *Archivio della congregazione dei riti*. — D'après Hinojosa, elles contiennent environ 4000 procès de canonisation et de béatification et 2000 informations sur les prières, le culte des images [6].

10° *Archivio della penitenzeria*. — Les 4500 registres environ qui les constituent partent du XVIe siècle et intéressent, comme les précédents, l'histoire religieuse de la France [7].

11° *Archivio della congregazione dell' immunità ecclesiastica*. — Cette congrégation, formée par Urbain VIII en 1626, avait pour but de surveiller la juridiction ecclésiastique et d'obvier aux empiétements dont elle pouvait être victime. Elle comprend 3000 volumes [8].

1. W. Friedensburg, *Ein Rotulus Familiae Papst Leo's X*, dans les *Quellen und Forschungen....*, 1904, t. VI, p. 53.
2. G. Bourgin, *loc. cit.*, p. 203.
3. V. n. 2. — P. 53-71. Friedensburg emploie d'ailleurs non un rôle de la *Computisteria*, mais le ms. Vat. 8598.
4. *Ein Ruolo di famiglia des Papstes Pius IV*, dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1893, t. XIV, p. 537-588.
5. Dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1904, t. XXXV, p. 320. — Voici quelques cotes tirées de cet article : 62 : 1701, 63 : 1701, 64 : 1702, 141 : 1740, 183 : 1758, 232 : 1780, 263 : 1796, 264 : 1804.
6 *Loc. cit.*, p. LIII. Beaucoup de procès sont restés à Paris après la restitution des Archives romaines.
7. Hinojosa, *loc. cit.*, p. LIII.
8. Id., *ibid.*, p. LIV.

12° *Archivio della congregazione dei vescovi e regolari.* — Comme le précédent dépôt, celui-ci peut être utilisé pour l'histoire des établissements religieux en France, car cette congrégation s'occupait avant tout des conflits entre évêques et réguliers. On y trouvera aussi des renseignements sur l'éducation sous l'ancien régime. Le dépôt comporte environ 16000 volumes depuis la fin du xvi[e] siècle [1].

Beaucoup des dépôts susnommés sont peu accessibles, et pour la plupart je n'ai pu donner que des indications vagues et indirectes. D'ailleurs ils ne sont pas les seuls qui constituent pour ainsi dire les appendices nécessaires de l'*Archivio segreto*. Les nombreuses congrégations gouvernementales qui existaient à Rome ont laissé de grandes quantités de documents, de caractère surtout local [2]. Je n'énumère ni ces organes administratifs, ni ces archives, dont on trouvera cependant la liste dans un tableau composé par Martorelli et Daunou, au moment où il était question de les transporter à Paris, et que je résume en appendice [3].

***

Tous ces dépôts annexes de l'*Archivio segreto* sont compris dans la masse des bâtiments qu'on appelle, en gros, le Vatican. En dehors du Vatican, se trouve une administration considérable, qui semble devoir jouer un rôle de plus en plus étendu, et dont l'action paraît rivaliser, combattre même celle de la

1. Id., *ibid.*, p. LIII.

2. On trouvera aux Arch. nat., AF IV 1715, 2[e] dossier, un rapport de Pastoret, daté de 1809, fort intéressant, sur l'organisation du gouvernement pontifical à cette date. Cf. L. Madelin, *La Rome de Napoléon*, Paris, 1906, in-8.

3. V. p. 359 sqq. — Sur tous ces dépôts, on trouvera dans Arch. nat., F[1e] 147, d[r] 1, de précieuses indications, l'archiviste Martorelli, que la Consulte avait chargé d'organiser les *Archivi imperiali*, ayant fait une enquête auprès des archivistes de toutes les administrations sur les documents qu'ils détenaient. Le questionnaire envoyé par la Consulte porte sur les six points suivants : « Qual' è il nome del deposito, che a lei è confidato ; qual' è la natura delle carte, che esso contiene ; da quanto tempo esiste, e chi n'è stato il fondatore ; quali erano le spese occorrenti per la conservazione, e come si provederà alla medesima ; se v'è un Catalogo del di Lei deposito ; da quanto tempo n'è Ella il conservatore. »

secrétairerie d'État : j'ai nommé la Propagande [1]. Dans son palais de la *Piazza di Spagna* [2], la Propagande détient des documents de toute espèce. En effet, depuis le 6 janvier 1622, date de sa fondation par Grégoire XV, elle centralise les renseignements nécessaires pour organiser l'activité évangélisatrice de l'Église ; et, dans ce sens, elle ne se préoccupe pas seulement des pays neufs, où fleurit le « paganisme », mais aussi des pays vieux qu'a atteints l'hérésie. Ainsi donc l'ethnographie n'aurait pas seulement à gagner à une exploration complète de ces archives, mais aussi l'histoire religieuse, et l'histoire politique. C'est que, dans cette œuvre d'évangélisation, les nonces ont un rôle de première importance, comme en fait foi le *Libellus divisionis provinciarum orbis terrarum*, proposé le 8 mars 1622, par le cardinal Agucchia, secrétaire d'État de Grégoire XV, et qui divisait le monde en treize provinces [3]. L'histoire coloniale, d'autre part, et l'histoire de la géographie, trouveront, forcément, d'amples renseignements dans ces papiers venus de tous les coins de l'univers [4].

Les archives de la Propagande, normalement constituées depuis le début du XVII[e] siècle, furent transportées à Paris par Napoléon I[er] ; elles en revinrent à la Restauration, presque intactes [5]. Au milieu du XIX[e] siècle, on s'occupa de compléter les inventaires existants ; jusqu'en 1883, le nombre des salles de dépôt fut augmenté, et en 1882 leur accès fut autorisé pour les profanes [6]. Antérieurement à cette date, d'ailleurs, les archives

1. A ce point de vue, voir une correspondance intéressante de M. P[ernod], dans le *Journal des Débats*, 8 septembre 1904. La Propagande est actuellement dirigée par le cardinal Gotti.

2. Depuis 1633.

3. D[r] A. Pieper, *Das Propaganda-Archiv*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 86, n. 3, et p. 263-265.

4. O. Corsi, *Notizie statistiche delle missioni di tutto il mondo dipendenti della S. Congregazione di propaganda fide*, Roma, 1844, in-fol. — Aujourd'hui, la Propagande possède une importante imprimerie polyglotte.

5. Sur les pertes, cf. Pieper, *loc. cit.*, p 84. On trouve d'ailleurs des copies des documents perdus aux Archives de la Congrégation des Brefs et du Saint-Office.

6. Même au XVII[e] siècle, la règle est la non-communication. Carlo Carafa peut à peine employer ces archives pour sa *Germania sacra restaurata*, de 1630 (Pieper, *loc. cit.*, p. 259-260).

de la Propagande avaient été utilisées [1]. Leur état sommaire, que je reproduis d'après Pieper, montre qu'il reste encore énormément à faire pour les connaître :

1. *Acta Sacrae Congregationis.* — Procès-verbaux. Un volume pour 1622-1625, un pour 1626-1650; à partir de 1651, un par année ; rien pour 1809-1813, et l'on doit, pour ces années absentes, consulter le *Diario di Propaganda*, 1809-1814. Chaque volume possède un index des noms de lieu et des matières, et il existe en outre des index généraux ;

2. *Scritture originali riferite in Sacra Congregazione generale.* — Rapports et lettres des missions, résumés dans les *Acta* (sauf pour 1622-1669, 417 volumes) ; il est bon de recourir à la concordance des deux séries [2] ;

3. *Lettere della Sacra Congregazione.* — Copies des rescrits expédiés aux missions, en deux séries, la première avec le titre général, la deuxième avec celui de *lettere di Monsignore Segretario ;* les 53 premiers volumes sont des miscellanées à partir de 1622. La série ne commence qu'à 1669 ;

4. *Udienze di nostro Signore.* — Rapports du secrétaire et décisions du pape sur certaines questions réservées, à partir du 23 décembre 1666 ;

5. *Scritture non riferite* (depuis 1784 : *Scritture riferite nel congresso coll' Emmo Prefetto)* ; ou *Miscellanea.* — Écrits de missions n'aboutissant à aucune décision, classés par pays et par matières. Pour la France, jusqu'à 1877, on trouve 7 volumes ;

6. *Congregazioni particolari.* — Ce sont les papiers des commissions constituées pour des affaires spéciales. L'une des plus importantes, — qui subsiste — est la *Congregazione particolare della Cina e degli affari orientali*, réunie par Alexandre VII, permanente sous Innocent X (1677) ; ses papiers sont répartis en deux groupes :

1. Bibliographie rétrospective dans Pieper, *loc. cit.*, p. 260-263. A noter que Thomas J. Shahem considère l'ouvrage connu de O. Majer, *Die Propaganda, ihre Provinzen und ihr Rechte*, comme sujet à caution (*L'Église catholique aux États-Unis*, dans la *Revue d'hist. ecclés.*, 1900, t. I, p. 681, n. 2).

2. Parmi les 417 premiers volumes, à noter, pour la France, les t. 74, 83, 97, 100, 101.

a) *Scritture originali della c. p. dell' Indie orientali ;*

b) *Acta congregationum particularium de rebus Sinarum et Indiarum orientalium*. En 1863, la Congrégation eut un préfet et un secrétaire particuliers, et ses papiers furent désormais versés dans les *Udienze ;*

7. *Collegi e visite.* — Les papiers des collèges de missionnaires ne vont que jusqu'à 1648, et il s'agit seulement des collèges situés hors de Rome ; depuis 1648, ces papiers ont été répartis, selon les cas, dans la seconde ou la cinquième série. Les *visite*, au contraire, constituent le fonds de la série.

A ces Archives de la Propagande, il faudrait joindre celles du séminaire des Missions et celles des grands ordres. J'ai noté un grand nombre de volumes du *Fondo Gesuitico* comme importants pour l'histoire des missions d'extrême Orient. *La storia delle missioni dei Cappucini*, par le P. Rocco da Cesinale [1], est un spécimen des histoires d'ordres au point de vue propagandiste, qu'il serait bon d'avoir pour chacun d'eux.

Pour les publications officielles qu'il faut connaître avant d'aborder les archives elles-mêmes, je signalerai seulement deux recueils importants pour les faits, la doctrine et la jurisprudence.

1° *Juris pontificii de propaganda fide pars prima, complectens bullas, brevia, et acta Sanctae Sedis a Congregationis institutione (1622) ad praesens juxta temporis seriem disposita....* cura.... Raphaelis de Martinis. Roma, 1853-1900, 7 vol. in-fol. ;

2° *Collectanea S. C. de propaganda fide, sive decreta, instructiones, rescripta pro apostolicis missionariis ex tabulario S. C. deprompta*, Roma, 1893, in-4.

A côté de la Propagande, les Congrégations de l'Inquisition et de l'Index ont eu une influence prépondérante sur la conduite morale et, par suite, politique, du monde catholique. Mais je ne puis les mentionner ici que pour mémoire, car, bien entendu, elles gardent le secret le plus absolu sur les documents qu'elles détiennent.

L'Inquisition est établie au palais du Saint-Office près de Saint-

1. T. I, Paris, 1867. T. II et III, Rome, 1873. Pour les deux derniers seulement, l'auteur a employé les Archives de la Propagande.

Pierre. Encore que beaucoup de ses papiers aient dû disparaître, on y trouverait, selon Hinojosa, 7000 volumes et fascicules de procès d'hérésie, sorcellerie, bestialité, etc. [1].

Quant à l'Index, la congrégation en est établie au Vatican, où se trouvent aussi les Archives qui en proviennent, constituant 500 volumes depuis 1571. Toutefois, il est à croire que les documents du temps de Pie V (1560-1565) et des premières années de Pie IV sont également conservés au palais du Saint-Office [2].

Au palais Altemps, les archives du secrétariat des brefs, d'un caractère sans doute général, ne semblent pas offrir, d'après Wirz [3], beaucoup d'intérêt historique.



Le pape, qui fut le maître temporel de Rome et a cessé de l'être, en est toujours l'évêque. Mais ses fonctions épiscopales sont déléguées à un cardinal qu'on appelle pro-vicaire. Il y a, par suite, entre le Saint-Siège et les innombrables églises romaines, des liens constants. Il est à présumer que dans les archives au moins des grands chapitres romains, l'historien français pourra trouver à glaner des documents qui éclaireront, plus ou moins indirectement, tel ou tel fait. C'est dans ce but, d'ailleurs, que Daunou avait proposé, dès le 28 janvier 1811, le transport à Paris des documents les plus curieux des couvents, chapitres et autres établissements supprimés [4] ; la proposition acceptée par le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, aboutit à l'envoi d'une masse considérable de papiers qui, d'ailleurs, furent restitués à la Restauration et forment, on l'a vu [5], une série spéciale à l'*Archivio segreto*. D'ailleurs, dans leur manie centralisatrice, les hommes de l'Empire ne se contentèrent pas de cet envoi à Paris des documents capitulaires ou conventuels importants ; ils voulurent créer, au Collège grec à Rome, un dépôt

1. *Loc. cit.*, p. LIII. Tous les pays d'Europe sont représentés, sauf l'Espagne, qui possédait un tribunal autonome de l'Inquisition.

2. Hinojosa, *loc. cit.*, p. LIV.

3. *Akten und Bullen*, p. XXVII.

4. Arch. nat., F[19] 147, d[r] 1.

5. V. p. 265. Série des *Instrumenta*.

où seraient réunies les archives des établissements religieux et des petites administrations financières supprimées [1]. Toutes ces tentatives, cependant, auraient amené la communication plus facile de textes capitaux. Mais aujourd'hui, en Italie comme en Espagne, les archives capitulaires sont des sanctuaires à peu près interdits aux curieux, dont les investigations ont le don d'exciter la jalousie ou les inquiétudes des chanoines conservateurs, et c'est avec bien du mal que le professeur Kehr [2] et que E. Deprez [3] ont pu constituer leurs regestes d'actes pontificaux.

Sur les archives de Saint-Pierre, on pourra consulter un travail du diplomatiste L. Schiaparelli [4]. Ces archives, anciennes, ont subi beaucoup de pertes, surtout en 1527 [5]. Le plus ancien inventaire est de 1520, le plus récent de 1728.

Pour celles du Latran, il serait à souhaiter que Ph. Lauer, qui a commencé l'étude archéologique de l'église [6], et qui a dû se ménager des amis dans la place, pût établir un inventaire sommaire, ou au moins donner quelques indications.

Pour les églises secondaires de Rome, en dehors du professeur Fedele, qui a publié d'importants documents sur Saints-Cosme et Damien, sur Santa Maria nuova, dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, mais seulement pour le moyen âge, et de L. Halphen, qui prépare une étude importante sur l'administration de la ville de Rome à la même époque, je ne sache pas qu'aucune enquête historique ait été sérieusement entamée [7].

Les établissements religieux étrangers ont été davantage étu-

1. Décret du 3 septembre 1811 (Arch. nat., AF IV 579, plaq. 4565, n° 18).

2. *Papsturkunden in Rom, Erster Bericht aus den Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1900, h. 2, p. 12 sq.

3. Dans les *Quellen und Forschungen....*, 1900, t. III.

4. *Le carte antiche dell' archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano*, dans l'*Arch. della Soc. di storia patria*, 1901, t. XXIV, p. 393 sq. Joindre, pour les archives de la Confession de Saint-Pierre, un article du même, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1904, t. XXXIV, p. 406-423.

5. Schiaparelli, *loc. cit.*, p. 399.

6. Dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1899, t. XIX, p. 3 sq.

7. Je laisse de côté les innombrables études archéologiques. Comme étude d'ensemble, la meilleure est encore celle d'Armellini. Pour Sainte-Marie Majeure, cf. G. Ferri, *Le carte dell' archivio liberiano dal secolo X al XI*, dans l'*Arch. della Soc. rom. de storia patria*, 1904, t. XXVII.

diés, surtout ceux de l'Allemagne (*Campo-Santo*, *Anima*). Mgr Lacroix a donné, en 1892, un *Mémoire historique sur les Institutions de la France à Rome*, pour lequel on voudrait plus de critique et plus d'inédit. L'histoire de l'église nationale de Saint-Louis des Français a été abordée par Mgr d'Armailhacq, son supérieur actuel [1] ; et c'est d'après les registres des entrées, sorties et paiements des chapelains, que l'abbé Henri Surrel de Saint-Julien a pu étudier le sort de cette église pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire [2]. Je suis persuadé que des investigations dans les archives de Saint-Louis, de la procure de Saint-Sulpice, des divers établissements conventuels français, donneraient des renseignements non seulement aux historiens locaux, poursuivant des enquêtes sur un homme ou un pays, mais aux historiens de la politique, car pour ses *combinazioni*, la diplomatie romaine a employé — et emploie toujours — les agents les plus imprévus et les plus nombreux, et d'autre part, les chefs des établissements français ont plus d'une fois servi d'intermédiaires entre le gouvernement et la France [3].



En m'éloignant du Vatican, je ne crois pas m'écarter de la tâche que je me suis fixée. Si, dans les archives des Églises romaines, j'ai cru trouver les compléments naturels des archives du Saint-Siège, je dois le dire encore mieux des grandes bibliothèques et des archives familiales de Rome, dont je veux maintenant un peu parler. Pour les unes et les autres, une double difficulté se présente. Il est, d'abord, incommode d'y pénétrer, les grandes familles se confinant, bien souvent, dans leur hautain aristocratisme, ou bien craignant de faire pénétrer l'étranger dans des intérieurs que la diminution des revenus dénude, dans des cabinets que l'ignorance et le désordre permanents rendent peu abordables. D'autre part, ces familles mêmes ont une tendance fâcheuse, mais naturelle, à se débarrasser,

1. Paris, 1894, in-8.
2. Dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1899, t. V, p. 75-83.
3. Récemment, au moment du rappel de M. Nisard, ambassadeur auprès du Vatican, Mgr d'Armailhacq semble avoir joué un certain rôle auprès du pape.

moyennant finances, de ces papiers où s'inscrit leur gloire, mais qui ne leur rapportent rien : l'édit Pacca ne s'applique pas aux documents d'archives [1]. Et c'est ainsi que, dès 1857, le gouvernement prussien acheta les archives de la famille Albani, qui ont péri en mer [2]; que, plus récemment, le P. Ehrle, secrétaire de la Vaticane, a pu y incorporer la bibliothèque Barberini, par un moyen curieux qu'on indique tout bas; que, en 1904 même, le prince Orsini mit en vente ses papiers de famille, lesquels finirent par être rachetés par la municipalité de Rome, grâce à la pression des érudits italiens [3].

Les 12000 manuscrits de la bibliothèque Barberini, incorporés à la Vaticane, sont fort importants pour l'histoire française des XVIe-XVIIIe siècles [4]. Deux inventaires manuscrits, numérique et alphabétique, permettent de s'y retrouver. Les travaux de G. Duruy [5], de A. Bazzoni [6], de Rodocanachi [7] et de Mlle M. Miaglia [8] soulignent leur intérêt au point de vue français.

La bibliothèque Chigi, privée, est d'un accès assez facile. Fondée par Fabio Chigi, le futur pape Alexandre VII, au XVIIe siècle, elle comprend 16000 volumes et plus de 3000 manuscrits fort curieux pour l'histoire diplomatique, Alexandre VII ayant été, sous Innocent X, nonce à Cologne, et ayant représenté le Saint-

1. Il est vrai que l'article 70 de la loi sur les archives, de septembre 1904, prend certaines précautions et autorise le rachat par l'État, au cas où « documenti di Stato potessero essere dispersi od occultati ».

2. Gachard, *Aux archives vaticanes*, p. 47. Sur l'importance de cette bibliothèque, cf. T. Cicconi, *Catalogo delle opere inedite d'illustri autori conservate nella Biblioteca Albani con alcune notizie della medesima e de' suoi Bibliotecari*, Bibl. Vitt.-Em., Fondo Gesuitico, n° 1497 (3626).

3. Cf. un article de E. Celani, dans le *Giornale d'Italia* du 30 mai 1904, et la chronique des *Miscellanea di storia ecclesiastica*, juin-juill. 1904, p 125. — V. les *Informazioni* du *Giornale d'Italia*, 31 mai 1904.

4. Cf. Gachard, *loc. cit.*, p. 43. V. la *Civiltà cattolica*, 1902, t. VIII, p. 608.

5. *Le cardinal Carlo Carafa (1519-1561); Étude sur le pontificat de Paul IV*. Paris, 1882, in-8, p. XXVII-XXIX. A noter que cet auteur n'a pas consulté les archives du Vatican.

6. *Il cardinale Francesco Barberini legato in Francia ed in Ispagna nel 1625-1626*, dans l'*Archivio storico italiano*, 1893, ser. V, t. XII, p. 334-366.

7. *Les derniers temps du siège de la Rochelle (1628)*, Paris, 1899, in-16. — D'après le *Diario della presa della Rociella in tempo della nunciatura di mons. di Bagno presso la maestà del re cristianissimo.*

8. *Il legato pontificio Antonio Barberini nelle trattative per la successione*

Siège aux négociations de Münster [1]. Le catalogue du XVIII[e] siècle est alphabétique : aussi Gachard a-t-il cru utile de grouper les principaux manuscrits entre les sept groupes suivants, qui donnent une idée de leur contenu :

1° Lettres, instructions et relations du XVI[e] siècle;
2° Id. sous Paul V (1605-1621);
3° Id. sous Urbain VIII (1623-1644);
4° Correspondance du nonce F. Chigi;
5° Id. sur les négociations de Münster;
6° Lettres du temps du pontificat d'Alexandre VII;
7° *Miscellanea.*

La bibliothèque Chigi contient en particulier des documents sur Sixte V, avant et après son élection, employés par Tempesti [2], Ranke [3], von Hübner [4], G. Cugnoni [5], L. Pastor [6], et aussi sur Innocent X, employés par J. Ciampi [7] et par G. Cugnoni [8].

La bibliothèque Corsini, conservée dans le palais qui servit à Joseph Bonaparte pendant son ambassade, et qui est occupé maintenant par l'Académie des *Lincei*, est ouverte tous les jours, sauf les mercredis, les dimanches et les jours de fête. Elle fut fondée par Clément XII (Lorenzo Corsini), pape de 1730 à 1740, et augmentée de la bibliothèque particulière de l'abbé Rossi, son

del Monferrato dal 1° dicembre 1629 al 13 ottobre 1630 secondo documenti inediti della Barberini e dell' archivio vaticano, Roma, 1902, broch. in-8.

1. Gachard, *La bibliothèque des princes Chigi à Rome*, Bruxelles, 1869, in-8 (Extr. du t. X, n° 6, 5° série du *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*).

2 *Storia della vita e della gesta di Sisto Quinto*, nouv. éd., Roma, 1866, in-8.

3. Dans sa *Geschichte der Päpste.*

4. *Sixte-Quint*, Paris, 1870, 3 vol. in-8.

5. *Documenti Chigiani concernenti Felice Peretti, Sisto V, come privato e come pontefice*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1882, t. V, p. 1-32, 210-304, 542-589. — Cugnoni a entrepris l'édition de son diaire (écrit sous le nom de fra Felice da Montalto), fort curieux, car c'est le seul diaire de pape que nous ayons.

6. Dans les *Mittheil. d. I. f. ö. Gf.*, 1882, t. III, p. 635-637 (lettre originale au cardinal Sirlet, 15 sept. 1565).

7. *Innocenzo X Pamfili e la sua corte; Storia di Roma dal 1644 al 1655*, Roma, 1878, in-8.

8. Dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1881, t. III, p. 251-261

conservateur, à la fin du XVIII[e] siècle. En dehors des volumes [1] et des gravures, elle comprend environ 2600 manuscrits bien catalogués; le fonds Rossi est inventorié à part [2]. La Porte du Theil, au XVIII[e] siècle, avait déjà constaté leur importance pour l'histoire du XVI[e] siècle français [3]. L'abbé H. Lämmer [4] et Gachard [5] ont complété ses indications, et L.-G. Pélissier a inventorié d'une façon satisfaisante divers manuscrits, surtout des miscellanées [6]. Je signale moi-même les numéros 505 : négociations du cardinal Alessandrino, légat en Espagne, Portugal et France (1571-1572); 677 : paix de Vaucelles; 1291 : relation des conférences de Vervins, en français, par le secrétaire du cardinal de Florence, légat *a latere* de Clément VII.

D'autres bibliothèques ou archives sont moins connues que les trois précédents dépôts. Les archives des Caetani-Sermonetta, actuellement entre les mains du duc de Teano, renferment environ 200,000 pièces pour le XVI[e] siècle, en particulier sur les missions d'E. Caetani, légat *a latere* en France, en 1589, 1590, 1591 [7]. Celles des Colonna sont en voie de classement [8], comme les précédentes. Celles des Sforza-Cesarini, riches en documents anciens [9], en renferment probablement aussi des modernes. Celles des Orsini, qui occupent trois salles du palais du *Monte Savello*, sont fort importantes : 2360 parchemins du XI[e] au

1. Il y a un catalogue spécial des incunables.

2. Gachard, *La bibliothèque Corsini à Rome*, Bruxelles, 1869, in-8 (Extr. du t. XI, n° 1, 3[e] série, du *Bull. de la comm. roy. d'hist.*).

3. Notes publiées par L.-G. Pélissier, dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 389.

4. *Zur Kirchengesch. der XVI. u. XVII. Jahrhunderts*, Freiburg i/B., 1863, in-8, *Abschnitt III*.

5. *Loc. cit.*, n. 9.

6. *Catal. annoté de quelques mss. de la B. Corsini*, dans les *Ann. de la Soc. des lettres de Bordeaux*, 1890; *Invent. somm. de LXII mss. de mélanges hist. de la B. Corsini*, dans le *Centralblatt f. Bibliothekswesen*, 1891; *Un Recueil de mss. de mél. d'hist*, Paris, Téchener, 1891, in-8.

7. Cf. Carinei, *Notizie dell' archivio Caetani*, Roma, 1868, 7 p. in-8 Il en a tiré les *lettere di Onorato Caetani, capitan general delle fanterie pontificie nella battaglia di Lepanto*, Roma, 1870, in-8 (2[e] éd. 1893, in-18).

8. Kehr, dans la *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XVI, p. 175-176.

9. E. Celani, *Le pergamene dell' archivio Sforza-Cesarini*, dans l'*Arch. della Soc. rom di storia patria*, 1892, t. XV, p. 229-249 : 103 pièces de 1052 à 1499.

XIXe siècle, dix paquets de documents historiques sur le sac de Rome, sur Urbain VIII, sur Rome et la Toscane, sur Charles-Emmanuel III et Victor-Amédée de Savoie, etc. ; 110,000 instruments diplomatiques (pour la France pour les années 1496-1695-1870), 2275 documents de comptabilité, telles sont les richesses dont on ne saurait trop féliciter la municipalité romaine de s'être emparée [1]. Celles des Antichi Mattei renferment un grand nombre de documents diplomatiques [2].

En dehors de Rome, de grandes familles, attachées de plus ou moins près au Saint-Siège, ont conservé des papiers non moins importants. A Mantoue, ce sont les Capilupi, dont les archives sont d'autant plus intéressantes qu'on n'a pas grand'chose, à l'*Archivio segreto*, pour Jules III [3]. Au château de Campello, ce sont les papiers de cette famille, qui a compté des diplomates pontificaux [4].

Aux archives de Naples, ce sont les papiers des Farnèse, aussi considérables que les archives de la maison d'Anjou, au même dépôt [5]. En effet, Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, femme d'Octave Farnèse, duc de Parme, avait emporté un grand nombre de papiers concernant son administration de la Flandre en 1559 et 1580, — papiers consultés par le P. Strada, au début du XVIIe siècle, pour son *Histoire des guerres de Flandre*, et transportés vers 1734 à Naples par Charles de Bourbon [6] ; quelques documents, concernant l'administration du duché de Parme, furent renvoyés dans cette ville en 1769 [7] : les autres, qui faillirent être brûlés pendant la

1. Cf. la *Tribuna* du 31 mai 1904 et les articles notés p. 348, n. 3.
2. Index Bibl. Vat., ms. 91112.
3. G. Köpke, *Das Familienarchiv der Capilupi zu Mantua. I. Die Correspondenzen Ippolito Capilupi's Gesandten der Gonzaga in Rom, päpstlichen Nuntius in Venedig*, dans les *Quellen und Forsch....*, 1900, t. III, p. 129-141.
4. P. Cambello della Spina, *Il castello di Campello, memorie storiche e biografiche*, Roma, 1889, in-8.
5. [Capasso], *L'Archivio di Stato in Napoli, dal 1883 fino a tutto il 1898....*, Napoli, 1898, gr. in-8, p 17.
6. Gachard, *Les archives farnésiennes de Naples*, Bruxelles, 1869, in-8 (Extr. du t. XI, n° 3, 3e série du *Bull. de la comm. roy. d'hist.*), p. 6-7.
7. Bonaimi, *Gli archivi delle provincie dell' Emilia e le loro condizioni al finire del 1860*, Firenze, 1861, in-8, p. 166-169.

révolution de 1799, ne passèrent du palais royal aux archives que le 13 mai 1868. Les plus de 1800 *fasci* qui les contiennent intéressent l'histoire générale, surtout diplomatique, de l'Europe, du XVIe au XVIIIe siècle [1]. Malheureusement ces papiers sont en mauvais état de conservation et leur classement est difficile; on n'a, jusqu'ici, fait de répertoires raisonnés que pour les numéros :

1-184;
1734-1738;
1753-1756 [2].

Dans cette revue rapide, je néglige, j'oublie, bien entendu, beaucoup de dépôts, sur lesquels on n'a pas d'indications, ou que des indications insuffisantes. On publie beaucoup en Italie, on fait même beaucoup de bibliographie, mais pour être complet sur la question que j'ai ici abordée, il n'y faut pas compter avant l'apparition du *Guida delle biblioteche e raccolte bibliografiche private italiane*, promise par G. Fumagalli et A. Bertarelli [3]. Si j'ai suffisamment montré la nécessaire ampleur de toute investigation historique en Italie, je serai satisfait.

Quant aux bibliothèques d'État, où l'on trouvera des documents originaux et des copies, elles sont, on peut le dire, dans le même marasme que les *Archivi di Stato* [4]. De catalogue sérieux, il n'en existe, dans la collection des *Indici e Cataloghi* publiée par le ministère de l'instruction publique, que pour Florence (t. IV et VII), Milan (XIII) et la *Riccardiana* (t. XV). Si l'on se tourne vers la seule Rome, combien plus encore l'érudit devra regretter que les courtes finances de la jeune monarchie aient été dépensées d'une façon improductive, alors que les instituteurs meurent de faim, que les bibliothèques manquent de personnel, de catalogues, et sont à la merci des incendies ! Et pourtant les indications sommaires de

1. Gachard y a surtout utilisé l'importante correspondance de Granvelle.
2 [Capasso], *loc. cit.*, p. 17-21.
3. Sous les auspices de la *Società bibliografica italiana*. V. Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, 2e fasc., Paris, 1904, in-8, p. 513 avec les notes, et Salvarezza, *Gli archivi di stato italiani*.
4. V. l'enquête de G. Biagi, dans la *Rivista delle Biblioteche*, 1904.

la publication officielle sur les *Biblioteche governative* [1] montrent quelles sont leurs richesses, et combien j'ai raison, dans cette enquête sur les archives pontificales considérées au point de vue de l'histoire moderne, de considérer presque sur le même plan *Archivio segreto* et bibliothèques d'État. A l'*Angelica* [2], l'historien trouvera les minutiers des lettres de Paul V aux nonces, légats, cardinaux et grands personnages, de 1608 à 1616, provenant de son secrétaire Porfirio Feliciani [3]; à celle de Sainte-Croix de Jérusalem, incorporée à la *Vittorio-Emanuele* sous le nom de *Fondo sessoriano* [4], des documents sur les XVIe-XVIIIe siècles [5] et sur la République romaine [6]; à celle du Gesù, incorporée de la même façon sous le nom de *Fondo gesuitico*, un grand nombre de documents diplomatiques de toute espèce, et, en particulier, sur les relations entre le Saint-Siège et l'Empire [7]; à la Vallicellane, une collection fort curieuse de documents sur l'époque révolutionnaire, plus ou moins bien utilisée par Dufourcq dans son livre sur la *République romaine*, la *Raccolta Falzacappa*, du nom du cardinal qui l'a constituée [8]; à la Casatanense, des documents sur les relations de Rome et de la France sous Paul IV [9].

1. .... *a cura del minist. della pubbl. istruz.*, Roma, 1900, in-8.
2. Cataloguée par H. Narducci : *Catalogus codicum manuscriptorum praetaer graecos et orientales in Bibliotheca Angelica*, t. I, Roma, 1893, in 8.
3. Gachard, *Aux Archives vaticanes*, p. 48; cf. H. Lämmer, *Zur Kirchengesch.*, *Abschnitt II.*
4. G. Bourgin, *Un document sur la Bibliothèque de Sainte-Croix de Jérusalem*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1904, t. XXV, p. 13-16.
5. H. Lämmer, *loc. cit.*, *Abschnitt 1, a.*
6. Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie ...*, Paris, 1900, in-8, à la *Bibliographie;* G. Bourgin, art. cité, n. 4.
7. J'ai préparé le catalogue des manuscrits du *Fondo Gesuitico* concernant l'histoire de France. — Pour en finir ici avec la *Biblioteca Vittorio Emanuele*, je signalerai encore le *Fondo Emanuele*, sur lequel j'ai publié une note dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de la Révol. de 1848* (1904, t. I p. 40), et qui, contenant uniquement des documents sur le *Risorgimento* italien, considéré dans sa généralité, n'intéresse qu'indirectement l'histoire du Saint-Siège.
8. De Falzacappa, il convient de rapprocher Sala, pour lequel je renvoie à G. Cugnoni, *Della vita e degli scritti di G. A. Sala*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di storia patria*, 1888, t. XI, p. 1-57 et 213-213. Quant aux papiers de Caprara, ils sont aux Archives nationales (AF IV 1887-1932).
9. G. Duruy, *Le cardinal Carafa*, *loc. cit.*

***

J'aurais voulu passer de ces bibliothèques conventuelles confisquées à celles qui ne l'ont pas été, ou qui se sont reconstituées. Mais là, encore plus que pour les archives capitulaires ou presbytérales, l'obscurité est presque impénétrable : c'est par hasard que j'ai appris que le couvent des Dominicains de la rue Condotti détenait des papiers sur les émigrés à Rome.

Enfin la question des manifestations de l'opinion publique à Rome à l'époque moderne jusqu'en 1870 ne m'a pas laissé indifférent. Je n'ai pas eu le temps de pousser mon enquête sur les journaux romains, — dont, il m'a semblé, il n'existe pas d'exemplaires à la bibliothèque de consultation du Vatican, — et pour les fameux sonnets satiriques, qui reflètent assez bien les passions et les idées populaires, je renvoie, en attendant ma contribution personnelle [1], au livre récent d'E. del Cerro [2].

Dans cette étude, pourtant déjà si longue, des fonds de documents pontificaux, je crois qu'une revue des sources proprement locales [3] n'eût pas paru déplacée. L'administration du Saint-Siège elle-même s'est plus d'une fois préoccupée d'organiser les archives locales des États pontificaux, depuis Sixte-Quint (1588) [4]. De nombreux édits furent publiés dans ce sens, jusqu'à celui de 1748, qui, dans l'état actuel de mes investigations, me semble le dernier, et mérite d'être publié comme une contribution curieuse à l'histoire de l'archivalistique [5]. En

1. J'ai l'intention de publier deux manuscrits de sonnets romains sur les événements de 1793, de la Bibl. *Vittorio-Emanuele*.

2. *Roma che ride, settant' anni di satira (1801-1870)*, Torino-Roma, 1904, in-18, analysé par G. Bourgin dans la *Grande Revue* du 15 décembre 1905. Pour l'époque antérieure, les *Miscellanea* des bibliothèques romaines contiennent un nombre infini de copies de pièces volantes.

3. Dans le paragraphe précédent je ne m'étais occupé que des sources familiales.

4. *Relazione sovra l'archivi dello Stato ecclesiastico fatta dal prefeto de' medesimi l'anno 1748*. Ms. 171, *Fondo Gesuitico*.

5. Appendice II. Napoléon Ier a légiféré également à l'égard de ces archives communales. Par un décret du 20 juin 1812, il ordonne la création à Rome et à Pérouse de dépôts où seraient transportées les archives communales de toute espèce (Arch. nat., AF IV 670, plaq. 5348, n° 105).

dehors de la réglementation pontificale restait d'ailleurs la ville de Bologne.

Je crois tout de même cette revue inutile, du moment que, pour les grands dépôts (*archivi di Stato*), on peut recourir à un rapport officiel de 1903 [1], et, pour les petits, au tableau commode et récent de Mazzatinti [2].

***

J'ai essayé, dans ce travail, d'être aussi complet que possible. Un dépouillement méthodique des livres les plus importants et des grandes revues historiques qui se rattachent plus ou moins directement aux documents pontificaux me laisse espérer que les lacunes à prévoir ne seront pas essentielles; dans l'exposé personnel des renseignements que j'ai groupés, j'ai tenté d'être précis et utile, encore que, pour être à jour, j'aie mené l'élaboration de mon travail aussi rapidement que possible. J'espère qu'on pourra en tirer un double profit : une orientation des recherches dans les fonds vaticans et dans les dépôts romains, et, principalement, la constatation des trous immenses dans notre connaissance du passé. Combien de questions restent non traitées, dans l'histoire des rapports de la France et du Saint-Siège, dans l'histoire religieuse et ecclésiastique de notre pays! Aussi me sera-t-il permis de tirer moi-même de mon travail la conclusion pratique qui semble s'imposer, surtout quand on aura compté le nombre des études de toute espèce que les savants allemands, dans toutes les directions de l'érudition, ont produites en si peu d'années. Puisque le libéralisme de Léon XIII a ouvert les portes de l'*Archivio segreto* aux curiosités de l'histoire, puisque dans le cosmopolitisme forcément accueillant, — en dépit de toutes les contingences de la politique au jour le jour, — du Vatican, la science française peut revendiquer sa place, il faut que celle-ci en profite large-

1. [*Seconda*] *relazione sugli archivi di stato d'Italia (1882-1900)*, publiée par le ministère de l'instruction publique à l'occasion du congrès historique de Rome, Roma, 1903, in-4. — Pour l'historique, cf. le t. IV du *Jahrbuch des gelehrten Welt*, et le tome annuel. Joindre le volume déjà signalé de Salvarezza.

2. *Gli archivi della storia d'Italia*, Rocca San Casciano, 1899, in-8.

ment et utilement : soit par une réorganisation de l'École française de Rome, qui ne répond pas tout à fait à ce qu'on attend d'elle, soit par l'envoi de missions plus ou moins permanentes, elle pourra y arriver sans aucun doute. Je suis incompétent pour tracer ici les lignes de cette réorganisation ou de cette institution, qui concilierait la liberté intellectuelle des jeunes gens qu'on envoie à Rome, comme pour les récompenser de labeurs antérieurs, et la nécessité d'une besogne organisée qui justifie leur séjour [1]. Mais je redirai, en finissant, ce que j'ai dit plus d'une fois au cours de cette étude, c'est que, dans l'état actuel des investigations générales et des travaux de détail, pour le Vatican, plus encore qu'ailleurs, la nécessité du travail discipliné et collectif s'impose et saute aux yeux [2].

Georges Bourgin.

1. Les registres pontificaux publiés par l'École française de Rome sont bien un essai de travail collectif. Mais, outre qu'au point de vue critique, l'entreprise n'est pas parfaitement justifiée, au point de vue de sa réalisation définitive, — Mgr Duchesne pourrait le dire mieux que moi, — il y a eu, il y a encore bien des répugnances, bien des paresses à vaincre. Récemment, un érudit allemand, Holtzmann, à propos de la publication de Finke (*Aus den Tagen Bonifaz' VIII*), a critiqué vivement le mode de publication des registres, qu'il considère presque scandaleux pour les pontificats de Boniface VIII et de Boniface XI (dans l'*Histor. Vierteljahrschrift*, t. VII, cah. II).

2. Je joins ici quelques indications bibliographiques que je n'ai pas été à même d'utiliser au cours de ce travail : dans la *Revue bénédictine* de l'abbaye de Maredsous, 1904, n° 5, le P. Ancel complète l'étude de G. Duruy sur le cardinal Carafa (*La disgrâce et le procès de Carafa*); — sur le P. Denifle, J.-P. Kirsch a fait paraître une *Biographie et bibliographie (1844-1905)*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, 1905, n° 3; Cf. Grabmann, *P. Heinrich Denifle, eine Würdigung seiner Forschungsarbeit*, Mainz, 1905, in-8; — le livre de MM. Ch. Samaran et abbé G. Mollat, sur la *Fiscalité pontificale au XIVe siècle* (Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome, n° 96, Paris, Fontemoing, 1905, in-8), que j'ai annoncé à diverses reprises, contient une étude vivante du mécanisme financier des collectories ; en rapprocher E. Göller, *Der « Libertaxarum » der päpstlichen Kammer, eine Studie über seine Entstehung und Anlage*, Rome, 1905, in-8 ; — enfin pour son étude sur *Les assemblées du clergé de France*, 1re partie (Bibliothèque de l'École des hautes études, n° 154, Paris, Champion, 1906, in-8) L. Serbat a utilisé un certain nombre de registres de la nonciature de France pour les XVIe et XVIIe siècles (cf. p. 12). La *Rome de Napoléon* de L. Madelin (Paris, Plon, 1906, in-8) ne repose pas sur des documents du Vatican, et j'ignore dans quelle mesure le baron de Bildt, *Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670)*, Paris, 1906, in-8, a utilisé les documents romains.

APPENDICE I

Tableau des archives civiles de Rome en 1811 [1]

Nos	NOMS DES ARCHIVES	LIEUX DES DÉPOTS	NOMBRE de CAISSES	DATES des ARCHIVES	OBSERVATIONS DE MARTORELLI ET DAUNOU	CAISSES à ENVOYER
1	A. del buon governo.	Saint-office.	106	1600	Papiers administratifs locaux. La Consulte a demandé ceux du pontificat de Pie VI; d'autre part, on pourra consigner aux archives du royaume d'Italie ceux qui concernent les légations et les provinces. Ces 547 caisses sont le reste des 746, desquelles ont été expédiées déjà à Paris 199. Il faudra probablement faire venir le tout, pour que ces papiers ne soient pas divisés entre deux dépòts.	[199]
2		Vatican.	141	Id.		
3	Computisterie de ces archives.	P. Carandini.	300	Id.		
4	A. des Jésuites.	Saint-office.	80	1500	Titres de propriété utiles à l'administration des domaines. A laisser.	
5	A. du saint auditeur.	Id.	15	»	Grâces pontificales en matière civile (aliénation de biens engagés, interdictions d'administration, délégation des juges). A laisser.	

1. Le texte s'en trouve aux Arch. nat., F[1e] 147, d[r] 1[er]. J'ai résumé les observations. Dans une lettre au comte de Montalivet, du 15 mars 1811, en lui transmettant le tableau de Martorelli, Daunou montrait que le contenu des 12147 caisses à envoyer ne justifiait pas les 607,350 francs de dépense, et demandait l'envoi de 1198 caisses seulement, dont 318 étaient déjà parties, et l'expédition à Paris des inventaires des archives restées à Rome. — Le dossier signalé contient un autre tableau d'archives, celui de Radet, qui lui avait été commandé par De Gerando, sur la demande de Daunou : le nombre approximatif des caisses était pour lui de 11465.

Nos	NOMS DES ARCHIVES	LIEUX DES DÉPOTS	NOMBRE de CAISSES	DATES des ARCHIVES	OBSERVATIONS DE MARTORELLI ET DAUNOU	CAISSES à ENVOYER
6	A. du tribunal des eaux.	Saint-office.	4	1600	Déjà à la préfecture en majorité. A laisser.	
7	A. de la Congrégation économique et santé.	Id.	3	»	A laisser.	
8	A. de la congrégation militaire.	Id.	14	»	Inutile à Rome. Le Conseil de liquidation a demandé ceux depuis Pie VI. On pourra faire venir un certain nombre d'articles intéressant l'histoire ou l'administration.	
9	A. du commissaire de la chambre.	Id.	230	»	Copies des contrats entre la Chambre et les particuliers. A réunir aux archives de l'empire, sauf provisoirement celles postérieures à 1744, dont le Conseil de liquidation et les domaines demandent la conservation à Rome.	230
10	A. de la Chambre apostolique.	Vatican.	281	1900	Même observation qu'au n° 9, sinon qu'il s'agit d'actes judiciaires. Seulement 199 caisses étant déjà expédiées, on devra envoyer le tout.	199
11	A. della Curia Innocenziana.				Actes civils, titres et sentences. Inutile de les transporter; les expéditions des documents y conservés devant rapporter au trésor, avec les expéditions des documents des deux dépôts suivants, 50000 francs, pouvant se faire à Rome. A laisser.	
	a.	Vatican.	1040			
	b.	Montecitorio.	2200			

Nos	NOMS DES ARCHIVES	LIEUX DES DÉPÔTS	NOMBRE de CAISSES	DATES des ARCHIVES	OBSERVATIONS DE MARTORELLI ET DAUNOU	CAISSES à ENVOYER
12	A. du collège des écrivains.	Vatican.	200	1500	Même nature d'actes que 11, mais en appel jusqu'à 816 écus romains. A laisser.	
13	A. de la Chambre criminelle.	Montecitorio.	80	1500	A laisser.	
14	A. camérales du fisc.	Capitole.	68	Id.	Procès criminels. On peut laisser les procès des trente dernières années, le fisc pouvant les utiliser pour les récidives des délits, les qualités des prévenus et les grâces. — Selon Daunou, c'est un lot important de papiers historiques et généalogiques à transporter à Paris.	68
15	Papiers de l'époque de la République.	Cour du P. Madama.	35	1798	On attend un inventaire.	
16	A. urbaines, rubricellae ou elessio.	Saint Jean. P. Devoce.	400 20	1500 »	A laisser, car les notaires sont propriétaires de leurs protocoles (Cf. décret de la Consulte du 15 février 1810 et loi du 25 ventôse an II).	
17	A. de la Rota.	Vatican.	420	1500	Procès encore pendants. A réunir, à cause de la célébrité du tribunal et des expéditions possibles.	420
18	A. dell' Annona.	Piazza di Terme.	300	1600	Inutiles à Rome, encore plus à Paris.	
19	A. du trésorier.	Vatican.	250	1500	Inutiles à Rome. — On attend un inventaire.	
20	A. du fisc.	Id.	400	Id.	Procès criminels. A laisser.	
21	A. de la douane, della Grascia, della Ripa.	Douane de terre.	500	1650	On pourrait se borner à garder les papiers qui datent de vingt ans. A laisser.	
22	A. du Lieu des Monts.	Montecitorio.	700	1500	Dette publique de Rome. Important pour le Conseil de liquidation.	

Nos	NOMS DES ARCHIVES	LIEUX DES DÉPOTS	NOMBRE de CAISSES	DATES des ARCHIVES	OBSERVATIONS DE MARTORELLI ET DAUNOU	CAISSES à ENVOYER
23	A. de la Consulte (fisc).	P. Cour criminelle.	60	1600	A laisser.	
	A. du fisc (trib. du gouvernement).	P. Madama.	625			
	A. du fisc (Campidoglio).	P. Cour criminelle.	300			
	A. des prisons.	Prisons neuves; Saint-Jérôme	30			
	A. du vicariat.	P. Cour criminelle	10			
24	Curia Innocenziana.	Montecitorio.	60	1700	A laisser.	
25	Saint-office (civil).	Id.	25	1600	Id.	
26	Notaires de la Curia Innoc.	Id.	120	1700	Id.	
27	Autres notaires.	Id.	100	1700	Id.	
28	Collège des écrivains.	Vatican.	400	1500	Id.	
	Collège du vicariat.	Id.	540	Id.	Id.	
29	A. de la dépositairerie.	Sainte-Euphémie CampoCarlos	70	1500	Id	
30	A. des archives.	Vatican.	1500	1500	« On a demandé à M. Martorelli une meilleure indication de ce corps d'archives qui n'est connu d'aucune des personnes que l'archiviste a pu consulter à Paris. »	
31	A. della Zecca.	Id.	60	Id.	A laisser.	
32	Computisterie et secrétariat de la chambre.	Montecitorio.	400	Id.	Utiles à la préfecture et aux domaines.	
			12147			1108

APPENDICE II [1]

Archives de l'état romain au XVIII[e] siècle

Ristretto de nuovi provedimenti [2]

1° Che si commetta alli governatori e publici rappresentanti, che scieglino, dove fin ora scielta non fosse, una stanza ben asciutta, e luminosa per la custodia delle scritture, con farsi mettere alla porta un cancello, perche abbia la ventilazione, e con minor facilità possino esser sottratte le scritture.

2° Che ciaschedun archivista, eletto, che sarà da publici rappresentanti, sia obligato domandarne l'approvazione al Prefetto per mettergli un freno di eleggere persone capaci.

3° Che si prescriva all' archivisti la formola delle lettere di raguaglio, che devono dare due volte l'anno al Prefetto.

4° Che tanto l'archivisti, che la communità nella consegna, e nella restituzione dell' Archivi, ne facciano un diligente confronto con l'inventario.

5° Che non si possa scrivere dall' archivista l'esibita dell' Istrumenti nel solito libro, se da notari non si lasciano nell' atto stesso le solite copie.

6° Che non si permetta scrivere l'esibita nel detto libro da verun notaro, o da altre persone, ma debba esser di carattere dell' archivista.

7° Che non si ricevino dall' archivisti le copie passato il termine delli 15 giorni senza la sottoscrizione delle parti interessate, che prestano il consenso.

8° Che li notari creati di nuovo prendino l'approvazione dal prefetto ed esibischino la lor matricola nell' archivi de' luoghi.

9° Che nella creazione de' notari, oltre l'altre particolarità prescritte nelle costituzioni apostoliche vi si aggiunga, che il fisco acquisti il Jus di anteriorità, e potiorità per le di loro mancanze, o delitti dal giorno della creazione sopra tutti li di loro beni adversus quoscumque creditores.

1. *Bibl. Vitt.-Eman.* de Rome, *Fondo Gesuitico*, ms. 171, fol. 21-22.

2. Ce règlement est la conclusion d'un rapport adressé par le préfet des archives de l'état pontifical au pape en 1748. En dehors du règlement sont maintenues Rome et Bologne. L'auteur donne, fol. 7, la liste des *bandi* qui ont réglementé jusque-là la conservation des archives locales.

10° Che li cancellieri, tanto civili, che criminali delle communità, non si debbano ingerire nella stipolazione dell' istrumenti particolari spettanti all' Archivio. O che almeno nella di loro partenza da un luogo all' altro siano astretti sotto pene rigorose a dimettere tutti l'istrumenti originali.

11° Che lo stesso provedimento si dia per li governatori, notari, incaricandone nel di loro sindicato li communisti.

12° Che li sopradetti cancellieri e segretari delle communità esibischino nell' Archivi l'istrumenti de' contratti fatti con persone particolari, com' ancora li notari dell' appaltatori, ed affituari camerali.

13° Che li cancell[i]eri vescovili siano obbligati di portar all' archivio tutti l'istrumenti non spettanti alla curia ecclesiastica.

14° Che li parochi, che si rogano delle ultime volontà debbano subito esibirle in Archivio, e non nella Cancellaria vescovile.

15° Che li notari o portino subito all' Archivio li testamenti chiusi, e sigillati, che ricevono, o vi lascino la copia dell' istrumento della consegna.

16° Che li notari siano obbligati di metter nell' Istrumenti la clausula *mihi cognitus*, toccanti la cognizione de' contraenti.

17° Che li notari siano tenuti per l'avvenire a controsegnare in margine tutti l'istrumenti che si devono archiviare, per facilmente riconoscerli ne' loro protocolli.

18° Che si ampli la privativa al prefetto, concedutagli nel moto proprio d'Innocenzo XIII, acciò sommariamente proceda alle pene di tutti li notari trasgressori, e mancanti nel di loro officio di notaro.

19° Che li notari, che fanno ancor da procuratore non possino rogarsi delli attestati, e di qualunque altro atto, risguardante l'offizio di notaro, a favore de' loro clienti.

20° Che nelle controversie di eccessiva mercede ricercata da notari, abbia il prefetto la privativa facoltà di tassarle, e riconoscerle sommariamente.

21° Che si soggetino alle visite, e al tribunal dell' archivi, molte città e luoghi, de quali non costa l'esenzione.

22° Se convenisse non ammettere in avvenire all' offizio di notaro, se non quelli, che, oltre gl' altri requisiti già prescritti, portassero documento d'aver studiato la legge civile e canonica.

23° Se convenisse di ordinare, che verun notaro rogarsi potesse di qualunque contratto, o testamento, eccetuati quelli, ne quali vi fosse il pericolo d'un imminente morte, se prima non avesse disteso e posto in polito l'intero istrumento, o testamento, di cui è per rogarsi.

24° Finalmente se convenisse di ordinare, che tutti l'istrumenti, testamenti, e qualsivoglia contratto si dovesse da notari stendere in lingua volgare, e non in lingua latina.

A PROPOS

DE LA

RÉORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

ET DES ARCHIVES

L'attention publique est en ce moment attirée sur la réorganisation des archives et des bibliothèques de France, que beaucoup déclarent nécessaire, sans réussir à s'entendre sur la réalisation pratique d'un projet clairement défini. Nous ne voulons ici nous occuper que des bibliothèques. Mais il est évident que le sort des bibliothèques est lié à celui des archives, puisque le recrutement de leur personnel se fait à une même source : on ne saurait favoriser les archivistes seuls sans priver immédiatement les bibliothèques de fonctionnaires d'élite, aptes à devenir archivistes départementaux. C'est donc fort sagement que la commission extraparlementaire récemment instituée doit étendre ses réformes aux deux services, parallèlement.

Mais aussitôt surgit, en ce qui concerne les bibliothèques municipales, la grave difficulté de la propriété et de l'usage des collections. Nous ne parlerons que des bibliothèques provenant des bibliothèques des écoles centrales. Et si, pour préciser notre étude, nous recourons à un cas particulier, pour lequel nous sommes spécialement documenté [1], il est certain que nos observations peuvent présenter un intérêt plus général. Il est en

1. Cf. C. Oursel, *Contribution à l'histoire de la bibliothèque publique de Dijon* (Dijon, Darantière, 1902, in-8 ; extr. des *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 4e sér., t. VIII). On trouvera dans cet opuscule tous les textes que nous citons ici.

outre vraisemblable que des recherches effectuées méthodiquement dans plusieurs villes mettraient au jour des documents analogues à ceux que nous citons.

On sait que nos bibliothèques municipales se composent d'un fonds d'État, bien national, provenant des bibliothèques des Écoles Centrales et des dépôts ultérieurement faits par l'État, et d'un fonds municipal, ayant pour origine les acquisitions faites par les villes ou les dons qu'elles ont reçus. Les villes ont l'usage du fonds d'État, la propriété pleine et entière du fonds municipal.

A supposer que ce fonds d'État soit parfaitement défini depuis l'origine, hypothèse bien hardie, et que la réalité ne tarderait pas à démentir si l'on voulait aujourd'hui procéder à un inventaire détaillé, l'État peut-il encore en disposer librement, et a-t-il avantage à retirer aux villes l'usage qu'il leur a concédé ?

C'est à cette question que la commission extraparlementaire doit répondre tout d'abord, si elle veut faire œuvre durable. Ses décisions ne doivent léser aucun droit, non plus que nuire à aucun intérêt ; il est, d'autre part, essentiel que les réformes adoptées puissent être, au besoin, légalement imposées aux villes récalcitrantes, ce qui implique la libre disposition par l'État du fonds qui lui appartient dans les bibliothèques, le retrait de ce fonds aux villes dont la résistance à la nouvelle réglementation serait invincible.

Nous ne prétendons point donner à ce problème une solution strictement juridique : c'est affaire aux légistes. Nous nous plaçons au simple point de vue de l'équité.

La charte constitutive des bibliothèques municipales se trouve dans l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803). En voici les dispositions :

Art. 1er. Immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques des Écoles Centrales, sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu de l'arrêté du 24 vendémiaire, seront mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité. — Art. 2. Il sera nommé par ladite municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune. — Art. 3. Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état certifié véritable, dont le

double sera envoyé au ministre de l'Intérieur par le préfet du département.

Les obligations qui incombaient aux municipalités étaient ainsi clairement définies, en même temps que les droits qu'elles acquéraient en se conformant aux prescriptions édictées : droit d'usage, nomination du conservateur.

A Dijon, la municipalité accepta le dépôt qu'on lui confiait, en considération des avantages que la ville en devait retirer. Le 30 messidor an XII (19 juillet 1804), l'adjoint au maire écrivait au préfet de la Côte-d'Or :

« Monsieur le préfet, vous m'avez fait l'honneur de me manifester hier « l'intention où vous étiez de mettre la commune en possession de la « bibliothèque de l'École Centrale, qui, suivant l'arrêté pris par le « gouvernement le 8 pluviôse de l'an XI, devait être mise à la disposi- « tion et sous la surveillance de la municipalité aussitôt après l'organi- « sation du lycée.

« Je conçois que l'exécution de cet arrêté va imposer une nouvelle « charge à la ville, mais la conservation d'un dépôt aussi précieux et « aussi honorable pour la commune est trop importante pour que ce « motif puisse m'engager à apporter quelque retard à l'effet de vos dis- « positions. Cependant j'ai l'honneur de vous observer que, pour m'en « faire jouir, il est nécessaire que vous veuilliez bien me transmettre « un arrêté par lequel je serai chargé de la conservation de cette bi- « bliothèque. — (Signé :) MIELLE, adjoint[1]. »

Le préfet ayant officiellement adressé au maire Ranfer une ampliation de l'arrêté du 8 pluviôse an XI, Ranfer nommait, le 28 thermidor an XII (16 août 1804), Michel Vaillant conservateur de la bibliothèque centrale, et la municipalité s'acquittait des obligations prescrites. On sait que la circulaire du 22 septembre 1806[2] rappelait aux villes l'obligation de pourvoir aux frais d'administration et d'entretien des bibliothèques et collections scientifiques, et prenait quelques mesures utiles en vue de permettre au gouvernement de « déterminer avec plus de facilité les fonds nécessaires à leur entretien ». C'est ainsi que

1. Arch. mun. de Dijon, registre des lettres et arrêtés du maire, an XII.
2. U. Robert, *Recueil de lois.... concernant les bibliothèques publiques* (Paris, Champion, 1883, in-8), p. 74.

l'Empereur faisait ajouter, en 1808, une indemnité de logement de 500 francs au traitement du conservateur de la bibliothèque de Dijon. Enfin une lettre du maire de Dijon, du 25 mai 1813, annonçait au préfet [1] l'envoi du catalogue de la bibliothèque pour la partie des sciences et arts (comprenant la théologie, la philosophie, la jurisprudence, la physique, les mathématiques, la chimie, l'histoire naturelle, la médecine et les arts), et une lettre de Michel Vaillant, du 17 novembre 1814, nous apprend qu'il travaillait à cette date à rédiger le « restant du catalogue [2] ».

Le ministre de l'intérieur, d'autre part, interdisait la restitution à des particuliers de tout livre ayant déjà été affecté à un usage public. Le préfet de la Côte-d'Or indiquait au maire de Dijon la règle adoptée, dans une lettre du 4 novembre 1814 [3] :

« Des réclamations de livres existant dans les bibliothèques publi- « ques ont été présentées à S. Exc. le ministre secrétaire d'État de l'In- « térieur par les individus ou les ayants droit des individus auxquels « ces livres avaient appartenu.

« Voici les règles que Son Excellence a adoptées sur cette partie et « auxquelles elle m'a prescrit de me conformer.

« Les livres qui ne sont portés sur aucuns catalogues, et qui sont « restés en dépôt dans des caisses ou dans des salles particulières fer- « mées au public, peuvent seuls être remis à ceux que des actes en « forme en font connaître propriétaires ; mais tous les objets inscrits « sur des catalogues, inventaires ou registres, et qui ont été mis en « communication avec le public, ne sont point dans le cas d'être ren- « dus.

« Je vous invite, Monsieur, à me faire connaître s'il se trouve dans la « bibliothèque de votre ville des livres qui puissent être rendus d'après « la décision du ministre. Dans le cas de l'affirmative, vous veillerez à « ce que les livres non catalogués, et existant dans des dépôts et des « salles particulières fermées au public, soient tenus d'une manière « tellement séparée qu'ils puissent être rendus, lorsque les réclamants « se présenteront munis d'un arrêté qui autorisera cette remise. Vous « jugerez facilement que les dispositions de la présente ne s'appliquent « pas aux livres provenant des établissements et des corporations sup- « primés. »

1 Arch. dép. de la Côte-d'Or, t IV, l. 1.
2. Arch. mun. de Dijon.
3. Arch. mun. de Dijon.

Tous les volumes de la bibliothèque de Dijon étant alors inventoriés, communicables au public, se trouvaient donc préservés de toute possibilité de restitution : ils étaient *d'usage public* [1]. On refusa ainsi, en 1814, de rendre à la Faculté de droit reconstituée les volumes provenant de l'ancienne Université de Dijon.

C'était là donner aux villes une garantie dans la possession des richesses qu'on leur avait confiées, puisque c'était dire en somme que les collections, devenues publiques, ne pouvaient être démembrées ni distraites de l'usage auquel elles étaient affectées. Quelques échanges, quelques réclamations partielles au profit de quelques grands dépôts ne font pas échec à cette règle ; ce ne sont que des exceptions isolées, parfois peu justifiées, mais dont on ne saurait légitimement se prévaloir pour retirer en bloc à une ville, s'il n'y a pas abus ou négligence dans la jouissance, l'usage d'une collection par elle conservée sous le régime de l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI.

Il y a donc eu vraiment, formelle comme à Dijon, ou tacite, libre acceptation du dépôt et des charges qu'il comportait, charges compensées par l'intérêt public. Les villes eussent-elles consenti les dépenses nécessaires, si elles n'avaient cru à la pérennité de l'usage qu'on leur concédait ? Et cet usage, aujourd'hui séculaire, n'est-il pas devenu presque irrévocable, sauf en cas de négligence ou d'abus ?

Il serait en effet paradoxal de soutenir que fonds d'État et fonds municipal ne sont pas liés par une existence commune : l'importance du fonds d'État primitif a manifestement déterminé le chiffre des allocations budgétaires consenties par les villes, et la circulaire du 22 septembre 1806 suffirait, seule, à le prouver [2]. Les municipalités savaient qu'elles pouvaient consa-

1. « Depuis plus de dix ans le public jouit de la totalité de la bibliothèque.... Tous les livres de cette bibliothèque sont inventoriés. » (Lettre précitée du bibliothécaire Vaillant au maire de Dijon, 17 novembre 1814.)

2. Elle dit fort explicitement : « Au moyen de ces catalogues, le gouvernement pourrait juger de la plus ou moins grande importance de ces établissements, et en conséquence, déterminer avec plus de facilité les fonds nécessaires à leur entretien. »

crer des sommes élevées à de nouvelles acquisitions, parce qu'elles avaient à leur disposition une collection primitive de grande valeur. Ces acquisitions ont été maintes fois la conséquence naturelle de la présence d'ouvrages, qu'il fallait compléter pour leur garder leur intérêt documentaire et leur utilité actuelle. La bibliothèque la plus riche n'est pas, en réalité, celle qui dispose seulement d'un grand nombre de livres, mais bien celle dont les diverses séries présentent une suite logique, celle qui permet d'étudier, par l'heureux choix de ses ouvrages, les diverses étapes de l'évolution d'une idée, d'une science, d'un art. Il y a donc bien entre les deux fonds d'une bibliothèque municipale une étroite relation de cause à conséquence. Ce serait rendre inutiles les sacrifices faits que priver soudain, en vertu d'une législation nouvelle, les villes d'un bien à l'usage duquel elles peuvent légitimement prétendre avoir acquis des droits certains.

Serait-il même profitable à l'État, serait-il de l'intérêt public de reprendre aux villes le fonds d'État de leur bibliothèque ?

Une mesure aussi grave ne se justifierait que par une meilleure utilisation des richesses bibliographiques. C'est à cela que doivent tendre les réformes projetées, non à la destruction de ce qui existe. Il est bon d'ailleurs de rappeler qu'en mettant à la disposition des villes de riches collections, l'État s'est en même temps déchargé de l'obligation de les entretenir et de les accroître ; il a fait aux municipalités un enviable présent, mais il a réalisé pour lui-même une opération avantageuse. Le budget de l'État peut-il supporter une charge nouvelle ?

Ce n'est encore là qu'une objection assez faible. Mais, dans les villes importantes, le fonds municipal est considérable ; il contient des trésors bibliographiques précieux à l'érudit. La bonne gestion de ce bien est garantie par la nécessité de convenablement gérer le bien d'État qui l'accompagne, le complète. Le contrôle des inspecteurs s'exerce sur l'ensemble d'une bibliothèque, mais il n'a de cause, au fond, que l'existence du fonds d'État. Une ville qui aurait une bibliothèque exclusivement communale pourrait en interdire l'accès aux inspecteurs du ministère. Va-t-on, par un brusque divorce, se désintéresser

des fonds municipaux, laisser les villes libres d'en disposer, de les accroître, de les conserver, de les réduire à leur guise? Il n'y a pas de loi en France qui oblige un propriétaire à la conservation d'un monument historique, il n'y en a pas qui oblige une ville à posséder une bibliothèque, à l'entretenir, à la doter de crédits suffisants. Le régime mixte actuel autorise la surveillance incessante du pouvoir central, son intervention dans l'emploi des crédits du budget communal, par l'intermédiaire des Comités d'inspection et d'achat, qui échappent à l'autorité directe du maire. Ce régime peut être amélioré. Le changerait-on radicalement sans se jeter dans un inconnu plein de dangers?

Il importe de ne pas oublier que les projets de réforme sont nés du désir d'améliorer la situation et le traitement des archivistes départementaux, et, par une conséquence nécessaire, d'assurer aux bibliothécaires pourvus d'un même diplôme des avantages équivalents. Il est devenu indispensable de donner à un personnel modeste et dévoué des garanties de carrière qui lui font actuellement défaut, de récompenser des efforts persévérants et méritoires, de rendre vraiment accessibles de telles fonctions aux candidats peu fortunés, aptes à les remplir, au lieu de les réserver aux amateurs de sinécures.

Le but paraît facile à atteindre sans bouleverser l'organisation actuelle des archives et des bibliothèques. Il suffit d'établir, comme on l'a proposé, une hiérarchie bien définie, fondée sur le principe, presque nécessaire en l'espèce, de l'avancement sur place et d'une sorte d'inamovibilité pour les archivistes et bibliothécaires. Sans avoir besoin de *nationaliser* ces services, transformation malaisée, il suffit que l'État rende obligatoire aux communes, en ce qui concerne les bibliothèques, l'inscription de crédits budgétaires à déterminer suivant l'importance des villes, en prenant par exemple pour base la moyenne des dernières années. C'est d'ailleurs le régime institué par l'arrêté du 8 pluviôse an XI et par la circulaire du 22 septembre 1806. L'État, sans grever lourdement son budget, participerait au traitement des bibliothécaires pour une somme convenue.

Qui nommerait les bibliothécaires municipaux? Le maire ou le ministre? Il n'y a, semble-t-il, aucun inconvénient à laisser cette prérogative au maire, suivant le décret du 1er juillet 1897. L'arrêté du 8 pluviôse an XI réserve la nomination au maire, et fort logiquement : il donne la surveillance des collections à la municipalité, avec la responsabilité qui en résulte nécessairement. Comment (à moins d'abroger l'arrêté de l'an XI, et cela ne semble guère possible), comment rendre un maire responsable de la mauvaise gestion d'un conservateur, dont la nomination, non plus que la révocation, ne lui appartiendrait? Une ville acceptera-t-elle aussi d'abandonner au pouvoir central l'administration du fonds municipal de sa bibliothèque?

La nomination des bibliothécaires par le ministre n'a été instituée que par l'ordonnance du 22 février 1839, art. 41 ; et cette disposition fut abrogée dès le 2 juillet suivant ; il fut décidé par le roi, sur le rapport du ministre Villemain, « que l'article 41 de l'ordonnance du 22 février 1839 ne fait pas obstacle à ce que le maire d'une ville ait *sous sa responsabilité* la nomination à l'emploi de bibliothécaire de ladite ville [1] ». En donnant définitivement au maire la nomination du bibliothécaire, le décret du 1er juillet 1897 confirme et sanctionne simplement un droit et un fait.

Il est donc préférable, pour éviter tout conflit, possible surtout si le maire garde la nomination du personnel subalterne, de maintenir le régime institué en l'an XI, confirmé en 1897, sauf à imposer rigoureusement le respect des conditions de capacité légalement reprises, et à rendre le maire responsable de la gestion du bibliothécaire choisi par lui. Il n'y a rien à innover, il y a seulement des règlements actuels à appliquer.

La contribution de l'État au traitement des bibliothécaires, qui parait déroger au principe établi par l'arrêté du 8 pluviôse an XI, mettant à la charge de la commune tous les frais d'entretien et d'administration, confère-t-elle réellement à l'État un droit nouveau de nomination? Mais cette contribution ne sera, le plus

1. U. Robert, *Recueil de lois.... concernant les bibliothèques publiques*, p. 90.

souvent, qu'assez minime. En instituant en outre des conditions de capacité que n'avait pas prévues l'arrêté de l'an XI, le décret de 1897 établit en droit et en fait une classe de fonctionnaires qui, comme tous autres, peuvent légitimement prétendre à vivre convenablement de leur travail professionnel. Le décret de 1897 condamne formellement le système des sinécures dans les bibliothèques, système précédemment admis pour une trompeuse apparence d'économie, et trop souvent encore répandu. Il met les villes en face d'une obligation nouvelle, d'une charge nouvelle qu'elles ne pouvaient prévoir en 1803. La contribution de l'État au traitement des bibliothécaires municipaux ne crée donc pas une situation nouvelle ; elle n'est que la conséquence logique du décret du 1er juillet 1897.

Reste à examiner la question du recrutement des bibliothécaires. Il est actuellement déterminé par le décret du 1er juillet 1897, en ce qui touche les bibliothèques municipales classées. Tout candidat doit justifier du diplôme d'archiviste-paléographe, ou subir un examen d'aptitude devant une commission spéciale. On a proposé de modifier cette législation, d'imposer à tous un examen professionnel, sous prétexte que l'enseignement de l'École des Chartes ne préparait qu'insuffisamment à remplir la charge de bibliothécaire. Mais cet enseignement ne prépare guère plus directement aux fonctions d'archiviste départemental, sans qu'on réclame pour les archivistes un examen particulier. Il est trop aisé de démontrer qu'un chartiste ne peut, par la seule vertu de son diplôme, convenablement administrer une bibliothèque technique ou spéciale (médecine, sciences pures ou appliquées, etc.) ; l'absurde ne se discute pas. Il s'agit d'ailleurs des bibliothèques municipales, et non d'autre chose.

Pourquoi modifier les règlements actuels ? L'enseignement de l'École des Chartes comporte un cours de bibliographie, de classement et d'organisation des bibliothèques. Par la nature même de leurs travaux, les élèves sont astreints à apprendre le maniement des répertoires bibliographiques, et ils possèdent à cet égard, au sortir de l'École, une expérience pratique qu'on reconnait unanimement. Nos grandes bibliothèques contiennent d'importantes collections de manuscrits ; il n'est pas mauvais que

leurs conservateurs aient appris à les lire, à les manier, à les mettre en valeur sans trop de peine. Sous prétexte que les bibliothèques sont encyclopédiques, on ne peut exiger qu'un bibliothécaire soit lui-même une encyclopédie vivante, et il n'y a pas d'examen d'aptitude qui prétende attester une telle universalité de connaissances. Il ne suffit pas davantage qu'un bibliothécaire possède, de mémoire, une science théorique de la bibliographie : il faut d'abord qu'il sache se servir des ressources dont il dispose, des répertoires qu'il a sous la main ; c'est à ce prix seulement qu'il rendra son dépôt profitable à tous ; c'est là simple affaire d'expérience et d'usage, servis par un peu de logique. Quant aux achats, ce sont les commissions des bibliothèques qui en décident, et jamais un bibliothécaire consciencieux ne fera d'acquisition importante sans consulter une personne compétente.

Au reste, les archivistes-paléographes n'ont pas un monopole ; ils jouissent seulement d'un privilège parfaitement justifié par leurs études. Les candidats munis du simple diplôme d'aptitude entrent en concurrence avec eux et peuvent les évincer. Sur *trente-cinq* bibliothèques municipales classées, *quinze* seulement ont des chartistes comme conservateurs. On peut évidemment imposer un stage aux futurs bibliothécaires, et faire contrôler sur place leurs notes de stage par les inspecteurs généraux. Mais on oublie trop aisément qu'un examen ne permet pas de prononcer un jugement sûr, et que ce n'est point une panacée universelle.

Il semble donc bien, en résumé, qu'il n'y ait pas lieu, sous prétexte de rétablir l'ordre, de tout bouleverser. Il suffirait que le pouvoir central donnât des instructions simples et pratiques, et qu'il exerçât son action avec suite et compétence.

C. Oursel.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(*Suite*)

---

[312] HEURES DE LA PASSION. — ITEM LES HEURES De la passion En parchemin Escriptes à la main bien Illuminées. Couvertes de Rouge.

Fr. 5661. — Petit format, vélin, xve s. — Miniatures. Reliure moderne.

Fol. A prélim. (anc. garde) : Cest liure est au Roy Loys XIIme. — Parvy.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MCCXXXI — 7664 — 936.

Fol. 8 : Votre humble serviteur, Robert du herlin ; fait à Tours : 1493.

Ms. de 8 feuillets.

[313] PATHELIN. — ITEM LA FARCE De Pathelin [fol. 50 v°] En Parchemin Illuminé et historié.

Aucun ms. français ne convient — Cf. Vélin impr. 2329, traduction latine : Veterator alias Pathelinus (Paris, G. Eustache, 1512, in-12).

[314] L'EXTRAIT DE SAPIENCE. — ITEM L'EXTRAIT de Sapience. En Parchemin bien escript Couvert de satin noir.

Peut-être le ms. fr. 20067. In-fol. Vélin, xve s. — Miniatures.

La forteresse de la Foi.

Fol. 1 r°, à la marge inférieure : Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges ; miniature et la devise : PLVS EST EN VOVS.

Cf. Vélin impr. 359 (Paris, A. Vérard, 1493) ; petit in-folio, 160 feuillets. Miniature frontispice : Antoine Vérard offre l'ouvrage,

l'horloge de Sapience, à Charles VIII. Ce charmant vélin est orné de 25 miniatures. Il figure dans l'inventaire de 1544.

[315] LORDRE QUE DOIBT TENIR UNG CHEF DE GUERRE QUANT IL VEULT CONQUESTER. — Item l'ordre Que doibt tenir ung prince ou chef de guerre quant Il veult conquester ung pais Escript en papier. Couvert de cuyr Rouge.

Fr. 1245 ou 1246. Papier, xve s. In-4. Reliure moderne. Anc. n^{os} : Le n° 1245 = MCCCLXXVI — 940 — 7436. - Le n° 1246 = 801 — 7437.

Je signale seulement ces deux mss., car ils ne me paraissent pas correspondre à l'article 315 ; de plus, ils n'ont aucune indication de provenance.

[316] NOELZ. — ITEM UNG LIVRE DE NOELZ.

Fr. 2506. — Pap., xve s. Reliure moderne. Sans indication de provenance. — Fol. 82 : Chanson de Noël Imprimé par Marin Daufroi Le dernier jour d'octobre L'an mil cinq cents dix. — Ms. de 82 feuillets.

[317] L'ART DE BIEN MOURIR. — ITEM LE LIVRE de la Science de bien mourir En vulgaire Italien.

Aucun ms. italien de cette œuvre de Dom. Capranica, archevêque de Fermo (1452).

[318] PETITZ NOELZ. — ITEM UNG AULTRE LIVRE De petiz noelz Couvert de toille perse.

Fr. 2368. — In-folio, papier, xv^e s. — Reliure moderne.
Fol. 1 v°, anc. n^o : 62. — Livret de Noelz.
Cogitaturus. — Karolus octavus.
Fol. 2 r° : Cest liure de noelz est au roy Loys XIIe. - Parvy.
Fol. 7 r°, anc. n^{os} : MMCXXVI — 1300 — 8055.
Fol. 76 r° : A moy. Atant
Charles.
Ms. de 75 feuillets.

[319] BALLADES EN ITALIEN. — ITEM UNG PETIT livre gros et plain de ballades Dont la table est au commencement selon l'ordre de l'alphabete.

Fr. 835. — In-fol., vélin, XIVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 466 — 7217 — cinq cents nonante trois. — Ms. de 103 feuillets, sans indication de provenance. La première miniature représente l'auteur (Christine de Pisan) écrivant.

[320] Vocables francoys Et almans. — Item ung petit livret De papier de termes francoys Exposez en Almant.

Aucun ms. de cette matière.

[321] [Fol. 51 r°] L'art et science pour faire ballades. — Item l'art et science De Rethorique Pour faire Rimes Et ballades En parchemin Imprimé Couvert de satin noir.

Vélin 577. — In-folio. — Reliure maroquin rouge du xviie siècle, aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r° : 822 — L'art et science de rethorique pour faire Rymes et ballades.

Fol. 2 r° : Miniature. L'éditeur A. Vérard présente son livre à Charles VIII.

Imprimé par A. Vérard à Paris le 2 mai 1493. Vélin de 14 feuillets dédié à Charles VIII.

[Fol. 51 v°, fol. 52 r°.] S'ensuit ce qui est dedans un coffre carré de boys de Sapin.

[322] Bible en parchemin Richement historié Et couverte. Une bible En parchemin En latin et francoys Bien et richement historiée des figures du viel testament avec le nouveau Et est couverte A bendes de veloux cramoisi Et de drap d'or Avec camaieulx de Pourclinnes.

Fr. 897. — In-4°, vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure : Des histoyres et livres en françoys Pulpito 3°. — A la Cheminée.

Bible en françois avec Exposition.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : mccxxvii — 1062 — 7268. — A la marge inférieure, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 228 feuillets.

[323] Triumphe de pétrarche, Richement historiez et couvers. — Item les triumphes De petrarche translatées vulgaire Italien en françoys Richement historiées Couvertes de veloux violet à gros cloux en façon de Roses et un Jésus aux deux pars.

Fr. 594. — In-fol., vélin, xvie s. — Miniatures. Reliure moderne avec velours violet ancien au v°.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : trois cents soixante huit — 390 — 7079.

Fol. 2 r° : Armes du roi Louis XII. — Ms. de 403 feuillets; miniatures splendides.

[324] Les heures du feu duc de berry. — Item les grandes Et belles heures du feu duc de Berry. Couvertes de veloux cramoisi A gros cloux d'argent doré Et sont dedans ung sac de veloux tenné.

Latin 919. — Gr. in-fol., vélin, xve s. — Miniatures. Reliure ve-

lours rouge. Deux gardes. A la première cette note : « Ces belles et notables heures fist faire tres hault et tres puissant prince Jehan filz de Roy de France duc de Berry et Dauvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et Dauvergne et furent parfaittes et acomplies en l'an de grace mil quatre cent et neuf. J. Flamel. »

Les heures du feu duc de Berry appartenant au Roy Loys XIIme. — Anc. n^{os} : 407 — 3662. Enluminures et miniatures de Jacquemart de Hesdin. A toutes les pages, armes de France plusieurs fois peintes, de même que celles du duc de Berry avec tous ses attributs.

Ms. de 123 feuillets, plus A. B. prél. et 124 à 127. Blanc à la fin.

[325] LE RÉSIDU DE LADITE BIBLE. — ITEM LE RÉSIDU de la Bible dessus dict En parchemin Lequel n'est point historié Avec deux cayés de papier où sont contenus la forme de faire lesdictz histoires.

Latin 248^{2}. (Expos. XX, 230). — Petit format, vélin, xve s. — Reliure velours rouge. Tranches dorées avec les armes du duc de Berry. Garde recto ; anc. n^{os} : 601 Colbert — 1976 — 4304 — 33.

C'est le second volume de la bible Qui fu Au Roy Phelippe le bel Et à présent est Au Duc de Berry Et dauvergne conte de Poitou Destampes de Bouloingne et dauvergne Lan Mil Quatre cens Et trois. — Flamel.

Fol. 529 v° : Ceste bible est au duc de Berry Jehan.

Cf. Latin 18014; petit format, xve s., vélin et miniatures, par Jacquemart de Hesdin, et le n° 11060 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, deux bibles provenant du duc de Berry.

[326] [Fol. 52 v°.] LIVRE EN LANGAGE ESTRANGE. — ITEM UNG AULTRE LIVRE En papier En langage estrange Auquel y a une histoire en parchemin du Jardin des fleurs de lis de france Et y a ung porc epy Et ung lijon Et daultre part ung coq et un ours. Et en laultre ung Regnard et ung loup serve. Couvert de cuir Rouge.

Fr. 5205. — In-folio, vélin, xvie s. — Miniatures. Reliure en soie rouge. Me parait convenir.

Garde v^{o} : Des droits et prééminences de la Couronne de France [par Jean Ferrault]. Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMCCI — 2324 — 9798. — Dédicace à Louis XII. Enluminures avec fleurs de lis. — Fol. 3 : Armes de France. — Ms. de 22 feuillets.

[327] PTOLEMÉE Richement historié. — ITEM UNG BEAU et Riche Ptholemée bien historié En parchemin Et en petit volume Couvert de veloux cramoisi A fermaus et coings d'argent Et fleurs de liz d'argent doré dessus.

Latin 7321^{A}. — In-fol., vélin, xve s. — Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France. — Au verso : Introduc-

torium Alcabitii Cum glosa Haly super Quadripartito Ptolemei En Françoys.

Ms. comprenant deux parties. I° : Fol. I-LII : Latin : Introductorium Alcabitii :

Fol. 1 r° : Miniature. En marge, armes et attributs de Louis de Bruges, recouvertes par celles de France, avec la devise : PLVS EST EN VOVS. Anc. n^{os} : 128 — 4776 — 7316 B.

II° : Fol. LIII-CCXLIII. Glosa Haly super Quadripartito Ptolemei : trad. française de N. Oresme. Fol. LIII : Armes de Louis de Bruges et ses attributs en partie effacés.

[328] LES ŒUVRES DE FEU POETE FAUSTUS. — ITEM LES ŒUVRES Du feu poete Faustus En latin bien Illuminez et Couvertes de veloux noir à fermaus d'argent.

Latin 8134. — In-fol., vélin, XVIe s. — Miniatures. Reliure aux chiffres de Napoléon Ier.

Fol. A r° : huit cents septante trois — 754 — 5087. Verso : L'auteur offre son ouvrage à Louis XII entouré de sa cour. Marges semées de fleurs de lis et autres. — Fol. 1 r° : Titre avec dédicace : « Ludovicum duodecimum. Carmen. »

Fol. 2 r° : Armes de France à la marge inférieure. — Ms. de 242 feuillets enluminés et dorés.

[329] ŒUVRES D'UN AULTRE POETE Escriptes en Azur et vermillon. ITEM LES ŒUVRES D'ung aultre poete nommé Michael Nagonius qu'il envoya au Roy Loys XIIe Escriptes tout d'azur Et de Vermillon Richement historiez au commencement Et bien Illuminez — Couvertes de drap d'or A ung esmail et fermaus d'argent.

Latin 8132. — In-folio, vélin, XVIe s. — Miniatures. Reliure au chiffre de Napoléon Ier. — Fol. A r°, anc. n^{os} : 1365 — 9705. Dédicace à Louis XII. — Fol. B v° : Miniature avec inscription : LVDOVICVS : XII : AVRELIANVS. — Dans ce ms., plusieurs armes de France peintes et dorées. — Ms. de 189 feuillets écrits en bleu et rouge.

[330] [Fol. 53 r°.] LE PREMIER VOLUME DE LA CRONICQUE DE FRANCE DE PAULUS EMILIUS. — Item les quatre Premiers livres de la cronicque des françoys Composée en latin par maistre Paule Emilius Et présentée par luy Au Roy très chrestien françoys Premier de ce nom Et est ladicte cronicque Imprimée en parchemin Et couverte de veloux Cramoisi.

Vélin 734. — Paris, Jodocus Badius. En tête, lettre d'Érasme à Jod. Badius datée « Non. calend. Martis 1517 » (21 février 1518).

Fol. 2, anc. n^{os} : 272 — huit cents cinquante deux. — Marges enluminées. Miniatures. A la marge de gauche, salamandre couronnée ; et, marge inférieure, armes de France. — Fol. 3 r° : Salamandre couronnée, armes de France et autres enluminures.

[331] AULTRE LIVRE DUDICT PAULUS EMILIUS. — ITEM UNG AULTRE LIVRE Dudit Paule Emilius Qui se intitule de Rebus A recentione francia gestis. En parchemin Couvert de veloux Rouge.

Latin 5935. — In-fol., vélin, XVIe s. — Miniature. Reliure velours rouge. Fol. 1 r°, anc. nos : MCCXCII 965 - 9632. — Miniature avec devise : VTRINQVE GLORIA. Marge inférieure : armes de France. Ce ms. provient de Louis XII sûrement. — Ms de 36 feuillets.

[332] UNG LIVRE QUI SE INTITULE IMPERIUM FRANCORUM. — ITEM UNG AULTRE LIVRE En parchemin Et en latin Qui se Intitule le Ve livre de l'empire de france Couvert de veloux Rouge.

Latin 5936. — In-fol., vélin, XVIe s. — Reliure velours rouge. Au verso de la reliure : Cest livre appartient au roy Loys XIIe. Parvy.

Francorum imperium.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCI — 616 — 366 — 9799. Marge infre : Armes de France. — Ms. de 31 feuillets.

[333] VEXILLUM CHRISTIANAE VICTORIAE. — ITEM UNG AULTRE livre En latin Et parchemin Envoyé de Romme Au Roy estant à Rouen Qui se Intitule Vexillum Christiane victorie, Couvert de veloux Cramoisi.

Latin 3620. — In-8, vélin, XVIe s. — Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : MCCLXX — 1212 — 6237. — Dédié à François Ier par « Georgius Benigni Archiepl Nazarieni ».

Fol. 4 v° : Miniature. Fol. 5 r° : Marges enluminées avec les armes de France et titre en or. — Ms. de 89 feuillets.

[334] MAPEMONDE POUR NAVIGUER. — ITEM UNE MAPEMONDE Pour naviguer faict en manière de livre Couvert de vert.

Latin 4850. — Portulan manuscrit, en vélin du début du XVe s., composé de sept cartes géographiques collées sur bois, relié en un volume recouvert de parchemin vert, format grand in-8. Sur le dernier feuillet, en bas, à droite :

Seste maque monde est au roy loys XIIe.

Au v° du 1er ais de la reliure, qui constitue la partie droite de la première carte (la France avec le sud de l'Angleterre), ces anc. nos : 23 — MMDCXVC. — Fol. 2 r°, autres nos : 11219 — 6377. L'indication de la provenance, celle de Louis XII, a été grattée, mais se lit encore. Ce portulan est peut-être d'origine napolitaine. Il y a deux cartes d'Italie bien tracées. Les côtes sont figurées au trait, comme d'ordinaire.

[335] Fol. 53 v°. — UNG TABLEAU. — ITEM UNG TABLEAU Ou est la figure du porc épy et du serpent contre l'aigle Avec les dictz En latin Et en françoys.

Armoiries, probablement en vélin, que je n'ai pas retrouvées.

[336] ORATIONES per totum annum. — ITEM UNG LIVRE Imprimé En parchemin en manière de heures Ou sont les Oraisons des Jours Et des moys Et de toute l'année.

Vélin, n° 918 ou n° 1235 (Paris, Vérard, 1498). Miniatures mais sans les armes de France. Le vélin 918 n'a été acquis par la Bibl. nat. qu'en 1808. Le vélin 2235, qui est relié maroquin rouge, XVI° s., avec les armes de France, me semble mieux convenir.

[337] HORE, PASSIONS, LAMENTATIONS. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE En parchemin Ou sont contenues les heures de la passion nostre seigneur Et de la lamentation de la Vierge Marie.

Biblioth. de l'Arsenal, ms. n° 410. Petit format, vélin, XV° s. — Reliure parchemin du XVIII° s. L'ancienne reliure et les gardes anciennes ont été remplacées. Sur un premier feuillet papier, les n°s de la bibliothèque du marquis de Paulmy.

Th. cartes 1385 b.

T. L. 624 b.

Fol. 1 r° : Fr. Marietz, Lieutenant ducal (Écriture du XVII° s.).

TRAITÉ DE L'ORAISON MENTALE.

L'E initial d'Evangelia porte les armes du comte Jean d'Angoulême. — A la marge infre : Fr. Mariet Medici Lingonensis (Écriture du XVII° s.).

Ce ms. provenant de Jean d'Angoulême se compose : 1° De octo partibus orationis devotæ (fol. 1-68), et de la Tabula hujus Donati [*sic*] (fol. 68, 69) ;

2° Fr. Petrarcha : Psalmi et orationes (fol. 70 r° à 103) ;

3° Prière à la Vierge, en latin.

A la fin, cette note marginale tronquée par le relieur :

« Ce livre fut donné autrefois à Jean, comte d'Angoulême, fils de Louys et duc d'Orléans et grand père du Roy François premier : comme il se voyait au 1er feuillet qui a été coupé avec une belle couverture, par le sr Chailly, en l'année.... » — Ms. de 103 feuillets.

[338] LIVRE OU SONT VINGT DEUX YMAGES que d'or que d'argent. — ITEM UNG AULTRE PETIT livre En parchemin Auquel sont contenuz XXII ymages que d'or que d'argent. Et ces troys sont dans ung petit sac de cuyr blanc.

Recueil de 22 miniatures ou portraits que je n'ai pas retrouvé.

[339] VITA CHRISTI avec la vie nostre dame. — ITEM UNG PETIT VITA CHRISTI Avec la vie nostre dame Et une exposicion du Miserere mei deus. En françoys En parchemin historié Garny de clouz d'argent, Couvert de toille d'or usée.

Fr. 992. — In-8, vélin, XV° s. — Miniatures. Reliure maroquin

rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCVIII — 1132 — 7302. — Ms. sans provenance, mais dont la description concorde avec l'article. Il a perdu son anc. reliure. — Ms. de 211 feuillets et 4 blancs 212 à 215, et la garde préliminaire non chiffrée.

[340] [Fol. 54 r°.] REMEDES DE FORTUNE Historiez. — ITEM LES REMEDDES De fortune de Petrarche Translateez en françoys, bien escriptes Et historiées En grandes histoires. Ledict livre est Couvert de veloux vert dung Costé à Roses de broderies et de l'aultre part de veloux noir à lermes d'argent garny de toutes pars.

Fr. 225. - Gr. in-folio, vélin, XVIe s. — Miniatures. Relié maroquin rouge du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. — Fol. A v° : Frontispice : L'auteur de la traduction présente ce ms. à Louis XII. Au-dessus : Armes de Louis XII ; France et Milan. — Fol. 1 r° : Miniature, suivie d'un prologue. — Nombreuses miniatures à pleines pages.

Fol. de garde r°, anc. nos : 74 — 6877.

Fol. 165 : Miniature représentant Louis XII, le cardinal d'Amboise, Anne de Bretagne et Claude âgée de quatre ans. — Au dernier fol. 221 r°, ces vers, en vermillon :

En moys de may le jour sixiesme,
Mil cinq cens et troysiesme,
Fust achevée et parfaicte
Cette translation, et faicte
Dedans Rouen la bonne ville.
A tous les ans soit elle utile.

[341] Item la pramatique En françoys En parchemin Couvert de cuyr Rouge.

Fr. 203. — Gr. in-fol., vélin, XVe s — Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. A, garde, anc. nos : sept cents quarante neuf — 767 — 6859. — Fol. 1 r° : Miniature de présentation à Louis XII. Enluminures et armes de France à la marge infre. — Ms. de 101 feuillets.

[Fol. 54 v° blanc. Fol. 55 r° :] Sensuit ce qui est En L'autre Armaire qui est soubz le pulpitre où sont Tite Live, Vare, Le commentaire de César, Le recueil des Histoires.

[342] LIVRE POUR BALLADER ET RIMER. — UNG AULTRE LIVRE longuet Et grosset escript à la main En françoys plain de Sinonimes et Equivocques pour faire ballades et Rondeaulx.

Fr. 836. — In-fol., vélin, XVe s. — Miniatures. Reliure époque de Louis-Philippe. — Fol. 1 r°, anc. nos : 862 — 7216. — Miniature :

Christine de Pisan présente ce ms. à Charles VI. — Ms. de 98 feuillets.

[343] CICERO de divina natura Et divinatione. — ITEM UNG CICERO De divina natura Et Divinatione. Imprimé Couvert de Satin Cramoisi.

Je n'ai retrouvé aucun vélin qui contienne ces deux ouvrages de Cicéron réunis.

[344] LA RELIGION DES ROYS DE FRANCE. — ITEM UNG LIVRE EN LATIN Et en parchemin qui se Intitule La Religion des Roys de france Depuis le premier Roy de France au feu Roy Et est couvert de veloux Cramoisi.

Latin 776. — In fol., vélin, xve s. — Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Sur la garde : Des histoyres et livres En françoys Pulpito 3° A la Cheminée. Bloys. — Psaultier en latin et en françois.

Fol. 1 r° : Miniature et armes de France. — Ms. de 198 feuillets.

[345] PANEGYRICUS PAULUS EMILIUS Au feu Roy Loys XIIe de ce nom. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE En latin En parchemin bien escript Ou est contenu Panegyrie édict par paule Emile au feu Roy Au Retour De la guerre des Veniciens. Couvert de veloux Cramoisi.

Je n'ai retrouvé aucun ms. latin convenant à cet article.

[346] L'EGLOGUE DU FEU POETE FAUSTE. — ITEM UNE EGLOGUE En latin En parchemin de Fauste Poète. Couvert de satin Cramoisi.

Latin 8395. — In-8, vélin, xve s. — Couvert de satin cramoisi. Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MCCXXX — 938 — 6512. — Au v° : Dédicace à Louis XII. — Fol. 2 r° : Armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne : L. A. — Ms. de 13 feuillets.

[347] Fol. 55 r° : LA PRINSE DE LOYS SFORCIAT par poète fauste. — ITEM UNG AULTRE PETIT Livre En latin dudict Poète de la prinse de Loys Sforcia, envoyé au Roy. Couvert de Satin Cramoisi.

Latin 8394. — In-8, vélin, xve s. — Miniatures. Reliure satin cramoisi. Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 1747 — MMDLXIX — 6510 — 15. Dédicace à Louis XII. Armes de France à la marge inférieure. — Ms. de 21 feuillets.

[348] UNG LIVRE DE PHILIPPUS MARIA SFORCIA. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE en latin en mètre et prose De Philippus maria Sforcia de veloux Cramoisi.

Je n'ai retrouvé aucun ms. de P. M. Sforcia. Deux ex. mentionnés par Argelati (*Bibl. Sc. Med.*, II, 1389) se trouvent à l'Ambroisienne de Milan.

[349] L'ORAISON DE LOYS MARIE SFORCIE. — ITEM UNG AULTRE ORAISON Latine dicte et faicte par Loys marie Sforcie A son père franciscus

Sforcia Et est ladicte Oraison Exhortatoire au service divin Couvert de veloux Cramoisi.

Latin 7855. — Petit format, vélin, xve s. — Reliure de velours cramoisi. Une fiche en parchemin est collée sur la reliure : « Oratione facta per Ludovico Maria Sforza ad lo Illmo Signore suo patre ducha de Millano ad consorta et lo alo cultu divino. Anno 1463. – Au v° : 8. Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMDXXI — 1410 — 6422. — Titre et miniature : portrait de Francesco Sforza. — Marge inf^{re} : Armes des Sforza, avec initiales F. S. — Fol. 6 r° : La date « MCCCC°LXIII in che natali et manu propria scripsi Anno ætatis meæ undecimo et mensibus IIII et diebus XXII. »

De pavye.
au Roys Loys XIIe. Parvy.

Ms. autographe de 6 feuillets.

[350] ORAISON POUR LE PEUPLE DE MILLAN par Jacques Anticaire. — ITEM UNE AULTRE ORAISON Latine En parchemin Imprimé faicte pour le peuple de Millan par Jacques Anticaire. Couvert de satin Cramoisi.

Les deux ex. K 746 et Lb 29/33 (réserve) n'ont pas les armes de France et ne peuvent convenir.

[351] LA VICTOIRE SECONDE DE NAPLES par le feu poete fauste. — ITEM UNG AULTRE PETIT Traicté du poete faustus de la Seconde Victoire de Naples. Couvert de damas figuré violet.

Latin 8489. — In-8, vélin, XVIe s. — Mutilé. Au 1er feuillet, restes d'armes de Louis XII et attributs. Le titre est en rouge. — Ms. de 14 feuillets avec restes d'enluminures. — Cf. Nouv. acq. lat. 776, avec armes de France à la première initiale. Cet exemplaire, aussi du xve s., provient de J. du Tillet (1738), et en dernier lieu du marquis de Mijeu. Il a 44 feuillets.

[352] ORAISON EN PARCHEMIN PAR MAISTRE LOYS HELIAM DU FEU ROY. — ITEM UNE AULTRE ORAISON Latine Escripte en parchemin Par Maistre Loys Héliam Envoyée Au feu Roy pour réparer son armée Contre le Roy despaigne Après la prinse de Naples. Couverte de veloux noir A fermaus d'argent.

Latin 6204. — In-8, vélin, xve s. — Miniatures. Reliure ancienne conservée. Fol. 1 r°, anc. n^{os} : $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ — 1141 — MCCLXI — 10325. — Miniatures. – Dédicace à Louis XII. Marge inf^{re}, armes de France. — Ms. de 51 feuillets.

[353] LORATEUR DE LA MISÈRE DE LA GUERRE. — ITEM UNG PETIT livret Latin En mètres Intitulé Karolidos De la misère de la guerre des Anglais. Couvert de veloux pers.

Latin 6195. — In-8, vélin, xve s. — Reliure papier rouge. Au v°

du 1er plat : Desolatio franciæ dum Rex Carolus VIus fuit captivus in Anglia, versibus latinis. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCXCVII — 935 — 10308. Hoc volumen composuit Magister Robertus Blondelli de Northamania oriundus. — Ce poème va jusqu'à l'assassinat de Louis d'Orléans. Sur la face externe du 2e plat : Robertus Blondelli de desolatione Regni Franciæ, — et le n° 935.

Ce ms. de 20 feuillets a probablement appartenu à Jean d'Angoulême.

[354] ORAISON LATINE DE LANCELOT En parchemin. — ITEM UNE oraison Latine dicte par Lancelot Desius à Galleas viconte Couvert de Oripiau Rouge et blanc En manière d'armaries.

Latin 7852. — In-fol., vélin, xve s. — Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : MMDLXXXIII — 1401 — 6474. — Armes de Milan, des Visconti et dédicace. Mêmes armes en marge infre, avec les initiales A. Z.

Fol. 16 verso : De pavye
Au Roy Loys XIIe

— Ms. de 16 feuillets.

[355] CELEBRATION IMPÉRIALE. — ITEM UNG PETIT LIVRE En parchemin, Intitulé : Célébration nuptiale Envoyée à Francisque Sforcie à cause des nopces de son filz Tristan et [fol. 56 v°] Beatrix. Couvert de cuyr Rouge A l'Ytalienne.

Latin 8377. — In-8, vélin, xve s. — Anc. reliure en veau avec une étiquette en vélin : « Liber in versu de — nuptiis d. Tristani. 247. » — Fol. 1 r°, anc. nos : MMDXXX — 1502 — 6496. TRIS VICE. Marge infre, armes des Visconti ; devise : MERITO . ET . TEMPORE, et attributs. Ms. de 10 feuillets.

[356] UN LIVRE D'UNG POETE NOMMÉ PIERRE LAZARONUS. — ITEM UNG AULTRE LIVRE Latin En parchemin En mètres Envoyé au feu Roy Charles VIIIe Par un poète Nommé Pierre Lazaronus. Couvert de taffetas Rouge En aes de boys.

Latin 6203. — In-fol., vélin, xve s. — En déficit. « Pietro Lazaroni artis oratoriae in Ticinesi gymnasio publici lectoris. Carmen ad Carolum octavum.... »

[357] LE LIVRE D'AUCUNS JEUS composé par vers. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRET Latin en mètres D'aulcuns Jeulx envoyez A Francisque Sforcia. Couvert de cuyr.

Latin 8378. — Petit format, vélin, xve s. — Reliure en veau, xve s., avec étiquette : « Questo ha donato Johanne Aluyse Thoscano » à l'encre rouge. Au verso : « Carmen Johannis Aloysii ad Franc.

Sforsiam Mediolani Ducem. » — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMCLI — 1434 — 6499.

Fol. 8 r° : de pavye
Au Roys Loys XIIe. — Ms. de 8 feuillets.

[358] LA CONSECRATION, CORONATION ET ENTRÉE A PARIS DU TRÈS CHRÉTIEN ROY FRANCOYS PREMIER de ce nom par le feu poète Faustus. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE du poète Faustus présenté au roy très chrétien Francoys Premier de ce nom de la succession pacifique des Roys de France, De sa consécration, Coronation Et entrée à Paris. Couvert de Cuyr Rouge doré par dessus.

Latin 8397. — In-fol., vélin, XVIe s — Miniatures. Reliure ancienne en veau. Fol. 1 r°, anc n^{os} : 6511 — MMDLXXI — 1376. — Armes de France et titre en bleu. Ms. de 8 feuillets de dédicace à François Ier.

[359] LA VICTOIRE DU FEU ROY CONTRE LES GENEVOYS par le feu poète Faustus. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE En parchemin dudict poète Fauste de l'estat politique Et de la victoire du feu Roy A l'encontre des genevoys. Couvert de cuyr doré.

Latin 8393. — In-fol., vélin, XVIe s. — Reliure anc. de veau brun. Au verso : n° 28. — Miniature en frontispice avec Louis XII entrant à Gênes. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 1342 — 6509. — Attributs de Louis XII. Titre en or avec dédicace à Louis XII. — Ms. de 28 feuillets.

[360] [Fol. 57 r°.] QUATRE OU CINQ ORAISONS. — ITEM UNG AULTRE PETIT Livret En parchemin Ou il y a quatre ou cinq Oraisons.

Peut-être le Latin 8391. — In-8, vélin, XVe s. -- Miniatures. Discours de Balthazar Novello adressés à Et. Poncher, à Charles d'Amboise, gouverneur de Milan, au roi Louis XII, et une élégie. — Ms. de 19 feuillets. Armes d'Amboise et celles de Louis XII.

[361] LIVRE DU JOUR SAINCT FORTUNAST d'aucun Poète latin. — ITEM UNG AULTRE PETIT LIVRE D'ung poete latin au Jour Sainct Fortunast Auquel Franciscus Sforcia fust duc de Millan. Couvert de cuyr Rouge.

Latin 8380. — In-8, vélin, XVe s. — Reliure du XVIe s. en veau brun. Au verso de la reliure, le n° 20, et au verso de la garde : « Libreto in versi fatto per Antonio de li geraldini de la festa del di de sancto fortunato como lo nostro Illmo Signore hebbe Millano. » — Fol. 1 r° : MDCCCXCVIII — 1429 — 6504. Dédicace à Francesco Sforza.

Fol. 8 v° : de pavye
au Roy Loys XIIe.
Ms. de 8 feuillets.

[362] EGLOGUE STEPHANI COTTE a Francisque Sforcia. — ITEM UNE ÉGLOGUE Stephani Cotte envoyée à Francisque Sforcia duc de Millan. Couvert de cuyr.

Latin 8382. — In-4, vélin, xve s. — Miniatures. Reliure ancienne en veau brun. Ouvrage dédié à François Sforza. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MCCXXIIII — 6503 — 1350. Enluminures marginales avec portrait de Francesco Sforza. Armes des Visconti-Sforza, avec les initiales FS SF et IST CO répétées deux fois. — Fol. 4 (dernier) : de pauye — Au Roy Loys XIIe. Parvy.

[363] ÉPITRE DU POÈTE ALOYSIUS au duc de Millan. — ITEM UNE AULTRE PETITE Épistre du poète Aloisius Envoyée audit Duc de Millan.

Latin 8387. — In-fol., vélin, xve s. (1457). Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMCCCXCI — 1517 — 6513. — Dédié à Galeaz Maria Sforza par G. A. Guidobono. — Armes des Visconti-Sforza. Au fol. 16 v°, en rouge, la date : MCCCCLVII° pridie non. januarias. — Ms. de 16 feuillets.

[364] PANEGERIC D'UN NOMMÉ FRANCISCUS SUARDI Au feu Roy. — ITEM UNG AULTRE LIVRE Latin escript à la main Contenant ung Panageric Francisci Suardi Jurisconsulti Envoyée au feu Roy. Couvert de damas blanc figuré.

Latin 13840. — Petit in-8, papier, xve s. — Cartonnage moderne. Les gardes anciennes ont été enlevées. Le titre doré sur fond rouge. Le manuscrit, qui me semble autographe, est dédié à Louis XII. — Ms. de 69 feuillets.

[365] LE LIVRE DE LA LOUENGE NOSTRE SEIGNEUR. — ITEM UNG AULTRE livre Au commencement duquel y a ung traicté d'ung prestre de Millan poète nommé Johannes Biffus de la louenge de nostre Seigneur, Envoyée [fol. 57 v°] au feu Roy Et après y a ung livre des miracles LXI de nostre Dame En mètre d'un méme acteur; Avec tout plain de Epigrammes d'icelle. Imprimé en papier. Couvert de damas blanc.

Je n'ai pas retrouvé à la Bibl. nat. ces poèmes de J. Biffi. Montfaucon (*Bibl. mss.*, I, p. 369) en signale un ex. à la Laurentienne de Florence, en ms. (Pl. LXV, n° 37).

[366] LIVRE CONTRE LES CALUMNIES DES JUIFS. — ITEM UNG LIVRE LATIN Imprimé en papier contre les Calumnies et folies des Juifz Par un nommé Paulus Ricius Israélite. Couvert de satin Cramoisi.

Peut-être l'impr. D. 1107 (Papia, Jacobo de Burgofrancho, 1507, in-4, ou Augsburg, 1515, in-4).

[367] LIVRE CONTRE L'ERREUR DES VAUDOYS. — ITEM UNG AULTRE LIVRE

Imprimé en papier et en latin De Purgatoire, Contre l'erreur des vaudois Composée par Icelluy tous deux. Couvert de cuyr.

Par Pierre Loys, évêque de Rieux. Non retrouvé.

[368] ORAISON ENVOYÉE A L'ORATEUR DES VÉNICIENS. — Item une Oraison En mètres Composée par ung poète Et philosophe Nommé Jherosme Amaser Envoyé à l'orateur des Veniciens estant avec le Roy. Couvert de cuyr.

Aucun ex. convenant. Le vélin 2110 provient de Mac-Carthy.

[369] LIVRE DE LA CHASSE DES LYONS. — Item ung petit traicté En mètre Imprimé En papier de la chasse des lyons De Laquelle les chasseurs. Le pape, Le Roy de France, Le Roy des Rommains Et le Roy Despaigne.

Je n'ai pas retrouvé cet imprimé d'auteur inconnu, à la Bibl. nationale. La biblioth. Brera, à Milan, en possède un ex. : « Impressum Mediolani per J. J. Risi, 1509, 7 Julii », provenant de la collection Morbio (Cod. 33, n° 24) [1].

[370] [Fol. 58 r°] ORAISONS SUR LE SALVE REGINA Par l'evesque de Rieulx. CINQUANTE ET CINQ Orationcules Composées sur Salve Regina Par monseigneur Pierre Ludovic de Valtan Evesque de Rieulx En parchemin Couvert de veloux noir.

Latin 8348. — In-fol., vélin, xve s. — Au verso du cartonnage, n° 29. Sur la garde : Au Roy Loys XIIe.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMCCLII — 1348 — 6493. Fol. 10e (et dernier).... Anno Domini MCCCCXCV.

[371] TRAICTÉ SUR LE CREDO par manière D'oraison. — UN PETIT TRAICTÉ Composé sur chascune diction du simbole Apostolicque Credo Par ledict Evesque de Rieulx En parchemin Imprimé Couvert de damas Rouge.

Peut-être le vélin 2098 (Paris, 1516, in-8). Par Pierre Loys Valtan. L'ex. de la Bibl. nat. ne porte aucune indication prouvant qu'il a fait partie de la Bibliothèque de Blois.

[372] EPISTRES D'UNG POÈTE NOMMÉ JOHANNES ALOYSIUS au duc de Millan. — ITEM UNE AULTRES Epistres latines Envoyez au duc de Millan Franciscus Sforcia Par ung poète Johannes Aloysius Guydobonus. Couvert de cuyr.

Latin 8388. — In-8, xve s., vélin. — Ancienne reliure en veau brun, avec une étiquette gravée en partie seulement lisible : « Jo. Aloysii Guydoboni ad Ill. ducem Mediolani Franciscum Sfortiam Vicecomitem.... »

1. Voir sur ce poème un article de L. A. Ferrai et A. Medin (*Nuovo Archivio Veneto*, X, p. 121-131).

Fol. 1 r°, anc. n°s : MMDXXXIIII — 1309 — 6497.
Dédicace. — Fol. 15 v° : de pauye Parvy.
au Roy Loys XII°

Fol. 16 v° : Hoc munus accepit Ill^mus Princeps Calen. Jan. anno a nativitate MCCCCLX^mo. — Ms. de 16 feuillets.

[373] ITEM UNG AULTRE LIVRE Intitulé La Cronicque de la Conté Danjou plus poéticque que historienne Couverte de satin noyr.

Je n'ai pas retrouvé ce ms., qui doit avoir pour auteur Jean de Bourdigné : « L'ystoire agrégative des annales et cronicques d'Anjou » (Paris, 1529, in-fol.).

[374] ITEM UNG AULTRE LIVRE Nommé De Cupidinibus seu Amoribus. Couvert de veloux noyr.

Latin 10363. — In-fol., papier, XV° s. — Par Andreas Capellanus. — Je doute que ce ms. provienne de Blois, car il a fait partie des livres possédés par E. Baluze.

[375] [Fol. 58 v°] ITEM UNG AULTRE LIVRE Escript en papier assez superstitieux Nommé Liber floris astronomie.

Fr. 1357. — In-folio, papier, XV° s. — Reliure de l'époque et chiffres de Napoléon Ier. — Fol. 1 r°, anc. n°s : MCCLXXII — 817 — 7487. Lastrologie de Symon de phares. Recueil des plus célèbres Astrologues et quelques hommes doctes faicts par Symon de Phares au temps de Charles VIII. — Ms. de 166 feuillets qui me semble convenir.

[Fol. 59 r°] ¶ Table et Inventaire des Livres en vulgaire Italien Couvers de veloux.

¶ Et premièrement :

[376] BOÈCE DE CONSOLATION En vulgaire Teutonique. [*In marg.*] : Couvert de veloux vert.

Néerl. 1. — Format atlas, XV° s. — Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVII° s. aux armes de France sur les plats. — Au dos : La Consolation de boèce flamand. — Fol. 1 r°, anc. n° 6810. — Fol. 12 r° : Trois miniatures représentant les armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. Au fol. 392 r° (dern. feuillet), un explicit en flamand où il est dit que ce ms. a été exécuté en 1491 (16 mars), pour Louis de Bruges, par Jean Van Krikenbork.

Le même Boèce a été imprimé à Gand en 1485 par Armand de Keysere. Cf. G. Huet, *Catal. des mss. néerlandais*, p. 1, n° 1, avec la bibliographie.

[377] DANTE D'ENFER Purgatoire et Paradis. [*In marg.*] : Couvert de veloux tanné.

Italien 72. — In-folio, xv° s. — Miniatures. Reliure ancienne en velours brun tanné sur bois. — Au verso : Des vulgaires Italiens Pulpit° 2°. — 1re garde r° : 90 feuillets escripts n° 15. Au verso : Italien Dante Poete Florentin de l'enfer Paradis. Fol. 1 r°, anc. nos : cents soixante quatre — 602 — 7252. En lettre de tête : armes de France. — Nombreuses miniatures. Ms. de 89 feuillets.

[378] GESTES DU seigneur Francisque Sforcia duc de Millan. — [*In marg.*] : Couvert de veloux rouge ferré d'argent.

Italien 372. — In-4, vélin, xve s — Reliure maroquin rouge du XVIIIe s., aux armes de France sur les plats. — Sur la garde : Des vulgaires Italiens Pulpito 1° — De gestis F. Sfortiae. — 2e garde r° : anc. n° 9941.

Fol. 1 r°, Médaillon de Ludovic Sforza.

Fol. 4, Statue équestre de Sforza Attendolo.

Fol. 5, Incipit avec encadrement, et en marge, armes de Ludovic Le Maure.

Fol. 111 v° : Bartholomeus Gambagnola Cremonensis scripsit, mandato Magnifici domini Marchesini Stanghae ducalis Secretarii, Die vigesimo septembris MCCCCLXXXX primo.

de pauye Parvy.
au Roy Loys XIIe.

— Ms. de 111 feuillets.

[379] Gestes du seigneur Francisque Sforcia duc de Millan. — [*In marg.*] : Couvert de veloux rouge ferré d'argent.

N'ai pas retrouvé ce ms. italien.

[380] LOUENGES DU seigneur Francisque Sforcia duc de Millan. — [*In marg.*] : Couvert de veloux tanné.

Italien 1472. — In-folio, vélin, xve s. — Cartonnage moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : 3648 — Lavallière 62 — Nouv. acq. 1472.

Fol. 1 r° : Titre en rouge. L'auteur, Antonio Cornazzano Piacentino, dédie ses louanges à François Sforza. — Portrait de François Sforza et ses armes avec les initiales CO RA.

[381] PHILELPHE Sur les sonnetz de Petrarche. — [*In marg.*] : Couvert de veloux pers.

Italien 553. — In-folio, vélin, xve s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. A la garde, au verso : « Italien ». — Les Triomphes de François Petrarche commentez. — Fol. 1 r°, anc. nos : MMCCCXVIII — FFF. — 2099 — 7772. — Au dern. fol. : « Qui scripsit vivat felix MCCCCLXXVe Ind. neapli Die VIII° Julii Franciscus Sacconus. »

Garde finale : glosa di triumphi d. 3. — Me semble provenir de Naples.

[382] [Fol. 59 v°] RYME EN VULGAIRE ITALIEN. — [*In marg.*] : Pul^to^ L^ra^. — Couvert de veloux tanné.

Peut-être l'italien 1035. — In-8, papier, xve s
2e garde r° : ytaliani.
Fol. 1 r°, anc. n^os^ : MMCCCCXXIX — cxliiii — 1731 — 8144.
Ms. de 59 feuillets. — Me semble provenir de Naples.

[383] SONNETI DE Petrarche. — [*In marg.*] : Pul^to^ L^ra^. — Couvert de veloux tanné.

Italien 1023. — In-fol., vélin, xve s. — Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. — Sur la garde, v° : Italien. — Les chansons et sonnetz de Petrarche en [rithme] avec leur glose.

Fol. 1 r°, anc. n^os^ : MMCCCCVII — 638 — 7769. Marge inf^re^, armes des Visconti-Sforza, et enluminures.

Dernier feuillet v° : PHILIPPVS AENZOLA SCRIPSIT.

de pauye Parvy.
au Roy Loys XIIe.

[384] Saluste en Jugurte. — [*In marg.*] : Pul^to^ L^ra^. — Couvert de veloux rouge.

Italien 125. — In-fol., vélin, xve s. — Relié en velours rouge du xve s. — 1re garde r°, anc. n° : 210.

Fol. 100 : Anc. regius 7725.

Traduction de Lodovico Carbone, dédié à Alberto d'Este. — Ms. de 100 feuillets

[385] SALUSTE EN CATILINE. — [*In marg.*] : Pul^to^ L^ra^. — Couvert de veloux rouge.

Italien 126. — In-folio, vélin, xve s. — Relié en soie rouge. Anc. n° 7724. — Ms. de 46 feuillets. — La traduction de L. Carbone est dédiée à Alberto d'Este.

[Fol. 60 r°] ¶ Aultres livres que le Roy porte communément.
¶ Et premièrement.

[386] APPIAN ALEXANDRIN Des gestes Rommaines a grant volume escript en parchemin. Couvert de veloux noyr Et ferré Premier volume.

Fr. 713. — In-folio, vélin, xvie s. — Miniatures. Reliure du temps de Henri II, en veau citron à entrelacs et chiffres H. D. Au verso :

Apian Alexandrin par Seissel. — Ce volume d'Apian contient les

livres : Libique — Parthénique — Mithridatique – Illyrique — Celtique. Fol. A r°, anc. n° : neuf cents quatre vints huit. — Fol. J r°, blanc. Au v° : Armes de Louis XII en pleine page. Anc. n^{os} : 651 — 7148. — Ms. de IIIcc XIII feuillets. — Miniatures à chaque livre.

[387]. APPIAN ALEXANDRIN Des guerres civiles à grant volume Escript en parchemin à la main couvert de veloux noyr et ferré. Second volume.

Fr. 714. — Même époque, reliure et vélin que le 713. — Au v° : « Les dissertations et guerres civiles d'entre les Rommains depuis la création du tribunat jusqu'à la mort d'Anthoine et Cléopatra. Fol. A r°, anc. n^{os} : trois cents soixante trois – 27 — 699 — 7149.

Fol. 1 r°, miniature. Marge inf^{re}, armes de Louis XII. -- Ms. de vc XVI feuillets, avec miniatures à chaque livre. Chiffré au XVe siècle.

[388] [Fol. 60 v°] CRONICQUES De France du Roy Clovis premier Roy chrestien Escript à la main en parchemin Couvert de veloux blanc et fermouers d'argent excepté ung.

Fr. 5700. — In-folio, vélin, XVe s. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. Anc. garde, v° : Croniques de Messire Henri Gaillard prebstre qui m'appreste. — 8299.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 169 – 1583 — 10298 — 89.

L'explicit est au fol. 111.

Fol. 112 v° : « A moy denis le mais^{re} demourant à Premmarol. — Je soubsigné : Laysné. » — Ms. de 112 feuillets.

[389] CRONICQUE DE FRANCE parlant du roy Clovis Et de sa femme Clotayre et de ses enfans Escript en parchemin à la main Couvert de veloux noyr blanc et tanné.

Fr. 5704. — In-folio, vélin, XVe s. — Miniatures. Reliure moderne.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MMCCCCXLI — 1699 — 10299.
Fol. 3 v° : Armes de Louis XII, France et Milan.
Fol. 4 r°, en marge : Mêmes armes. — Ms. de 94 feuillets.

[390] LE CHEVALIER DÉLIBÉRÉ Escript en parchemin. Couvert de veloux vert.

Aucun des cinq mss. conservés à la Bibl. nat. ne me parait convenir, car aucun ne porte la mention ou les armes d'un prince dont la bibliothèque ait été toute ou partie réunie à Blois, par exemple : ducs de Milan, vice-rois de Naples, rois de France.

[391] COMÉDIE EN Italien Couvert de cuyr tanné.

Le titre n'étant pas déterminé, voici deux comédies, en papier, du même auteur, qui peuvent convenir :

1º Italien 1081. — xvᵉ s. — 1ʳᵉ garde vº, Italien : Le Philadelphe, Comédie de Lelius Manfredus. Fol. frontispice vº : Armes de France avec dédicace au roi. — Fol. 1 rº, anc. nᵒˢ : MDCCCCXCV — 1356 — 8148.

Ce ms. non folioté est relié en maroquin rouge au xviiᵉ s., avec armes de France.

2º Italien 1086 — In-folio. Garde vº : Italien Comédie de Plote par Lelian italien. – Comedia Lelii de Manfredis.

Frontispice avec armes de France. Anc. nᵒˢ : 1507 — 8152. — Mêmes reliures, armes et dédicace que le ms. Italien 1081.

[392] Diodore scissilien A grant volume Escript en parchemin. Couvert de veloux noyr et ferré.

Fr. 712. — In-folio, vélin, xvᵉ s. — Miniature. Ms. provenant de Louis XII, avec son portrait et celui de Claude de Seyssel, le traducteur. Reliure moderne. La garde ancienne porte au verso : bloys. Dyodore Sicilien des Successeurs de Alexandre le Grand de grec en latin par Lascary et en françois par Seyssel.

Fol. A, anc. nᵒˢ : six cents vingt-sept — 684 — 7147. — Au vº : Armes de Louis XII.

Fol. 1 rº : Cl. de Seyssel présente son ouvrage à Louis XII (Miniature).

Ms. de CCCC XVIˣˣ XV feuillets, chiffrés au xviᵉ siècle.

[393] La Destruction de troye La grant Couvert de cuyr tanné.

Fr. 9735. — In-folio, vélin et papier, xvᵉ s. — Reliure maroquin rouge du xviiᵉ s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 vº, miniature. Robert Fescher présente à Louis XII sa traduction.

Dans les marges, sur fond bleu semé de lis d'or, la devise sur une banderole : LE ROY SANS DOL. A la marge infʳᵉ, porc-épic couronné, et aux angles les quatre lettres couronnées L | O | Y | S |. Ce ms. a 53 feuillets ; les 4 premiers seuls en vélin ; le reste en papier.

[394] Faulconnerie Couvert de Satin noyr.

Fr. 12401. — In-8, papier, xvᵉ s. – Reliure en veau noir ancien.

Fol. 1 rº : 99 Jehani relieur. — Livre de Médecine en françois. — Sans medecine et non uti medicina. — Des oiseaux, fait par Mᵉ Louis fauconnier de Philbert duc de Savoye. — Fauconnerie. — Ce ms. a 126 feuillets.

Je ne crois pas que ce soit cet ex. qui ait été à Blois, mais un autre du même ouvrage.

[395] Histoire des vertueux Pontifex et nobles princes Nommé les

Machabées translatées du latin en françoys par Charles de sainct gelaeys Evesque d'Engoulesme. Couvert de troys veloux Cramoisy Blanc et jaulne.

Je n'ai pas retrouvé ce ms. français. C'est probablement le vélin impr. 1128 (Paris, Ant. Bonemère, 1514), avec 11 miniatures peintes or et couleurs, sans titre, mais à la place une miniature représentant l'auteur de la traduction offrant son livre à François Ier. Une 2e miniature représente l'auteur à l'étude.

[396] [Fol. 61 r°] JUSTIN EN FRANCOYS A grant volume Escript en parchemin à la main Couvert de veloux noyr et ferré.

Fr. 715. — In-folio, vélin, XVIe s. — Miniature. Reliure maroquin noir en bois de l'époque de Henri II. — Fol. 1 prélim. : bloys. — Anc. nos : six cents soixante trois — 493 — 7150. — Fol. 12 prél., armes de Louis XII effacées. Fol. 1 r°, miniature : le traducteur Cl. de Seyssel offre son livre à Louis XII, avec ses attributs. Ce ms. a XIxx II feuillets, chiffrés au XVIe siècle.

[397] LE JARDIN D'HONNEUR Du voyage qui fist le feu Roy Charles à Naples. Couvert de cuyr tanné.

Fr. 5742. — In-folio, vélin, XVe s. — Miniatures Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. – Fol. A. anc. garde au v° : « Le bon droict que le Roy Loys XII° ha au Royaume de France ». Fol. 1 r°, anc. nos : 942 — 10321. — Du droit de Charles VIII aux Roiaumes de Naples, Sicile et Aragon faict lan 1491 par commandement du Roy et de l'ordonnance de la Chambre des Comptes par Léonard Basounar maistre de la Chambre des Comptes. — Au verso : Miniature. L'auteur présente son livre à Charles VIII. En haut, les armes de France. Fol. 2, marges enluminées. En bas, armes de France avec le n° MCCLVIII. — Ms. de 36 feuillets.

[398] LA MARGUERITE De France Et Cronicque abregée de tous les Roys qui furent Jamais en France Escript en parchemin à la main. Couvert de veloux cramoisi.

Peut-être fr. 955. — In-folio, vélin, XVe s. — Miniatures. Rien n'indique qu'il ait été à Blois au XVIe s. Il n'y a aucune indication antérieure à J. Gosselin (V. P. Paris, Catalogue, VII, p. 316 et seq.). — Ms. de 188 feuillets.

[399] ROMULEON Histoire a grant volume Escript en parchemin à la main Couvert de veloux noyr Et ferré partout.

Fr. 364. — Gr. in-fol., vélin, XVe s. — Miniatures. Reliure maroquin citron du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 prélim. recto ; anc. nos : deux cents quarante cinq — 116 —

6984. — Fol. 1 r° : en lettre armes de Louis Malet de Graville, amiral de France (m. 1516).

Ouvrage de Roberto della Porta, traduit du latin en français par Sébastien Mamerot de Soissons. Ce ms a été exécuté pour l'amiral de Graville. — Nous doutons qu'il s'identifie avec l'article 398, car il ne porte ni la mention de Blois ni l'écusson de France. Les manuscrits de Louis Malet de Graville ont pu être réunis à ceux des rois de France postérieurement à 1518, date de notre inventaire.

[400] Le Rommant des déduitz Couvert de veloux blanc et rouge de ung cousté Et l'autre cousté de veloux noyr et ferré.

Fr. 1614. — In-folio, vélin, xive s. — Miniatures. Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n° : 7626. — Miniature : L'auteur Gace de la Bigne présente son ouvrage à Philippe, duc de Bourgogne. Ms. de 104 feuillets. — Cet ouvrage fut composé en 1306 à Aeldefort en Angleterre.

[401] [Fol. 61 v°] Thucidides Athénien a grant volume Escript en parchemin à la main Couvert de veloux cramoisy Et ferré par tout.

Fr. 17211-17212, autrefois en un seul volume. Cartonnage moderne. 1° Fr 17211 : Au verso de l'anc. garde : n° 182. — 2e garde r°, n° 179 ; au v°, n° 136. — Fol. 19 v°; Miniature, armes de Louis XII en pleine page Ce ms. a 1-19 feuillets préliminaires et i-xii^{xx}xii chiffrés en rouge. — Fr. 17212. Ce ms. va du feuillet xii^{xx}xiii à v^{cc}xl. C'est la fin du précédent.

[402] Triumphes De petrarque Escript à la main Couvert de veloux bigarré Et ferré par tout.

Biblioth. de l'Arsenal, Ms. n° 6480. — Très petit format, vélin, xve s. — Miniatures en grisailles signées G., au nombre de 13 avec initiales enluminées. La reliure est moderne, les gardes anc. ont disparu. Les devises suivantes figurent dans le ms. : Plus que assez — Donec optata veniat — S. M. N. R. A. I. — Ms. de 131 feuillets. — Trois autres mss. sont du même style, avec miniatures aussi signées G [ou Geoffroy]; l'un à la Biblioth. nationale, l'autre à celle de Chantilly et un troisième au British Museum. Aug. Bernard et L. de Laborde attribuent les miniatures à Geoffroy Tory. — Il est douteux que le ms. de l'Arsenal 6480 ait fait partie de la bibliothèque de Blois et s'identifie avec cet article, toute indication de provenance ayant disparu, sauf les devises, que nous reproduisons. Au xviiie s., ce ms. a fait partie de la bibliothèque du marquis de Paulmy.

(La suite prochainement.)

P. Arnauldet.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Autriche-Hongrie. — Les archives du château d'Auersperg ont fait l'objet d'une notice de Fr. Komatar dans les *Mitteilungen des Musealvereines für Krain*, XVIII (1905), p. 145-187.

Belgique. — Un arrêté du 28 mars 1904 a autorisé le dépôt aux archives de l'État des documents correspondant aux années 1794 à 1830 qui sont conservés dans les administrations provinciales ; mais ce transport ne parait s'effectuer que lentement.

— Les archives de l'administration provinciale d'Anvers ont versé aux archives de l'État une quantité importante de documents de l'ancien régime, dont M. J. Vannérus donne un aperçu instructif et détaillé dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, III (1905), p. 464-489.

— Les comptes de la charité Saint-Christophe (1240-1243 et 1276-1277), comprenant des associations de marchands, sont publiés, d'après les originaux des archives communales de Tournai, par Léo Verriest, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, LXXIII (1904), et à part, in-8 de 127 p.

France. — La sous-commission extraparlementaire pour la réorganisation des archives se réunit chaque jeudi, au ministère de l'instruction publique, et élabore un projet de loi ; M. A. Aulard a été choisi comme rapporteur. En attendant que les décisions prises par les membres de cette sous-commission soient définitives, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un article signé de M. Aulard lui-même, qu'a récemment publié le journal toulousain *la Dépêche* ; nos lecteurs y verront, en partie tout au moins, quelles sont les bases des réformes proposées :

« On peut dire qu'il y a en ce moment-ci une « question des archivistes », dont est saisie la grande commission extraparlementaire instituée au ministère de l'instruction publique pour préparer une réforme du régime des archives et des bibliothèques. La sous-commission des archives, présidée par M. Cochery, député, examine en ce moment la situation des archivistes départementaux, en s'inspirant du projet de loi récemment déposé par M. Gabriel Deville et du rapport de M. Beauquier y relatif.

« On sait que, pour obtenir un poste d'archiviste départemental, il faut

être pourvu du diplôme d'archiviste paléographe, diplôme délivré par l'École des chartes, et par l'École des chartes seule. Cette école a donc le privilège exclusif de préparer, de former et de qualifier les archivistes.

« Or c'est un fait bien connu de tous les gens compétents qu'un élève de l'École des chartes, s'il a appris à classer les documents du moyen âge, sait mal ou même ne sait pas du tout, quand il sort de cette école, classer les documents modernes, ceux qui se rapportent à l'histoire de France depuis 1789. Ces jeunes gens, si instruits d'ailleurs, n'ont qu'une connaissance superficielle — ou même nulle — de celles des institutions du XIXe siècle qu'il est indispensable de connaître pour mettre en ordre les papiers du XIXe siècle. Ce n'est qu'après plusieurs années de tâtonnements et d'efforts qu'ils arrivent (quand ils y arrivent) à se mettre au courant de leur besogne.

« Comme, d'autre part, chaque année ajoute à la masse des papiers modernes, il s'ensuit que les chartistes sont de moins en moins préparés à la partie la plus lourde, et sans cesse plus florissante, de leur tâche.

« Comment en serait-il autrement ? Le cours d'institutions est fait, à l'École des chartes, par un seul et même professeur, pour toute l'histoire de France, de l'époque gallo-romaine jusqu'à aujourd'hui. C'est forcément un enseignement superficiel et incomplet.

« Pour remédier à cela, on propose de développer à l'École des chartes les enseignements relatifs à la période moderne [1].

« Mais cette école a toujours été, depuis sa fondation en 1821, un institut de science du moyen âge. Ç'a été sa vraie destination, sa vraie utilité, sa vraie gloire. Si on en fait un institut d'histoire de France, aussi bien moderne qu'ancienne, on lui ôte son caractère propre, on affaiblit l'intensité de la culture spéciale et restreinte qui y a été jusqu'ici donnée.

« Et, d'autre part, pourquoi exiger des futurs archivistes qu'ils aient tous passé par cet exclusif apprentissage du médiéviste ? Pourquoi ce monopole ? Pourquoi ce privilège [2] ?

« Je demande, pour ma part, qu'il soit institué, pour l'obtention du diplôme d'archiviste, un concours analogue au concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire, concours auquel seraient admis à prendre part, non seulement les chartistes, mais aussi les étudiants d'Université qui ont reçu une culture historique plus large. Je demande que l'École des chartes n'ait plus son monopole exclusif. Je demande que, dans le programme du concours, les institutions modernes et contemporaines aient une large place.

1. Ce serait la meilleure solution à adopter pour concilier tous les intérêts. (*Note de la Rédaction.*)

2. Privilège obtenu à la suite d'un concours auquel peuvent se présenter tous les bacheliers de nationalité française ! (*N. D. L R.*)

« La préparation des candidats à ce concours se ferait surtout à l'Université. C'est à l'Université que tous les fonctionnaires de la République, et les archivistes en particulier, devraient avoir passé. Tous devraient avoir été étudiants, étudiants d'Université. Il n'y a rien de tel que la vie universitaire pour élargir l'esprit, pour le purger des préjugés, des haines sectaires, du fanatisme stérilisant.

« Si tous les archivistes avaient été élevés à l'Université, ils auraient tous une intelligence plus ouverte [1] et une manière d'être plus moderne.

« Surtout, s'ils avaient reçu une instruction plus large et plus complète, ils sauraient mieux s'acquitter de leurs devoirs professionnels [2].

« Il y a aussi, dans le régime actuel, cet inconvénient que les archivistes, hommes de science, et qui n'ont pas seulement à garder des documents départementaux, mais aussi des papiers d'État, sont nommés par le préfet, et, dans la hiérarchie de la préfecture, ne sont même pas des chefs de service [3].

« MM. Deville et Beauquier voudraient nationaliser archives et archivistes, mettre toutes ces dépenses à la charge de l'État. Ce serait une bien grosse affaire et nous doutons que le Parlement vote jamais cela.

« Ce que le Parlement pourrait voter, ce serait une contribution au traitement des archivistes (par exemple vingt ou vingt-cinq mille francs à inscrire chaque année au budget de l'État) et qui permettrait de venir quelque peu en aide aux conseils généraux

« La loi de 1838 avait rendu obligatoire la dépense pour le traitement des archivistes. Cette obligation a disparu depuis le début du second Empire. On pourrait la rétablir et décider, par exemple, que les archivistes départementaux seraient assimilés, pour la situation, pour le traitement, pour l'avancement, aux chefs de division de la préfecture.

« Quelques-uns y perdraient peut-être, mais ils seraient en bien petit nombre, et d'ailleurs on pourrait ne pas toucher aux situations acquises.

« La plupart y gagneraient [4].

« J'ai sous les yeux le tableau du traitement actuel des archivistes départementaux, et, dans le *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires des préfectures* (numéro de mars 1905), un aperçu du traitement moyen des chefs de division.

1. Ceci, qui est peu flatteur, est en contradiction avec les éloges décernés plus bas aux archivistes. On fait bien fi des travaux d'inventaires qu'ils ont poursuivis dans ces cinquante dernières années. (*N D. L. R.*)

2. Si l'auteur de l'article a des raisons de se plaindre, il devrait bien s'expliquer. (*N D. L. R.*)

3. Le rapporteur est sur ce point mal renseigné. (*N. D. L. R*)

4 Exactement, 29 y perdraient (sur 86). D'ailleurs, il semble que la Commission ne veuille pas suivre son rapporteur sur ce terrain. (*N. D. L. R.*)

« Dans la Haute-Garonne, le traitement de l'archiviste est de 5000 fr., et le traitement moyen des chefs de division est de pareille somme. Là, l'archiviste n'y perdrait pas et n'y gagnerait pas.

« Mais, assimilé aux chefs de division, l'archiviste du Lot passerait de 2000 à 4050 fr.; l'archiviste de la Meuse, de 2500 à 3200 fr.; l'archiviste du Gers et celui de la Haute-Marne, de 2000 à 3900 fr.; l'archiviste de la Corrèze, de 2800 à 3700 fr.; l'archiviste de l'Indre, de 3000 à 4400 fr ; l'archiviste de la Savoie, de 2700 à 3650 fr.; l'archiviste de la Vendée, de 2500 à 4660 fr., etc., etc.

« Quel est le conseil général qui pourrait se plaindre que la loi le forçât à donner le même traitement à l'archiviste départemental, qui est souvent un savant de premier ordre, qu'à un chef de division ?

« Si la même loi, qui rendra obligatoire la dépense des archives, établit que l'État contribuera pour une part (même minime) à cette dépense, ne sera-t-il pas naturel que la nomination des archivistes départementaux soit attribuée au ministre de l'instruction publique? Déjà d'autres fonctionnaires départementaux sont ainsi nommés, par exemple les directeurs d'asiles d'aliénés. Aujourd'hui, c'est le préfet qui nomme, révoque, met à la retraite, à lui seul, un savant dont il n'a aucune compétence pour apprécier les titres.

« Et ne croyez pas que les préfets écoutent toujours les conseils ou les indications du ministre de l'instruction publique. Je sais tel département où l'archiviste, aujourd'hui, en 1906, a expulsé des archives presque tous les travailleurs, par ses mauvais procédés, et obligé ainsi le comité départemental de l'histoire économique à suspendre ses séances et ses travaux. Les archives de cet archiviste sont devenues une sorte de fort Chabrol, d'où il intimide le préfet qui, malgré les objurgations du ministre de l'instruction publique, n'ose imposer à son subordonné le congé dont il aurait tant besoin. Ce cas, certes, est exceptionnel. Mais que de circonstances où, si c'est le ministre qui nommait ou révoquait, l'activité soit professionnelle, soit scientifique de l'archiviste serait excitée, encouragée ou dirigée au grand profit de la science et des savants !

« Dans le projet que nous proposons, c'est le ministre de l'instruction publique qui nommerait l'archiviste départemental, après avis du préfet et sur la présentation d'un comité consultatif siégeant à Paris et composé d'hommes compétents. »

— On a songé à profiter de la translation projetée du ministère des colonies dans de nouveaux locaux, pour demander le transfert des archives coloniales aux Archives nationales; c'est d'ailleurs ce que réclamait M. G. Servois dans son *Rapport au ministre*, 1902, p. XXXVI. Quel que soit l'avenir réservé à ces archives, M. Victor Tantet, qui en a actuellement la charge, vient de faire paraître un *Inventaire sommaire de la Correspondance générale de la Cochinchine de 1686 à*

1863 (Paris, Challamel, 1905 ; in-8 de 30 p.). Nous ne pouvons laisser passer cette première tentative d'inventaire pour les Archives coloniales sans féliciter l'auteur de son initiative, et sans exprimer le désir de le voir persévérer dans cette voie, aujourd'hui reconnue nécessaire.

Aisne. — A signaler l'achat d'un plan de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine et d'un terrier de la seigneurie de Saint-Marcel-sous-Laon (xve siècle).

Ardennes. — Ont été réintégrées douze liasses sur la justice de Villy. L'archiviste a opéré le dépouillement des archives judiciaires provenant des réintégrations du tribunal de Rethel ; il a acquis des documents relatifs à Renwez et à Vireux-Molhain.

Bouches-du-Rhône. — Plusieurs notaires de la ville d'Aix ont témoigné le désir de faire déposer aux archives du Palais de justice de cette ville leurs minutes anciennes. — A Marseille, le dépôt départemental s'est accru des minutes notariales de Me H. Perraud (175 registres des années 1530 à 1700) ; de 118 registres de contrôle du centième denier, provenant des bureaux d'Auriol et Roquevaire ; de documents sur les églises du Val et Correns ; de 2 registres de contrats d'achat et d'investiture à Pertuis en faveur de l'abbaye de Montmajour (xve siècle).

Charente. — Parmi les acquisitions faites par le dépôt départemental, citons quelques cahiers relatifs aux budgets de l'élection d'Angoulême pour les années 1660 à 1683, et le registre de correspondance d'un négociant en eaux-de-vie, de Cognac, pour 1743. Un cadre de classement a été adopté définitivement pour les archives de l'évêché d'Angoulême (on le trouvera imprimé dans le rapport de l'archiviste pour 1903). Les dossiers antérieurs à 1830 ont été réintégrés de la sous-préfecture de Cognac.

Cote-d'Or. — Les dons faits aux archives concernent la seigneurie de La Rochette et du Magny-Lambert, la seigneurie de Blaisy, la Sainte-Chapelle de Dijon, et de nombreuses familles et communes bourguignonnes. 43 registres d'écrou des prisons départementales pour les années 1770-1831 ont été réintégrés. Les sceaux des archives de la Côte-d'Or ont été moulés pour la collection des Archives nationales. — Les archives municipales de Beaune ont été classées par M. le bibliothécaire Berrod, c'est fort bien ; mais on devrait aviser à ce que ce dépôt fût ouvert à des heures régulières, et que des facilités de travail fussent données au public, sans avoir à compter avec la bonne ou la mauvaise volonté de ceux qui en ont la garde.

Loire-Inférieure. — L'inventaire des séries révolutionnaires a été envoyé à l'impression.

Marne. — L'archiviste a retrouvé aux archives communales de Fismes l'état civil depuis 1612 et les délibérations de la municipalité depuis 1620 ; et aux archives communales de Sézanne les cahiers du

bailliage aux États généraux de 1789. — Dons récents faits aux archives du département : par le marquis de Rasilly, deux liasses sur la seigneurie d'Hauteville et la chapelle de Blaise-sous-Hauteville, près de Vitry-le-François (1339-1786).

MEURTHE-ET-MOSELLE. — On poursuit à Nancy la mise en ordre des archives judiciaires. A signaler aussi un don de titres sur le comté de Neuviller et le marquisat de Bayon et Haroué (xve-xviiie siècles; inventaire des titres de 1752).

MORBIHAN. - La commune de Silfiac a déposé ses registres paroissiaux au chef-lieu du département. — L'abbé Le Mené a offert cinq liasses de titres sur la famille de Quifistre et les seigneuries de Kerboulard, Kerleau, Randrecar. — On prépare la table du premier volume de la série B.

ORNE. — Une visite aux archives départementales de l'Orne a fourni à M. F. Mourlot l'occasion de signaler l'intérêt des fonds modernes de ce dépôt (*La Révolution française*, mars 1905, p. 249-256).

SAONE-ET-LOIRE. — L'encombrement du dépôt est tel que l'archiviste ne peut recevoir les versements des bureaux et les réintégrations prévues; son agrandissement est indispensable. Un notaire de Cluny a néanmoins versé une caisse de minutes de ses prédécesseurs (1620-an XIII), et le bureau d'enregistrement de Couches-les-Mines 126 registres antérieurs à 1790 (contrôle des actes des notaires, successions, actes de ventes et de partages, biens nationaux). — L'examen de minutes notariales antérieurement versées y a fait retrouver des archives de plusieurs greffes supprimés, et notamment des documents provenant des prévôtés de Cortevaix, Saint-Gengoux et Saint-André-le Désert (1654-1790). — Parmi les dons, à signaler surtout celui de M. le sénateur Gillot, comprenant des titres relatifs à Jailloux, Sevrey et Chalon-sur-Saône.

SARTHE. — Ici également, on se lamente sur le défaut de place et sur l'insécurité du local, qui ne semblent pas préoccuper les pouvoirs publics. A quand l'atténuation indispensable à ce constant malaise ? — Ont été réintégrés quelques documents sur La Ferté-Bernard (notamment un compte de la fabrique pour 1525-1528), jadis volés aux archives départementales. Le travail d'inventaire porte sur les archives hospitalières du Mans.

Pays-Bas. — Nous avons à signaler les deux derniers volumes des *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven.* Celui de 1903 ('s Gravenhage, 1904 ; in-8 de iv-604 p.) contient, outre les rapports annuels des archivistes de l'État et la liste des acquisitions et versements dans chaque dépôt, divers travaux d'inventaire : Description analytique du cartulaire de la seigneurie de Zuidewijn (archives du Brabant septen-

trional); archives des polders de Wulpen, des seigneuries de Zaamslag, Aandijk, Othene, 's Heer-Arendskerke et Bruinisse (archives de Zélande); archives de l'état civil en Frise; archives anciennes de la commune de Dongen (Brabant septentrional). — Les accroissements paraissent avoir été cette année particulièrement importants dans les dépôts de La Haye (archives judiciaires de Schoonhoven, Woerden, Ooltgensplaat; correspondances adressées aux collèges d'amirautés, XVII[e]-XIX[e] siècles, etc.), et de Maastricht.

Le volume de 1904 ('s Gravenhage, 1905; in-8 de IV-821 p.) présente une composition analogue. On y relève l'achat par les archives générales de La Haye de documents provenant de R. et Fr. van Limborch, avocats fiscaux des domaines de Hollande, pour les années 1670-1685 et 1734-1765; du journal autographe de l'amiral Jacob van Neck, dans son premier voyage aux Indes orientales, 1598-1599; de pièces provenant du colonel d'Haulterive, intéressant les relations de la France et de la Hollande pendant les années 1619-1646; des papiers du baron Charles van Keverberg, qui fut préfet de Clèves au temps de Napoléon I[er]; des papiers de la succession du banquier Canneman, très intéressants pour l'histoire financière du début du XIX[e] siècle. Les acquisitions ont été assez nombreuses aussi en Zélande, en Limbourg et en Nord-Brabant. On trouvera dans le même volume l'inventaire des registres d'état civil des communes de Zélande (pour les années 1796-1814) qui sont conservés dans les archives de l'État à Middelburg; l'inventaire des archives de la famille Menkema et Dijksterhuis, fonds considérable donné il y a quelques années aux archives de l'État à Groningue; l'inventaire des archives anciennes de la commune de Raamdonck (Brabant septentrional). Joignez-y un long répertoire partiel (p. 545-653) de documents conservés aux archives de Düsseldorf qui intéressent l'histoire du Limbourg.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Belgique. — Un glossaire latin inédit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 10615), du XIIe siècle, a été étudié par J. P. Waltzing dans les *Mélanges Nicole* (Genève, 1905, p. 537-549).

France. — ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. — A l'exemple de leurs confrères étrangers (anglais, américains, allemands, autrichiens, etc.), les bibliothécaires veulent se grouper; une association, qui est en voie de formation, aura pour but de donner plus d'efficacité aux efforts des bibliothécaires pour rendre leur travail professionnel plus aisé et plus fécond en résultats utiles. Voici l'appel lancé par les organisateurs, qui renferme une esquisse de programme :

« *Notre idée fondamentale est de tendre, par l'étude et par l'action, à faire de nos bibliothèques de véritables rouages de la vie moderne, des auxiliaires commodes de toute vie scientifique et pratique.*

« *Nous pensons qu'il est nécessaire pour cela de préciser et de répandre de justes notions sur les bibliothèques et les bibliothécaires, sur le caractère de la profession, sur son autonomie relative, sur la diversité des besoins auxquels elle doit répondre, sur son adaptation précise et pratique à cette diversité de besoins.*

« *Nous croyons qu'il faut donner plus d'autorité, plus de garanties à ceux qui se consacrent à cette profession et qu'il est éminemment utile que bibliothécaires et amis des bibliothèques mettent en commun leurs études et leurs efforts pour réaliser dans les bibliothèques françaises les améliorations désirables à tous les points de vue.*

« *C'est donc un but surtout pratique que nous nous proposons et non point la création d'une société purement scientifique, qui ferait double emploi avec beaucoup d'autres. Aussi croyons-nous qu'il faudrait commencer par quelque œuvre pratique et nous vous demandons de nous signaler des travaux parmi lesquels notre Association, une fois constituée, pourra choisir son œuvre de début. A titre d'indications, voici quelques-unes des questions qui pourraient être mises à l'étude :*

« *1° Réunions, articles, correspondances, conférences, communications insérées dans un Bulletin spécial ou dans l'une des Revues bibliographiques existantes;*



« 2° *Service de renseignements pour aider à la création et à l'amélioration matérielle des bibliothèques;*

« 3° *Publication de bibliographies;*

« 4° *Création de concours sur les questions intéressant les bibliothèques.* »

L'assemblée générale aura lieu aux vacances de Pâques. Ajoutons que l'appel est signé de 30 noms, parmi lesquels on remarque ceux de MM. Marchal, conservateur à la Bibliothèque nationale; Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; Dr Dorveaux, bibliothécaire de l'École de pharmacie; Dr Hahn, bibliothécaire de l'École de médecine; Viollet, bibliothécaire de l'École de droit; Dehérain, sous-bibliothécaire de l'Institut; Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Poète, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris.

— La sous-commission extraparlementaire pour la réorganisation des bibliothèques a terminé ses travaux préparatoires; M. Ch.-V. Langlois, après avoir exposé sa doctrine dans deux articles du *Temps* (numéros des 27 décembre 1905 et 7 janvier 1906), a été chargé du rapport qui sera distribué prochainement.

— Le Musée pédagogique à Paris publiera, à partir de janvier 1906, un *Bulletin des bibliothèques populaires*, mensuel, destiné à renseigner ces établissements sur le mérite respectif des récentes publications dans le domaine de chaque science.

— La collection des notes archéologiques laissées par F. de Guilhermy et conservées à la Bibliothèque nationale, a été spécialement inventoriée par Ph. Feugère des Forts, dans le *Bulletin monumental*, 1905, p. 114-154.

— Une statistique récemment publiée, qui fournit l'état des volumes prêtés par la bibliothèque de l'Université de Paris pour une période de deux mois, donne amplement raison à l'article de M. Henri Stein (voir plus haut) sur la place de la science dans les bibliothèques françaises, et prouve une fois de plus combien peu les bibliothèques sont utilisées par les scientifiques. La voici dans toute sa simplicité : Livres prêtés aux professeurs de lettres, 1065 (pendant les deux premiers mois de 1904) et 1172 (idem en 1905); — aux étudiants de lettres, 978 (en 1904) et 1345 (en 1905); — aux professeurs de sciences, 178 (en 1904) et 146 (en 1905); — aux étudiants de sciences, 61 (en 1904) et 31 (en 1906). Et l'on aurait honte même d'insister sur la diminution constatée du côté « sciences » d'une année à l'autre, si l'on ne savait, comme il a été dit plus haut, que les scientifiques peuvent s'adresser ailleurs qu'à la bibliothèque de l'Université.

— La valeur du Pausanias (ms. grec 1399 de la Bibliothèque nationale) est étudiée par M. Hitzig dans les *Mélanges Nicole* (Genève, 1905, p. 261-272).

— M. Henry Omont a attiré l'attention sur le manuscrit grec 2832 de

la Bibliothèque nationale, d'un contenu varié (*Revue de philologie*, 1904, p. 189-197); et sur le ms. 437 du même fonds, contenant les œuvres de saint Denys l'Aréopagite, et envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire (*Revue des Études grecques*, juillet 1904, avec fac-similé).

— La bibliothèque municipale de Beauvais vient de s'enrichir d'un fonds précieux pour l'histoire locale, provenant d'un ancien procureur au bailliage (XVIIIe siècle), Louis-J.-B. Bucquet, et offert par l'abbé Renet après avoir passé par le château de Bachivillers, où il était connu sous le nom de collection Auxcousteaux : 92 cartons de copies, notes et mélanges sur l'histoire ecclésiastique et civile de Beauvais, l'agriculture, les affaires militaires, biographies de personnages du Beauvaisis, lettres autographes de Bossuet (publ. en 1900, dans la *Revue Bossuet*) et de Dom Grenier, etc. On a commencé le classement de cette importante collection.

— Un beau manuscrit à miniatures de la bibliothèque de Dunkerque (XIVe siècle), le « Trésor » de Brunetto Latini, qui lui appartient depuis 1852 par don, est à rapprocher d'un autre manuscrit de la même œuvre que contenait le catalogue 27 de la librairie Jacques Rosenthal (1903) : cf. *Le joyau de la bibliothèque de Dunkerque*, par Julien L'Hermitte (Dunkerque, 1904 ; in-8 de 12 p.; extr. des Mémoires de la Soc. dunkerquoise, XL).

— M. l'abbé Requin, correspondant du ministère de l'instruction publique, a récemment introduit au Conseil d'État un pourvoi tendant à l'annulation, pour excès de pouvoir, de l'arrêté par lequel le maire de Carpentras a appelé aux fonctions de conservateur de la bibliothèque de cette ville, — bibliothèque classée, — un titulaire ne justifiant pas des titres exigés par le décret du 1er juillet 1897. On paraît de plus en plus résolu à défendre les droits que la loi garantit sur ce point.

— M. le professeur Ed. Jordan a écrit plusieurs articles dans l'*Ouest-Éclair*, qu'il a ensuite réunis et développés dans une brochure : *La nouvelle bibliothèque de Rennes* (Rennes, impr. bretonne, 1905; in 8 de 31 p.); nous la recommandons à tous ceux qui s'intéressent à la question des bibliothèques universitaires (celle de Rennes a un budget de 16500 fr.) et à la fusion, vivement souhaitée par l'auteur, des deux bibliothèques universitaire et communale dans les villes qui possèdent un double dépôt de livres. A Rennes particulièrement, on a fait des progrès (par échange, don ou achat, on reçoit 1072 périodiques, grâce en partie aux échanges de la Société archéologique qui les dépose à l'Université), mais il faut faire mieux encore : M. Jordan le demande, et avec tant de vigueur, qu'il convaincra assurément ses lecteurs.

Grande-Bretagne. — C'est d'après des manuscrits du British Museum que J. Flemming et H. Lietzmann ont traité des Apollinaire et de leurs écrits en syriaque (*Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, 1904, n° 4).

— Une lettre inédite de Pascal II, qui fixe la date de la déposition de l'évêque de Bayeux Turold au 8 octobre 1104, a été découverte par Dom G. Morin à la Bodléienne (ms. Hatton 23), et publiée par lui dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain), 1904, nº 2.

— La question des bibliothèques municipales en Angleterre a fait l'objet d'une série d'articles de M. Maurice Pellisson dans la *Revue internationale de l'enseignement*, 1905, p. 347-350, 429-438 et 522-528. Dans ce pays, les bibliothèques municipales gratuites sont dues à une loi de 1850 qui autorisait les communes à percevoir une taxe particulière sur les propriétés pour aider à leur constitution et à leur développement; la première fut ouverte en 1852, et depuis cette époque 30 lois ont été édictées sur cette matière. L'Association des Bibliothécaires du Royaume-Uni (créée en 1877, composée de 600 membres, au taux d'une guinée par an) se préoccupe de l'organisation de ces bibliothèques, de la situation, de l'éducation des bibliothécaires (souvent mal payés et discrédités); elle a établi, depuis 1880, un examen et un diplôme, et les cours ont été rattachés, en 1903, à la *School of Economics and Political Science.*

Suisse. — La bibliothèque publique de Genève a un catalogue méthodique en 4 vol., paru de 1875 à 1883, et comprenant les ouvrages existant dans ses différents fonds en 1875, avec deux suppléments (3 vol.) parus en 1885 et 1899; depuis 1900 elle fait paraitre un nouveau supplément par fascicules annuels destinés à être découpés et collés sur fiches (6ᵉ fasc. en 1905, in-4 de p. 259 à 322) qui tiennent au courant des nouvelles acquisitions. La dépense totale annuelle est de 59000 fr.; un poste de conservateur des manuscrits a été récemment créé; on a offert, l'an dernier, un ms. autographe de Jean-Jacques Rousseau (Institutions chymiques), écrit entre 1741 à 1747. Une annexe naguère construite vient d'être inaugurée, et une salle spéciale affectée aux périodiques (dite salle Meynier) existe depuis le mois de janvier dernier, ouverte de neuf heures à midi et de deux à sept, gratuitement pour les Genevois seulement, qui peuvent se servir eux-mêmes. Une salle Ernest Naville est réservée aux professeurs. La salle publique de lecture, qui contient soixante dix-huit places, est ouverte de neuf heures à midi, d'une heure et demie à six heures, et le soir de huit à dix, toute l'année. 50000 volumes sont communiqués par an. Enfin, M. le directeur H. V. Aubert, à qui sont dues toutes ces heureuses transformations, a fait imprimer une brochure : *Bibliothèque publique de Genève; Quelques notes sur l'histoire de ses ressources financières pour les acquisitions* (Genève, impr. Studer, 1905; in-8 de 15 p.), où il explique le fonctionnement d'un nouveau fonds auxiliaire de cette bibliothèque : déjà, en moins d'un an, 33000 fr. sont souscrits par de zélés citoyens, somme dont les intérêts serviront à accroître le budget des acquisitions, qui tendait à diminuer par suite des frais nouveaux dont le budget total de la bibliothèque se

trouve grevé; les fonds sont recueillis par la Société académique, qui en conserve pleine propriété à condition d'en affecter exclusivement le revenu à l'intérêt de la bibliothèque publique, suivant convention du 11 octobre 1904; les achats seront faits par les soins de la Société académique. C'est là un système excellent qui aurait chance de donner les meilleurs résultats ailleurs qu'à Genève.

Turquie. — Comme conséquence du mouvement sioniste, on préconise aujourd'hui la création d'une bibliothèque israélite internationale; cf. *Eine jüdische Nationalbibliothek*, von Heinrich Loewe (Berlin, Jüdischer Verlag, 1905; in-8 de 30 p.); cet établissement s'alimenterait surtout par des dons, et par une sorte de dépôt international obligatoire pour tout auteur israélite. Mais on projette de choisir pour l'établissement de cette bibliothèque la ville de Jérusalem, ce qui paraît peu pratique et lui attirerait, je le crains, peu de lecteurs. Ne serait-elle pas mieux placée à Bâle, à Francfort ou à Amsterdam?

Reproductions de manuscrits. — Une noble émulation semble s'exercer entre les conservateurs des bibliothèques publiques et les amis des bibliothèques pour la reproduction des manuscrits, — conséquence de l'incendie de Turin et du congrès de Liège. La librairie Misch et Thron, de Bruxelles, met en vente, sous la direction du R. P. Van den Gheyn, une série de *Codices belgici selecti* qui comprendra tout d'abord les Homélies de saint Césaire d'Arles (VII[e] siècle ; 354 pl.) ; le manuscrit unique de Jean Bras de Fer de Donmartin (XIV[e] siècle ; 92 pl.); la chronique de Gilles li Muisis (XIV[e] siècle; 120 pl.); la version latine de l'épître de saint Clément aux Corinthiens, ms. unique (XI[e] siècle; 26 pl.) ; le ms. autographe de la chronique de Sigebert de Gembloux (XII[e] siècle ; 124 pl.). Les prix varient entre 7 et 48 fr.

D'autre part, la maison de phototypie Berthaud, à Paris, entreprend une collection de reproductions à prix modiques et à format in-8, qui comprend d'ores et déjà le Psautier de saint Louis (92 miniatures du ms. latin 10525 de la Bibliothèque nationale); le Livre d'heures de Henri II (17 miniatures du ms. latin 1429); la Vie et histoire de saint Denys (30 miniatures du ms latin 1098); une reproduction réduite de l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours (ms. latin 17654 ; 218 p.) ; et l'Anthologie des poètes latins dite de Saumaise (ms. 10318 ; 290 p.). Les prix varient entre 3 et 25 fr.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un Institut bibliographique. — M. Aksel G. S. Josephson, de la John Crerar Library, propose la création d'un institut bibliographique international dans sa plaquette : *Proposition for the establishment of a Bibliographical Institute* (Chicago, 1905; in-16 de 7 p.); il verrait avec plaisir, grâce à une organisation très vaste et à des subventions considérables, ressusciter l'*Index medicus* et telles autres publications auxquelles ne suffisent pas des efforts particuliers. Mais, malgré un caractère international, il semble bien que l'auteur cherche avant tout à créer un mouvement d'opinion favorable et à trouver les éléments de succès en Amérique. Si ce projet réussit, nous ne serons pas les derniers ici à nous en féliciter.

Une soi-disant bibliographie historique de la pharmacie. — *Le discurso leido en la solemne sesión inaugural del año de 1904 en la Real Academia de Medicina*, por Dr D. Joaq. Olmedilla y Puig (Madrid, 1904; in-4 de 147 p.) pourrait passer pour une véritable bibliographie, si l'on s'en rapportait au sous-titre ainsi libellé : « Valor de los conocimientos historicos y bibliográficos en la farmacologia. » Que l'on y veuille bien prendre garde : à part quelques listes d'ouvrages espagnols, à la fin du travail, le reste ne contient rien qui de près ou de loin puisse intéresser le bibliographe; il y a même (p. 105) de brèves indications sur des livres de Cap et de Kernot que M. Olmedilla y Puig connait mal, puisqu'il ne prend même pas la peine d'en donner le titre dans la langue originale. La littérature allemande du sujet parait lui échapper complètement.

Les recueils de fac-similés de chartes. — Après la bibliographie des recueils de fac-similés de manuscrits, dressée en 1903 par M. Henry Omont, on fera bon accueil à un travail parallèle concernant les documents d'archives, paru sous forme de rapport présenté au Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, tenu récemment à Liège, et sous le titre de : *Liste des recueils de fac-similés de chartes*, par René Poupardin et Maurice Prou (Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1905 ; in-8 de 41 p.). La division est établie par pays, et l'on constate l'absence de toute indication pour les Pays-Bas,

la Russie, la Suède (il y a cependant une société de paléographie dans ce dernier royaume) ; les éléments les meilleurs sont fournis par l'Allemagne, la France et l'Italie.

Bibliographie juridique italienne. – Depuis 1904 paraît régulièrement chaque mois, à Catane (tip. Vena), un *Bollettino bibliografico delle pubblicazioni giuridiche italiane*, avec dépouillement régulier des périodiques, par les soins de G. Longhena et C. Felice Faconti ; chaque fascicule est d'environ 40 pages et le prix de l'abonnement annuel de 8 lire.

Le dépôt légal français. — Le ministre de l'instruction publique a donné des ordres nouveaux pour la stricte exécution des articles 3 et 4 de la loi du 29 juillet 1881 sur le dépôt légal, afin de répondre aux réclamations de jour en jour plus nombreuses qui lui parviennent concernant ce service et qui sont très justifiées (ces instructions, parues au *Journal officiel* du 28 août 1905, ont été reproduites dans le *Journal de la Librairie* du 30 septembre suivant) ; le ministre vise plus spécialement le dépôt obligatoire des estampes, cartes, plans, et le déclare applicable également aux photographies. Mais le simple dépôt légal des livres et brochures, tel qu'il est organisé à l'heure actuelle (voir *Congrès international des bibliothécaires*, Paris, 1900, procès-verbaux et mémoires, p. 165-172), est absolument défectueux, et la nouvelle note du ministre n'aura pas plus de résultat que celle de même nature qu'avait insérée le *Journal officiel* du 16 décembre 1899. La réforme serait pourtant bien simple, si l'on voulait se donner la peine de l'entreprendre.

Histoire de l'imprimerie. — Dans *Les débuts de l'imprimerie à Sens en 1551*, par Félix Chandenier (Paris, 1905 ; in-8 de 44 p. et pl. ; extr. du *Bulletin de la Soc. archéologique de Sens*, XXI), l'auteur étudie la carrière et les productions du prototypographe François Girault, parent des Marnef, et dont on connait surtout des impressions liturgiques, d'ailleurs très rares.

— M. Henri Clouzot complète un travail publié en 1891 dans ses *Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres* (Niort-Paris, 1905 ; in-8 de VI-51 p.) ; les archives des notaires, diverses collections particulières et quelques bibliothèques publiques ont apporté un contingent de renseignements que l'on est heureux de trouver condensés et présentés d'une façon intéressante.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (sept.-okt. 1905) : Versammlung deutscher Bibliothekare in Posen; — R. Focke, Die Kaiser-Wilhelm-Bibliothek in Posen; — H. Paalzow, Einheitliche Katalogisierung und Zetteldruck; — P. Schwenke, Die Rabattfrage; — A. Wolfstieg, Die Organisation des Bibliothekswesens in den Vereinigten Staaten von Nordamerika; — K. Geiger, Jer. Dav. Reuss und seine Bibliothek.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (nov. 1905) : K. Haebler, Bericht über den Plan eines Gesamt-Kataloges der Wiegendrucke; — A. Schulze, Zu Ermans Reformprojekt; — A. Schmidt, Beitraege zur Geschichte der Bibliothek des Franziskanerklosters zu den Oliven in Köln; — P. Schwenke, Neue Donatfunde.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (dez. 1905) : W. Molsdorf, Einblattdrucke der königl. und Universitäts-Bibliothek Breslau; — G. Zedler, Die Eltviller Frühdrucke in textlicher Beziehung; — G. Wahl, Der Umzug der Heidelberger Universitäts-Bibliothek im Herbst 1905.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (sept.-oct. 1905) : E. Fairon, Notes de bibliographie liégeoise [permis d'imprimer]; — L. Verriest, Un inventaire du XVe siècle du Trésor des chartes de Tournai; — C. Bemelmans, Notice sur le manuscrit 22152 de la Bibliothèque royale de Belgique (œuvre inédite de Jean Ooms); — C. Van der Haute, Le dépôt des archives de l'État à Namur (accroissements de 1904); — L. Stainier, Contribution à la Bibliographie de Belgique pour 1903-1904.

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE (nov.-déc. 1905) : A. Fayen, Lettres plantiniennes (1574-1581); — J. Vannérus, Le dépôt des archives de l'État à Anvers (accroissements de 1904); — O. Grojean, La question des bibliothèques en France; — J. Cuvelier, Répertoire méthodique des publications d'archives et de manuscrits en 1904.

3. — LA BIBLIOFILIA (ag.-ott. 1905) : L. S. Olschki, La persecuzione doganale dei libri in Italia; — E. Celani, Dediche, postille, dichiara-

zioni di proprietà, ecc., nei libri a stampa della R. Biblioteca Angelica di Roma [suite]; — G. Boffito, Il « De eccentricis et epicyclis » di Cecco d'Ascoli novamente scoperto e illustrato; – L. Ferrari, Gli incunaboli della R. Biblioteca Universitaria di Pisa [fin]; — G. Castellani, Un opusculo sconosciuto di Giambattista Dragoncino da Fano; – L. S. Olschki, Quanto costi in Italia la spedizione all' estero di un libro del valore di cinquanta centesimi.

— La Bibliofilia (nov.-dic. 1905) : C. Lozzi, Le feste dei comuni italiani e in ispecie del santo patrono di Ascoli e del tremuòto; — H. Vaganay, Amadis en français (essai de bibliographie [suite]).

4. – Magyar Könyvszemle (okt.-decz. 1905) : E. de Varjú, L'exposition des reliures à la Bibliothèque impériale de Vienne; — L. Esztegar, Les manuscrits originaux de la trilogie épique « Toldi » au Musée national hongrois; — A. Takáts, Plan d'une nouvelle imprimerie à Bude de l'an 1689; — La bibliothèque du Musée de Transsylvanie en 1904; — La littérature bibliographique hongroise dans le 3e trimestre de 1905; — Un nouveau manuscrit de Corvin à la bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois.

5. – Tijdschrift voor Boek en Bibliotheekwezen (sept.-oct. 1905) : G. A. Crüwell, William Caxton's vroegste drukkers-werkzaamheid; — D. Smit, Het leesmuseum te Amsterdam; — V. A. Dela Montagne, Merken van Antwerpsche drukkers en boekverkoopers; – H. Beets, Amerikaansche Bibliotheken en hunne Nederlandsche werken.

6. — Revue des Bibliothèques (mai-juillet 1905) : P. A. Lemoisne, Notes sur l'exposition des Primitifs français; — H. Omont, Mémoire de La Porte du Theil pour la continuation des Notices et Extraits des manuscrits en 1790; — L. Thuasne, La lettre de Rabelais à Érasme; — Em. Chatelain, Supplément au catalogue des incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

— Revue des Bibliothèques (août-sept. 1905) : H. Cochin, Petite chronique valenciennoise (1540-1544) écrite par Jennet Denis sur les gardes d'un volume de la Bibliothèque de la Chambre des députés; — L. Thuasne, Le « Sylvius Ocreatus »; — J. Guibert, Les origines de la Bible des pauvres.

— Revue des Bibliothèques (oct.-déc. 1905) : Em. Chatelain et A. Spagnolo, La tachygraphie latine des manuscrits de Vérone; – A. Muñoz, I codici miniati della Biblioteca Chigi in Roma.

7. — Nederlandsch Archievenblad (1904/05, nº 3) : H. Vos, De Haagsche archivaris quaestie; — J. C. Beth, De departementen van Algemeen Bestuur; -- De Fransche zustervereiniging.

— Nederlandsch Archievenblad (1905/06, nº 1) : De veertiende jaarvergadering gehouden te Maastricht op 14 Juli 1905; — J. C. Joosting, De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht; -- J. C. Beth, Het departe-

ment van Justitie; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1904; — G. C. Joosting, De gemeentearchieven in 1904.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1905/06, nº 2) : H. Brugmans, De opleiding der archivarissen; — J. C. Beth, De departementen van Algemeen Bestuur; — G. C. Joosting, De gemeentearchieven in 1904; — R. Fruin, De archieven der Nederlandsch Hervormde Kerk in 1905; — Vernietiging van gemeentelijke archiefstukken.

8 — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (juillet-déc. 1905) : E. Griselle, Supplément au « Predicatoriana » de Peignot; — H. Monod Éditions originales et éditions primitives; — abbé Urbain, Pierre Taisand trésorier de France; — H. Clouzot, Maitres et apprentis dans la corporation du livre; — Jules Lemaitre, Les vieux livres; — E. Jovy, Documents inédits sur Urbain Grandier; — P. de Lacretelle, Note sur Claude de Trellon, poète du XVIe siècle; — Henry Martin, La miniature à l'Exposition des Primitifs français [fin].

9. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (ag.-sett. 1905) : E. Lasinio, Due leggi sanitarie di Castiglion Fiorentino; — L. Frati, Lettere inedite di Annibale Caro; — I. Masetti-Bencini, Note biografiche su Neri Capponi [suite].

10. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (ag. 1905) : L. Gonzalvo, Avance para un estudio de las poetisas musulmanas en España; — L. Serrano, Documentos del monasterio de Santa Cruz de Valcarcel (Burgos); — G. Llabrés, Consueta de la representatio de la tentatió que fonch feta á N. S., ara novament feta per la Rev. pare fra Cardils mestre en teologia.

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (sept.-oct. 1905) : J. Menéndez Pidal, Leyendas del ultimo Rey Godo (la Penitencia); — M. Castaños y Montijano, Toledo cabeza de España; — P. Quintero Atauri, Noticias históricas referentes al batallón de las Ordenes; — P. Torres Lanzas, Relación descriptiva de los mapas y planas de Panamá, Santa Fe y Quito, existentes en el Archivo general de Indias [suite].

11. — PETITE REVUE DES BIBLIOPHILES DAUPHINOIS (1er numéro, 1905) : G. Vellein, Curiosités bibliographiques dauphinoises; — J. Roman, Bibliographie de l'Œuvre généalogique de Guy Allard; — E. Maignien, Note sur un livre imprimé à Agen en 1541 [par Guillaume Gobert]; — Notes de bibliographie dauphinoise (auteurs et livres peu connus); — Mort tragique d'un chirurgien d'origine grenobloise en 1673 [fig. d'après gravure allemande].

12. — REVISTA DE BIBLIOGRAFIA CATALANA (1903; parue en 1905) : A. Rubió y Lluch, Noticia de los manuscrits d'un Lançalot català [fig.]; — M. Obrador, Fragment d'un Lançalot català; — E. Aguiló, Alguna

noticia més sobre en Ramon Muntaner i sa familia ; — J. Pijoan, Auzias March l'any 1444 era a Napols; — J. Massó Torrents, Manuscrits catalans de Valencia ; — J. Ribelles Comin, En Pere Labernia i Esteller ; — A. Aguiló, Repertori dels noms propris i geografics citats en la Cronica de Jaume I, fet am referencia a l'edició publicada en la Biblioteca Catalana [fig.]; — J. Bofarull, Codexs catalans de la Biblioteca provincial de Tarragona [fig.]; — J. Massó Torrents, Butlleti bibliografic de l'any.

13. — THE LIBRARY JOURNAL (may 1905) : R. C. Moon, Books and libraries for the blind ; — A. S. Tylor, The league of library commissions ; — J. C. Rowell, Questions in cataloging rules ; — M. F. Isom, Library conditions in Oregon ; — Carnegie's library gifts ; — The Braille Library at Oxford ; — H. R. Mead, Reference work in colleges ; — List of bibliographies contained in U. S. Public Documents (1903-1904).

— THE LIBRARY JOURNAL (june 1905) : Ch. Martel, Common Nouns in German and why they need not be capitalized ; — G. E. Forrest, House to house delivery of books ; — Statistics of libraries in the United States ; — Libraries of Oakland (California) and Wellington (Ohio).

— THE LIBRARY JOURNAL (july 1905) : A. B. Kroeger, The place of the library in the technical education ; — J. Lichtenstein, Essentials and non-essentials in Library work ; — E. W. Gaillard, Trustees and Library appropriations ; — H. E. Law, The Public Library as a business proposition ; — The Danforth Memorial Library ; — The Library of Philadelphia commercial Museum.

— THE LIBRARY JOURNAL (aug. 1905) : The Public Library and allied Agencies ; — H. W. Fison, Libraries for Men ; — A. E. Bostwick, Card Catalog for blind readers ; — The Library Situation in Los Angeles ; — The Carnegie Building of Syracuse (N. Y.) Public Library.

— THE LIBRARY JOURNAL (sept. 1905) : The Portland Conference ; — E. C. Richardson, The national Library problem of to-day : — Ch. W. Smith, Library conditions in the Northwest ; — E. S. Scholefield, Libraries in the British Northwest ; — J. C. Dana, Library associations and clubs ; — H. Putnam, The Library of Congress as a national Library ; — J. L. Gillis, The State Library Administration ; — G. S. Godard, Development of the State Library ; — H. E. Legler, State Library commissions ; — J. Brigham, A model library commission law ; — C. M. Hewins, The work of an Eastern library commission ; — G. A. Countryman, Travelling libraries as a first step in developing libraries ; — S. H. Ranck and M. W. Freeman, Library administration on an income of from $ 1000 to $ 5000 a year ; — L. E. Stearns, The question of library training ; — F. J. Olcott, Rational library work with children and the preparation for it ; — T. W. Koch, Carnegie Libraries ; — L. Ambrose, The uses of Government Documents in the University Library.

COMPTES RENDUS

Inventaires sommaires des Archives de l'État en Belgique; Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant, par Alf. d'Hoop. Tome I (Églises collégiales). Bruxelles, typ. E. Guyot, 1905; in-8 de iv-294 p.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur ce volume pour constater quelle richesse présentent, au point de vue de l'ancienneté et de la variété, les archives ecclésiastiques du Brabant, où se trouvent comprises des villes historiques telles que Louvain, Malines, Bruxelles, Nivelles, Tirlemont, Diest, Aerschot et Anderlecht. Ces archives sont du reste dispersées : celles des établissements religieux supprimés par Joseph II ou détruits à l'époque de la domination française ont trouvé un abri dans le dépôt central des archives du royaume; d'autres sont demeurées dans les églises, dans les cures et ailleurs.

Grâce au bienveillant concours du clergé et des municipalités, M. d'Hoop a pu faire entrer dans son inventaire, à la suite des fonds conservés aux archives d'État, l'indication sommaire des documents de même nature et de même origine qui sont actuellement en possession de l'archevêché de Malines, des églises, des archives communales.

Ce premier fascicule s'applique uniquement aux églises collégiales; d'autres suivront, qui comprendront les églises paroissiales, les maisons religieuses, et on nous promet une table générale qui ne sera pas inutile si l'on songe que la totalité de ces fonds n'intéresse pas moins de quatre cents établissements différents. Chaque inventaire est pourvu d'une courte notice historique qui sera lue avec intérêt. Plus tard, il y aura lieu de publier des répertoires plus détaillés des chartes originales, qu'ici l'on s'est contenté de grouper sous une seule et courte rubrique; pour l'instant, estimons-nous satisfaits d'avoir entre les mains un instrument de travail éminemment utile, quoique parfois trop sommaire. H. S.

Catalogue de la Bibliothèque du Musée Thomas Dobrée; Tome I (Manuscrits), par l'abbé G. Durville. Nantes, impr. moderne, 1904; in-8 de [iv]-xvi-700 p. et pl.

Le Musée Th. Dobrée, quoique tout jeune encore, possède déjà plusieurs catalogues; l'an dernier nous signalions celui des imprimés; celui des manuscrits a suivi de près. Ils sont au nombre de vingt-six, et il y a une véritable disproportion entre ce chiffre et le nombre de pages dont se compose le volume : en vérité, un peu plus de concision ne messeyait pas. Si l'on s'avisait de décrire, avec cette minutie et ces développements presque inattendus, les manuscrits de nos grandes bibliothèques publiques, il faudrait laisser passer de nombreuses géné-

rations avant d'atteindre le but final; mais peut-être est-ce précisément le petit nombre de sujets traités qui a permis cet essor inusité pour chacun d'eux.

Le plus ancien volume décrit est un recueil de légendes des saints, qui appartient au XIe siècle; les plus remarquables sont un exemplaire du Commines, un cartulaire de Saint-Serge d'Angers, une série de livres liturgiques angevins (missel du XIIe siècle, pontifical et missel du XVe siècle, statuts synodaux), un Évangile de saint Luc provenant de l'abbaye de Weissenau (XIIe siècle). Les descriptions du Commines (rapproché des autres manuscrits et des éditions Dupont et Mandrot) et du cartulaire de Saint-Serge occupent, à elles seules, près de la moitié du volume. Il est indispensable d'ajouter qu'on y trouvera, outre un index complet des noms de lieux cités dans ledit cartulaire, des tables onomastique, hagiographique et des miniatures pour l'ensemble du catalogue. Faut-il dire que ces miniatures sont scrupuleusement et abondamment décrites? Ce n'est point là la partie la moins curieuse du travail si consciencieux de M. l'abbé Durville, mais je renonce à le suivre dans l'interprétation de certaines pages du Commines où il veut identifier les monuments représentés; il y a trop de fantaisie décorative dans ces miniatures pour tenter une reconstitution qui ait quelque valeur documentaire [1]. H. S.

Library of Congress; A. L. A. Catalog; 8000 volumes for a popular Library, with notes, prepared by the New York State Libray and the Library of Congress under the auspices of the American Library Association Publishing Board; edit. Melvil DEWEY: Associate editors May SEYMOUR and Mrs H. L. ELMENDORF. Washington, Government Printing Office, oct. 1904; in-4 de II-404 et 485 p. à 2 col.

On possède déjà un livre, paru il y a quinze ans et plus, aux États-Unis, destiné à renseigner le public sur les meilleurs livres (*the best books*) à lire. Voici que, dans un format commode, la Library of Congress reprend la même idée sous une forme un peu différente mais visant au même but. On ne peut nier que, sur ce point, les Américains sont très en progrès sur la vieille Europe. Nous ne possédons aucun répertoire, ni en France ni ailleurs, qui nous permette de trouver, sur l'ensemble des sciences dont se compose notre éducation intellectuelle, une liste des principaux livres à consulter, avec nom de l'éditeur, prix, et indication des chapitres et subdivisions s'il y a lieu : liste qui se présente sous deux faces complémentaires, d'abord méthodique, ensuite par noms d'auteurs. C'est un répertoire de consultation, spécial aux ou-

1 Dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, le même auteur a attiré l'attention (1904, p. 644-657) sur les deux manuscrits royaux de cette collection : une bible donnée par Charles VI à son confesseur, et un exemplaire des *Vies des femmes célèbres*.

vrages en langue anglaise, et d'une intelligente précision. C'est une bibliographie choisie, où est indiquée toujours la dernière édition, mais où, sur quelques points, la classification aurait gagné à être revue : par exemple au mot *France, Social life*, où une traduction d'un roman de Theuriet voisine immédiatement avec une édition anglaise de l'*Ancien régime* de Hipp. Taine (II, 169).

On conçoit qu'une entreprise semblable, sorte de Lorenz-Jordell simplifié par endroits et amplifié par d'autres, serait de nature à rendre de grands services au public, aux bibliothécaires et aux libraires français. Mais qui donc en prendra l'initiative? H. S.

Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège. VII (Les mille et une nuits ; 4e partie) ; VIII (Syntipas) ; IX (Pierre-Alphonse, Secundus, Recueils orientaux, Tables de Henning et de Mardrus, Contes occidentaux, Les Maqâmes). Liège, Vaillant-Carmanne, 1903-1905 ; in-8 de IV-192, IV-219 et IV-136 p. — Prix : 6 fr., 6 fr. 50 et 4 fr.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'érudition bibliographique du professeur Chauvin, ou de la parfaite régularité avec laquelle il poursuit, inlassable, son œuvre. Dussé-je m'exposer à des redites, je le louerai sans réserve sur ces deux points. Car M. Chauvin apparaît dans cette œuvre, non seulement comme un parfait connaisseur de la littérature arabe, mais encore comme extraordinairement bien renseigné sur la production de tous les pays. Le travail considérable qu'il a entrepris, et qu'il mènera à bonne fin, a le grand mérite de rassembler, de coordonner et de rapprocher des quantités de textes originaux et de versions et imitations en toutes langues, dans une littérature très nombreuse et très étendue. L'exemple du « livre des Sept sages » (Syntipas en grec, Sindban en syriaque, Sindabâr en hébreu) est peut-être le plus caractéristique et le plus remarquable qu'on puisse donner, car il n'y a pas de peuple qui n'ait adopté cette légende, populaire au moyen âge.

Il faut d'ailleurs être amené à consulter la bibliographie de M. Chauvin pour constater l'immensité de ses recherches et l'étendue de son érudition. Au point de vue des traditions populaires et de l'histoire littéraire comparée, son œuvre sera féconde et éminemment utile.

H. S.

Manuel universel de la littérature musicale. Tomes II à V (lettres B et C). Vienne, Pazdirek ; Paris, Costallat, 1905-1906 ; in-8.

Nous voici enfin en mesure de répondre aux nombreuses questions qui nous ont été posées au sujet de ce précieux « guide pratique et complet de toutes les éditions classiques et modernes de tous les pays », dont nous avons annoncé ici, voici longtemps déjà, le premier tome,

consacré à la lettre A. Des circonstances imprévues, et extrinsèques à l'entreprise même, ont interrompu pendant quelques mois la publication d'ailleurs si complexe et si compliquée de ce répertoire ; elle a repris cet été, et coup sur coup, les trois tomes de la lettre B (1300 pages à deux colonnes), puis le premier de la lettre C, ont été mis en vente. Tout porte à croire que nul retard anormal ne se produira plus désormais.

On se souvient que ce manuel est destiné à centraliser, pour la commodité rapide du libraire ou du chercheur quelconque, les éditions musicales de tous les magasins de musique du monde entier ; qu'à chaque nom d'auteur, la série de ses œuvres est rangée, soit d'après leur numérotage officiel, soit d'après l'ordre alphabétique, chacun des articles contenant l'énumération des diverses éditions, des arrangements, etc. ; qu'enfin il ne s'agit ici que des éditions actuelles, de vente courante et pouvant être réclamées de n'importe quel libraire. Il est sans doute superflu de citer des exemples pour faire sentir l'importance de certains articles : Sébastien Bach ne compte pas moins de 53 pages à deux colonnes, à lui tout seul, Beethoven 67, Chopin 23, etc. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite de cette publication si précieuse.

H. DE C.

Catalogue général des Incunables des Bibliothèques publiques de France, par M. PELLECHET. I (A.-Biblia); II (Biblia Pauperum-Commandements). Paris, Picard et fils, 1897-1905; in-8 de XVIII-602 et XVIII-594 p. — Prix : 20 fr.

Admirablement préparée, comme chacun sait, par ses travaux antérieurs sur les incunables, Mlle Marie Pellechet avait conçu le vaste projet d'un catalogue général des incunables (jusqu'à 1501) conservés dans les bibliothèques publiques de France ; elle n'a pu malheureusement mettre sur pied qu'un premier volume de ce précieux inventaire, qui en comptera au moins six. Heureusement son collaborateur M. Louis Polain (dont nous regrettons de ne pas voir le nom figurer en tête du second tome) était là pour continuer l'œuvre à laquelle il avait été associé dès le début, et on ne peut que souhaiter la continuation rapide d'une œuvre aussi remarquable et aussi remarquablement traitée : car on doit bien supputer le temps qu'il a fallu passer pour chercher, examiner, décrire et parfois examiner à nouveau chacun des exemplaires — souvent différents — d'un même ouvrage, qui sont actuellement disséminés sur tous les points du territoire. Les deux volumes parus contiennent 3888 ouvrages, parmi lesquels beaucoup de bibles et de bréviaires, des éditions de saint Augustin, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bernard, de saint Bonaventure ; l'antiquité est représentée principalement par Ésope, Aristote, Cicéron, César ; le moyen âge par Avicenne, Boèce, Albert le Grand, Barthélemy de Glanville, Bartolo de

Saxoferrato, Leon. Aretino, Alexandre de Villedieu, Ænaeas Sylvius Piccolomini, pour ne parler que des auteurs les plus fréquemment réimprimés.

Hain a été le modèle de Mlle Pellechet; mais de combien dépassé par son émule! Les notices descriptives, très raccourcies dans Hain, sont au contraire aussi complètes que possible dans l'œuvre Pellechet-Polain; les ouvrages publiés sans lieu ni date, — ils fourmillent au xve siècle, — ont pu être souvent identifiés grâce à de sérieuses recherches personnelles et aux diverses publications récentes qui ont singulièrement fait avancer la science sur ce point : les comparaisons de types et de caractères sont rendues plus faciles par les nombreux fac-similés que nous avons sous les yeux. De tout cela, Mlle Pellechet et son vaillant continuateur ont tenu grand compte, et leur érudition est vaste : je regrette cependant de ne pas voir indiqué le fac-similé du *Cisianus* unique de la Bibliothèque nationale (n° 3796), qui a été reproduit dans le *Bibliographe moderne*, en 1902, à l'appui de l'important travail de M. le Dr Haebler que l'on n'a pas oublié. M. Polain a introduit au tome II quelques modifications et améliorations expliquées dans la préface.

Le catalogue général des incunables de France fait grand honneur à son inventeur, à son continuateur, à son imprimeur, et au Ministère qui a fourni les moyens de le publier. Souhaitons que la suite ne tarde pas trop à paraître, et que les matériaux accumulés pour l'achèvement de l'œuvre ne demeurent pas longtemps ignorés. L'histoire littéraire du xve siècle et la bibliographie y sont également intéressées.

H. S.

Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle, par A. Claudin. Tome III. Paris, Imprimerie nationale, 1904; in-folio de vi-550 p. et pl. — Prix : 75 fr.

Après les deux premiers volumes de cette monumentale publication, consacrée aux ateliers typographiques parisiens du xve siècle, et où abondent les découvertes, les tomes III et IV sont destinés à décrire l'histoire de l'imprimerie dans la ville de Lyon, une des premières villes françaises appelées à profiter des avantages de la nouvelle industrie, et qui par sa situation, ses foires et son commerce, attira de bonne heure les typographes allemands et italiens. Le premier volume connu, sorti des presses lyonnaises en septembre 1473, est l'œuvre de Me Guillaume Le Roy et a été imprimé aux frais de Barthélemy Buyer, citoyen de cette ville et commanditaire de l'établissement : on en connait six exemplaires à l'heure actuelle. Guillaume Le Roy, qui était originaire de Liège et avait travaillé à Beromünster, travailla seul après la mort de Buyer, et l'on doit à ces deux novateurs un certain nombre de curieuses éditions, dont l'une est le premier livre en français imprimé en France; l'exemplaire décrit appartient à M. Baudrier.

Beaucoup de volumes cités par M. Claudin n'existent d'ailleurs qu'à l'état unique, soit dans des bibliothèques publiques, soit dans des collections particulières, et c'est là un des éléments véritablement précieux de son œuvre que d'avoir découvert tant d'incunables inédits ; et nous possèderons pour la ville de Lyon, avec cette *Histoire* et avec la remarquable *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier, un ensemble de documents graphiques et historiques du plus haut intérêt.

Après l'atelier de Guillaume Le Roy sont étudiés successivement ceux de Nicolas Philippe et Marc Reinhart, Martin et Matthieu Husz, Jean Syber, Perrin Le Masson et Jean de Villevieille, Pierre le Hongrois, Jean Schabeler, Jean Neumeister, Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, Pierre Bouttellier, Janon Carcani [ou Carcain], Jean du Pré [le même qui imprima à Narbonne, à Uzès, à Avignon et à Montpellier, différent de son homonyme de Paris et peut-être aussi de celui qui s'installa à Salins], Guillaume Balsarin. Quelques-uns d'entre eux ont obtenu pour la première fois droit de cité dans le domaine de la bibliographie. Çà et là sont rectifiées quelques opinions antérieurement exprimées par Panzer, par Hain, par Mlle Pellechet et autres. Toutefois M. Claudin laisse échapper parfois certaines inadvertances, et a tort de vouloir encore attribuer le *Miroir de la mort* à Olivier de la Marche : cette opinion est insoutenable.

L'illustration très abondante de ce nouveau volume de l'*Histoire de l'imprimerie* est digne de tous les éloges, et encadre admirablement un texte fort soigné. De sorte que cette publication fera franchir un pas nouveau et considérable non seulement dans les annales de la typographie, mais encore dans l'histoire de la gravure et de la miniature.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Table alphabétique des registres des délibérations de la ville d'Épernay (séries D-I), par le comte Chandon de Briailles et H. Bertal. Épernay, impr. Villers, 1905; in-4 de 155 p.

Les archives d'art de la manufacture de Sèvres; Rapport et inventaire sommaire, par Émile Bourgeois, professeur à l'Université de Paris. Paris, Cerf, 1905; in-4 de 32 p.

Inventaire des archives du château de Vogüé fait en 1712, publ. par le marquis de Vogüé. Sancerre, impr. Pigelet, 1905; in-4 de 158 p.

Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran devenue Lévis-Mirepoix (Archives du château de Léran), par M. Olive. Toulouse, Privat, 1903; in-4 de VIII-488 p.

Inventaire sommaire des archives historiques (Archives anciennes ;

Correspondance) du Ministère de la guerre. III, 1 (nos 2189 à 2588). Paris, Impr. nationale, 1905; in-8 de x-276 p.

Inventaire sommaire des archives historiques (Archives modernes) du Ministère de la guerre. Paris, Impr. nationale, 1905; in-4 de 241 p.

Inventaires et documents publiés par les Archives de l'État; I-II (Procès-verbaux des audiences générales de Neuchâtel; 1816-1830). La Chaux-de-Fonds, impr. du National suisse, 1904; in-8 de LXXVI-476 et II-486 p. (12 fr.)

Index de périodiques.

Die Neue Zeit; Wochenschrift der deutschen Sozialdemokratie. General-Register des Inhalts der Jahrg. 1883 bis 1902, von Em. Wurm. Stuttgart, Singer, 1905; in-8 de XV-218 p. (4 mk.)

Preussisches Verwaltungs-Blatt; Hauptregister zu den Jahrg. I-XXV. Berlin, Heymann, 1905; in-4 de XL-320 p. (16 mk.)

Table de la 2e série de la *Revue de Champagne et de Brie* (1889-1901), par Henri Jadart, dans *Revue Champenoise et Bourguignonne*, mars-avril 1905, p. 113-124.

Index digest of the *Harvard Law Review*, vol. I to XVII. Cambridge (Mass.), Harvard Law Review, 1905; in-8 de II-159 p. (8 I.)

Indice general del *Memorial de Artilleria* (1844-1893), por su director A. Carrasco y Sayz. Madrid, impr. del Cuerpo del Artilleria, 1902-1905; in-4 de 380 et 522 p. (8 pes.)

Indici generali dei volumi XXXI-XL degli *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*. Torino, Clausen, 1905; in-8 de 149 p.

Bibliothèques.

Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale, par E. Blochet. I (nos 1-720). Paris, Leroux, 1905; in-8 de VII-411 p. (12 fr.)

Catalogue de la bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône; IV (Archéologie; Histoire des sciences, des lettres et des arts; Bibliographie; Biographie), par Gustave Millot. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1905; in-8 de 311 p. (6 fr.)

Bibliographie.

JURISPRUDENCE. — Repertorium van de Nederlandsche jurisprudentie en rechtsliteratuur (1878-1902). 2e druk. I, 1 (Burgerlijk wetboek). Heusden, Veerman, 1905; in-8 de IV-266 p. (2 fl. 50.)

— Literatuur en rechtspraak betreffende de ongevallenwet 1901 en beroepswet, door H. L. van Duyl en A. Heringa. Haarlem Tjeenk, Willink en Zoon, 1905; in-8 de VIII-364 p. (3 fl. 75.)

SCIENCES. — Allgemeine und paläontologische Literatur der ponti-

schen Stufe Ungarns, von G. Halaváts. Budapest, Kilián, 1904; in-8 de 134 p. (3 mk.)

— Bibliographie scientifique de l'Aude, par G. Jourdanne (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Carcassonne*, 2e série, I, 1905, p. 132-188).

Fragment d'une bio-bibliographie du département de l'Aude, que l'auteur n'a pas eu le temps de terminer, étant récemment décédé.

— Bibliographical review and index of papers relating to underground waters, publ. by M. Leslie Fuller. Washington, Government Printing Office, 1905; in-8 de 128 p. [U. S. Geological Survey.]

— Index to the literature of indium (1863-1903), by Ph. E. Browning. Washington, Smithsonian Institution, 1905; in-8 de 16 p. [Smithsonian miscellaneous Collections, n° 1571.]

Médecine. — Index der deutschen zahnärztlichen Literatur und zahnärztliche Bibliographie; II (1904), von Dr Port. Heidelberg, Heidelberger Verlagsanstalt, 1905; in-8 de VIII-184 p. (3 mk.)

— Normal histology and microscopical anatomy, by Dr J. S. Ferguson. New York, Appleton, 1905; in-8 de XIX-738 p.

Bibliographie aux pages 671-717.

Philosophie. — Schopenhauer; neue Beitraege zur Geschichte seines Lebens, nebst einer Schopenhauer-Bibliographie, von Ed. Grisebach. Berlin, Heymann, 1905; in-8 de VIII-143 p. et fig. (4 mk.)

Linguistique. — Subsidios para a bibliographia portugueza relativa au estado de lingua japoneza, par Jordão A. de Freitas. Coimbra, 1905; in-4 de 84 p.

Théatre. — Early american plays (1714-1830); a compilation of the titles of plays and dramatic poems written by authors forn in or residing in North America previous to 1830, by Oscar Wegelin. 2th edit. Greenwich, Literary Collector Press, 1905; in-8 de 94 p. ($ 3.)

Musique. – Bibliography of early secular American music, by O G. Sonneck. Washington, McQueen, 1905; in-8 de X-194 p. ($ 5.)

Géographie. — Bibliographie van 's Gravenhage, van R. van Marle (als manuscript gedrukt). 's Gravenhage, W. P. van Stockum, 1905; in-8 de VIII-50 p. (1 fl. 75.)

— Essai de bibliographie verviétoise, par Armand Weber; III. Verviers, Féguenne, 1905; in-8 de 410 p.

— Les chemins de fer en Tunisie, par F. Vatin. Paris, Challamel, 1905; in-8 de 364 p.

Se termine par une importante bibliographie.

Histoire. — Repertorium voor de Nederlandsche Krijgsgeschiedenis, door F. de Bas. 's Gravenhage, van Cleef, 1905; in-8 de XXIV-669 p. (3 fl.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME NEUVIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Sommaires des Revues bibliographiques

VI. — Comptes rendus

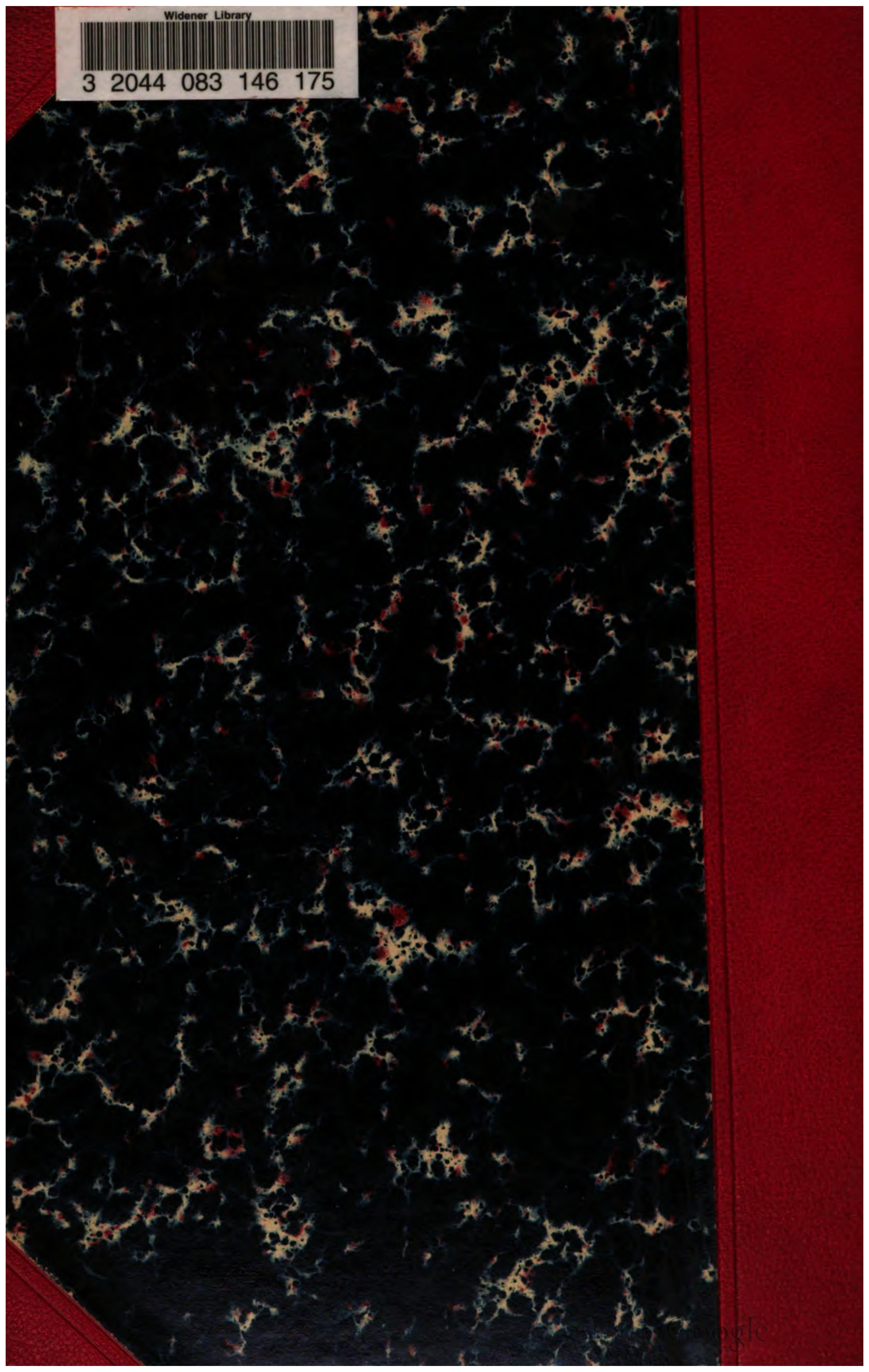
VII. — Matières spéciales des chroniques

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN


Digitized by Google




Widener Library
3 2044 083 146 175